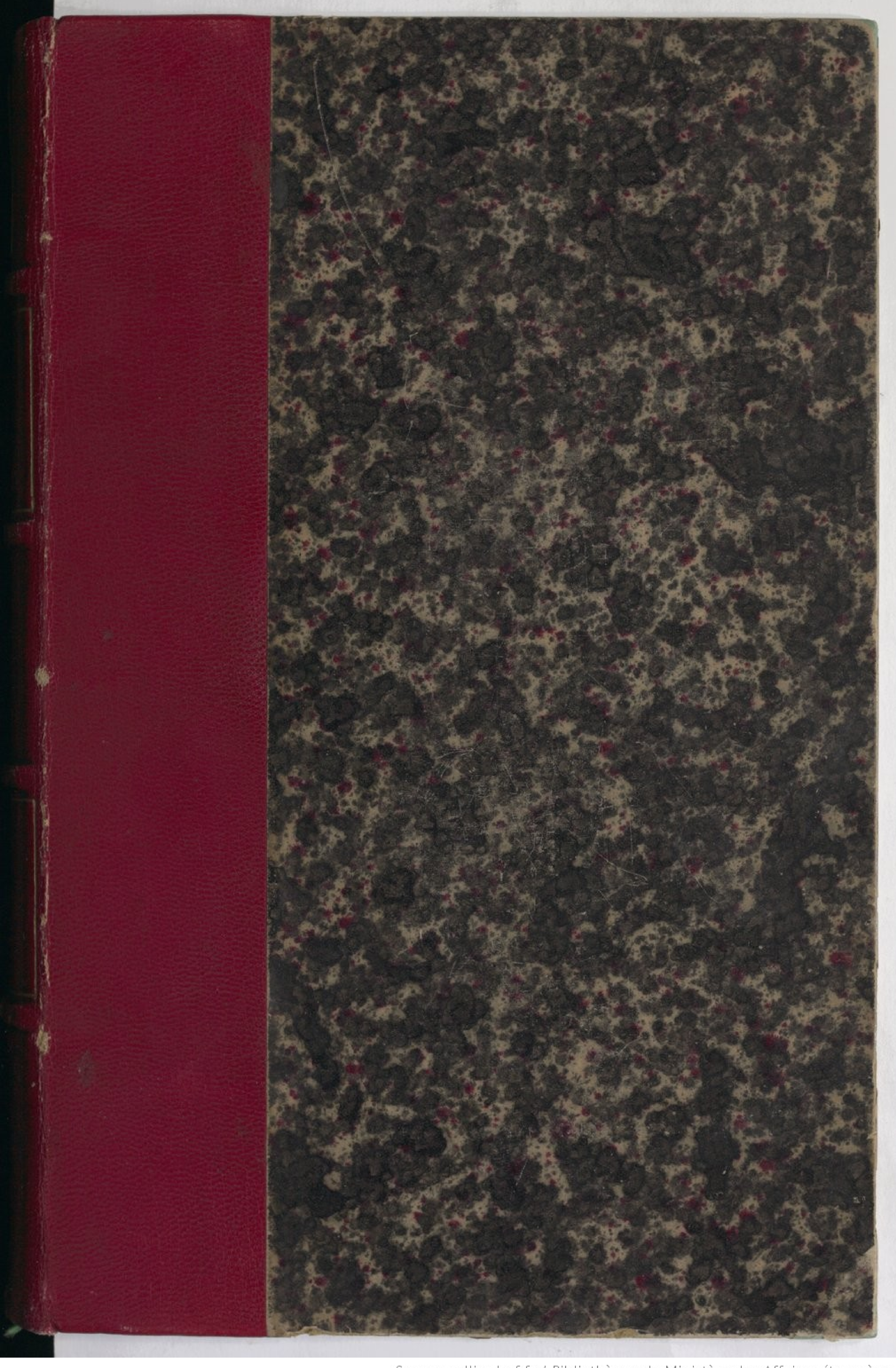
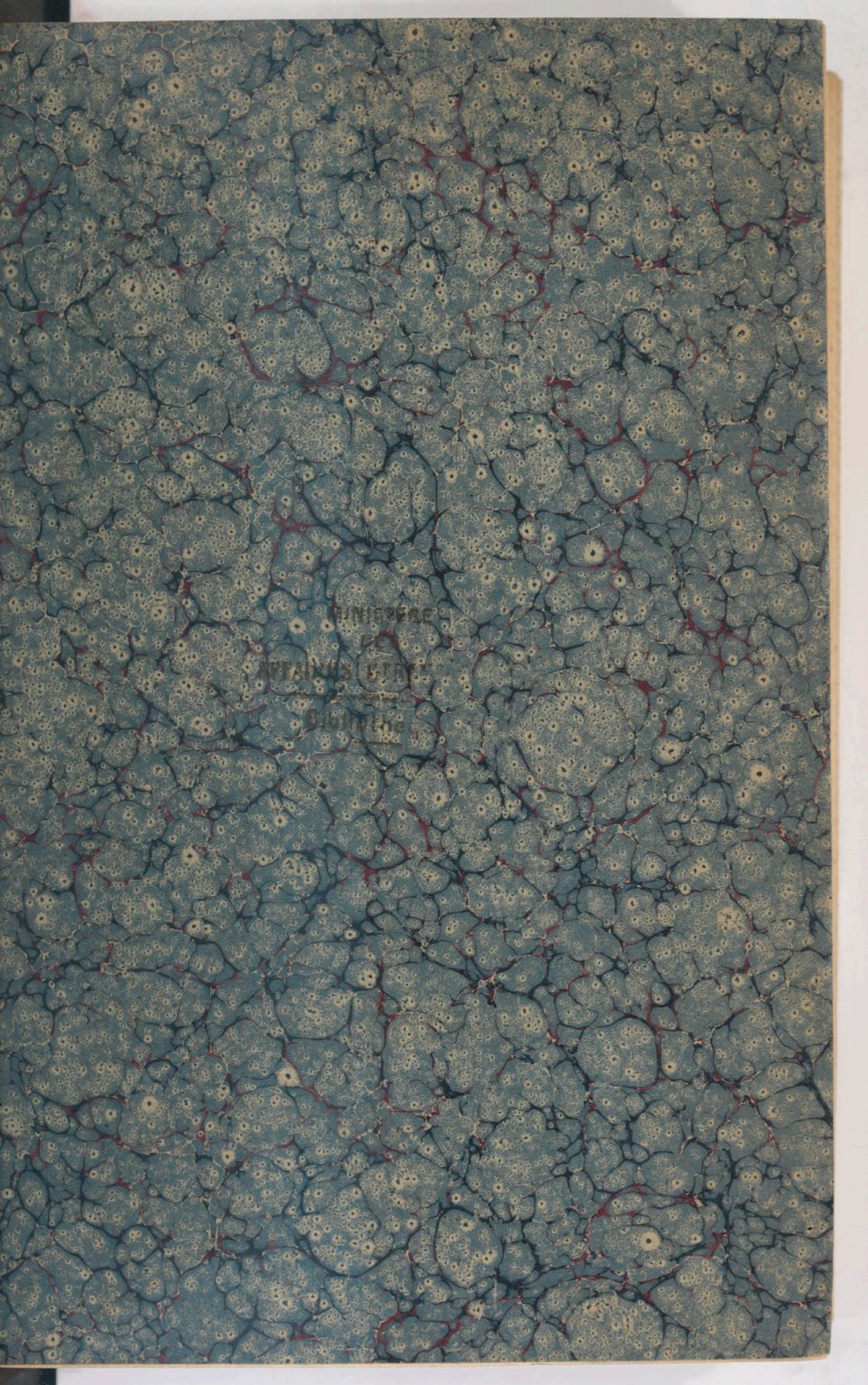
Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, 1792-1797, publiés sous les auspices de la Commission des [...]







INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CORRESPONDANCE POLITIQUE

SUISSE (1792-1797)

II

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

M. Albert Sorel, *chargé d'examiner les analyses des dépêches de Barthélemy, rend compte de ce travail et constate qu'il a été exécuté conformément aux instructions de la* Commission.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 7 avril 1886.)

Vu par le Commissaire délégué,

Signé :

ALBERT SOREL.

*Tous les volumes de l'*Inventaire analytique de la Correspondance politique *devront être soumis en manuscrit à l'examen du* Bureau historique. *Le chef de ce Bureau en fera l'objet d'un rapport au* Chef de la Division des Archives.

*Aucun volume de l'*Inventaire analytique *ne pourra paraître sans être revêtu du visa du* Chef de la Division des Archives, *par l'intermédiaire duquel les manuscrits seront transmis à l'éditeur.*

(Extrait du procès-verbal de la séance du 6 mai 1885.)

Vu par le Chef de la Division des Archives,

Signé :

J. GIRARD DE RIALLE.

Coulommiers. — Imp. P BRODARD et GALLOIS.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PAPIERS
DE BARTHÉLEMY

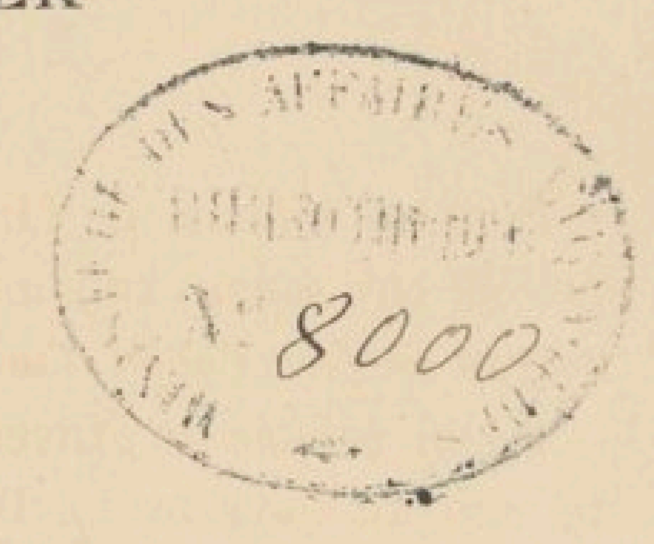
AMBASSADEUR DE FRANCE EN SUISSE

1792 — 1797

PUBLIÉS

SOUS LES AUSPICES DE LA COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

PAR M. JEAN KAULEK



II

JANVIER-AOUT 1793

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1887

PAPIERS

DE

BARTHÉLEMY

1793

BARTHÉLEMY A LE BRUN

1. — *Baden, 1er janvier* [1]. — Barthélemy à Le Brun. Faux assignats saisis à Berne. Efforts des émigrés pour entraver la circulation des assignats sur les différentes places de commerce d'Allemagne et de Suisse. « Leurs manœuvres criminelles n'ayant point eu tout l'effet qu'ils en attendoient, ils ont essayé depuis six mois de colporter de faux assignats et de jeter par là l'alarme dans les Cantons. La ville de Bâle leur a paru surtout être celle où leur friponnerie pourroit porter le coup le plus sensible au commerce. » La procédure criminelle instruite à Bâle a conduit à découvrir que la fabrique de ces faux assignats était dans le Brisgau. Toutes les mesures ont été prises en Suisse pour surveiller rigoureusement ceux qui les colportent. Le meilleur moyen de ramener la confiance si nécessaire au commerce paraît être de mettre un ou deux négociants des principales villes de la Suisse en état d'exercer les fonctions d'experts vérificateurs d'assignats.

Vol. 432, f° 3, original, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 5, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

Pièce jointe. — Berne, 28 décembre 1792. — Note de M. Sturler à Bacher. Même sujet.

Vol. 430, f° 460, copie, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 5 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [2]

2. — *Baden, 2 janvier.* — « L'extrait ci-joint d'un discours que le Chancelier de la république de Bienne a adressé aux députés de l'Erguel vous fera connoître les principes et les motifs par lesquels elle appelle ce petit pays avec lequel elle a déjà tant de rapports, à se réunir et à s'identifier plus particulièrement avec elle. Ce vœu me paroît partagé avec la même ardeur par les habitants de l'Erguel. Quatre députés de leur assemblée qui s'est formée à Courtelary, sont arrivés hier au soir

POLITIQUE N° 113.

Affaires de Bâle et de l'Erguel.

1. Reçue le 8 janvier.
2. Reçue le 8 janvier.

chez moi, munis d'un plein pouvoir dont vous trouverez ici une copie. Il m'ont dit que de vingt-trois communes dont leur pays est composé, dix-sept ont envoyé leurs députés à Courtelary; que si les cinq autres communes n'ont pas encore imité cet exemple c'est par un sentiment d'incertitude qui provient d'un reste d'attachement pour le ci-devant évêque de Bâle ; mais qu'on doute d'autant moins qu'elles ne se réunissent bientôt à l'opinion générale que l'assemblée de Courtelary a établi un comité provisoire qui est en permanence après avoir renvoyé la régence que l'évêque avoit instituée au moment de son départ de Bienne. Ils affirment que les dix-sept communes sont unanimes dans ce moment de dissolution de l'empire de ce prince pour s'y soustraire à jamais et pour se donner à Bienne sur le pied de la plus parfaite égalité dans les droits des citoyens. Les évêques de Bâle n'étoient que trop parvenus à opprimer la liberté de ce peuple : les efforts qu'il avoit faits dans différents temps pour recouvrer son indépendance, n'avoient pas réussi, et jamais il n'avoit pu jusqu'ici obtenir des circonstances qu'elle fût confondue avec celle de Bienne vers laquelle, en tant qu'elle fait partie du Corps helvétique, tous ses intérêts et sa position le portent. Ils espèrent que les Cantons, loin de contrarier leur vœu, en verront l'accomplissement avec plaisir, que nous en aurons une preuve dans la note que le Directoire de Zurich doit m'adresser incessamment au nom de toute la Confédération. Ils viennent de Berne; ils ont remis un mémoire au Sénat, ils se flattent que la grande majorité souhaite le succès de cet arrangement; ils se sont rendus d'ici à Zurich pour solliciter également les suffrages de ce premier Canton.

« Mais l'assemblée de Courtelary n'ambitionne pas moins d'obtenir ceux de la République françoise. Inviolablement attachés de tout temps à notre nation par la reconnoissance, par le commerce d'horlogerie et de bestiaux qu'ils font avec elle et par leur admission dans le régiment que le prince de Porentruy entretenoit au service de France, le sentiment des habitants de l'Erguel a redoublé de vivacité depuis notre révolution. En effet, les principes sur lesquels elle repose n'ont pas de plus zélés admirateurs que ce peuple. Les députés désirent donc ardemment que la République françoise, lui continuant sa protection, approuve et favorise son incorporation avec Bienne, par conséquent son plus grand rapprochement du Corps helvétique dont il faisoit déjà partie,et veuille bien continuer de l'admettre, ainsi que par le passé, aux avantages politiques et de commerce qu'elle accordera aux Cantons. Ils m'ont sollicité de vous transmettre ce vœu et de vous prier de le faire agréer par la République comme venant d'un peuple plein de respect et d'amour pour elle. Je les ai bien assurés que je m'acquitterois auprès de vous de cette prière et que la République, amie du brave peuple de l'Erguel, souhaitoit qu'il exerçât sans contrainte sa volonté dirigée par les moyens les plus propres de consolider sa liberté et son amour de l'égalité. Je leur ai demandé de

m'adresser les actes de leur assemblée afin de me mettre en état de vous faire connoître authentiquement le vœu du peuple.

« Ces députés n'ayant fait aucune mention du projet de réunir leur pays à la république de la Rauracie, il m'a paru qu'il ne convenoit pas que je leur pose des questions à cet égard.

« Les deux États de Bienne et de l'Erguel vont envoyer des députés à Sonceboz où s'établiront les conférences pour régler la constitution qui doit régir les deux pays. Celle de Bienne est déjà très démocratique; on lui donnera des formes encore plus populaires.

« Quand vous lirez dans le recès de la diète d'Arau que je serai en état de vous envoyer la semaine prochaine l'inconcevable persécution que le canton de Berne fit éprouver dans ce temps-là à Bienne, laquelle paroissoit ne tendre à rien moins qu'à expulser de la Confédération cette petite république et à laquelle elle opposa le plus grand courage, vous jugerez combien Berne qui a, je crois, beaucoup convoité l'Erguel et à qui il ne nous conviendroit pas plus qu'au Corps helvétique de voir faire cette acquisition, doit souffrir aujourd'hui d'être forcé de désirer et de travailler pour la réunion de ce petit pays à l'État de Bienne : mais ce supplice de l'amour-propre et de la vanité n'est pas le seul qui attend Berne. Si les vœux réciproques de Bienne et de l'Erguel sont accomplis, la prodigieuse exaltation qui va se manifester dans les esprits singulièrement révolutionnaires de leurs habitants, établira non loin de la capitale du canton de Berne un foyer dévorant qui deviendra très redoutable pour l'aristocratie bernoise; celle de Soleure ne sera pas exposée à un moindre danger.....

« Bien des motifs peuvent justifier Berne d'avoir conservé sur pied le régiment de Watteville, tels par exemple que le désir de faire quelque bien à un grand nombre d'individus, l'intention de défendre par une troupe bien organisée une frontière importante, lorsqu'on la croyoit menacée, et enfin l'espoir que quelque puissance étrangère prendra ce corps à sa solde, mais d'un autre côté beaucoup de personnes à Berne désapprouvent qu'il ne soit pas licencié depuis longtemps; et d'ailleurs il est contraire à l'esprit de la Ligue helvétique et ce peut devenir un objet de jalousie et d'inquiétude pour les autres Cantons que le plus fort d'entre eux tienne sur pied une force armée quoique non considérable. Cependant il est vraisemblable qu'à cause des circonstances où Berne se trouve, ils n'y feront pas attention. Ce qui pourra avoir des suites plus marquées, c'est la résolution que ce Canton prend de faire relever son contingent à Bâle par deux compagnies et demie du régiment de Watteville. J'ai bien de la peine à croire que les contingents des autres Cantons qui ne sont composés que de milices fort maladroites ne soient pas humiliés de la démarche bernoise, et cette circonstance venant à la suite de la détermination d'un des petits Cantons de retirer son contingent (je n'ai pas appris qu'on l'y ait fait renoncer), les Cantons populaires pourroient être portés tous à imiter bientôt cet exemple.....

« Nos partisans à Bâle ne voient pas approcher volontiers ce détachement du régiment de Watteville. Ils craignent non pas sans raison que quoique les sentiments de l'officier qui le commande soient bons, cette troupe n'influe sur l'opinion de la ville que diverses circonstances concourent parfois à vicier. » Barthélemy insiste sur la nécessité de ménager le canton de Bâle et de faire payer les pensions militaires. Il termine par divers détails sur la politique de Berne et les mouvements des troupes bernoises dans le pays de Vaud.

Vol. 432, f° 5, original, 13 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 6 v°, copie, 7 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Décembre 1792.* — « Extrait du discours de M. le chancelier Neuhaus envoyé par la république de Bienne comme commissaires pour assister à l'assemblée des communes de l'Erguel tenue à Courtelary... Adressé aux députés de l'Erguel et remis par écrit. »

Vol. 430, f° 377, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 10 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — *Courtelary, 27 décembre 1792.* — Pleins pouvoirs des députés de l'Erguel chargés de se rendre près l'ambassadeur de la République française.

Vol. 430, f° 456, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 10 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

c. — « Situation de la force armée dans le pays de Vaud au 15 décembre 1792. »

Vol. 430, f° 376, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 10 v°, copie, 1 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 48.

Acceptation des lettres de créance de Barthélemy.

3. — *Paris, 4 janvier.* — « J'ai reçu, citoyen, vos n°s 109 et 110, mais je ne répondrai pas aujourd'hui sur les objets que vous y traitez. Je me bornerai à vous observer qu'il est très intéressant pour le Corps helvétique lui-même que l'acceptation de vos lettres de créance n'éprouve aucun retard. Vous connoissez toute l'influence de l'opinion dans les gouvernements de la nature du nôtre. Vous savez que bien des personnes conservent encore des doutes sur les sentiments des Cantons aristocratiques à notre égard et qu'elles n'ignorent pas la prépondérance de ces Cantons dans les délibérations du Corps helvétique. Il importe de détruire au plus tôt ces soupçons et d'en prévenir les effets. Le moyen le plus sûr d'y parvenir est que l'on s'empresse à reconnoître la République françoise en acceptant les lettres que vous avez à présenter. Les craintes par

lesquelles on est arrêté à ce sujet me paroissent chimériques. Je vous le répète, citoyen, je ne pense pas que la cour de Vienne dans les circonstances où elle se trouve, se saisisse de cette reconnoissance comme d'un motif qui doive la déterminer à faire éprouver son ressentiment à la Suisse. Au surplus elle auroit réellement à courir les risques de ce ressentiment que son intérêt exigeroit encore que l'on préférat ce danger aux inconvénients auxquels son retard à vous reconnoître pourroit l'exposer....

« Je vous envoie copie d'une lettre que j'écris à l'évêque de Paris au nom du Conseil exécutif. Vous sentirez aisément que le motif de son rappel n'est pas étranger à la bonne harmonie que nous voulons maintenir avec le Corps helvétique.

« Le citoyen Mangaud dont vous me parlez dans votre n° 110 n'a reçu aucune mission pour la Suisse.....

« Vous recevrez dorénavant douze exemplaires du *Patriote françois* et autant des *Annales politiques* pour être distribués dans les clubs. Vous pourrez aussi en faire passer aux patriotes suisses avec lesquels vous vous arrangerez, moyennant rétribution s'il est nécessaire, pour l'insertion dans leurs feuilles des articles que vous aurez jugé utile de propager.

« Puisque le paquet adressé au général Biron et dont il m'a accusé la réception ne s'est pas retrouvé, je vous autorise à faire réimprimer à Strasbourg l'*Adresse aux Suisses*..... »

Vol. 432, f° 14, minute, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 441, f° 5, original, 4 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 48, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Paris, 4 janvier.* — Le Brun à Gobel, évêque de Paris, commissaire du Pouvoir exécutif à Porentruy. Le Conseil exécutif considérant la mission qu'il avait confiée par arrêté du 28 octobre 1792 au citoyen Gobel comme terminée, le ministre invite celui-ci à se rendre le plus tôt possible à son poste à Paris.

Vol. 433, f° 49, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 441, f° 8, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

b. — *Paris, 4 janvier.* — Le Brun à Mangaud. « J'apprends avec surprise, Citoyen, que vous êtes à Bâle et qu'il se répand dans la Suisse que vous y êtes chargé d'une mission particulière. Votre mission étant de parcourir l'Allemagne pour y prendre des renseignements sur le nombre des troupes qui se trouvent sur pied dans les différents Cercles, sur leurs mouvements et sur toutes les dispositions militaires dont on s'y occupe, vous voudrez bien ne pas différer à vous y rendre. Dans le cas où des obstacles qui vous paroîtroient insurmontables ne vous per-

mettroient pas de remplir incessamment l'objet de votre mission, vous auriez à presser votre retour à Paris. »

Vol. 432, f° 17, original, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 49 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 49.

Affaires de Genève.

4. — *Paris, 4 janvier.* — « Vous êtes sans doute informé, Citoyen, de la révolution qui vient de s'opérer dans Genève.

« Le général Kellermann a demandé à cette occasion des instructions sur la conduite qu'il avoit à tenir.

« On lui a répondu en vertu d'un arrêté du Conseil exécutif pris hier, et dont je vous enverrai copie par le premier ordinaire, qu'il étoit autorisé à faire cantonner des troupes à la proximité du territoire de Genève, mais que les troupes ne pourroient aborder le territoire de Genève et entrer dans cette ville que dans le cas où des troupes étrangères voudroient y pénétrer, et que dans ce cas même nos troupes n'y entreroient pas qu'au préalable le général n'eût fait prévenir le commandant des troupes suisses ou autres qui y seroient envoyées qu'il a ordre de s'opposer à leur entrée et qu'il est prêt à déployer à cet effet les forces qui lui sont confiées.

« Vous voudrez bien, Citoyen, donner avis au Directoire de Zurich et à l'État de Berne de ces dispositions arrêtées par le Conseil exécutif et des instructions adressées en conséquence au général Kellermann. La République françoise, fidèle aux principes qu'elle a professés en renonçant aux droits que lui réservoit le traité de 1782, de s'immiscer dans le gouvernement de Genève, est en droit d'espérer que les États de Zurich et de Berne se conduiront d'après les mêmes principes, surtout dans des circonstances où il ne peut lui être indifférent de voir Genève occupée par des troupes étrangères. »

Vol. 432, f° 16, minute, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 441, f° 9, original, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 49 v°, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 114.

Contingents suisses pour la défense de la neutralité.

5. — *Baden, 6 janvier.* — Malgré les instances de Zurich et de Lucerne le canton d'Unterwald haut et bas persiste à rappeler les troupes qu'il avait envoyées pour la défense de la neutralité. Il a donné à son contingent l'ordre de quitter Bâle dans le courant de la semaine.

« Tous les États de la Suisse ont contracté en 1777 par l'article VI du

1. Reçue le 13 janvier.

renouvellement d'alliance, l'obligation de faire respecter la neutralité de leur territoire, même à main armée. Ceux qui reçoivent des pensions d'alliance ou subsides qui ont pour objet de leur faciliter les moyens de remplir leurs engagements confédéraux ont une obligation encore plus étroite de veiller à la défense des frontières..... Unterwald le Bas à qui on a laissé la libre disposition de la pension à volonté a surtout promis en 1778 que cette somme seroit employée annuellement à l'entretien d'un corps de 1035 hommes affecté particulièrement à la défense de la frontière en cas de guerre. Ce corps..... existe..... et ne demande pas mieux que de se porter à Bâle s'il le falloit. Mais l'État d'Unterwald le Bas n'a pas de trésor public et se trouve par conséquent hors d'état de continuer même à un très foible détachement la paye onéreuse de plus de 30 sols par jour qu'il a donnée jusqu'ici à chacun de ses soldats. Les autres Cantons démocratiques sont tous plus ou moins dans le même cas, et quoiqu'ils aient encore laissé leur contingent militaire à Bâle, la dépense considérable que cette mesure exige surpassant leurs moyens, il ne faudra pas s'étonner si dans quelques mois ils se voient pareillement forcés de retirer successivement leurs troupes malgré tout le désir qu'ils auroient de les y laisser. L'argent de paix et d'alliance est déposé dans le trésor public des Cantons villes qui ont d'ailleurs des épargnes considérables et des fonds placés dans les pays étrangers; mais à l'exception de celui d'Uri, les États populaires distribuent chaque année presque tout ce qu'ils reçoivent et, pressés de jouir, ils s'inquiètent très peu de l'avenir, ce qui les met dans l'impuissance de porter une force armée hors de leurs foyers, à moins qu'une Puissance étrangère ne veuille se charger de la solder. »

Barthélemy apprend à l'instant de Bâle qu'on y a été instruit le 3 que Schwitz rappelle effectivement son contingent et qu'Appenzell catholique diminue le sien de dix soldats et un officier.

« En portant nos regards sur l'avenir, il ne peut être indifférent sous aucun rapport pour la France de surveiller les mesures que les États de la Suisse continueront de prendre pour maintenir l'inviolabilité du territoire du canton de Bâle. L'Empereur n'a point encore formellement reconnu la neutralité que le Corps helvétique a annoncé vouloir observer envers les Puissances belligérantes par sa déclaration du 5 juin 1792..... Sous ce rapport la défection de quelques Cantons doit faire sensation en France et ne peut qu'être très pénible pour le Corps helvétique en général dont elle rompt, du moins aux yeux des généraux des armées étrangères, l'unité et l'ensemble qui peuvent seuls leur en imposer.

« Nous avons le droit, ainsi que vous l'aurez vu par tout ce qui précède, d'exiger l'observation scrupuleuse de l'engagement sacré contracté en 1777 en conséquence duquel les Suisses doivent s'opposer même à main armée au passage de nos ennemis par leur territoire. Nous devons donc en user pour démontrer aux Cantons qu'il est urgent qu'un corps com-

posé des troupes de toute la Suisse soit en permanence à Bâle pour pouvoir occuper Augst qui est un poste de ce Canton situé sur l'extrême frontière de l'Allemagne et fortifié tellement par la nature du terrain que les Autrichiens seroient nécessairement obligés de le forcer avant de pouvoir tenter le passage vers le ci-devant évêché de Bâle. Quelques cent hommes peuvent y faire la résistance nécessaire pour donner l'alarme à Bâle et à tout le pays, ce qui suffit pour se mettre en mesure de défense et pour avertir les officiers généraux françois du danger dont ils sont menacés.

« Si quelques Cantons démocratiques n'ont pas les moyens d'entretenir sur pied leur contingent, ils ne peuvent du moins pas se refuser d'y avoir leurs bannières pour figurer avec celles des autres Cantons et annoncer par là que la puissance qui violeroit le territoire du canton de Bâle déclareroit par ce fait même la guerre à la Suisse entière, puisque ce territoire se trouve, d'après les liens de la Confédération, sous la protection et la sauvegarde de tout le Corps helvétique. »

Abbaye de Bellelay.

Barthélemy envoie diverses pièces relatives à l'abbaye de Bellelay. « L'État de Soleure doit bien sentir et reconnoît, je crois, que l'abbaye de Bellelay, placée comme elle est dans dans le centre du ci-devant évêché de Bâle, pourra difficilement conserver son indépendance et éviter de suivre le sort de la nouvelle république de la Rauracie. »

Barthélemy prie le ministre de prendre en considération une réclamation de Soleure relativement à Notre-Dame de la Pierre. Cette contrée, située dans le Leimenthal, est complètement enclavée entre le département du Haut-Rhin et le ci-devant évêché de Bâle. Soleure est très préoccupé de voir que le général Demars paraît vouloir interrompre ses communications avec cette partie de son territoire.

« M. Mangaud dont j'ai eu l'honneur de vous parler, avant de se rendre à Zurich de Bâle où il a dit qu'il retourneroit dans quatre semaines, s'est vanté d'être chargé d'une espèce de surveillance sur des personnes en place, faisant assez entendre que j'en étois l'objet. »

L'arivée des postes de Paris à Huningue éprouve des retards, par suite des neiges. On mande de Bâle qu'un des deux officiers français qui y sont « en faction » est parti. On dit qu'il n'était pas d'accord avec son collègue.

« J'apprends que Schwitz n'a pas encore pris un parti définitif pour le rappel de son contingent. »

Vol. 432, f° 21, original, 12 p. in-f°.
Vol. 433, f° 11, copie, 6 p. 1/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Lucerne, 31 décembre 1792.* — [L'avoyer Pfyffer à Barthélemy?]. Efforts de M. Caamaño pour parvenir à la conclusion d'une capitulation militaire. Retrait du contingent envoyé à Bâle par le canton d'Unterwald.

Vol 430, f° 473, copie, 2 p. 1/3 in-f°.
Vol. 433, f° 14 v°, copie, 1/4 in-f°.

b. — *Soleure, 10 décembre 1777.* — Extrait d'une dépêche du vicomte de Polignac, ambassadeur de France en Suisse, au comte de Vergennes, ministre des Affaires étrangères. Pensions faites par la France au canton d'Unterwald le Bas. Proposition faite par cet État d'en employer le montant à l'entretien d'un corps de mille hommes destinés à défendre en cas de besoin la neutralité du territoire helvétique.

Vol. 432, fº 27, copie, 3 p. 1/2 in-fº.
Vol. 433, fº 16 vº, copie, 2 p. 1/2 in-fº.

c. — *Soleure, 3 janvier 1778.* — M. de Polignac, au canton d'Unterwald le Bas. Même sujet.

Vol. 432, fº 29, copie, 3 p. in-fº.

d. — *S. l., 19 janvier 1778.* — Le canton d'Unterwald le Bas à M. de Polignac. Même sujet.

Vol. 432, fº 31, copie, 1 p. 1/2 in-fº.

e. — *Soleure, 23 janvier 1778.* — M. de Polignac à MM. d'Unterwald le Bas. Même sujet.

Vol. 432, fº 32, copie, 1 p. 3/4 in-fº.

f. — *S. l., 23 mai 1785.* — « Lettre de combourgeoisie [de l'État de Soleure] pour le révérend seigneur Ambroise, abbé de Bellelay », ordre des Prémontrés.

Vol. 433, fº 19, copie, 1 p. 2/3 in-fº.

g. — *S. l., 23 mai 1785.* — « Lettre reversale du révérend seigneur abbé de Bellelay pour le renouvellement de son droit de bourgeoisie avec l'État de Soleure. »

Vol. 433, fº 20, copie, 1 p. 1/2 in-fº.

h. — *S. l., 24 novembre 1792.* — Le maréchal de camp Altermatt, général des troupes du canton de Soleure, au général Demars. Sauvegarde de l'abbaye de Bellelay.

Vol. 430, fº 272, copie, 1 p. 1/4 in-fº.
Vol. 433, fº 18 vº, copie, 3/4 p. in-fº.

i. — *Porentruy, 25 novembre 1792.* — Le général Demars au général Altermatt. Même sujet.

Vol. 432, fº 13, copie, 1 p. in-fº.
Vol. 433, fº 18 vº, copie, 1/2 p. in-fº.

j. — *Soleure, 2 janvier.* — Lettre sans nom d'auteur adressée à Barthélemy. Sauvegarde de Soleure placée à l'abbaye de Bellelay. Inter-

ruption par le général Demars des communications avec le Leimenthal.

Vol. 432, f° 12, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 18, copie, 1 p. in-f°.

k. — *Coire, 31 décembre 1792.* — Salis-Scevis à Barthélemy. Affaires des Grisons. Négociations avec l'Autriche.

Vol. 430, f° 469, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 20 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

l. — *Soleure, 2 janvier.* — Berville à Barthélemy. Vente des effets de M. de Vérac.

Vol. 433, f° 21, copie, 1/2 p. in-f°.

m. — *Lucerne, 21 décembre 1792.* — L'État de Lucerne au Directoire de Zurich. Les contingents suisses, ayant été envoyés à Bâle en vertu d'une décision prise en commun par les Cantons, ne peuvent être diminués ou rappelés qu'en vertu d'une décision prise également en commun.

Vol. 430, f° 432, copie, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 15 v°, copie, 2 p. in-f°.

n. — *Lucerne, 19 décembre.* — L'État de Lucerne dissuade l'État d'Unterwald le Haut de retirer les troupes qu'il a parmi le contingent helvétique à Bâle.

Vol. 430, f° 418, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 433, f° 15, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

6. — *Paris, 6 janvier.* — Colchen à Barthélemy. Traitement du citoyen Helfflinger. « Nous allons vous débarrasser de Demars, ce voisin aussi inquiet qu'inquiétant : j'ai du moins tout lieu de le penser. Il sera vraisemblablement remplacé par le citoyen Vieusseux dont il ira prendre la place dans l'armée du Haut-Rhin. On dit ce dernier un homme très sage et très mesuré : c'est ce qu'il vous faut, c'est ce qu'il faut à la chose, car nous voulons bon gré mal gré les efforts de certaines gens vivre en bonne harmonie avec nos frères les Suisses. Il est nécessaire qu'ils le sachent.....

« Le ministre attache une grande importance à ce que le Corps helvétique nous reconnoisse promptement, non qu'il ait aucun doute sur ses dispositions à notre égard, mais cette reconnoissance anéantira des projets, des espérances dont la destruction intéresse la Suisse et nous.....

« Nos deux officiers imposés si impolitiquement à Bâle par le général Ferrier pour la surveillance de la neutralité vont être rappelés; cela paroît du moins convenu. »

Vol. 433, f° 58, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

7. — *Baden, 6 janvier.* — Barthélemy à MM. les président et membres de l'administration provisoire de la république de la Rauracie, à Porentruy. Recommandation en faveur de M. Morlot, secrétaire d'État du canton de Berne.

Vol. 433, f° 21 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

8. — *Baden, 8 janvier.* — Barthélemy au bourgmestre Kilchsperger, de Zurich. Il lui transmet la réponse de Le Brun à la note que le bourgmestre Ott lui avait fait parvenir au commencement du mois précédent.

Vol. 433, f° 29 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

9. — *Baden, 8 janvier.* — Barthélemy à l'avoyer Glutz. Il demande que des mesures soient prises contre les prêtres français déportés réfugiés sur le territoire de Soleure. Il rappelle que le roi d'Espagne, en accordant l'hospitalité à ceux de ces prêtres qui se sont retirés dans ses États, leur a défendu d'exercer aucune fonction ecclésiastique.

Vol. 433, f° 39 v°, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

10. — *Baden, 9 janvier.* — « Citoyen ministre, j'ai reçu la dépêche n° 46 dont vous m'avez honoré le 28 du mois dernier. POLITIQUE N° 115.

« La manière dont le Conseil exécutif a accueilli la note des deux premiers Cantons de la Suisse va combler leur satisfaction, ainsi que celle des autres États helvétiques qui en auront tous connoissance. Votre lettre du 10 décembre à laquelle vous me renvoyez les avoit déjà singulièrement disposés à jouir de ce sentiment lorsqu'il a ensuite éprouvé de l'altération par les événements de l'Erguel et de Moutier-Grandval; mais les sages principes de la République auxquels vous venez de rappeler le commissaire du Pouvoir exécutif dans le pays de Porentruy me rassurent entièrement sur cette cause d'ombrage. Je compte qu'elle est au moment de se dissiper et qu'en même temps qu'ils nous porteront à laisser ces peuples disposer librement de leur sort, pourvu que ce ne soit pas d'une manière préjudiciable à nos intérêts, nous y trouverons l'avantage de ranimer la confiance des Cantons helvétiques. On m'a témoigné de plusieurs parties de la Suisse le désir que votre lettre du 10 décembre fût imprimée. J'ai répondu que l'équivalent des maximes saines qu'elle renferme se trouve dans l'excellent rapport que vous avez adressé à la Convention nationale le 19 décembre sur notre situation avec l'Angleterre.

Affaires de l'Erguel et du Munsterthal. Reconnaissance de Barthélemy.

« Je joins ici la copie d'une lettre que le bourgmestre en charge de

1. Reçue le 15 janvier.

Zurich vient de m'écrire et la traduction de la note qu'il m'adresse au nom du Corps helvétique. Vous verrez par ces pièces qu'on continue de concevoir de vives inquiétudes sur les démarches du citoyen général Demars, surtout d'après la réponse qu'il doit avoir faite à l'adresse des habitants de la prévôté de Moutier-Grandval jointe à ma dépêche nº 112. Je ne connois point cette réponse. En attendant que vous veuilliez bien m'autoriser à en faire une officielle à cette note, ou plutôt que vous m'adressiez vous-même une contre-note ainsi que je l'explique dans ma lettre ci-jointe sans numéro, je vais faire ce qui dépendra de moi pour tranquilliser les Cantons. Il est véritablement temps que nous mettions un terme à toutes ces inquiétudes si elles sont légitimes.

« Cette même pièce est encore une nouvelle preuve de leurs dispositions à reprendre et à continuer la correspondance avec nous par la voie directe. Je crois devoir traiter séparément les moyens que la circonstance actuelle présente de la rendre encore plus positivement officielle.

« Le Corps helvétique est occupé de délibérer sur l'expédition d'une seconde note qu'il s'agiroit de m'adresser relativement aux indemnités dues aux officiers licenciés : mais les Cantons ne se sont pas encore accordés sur le contenu de cet office. La plupart pensent que la générosité et la justice de la nation françoise la porteront sans doute bientôt à accomplir les engagements solennellement contractés, sans qu'elle doive avoir besoin d'être sollicitée. »

Barthélemy renvoie les lettres de créance que le ministre lui avait adressées quelques mois auparavant.

Nouvelles lettres de créance.

Le citoyen Bacher va se rendre à Zurich pour conférer avec les magistrats de la remise des nouvelles lettres de créance. « C'est d'accord avec eux que je le charge de ce soin plutôt que d'aller m'en acquitter moi-même. Ils ont tant de ménagements à garder avec leurs co-alliés, ils en sont si jalousés, qu'ils ont peur que ma présence parmi eux pourroit plutôt nuire à nos vues. La confiance qu'ils accordent au citoyen Bacher et son intelligence ne laissent rien à désirer.

« Il ne s'agit pas de chercher à persuader MM. de Zurich. Leur extrême attachement pour la France n'est point suspect et ne peut nous permettre de concevoir aucun doute sur leurs vœux et sur leurs dispositions; mais il s'agit de calculer avec eux le plus ou moins prompt succès de notre démarche auprès des autres Cantons. Je remarque très bien qu'ils s'accordent à peu près tous à croire que la cour de Vienne les menacera de regarder l'acceptation de nos lettres de créance comme une violation de la neutralité, et d'arrêter les transports des approvisionnements nécessaires à leur subsistance qu'ils tirent uniquement de la Souabe, aussi bien que les transports des sels. Cette idée est fâcheuse et exige peut-être que nous ne les brusquions pas trop. Je conviens que l'injustice seroit atroce de la part de la Maison d'Autriche, mais cette puissance n'a jamais été arrêtée par la pensée de commettre une injustice. Jamais la

raison ne s'est fait entendre à l'oreille d'un despote.......... Vous pensez que dans les circonstances actuelles la cour de Vienne croira devoir user de ménagements envers les Suisses dont le ressentiment pourroit lui être funeste sous plus d'un rapport. J'ose vous supplier d'être persuadé que l'Empereur n'a d'autres ménagements à garder avec eux que de ne pas les attaquer dans leurs foyers. Il s'en gardera bien. Mais à cette mesure là près il pourra se permettre impunément toutes celles qu'il croira propres à mortifier les Suisses qu'il n'aime point, assuré comme il l'est que leur système, leurs institutions, leurs moyens s'opposent absolument à ce qu'ils prennent aucune espèce de part aux querelles des autres nations. J'ajoute encore que les préparatifs de l'Angleterre contribueront à rendre l'Empereur plus exigeant envers les Suisses et ceux-ci plus timides et plus incertains..........

« Il est une objection très forte qui fait depuis longtemps l'objet de mes observations les plus attentives. On peut dire : mais les Suisses ne cherchent qu'à gagner du temps; ils veulent éviter de se lier avec nous dans ce moment afin d'être maîtres de leurs mouvements au printemps et libres peut-être de s'attacher à la coalition des puissances qui à cette époque paroît devoir être formidable. Je ne balance point à affirmer que les Suisses ne se rendront point coupables d'une pareille perfidie et que par l'intérêt même de leur existence ils nous resteront fidèles lorsque toute l'Europe à peu près sera conjurée contre nous. Jamais ils ne tourneront leurs armes contre la France; jamais ils ne serviront d'instrument à la lâche cupidité de l'Autriche.....

« Mais, dira-t-on encore, Berne a été au moment d'entraîner la Suisse dans la guerre, il peut se livrer une seconde fois à son ambition. Je réponds qu'on ne se livre pas deux fois à une aussi périlleuse entreprise, d'ailleurs les circonstances ne sont plus les mêmes.......... Je crois que nous ne devrions pas encore suspecter les intentions de Berne s'il tâchoit de prévenir une révolution dans la principauté de Neuchâtel, car il auroit un très grand intérêt à l'éloigner : cette principauté est alliée de Berne par un traité de combourgeoisie, elle couvre une partie très importante du Canton, comme aussi elle est contiguë à toute la partie septentrionale du pays de Vaud.

« .....J'observe enfin, quant à Neuchâtel, que l'intérêt que Berne est appelé par sa position et ses traités à prendre à cette principauté lui donne quelque crédit à Berlin et quelque moyen d'obtenir que dans l'occasion le roi de Prusse emploie auprès de la cour de Vienne ses bons offices pour Berne et pour toute la Suisse. Il n'ignore pas qu'on compte bien à Berne se servir de cette ressource pour tâcher de diminuer les marques de ressentiment qu'on craint que l'Empereur ne fasse éprouver au Corps helvétique au moment de l'admission des lettres de créance... »

Vol. 432, f° 45, original, 12 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 26, copie, 6 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Zurich, 8 janvier.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Envoi de la note suivante. Il exprime l'espoir que les généraux français et notamment le général Demars recevront des ordres qui pourront rassurer entièrement les Suisses.

Vol. 432, f° 38, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 433, f° 29 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

b. — *Zurich, 8 janvier.* — Note du Corps helvétique à Barthélemy. La France ne permettra pas « que moyennant sa protection et son influence on parvienne à rompre les liens qui unissent le Munsterthal et l'Erguel, quoique seulement d'une manière médiate, à la république helvétique. En échange de quoi cette république s'engage que les moyens qu'elle emploiera pour maintenir dans ces pays le repos, l'ordre et la sûreté ne tendent purement et simplement qu'au maintien de ses droits et nullement à se mêler de ceux d'un tiers. »

Vol. 432, f° 39, copie, 3 p. in-f°.
Vol. 433, f° 30 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

c. — *Arau, 3 septembre 1792.* — « Traduction de l'Abscheid ou Recès de la Diète extraordinaire tenue à Arau entre les XIII Cantons et États co-alliés de la Suisse, dont l'ouverture s'est faite le 3 septembre 1792. »

Vol. 427, f° 268, copie, 31 p. in-f°.
Vol. 431, f° 34, copie, 23 p. 1/2 in-f°.

d. — « Observations sur l'Abscheid ou Recès de la diète d'Arau...... par Bacher. »

Vol. 427, f° 314, copie, 12 p. in-f°.
Vol. 431, f° 66 v°, copie, 8 p. in-f°.

Pièces jointes à l'Abscheid de la diète d'Arau. — *a*). — *Arau, 5 septembre 1792.* — La Diète au comte d'Affry [1].

Vol. 431, f° 46, copie, 1 p. in-f°.

b). — *Arau, 5 septembre 1792.* — La Diète aux officiers commandant les Corps suisses en France [2].

Vol. 431, f° 46 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

c). — *Paris, 13 septembre 1792.* — Le comte d'Affry à la Diète. Régiments suisses.

Vol. 429, f° 285, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 431, f° 47, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

1. Voir *Papiers de Barthélemy*. Tome I, p. 284.
2. Voir *Papiers e Barthélemy*. Tome I, p. 284.

d). — *Paris, 12 septembre 1792.* — Le comte d'Affry à Servan. Même sujet.

Vol. 429, fº 286, copie, 1 p. in-fº.
Vol. 431, fº 48, copie, 1/2 p. in-fº.

e). — *Paris, 12 septembre 1792.* — Le comte d'Affry à Le Brun. Même sujet.

Vol. 429, fº 286 vº, copie, 2/3 p. in-fº.
Vol. 431, fº 48, copie, 1/2 p. in-fº.

f). — *Arau, 20 septembre 1792.* — La Diète au comte d'Affry. Même sujet.

Vol. 429, fº 286 vº, copie, 1 p. in-fº.
Vol. 431, fº 48 vº, copie, 1 p. in-fº.

g). — *Camp de Waltredimus, 28 août 1792.* — Le comte d'Artois au Corps helvétique [1].

Vol. 431, fº 49, copie, 1 p. in-fº.

h). — Projet de réponse à faire par le Corps helvétique à la lettre précédente [2].

Vol. 431, fº 49 vº, copie, 1 p. 1/2 in-fº.

i). — *S. l., 1er septembre 1792.* — Le Prince évêque de Bâle au canton de Soleure. Il expose la situation malheureuse de ses États et demande protection.

Vol. 429, fº 289, copie, 7 p. 3/4 in-fº.
Vol. 431, fº 50, copie, 6 p. 1/2 in-fº.

j). — Projet d'adresse à présenter à l'Assemblée nationale de France par les États du pays de Porentruy.

Vol. 429, fº 292 vº, copie, 2 p. 1/4 in-fº.
Vol. 431, fº 53 vº, copie, 1 p. 2/3 in-fº.

k). — *Delèmont, 27 août 1792.* — Les commissaires de l'Assemblée nationale à la république de Bienne [3].

Vol. 431, fº 54. (*Mention avec renvoi.*)

l). — *Bienne, 29 août 1792.* — Bienne à Berne [4].

Vol. 431, fº 55, copie, 3/4 p. in-fº.

1. Voir *Papiers de Barthélemy*. Tome I, p. 263.
2. Voir *Papiers de Barthélemy*. Tome I, p. 263.
3. Voir *Papiers de Barthélemy*. Tome I, p. 286.
4. Voir *Papiers de Barthélemy*. Tome I, p. 265.

m). — *Bienne, 29 août 1792.* — Bienne à Berne [1].

Vol. 431, f° 54 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

n). — *Berne, 30 août 1792.* — Berne à Bienne. Rappel de M. de Buren, qui marchait au secours de Bienne.

Vol. 429, f° 296 v°, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 431, f° 55 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

o). — *Berne, 31 août 1792.* — Berne à Bienne [2].

Vol. 431, f° 56, copie, 1/2 p. in-f°.

p). — *Bienne, 3 septembre 1792.* — MM. de Bienne à M. de Watteville, bailli de Nydau. Ils ont résolu de faire occuper le passage de Sonceboz à Pierre-Perthuis.

Vol. 429, f° 297, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 431, f° 56, copie, 2/3 p. in-f°.

q). — *Bâle, 10 septembre 1792.* — M. de Greiffenegg au Corps helvétique [3].

Vol. 431, f° 56 v°, copie, 2 p. in-f°.

r). — *Bâle, 11 septembre 1792.* — Les représentants du Corps helvétique à la Diète. La lettre de l'Empereur leur paraît peu rassurante. Ils envoient deux d'entre eux s'en entretenir avec le prince Esterhazy.

Vol. 429, f° 297 v°, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 431, f° 57 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

s). — *Vienne, 29 août 1792.* — L'Empereur au Corps helvétique [4].

Vol. 431, f° 58 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

t). — *Arau, 12 septembre 1792.* — La Diète aux représentants du Corps helvétique à Bâle. Elle approuve leur démarche auprès du prince Esterhazy.

Vol. 429, f° 300, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 431, f° 59 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

u). — *Bâle, 14 septembre 1792.* — Les représentants du Corps helvétique à la Diète. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 429, f° 300 v°, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 431, f° 60, copie, 1/2 p. in-f°.

1. Voir *Papiers de Barthélemy*. Tome I, p. 265.
2. Voir *Papiers de Barthélemy*. Tome I, p. 269.
3. Voir *Papiers de Barthélemy*. Tome I, p. 308.
4. Voir *Papiers de Barthélemy*. Tome I, p. 307.

v). — « Relation de ce qui s'est passé à l'occasion de M. Stettler, représentant du L. Corps helvétique et de M. le Grand Tribun Mérian, envoyés en députation près du prince Esterhazy à Fribourg. »

Vol. 429, f° 301, copie, 4 p. in-f°.
Vol. 431, f° 60, copie, 3 p. in-f°.

w). — *Arau, 15 septembre 1792.* — La Diète au prince Esterhazy. Elle le remercie de l'accueil fait aux députés qui lui ont été envoyés.

Vol. 429, f° 303, copie, 2/3 p. in-f°.
Vol. 431, f° 62, copie, 1/2 p. in-f°.

x). — *Arau, 15 septembre 1792.* — La Diète aux représentants du Corps helvétique à Bâle. Même sujet.

Vol. 429, f° 303, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 431, f° 61 v°, copie, 1 p. in-f°.

y). — *Septembre 1792.* — Projet de réponse du Corps helvétique à M. de Greiffenegg.

Vol. 429, f° 307 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 430, f° 50, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 431, f° 62 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

z). — *Septembre 1792.* — Projet de réponse du Corps helvétique à la lettre de l'Empereur.

Vol. 429, f° 306, copie, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 430, f° 48, copie, 3 p. in-f°.
Vol. 431, f° 63, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

aa). — *Arau, 17 septembre 1792.* — La Diète aux représentants du Corps helvétique à Bâle. Évacuation de l'Évêché par les troupes françaises.

Vol. 429, f° 303 v°, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 431, f° 64, copie, 3/4 p. in-f°.

bb). — [*Arau*], *13 septembre 1792.* — Délibération relative à l'ambassade de France et projet de lettre à Barthélemy. On ne doit plus se permettre aucune démarche qui puisse donner à croire que le Corps helvétique reconnaît le pouvoir illégitime qui gouverne la France.

Vol. 429, f° 308 v°, copie, 3 p. in-f°.
Vol. 431, f° 64 v°, copie, 2 p. in-f°.

cc). — *Genève, 10 septembre 1792.* — Lettre de créance de M. Rigaud, député de Genève à la Diète.

Vol. 429, f° 311, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 431, f° 65 v°, copie, 1 p. in-f°.

dd). — *Arau, 18 septembre 1792.* — En réponse aux lettres précédentes, la Diète assure Genève de sa sollicitude pour ses intérêts.

Vol. 429, f° 310, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 431, f° 66, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN[1]

Rétablissement des relations avec le Corps helvétique.

11. — *Baden, 9 janvier.* — « Citoyen ministre, j'ai l'honneur de vous écrire cette lettre particulièrement afin de pouvoir vous dire plus en confidence et vous prier de ne pas faire connoître que celle que je joins ici m'est adressée par un des principaux magistrats de Zurich. Vous verrez par cette lettre qu'il est difficile d'être plus près que nous le sommes de la reconnoissance, que le Directoire a beaucoup travaillé pour nos intérêts auprès de ses co-alliés et que, s'il est un dernier pas qu'il hésite encore à franchir, ce n'est pas pour lui qu'il hésite, c'est particulièrement pour ménager à sa patrie une mesure salvatoire capable de la préserver du ressentiment autrichien.....

« Il vous est suffisamment connu que le Directoire de Zurich a marché depuis 1789 sur la ligne de notre révolution et qu'il en a facilité autant qu'il a dépendu de lui les progrès et les développements.....

« Dès que MM. de Zurich ont vu jour à rétablir la correspondance et les relations officielles avec l'ambassade, ils se sont occupés de ce soin sans relâche.

« Vous verrez par la lettre ci-jointe quelle est la tactique qu'on se propose de suivre à Zurich. On désireroit que vous fissiez au nom du Pouvoir exécutif de la République françoise une contre-note ou réponse à la note relative à l'Erguel et à la prévôté de Moutier-Grandval, qui renfermeroit des assurances de dispositions amicales et de bon voisinage de la France envers la Suisse. Vous me chargeriez ensuite d'adresser comme ambassadeur de la République françoise votre contre-note au Corps helvétique directement dans la forme usitée *dans tous les temps par les ambassadeurs de France en Suisse;* j'écrirois pareillement directement à l'État de Zurich, comme Directoire, une lettre d'accompagnement dont il m'accuseroit tout de suite la réception selon le protocole observé envers les ambassadeurs. Sur l'adresse on voudroit me donner la qualité d'ambassadeur de la *Nation françoise.* Je ne sais si je me flatte trop en croyant que je parviendrois à obtenir qu'on y mît celle d'ambassadeur de la *République françoise.* MM. de Zurich tâcheroient ensuite de se faire autoriser à me répondre de la même manière au nom de tous les États qui composent le Corps helvétique. Ce point obtenu, je pourrois, dans deux mois, remettre réellement les lettres de créance avec lesquelles les

1. Reçue le 15 janvier.

Cantons auroient eu tout le temps de se familiariser : elles auront même circulé parmi eux, puisque le citoyen Bacher, qui doit aller au premier jour à Zurich, en remettra d'amitié une copie au bourgmestre en charge. En attendant, je me trouverois ainsi réinstallé de fait; je fonctionnerois de nouveau dans toute l'étendue du terme, sans que qui que ce soit pût y trouver à redire : la correspondance auroit repris toute son activité et solennité précédente. Je serois tout aussi en droit que je pourrois l'être si les lettres de créance étoient envoyées, de veiller au maintien et à l'exécution des traités et engagements subsistants entre les deux nations.

« Si la cour de Vienne veut tracasser les Suisses à ce sujet, ils répondront que j'ai été accrédité auprès d'eux en mars 1792 au nom de la Nation françoise; qu'ils m'ont toujours considéré comme ambassadeur, puisque je n'ai point suspendu mes fonctions et encore moins pris congé, et que, comme ils ont des demandes à faire et des intérêts militaires et commerciaux très urgents à discuter avec la France, la nécessité les a obligés de négocier avec moi, comme elle a forcé l'Empereur et d'autres puissances de négocier avec la nation françoise par l'entremise des agents militaires ou politiques; qu'il a reconnu ainsi qu'eux la souveraineté nationale en recevant la notification de l'acceptation de la constitution et en ordonnant que le pavillon tricolore seroit admis dans les ports des Pays-Bas.

« En supposant que cette échappatoire qui donnera le temps aux Cantons de faire entrer en Suisse les blés achetés en Allemagne puisse obtenir votre approbation pour un terme de quelques semaines, vous auriez tout le mérite d'avoir sauvé aux États helvétiques le poids de l'humeur de la cour de Vienne qui, passé ce terme, ne pourra plus les atteindre d'une manière aussi sensible... »

Vol. 432, f° 52, original, 7 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 31 v°, copie, 4 p. in-f°.

Pièce jointe. — Zurich, 8 janvier. — Kilchsperger à Barthélemy. Note du Corps helvétique relative à l'Erguel et au Munsterthal. Rétablissement des relations politiques entre la France et la Suisse.

« P. S. — Dans ce moment le Conseil secret de Berne nous donne communication de la réponse que le général Demars a faite au mémoire que les communautés du Munsterthal lui ont présenté il y a quinze jours. Cette réponse écrite militairement repousse avec dureté la pétition des communautés de cette vallée qui désirent rester telles qu'elles sont. M. le général prétend au contraire qu'elles doivent malgré leur vœu unanimement émis s'unir à la nouvelle république rauracienne, sans qu'il semble avoir aucun égard aux relations très anciennes que ce petit pays a constamment entretenues avec la Suisse dont il a toujours

partagé la neutralite dans toutes les guerres entre la France et l'Allemagne. M. le général marque de l'humeur contre la puissance et l'influence de Berne. Nous craignons que son esprit inquiet et tracassier ne parvienne à troubler de nouveau la bonne intelligence qui se rétablit entre la France et la Suisse. »

Kilchsperger termine sa lettre par les assurances de la plus vive gratitude pour les services rendus par l'ambassadeur à la Suisse et par quelques mots sur ses lettres de créance, à l'occasion de démarches faites par le frère de Barthélemy pour lever les difficultés qu'on élève contre leur acceptation.

Vol. 432, f° 41, copie, 6 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 33 v°, copie, 5 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN

POLITIQUE N° 116. Affaires diverses.

12. — *Baden, 9 janvier.* — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 47 du 28 décembre et de la dépêche sans n° de même date. Il se conformera exactement à la défense de délivrer des passeports aux émigrés qui cherchent à rentrer en France. Il vient d'écrire à l'État de Soleure au sujet des prêtres déportés. M. Ochs paraît avoir considéré comme une ruse des Autrichiens le propos tenu par M. de Greiffenegg [1] et n'y avoir donné aucune suite. L'ambassadeur va lui rappeler cet objet. Il joint à sa dépêche les originaux des deux lettres de M. de Marval au roi de Prusse.

La dépêche du ministre au citoyen Gobel, en date du 29 décembre, devant nécessairement ramener le général Demars aux principes qui ne tendent qu'à tranquilliser les Suisses et à laisser toute liberté aux petits peuples qui habitent les montagnes qui bordent leurs frontières d'émettre leur vœu dans le choix du gouvernement qui doit désormais les régir, Barthélemy ne croit pas devoir s'adresser directement au général Biron à ce sujet. « Il me paroît, dit-il, d'après la lettre ci-jointe de Bienne, que l'intrigue fermente beaucoup dans ces petits pays. »

La fin de la dépêche est relative à la réclamation du sieur Mic contre le prince de Hohenlohe et à la créance de ce dernier sur le ministère de la guerre.

Vol. 432, f° 56, original, 5 p. in-f°.
Vol. 433, f° 38, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

Pièce jointe. — *Bienne, 4 janvier.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Affaires du Porentruy et de Moutier-Grandval.

Vol. 432, f° 20, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

1. Voir la dépêche de Barthélemy portant le n° 107.

13. — *Strasbourg, 9 janvier.* — Le lieutenant général Deprès Crassier, successeur du général Biron dans le commandement de la frontière du Rhin, à Barthélemy. Il prie l'ambassadeur de lui faire part de tout ce qui pourrait venir à sa connaissance des intentions de l'ennemi et des dispositions des Suisses.

« Le général Ferrier a placé à Bâle des jeunes gens pour être instruit de ce qui s'y passe. Je crains que leur âge ne nuise au bien que le général s'est proposé d'en retirer. Si vous apprenez quelque chose à cet égard, ayez la bonté de m'en instruire.....

« Les commissaires de la Convention arrivent ce soir ici. Leur mission ne sera pas pénible, j'espère, puisqu'on est tranquille dans cette ville.

« A ce moment on m'apprend que l'on a entendu une canonnade très forte à l'armée de Custine dimanche passé..... »

Vol. 433, f° 46 v°, copie, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Strasbourg, 2 janvier.* — Le lieutenant général Deprès Crassier au maréchal de camp Demars. « Vous voudrez bien vous assurer, Citoyen général, que les troupes que vous commandez ne donnent aucune inquiétude soit par leurs propos, soit par leurs actions, aux Cantons suisses, entre autres à celui de Berne..... »

Vol. 433, f° 47, copie, 1/2 p. in-f°.

14. — *Baden, 9 janvier.* — Barthélemy au bourgmestre Kilchsperger. Il accuse réception de la lettre de la veille et de la note qui y était jointe. Il s'est empressé de transmettre ces deux pièces au ministre des Affaires étrangères.

Vol. 433, f° 31, copie, 1 p. in-f°.

15. — *Bayonne, 9 janvier.* — Lettre du maréchal de camp Nucé, employé à Bayonne, sans nom de destinataire. Imprécations et menaces contre le gouvernement du Valais.

Vol. 433, f° 353, copie, 2/3 p. in-f°.

16. — *S. l. n. d.* — Note relative aux officiers suisses licenciés qui désirent reprendre du service en France.

Vol. 433, f° 47, copie, 1 p. in-f°.

17. — *S. l. n. d.* — Note relative aux déserteurs de l'armée de Condé qui désireraient rentrer au service de la République française.

Vol. 433, f° 47 v°, copie, 1 p. in-f°

18. — *Baden, 11 janvier.* — Barthélemy au ministre de la guerre Pache. Recommandation en faveur de M. Rosselet, citoyen bernois d'ori-

gine française, à qui le ministre de la guerre demande des échantillons de toiles suisses pour des fournitures militaires.

Vol. 433, f° 40, copie, 1/2 p. in-f°.

19. — *Soissons, 11 janvier.* — Les membres du conseil général permanent de la commune de Soissons à Barthélemy. Impossibilité de ne pas considérer la dame Vassan comme émigrée.

Vol. 433, f° 59 v°, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1].

POLITIQUE N° 117.

20. — *Baden, 12 janvier.* — Barthélemy annonce l'envoi des diverses pièces jointes à sa dépêche, et notamment d'une nouvelle lettre du bourgmestre Kilchsperger relative à la réception de ses lettres de créance. Il insiste de nouveau sur les bonnes dispositions de ce magistrat, sur l'intérêt qu'il y aurait à ménager les Suisses, à régler ce qui concerne les sels, les pensions et les indemnités aux officiers licenciés, enfin sur la pureté de ses intentions à lui Barthélemy. Il n'a pas encore reçu de réponse de Berne relativement à M. d'Eltouf de Pradine.

Vol. 432, f° 61, original, 4 p. in-f°.
Vol. 433, f° 40, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Zurich, 10 janvier.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Réception des lettres de créance de l'ambassadeur.

Vol. 432, f° 59, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 41 v°, copie 2/3 p. in-f°.

b. — *Lucerne, 8 janvier.* — Le général Pfyffer à Barthélemy. Arrivée d'un colonel, d'un lieutenant-colonel et d'un major de Turin avec une capitulation pour la levée d'un régiment. Si les officiers licenciés acceptent ces propositions, il est douteux que Lucerne consente à avouer les compagnies ainsi formées. « Ces députés n'ont pas plu à M. de Caamaño qui est fort étonné qu'on ne morde pas ici à son hameçon. Je lui ai dit que c'étoit parce qu'on étoit en doute si l'Espagne resteroit royaume ou république. Ma phrase a été mal accueillie. »

Vol. 432, f° 36, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 41 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

c. — *Lucerne, 8 janvier.* — L'avoyer Pfyffer de Heiddeg à Bacher. Réception des lettres de créance de Barthélemy. La mission piémontaise à la tête de laquelle se trouvait le colonel Fatio, Genevois, venue pour

1. Reçue le 18 janvier.

lever un régiment, est repartie sans avoir rien pu faire. « Il en arrivera de même vis-à-vis de l'Espagne. Tous nos soldats et officiers licenciés sont encore si attachés au service de la France que tant qu'ils pourront espérer des retraites et dédommagements, ils ne s'engageront dans aucun autre service. J'attends avec impatience la dépêche qui doit fixer leur sort. »

Vol. 432, f° 36, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 42, copie, 1 p. in-f°.

d. — *Stanz*, *7 janvier*. — Le landamman Bussinger, chargé des sels du canton d'Unterwald le Bas, à Barthélemy. Sels.

Vol. 432, f° 33, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

e. — *Coire*, *8 janvier*. — Salis-Scevis à Barthélemy. Il se félicite du rapprochement qui s'opère entre la France et la Suisse et de la résolution prise par le gouvernement de la République d'accréditer Barthélemy auprès des Ligues grises.

« Quant à la disposition actuelle des esprits grisons pour ou contre la France, il est presque impossible encore de s'en former et d'en tracer une juste idée. Comme le fanatisme ou l'intérêt guide ordinairement la plus grande partie de ceux-ci, il s'ensuit que nos catholiques, sauf quelques individus, lui doivent être généralement contraires ; par la même raison, beaucoup de protestants, autrefois attachés au service militaire de France et aujourd'hui presque ruinés, seront dans les mêmes principes. Au surplus, M. de Cronthal cherche à se prévaloir des circonstances pour former un parti d'autant plus imposant que nous avons encore besoin de lui par rapport à nos malheureuses dissensions avec nos sujets ultramontains. Mais lorsqu'une fois ces deux derniers obstacles seront levés, je ne doute nullement que moyennant la haute sagesse de Votre Excellence, elle y acquerroit bientôt une influence d'autant plus solide qu'outre quelques anciens amis inébranlables dans leur sentiment, le peuple protestant en général lui seroit peut-être aujourd'hui plus dévoué que jamais, bien entendu, je le répète, s'il y eut encore du remède pour le rétablissement du service militaire sur l'ancien pied, ainsi que des pensions de retraite et dédommagements qui en résultèrent. »

Vol. 432, f° 34, copie, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 42 v°, copie, 2 p. in-f°.

f. — *Paris*, *12 novembre 1792*. — [L'abbé de Courçay] à Barthélemy [1].

g. — *Tobel*, *4 janvier*. — Le prince de Hohenlohe à Barthélemy. Créance du sieur Mic.

Vol. 432, f° 18, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

1. Voir *Papiers de Barthélemy*. Tome Ier, p. 401.

21. — *Bâle, 12 janvier.* — Darbelet, agent secret, au citoyen Ysabeau. Impossibilité où il se trouve de pénétrer en Allemagne. Mouvements et dispositions militaires des ennemis sur le Rhin. « La Suisse ne paraît pas vouloir se départir de la neutralité. » Les ennemis et les émigrés ont des intelligences dans le département du Bas-Rhin et à Huningue.

Vol. 432, f° 63, original, 12 p. in-4°.

22. — *Baden, 13 janvier.* — Barthélemy au bourgmestre Kilchsperger. Accusé de réception de la lettre du 11. Réclamations pécuniaires du régiment de Steiner.

Vol. 433, f° 44 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

23. — *Paris, 13 janvier.* — Le ministre de la guerre Pache à Barthélemy. Réclamations de M. Godt de Grepplang, officier au ci-devant régiment des Gardes suisses.

Vol. 433, f° 60, copie, 1/2 p. in-f°.

24. — *Baden, 14 janvier.* — Barthélemy à Berville. Achat de chevaux pour la France à Berne.

Vol. 433, f° 45 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

25. — *Paris, 26 décembre 1792.* — Le Brun à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 433, f° 45, copie, 1/4 p. in-f°.

26. — *S. l. n. d.* — Note de Clavière. Même sujet.

Vol. 433, f° 45, copie, 1/4 p. in-f°.

27. — *Salins, 30 décembre 1792.* — Note du citoyen Haudry, inspecteur général des salines du Jura. Même sujet.

Vol. 433, f° 45, copie, 1/2 p. in-f°.

28. — *Baden, 14 janvier.* — Barthélemy à Le Brun. Lettre d'envoi.

Vol. 433, f° 43 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièces jointes. — **a.** — *Zurich, 11 janvier.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 433, f° 43 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

b. — *Zurich, 5 janvier.* — Traduction d'une note adressée à M. Barthélemy au nom de l'État de Zurich par M. le bourgmestre Kilchsperger. Réclamations pécuniaires en faveur du régiment de Steiner.

Vol. 433, f° 44, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN

29. — *Baden, 15 janvier.* — Somme de 10000 livres mises à la disposition du citoyen Haudry, inspecteur général des salines du Jura, pour un achat de chevaux à Berne. Frais du voyage que Barthélemy a fait à Zurich et à Berne. FINANCE N° 13.

Vol. 433, f° 45 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

30. — *Zurich, 15 janvier.* — Kilchsperger à Barthélemy. Il se félicite du prochain départ de Gobel et de Demars.

Vol. 432, f° 73, copie, 1/3 p. in-f°.
Vol. 433, f° 64 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN

31. — *Baden, 16 janvier.* — Barthélemy accuse réception des dépêches nos 48 et 49 en date du 4. Zurich et Berne se garderont bien d'envoyer une seconde fois des troupes à Genève. Le citoyen Bacher a fait connaître aux magistrats de Zurich les nouveaux ordres du ministre touchant la reconnaissance de Barthélemy. « Ils sont désolés de ce que ces ordres sont si péremptoires; ils ne conçoivent pas pourquoi nous voulons absolument et bien inutilement pour nous compromettre les Cantons avec la cour de Vienne ; ils ne croient pas que cette manière soit la plus sûre pour parvenir à notre but, tandis que le ménagement momentané sollicité par eux nous y conduisoit rapidement en nous donnant de nouveaux droits à l'attachement du Corps helvétique..... POLITIQUE N° 118. Reconnaissance de Barthélemy.

« J'éprouve une peine infinie de voir que notre détermination afflige profondément MM. de Zurich, mais je dois obéir : les lettres de créance partiront après-demain pour le Directoire. »

Les dispositions de Zurich sont toujours excellentes, mais les formes helvétiques sont nécessairement très lentes, et il faudra au moins six semaines pour avoir une réponse. « Si la cour de Vienne ne cherche point à y mettre obstacle, ou au moins si elle n'y emploie que les moyens d'une sourde intrigue, nous triompherons de la malveillance ou des préjugés de quelques États de la Suisse : la force de l'intérêt et de la vérité l'emportera. Nous aurons cette réponse vers le temps que j'indique.

« Si la cour de Vienne..... annonce qu'elle regardera la reconnoissance de la République comme une violation de la neutralité, j'ai bien peur que jamais le Directoire ne parvienne à amener l'unanimité qui est nécessaire pour émettre une réponse officielle.....

« Je conclus de ces réflexions que le résultat de la démarche que nous allons faire dépendra absolument de la manière dont la cour de Vienne

l'attaquera et qu'il est possible que les Cantons, vivement pressés entre deux puissantes masses, se divisent, et que, sous trois mois, tous les liens de la Confédération soient entièrement relâchés, car ni leurs constitutions, ni leurs ressources ne leur offrent de moyens de soutenir une aussi violente situation ; et la dissolution de la Confédération est un événement que la maison d'Autriche a autant d'intérêt à amener que nous en avons à l'éloigner. Cette différence d'intérêt tient à la différence de la nature des frontières qui séparent les deux puissances belligérantes de la Suisse......

« J'ai vu la semaine dernière un Bernois instruit qui m'a assuré comme un fait bien certain que le mois dernier, lorsque ce Canton s'est cru menacé par nous, les communes de l'Emmenthal, qui sont renommées par leur bravoure, ont déclaré qu'elles ne marcheroient jamais contre les François; que s'ils venoient les attaquer, elles sauroient se défendre ; qu'elles n'avoient pas cette inquiétude; qu'elles n'ignoroient pas la cause des guerres qu'ils soutenoient, qu'ils se battoient pour leur liberté, ainsi qu'avoient fait autrefois les Suisses ; qu'elles faisoient les vœux les plus sincères pour leur succès, etc. L'aristocratie bernoise a été, dit-on, un peu alarmée de ces démonstrations et elles n'ont peut-être pas peu contribué à la proclamation....... laquelle appelle toutes les communes à faire connoître leurs griefs. Si cette démarche peut être attribuée à sagesse, on pourroit dire aussi qu'elle ne décèle pas moins de frayeur et de foiblesse. D'un autre côté, le détachement du régiment de Watteville qui est à Bâle, de la part duquel on craignoit des témoignages éclatants d'aristocratie capables d'influer sur l'opinion publique, observe la réserve, la modération la plus parfaite : officiers et soldats ne se permettent pas le plus léger propos qui pourroit être répréhensible.

« J'espère que la remise des lettres de créance au Corps helvétique n'amènera aucun fâcheux événement; mais la même confiance n'est pas permise pour la présentation de celles qui doivent être adressées aux Ligues grises. » Barthélemy écrit d'amitié à un de leurs principaux magistrats pour le consulter. « Les emportements de ce peuple sont trop connus ainsi que l'empire que la cour de Vienne est en position d'exercer sur lui pour ne pas rendre indispensable la précaution que je prends. Si cependant elle n'est pas jugée telle, je n'hésiterai pas un moment à expédier mes lettres à Coire. »

Barthélemy donne quelques détails sur les contingents helvétiques à Bâle. Le citoyen Mangaud est retourné dans cette ville, où il est arrivé le 11. Barthélemy distribue le *Patriote françois* et les *Annales politiques*, suivant les ordres du ministre. Le paquet contenant l'*Adresse aux Suisses* est retrouvé. Les exemplaires vont être distribués.

Vol. 432, f° 82, original, 10 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 50, copie, 8 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 12 janvier*. — L'avoyer Steiger à Barthélemy. Il le remercie des deux extraits qu'il lui a communiqués. Événements du Porentruy. Conduite du général Demars.

Vol. 432, f° 69, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 433, f° 55 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

b. — *S. l. n. d.* — « Observations naturelles et politiques sur l'adresse de la prévôté de Moutier-Grandval au général Demars sous la date du 15 décembre 1792. » Signé : « Le républicain maréchal de camp Demars. »

Vol. 432, f° 70, copie, 4 p. in-f°.
Vol. 433, f° 56, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

c. — *Bâle, 13 décembre*. — MM. de Bâle au Directoire de Zurich. La position de leur État est toujours aussi critique. Ils demandent que tous les Cantons leur laissent les contingents envoyés pour le protéger.

Vol. 430, f° 361, copie, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 54, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

L. M. RIVALZ A LE BRUN [1]

32. — *Bâle, 17 janvier*. — « Citoyen ministre, les Autrichiens commandent à Nuremberg et je n'ai pu m'y fixer conformément à vos intentions.

« J'y entrai le 10 au soir sans éprouver d'obstacle, sans même qu'on me questionnât. Logé à la poste, je sus que le comte de Colloredo y étoit aussi depuis environ trois semaines, et qu'il s'étoit arrogé dans la ville beaucoup d'autorité. On me dit encore que l'ordre général de ne permettre aux François qu'un séjour de vingt-quatre heures dans chaque lieu où ils auroient affaire, y étoit rigoureusement observé.

« Le 11 au matin, M. de Colloredo me fit prier de passer dans sa chambre : je crus que la curiosité, que le désir de causer avec un voyageur pouvoient seuls avoir donné lieu à cette invitation. Je m'y rendis et je fus très étonné lorsqu'avec un ton sévère, je l'entendis me demander ce que je faisois là, si j'ignorois l'ordre qui interdisoit aux François de voyager dans l'Empire ; à quoi il ajouta qu'on étoit bien décidé à n'y en point souffrir.

« Je lui répondis que je l'ignorois en effet ; que s'il en existoit de ce genre on m'eût arrêté auparavant ; que d'ailleurs je saurois des magistrats à quoi m'en tenir.

« Il prit alors un ton plus humain, se plaignit d'une manière très vague des procédés des François *envers eux ;* me demanda mon passeport qu'il

1. Reçue le 23 janvier.

lut avec attention. Il me dit en me le rendant, qu'on ne me permettroit pas de passer sur les terres de l'Empereur si je m'y présentois.

« Je le quittai et je fus chez le bourgmestre Horsdörfer, chargé de l'administration en ce qui concerne les étrangers.

« Celui-ci m'accueillit avec honnêteté, même avec des égards. Je lui donnai connoissance de mon passeport, puis je lui dis : Monsieur, lorsque le ministre des Affaires étrangères me remit ce passeport, il me dit que si j'avois l'occasion ou le désir de faire un séjour à Nuremberg, je le pouvois avec sûreté; que c'étoit une ville amie de la République; que nous étions même en traité avec elle pour une indemnité, en raison de ce qu'elle nous avoit fourni pendant la guerre de Sept ans : le ministre alors étoit éloigné de penser qu'un général de l'Empereur commandât chez vous, et y exerçât la police sur les François.

« M. Horsdörfer fut humilié, embarrassé; il ne répondit que par des paroles entrecoupées qui me décéloient sa foiblesse : Comment, Monsieur,...M. de Colloredo ne commande pas ici...qu'a-t-il exigé de vous... il existe un ordre général... l'Empereur a des droits comme chef de l'Empire... vous aviez donc, Monsieur, le projet de demeurer ici... puis-je savoir dans quelles intentions? — Monsieur, lui dis-je, ce ne pouvoit être avec celles de vous nuire. Il est étonnant, ajoutai-je, qu'on se permette de violer les lois de l'Empire, et qu'on veuille nous faire un crime de ce que nous défendons nos droits.

« Encore des questions et des observations de ma part : de la sienne l'assurance du cas qu'on faisoit de la bienveillance de la République. Cela finit enfin par la manifestation des craintes qu'on avoit, et par l'offre d'un passeport pour pouvoir traverser l'Autriche antérieure, malgré les défenses d'en accorder aux François. Je l'acceptai pour tirer de mon voyage le meilleur parti possible.

« M. de Colloredo ne put oublier qu'il existoit un François à côté de lui, il fatigua le maître de poste par les questions extraordinaires qu'il ne cessa de lui faire sur mon compte, et celui-ci attribuoit cet état d'anxiété au complot découvert à Vienne, qu'il me dit propre à leur tourner l'esprit.

« Serré d'aussi près par un homme qui commande une armée, et bien convaincu de l'impuissance des magistrats, qui m'inspiroit de la pitié, je me décidai à partir le douze.

« En me conformant à la loi générale sur le séjour de vingt-quatre heures, mon passeport me mettait à l'abri de toute vexation; mais pour me roidir contre cette loi, il m'eût fallu pouvoir prouver que j'étois envoyé par le Gouvernement. Votre lettre du 28 décembre en me prescrivant de me rendre à Nuremberg ne me disoit pas d'y attendre vos ordres : elle parloit au contraire de l'objet pour lequel j'y étois envoyé, objet qui ne devoit pas être connu des magistrats, et mille fois moins du général autrichien. Je jugeai donc convenable de ne m'énoncer (*sic*)

qu'en voyageur privé, pour ne compromettre ni la République, ni la ville de Nuremberg. Ce qui suit servira à vous prouver que toute autre conduite de ma part eût amené ce résultat.

« Le 11 au soir, étant à la Chancellerie, je liai conversation avec un homme : je n'ai pu savoir qui il étoit.

« Je fis mes plaintes sur la haine, la défiance outrageante qui nous poursuivoient dans l'Allemagne sans exception. Il me dit : Ne jugez pas nos sentiments par notre conduite; toujours Nuremberg a compté sur l'amitié des François, il en aura plus de besoin à l'avenir. Si vous n'êtes pas constamment victorieux, l'Autriche et la Prusse peuvent se partager l'Allemagne, rien ne sauroit s'y opposer. Si la République françoise accordoit à l'Empire une protection franche et désintéressée, vous en verriez successivement toutes les parties se rallier autour d'elle, et elle acquéreroit l'influence que donnent des alliés nombreux et fidèles; mais dans le moment nous ne sommes pas libres; on désireroit peut-être que nous donnassions quelque prétexte à nous asservir, il faut attendre des temps plus heureux, ils arriveront sans doute.

« Nous parlâmes ensuite de nos succès militaires; il pensoit qu'à l'instant de la retraite du roi de Prusse et de la prise de Francfort par le général Custine, 12 ou 15 000 François qui seroient entrés dans la Souabe en auroient chassé les Autrichiens sans effort, et décidé la cour de Vienne à se sauver en Hongrie, tant la terreur était grande chez eux.

« Je vous ai rendu les faits, Citoyen ministre; si vous blâmez la conduite que j'ai tenue, n'en attribuez pas le vice à mes intentions, qui sont et seront toujours pour la gloire et la prospérité de ma patrie. Je vais avoir l'honneur de vous donner quelques détails sur mon pénible voyage, et ce que j'ai pu y apprendre.

« Je quittai Mayence le 6 au matin, lorsque nos troupes, canonnées au village de Hocheim, se replioient sur Cassel. Le même jour je me présentai devant Manheim, où l'on me dit que les François étoient traités comme *amis*, mais où pourtant ils ne pouvoient être reçus. J'insistai auprès des officiers qui commandoient la tête du pont, enfin ils mirent mon passeport sous enveloppe, avec des observations sans doute. Tout cela fut envoyé au commandant, et, en attendant sa décision, j'eus permission d'entrer dans le bateau et de passer à l'autre rive du Rhin.

« Après trois heures d'attente, je fus introduit dans la ville, on me pria de loger dans une auberge qu'on désigna, de partir au point du jour, et de passer alors dans un corps de garde où mon passeport devoit m'être rendu. Cette honorable capitulation fut fidèlement exécutée.

« Dans toutes les villes où j'ai passé, on s'est conduit à peu près de même, excepé qu'on ne m'a pas dit que j'étais d'une nation amie, et qu'on ne m'a pas retenu trois heures sur les glacis.

« J'ai traversé les principautés de Hohenlohe : il m'a fallu satisfaire la curiosité de LL. Altesses, et répondre moitié vrai, moitié faux, aux

impertinentes questions qu'elles m'ont fait faire. Le prince de Hohenlohe qui réside à Kirchberg partoit pour la chasse, je l'avois rencontré à plus de demi-lieue de sa capitale, il rétrograda pour me faire questionner. Un François est aujourd'hui un objet de curiosité en Allemagne, je veux dire un François patriote, car les autres y sont bien éparpillés.

« J'en ai trouvé par petites troupes, plusieurs ont encore l'air hupé, les autres sont dans la détresse. Dans mes diverses conversations avec eux, j'ai observé qu'ils forment trois sectes. Les uns conservent l'espoir de la contre-révolution, ils ne parlent que des princes et de leurs succès à venir! Ceux-là peuvent voir les patriotes sans humeur, parce qu'ils conçoivent encore un avenir heureux.

« Les autres sont découragés : leur opinion politique est devenue pour eux une sorte de religion, ils parlent de *leur cher Roi* avec componction. J'ai cru entendre les gens de mon pays s'apitoyant sur le sort de *leur pauvre bon Dieu*, lorsque nous faisions exécuter la constitution du clergé.

« Les derniers enfin sont des hommes que la force des préjugés a rendus atrabilaires : ils passent successivement de l'extrême gaieté aux accès de la fureur. Ils ne parlent que d'assassiner, et je prédis qu'ils rendront les voyages en Allemagne dangereux aux patriotes. Je m'en suis vu quelques-uns en tête, et si je n'avois pas lu mon Odyssée, j'aurois pu moi-même y être pris.

« J'ai rencontré en Franconie divers pelotons d'infanterie autrichienne qu'on fait marcher de village en village vers la rive du Rhin. Ils font partie des six régiments faisant 22000 à 23000 hommes commandés par le général Colloredo.

« J'ai vu quelque cavalerie près de Euremberg sur la route de Bavière : elle n'est pas nombreuse. On porte à 14 000 le nombre des soldats venus par la Bavière et tous destinés pour le Brisgau. J'ai laissé deux bataillons en sus de la garnison à Güntzbourg, capitale du Burgau. Cette troup avoit la même destination.

« J'ai passé dans les villes forestières où il n'y a presque point de garnison, il paroît donc qu'on fait deux corps d'armée, l'un en Franconie, l'autre vis-à-vis de notre département du Bas-Rhin.

« Les projets de l'ennemi paroissent à découvert, et veuillez, Citoyen ministre, ne pas négliger ce que je vais vous en dire. Il reste, pour ainsi dire, dans notre sein, une armée qui nous sera funeste si nous négligeons tant soit peu de nous en occuper : c'est celle de Hohenlohe. Je ne sais pour le moment où nous en sommes avec l'électeur de Bavière, mais je sais bien qu'il existoit un bruit sourd à Manheim et à Heidelberg que les Autrichiens devoient y arriver : on dit ensuite qu'ils se dirigeoient vers Francfort, ce qui n'est pas vrai; mais ils sont dans des cantonnements jusques sur les confins de Darmstadt et du Palatinat, qui n'ont jusqu'au Rhin que quatre lieues de largeur.

« Les armées prussiennes et de Clerfayt occuperont l'armée de Mayence

par des escarmouches, des menaces de siège et de bombardement, tandis qu'à point nommé Hohenlohe peut chasser nos troupes d'Oggersheim et des environs, où elles n'ont aucun moyen de défense, et Colloredo tomber dans Manheim avec son armée et celle de Ourlach, rétablir le pont dans une nuit, passer le fleuve et mettre le général Custine entre trois armées chacune plus considérable que la sienne.

« On m'a dit que le patriotisme des Bâlois est un peu attiédi, je le saurai bientôt par moi-même. Je vais demeurer à Bâle jusqu'à ce que j'aie reçu vos ordres, que je vous prie de me faire connoître par le plus prochain courrier. Ce séjour sera bon pour ma santé, que dix jours de marche par des temps affreux ont fort altérée.

« Je finis, Citoyen ministre, en vous assurant que nos ennemis ont bien moins de confiance qu'ils n'en manifestent. Leurs gazettes annoncent 200 000 François tués depuis le mois de septembre ; ces mensonges sont trop grossiers pour qu'on y croie. Ce n'est pas le cas de leur donner du répit, il faut frapper vigoureusement et en faire un exemple : je vous assure qu'ils ne résisteront pas, si nous voulons ne pas les marchander.

« Ma lettre est bien raturée. Je vous prie de m'excuser. Arrivé assez tard, je n'ai pu que l'écrire, il m'eût été impossible de la copier, et de rectifier les fautes de style dont elle doit être remplie. »

Vol. 432, f° 91, original, 8 p. in-f°.

33. — *Soleure, 18 janvier.* — Berville à Barthélemy. Il a remis à M. Rusillion 10 000 livres en espèces contre pareille somme en assignats. Sa caisse est absolument dépourvue d'argent.

Vol. 433, f° 46 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

34. — *Besançon, 18 janvier.* — Rapport du commissaire envoyé par le département du Doubs à Fribourg. Faux assignats.

Vol. 432, f° 139, copie, 6 p. 3/4 in-f°.

35. — *Baden, 19 janvier.* — Barthélemy à Le Brun. Succession de feu M. de Besenval, lieutenant-colonel du ci-devant régiment des Gardes suisses.

Vol. 433, f° 58 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Soleure, 15 janvier.* — M. Pfluoger, substitut au Conseil et ancien secrétaire de Clusen, à Barthélemy, même sujet.

Vol. 433, f° 59, copie, 1/2 p. in-f°.

b. — *Baden, 19 janvier.* — Barthélemy au Commissaire du Pouvoir exécutif du VIe arrondissement du Tribunal de Paris de la section des Halles. Même sujet.

Vol. 433, f° 59, copie, 1/2 p. in-f°.

36. — *Paris, 17 novembre 1791.* — « Sur la prétention de Madame de Roll, domiciliée en Suisse, et héritière naturelle de M. de Besenval, de frustrer M. le vicomte de Ségur et autres des biens situés en France que cet officier leur a légués par son testament. »

Vol. 430, f° 228, copie, 10 p. 1/2 in-f°.

37. — *Baden, 19 janvier.* — Barthélemy au Corps helvétique. Il envoie les lettres qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur de la République française.

Vol. 433, f° 62, copie, 1 p. in-f°.

38. — *Berne, 19 janvier.* — L'avoyer Steiger à Barthélemy. Il le remercie des pièces qu'il lui a communiquées et se félicite des bonnes dispositions de Le Brun. Zurich et Berne n'ont jamais songé à se mêler des affaires intérieures de Genève, comme la lettre de Kellermann semble indiquer qu'on l'a cru. Steiger se félicite du rappel de Gobel et de l'éloignement de Demars. Il souhaite que M. Vieusseux ne trompe pas l'attente de Le Brun, et exprime de nouvelles craintes au sujet de l'acceptation immédiate des lettres de créance de Barthélemy.

Vol. 432, f° 95, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 65 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

39. — *Saint-Barthélemy, 19 janvier.* — Le comte d'Affry à Le Brun, relativement à ses pensions.

Vol. 433, f° 79 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

40. — *Baden, 21 janvier.* — Barthélemy à MM. de Zurich. Il leur adresse les lettres qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur de la République française près le Corps helvétique, et les prie de communiquer cette pièce aux divers États de la Suisse.

Vol. 433, f° 62 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

41. — *Zurich, 21 janvier.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Réception des nouvelles lettres de créance de ce dernier. Retrait des contingents helvétiques envoyés à Bâle. Les accusations de menées contre-révolutionnaires portées contre Berne et quelques autres Cantons ne sont vraies que de quelques individus et non des gouvernements de ces États.

Vol. 433, f° 67 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

42. — *S. l. n. d.* — « La Convention nationale aux François. » Mort de Louis XVI.

Vol. 433, f° 80, imprimé, 6 p. in-8°.

43. — *Bâle, 21 janvier.* — Darbelet au citoyen Ysabeau, demeurant rue Taitbout, n° 5, à Paris. Affaires de Bâle. Mouvements militaires des Autrichiens.

Vol. 432, f° 104, original, 4 p. in-f°.

44. — *Bâle, 21 janvier.* — Le même au même. Détails sur sa mission.

Vol. 432, f° 106, original, 2 p. 1/4 in-f°.

45. — *Baden, 22 janvier.* — Barthélemy à Le Brun. Il recommande une réclamation de M. de Lentzbourg, membre du Conseil souverain de la république de Fribourg.

Vol. 433, f° 60, copie, 1/2 p. in-f°.

46. — *Zurich, 22 janvier.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Réception de ses nouvelles lettres de créance.

Vol. 433, f° 84, copie, 1 p. in-f°.

47. — *Mardi, 22 janvier.* — N° 22 du *Journal de Paris national.*

Vol. 433, f° 71, imprimé, 4 p. in-4°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

48. — *Paris, 23 janvier.* — « J'ai reçu successivement, Citoyen, vos n^os de 109 à 115, et votre dépêche particulière du 9 de ce mois. POLITIQUE N° 50.

« Vos observations et celles que présentent les lettres que vous ont adressées différents magistrats au sujet de l'inconvénient et du danger qui résulteroient pour la Suisse de l'acceptation en ce moment de vos lettres de créance, ne me laissent aucun doute sur les véritables motifs qui font désirer en Suisse que cette acceptation soit différée. Je vois qu'on y est sincèrement disposé à reconnoître la République françoise, et que l'on n'est arrêté que par la crainte d'irriter l'Empereur, dont le ressentiment pourroit le porter à empêcher l'exportation en Suisse des grains achetés dans ses États et dans ceux de quelques autres princes d'Allemagne. Reconnaissance de Barthélemy.

« Je sens toute la valeur de cette considération et le poids qu'elle acquiert encore par l'impossibilité où les Cantons se trouvent, à raison des circonstances, de tirer les grains nécessaires pour leurs subsistances de la France, du Piémont et de l'Italie, et de suppléer par ces voies aux ressources dont les priveroit l'Empereur.

« Les Cantons doivent trop compter sur l'attachement et la bienveillance de la République françoise pour n'être pas assurés de son empres-

sement à accéder à leur vœu dans toutes les occasions où sa déférence ne compromettra ni ses intérêts ni sa dignité.

« Si la République pouvoit supposer que des motifs étrangers aux sentiments que nous sommes en droit d'attendre d'un peuple allié et ami, eussent influé dans le désir qui vous a été manifesté, je n'en serois que plus pressant à exiger une déclaration formelle et précise des intentions du Corps helvétique.

« Mais l'assurance que vous avez de ses dispositions autorisant toute confiance dans sa loyauté et sa franchise, je me borne à vous réitérer mes instances pour presser l'exécution des mesures qui doivent accélérer l'acceptation de vos lettres de créance.

« En attendant, vous reprendrez avec le Corps helvétique votre correspondance officielle et directe. Sur ce point il ne peut plus y avoir de difficultés d'après les propositions que vous a fait faire le Directoire de Zurich.

« Il est inutile de vous observer que dans cette correspondance vous devez prendre le titre d'ambassadeur de la République françoise et qu'il est nécessaire que la suscription des notes et dépêches qu'il vous adressera porte également ce titre. On ne peut traiter directement avec vous qu'en reconnoissant et en vous donnant la qualité qui vous est propre.

« Je joins ici la note en réponse à celle qui vous a été transmise par M. Kilchsperger au sujet de l'Erguel et du Munsterthal. Il est entendu que vous ne l'adresserez au Corps helvétique qu'après vous être préalablement assuré qu'on vous répondra directement et en vous qualifiant du titre d'ambassadeur de la République françoise.

« A l'appui de cette note et pour mieux faire reconnoître quels sont les principes de la République françoise et les ménagements dont elle use à l'égard de la Suisse, vous pourrez citer l'arrêté du Conseil exécutif du 31 octobre dernier et la lettre écrite au citoyen Gobel dont je vous ai envoyé copie.

« Vos réflexions sur la nécessité de pourvoir à ce que le nombre des troupes suisses qui doivent être en permanence à Bâle soit complet sont très justes. Il faut que chaque État y entretienne son détachement et sa bannière. Cet objet doit être pris en considération et je vous invite à le traiter avec le Corps helvétique.

« S'il se confirme que l'État de Berne veuille substituer aux milices qu'il entretient à Bâle deux compagnies et demie du régiment de Watteville, et si cette innovation présentoit des inconvénients que nous eussions intérêt à prévenir, vous auriez à faire les démarches nécessaires pour prévenir l'effet de la résolution qui auroit été prise par l'État de Berne. »

Vol. 441, f° 13, original, 4 p. in-f°.
Vol. 433, f° 86 v°, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

Pièce jointe. — *S. l. n. d.* — Note du Conseil exécutif en réponse à celle du Corps helvétique concernant l'Erguel et le Munsterthal. Le Conseil exécutif a prévenu le désir du Corps helvétique en rappelant le général Demars.

Vol. 433, f° 87 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

49. — *Baden, 23 janvier.* — Barthélemy envoie diverses pièces relatives à l'Erguel et au Munsterthal. « Les précautions que vous avez prises pour ramener autant qu'il peut dépendre de nous la tranquillité sur cette frontière ont causé une grande satisfaction en Suisse et fait une impression très utile dans tous les esprits. Il est malheureux que Berne, fidèle à ses intrigues, ne puisse tenir un moment aux paroles de modération qu'il avoit données..... Il est très remarquable que Berne, qui a eu l'air d'approuver d'abord les vœux que faisoit Bienne pour parvenir à sa réunion avec le pays d'Erguel, non seulement aujourd'hui contrarie cet arrangement, mais revienne une seconde fois à dénoncer Bienne au Corps helvétique ainsi qu'il l'a fait pendant la diète d'Arau. Il est difficile de donner plus à soupçonner un concert avec la maison d'Autriche et le changement que doivent avoir opéré sur les opinions à Berne les menaces et les préparatifs de l'Angleterre. » Il paraît que Berne veut pousser jusqu'au bout l'habitude qu'il a prise de diriger et de protéger les intérêts de l'évêque de Bâle.

POLITIQUE N° 119.

Affaires de l'Erguel, du Munsterthal et de Bienne.

« Je suis sincèrement fâché de toutes ces manœuvres pour le Corps helvétique qui n'y prend aucune part, qui ne désire que de vivre en paix et bonne intelligence avec nous et à qui dans le fond la cause de ce Prince est fort indifférente.....

« Il me semble qu'en considération du Corps helvétique il ne nous convient point encore d'avoir l'air de trop faire attention à cette incartade d'un de ses membres, d'autant plus qu'elle tient à leurs arrangements et intrigues intérieurs. Il me paroît raisonnable de voir d'abord l'effet que produira à Zurich la dénonciation bernoise et les démarches que Bienne fera pour la repousser; mais il est bon que nous la notions pour observer davantage quelle conduite Berne va tenir à la présentation de mes lettres de créance qui sont dans ce moment à Zurich..... »

Barthélemy envoie une lettre de M. Jost, dont les dispositions sont bien connues. Il va suivre sa correspondance avec lui, mais il ne peut s'empêcher de remarquer « qu'il en parle bien à son aise quand il propose que la République françoise envoie incessamment quelqu'un en Grisons, puisqu'il doit s'y opérer quelque mouvement au printemps,

1. Reçue le 29 janvier.

comme s'il ne seroit pas très facile au parti autrichien de le faire attribuer à l'agent françois et d'exciter contre lui les Communes toujours fougueuses de ce pays. Un ami de M. Jost qui a passé ici m'a dit que la fermentation se manifestoit déjà parmi les Communes qui avoisinent la Suisse et qui refusent de payer les redevances dues à l'abbaye de Pfeffers. »

La lettre du ministre n'a pu être remise au citoyen Mengaud, qui avait quitté Bâle. Le canton d'Appenzel catholique vient de retirer de Bâle le reste de son contingent. Zurich a écrit à tous les Cantons pour les inviter à maintenir leurs contingents dans leur entier, « mais ceux qui avoient déjà rappelé leurs troupes ont persisté dans leur résolution, en disant que la situation de Bâle étant à l'abri de toute démarche violente de la part des puissances belligérantes d'après les assurances positives données par elles relativement à l'observation de la neutralité, ils n'ont pas trouvé nécessaire d'y laisser plus longtemps leurs troupes. Ils promettent d'ailleurs le plus prompt secours à la première réquisition. La vérité est que tous ces petits Cantons n'ont pas les moyens de supporter ces dépenses extraordinaires. »

Vol. 432, f° 114, original, 4 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 60, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 10 janvier.* — Frisching à Barthélemy. Bon effet produit par la lettre de Le Brun que l'ambassadeur a communiquée confidentiellement au Conseil secret de Berne. Plaintes au sujet des événements du Porentruy. Reconnaissance de la République française. Craintes pour le sort des armées françaises en Allemagne et en Belgique. On annonce la destruction de la flotte de M. Truguet par un ouragan devant Naples.

Vol. 432, f° 60, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 63, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

b. — *Berne, 15 janvier.* — Le même au même. Même sujet. Affaires de Genève. Lettre du général Kellermann publiée par les journaux français.

Vol. 432, f° 72, copie, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 64, copie, 1 p. in-f°.

c. — *Bienne, 15 janvier* [1]. — Le bourgmestre Moser, de Bienne, à Bacher. Affaires de l'Erguel. Politique de Berne.

Vol. 432, f° 78, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 65, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

1. Cette pièce est datée du 14 janvier dans le vol. 433.

d. — *Bienne, 19 janvier.* — Le chancelier Neuhaus à Bacher. Affaires de l'Erguel et de Bienne. Conduite de Berne.

Vol. 432, f° 96, copie, 4 p. in-f°.
Vol. 433, f° 66 v°, copie, 2 p. in-f°.

e. — *Zizers en Grisons, 15 janvier.* — Jost, ci-devant officier au régiment des Gardes suisses, à Barthélemy. Projet formé par certains officiers aristocrates licenciés du service de France de lever un régiment pour le service de la Hollande. Probabilité d'une révolution dans les Ligues grises au printemps. Intrigues de la famille de Salis et des autres familles aristocrates.

Vol. 432, f° 74, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 68 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

f. — *Soleure, 16 janvier.* — L'avoyer Glutz à Barthélemy. Un décret du 17 juin 1792 défend à tous les prêtres étrangers résidant sur le territoire de Soleure, d'y exercer « aucunes fonctions de cures d'âmes ». Les baillifs viennent de recevoir de nouveaux ordres dans le même sens.

Vol. 432, f° 88, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 433, f° 69 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

g. — *Lucerne, 15 janvier.* — Le général Pfyffer à Bacher. Les démarches de M. de Wallis, commandant dans le Brisgau, pour acheter de l'avoine, ont été repoussées uniquement par égard pour la France. Il se peut qu'il passe en contrebande de l'avoine en Allemagne, mais il en passe beaucoup plus en Alsace.

Vol. 432, f° 76, copie, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 70, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

50. — *Paris, 23 janvier.* — Le Brun au citoyen Rivalz. Il est surpris des procédés du magistrat de Nuremberg. Il écrit à l'agent de cette ville à Paris pour s'en plaindre. Rivalz attendra de nouveaux ordres à Bâle.

Vol. 432, f° 119, minute, 1/2 p. in-f°.

51. — *Paris, 23 janvier.* — Colchen à Barthélemy. Rappel du général Demars.

Vol. 433, f° 88, copie, 1/2 p. in-f°.

52. — *Bâle, 23 janvier.* — Mérian à Mengaud. Nouvelles de Bâle.

Vol. 441, f° 11, original, 3 p. in-4°.

53. — *Bâle, 24 janvier*[1]. — L.-M. Rivalz à Le Brun. Dispositions militaires des ennemis. Les compagnies franches qu'ils tiennent sur les bords du Rhin sont un fléau pour la contrée. Le patriotisme bâlois « n'est qu'un être de raison ».

Vol. 432, f° 120, original, 3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [2]

POLITIQUE N° 120.

Politique de Berne à l'égard de Bâle et de Bienne.

54. — *Baden, 26 janvier.* — « La conduite que Berne tient aujourd'hui envers la république de Bienne, qui est un de ses co-alliés et l'un des membres du Corps helvétique, exige quelques éclaircissements.

« La Révolution françoise fut vivement applaudie dans toute la Suisse pendant son premier développement. L'appui que trouvèrent à Paris quelques particuliers suisses, ennemis de leur patrie, et les tentatives qu'ils firent pour inquiéter ses divers gouvernements altérèrent bientôt cette disposition. Aucun Canton ne s'en alarma autant que celui de Berne, parce qu'aucun n'avoit autant de motifs de s'effrayer. L'évêque de Bâle conçut tout aussi promptement les mêmes craintes. Ce sentiment lia intimement ce Prince et le canton de Berne, que diverses causes de jalousie avoient toujours divisés précédemment. Berne, qui aime beaucoup à protéger et à jouer la puissance, ne tarda pas à entrer dans toutes les vues de la cour de Vienne et à se montrer le défenseur de l'Évêque. Ce fut lui qui, quand il fut question au commencement de 1791 de faire entrer des troupes autrichiennes dans le pays de Porentruy par le canton de Bâle, força la main à tous les États de la Suisse pour qu'ils consentissent à une mesure qui étoit absolument contraire aux intérêts et à l'inviolabilité du territoire du Corps helvétique et qui a été pour l'Évêque une source abondante de chagrins et de malheurs; mais de même que les Cantons n'étoient pas en état de repousser une intrigue liée entre l'Empereur et Berne, ou bien qu'ils la regardoient avec indifférence, de même l'Évêque fut la dupe de son chapitre, qui étoit encore plus sincèrement que lui d'intelligence avec l'un et l'autre.

« Berne n'a donc plus cessé depuis ce moment de se montrer le zélé protecteur du prince de Porentruy, quoiqu'il n'y fût appelé par aucune considération politique, par aucun devoir; c'eût été plutôt celui des Cantons catholiques qui étoient unis avec l'Évêché par un traité, tombé à la vérité en désuétude, mais dont une stipulation étoit encore en vigueur. Cependant ces Cantons ont paru ne prendre aucune part au sort de l'Évêché, et si la diète de Frauenfeld du mois de mai 1792 a demandé aux Puissances belligérantes qu'il fût compris dans l'enceinte

1. Reçue le 29 janvier.
2. Reçue le 2 février.

de la neutralité, elle a autant obéi à l'influence et aux sollicitations de Berne, qu'à l'usage et au motif de la sûreté de la frontière helvétique, qui ont toujours fait jouir ce petit pays de ce bénéfice pendant les temps de guerre entre la France et la cour de Vienne.

« A mesure que la Révolution françoise avançoit dans son cours, la république de Bienne nous manifestoit son attachement avec l'énergie qui est naturelle à ses habitants. Berne, qui l'avoit toujours soutenue contre l'évêque de Bâle qui exerçoit sur elle une sorte de souveraineté, changea de système, il la persécuta. Il soutint hautement contre elle tous les intérêts de l'Évêque, et lorsqu'en septembre dernier il crut que le moment étoit propice pour l'écraser, il lui parut tout simple de demander à la diète d'Arau qu'elle ordonnât aux troupes françoises cantonnées dans l'évêché de Bâle d'en sortir, en même temps qu'il se permit de dénoncer les Biennois aux députés helvétiques rassemblés comme ayant compromis la sûreté de la Suisse par l'arrangement convenu à Delèmont le 27 août entre les commissaires de l'Assemblée nationale et les députés de la ville de Bienne. Les Biennois repoussèrent courageusement cette attaque. La Diète ne prononça rien, mais son silence seul étoit une justification pour eux et la censure des Bernois. Cette même convention qu'on couvroit d'inculpations si odieuses a été invoquée peu de semaines après par tout le Corps helvétique, par conséquent par Berne lui-même comme un acte bienfaisant qui avoit préservé la Suisse entière des plus grands malheurs. La confusion de Berne fut extrême; il paroît qu'il n'a fait que dissimuler son ressentiment.

« Nos succès, l'affaire de Genève et son résultat prolongèrent la honte de Berne, affoiblirent beaucoup sa considération en Suisse et augmentèrent dans la même proportion l'influence du Directoire. Il se fit une grande révolution dans l'évêché de Bâle. Les États du Porentruy prononcèrent la déchéance du Prince; ils se constituèrent en République. Berne garda le plus profond silence; il ne se permit aucune démarche ostensible. Il parut croire qu'il ne lui convenoit sous aucun rapport de prendre part à cet événement. Il donna même lieu de penser qu'il étoit fatigué des malheurs de l'Évêque et qu'il l'abandonnoit à son infortune; car ce fut lui qui l'avertit qu'il n'étoit pas en sûreté à Bienne et qui lui conseilla de sortir de Suisse. En effet l'Évêque se retira à Constance.

« Les peuples qui vivoient sous sa domination, étant devenus libres, ont dû s'occuper de prononcer sur leur sort futur. Soumis à des lois, à des intérêts et à des localités différentes, il étoit impossible qu'ils suivissent tous la même route. Ainsi il ne falloit pas s'attendre que les habitants de Moutier-Grandval et de l'Erguel se soumissent aux destinées de ceux de l'Évêché. Ceux-ci, sans rapports avec la Suisse, font partie de l'Empire germanique : ceux de Moutier-Grandval tiennent indirectement à l'Allemagne et aussi par quelques liens au canton de Berne; ceux

de l'Erguel tiennent absolument au Corps helvétique, ils sont indépendants de Bienne, et cependant font partie de sa bannière.

« Le Corps helvétique, fidèle à ses principes pacifiques, s'est pressé de nous déclarer qu'il ne prétendoit point se mêler des droits d'un tiers, ce tiers c'est l'évêque de Bâle, mais il nous a témoigné son désir que les liens qui unissent l'Erguel à tous les Cantons, et Moutier-Grandval à Berne, fussent respectés. Ce vœu est dicté par l'intérêt que sa frontière reste intacte; c'est particulièrement celui de Berne, dont le territoire dans cette partie est couvert par les montagnes de l'Erguel et de Moutier-Grandval.

« Il étoit impossible que, dans l'état des choses amené par la déchéance de l'Évêque, Bienne et l'Erguel ne cherchassent pas à se réunir et à confondre leur existence. Cet arrangement est très naturel, il paroissoit ne blesser aucun intérêt, aucune convenance. Le Corps helvétique n'auroit pu qu'y applaudir, mais le voisinage et les traités exigeoient que Berne fût consulté et qu'on s'assurât de son consentement. Les principaux magistrats de Bienne s'y rendirent successivement pour y exposer leurs vœux, leurs droits, toutes leurs démarches. Le Conseil secret de Berne, dissimulant ses véritables sentiments et préférant de se conduire avec fausseté qu'avec la franchise qui doit toujours être le partage des Républiques, eut l'air d'applaudir aux vues des Biennois et de les encourager plutôt que de les contrarier. Les députés de l'Erguel se présentèrent à leur tour : même conduite de dissimulation de la part de Berne, de sorte que Biennois et Erguelistes, se croyant à peu près assurés de l'aveu de ce Canton, continuèrent de travailler à leur réunion jusqu'à ce moment-ci où la prépotence de Berne vient de dénoncer de nouveau au Corps helvétique la conduite de la république de Bienne.

« Si le Conseil de Berne avoit voulu être plus franc, il auroit avoué aux Biennois que son attachement pour le prince-évêque de Bâle et l'intérêt qu'il prend à la conservation de ses droits ne lui permettoient point de concourir par son assentiment à le dépouiller, et qu'il leur conseilloit d'attendre que la paix générale vînt régler le sort de tous les États qui entourent la France. Comme il auroit pu craindre que cet arrêt ne nous déplût, il pouvoit se borner à entretenir la division qui s'est établie entre les habitants de Bienne et de l'Erguel : elle est déjà portée à un tel point, qu'il est vraisemblable que la réunion n'aura pas lieu, et que l'Erguel, comme Moutier-Grandval, restera *in statu quo*. Pourquoi donc Berne a-t-il préféré de se porter à un éclat que je serois tenté d'appeler scandaleux s'il n'étoit pas convenable que nous attendions de connoître les raisons par lesquelles il cherchera sans doute à le justifier auprès du Corps helvétique? Berne veut apparemment se venger de la manière dont la ville de Bienne a triomphé de la persécution qu'il avoit cherché à lui faire éprouver il y a quelques mois. Elle avoit besoin de nos succès pour parvenir à sa réunion avec l'Erguel. Berne pense peut-être que la

masse de nos embarras doit étouffer cette velléité d'agrandissement. Peut-être aussi contrarieroit-elle des vues d'un intérêt particulier, car il est très certain que le canton de Berne a prêté beaucoup d'argent à l'évêque de Bâle sur l'hypothèque, dit-on, du pays d'Erguel.

« Quoi qu'il en soit de ces motifs secrets, ils ne seroient pas suffisants pour justifier la dénonciation et je ne crois pas qu'elle tourne plus à l'honneur de Berne que n'a fait celle de septembre dernier. Ce qui nous importeroit le plus seroit de savoir si elle ne tient pas à des causes plus graves et c'est sur quoi j'aurai un œil fort attentif. J'ai été sûrement beaucoup trop précipité dans l'opinion que j'ai énoncée dans ma dernière lettre, puisque rien encore ne la légitime; mais je me tiens néanmoins au soupçon qui me l'a inspirée, pour qu'il serve à me guider dans mes observations jusqu'à ce que j'aie éclairci plus particulièrement le fait de cette dénonciation. On ne seroit pas surpris en Suisse qu'une faction bernoise, si elle étoit poussée à bout et si nous éprouvions de grands malheurs, ne s'occupât des moyens de parvenir à se lier avec la cour de Vienne dans l'intention de détruire la Confédération helvétique, pour laquelle il est certain que Berne en général n'a que du mépris, et pour se dédommager sur les autres Cantons de ce qu'il pourroit perdre par les incursions des troupes françoises. Alors la république de Bienne, qui a toujours fait l'objet de l'ambition bernoise, seroit envahie. Aussi le malheureux petit pays de Bienne est dans de grandes anxiétés. Je n'ai pas besoin de vous dire que les autres Cantons seroient sans moyens pour empêcher le complot qui tendroit à opérer leur ruine.

« J'ai écrit fortement à mes amis de Zurich pour attirer leur attention sur les conséquences de la conduite que Berne se permet à l'égard de Bienne.

« Je joins ici une lettre de Porentruy. Elle vient de bonne part; cependant je ne puis ajouter foi à tout ce qui y est dit sur des projets d'échange. Vienne, Berne et toute la Suisse ont bien d'autres objets à suivre dans ce moment. J'accompagne cette lettre de quelques observations.

« Ce qui me tranquillise un peu sur Berne, c'est la copie ci-jointe d'une lettre que je viens de recevoir de la part d'un des premiers magistrats de l'État. Il y jouit d'un grand crédit par ses talents et par sa constante opposition à M. l'avoyer Steiger. Vous trouverez sa lettre pleine de raison. Elle est même faite, ainsi que la réponse que je viens de recevoir de Coire et dont je joins ici un extrait, pour nous faire espérer que nous rencontrerons peut-être moins d'obstacles que je ne pensois dans ce que nous recherchons dans ce moment. S'il en arrivoit ainsi, nous reconnoîtrions la vérité de ce qu'on m'a souvent mandé de Berne, que la majorité du Conseil passe toujours pour être bien intentionnée, et que nous ne devons jamais confondre l'opinion de l'État avec les préjugés de quelques principaux magistrats.

« Lorsque je saurai que mes lettres de créance sont en pleine circulation

dans les Cantons, je ne différerai pas à faire passer à Coire celles que j'ai pour les Ligues grises, après en avoir prévenu le chef de l'une d'elles avec lequel je suis en correspondance.

« Je vois par les lettres du citoyen Helfflinger qu'il n'avoit pas reçu le 15 les lettres de créance que je dois croire que vous lui avez également adressées. Je fais cette observation parce qu'il se pourroit qu'elles eussent été interceptées par les postes étrangères.

Affaire de Mulhouse. « P. S. — La ville de Mulhouse a envoyé un exprès à Zurich pour faire connoître au Directoire et au Corps helvétique la situation dans laquelle elle se trouve. Elle a représenté qu'il ne lui restoit peut-être d'autre alternative ou que d'être obligée de se réunir à la République françoise, ou de se voir entièrement ruinée par les impôts onéreux que devroit supporter tout ce qu'elle importeroit et exporteroit; elle a ajouté qu'elle fait tous ses efforts pour parvenir à effectuer un accord supportable. Il est bien vrai que Mulhouse est dans une telle position que le sort qui la menace est nécessité par cette position même; mais il n'en est pas moins certain qu'elle est un allié de la Suisse, et le Corps helvétique ne manquera pas d'observer en silence qui lui fait perdre cet allié. »

Barthélemy envoie copie d'une lettre du comte d'Affry. Il insiste à ce propos sur la nécessité de payer les pensions aux Suisses au moment où on leur demande d'accepter ses nouvelles lettres de créance. Les assignats perdent à Bâle 45 p. 100. Les frontières sont inondées de faux assignats.

Vol. 432, f° 123, original, 9 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 70 v°, copie, 7 p. 2/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Porentruy, 22 janvier.* — Lettre sans nom d'auteur ni de destinaire. Conduite de l'évêque de Paris Gobel, de Rengguer et du général Demars. Affaires de l'Erguel. Projet d'échange des quatre bailliages italiens dépendant des XII Cantons et faisant autrefois partie du Milanais contre le Frickthal, Rheinfelden et l'évêché de Bâle.

Vol. 432, f° 110, copie, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 76 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

b. — *S. l. n. d.* — « Observations sur un prétendu projet d'échange des quatre bailliages suisses contre le Frickthal et le ci-devant évêché de Bâle. »

Vol. 432, f° 128, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 77 v°, copie, 2 p. in-f°.

c. — *Berne, 23 janvier.* — Frisching à Barthélemy. Reconnaissance de la République française. « Du côté de l'évêché de Bâle, nous n'avons rien encore de nouveau. M. Gobel est parti pour Paris... Le général De-

mars n'est pas encore loin, mais il est sans estime, ayant été insulté l'autre jour par un capitaine de son corps. Rengguer a quitté le château et loge actuellement en maison bourgeoise. Il a été élu [membre de l'Assemblée nationale rauracienne. Il a eu l'esprit de se faire décréter par la première assemblée qu'il présidoit un dédommagement de 30 000 livres bâloises; je ne sais si la seconde assemblée le ratifiera... »

Vol. 432, f° 117, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 78 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

d. — *Coire, 21 janvier.* — [Salis-Scevis] à Barthélemy relativement à la réception de ses lettres de créance dans les Grisons.

Vol. 432, f° 108, copie, 1 p. in-f°.

e. — *Saint-Barthélemy, 22 janvier.* — Le comte d'Affry à Barthélemy relativement à ses pensions.

Vol. 432, f° 109, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 433, f° 79, copie, 2/3 p. in-f°.

55. — *Chambéry, 26 janvier.* — Les commissaires de la Convention nationale au département du Mont-Blanc, Jagot, Simon, Hérault et Grégoire, à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 433, f° 108, copie, 1/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Evian, 16 janvier.* — La Société patriotique d'Évian aux commissaires de la Convention nationale. Arrestation d'un « nommé Arnaud, de Marseille... arrêté à Villeneuve... et conduit au fort de Chillon par les ordres de Watteville, bailli de Vevay et baron de Belp. Le crime de ce malheureux François est d'avoir répondu fièrement aux injures criminelles que des émigrés françois lançoient contre la Révolution françoise... Cette lutte entre le patriotisme et l'aristocratie a eu lieu dans l'auberge du Mont-Prevers sur la route de Moudon à Lausanne où s'est trouvé un nommé Genthon, dit l'Anglois, justicier de Corzier, qui a eu la lâcheté de dénoncer le brave Arnaud... »

Vol. 433, f° 108, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

56. — *Baden, 27 janvier.* — MM. de Zurich sont dans une telle anxiété au sujet de la reconnaissance, qu'ils n'ont pas encore osé ouvrir les lettres de créance de Barthélemy et les présenter à leur Conseil. Les Cantons témoignent « la plus grande répugnance, non de mauvaise volonté, mais de délicatesse », de délibérer sur ce sujet au moment même du

POLITIQUE N° 121.

Reconnaissance de Barthélemy.

1. Reçue le 2 février.

procès et du jugement de Louis XVI. Barthélemy invite avec instance MM. de Zurich à ne pas trop tarder à faire circuler ses lettres de créance. « Je leur dis qu'ils doivent faire connoître aux Cantons qu'ils les avoient en main avant que le Directoire et moi fussions instruits du résultat du procès de Louis Capet. Je ne puis vous dissimuler que l'exécution de son jugement causera une vive et douloureuse impression parmi les Cantons. Cependant je suis persuadé qu'ils ne s'écarteront point de la conduite sage que leurs intérêts et leur position leur recommandent. J'ai bien prié MM. de Zurich d'avoir l'œil sur Berne et de l'inviter particulièrement à la prudence que nous avons droit d'attendre de sa part. Vous verrez dans la lettre de Zurich que ce Canton blâme hautement les procédés que Berne tient envers la république de Bienne... »

Vol. 432, f° 132, original, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 83, copie, 2 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Zurich, 26 janvier.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Réception des nouvelles lettres de créance. Conduite de Berne à l'égard de Bienne.

Vol. 432, f° 130, copie, 3 p. in-f°.
Vol. 433, f° 84 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

b. — *Coire, 22 janvier.* — Salis-Scevis à Barthélemy. Réception de ses lettres de créance.

Vol. 432, f° 112, copie, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 85 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

57. — *Besançon, 27 janvier.* — Les administrateurs composant le Conseil général du département du Doubs au Président de la Convention nationale. Faux assignats.

Vol. 432, f° 138, original, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — « Copie de toutes les pièces originales dressées à Fribourg en Suisse pour faits de faux assignats poursuivis par M. Vallier, commissaire du département du Doubs..... »

Vol. 432, f° 184, copie, 7 p. 3/4 in-f°.

58. — *Bâle, 27 janvier.* — Darbelet à Le Brun. Dispositions militaires des ennemis. Tout démontre qu'il existe une conspiration « dont les branches s'étendent jusqu'au centre de la République ». Faux assignats. Un agent de la république de Venise est arrivé en secret à Bâle, où l'on attend ceux d'Angleterre, de Hollande et de Prusse. Régiment de Watteville.

Vol. 432, f° 134, original, 8 p. in-4°.

59. — *Paris, 28 janvier.* — Colchen à Barthélemy. « Le ministre, Citoyen, m'a autorisé à vous assurer que le général Demars étoit rappelé. Je vous en félicite pour vous et pour la chose publique. Cela doit vous mettre à l'aise. Le ministre s'attend que vos lettres de créance seront promptement acceptées. Il me charge de vous recommander toute célérité dans la suite de cette affaire. Le retard que vous éprouveriez feroit ici le plus mauvais effet et pourroit amener des mesures à la nécessité desquelles le Conseil exécutif voudroit se soustraire. Voilà ce que me disoit encore ce matin le ministre. Je vous transmets son vœu qui est dicté par des motifs puissants qui ne vous échappent pas. »

Vol. 433, f° 103 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

60. — *Paris, 28 janvier.* — Extrait du journal *la Chronique de Paris.*

Vol. 433, f° 107 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

61. — *Bâle, 29 janvier* [1]. — L.-M. Rivalz à Le Brun. Bruits divers qui courent à Bâle.

Vol. 432, f° 148, original, 3 p. in-f°.

62. — *Paris, 29 janvier.* — Le Brun au Conseil général de la commune de Saint-Malo. Fabrication de faux assignats à Jersey.

Vol. 432, f° 150, minute, 2/3 p. in-f°.

63. — *Genève, 30 janvier.* — Delhorme, chargé d'affaires de France en l'absence du citoyen Châteauneuf, à Barthélemy. « Par les preuves résultantes des perquisitions faites à Genève il paroît presque prouvé qu'une manufacture ou au moins un dépôt de faux assignats existe à Romont..... »

Vol. 433, f° 98, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN

64. — *Baden, 2 février.* — « Citoyen ministre, le Directoire de Zurich, ou au moins ceux des chefs de cet État dont je vous avois communiqué les vues, sembloient prévoir que vous rendriez justice à leurs intentions et que vous les approuveriez : ils ne pouvoient se résoudre à ouvrir mes lettres de créance avant que je n'eusse reçu votre réponse à la dépêche par laquelle je vous instruisois de leur projet. Cette situation étoit véritablement embarrassante pour moi, d'autant plus que dans le fond ma

POLITIQUE N° 122.

Reconnaissance de Barthélemy.

1. Reçue le 2 février. La date est d'une autre main que la lettre.

conviction ne me permettoit point de blâmer quelques-uns des motifs qui leur présentoient des obstacles. J'allois encore vous instruire le 30 du mois dernier de l'étreinte dans laquelle je me trouvois, lorsque votre dépêche n° 50 est venue très à propos pour faire cesser ce combat entre le sentiment de mon devoir strict et celui des ménagements que des considérations impérieuses semblent commander. J'ai envoyé tout de suite le citoyen Bacher à Zurich pour informer les principaux magistrats de ce que vous aviez décidé et des nouvelles instructions que vous me donniez. Je ne puis vous exprimer l'étonnant effet qu'elles y ont produit, les bénédictions qu'elles vous ont attirées de leur part, la vive reconnoissance qu'elles leur ont inspirée. Vous en jugerez par le billet ci-joint que je vous prie de déchirer quand vous l'aurez lu. Il sert de réponse à une lettre que j'avois écrite et qui avoit précédé l'arrivée du citoyen Bacher.

« Je m'étois bien concerté avec celui-ci pour qu'il présentât sous le jour le plus brillant le mérite de tous les motifs de sûreté et de tranquillité que vous donnez au Corps helvétique par votre note et le témoignage non moins éclatant de confiance et d'amitié de la République françoise en consentant à quelque délai dans la remise des lettres de créance.

« Je lui ai recommandé de bien faire sentir qu'il importoit extrêmement pour le Directoire qu'il veillât à ce que notre condescendance, dont il étoit particulièrement l'objet, ne tournât pas contre nous, puisqu'en résultat tous les inconvénients et tous les dangers en retomberoient sur le Corps helvétique seul. Je l'ai chargé d'énoncer de ma part une grande défiance du parti qui a dominé pendant longtemps à Berne, de dire que sans doute l'époque actuelle va paroître favorable à ce parti pour intriguer, que sa conduite envers Bienne m'avoit singulièrement frappé et déplu, que j'estimois que c'étoit véritablement l'affaire des magistrats zurichois de se charger de contenir ce parti, si la reconnoissance qu'il nous doit des soins que nous prenons pour maintenir le calme vers des frontières qui intéressent beaucoup plus Berne qu'aucun autre Canton de la Suisse, y étoit insuffisante.

« Je l'ai prié d'ajouter que je pensois qu'il falloit que Zurich, toujours sage, nous réponde dans cette circonstance de Berne presque toujours passionné.

« Un seul point de votre lettre m'a embarrassé : c'est celui où vous m'ordonnez très précisément de n'adresser votre note au Corps helvétique qu'après que je me serai assuré préalablement qu'on y répondra directement et en me qualifiant du titre d'ambassadeur de la République françoise. Il est très naturel que vous m'ayez donné cet ordre ; mais en considérant bien la chose de près et d'après les constitutions helvétiques, la manière d'exécuter l'ordre ne se présente pas facilement. Je n'aurois pu dans cette affaire sonder et préparer l'opinion publique par aucun moyen officiel, mais seulement par des correspondances particulières

qu'il auroit fallu multiplier à l'infini, sans que j'eusse pu parvenir à un résultat certain. J'ai été obligé de suivre la seule marche qui fût praticable, après avoir bien médité sur les réponses que le citoyen Bacher m'a rapportées de Zurich. Les magistrats avec lesquels il s'est entretenu longuement, n'ont pu lui donner aucune promesse positive de succès sur ce point, non plus que sur aucun autre. Cependant ils m'ont laissé l'espoir que nous réussirons. Il m'a paru avec eux que je devois me présenter avec assurance, muni d'un titre aussi précieux pour les Cantons que l'est votre note, que je ne devois point laisser refroidir l'espèce de terreur qu'ils ont des lettres de créance, fondée sur les motifs que j'ai plus d'une fois allégués, et qu'enfin il étoit bien plus important de laisser au Directoire le soin et les moyens de travailler au succès que nous recherchons.

« Je disois tout à l'heure que les chefs du Directoire n'ont pu donner aucune promesse positive à cet égard. Ils se sont engagés pour leurs efforts, pour l'emploi de leur influence. S'ils ne donnent pas d'assurances formelles, c'est que les calculs que présentent les diverses passions qui doivent agir sur le grand nombre d'assemblées dont nous avons besoin, peuvent varier à chaque instant : mais en combinant d'une part les intérêts, les besoins, nos procédés, et de l'autre les dangers, ils ne doutent pas que nous n'arrivions à notre but.

« J'ai donc écrit au Corps helvétique en lui envoyant votre note, et j'ai signé l'*Ambassadeur de la République françoise;* j'ai fait de même en écrivant au Directoire de Zurich pour le prier de faire circuler parmi les Cantons toutes les pièces que mon paquet renferme. Je n'ai pas manqué d'y ajouter celles que vous m'avez autorisé à leur faire connoître. Les chefs de l'État de Zurich présenteront d'abord des copies que je leur ai fournies de l'expédition, excepté de votre note, à leur Conseil secret, puis à leur Grand conseil : ils tâcheront d'obtenir que celui-ci consente à l'ouverture du paquet et à ce que l'État me réponde tout de suite officiellement. Il seroit difficile que cet exemple n'entraînât pas la plupart des Cantons à qui mes lettres auroient été communiquées. Si la majorité du Grand conseil de Zurich, n'osant pas se décider aussi promptement, demande qu'ils soient préalablement consultés, le Directoire leur enverra les copies dont je parlois tout à l'heure et leur tracera fortement les raisons qui doivent leur faire accepter les originaux et surtout la note importante qui doit consolider la sûreté de leurs frontières et l'observation par la France de la neutralité helvétique. Vous voyez que de cette manière vos intentions seroient remplies. Votre note ne circuleroit qu'autant que les Cantons se montreront empressés à l'accueillir. C'est le Directoire qui se chargeroit de recueillir les vœux. L'affaire ne pourroit être en de meilleures mains.

« Or que va-t-il arriver? Je n'ignore pas que l'élèvement du 21 janvier, en agitant bien des passions, bien des préjugés, et en servant de prétexte

à beaucoup d'intrigues, nous suscitera des difficultés, mais apparemment les Cantons seront assez sages pour se dire qu'ils ne doivent s'occuper que des intérêts de leur patrie. Ce motif doit leur faire envisager l'annonce de votre réponse comme un gage certain de nos dispositions pour eux et du maintien de la tranquillité pour la Suisse. Le Directoire fera circuler parmi eux l'extrait de votre dépêche. La manière avec laquelle vous vous y exprimez doit nécessairement faire sur eux une profonde impression. Seront-ils retenus par la condition que nous attachons à la remise de votre note? Le Directoire leur demandera s'ils préfèrent celles des lettres de créance qui sont à Zurich toutes prêtes à être expédiées. Ils objecteront peut-être que même la condition dont nous parlons peut les compromettre avec la maison d'Autriche et être également regardée par elle comme une violation de la neutralité. Le Directoire, qui sait très bien que les hommes sont souvent menés par des mots, leur démontrera qu'il y a une très grande différence entre faire ce que nous demandons aujourd'hui, ou accepter des lettres de créance. Ils argumenteront, ils batailleront avec la cour de Vienne sur cette distinction qui est vaine en soi : ils en tireront apparemment un assez bon parti pour que cette puissance ne cherche point à les tourmenter. Quoi qu'il en soit, c'est Zurich qui nous a engagés dans la marche que nous tenons aujourd'hui. Il a un très grand intérêt à ce que nous en sortions honorablement. Je ne fais aucun doute qu'il ne nous conduise à bon port. Placés comme les Cantons vont l'être entre plusieurs périls et plusieurs objets d'espérance, je ne sais comment ils pourroient se refuser à faire ce que nous leur demandons d'une manière qui doit les mettre à l'abri de tous les embarras qu'ils redoutoient.

« J'ai d'autant plus lieu de compter sur notre succès, que les magistrats de Zurich ont fait au citoyen Bacher des détails sur Berne qui se rapportent très bien à l'idée que j'ai cherché moi-même à vous en donner. On ne peut pas empêcher, ont-ils dit, quelques-uns des chefs de l'État de Berne de se nourrir de projets insensés et d'entretenir des correspondances blâmables; mais ils ne sont plus en mesure d'entraîner la république à des démarches dangereuses. Nous sommes assurés que le plus grand nombre pense bien et veut rester tranquille. D'ailleurs l'État en général ne se dissimule pas qu'il a beaucoup perdu de son crédit en Suisse à cause d'une multitude de fautes qu'il a commises depuis un petit nombre d'années. Ce qu'il vient de se permettre envers la république de Bienne en augmente le nombre. Ce petit État va aussi faire circuler parmi les Cantons un exposé historique de sa conduite depuis le départ du ci-devant Prince-Évêque pour repousser par là l'accusation de MM. de Berne. Toute cette affaire nuira encore à la réputation de ces derniers.

Le nouveau ministre impérial en Suisse.

« Je joins ici un extrait de lettres de Berne. Il y a longtemps que M. de Greiffenegg doit être remplacé en Suisse par M. de Buol à qui la

cour de Vienne donne le caractère de Ministre plénipotentiaire. Celui-ci est déjà arrivé à Coire où son père demeure. Il est attendu à Bâle sous huit jours; mais il ne s'y fixera pas. Les Bâlois que nous traitons sévèrement sont mal vus par la cour de Vienne. C'est pour les punir, sans doute, qu'elle retira son ministre de cette ville, et si elle lui ordonne de se fixer à Berne, c'est certainement pour y réunir ses intrigues à celles du ministre d'Angleterre. Mais je suis persuadé que cette préférence augmentera la jalousie et la défiance que les autres Cantons portent à Berne, comme elle augmentera les inquiétudes que les Bernois sages et éclairés concevront des intrigues que ces Puissances vont former pour tâcher d'entraîner ce Canton et avec lui toute la Suisse. Mais je n'hésite pas à dire qu'elles n'y réussiront pas.

« Les deux pièces ci-jointes relatives à la situation respective de Berne, de Bienne et du ci-devant évêque de Bâle, n'expliquent rien touchant la contestation qui divise les deux premiers de ces États. Au contraire, la lettre de Berne à l'évêque sembleroit justifier les vues et les intentions du Canton.

« Zurich trouve fort convenable que j'écrive au Corps helvétique au sujet des contingents aussitôt que nous verrons un peu clair dans l'affaire de la reconnoissance. Je me conformerai à vos intentions. En attendant, je joins ici la traduction d'une lettre que le Directoire a proposé d'écrire au nom du Corps helvétique à ceux des Cantons qui ont déjà retiré leurs contingents de troupes.

« J'ai eu l'honneur de vous mander précédemment que le détachement du régiment de Watteville qui forme à Bâle le contingent de Berne, s'y comportoit fort sagement. Je n'ai pas appris depuis qu'il ait changé de conduite.

« Le citoyen Descorches est arrivé ici avant-hier, et m'a remis votre lettre du 26 décembre. Il a continué sa marche hier. Je joins ici un paquet de lui. Je crois lui avoir rendu un très grand service en le détournant de suivre la route qu'il se proposoit de tenir par l'Allemagne et le Tyrol. A coup sûr il auroit été arrêté sur le territoire autrichien, car il y a actuellement de la fureur dans la manière dont la cour de Vienne traite tous les François tant soit peu suspects. Le citoyen Descorches en passant par Coire et la Valteline pour gagner le territoire de Venise ne touchera que pendant un très court espace celui du Milanais. Je lui ai fait avoir à Zurich des passeports allemands sous le nom qu'il a pris pour voyager...

« Le citoyen Delhorme vient de m'écrire au sujet de quelques émigrés qui répandent de faux assignats dans le pays de Vaud. J'écris sans délai aux magistrats de Berne pour qu'ils prennent des mesures capables de faire cesser ce désordre et même pour faire arrêter les coupables.

« P.-S. J'apprends de Zurich qu'on y attend à chaque instant M. de Buol qui, comme je vous l'annonce dans ma lettre, est arrivé à Coire.

On croit qu'il se hâte de se rendre à Zurich pour accompagner ses lettres de créance de quelque déclaration éventuelle tendant à arrêter la reconnoissance de la République françoise. Je suis impatient de savoir quel aura été le résultat des délibérations du Conseil secret de Zurich qui a dû s'occuper aujourd'hui de ma proposition et si le bruit de l'arrivée très prochaine du ministre autrichien n'aura pas influé sur le zèle de nos partisans. Ce seroit ici le moment d'en finir pour le paiement des pensions..... »

Vol. 432, f° 160, original, 10 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 88 v°, copie, 8 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — [*Zurich*,] *31 janvier*. — [Kilchsperger à Barthélemy.] Il exprime dans les termes les plus vifs la joie qu'il éprouve.

Vol. 432, f° 157, original, 1/2 p. in-f°.

b. — *Berne*, *30 et 31 janvier*. — Sturler à Bacher [1]. Il espère que Berne se maintiendra dans sa neutralité, malgré les efforts qu'on pourrait faire pour l'entraîner dans la guerre. Il croit qu'il n'y aura pas de tentative réelle du côté du Brisgau. « La France est inattaquable depuis le Var jusqu'à Landau, et pour tout le reste je ne crois pas qu'on puisse l'entamer de cette année. Les François se soutiendront contre tous s'il n'y a pas de guerre civile, et je suis persuadé que plus ils verront le danger, plus ils se réuniront, et leur union seule suffit pour parer à tout.

Mort de Louis XVI.

« La mort du roi a fait une grande sensation ici. Il y a tels qui en ont pris mal à la gorge. A les entendre, la France va être partagée, pulvérisée, Paris sera livré à une exécution à jamais mémorable et la Convention exterminée jusqu'au dernier. C'est comme au mois d'août dernier lors de la déclaration du duc de Brunswick, et personne ne veut ni ne sait calculer les moyens de défense de cette république. On a oublié que César a employé dix ans à soumettre les Gaules avec ses légions romaines, et alors les Gaules étoient divisées et les Césars d'aujourd'hui ne sont pas des Romains. Je ne me suis encore trompé en rien dans toute cette affaire et j'ose prédire, malgré nos faiseurs, que la France se soutiendra et que les autres se ruineront tous s'ils persistent à la soumettre, et ils se brouilleront cent fois avant de s'accorder sur une si belle proie. Après cela vient la chaîne immense des événements. Un rien peut enrayer tous leurs projets.

« On assure ici que l'Empereur retire son résident de Bâle et qu'il en envoie un autre qui résidera à Berne. Je ne serois pas surpris que Sa Majesté Impériale voulût nous mettre en jeu pour ensuite nous lâcher dans la nasse. Ce seroit une spéculation autrichienne, car je ne pense pas qu'il auroit envie de nos régiments comme non avoués. Pour cela il faut de

1. Le vol. 432 donne cette lettre comme adressée à Barthélemy.

l'argent et c'est un article qui embarrasse le plus la cour de Vienne aujourd'hui.

« L'ancien syndic Rigaud a été par ici depuis qu'il a échappé la lanterne à Genève.

« Le lord Robert Fitz Gérald a pris le deuil pour le feu roi de France.

« On est surpris de voir la légèreté avec laquelle les émigrés françois qui sont ici ont pris l'événement du 21. Ils disent communément qu'ils ne peuvent regretter un roi qui a sacrifié la noblesse et qu'ils sont bien aises d'être débarrassés de ce fagot. Ils ajoutent qu'il est aisé de voir que le testament de cet imbécile lui a été dicté par les prêtres réfractaires. Ils vont avoir un Régent, Monsieur, un lieutenant général du royaume, et bien d'autres belles choses : mais ils s'unissent tous à partager la France. Il est certain que la mort de ce malheureux roi va faire naître bien des événements funestes en France. Les émigrés et la mort de Louis XVI.

« Une des familles patriciennes qui sont appelées par le fait à entrer dans le Grand conseil de Berne venant de s'éteindre, la nouvelle loi qui oblige l'État de faire choix dans la bourgeoisie lorsqu'il y aura trois familles à remplacer, va se trouver en vigueur. Cela ne peut que causer une espèce de commotion qu'on auroit bien voulu éviter dans les circonstances actuelles, mais on va déjà s'en occuper demain vendredi. C'est pourquoi la séance commencera en Deux cents à sept heures, sous serment. »

Vol. 432, f° 151, copie, 3 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 93 v°, copie, 2 p. in-f°.

c. — *Berne, 15 janvier.* — Le Conseil secret de Berne au Directoire de Zurich. Communication de pièces relatives à l'Erguel envoyées par Bienne.

Vol. 432, f° 79, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 433, f° 94 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

d. — *Bienne, 12 janvier.* — Le Conseil de la ville de Bienne au Conseil secret de Berne. Affaires de l'Erguel.

Vol. 432, f° 79, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 95, copie, 3/4 p. in-f°.

e. — *Berne, 15 janvier.* — Le Conseil secret de Berne au Conseil de la ville de Bienne. Affaires de l'Erguel.

Vol. 432, f° 79 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 95, copie, 1 p. in-f°.

f. — *Berne, 6 janvier.* — Berne au Directoire de Zurich. Communication de la pièce suivante.

Vol. 432, f° 89, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 433, f° 95 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

g. — *Berne, 16 janvier.* — Berne au prince évêque de Bâle, actuellement à Constance. Conseil d'augmenter le nombre des membres dont l'administration par intérim de l'Erguel est composée.

Vol. 432, f° 89, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 96, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

h. — *Zurich, janvier.* — « Projet de lettre que le Directoire propose d'écrire au nom du L. Corps helvétique aux États de Schwitz, Unterwald, Zug et Appenzel intérieur » relativement au retrait des contingents envoyés à Bâle pour défendre la neutralité.

Vol. 432, f° 153, copie, 3 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 96 v°, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

i. — « Extrait de l'Abscheid ou recès de la diète annuelle de Frauenfeld dont l'ouverture s'est faite le 2 juillet 1792. »

Vol. 428, f° 364 v°, copie, 7 p. in-f°.
Vol. 429, f° 10, copie, 13 p. in-f° [1].

Pièces jointes à l'abscheid de la diète de Frauenfeld[2]. — *a*). — *Neuchâtel, 2 juillet 1792.* — Le Conseil d'État de Neuchâtel à la Diète. Neutralité.

Vol. 428, f° 371 v°, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 429, f° 16 v°, copie, 1 p. in-f°.

b). — *Genève, 2 juillet 1792.* — La république de Genève à la Diète. Neutralité.

Vol. 428, f° 372, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 429, f° 17, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

c). — [*Frauenfeld*], *juillet 1792.* — La Diète au Conseil d'État de Neuchâtel. Réponse à la lettre ci-dessus du 2 juillet.

Vol. 428, f° 372 v°, copie, 2/3 p. in-f°.
Vol. 429, f° 17 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

d). — [*Frauenfeld*], *juillet 1792.* — La Diète à la république de Genève. Réponse à la lettre ci-dessus du 2 juillet.

Vol. 428, f° 373, copie, 2/3 p. in-f°.
Vol. 429, f° 18, copie, 2/3 p. in-f°.

e). — *Frauenfeld, 9 juillet 1792.* — La Diète à Barthélemy [3].

Vol. 428, f° 373, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 429, f° 18 v°, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

1. Ces extraits sont plus étendus que ceux que contient le vol. 428.
2. Nous ne donnons ici qu'une partie des pièces jointes à l'abscheid de la diète de Frauenfeld, les autres figurant déjà comme annexes à diverses dépêches dans le premier volume des *Papiers de Barthélemy*.
3. Voir *Papiers de Barthélemy*, tome I[er], p. 214.

f). — *Frauenfeld, juillet 1792.* — Projet de lettre à écrire par chaque État aux chefs des régiments suisses en France, pour leur recommander de ne se permettre aucune démarche qui ne serait pas rigoureusement conforme aux traités et capitulations et les inviter à la prudence dans leurs actes comme dans leurs paroles.

Vol. 428, f° 374, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 429, f° 19 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

g). — *Frauenfeld, juillet 1792.* — La Diète au comte d'Affry. Même sujet.

Vol. 428, f° 375, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 429, f° 20 v°, copie, 1 p. in-f°.

h). — *Bâle, 4 juillet 1792.* — Relation faite par les représentants du Corps helvétique. Les habitants du canton de Bâle font tout leur possible pour faciliter la tâche des troupes suisses. Le plan de défense adopté s'exécute à la satisfaction de tout le monde.

Vol. 428, f° 375 v°, copie, 5 p. 1/4 in-f°.
Vol. 429, f° 21, copie, 6 p. 1/2 in-f°.

i). — *Frauenfeld, juillet 1792.* — La Diète aux représentants du Corps helvétique à Bâle. Accusé de réception de la pièce précédente.

Vol. 428, f° 378, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 429, f° 24, copie, 1 p. in-f°.

j). — « Extrait du recès de la diète de Frauenfeld fait en comité le 3 juillet 1792 en présence de tous les seconds députés, des deux deputés d'Appenzel catholique et protestant, et de la ville de Saint-Gall. » Mission des représentants envoyés à Bâle.

Vol. 428, f° 378 v°, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 429, f° 24 v°, copie, 3/4 p. in-f°.
Ibid., f° 28, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

k). — *Frauenfeld, 10 juillet 1792.* — La Diète à Barthélemy [1].

Vol. 428, f° 379, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 429, f° 25, copie, 2 p. in-f°.

l). — *Frauenfeld, juillet 1792.* — La Diète au comte d'Affry. Indemnités du régiment de Châteauvieux.

Vol. 428, f° 379 v°, copie, 2/3 p. in-f°.
Vol. 429, f° 26, copie, 2/3 p. in-f°.

1. Voir *Papiers de Barthélemy*, tome I[er], p. 214.

m). — *Frauenfeld, juillet 1792.* — La Diète aux représentants du Corps helvétique à Bâle. Occupation de l'Évêché par les Français. Contingents helvétiques.

Vol. 428, f° 380, copie, 1 p. 1/3 in-f°.
Vol. 429, f° 26, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

n). — *Bâle, 14 juillet 1792.* — Les représentants du Corps helvétique à la Diète. Accusé de réception de la lettre précédente.

Vol. 428, f° 380 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 429, f° 26 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

65. — *Baden, 2 février.* — Barthélemy à l'avoyer Steiger. Il lui communique une lettre de M. Delhorme relative à de faux assignats et demande que les mesures les plus efficaces soient prises pour remonter à la source du délit.

Vol. 433, f° 98 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

66. — *Genève, 3 février.* — Delhorme à Le Brun. L'intention du général Kellermann serait de mettre garnison dans Genève. « Il paroît que ce commandant considère Genève comme point central dans son système général de défense. » Delhorme insiste sur les avantages militaires et politiques de l'occupation de Genève.

Vol. 433, f° 177 v°, copie, 7 p. 2/3 in-f°.
Vol. 441, f° 17, copie, 7 p. 1/2 in-f°.

67. — *Besançon, 3 février.* — Les administrateurs composant le Conseil général permanent du département du Doubs à Barthélemy. Inquiétudes conçues sur les dispositions des Suisses. Crainte d'un envoi de troupes bernoises à Neuchâtel. Faux assignats provenant de Fribourg.

Vol. 433, f° 117, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 441, f° 16, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Morteau, 1er février.* — Les maire et officiers municipaux de la commune de Morteau aux administrateurs du département du Doubs. Troubles à Neuchâtel. Contrebande des blés.

Vol. 432, f° 179, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 117 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — « Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité séante à Morteau aux administrateurs du directoire du département du Doubs. » Agitation dans la principauté de Neuchâtel et de Valengin.

Vol. 432, f° 180, copie, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 122, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

c. — « Adresse du Conseil général du département du Doubs à la Convention nationale. » Faux assignats.

Vol. 432, f° 143, imprimé, 8 p. in-4°.
Vol. 433, f° 118, imprimé, 8 p. in-4°.

68. — *Bâle, 3 février.* — Darbelet [à Le Brun]. Nouvelles de Bâle. Dispositions de ce Canton et de la Suisse. Mouvements militaires des ennemis.

Vol. 432, f° 167, original, 10 p. in-4°.

69. — *Baden, 4 février.* — Barthélemy à Le Brun. « ... Il est certain que M. Vanelli a été persécuté pour ses opinions et que son mérite ainsi que ses occupations pourroient le rendre digne que vous lui fissiez éprouver la générosité de la Nation [1]. »

Vol. 432, f° 182, original, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 100, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *S. l. n. d.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur adressée à Bacher. Renseignements favorables sur l'abbé Vanelli.

Vol. 432, f° 183, copie, 1 p. in-f°.

70. — *Bâle, 4 février.* — Mérian à Mengaud. Nouvelles de Bâle.

Vol. 441, f° 21, original, 1 p. 1/2 in-4°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [2]

71. — *Baden, 5 février.* — Le Grand conseil de Zurich « s'est assemblé aujourd'hui pour prendre une détermination sur la manière de notifier mon office aux autres Cantons. Ce qu'on dit dans la lettre de Zurich sur l'effet qu'a produit l'événement du 21 janvier ne mérite d'être remarqué que pour servir de contraste avec la joie triomphante des émigrés qui ne savent jamais obéir qu'aux plus coupables vues. Je dois cependant ajouter que les regrets du moment que peuvent avoir éprouvés les Cantons helvétiques et qui sont peut-être excusables de leur part, puisque aucune nation en Europe n'avoit autant de motifs, autant d'intérêts pour tenir à des passions et à des préjugés que nous avons eu tant de raisons de secouer, que ces regrets passagers, dis-je, ne les entraîneront dans aucune faute.

POLITIQUE N° 123.

Reconnaissance de Barthélemy.

1. Voir la dépêche de Le Brun à Barthélemy en date du 16 novembre 1792 et la pièce jointe. (*Papiers de Barthélemy*, tome I[er], p. 405, 406, n° 785.)
2. La date de réception n'est pas indiquée.

« Les principaux magistrats de Zurich auroient désiré pouvoir amener leur Canton à me répondre tout de suite officiellement. Le seul sentiment de leur reconnoissance envers nous leur avoit inspiré ce vœu : car la démarche eût été presque contraire à l'usage. Ils y ont renoncé par des motifs de la plus grande vérité. Il auroit semblé aux autres Cantons que Zurich vouloit leur faire la loi et leur prescrire la conduite qu'ils ont à tenir. Cette prévention auroit fait beaucoup de mal.

« Il est parlé dans la lettre de Zurich d'une lettre particulière que j'ai écrite au bourgmestre en charge et d'une réponse aussi particulière qu'il doit m'adresser. Ma lettre qui étoit ostensible avoit pour objet de le mettre en état d'expliquer au Conseil ma démarche officielle. La réponse qu'il veut me faire ne sera qu'un simple procédé de politesse et ne tendra qu'à m'accuser la réception de mon paquet. J'ai cru nécessaire de vous donner cette explication afin de prévenir tout soupçon que je me sois éloigné de l'exécution de vos ordres.

« Je joins ici une lettre que je viens de recevoir de M. Steiner, colonel du ci-devant régiment suisse de son nom, avoué par le canton de Zurich. Il paroît craindre que M. de Buol, d'accord avec les ministres d'Espagne et d'Angleterre, ne fasse bientôt des propositions aux Cantons dont l'objet seroit de les éloigner de nous : jusqu'ici j'ai lieu de croire que ce n'est qu'une simple supposition.... La lettre du général Steiner m'autorise encore à vous conjurer de tâcher de parvenir à ce que l'interminable affaire des pensions et des indemnités finisse une fois....... »

Vol. 432, f° 192, original, 3 p. in-f°.
Vol. 433, f° 100 v°, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

Réception des lettres de créance de Barthélemy.

Pièces jointes. — a. — *Zurich*, *3 février*. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. « C'est hier matin qu'on a proposé au conseil secret de Zurich le mode selon lequel la correspondance avec l'ambassade de France pourroit être reprise par les Cantons. M. le Bourgmestre en charge a fait valoir la condescendance de M. Le Brun de même que les insinuations amicales et confidentielles de Votre Excellence et n'a rien négligé pour faire sentir la nécessité indispensable dans laquelle les membres du Corps helvétique se trouvoient de répondre convenablement à l'ouverture qui leur étoit faite. M. le trésorier Wyss soumit ensuite à l'approbation du Conseil secret un préavis qui consistoit à communiquer à tous les États de la Suisse la dépêche de Votre Excellence en l'accompagnant d'une lettre par laquelle le Directoire leur déclareroit qu'il accepte ce mode et que son opinion est de répondre à Votre Excellence d'une manière obligeante en témoignant en même temps à M. Le Brun notre juste reconnoissance des marques distinguées de bienveillance et des dispositions favorables envers la Suisse, en priant Votre Excellence et M. Le Brun de vouloir bien contribuer à ce que les assurances données tant par rapport à l'Erguel que pour la tranquillité de la Suisse

entière soient exactement remplies, promettant aussi du côté du Corps helvétique d'observer ce à quoi la France est en droit de s'attendre, et afin que cette réponse du Corps helvétique soit bien accueillie par le pouvoir exécutif, on mettra pour adresse : *A Son Excellence M. Barthélemy, ambassadeur de la République françoise, à Baden.* On fera ensuite remarquer aux États du Corps helvétique que cet expédient paroit être au Directoire le seul moyen d'éloigner pour le moment la communication des lettres de créance à laquelle on s'exposeroit nécessairement en se refusant à répondre à ce que M. Le Brun et Votre Excellence sont en droit d'attendre. Ce préavis, appuyé par M. le Bourgmestre en charge, a été unanimement agréé par le Conseil secret, quoiqu'on n'ait pu se refuser à faire attention aux circonstances fatales où l'on se trouvoit en Suisse depuis le malheureux événement du 21 janvier.

« M. le trésorier Wyss proposa ensuite au Conseil secret, d'une manière aussi intéressante que persuasive, de répondre sur-le-champ à la lettre de Votre Excellence adressée particulièrement au Directoire, pour marquer par là l'empressement que nous avons de faire tout ce qui peut être agréable à la France. M. le Bourgmestre en charge appuya fortement cet avis ; mais plusieurs membres du Conseil secret firent des observations si profondes et si prépondérantes qu'il a fallu céder et suivre l'usage usité à différentes époques de ne répondre à la lettre particulière au Directoire qu'en même temps qu'on répondra au nom du Corps helvétique à Votre Excellence. On a ensuite objecté que Zurich seul ne pouvoit se permettre sans consulter ses co-alliés de donner à Votre Excellence le titre d'*Ambassadeur de la République françoise* et que quelque désir que nous eussions de nous rendre agréables à la France, nous ne pouvions prendre sur nous d'aller en avant, de crainte de nous attirer de très grands embarras et même des reproches amers. On auroit été d'autant plus en droit de nous en vouloir qu'on pourroit supposer que nous voulons faire la loi aux autres Cantons et faire notre cour à leurs dépens, d'où il résulteroit vraisemblablement que ceux des États qui auroient paru les plus disposés à se ranger de notre côté auroient envisagé notre conduite au moins comme irréfléchie et précipitée. Une suite nécessaire de cette marche seroit que le Directoire se discréditeroit absolument et perdroit son influence précisément au moment où elle lui devient la plus nécessaire. Au lieu qu'en prenant le parti auquel nous nous arrêtons de consulter nos co-alliés, nous flatterons leur amour-propre en général et nous mettrons ceux qui sont de notre bord dans le cas de pouvoir se ranger de notre avis sans s'exposer à aucun reproche de partialité. On éviteroit par là une scission qui, sous tous les rapports, seroit très malheureuse pour la Suisse entière et même par contre-coup pour la France. D'ailleurs la bonne volonté et l'empressement du Directoire se manifesteront assez par les soins officieux qu'il prendra pour faire adopter la proposition de la reprise de la correspondance avec l'ambas-

sade. La réponse du Directoire pour être retardée n'en exprimera que mieux l'opinion réfléchie des États de la Suisse et la nôtre en particulier. Et comme la dépêche de Votre Excellence est parvenue accompagnée d'un billet pour notre bourgmestre en charge, ce magistrat sera aussi chargé d'en accuser en attendant la réception en témoignant à Votre Excellence la vive gratitude du Directoire de l'ouverture faite et de son désir d'y répondre promptement d'une manière satisfaisante et de la prier d'agréer en attendant avec sa bonté ordinaire la communication du préavis du Conseil secret qui, selon toutes les apparences, sera approuvé mardi prochain par notre Grand conseil. Nous nous flattons qu'il obtiendra également le suffrage de la plupart des Cantons et que ceux qui pourroient s'y opposer le plus fortement seront ramenés à la raison.

« Notre Conseil secret a arrêté en même temps de prévenir le Conseil secret de Berne de cette résolution afin qu'il puisse d'autant mieux prendre ses mesures pour nous soutenir près du Conseil souverain de cet État.

« Si la réponse de M. Le Brun à la note du Corps helvétique relative à l'Erguel eût pu arriver quinze jours plus tôt, nous aurions passé pardessus toutes les considérations, nous y aurions répondu sur-le-champ comme Directoire. Elle auroit été reçue avec bien plus grande satisfaction et auroit obtenu l'unanimité de tous les États de la Suisse, mais l'événement du 21 a répandu une si grande consternation dans tous les Cantons que le Directoire ne sauroit maintenant y mettre trop de mesure ni de circonspection. Enfin, ne perdons pas courage et espérons que tout finira par bien aller..... »

Vol. 432, f° 174, copie, 5 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 101 v°, copie, 3 p. in-f°.

b. — *Zurich, 4 février.* — Le maréchal de camp Steiner [à Barthélemy]. Arrivée de M. de Buol. Retraites et indemnités des régiments suisses licenciés.

Vol. 432, f° 190, original, 3 p. in-4°.

c. — *Berne, 2 février.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Si Dumouriez donne suite à son projet d'invasion en Hollande, il « réussira en plein et à coup sûr il sauvera la France ». Les Français seront reçus « à bras ouverts ». Les préparatifs de l'ennemi pour la prochaine campagne n'annoncent rien qui doive effrayer. Les Français n'ont rien à craindre que d'eux-mêmes.

Vol. 432, f° 166, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

72. — *Genève, 5 février.* — Delhorme à Barthélemy. Procédure à Lausanne contre les émigrés Lagarde, Bengalis et autres accusés de distribuer de faux assignats.

Vol. 433, f° 158, copie, 3/4 p. in-f°.

73. — *Baden, 5 février.* — Barthélemy à Le Brun. Retour en France du citoyen Marc Villeneuve, natif de Bordeaux, établi depuis 1784 à Vienne en Autriche, et qui a entretenu une correspondance utile avec Barthélemy depuis l'arrivée de ce dernier en Suisse.

Vol. 433, f° 103, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1].

74. — *Baden, 6 février.* — « Je reçois la lettre du citoyen Colchen par laquelle il me mande que vous vous attendez que mes lettres de créance seront promptement acceptées. Vous vous rappelez quels motifs puissants et provenant de très bons sentiments, car nous devons toute estime à ceux qui animent le canton de Zurich, ont fait que le Directoire a hésité à ouvrir mes lettres avant que je fusse instruit de la manière dont vous envisageriez les propositions que quelques chefs de cet État m'avoient faites pour arriver également au point de la reconnoissance de la République sans exposer le Corps helvétique aux divers inconvénients que sa situation présente. Vous avez approuvé ces motifs par votre dépêche du 23 janvier. Vos instructions étoient si conformes à ma conviction particulière, je les trouvois si analogues à nos véritables intérêts et à la véritable grandeur, qu'il me semble que la Nation françoise doit mettre à marquer à la République helvétienne les ménagements de l'amité en même temps qu'elle s'arme contre tous les tyrans de l'Europe, que mes lettres de créance étant encore non ouvertes sur la table du Conseil de Zurich, je ne perdis pas un moment pour m'annoncer solennellement au Corps helvétique et sans aucun autre préalable, en qualité d'Ambassadeur de la République françoise ainsi que vous le verrez par les deux copies ci-jointes. Il me semble qu'on ne peut se permettre en diplomatie une démarche plus hardie ni plus prononcée. J'ai pour garant de son succès le crédit du Directoire de Zurich, la confiance dont vous jouissez en Suisse et la bonne opinion que j'ose dire que les Cantons m'accordent.

POLITIQUE N° 124.

Lettres de créance.

« Hier le Conseil souverain de Zurich a délibéré sur mon office, tout s'y est fort bien passé ; on y a témoigné sensibilité et satisfaction de nos procédés pleins d'obligeance, et l'on a décidé que la communication de mes lettres seroit faite sans délai aux autres Cantons. Je joins encore ici une lettre du général Steiner, que je choisis parmi le grand nombre de celles que je reçois de Zurich pour me féliciter. Je puis vous assurer que la décision unanime du Grand conseil de cet État fait à Zurich un effet prodigieux. Il n'y a pas à balancer pour les autres Cantons.

« Il faut nécessairement qu'ils adoptent les sentiments du Directoire et que le Corps helvétique me réponde en me donnant le titre que j'ai pris.

1. La date de réception n'est pas indiquée.

Il ne pourroit s'y refuser sans s'exposer beaucoup, mais il ne s'y refusera pas. Cependant comme il faut quelque temps pour mettre d'accord un aussi grand nombre de gouvernements tous excessivement jaloux de l'exercice de leur souveraineté, Zurich n'attendra pas l'unanimité pour m'écrire; le consentement de quelques-uns de ses co-alliés lui suffira pour me faire comme Directoire une réponse officielle, laquelle déjà servira à lier toute la Confédération.

« Aussitôt que le Corps helvétique m'aura donné dans sa réponse la même qualité que j'ai prise, la reconnoissance de la République françoise sera par ce fait aussi formelle, aussi solennelle et surtout bien plus prompte et plus efficace que par les lettres de créance..... »

Vol. 432, f° 200, original, 6 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 104, copie, 4 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Baden, 31 janvier.* — Barthélemy à MM. de Zurich. Envoi de la note du Conseil exécutif en réponse à la note du Corps helvétique relative à l'Erguel et au Munsterthal.

Vol. 432, f° 155, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 92 v°, copie, 1 p. in-f°.

b. — *Baden, 31 janvier.* — Barthélemy au Corps helvétique. Même sujet.

Vol. 432, f° 156, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 433, f° 93, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

c. — *Zurich, 6 février.* — Le général Steiner à Barthélemy. Rétablissement de la correspondance officielle avec l'ambassade de France.

Vol. 432, f° 204, original, 2 p. in-4°.
Vol. 433, f° 106, copie, 1/2 p. in-f°.

d. — *Bâle, 4 février.* — Lettre sans nom d'auteur, adressée à Barthélemy. Neutralité de la Suisse. Retrait des contingents helvétiques envoyés à Bâle.

Vol. 432, f° 188, copie, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 106 v°, copie, 2 p. 1/2 in-4°.

75. — *Baden, 6 février.* — Barthélemy à Colchen. Il accuse réception de la lettre du 28 janvier. « Le bon Dieu conduise le général Demars contre lequel il me semble qu'il n'y a qu'un cri. » On n'en aurait jamais fini avec la présentation matérielle des lettres de créance. « La marche que le ministre a approuvée par son excellente lettre du 23 va nous conduire au même but avec une promptitude et un succès qui, je crois, étonneront bien du monde. Au moins j'ai lieu d'espérer que l'exemple de Zurich sera imité. Mais tâchons, je vous en conjure, de faire quelque chose pour les Suisses quand ils veulent se bien montrer pour nous. »

On a donné toutes facilités au citoyen Descorches pour continuer sa route. Barthélemy recommande M. Weiss, qui n'a pas encore vu le ministre.

Vol. 432, f° 198, original, 2 p. 1/2 in-4°.

76. — *Bâle, 6 février.* — L.-M. Rivalz à Le Brun. Nouvelles de Bâle. État de l'opinion. Demande de fonds.

Vol. 432, f° 196, original, 3 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

77. — *Paris, 7 février.* — « Je ne vous répondrai pas aujourd'hui, Citoyen, sur les différents objets que vous avez traités dans vos numéros 116 à 121. POLITIQUE N° 51. Reconnaissance de Barthélemy.

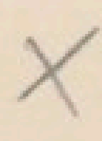
« Je me bornerai à vous marquer que puisque la crainte du ressentiment de l'Empereur agit si puissamment en Suisse et que cette crainte d'ailleurs n'est pas dénuée de fondement, il convient de donner encore au Corps helvétique une nouvelle preuve de notre amitié en accédant au désir qu'il témoigne de pouvoir différer l'acceptation de vos lettres de créance jusqu'au moment où il n'aura plus à redouter que cet acte ne le compromette à l'égard de la cour de Vienne.

« J'adopte donc le tempérament qui vous est proposé par les magistrats de Zurich, celui de se contenter pour le moment de la reprise de notre correspondance officielle et directe avec le Corps helvétique, pourvu que dans cette correspondance votre caractère d'ambassadeur de la République françoise soit reconnu et exprimé sans ambiguïté et que vous soyez incessamment mis à même de m'adresser un office du Corps helvétique dans lequel cette qualification vous soit donnée. La réponse à faire à la note que je vous ai envoyée le 24 en offre l'occasion.

« Vous apprendrez avec plaisir que le Conseil exécutif a reconnu que le décret concernant la réadmission au service de France des officiers suisses compris dans le licenciement du mois d'août, s'étendoit à ceux des officiers qui, pour se soustraire aux peines qu'ils auroient pu encourir de la part de leurs souverains, étoient retournés en Suisse avec leurs soldats. »

Vol. 432, f° 212, minute, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 441, f° 26, original, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 125, copie, 1 p. in-f°.

78. — *Paris, 7 février.* — Colchen à Barthélemy. Réadmission au service de France des officiers suisses licenciés. Prochain payement des pensions. Rétablissement de la correspondance officielle avec la Suisse. Bon accueil fait à MM. Weiss et Ochs; éloges qu'ils font de Barthélemy.



Les troupes françaises dans le Porentruy vont être renforcées, mais cette mesure n'implique nullement un changement de système à l'égard de la Suisse. La neutralité sera respectée.

Vol. 433, f° 125 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

79. — *Paris, 8 février.* — Le colonel Weiss à Barthélemy. Reconnaissance de ce dernier comme ambassadeur de la République française en Suisse. « Mon entrevue avec le citoyen ministre des Affaires étrangères a été par diverses circonstances différée d'un mois. Je ne connois rien de plus aimable que son abord et sa politesse simple, naturelle, aisée : c'est bien la figure la moins diplomatique en ce qu'elle ne respire que franchise, bonté, intégrité. Il paroît vous être sincèrement attaché, et sur les éloges que je vous donnois si justement, il m'a répondu avec l'expression du plus vif intérêt : — *Vous êtes donc bien content de lui?* — *Sûrement bien content*, ai-je répondu. — *Eh bien, dites-le, dites-le. Moi, j'en suis aussi très content*, a-t-il ajouté. Et par ma foi je le dis partout et avec conviction et avec le plaisir de la voir souvent partager par d'autres. »

Vol. 433, f° 146 v°, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

80. — *Bâle, 8 février.* — Darbelet au citoyen Ysabeau. Nouvelles de Bâle et de la Suisse. État de l'opinion. Mouvements de l'ennemi; ses intelligences en France. Nécessité de prendre des mesures contre la trahison.

Vol. 432, f° 218, original, 7 p. 3/4 in-4°.

81. — *Baden, 9 février.* — Barthélemy aux Commissaires de la Convention nationale dans le département du Mont-Blanc. Il accuse réception de la lettre du 26 janvier. Il écrit au magistrat de Berne sur l'affaire dont elle traite [l'arrestation du nommé Arnaud].

Vol. 433, f° 108 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

82. — *Baden, 9 février.* — Barthélemy à l'avoyer Steiger. Arrestation du nommé Arnaud. Bruit d'envoi de troupes bernoises dans la principauté de Neuchâtel.

Vol. 433, f° 109, copie, 3/4 p. in-f°.

83. — *Baden, 9 février.* — Barthélemy au ministre de la guerre Beurnonville en faveur de Jean Caspard (*sic*) Orelli, major licencié du ci-devant régiment suisse de Steiner et membre du Conseil souverain de Zurich.

Vol. 433, f° 109 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

84. — *Zurich, 9 février.* — Le Corps helvétique à la République de Bienne. Affaires de l'Erguel.

Vol. 433, f° 270 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

85. — *Baden, 10 février.* — « Le projet par lequel » [la reconnaissance de la République françoise] « devoit être effectuée paroissoit à nos espérances, quand il a été imaginé et discuté, ne devoir rencontrer que de foibles obstacles. Diverses circonstances semblent devoir les rendre plus considérables que nous ne comptions. La lettre ci-jointe de Berne m'inspire cette appréhension, d'autant plus qu'il faut s'attendre que les intrigues angloises, autrichiennes, prussiennes, espagnoles, sardes et papales vont se réunir pour nous croiser. M. de Buol est parti le 4 de Coire pour se rendre à Bâle où il doit se concerter avec son prédécesseur : de là il ira porter ses lettres de créance à Zurich. Les menées de ces Puissances ne seroient vraiment embarrassantes pour les Cantons qu'autant qu'elles seroient suivies de quelque déclaration publique, dont l'objet seroit de mettre le Corps helvétique dans une situation si incertaine qu'il ne pourroit jamais se décider pour aucune détermination. La dissolution des liens qui forment son existence politique résulteroit peut-être facilement des exigences des deux puissantes masses dont ils éprouveroient la pression.

POLITIQUE N° 125.

Reconnaissance de Barthélemy.

« Toutes les expéditions du Directoire ont été faites hier. Nous ne pouvons pas tarder à apercevoir une partie des diverses impressions qu'elles auront occasionnées. Si Berne hésite, sa répugnance aura un grand poids sur plusieurs autres Cantons. Il ne voudra cependant pas mettre trop à découvert son opposition, mais il se servira de Fribourg pour la manifester et la propager. Fribourg réunit à la mauvaise volonté la plus décidée, la plus grande audace, et je ne serois pas étonné qu'il écrivît au Directoire une lettre très violente pour être communiquée à tous les Cantons. Je suppose que Berne croye devoir éviter de s'expliquer promptement et veuille gagner du temps, il auroit de son côté Fribourg, Soleure, et quelques Cantons démocratiques. Zurich seroit vraisemblablement soutenu par Bâle, Schaffouse, Lucerne, Glaris, Appenzel, l'abbé et la ville de Saint-Gal, et Bienne, et en résultat je ne sais pas ce que les opposants pourroient faire pour se tenir longtemps éloignés du Directoire, dont la réputation de sagesse paroît devoir finir par réunir toutes les opinions. Il faut donc nous attendre à des longueurs; elles sont inévitables. Il est évident qu'il n'est pas facile de ramener à une unité de sentiments vingt républiques différentes, mues par des intérêts et des

1. La date de réception n'est pas indiquée.

préjugés divers. Notre impatience pourra se lasser et recourir à des démonstrations militaires pour presser une décision. Je ne sais si elles ne précipiteroient pas les Suisses dans les bras de leur ennemi naturel. Nous pouvons leur faire la guerre, mais nous ne pouvons pas faire que leurs formes administratives ne soient excessivement lentes.

« Il est au moins bien essentiel que je vous représente la nécessité que nous sachions quelque gré au Directoire de la bonne volonté qu'il nous témoigne, et que par égard pour lui nous ayons quelques ménagements pour l'ensemble du Corps helvétique pour peu qu'ils soient mérités : car s'il étoit possible que nous éprouvassions de grands malheurs, quelques États de la Suisse seront les premiers à appeler le fer autrichien sur le territoire de Zurich, et l'ennemi éprouveroit un grand plaisir à le ravager en haine de ce que ce premier Canton, depuis nos révolutions, s'est constamment refusé à partager contre nous aucune des passions qui ont caractérisé la conduite de quelques-uns de ses co-alliés. La carte nous dit que le territoire zurichois seroit très exposé aux invasions autrichiennes. J'obéis encore au sentiment qui me dicte cet article en vous rappelant que les magistrats de Zurich, qui ont imaginé le moyen que nous employons pour parvenir à la reconnoissance, m'ont recommandé le secret. On paroît croire en Suisse qu'il est de notre invention. Je ne fais rien pour combattre cette opinion, parce qu'il est important de ne pas compromettre le Directoire.

« Quand je disois tout à l'heure qu'il pourroit y avoir de l'inconvénient à ce que nous fassions des démonstrations trop pressantes pour forcer les Suisses à une prompte détermination, j'entends que nous ne leur devrons de ménagements sur ce point qu'autant que leurs lenteurs ne seroient pas affectées et ne paroîtroient pas être fondées sur le calcul des événements, et que dans l'intervalle ils ne se permettroient dans leur intérieur ni mouvements, ni démarches, ni pratiques offensantes; j'entends qu'ils persévéreroient dans l'observation de la plus stricte neutralité. Leurs manquements à cet égard ne pourroient que démontrer des intentions hostiles, mais je ne les crois en général ni en disposition, ni en mesure d'en concevoir.

« ..... Le fait annoncé par la lettre ci-jointe de Bâle vous paroîtra certainement très grave et doit nécessairement produire un très mauvais effet dans toute la Suisse, lorsque les représentants, conformément à leur devoir, en rendront compte aux Cantons. Il faut bien s'attendre que les partisans de nos ennemis vont en faire grand bruit. Cependant le magistrat bâlois qui m'instruit de ce fâcheux incident me marque, à l'occasion des dernières délibérations de Zurich dont il venoit d'être instruit, qu'il ne doute pas un moment que son État ne se montre des plus empressés de répondre aux vues de la République françoise.....

« Les administrateurs composant le Conseil général permanent du département du Doubs viennent de m'adresser beaucoup de papiers dont

ils me marquent qu'ils vous transmettent des copies. Je ne suis pas en état de leur rien mander sur quelques faits particuliers qui doivent s'être passés dans les pays de Neufchâtel et de Valengin et que leur a dénoncés la Société des amis de la petite ville de Morteau. Ils m'expriment des craintes que jusqu'ici rien ne paroît motiver.....

« Les administrateurs du département du Doubs vous ont dénoncé ainsi qu'à la Convention nationale la détestable conduite que les chefs du canton de Fribourg ont tenue envers un commissaire qu'ils avoient envoyé à Fribourg pour faire des perquisitions relativement à une émission de faux assignats. Ce trait, dont je suis fâché à cause du Corps helvétique, peint bien le caractère fribourgeois et mérite toute notre indignation. Nous aurons sans doute des moyens de la lui faire sentir vivement. La mienne redouble quand je pense que nous avons eu la foiblesse de leur fournir plus de sels l'année dernière que n'en ont reçu tous les autres Cantons ensemble sur leur fourniture ordinaire.....

« J'ai reçu des nouvelles du citoyen Descorches de Coire en date du 4 de ce mois. Il se proposoit de continuer sa route le lendemain par la Valteline. »

Vol. 432, f° 230, original, 8 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 109 v°, copie, 6 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Zurich, 7 février.* — Kilchsperger, bourgmestre en charge de la république de Zurich, à Barthélemy. « J'ai remis à nos Conseils les deux lettres qu'il a plu à Votre Excellence d'adresser à notre État et au Corps helvétique avec l'extrait de la lettre de M. Le Brun et trois pièces concernant M. Gobel et M. Demars.

« Messeigneurs..... ne pouvoient que les recevoir avec la plus vive reconnoissance.

« Ils ont donc communiqué sans délai toute la dépêche à leurs chers alliés et confédérés qui forment le Corps helvétique et avec notre préavis nous les invitons à répondre d'une manière qui puisse satisfaire Votre Excellence et M. Le Brun, en observant surtout qu'il est requis de donner à Votre Excellence le titre d'*ambassadeur de la République françoise* et en y ajoutant que notre État est intentionné de répondre sous cette forme et avec ces sentiments à la lettre particulière que Votre Excellence lui a adressée.

« Messeigneurs se seroient même hâtés de répondre à Votre Excellence pour leur particulier si des considérations relatives à la position délicate dans laquelle se trouve le Canton directeur ne les en eussent empêchés.

« Mais se trouvant dans la nécessité absolue de différer leur réponse, ils m'ont chargé d'avoir l'honneur de notifier à Votre Excellence la circulation de sa dépêche et de l'assurer combien ils souhaitent de pouvoir

lui donner de la part de tous leurs alliés et confédérés une réponse satisfaisante..... »

Vol. 432, f° 210, original, 2 p. in-4°.
Ibid., f° 209, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 433, f° 112 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

b. — *Zurich, 7 février.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Bacher. Reconnaissance de Barthélemy comme ambassadeur de la République française.

Vol. 432, f° 206, copie, 4 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 114 v°, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

c. — *Berne, 6 février.* — Frisching à Barthélemy. Inconvénients de la remise des lettres de créance de l'ambassadeur. Affaires de Bienne et de l'Erguel.

« Vous saurez sans doute les nouvelles de Rome et la mort du secrétaire de légation Basseville qui, avant que d'expirer, a reconnu son tort en disant qu'il a été joué par de Flotte, officier de mer de l'escadre de M. de la Touche. Il doit avoir fait parvenir au Pape un papier fort intéressant, mais depuis huit jours on n'a pas eu de nouvelles précises. Lord Fitz Gérald a eu une relation circonstanciée, mais je n'ai pu la copier. On dit que cet exemple a encouragé le peuple de Naples, indigné des humiliations que son roi a été obligé de supporter des François; il doit avoir détruit les armoiries à l'hôtel de M. de Mackau. Ils pileront bien du poivre à la Convention nationale lorsqu'ils en apprendront toutes les circonstances, car l'histoire est un peu forte, quoique le tort sera peut-être du côté des François. Sans les escadres angloises je crois qu'on en tireroit grande vengeance, mais ces armements vont un peu changer la face des affaires et la triste mort du Roi va armer toutes les Puissances monarchiques contre la France. Cette terrible catastrophe a fait une sensation bien douloureuse sur notre peuple de la campagne; chacun y voit une innocente victime et tout le monde s'intéresse pour la roine en craignant pour sa vie. »

Vol. 432, f° 205, copie, 1 p. 1/3 in-f°.
Vol. 433, f° 116, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

d. — *Bâle, 8 février.* — Extrait d'une lettre d'un magistrat de Bâle à Barthélemy. Plaintes contre la garnison d'Huningue.

Vol. 432, f° 217, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

86. — *Paris, 10 février.* — Le Brun à Barthélemy. Le baron Sturler, de Berne, est violemment soupçonné d'être un des distributeurs des faux assignats. Barthélemy prendra des informations sur lui et demandera, s'il y a lieu, son arrestation au sénat de Berne. Tout porte également à croire qu'il y a une fabrique de faux assignats dans le pays de Vaud; le

chargé d'affaires de France à Genève a écrit à ce sujet à Barthélemy. Le ministre ne doute pas que son collègue des contributions publiques ne prenne en considération la proposition faite par l'ambassadeur d'établir dans les principales villes de la Suisse des vérificateurs d'assignats.

Vol. 432, f° 228, minute, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 156 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

87. — *Paris, 10 février.* — Le Brun à Barthélemy. Nomination du citoyen Marandet comme second secrétaire de légation en Suisse. Prochaine suppression du poste de chargé d'affaires de France en Valais.

Vol. 433, f° 222, copie, 2/3 p. in-f°.

88. — *Baden, 10 février.* — Barthélemy aux administrateurs composant le Conseil général permanent du département du Doubs. Il accuse réception de la lettre du 3 et les tranquillise sur les divers objets qui avaient provoqué leur sollicitude. Faux assignats.

Vol. 433, f° 123 v°, copie, 2 p. in-f°.

89. — *Dimanche, 10 février.* — N° 41 du journal la *Chronique de Paris.*

Vol. 433, f° 166, imprimé, 4 p. in-4°.

90. — *Paris, 11 février.* — Le Brun à Barthélemy. Envoi de l'arrêté suivant. Les officiers seront réadmis avec le grade qu'ils avaient au moment du licenciement. Il serait bon que Barthélemy envoyât le plus tôt possible un état de ceux qui redemandent du service afin qu'ils puissent profiter de la création de nouveaux corps pour rentrer en activité.

Vol. 432, f° 244, minute, 2/3 p. in-f°.
Vol. 441, f° 27, original, 3/4 p. in-f°.
Vol. 433, f° 359 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Paris, 26 janvier.* — Extrait des registres des délibérations du Conseil exécutif provisoire portant « que le ministre de la guerre pourra placer dans les régiments de ligne ceux des officiers suisses qui seront connus par leurs sentiments patriotiques et qu'il préférera *ceux qui appartiennent aux Cantons démocratiques*, ou qui ont manifesté des dispositions favorables pour la République françoise ».

Vol. 432, f° 122, copie, 1 p. 1/3 in-f°.
Vol. 433, f° 360, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 441, f° 15, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

91. — *Paris, 11 février.* — Le Brun à Barthélemy. Faux assignats.

Vol. 433, f° 157, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Paris, 9 février.* — Le ministre des Contributions, Clavière, à Le Brun. Même sujet.

Vol. 432, f° 222, original, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 157 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — Projet de réquisition à faire aux magistrats du canton de Berne sur le même sujet, par Clavière.

Vol. 433, f° 157 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

92. — *S. l. n. d.* — Rapport du citoyen Le Borgne aîné, négociant de Chambéry. Faux assignats.

Vol. 432, f° 223, copie, 9 p. 3/4 in-f°.

93. — *Paris, 11 février.* — Colchen à Barthélemy. Envoi des deux pièces suivantes.

Vol. 433, f° 160, copie, 1/4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Chambéry, 10 janvier.* — Grenus, régisseur général des subsistances militaires, député à l'armée des Alpes, à Le Brun. Intrigues des aristocrates bernois et genevois.

Vol. 433, f° 160, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

b. — *Paris, 8 février.* — Réponse de Le Brun à la lettre précédente. Le décret du 19 novembre relatif à l'appui que la France prêtera aux peuples qui voudraient reconquérir leur liberté ne saurait s'appliquer ni aux circonstances actuelles, ni même à la Suisse à laquelle la France doit des ménagements.

Vol. 432, f° 213, minute, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 161, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

94. — *Paris, 11 février.* — Le Brun à Barthélemy. Ordre de poursuivre en toute diligence l'exécution du décret suivant.

Vol. 432, f° 245, minute, 2/3 p. in-f°.
Vol. 433, f° 161 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Paris, 3 février.* — Décret de la Convention nationale chargeant le Conseil exécutif provisoire d'obtenir réparation du canton de Fribourg au sujet de l'émission de faux assignats signalée par le département du Doubs.

Vol. 432, f° 177, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 162, copie, 1/2 p. in-f°.

95. — *Bâle, 11 février.* — L.-M. Rivalz à Le Brun. Dispositions des Suisses. Reconnaissance de la République française. « Il y a ici un François qui y est entré sous un nom emprunté, se disant Genevois. Des volontaires de la Gironde l'ont reconnu pour être Darbelet, employé dans vos bureaux. Il s'est rendu très suspect aux yeux du citoyen Duclos, commissaire de l'armée du Haut-Rhin à qui il vient de dire son vrai nom en forme d'aveu. Duclos seroit très aise de savoir si c'est par votre ordre qu'il réside ici. Dans le cas contraire il demandera son expulsion qu'il est assuré d'obtenir. Il le regarde comme dangereux pour nos intérêts... »

Vol. 432, f° 242, original, 3 p. 3/4 in-f°.

96. — *Baden, 12 février.* — Barthélemy aux Commissaires de la Convention nationale au département du Mont-Blanc, à Chambéry. Réclamation d'un magistrat bâlois.

Vol. 433, f° 124 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

97. — *Baden, 13 février.* — Barthélemy présente au ministre de longues considérations sur la Suisse. Il répète ce qu'il a dit déjà dans ses précédentes dépêches des dispositions des Cantons relativement à la reconnaissance de la République française. Il insiste sur la nécessité de ménager leurs bonnes dispositions et sur l'invraisemblance d'une coalition entre le Corps helvétique et les Puissances ennemies de la France. POLITIQUE N° 126.

« J'allois finir ma lettre lorsque je reçois la vôtre du 7 de ce mois, n° 51. Si je l'avois reçue quelques instants plus tôt, j'aurois abrégé la mienne.....

« Je joins ici la copie d'une lettre que je viens de recevoir de Zurich, la traduction de celle que ce Canton a écrite au Corps helvétique pour l'inviter à me répondre en me donnant le titre d'ambassadeur de la République françoise, et enfin la traduction du projet de la réponse que le Corps helvétique auroit à me faire et que le Directoire présente à tous ses alliés. Vous ne vous méprendrez point sur la teneur de ces deux dernières pièces. Si elles ne sont pas plus détaillées, c'est que le Directoire, qui a un grand nombre d'opinions à réunir et quelques préjugés à vaincre, ne doit pas trop marquer de partialité afin d'arriver plus promptement et plus sûrement au succès de ce qu'il désire avec nous. La première de ces pièces me rassure beaucoup sur Berne et ne me laisse pas de doute que tout le Corps helvétique ne conçoive de l'indignation de la

1. Reçue le 23 février.

conduite que Fribourg a tenue dans l'affaire que le département du Doubs a dénoncée à la Convention nationale. Fribourg sera d'autant plus malvenu à cabaler contre le point de la reconnoissance.

« Permettez-moi, Citoyen, de vous représenter qu'il ne conviendroit pas que les deux pièces circulaires de Zurich qui ont rapport à ce dernier objet, fussent publiées. Il en résulteroit plus d'un inconvénient. »

Vol. 432, f° 253, original, 11 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 126, copie, 8 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — « Mémoire sur l'intérêt politique qui doit engager la République françoise à ne pas laisser plus longtemps en souffrance les militaires suisses qui ont été à son service. »

Vol. 432, f° 260, copie, 13 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 130, copie, 9 p. in-f°.

b. — *Bâle, 10 février.* — Le Grand Tribun Buxtorf à Barthélemy. Bâle a reçu communication par le Directoire de Zurich de la lettre adressée par Barthélemy au Corps helvétique en qualité d'ambassadeur de la République française. C'est avec une véritable satisfaction que Bâle adhère à ce sujet au préavis de Zurich.

Buxtorf se plaint des mauvais procédés du quartier général d'Huningue et du Commissaire de l'armée du Haut-Rhin, Duclos, résidant à Bâle.

Vol. 432, f° 235, copie, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 134 v°, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

c. — *Bienne, 1er février.* — Le bourgmestre Moser à Bacher. Affaires de Bienne et de l'Erguel. Plaintes contre Berne.

Vol. 432, f° 158, copie, 3 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 136, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

d. — Original de la lettre du bourgmestre Kilchsperger dont copie est jointe à la dépêche précédente, n° 125.

e. — *Zurich, 10 février.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Il y a lieu d'espérer que les craintes conçues par le département du Doubs relativement à Berne ne sont pas fondées. La conduite de Fribourg au contraire, dans l'affaire des faux assignats, est blâmable. Kilchsperger fait connaître les démarches auxquelles Zurich s'est livré à cet égard.

Vol. 432, f° 237, copie, 2 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 137, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

f. — *Zurich, 11 février.* — Le même au même. Il continue à ne pas croire aux nouvelles intrigues de Berne que l'ambassadeur lui signale.

On parle depuis dix ou quinze jours d'un congrès qui aurait lieu à Zurich entre les ministres de l'Empereur, d'Espagne et d'Angleterre. « On peut s'imaginer qu'une telle apparition seroit fâcheuse et pénible pour nous, mais je ne veux rien en croire. Si cependant cela arrivoit contre toute attente, je serois tout tranquille là-dessus, étant très certain que l'on ne nous captiveroit pas par des caresses. »

Il faudra nécessairement du temps pour que les Cantons se mettent d'accord au sujet de la réponse à faire à la lettre que Barthélemy a envoyée comme ambassadeur de la République française. Kilchsperger fait connaître « très confidemment » la réponse que Berne a faite au sujet du préavis proposé par Zurich. « En un mot, conclut-il, la réponse de Berne est à peu près insignifiante. On ne nous fait du moins point d'objection. » Le conseil de Zurich va s'assembler le lendemain, dans le but de faire une nouvelle démarche auprès du gouvernement bernois.

Vol. 432, f° 238, copie, 2 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 138, copie, 2 p. in-f°.

g. — *Zurich, 11 février.* — Le même à Bacher. Même sujet.

Vol. 432, f° 239 v°, copie, 1 p. in-f°.

h. — *Zurich, 5 février.* — Traduction d'une lettre circulaire du Directoire de Zurich adressée à tous les États de la Suisse. « M. Barthélemy vient de nous adresser une note de M. Le Brun, ministre d'État, en réponse à celle qui avoit été rédigée le 8 janvier au nom du Louable Corps helvétique relativement aux affaires de Bienne.

« Le contenu de cette note doit vous faire, ainsi qu'à nous, un véritable plaisir, puisqu'elle tranquillise entièrement les États de la Suisse au sujet des deux pays de l'Erguel et du Munsterthal, les maintient dans leurs relations et constitutions et qu'elle étend la reconnoissance de la neutralité sur ce district important.

« Nous croyons principalement devoir l'heureux succès de nos représentations aux dispositions favorables et aux soins infatigables que M. Barthélemy s'est donnés pour les accueillir, et nous ne doutons pas que vous ne vous joigniez à nous pour lui en faire nos justes remercîments.

« Ce qui vous frappera cependant, c'est la forme dans laquelle est conçue la lettre adressée au Louable Corps helvétique, ainsi que celle d'accompagnement pour notre État en particulier et que M. Barthélemy y déploie le caractère d'ambassadeur de la République françoise.

« Cet événement est beaucoup trop important pour que nous ne vous communiquions pas avec une confiance amicale et confédérale notre manière de l'envisager.

« Nous aurions ardemment désiré qu'eu égard à notre position et aux circonstances actuelles dans lesquelles nous nous trouvons, la voie con-

venue par la Diète d'Arau pour entretenir la correspondance avec la France eût pu être suivie plus longtemps.

« Mais quand nous considérons les démarches pressantes qui ont été faites près d'autres puissances neutres, et que vous ne pouvez ignorer que le ministre de France cherche déjà depuis assez longtemps à rétablir la correspondance directe telle qu'elle existoit précédemment par le canal de l'ambassade, il nous paroît hors de doute qu'on ne tolérera pas plus longtemps la marche adoptée jusqu'ici et qu'il ne reste par conséquent au Louable Corps helvétique que le choix de s'exposer à des exigences plus fortes et revêtues de toutes les formalités diplomatiques, ou bien d'adopter en silence le moyen salvatoire proposé par M. Barthélemy et de reprendre la correspondance de l'ambassade sur le pied précédent.

« Il n'échappera pas à votre pénétration que dans cet état de choses le dernier expédient proposé doit faire moins de sensation, qu'on pourra détourner par là de notre commune patrie des inquiétudes et des embarras qui nous donnent de la sollicitude et atteindre plutôt l'unanimité si désirable dans nos résolutions; et c'est dans cette vue que nous nous croyons obligés de vous demander ainsi qu'à tout le Louable Corps helvétique, sans cependant vouloir gêner votre opinion, s'il ne vous plairoit pas de répondre en notre nom commun à la susdite lettre d'accompagnement selon la forme et teneur indiqués dans le projet ci-joint à laquelle nous nous conformerions ensuite dans le temps pour la réponse à faire à la lettre écrite à notre État en particulier. En attendant votre réponse pleine de sagesse, nous vous recommandons ainsi que nous à la protection du Tout-Puissant. »

Signé : « *Bourgmestre, Petit et Grand conseil de la Ville de Zurich.* »

Vol. 432, f° 194, copie, 2 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 113, copie, 2 p. in-f°.

i. — *Zurich, le...* — Projet de réponse que le Directoire de Zurich propose de faire à S. E. M. Barthélemy. « Très illustre seigneur, autant il étoit important pour nous d'affermir notre tranquillité et sûreté communes par la conservation des relations qui lient l'Erguel et le Munsterthal avec quelques États et par leur moyen avec toute la Confédération helvétique, autant il a été agréable pour nous de confier cette affaire importante aux soins obligeants de Votre Excellence.

« Nous reconnoissons dans la réponse aussi satisfaisante que tranquillisante que M. le ministre d'État nous a faite le 31 janvier une preuve de la continuation des sentiments d'amitié et officieux que Votre Excellence et M. Le Brun, ministre d'État, ont manifestés envers la Suisse en tant d'occasions, et nous ne devons pas douter que la force armée qui est établie dans le pays de Porentruy ne soit exactement astreinte à se conformer réellement aux assurances si formelles qui nous ont été données.

« Nous nous faisons en échange un devoir bien agréable de faire à Votre Excellence nos très sincères remercîments et de l'assurer que de notre côté de même que de la part de l'Erguel et du Munsterthal nous observerons envers la République françoise tout ce qu'exigent la neutralité que nous avons déclarée et la bonne intelligence du voisinage.

« Nous souhaitons à Votre Excellence le plus parfait bien-être et nous sommes avec une considération distinguée... « Pour suscription : » *Au très Illustre Seigneur M. Barthélemy, ambassadeur de la République françoise, à Baden.*

Vol. 432, f° 259, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 433, f° 114, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

98. — *Paris, 13 février.* — Le Brun à Barthélemy. Envoi d'une lettre de la Société patriotique d'Evian [1]. Détention du citoyen Cachat au château de Chillon.

Vol. 433, f° 163, copie, 1/2 p. in-f°.

99. — *Paris, 13 février.* — Le Brun à Barthélemy. Envoi de la lettre suivante dont il lui recommande l'objet.

Vol. 433, f° 358, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Angers, 6 janvier.* — Le président du département de Maine-et-Loire au ministre des Affaires étrangères. Achat de bêtes à cornes de Suisse pour l'amélioration des troupeaux du département.

Vol. 433, f° 358, copie, 3/4 p. in-f°.

100. — *Baden, 14 février.* — Barthélemy à Le Brun. Recommandation en faveur de M. Buxtorf, de Bâle, capitaine au ci-devant régiment de Salis Samade, qui se rend à Paris pour mettre en règle le travail relatif au licenciement de son régiment.

Vol. 433, f° 139, copie, 1/2 p. in-f°.

101. — *Paris, 14 février.* — Le Brun à Delhorme. « .... En vertu d'un décret de la Convention et de plusieurs arrêtés du Conseil exécutif, il n'est qu'un cas où le général Kellermann pourroit établir une garnison à Genève, ce seroit celui où des troupes étrangères se présenteroient pour entrer dans cette ville. Alors le général pourroit faire occuper Genève par nos troupes, et encore ne seroit-ce qu'après en avoir prévenu le commandant des troupes étrangères en marche pour se rendre sur le territoire de cette république.

1. Voir cette pièce ci-dessus.

« Voilà, Citoyen, ce qui résulte des arrêts du Conseil exécutif, et ce que vous avez à observer au général Kellermann.

« Vous avez également à lui observer que quelque peu de confiance que puisse inspirer l'État de Berne, on n'en doit nullement tirer la conséquence que les autres Cantons soient disposés à seconder les vues hostiles qu'il pourroit manifester..... »

Vol. 433, f° 181, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 441, f° 29, copie, 3 p. in-f°.

102. — *Paris, 15 février.* — Colchen à Barthélemy. Inquiétudes qu'on cherche à répandre sur les dispositions de la Suisse. Mission de Châteauneuf. Le ministre présente le jour même au Comité des finances un mémoire concernant le payement des pensions des Suisses. Il propose de leur payer les années 1791 et 1792 en assignats, mais en leur bonifiant la perte du change.

Vol. 433, f° 182 v°, 1 p. 2/3 in-f°.

Mission de Châteauneuf.

103. — *Paris, 15 février.* — Le Brun à Châteauneuf. « Les nouvelles que je reçois de Genève et des pays voisins de la Suisse tendent à faire naître des inquiétudes sur les dispositions du Corps helvétique à notre égard et particulièrement sur celles de l'État de Berne...

« Malgré la confiance que m'inspirent les lettres de l'ambassadeur [Barthélemy] pour la sincérité du Corps helvétique..... je me détermine à vous prier de vous rendre près de l'ambassadeur de la République en Suisse, à l'effet de prendre de lui les informations les plus récentes sur l'état des choses. Vous passerez de Baden à Genève où vous examinerez sur quoi sont fondées les craintes que l'on paroît y avoir de l'influence de Berne. Si vous croyez nécessaire de prendre ailleurs des éclaircissements sur les vues que l'on suppose à l'État de Berne, au Valais ou à quelque autre État, vous vous les procurerez sur les lieux mêmes et vous vous rendrez immédiatement après à Chambéry pour faire part au général Kellermann des notions que vous aurez recueillies. Il est vraisemblable que vous n'aurez qu'à le rassurer contre les craintes qu'on a cherché à lui inspirer. Vous reviendrez ensuite à Paris m'informer du résultat de votre mission. Il importe que vous mettiez dans ce voyage la plus grande célérité... »

Vol. 433, f° 182, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 441, f° 31, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

104. — *Coire, 15 février.* — Salis Scevis à Barthélemy. Affaires des Grisons. Lettres de créance de Barthélemy.

Vol. 433, f° 224 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

105. — *Paris, 16 février.* — Le Brun accuse réception des dépêches nos 122, 123 et 124. La confiance qu'il a dans les bonnes dispositions du Corps helvétique est partagée par les Comités diplomatique et de défense générale, ainsi que par les membres les plus influents de la Convention nationale. Mais bien des gens en doutent, comme l'ambassadeur le verra par les pièces jointes. Il a paru tellement instant d'arrêter les progrès de l'impression que causent les bruits répandus à ce sujet que Le Brun a chargé le citoyen Châteauneuf d'aller s'en entretenir avec Barthélemy. Il se rendra ensuite à Genève puis à Chambéry près du général Kellermann, pour revenir de là à Paris rendre compte de sa mission. Il serait bien à désirer que la réponse du Corps helvétique à la note relative à l'Erguel et au Munsterthal arrivât à Paris avant le retour du citoyen Châteauneuf. Le ministre invite l'ambassadeur à entrer en correspondance avec Kellermann. Il importe en effet que ce général soit tenu au courant de ce qui se passe en Suisse.

POLITIQUE Nº 52.

Mission de Châteauneuf.

Vol. 432, fº 278, minute, 2 p. in-fº.
Vol. 441, fº 35, original, 2 p. 1/2 in-fº.
Vol. 433, fº 174 vº, copie, 1 p. 1/2 in-fº.

Pièces jointes. — a. — *Grenoble, 5 février.* — Le général Kellermann à Le Brun. Tous les rapports s'accordent à dire que l'ennemi rassemble des forces considérables. L'Autriche envoie des renforts en Lombardie. Le général témoigne de vives inquiétudes du côté du Valais et de Genève. Son armée est trop faible. Il demande des renforts surtout de cavalerie.

Vol. 433, fº 175, copie, 1 p. in-fº.
Vol. 441, fº 22, copie, 1 p. 2/3 in-fº.

b. — [*Grenoble*], *7 février.* — Le même au même. Même sujet.

Vol. 433, fº 175 vº, copie, 1 p. in-fº.
Vol. 441, fº 25, copie, 1 p. 3/4 in-fº.

c. — *Ferney, s. d.* — Lettre écrite de Ferney au général Kellermann et reçue à Chambéry le 6 février. Les Bernois arment à force. Une armée de 25000 à 30000 hommes pourrait se former en deux ou trois jours.

Vol. 433, fº 176, copie, 1 p. in-fº.
Vol. 441, fº 24, copie, 1 p. 1/2 in-fº.

d. — *Besançon, s. d.* — Extrait d'une lettre de Besançon. Les Suisses de Berne, Soleure et Fribourg ont fourni 3500 chevaux à l'ennemi. Ils autorisent des levées d'hommes et favorisent le commerce des faux assignats.

Vol. 433, fº 176 vº, copie, 1/3 p. in-fº.
Vol. 441, fº 24 vº, copie, 1/2 p. in-fº.

BARTÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 127.

Reconnaissance de Barthélemy. Affaires diverses.

106. — *Baden, 16 février.* — « J'ai l'honneur de joindre ici copie de cinq lettres, savoir une de Zurich, deux de Berne, une de Lucerne et une de Bienne.

« Vous verrez par ces différentes pièces que nous avançons à grands pas vers le point de la reconnoissance : au moins la lettre de Berne qui en parle et qui vient d'un des premiers chefs de l'État, me donne lieu d'espérer qu'on ne différera pas extrêmement à se décider pour l'opinion de Zurich. Je compte d'ailleurs toujours beaucoup sur la suite des soins pressants que celui-ci prend pour qu'elle soit adoptée sans délai. J'apprends même de Soleure qu'on ne se montrera pas aussi difficile que je l'aurois cru. Alors Fribourg n'osera pas résister à un assentiment que j'entrevois devoir être assez prompt.

« Vous remarquerez qu'on désireroit à Berne que nous comprenions la principauté de Neuchâtel dans la neutralité helvétique. Si nous considérons combien ce pays lié avec plusieurs Cantons, mais surtout avec Berne par des pactes de combourgeoisie, sert à couvrir par ses montagnes les frontières d'une partie très importante de la Suisse, nous conviendrons que ce vœu est très légitime, quoique quelques motifs puissent nous empêcher d'y accéder.

« Vous observerez aussi que les inquiétudes qu'on avoit conçues dans le département du Doubs sur les dispositions des Suisses et particulièrement de l'État de Berne, n'ont pas le moindre fondement. Berne et les autres Cantons ne font aucun mouvement ; ils ne désirent que de conserver leur neutralité et de vivre en bonne intelligence avec nous.

« On ne me dit rien de la réclamation hollandoise pour une augmentation de troupes conformément aux traités et capitulations. Il faut qu'elle ne soit pas encore arrivée à Berne.

« L'empressement avec lequel tous les Cantons se sont concertés entre eux pour adresser à celui de Fribourg leurs sérieuses représentations sur les plaintes du département du Doubs relativement aux faux assignats et sur la nécessité de les faire cesser de la manière la plus convenable, afin qu'il n'en résulte aucun embarras ni désagrément pour la Suisse en général, nous prouve toute l'étendue de leurs bons sentiments et de leur volonté d'observer et de maintenir avec nous les traités et relations qui unissent les deux peuples. J'espère que Fribourg sentira d'autant plus vivement par la censure plus ou moins prononcée de ses co-alliés, le tort de son procédé envers nous, et l'obligation où il se trouve de nous le faire oublier. Vous verrez dans une lettre de Berne que Fribourg se croit en mesure de se justifier entièrement et qu'il fait un narré tout diffé-

1. Reçue le 23 février.

rent de celui qu'a exposé le département du Doubs. Si cette pièce me parvient, je ne manquerai pas de vous la faire passer. Les plaintes que le département du Doubs et le citoyen Delhorme m'ont adressées séparément, ne portent pas sur le même objet, et cependant paroissent bien se rapporter à un centre commun. En même temps que je leur communique la réponse préliminaire que j'ai reçue de M. l'avoyer Steiger, je les invite à se concerter et à envoyer un commissaire à Romont pour y faire poursuivre l'émigré françois accusé de distribuer de faux assignats. Je crois bien que cette fois et d'après ce qui s'est passé, le gouvernement de Fribourg n'oseroit pas se livrer à de nouveaux témoignages de mauvaise volonté. J'écris sur cette matière à Fribourg.

« Les commissaires de la Convention nationale qui sont au département du Mont-Blanc m'ont écrit il y a peu de jours au sujet d'un François nommé Arnaud qui avoit été arrêté dans le pays de Vaud. Je n'ai pas différé d'écrire à Berne pour demander des explications sur la cause de sa détention. On l'avoit remis en liberté quinze jours avant l'arrivée de ma réclamation. C'est l'affaire dont il est parlé dans les lettres de Berne.

« Je dois vous faire remarquer le dernier article de celle du 12 qui contient d'une part la preuve de l'attention avec laquelle le gouvernement de Berne a fait restituer les sommes qu'un homme avoit volées dans la caisse militaire d'une compagnie employée dans la ci-devant province d'Alsace, et de l'autre les plaintes que forme l'État sur le traitement qu'éprouvent à Versoix, quant à l'argent en espèces dont ils peuvent être nantis, les particuliers du pays du Vaud qui sortent de Genève. »

Vol. 432, f° 272, original, 3 p. 1/3 in-f°.
Vol. 433, f° 139, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Zurich, 14 février.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Réponse à faire à la lettre de Barthélemy au Corps helvétique. Zurich a fait une nouvelle démarche pour amener Berne à ses vues. « Une lettre de Bâle me fait croire que ce Canton suivra notre exemple sans aucun doute..... Je ne crains que Fribourg et Soleure; mais si tous les autres Cantons sont d'accord, ces deux Cantons pourront difficilement résister. Quant au pays de Valais, je ne saurois deviner comment on pense..... »

Vol. 432, f° 267, copie, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 143 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — *Berne, 10 février.* — L'avoyer Steiger à Barthélemy. Il accuse réception de la lettre du 3. L'ambassadeur recevra tous les renseignements qu'il désire et il peut compter sur la plus exacte justice.

Vol. 433, f° 140 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

X

c. — *Berne, 10 février.* — Le même au même. Il accuse réception de la lettre du 9. Arrestation du sieur Arnaud. Le bruit d'un envoi de troupes bernoises dans la principauté de Neuchâtel est aussi dépourvu de fondement que celui d'un rassemblement de forces dans le pays de Vaud.

Vol. 433, f° 140 v°, copie, 1 p. in-f°.

d. — *Berne, 12 février.* — Le trésorier Frisching à Barthélemy. « Le Directoire de Zurich nous a fait parvenir la note du ministre des Affaires étrangères avec votre lettre signée *ambassadeur de la République françoise.....* Quoique le moment soit défavorable, cependant j'espère qu'on prendra un parti raisonnable qui nous maintiendra dans notre neutralité adoptée. Si le ministre eût pu dans sa note comprendre le comté de Neuchâtel et de Valengin comme terres neutres, je crois que cela auroit accéléré de beaucoup la chose..... »

Il n'y a pas un mot de vrai dans ce qu'on a dit de l'entrée de troupes bernoises dans la principauté de Neuchâtel.

La fin de la lettre est relative à l'adresse du département du Doubs contre Fribourg, à l'arrestation d'un voleur qui avait volé la caisse d'une compagnie en Alsace et aux vexations que les sujets bernois éprouvent à Versoix.

Vol. 432, f° 249, copie, 3 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 142, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

e. — *Lucerne, 12 février* — L'avoyer Pfyffer de Heidegg à Bacher. Lucerne a reçu communication de la lettre de Barthélemy au Corps helvétique. Il n'y a pas de raison pour douter que le projet de réponse de Zurich ne soit unanimement adopté. La conduite de Fribourg dans l'affaire des faux assignats a indigné Lucerne. Le Conseil a écrit à ce sujet à Fribourg et à Zurich.

Vol. 432, f° 248, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 433, f° 143, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

f. — *Bienne, 10 février.* — Le chancelier Neuhaus à Bacher. On se félicite à Bienne de la nomination du général Vieusseux au commandement des troupes françaises dans la Rauracie. Les choses sont toujours à peu près dans le même état en Erguel. Neuhaus donne quelques détails à ce sujet notamment en ce qui concerne l'intervention de Berne. « La note de M. Le Brun relative à l'Erguel et au Munsterthal favorise singulièrement nos projets de réunion de l'Erguel avec la ville de Bienne; elle détache ce pays à jamais de l'Évêché pour l'enclaver définitivement dans l'enceinte de la Suisse.

« Vous savez que Bienne a déjà donné le titre d'ambassadeur de la République françoise à S. E. M. Barthélemy il y a deux mois. »

Vol. 432, f° 241, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 141, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

107. — *Paris, 16 février*. — Le Brun au général Kellermann. Les nquiétudes témoignées par le général sur les dispositions du Corps helvétique ne s'accordent nullement avec les rapports de l'ambassadeur de France en Suisse non plus qu'avec les assurances positives données par le colonel Weiss, député de Berne à Paris. Quoiqu'il soit bien difficile de croire aux projets que l'on prête à Berne, Le Brun envoie le citoyen Châteauneuf pour s'assurer de ce qui se passe. Jusqu'à ce qu'il l'ait vu, Kellermann croira sans doute devoir s'abstenir de mettre garnison dans Genève sauf le cas prévu par ses instructions.

Vol. 432, f° 275, minute, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 177, copie, 1 p. 1/3 in-f°.
Vol. 441, f° 33, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

108. — *Paris, 16 février*. — Le Brun à Barthélemy. Envoi d'un mémoire qui intéresse la famille du citoyen Carra, rédacteur des *Annales patriotiques*.

Vol. 433, f° 218 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *S. l. n. d.* — Antoine Carra en son nom personnel et au nom de son père et de son frère retirés à Mâcon, à la Convention nationale. Réclamation contre M. de Diesbach, ci-devant colonel d'un régiment suisse au service de France, au sujet d'une carrière de marbre et de leur expulsion de Berne.

Vol. 433, f° 220, copie, 1 p. in-f°.

109. — *Baden, 16 février* [1]. — Barthélemy à Le Brun et au ministre de la guerre Beurnonville. Recommandation en faveur du citoyen Troette, trésorier des officiers et invalides retirés en Suisse, qui se rend à Paris pour affaire de service.

Vol. 432, f° 274, original, 2/3 p. in-f°.
Vol. 433, f° 146, copie, 1/2 p. in-f°.

110. — *Baden, 16 février*. — Barthélemy à Delhorme, chargé des affaires de France à Genève. Faux assignats.

Vol. 433, f° 144 v°, copie, 1 p. in-f°.

1. Reçue le 8 mars.

X

111. — *Baden, 16 février.* — Barthélemy aux administrateurs composant le Conseil général permanent du département du Doubs à Besançon. Les bruits d'armement de Berne sur les frontières du pays de Vaud et de Neuchâtel sont dénués de fondement. Les principaux Cantons ont écrit à Fribourg au sujet des faux assignats. Barthélemy communique diverses pièces relatives au même sujet et invite le département du Doubs à se concerter avec M. Delhorme, chargé d'affaires de France à Genève.

Vol. 433, f° 145, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

X

112. — *Baden, 16 février.* — Barthélemy aux Commissaires de la Convention nationale au département du Mont-Blanc, à Chambéry. Mise en liberté du citoyen Arnaud.

Vol. 433, f° 146, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 128.

Affaires de Bâle.

113. — *Baden, 17 février.* — Barthélemy se plaint vivement des calomnies que le *Courrier de Strasbourg* dirige contre Bâle. Les « odieuses imputations » que cette feuille « accumule contre les magistrats bâlois, non seulement leur causent une profonde douleur, mais produisent de fâcheux effets sur l'opinion publique. Elles sont fausses en même temps qu'elles tendent à compromettre celui des instructions que le général Deprez Crassier et moi exécutons en Suisse d'après les ordres du ministère de la République. Sans doute tous les magistrats de l'État de Bâle ne sont pas portés pour nous. La maison d'Autriche a dans cette ville un parti assez fort : je n'imagine pas que nous ayons la prétention de courir après l'unité et l'unanimité des affections. Qu'il nous suffise d'être assurés qu'avec un peu de surveillance et quelques ménagements, la position, l'intérêt et le danger nous mettront toujours au premier rang à Bâle. » Barthélemy insiste sur les preuves que cet État a données de ses bonnes dispositions et sur les difficultés de sa situation.

« Vous avez été instruit qu'il a peut-être existé un projet d'entamer une querelle avec la ville de Bâle pour avoir le prétexte de se porter dans le territoire du Canton sur le passage de la rivière de la Birs et occuper les hauteurs qui défendent ce poste important, projet qui ne pourroit s'exécuter qu'en violant le territoire helvétique, auquel nous ne pourrions être autorisés d'avoir recours qu'autant que les Autrichiens seroient les premiers à vouloir forcer le passage par le territoire de Bâle. On croit avoir lieu de soupçonner que la mission du citoyen Duclos,

1. La date de réception n'est pas indiquée.

qui est toujours à Bâle, n'étoit pas étrangère à ces principes et que lui-même ne l'est pas aux articles injurieux à la ville qu'il habite, insérés dans le *Courrier de Strasbourg*. C'est lui sans doute qui a envoyé au rédacteur de cette feuille la note que je vous ai mandée qu'il avoit présentée à l'État de Bâle....

« Je crois qu'aussitôt que je serai reconnu en qualité d'ambassadeur de la République, il est indispensable sous tous les rapports que le jeune officier Duclos soit retiré de Bâle; car en l'y laissant nous mettrions cet État dans l'embarras.

« Les circonstances sont cependant telles que je pense qu'il convient que nous ayons quelqu'un à Bâle. Il arrive à tout instant des incidents qui tiennent à l'observation de la neutralité. L'affluence de nos militaires venant d'Huningue en fait naître aussi beaucoup. Il faut des explications promptes avec les magistrats, une surveillance active pour faire rendre justice à nos concitoyens et pour maintenir la bonne intelligence avec le Canton. Il faut pour cette fonction un mélange de fermeté et de douceur, de l'activité sans précipitation; il faut savoir faire respecter un peuple libre sans oublier qu'on parle à un peuple ami et également libre : mais cet agent ne doit être institué ni par nos généraux, ni même par vous. Un grand nombre de raisons s'y opposent absolument. Il ne peut être institué que par l'ambassadeur accrédité. C'est de sa part une délégation : il envoie ou il est censé envoyer une personne de l'ambassade. Vous verrez par la lettre ci-jointe ce qui s'est pratiqué en 1743. Nous pourrions en user de même aujourd'hui et être assurés que cette forme ne pourra être qu'agréable à MM. de Bâle.

« Je sais que le citoyen Koch, de Strasbourg, ambitionne cette commission momentanée telle que je viens de vous l'expliquer et pour laquelle vous pourriez vous concerter avec le ministre de la guerre. Quoiqu'elle fût bien au-dessous de ses talents, il y seroit pourtant utile; il correspondroit avec vous et avec nos généraux.

« Si vous approuviez cet arrangement, je vous prie de ne pas laisser connoître que je vous ai proposé de rappeler le citoyen Duclos parce que, quoique je sois guidé par des motifs purs, il n'est pas nécessaire que je devienne l'objet des attaques indécentes du rédacteur du *Courrier de Strasbourg*. »

Barthélemy insiste de nouveau sur la nécessité de faire droit à la réclamation de Zurich relativement au payement de ce qui reste dû aux invalides du régiment de Steiner.

Vol. 432, f° 279, original, 5 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 148, copie, 4 p. 1/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Bâle, 15 février.* — Le grand tribun Buxtorf à Barthélemy. Bâle a reçu du général Deprez Crassier « la lettre la plus honnête et la plus amicale ». Buxtorf se plaint au contraire des articles

publiés par un nommé Laveaux [dans le *Courrier de Strasbourg*]. M. de Buol arrivé l'avant-veille n'a encore vu que M. de Greiffenegg.

Vol. 432, f° 269, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 150, copie, 1/2 p. in-f°.

b. — *Huningen, 12 février.* — Le général Deprez Crassier à l'État de Bâle. « Je m'empresse de vous apprendre que j'ai l'ordre positif d'observer la plus exacte neutralité avec les Louables Cantons suisses.

« Je donnerai l'ordre aux troupes de l'armée du Rhin que j'ai l'honneur de commander et que je veux employer sur cette frontière d'observer cette neutralité avec la plus scrupuleuse exactitude.

« Si, par des événements que l'homme ne peut pas prévoir, mes soldats commettoient la plus légère infraction de votre territoire, croyez que ce ne sera pas de mon aveu ou par mes ordres; je vous promets en conséquence de parer à tout au premier avis qu'il vous plaira de me donner.

« Je compte aussi sur cette loyauté qui caractérisa toujours la brave nation suisse; vous empêcherez toute infraction de votre territoire par les ennemis de la République françoise. En entretenant ce bon voisinage, nous serons nécessairement amis.

« Dans cette confiance, je vous déclare que les travaux militaires que j'ai ordonnés et les troupes nombreuses que je fais rassembler dans ces contrées, ne seront dirigées que contre les ennemis de notre République.

« Heureux si je puis, en remplissant mes devoirs, maintenir la bonne harmonie entre deux nations faites pour s'estimer. »

Vol. 432, f° 251, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Ibid., f° 304, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 155 v°, copie, 1 p. in-f°.

c. — *Bâle, 1er février.* — Note adressée au Conseil de l'État de Bâle par Gilbert Duclos, lieutenant du 33e régiment. Plaintes au sujet de divers outrages subis à Bâle par des volontaires français, un gendarme, etc.

X Vol. 433, f° 150 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

d. — Divers numéros du journal *le Courrier de Strasbourg*. — *Manquent.*

e. — *Soleure, 9 octobre 1743.* — M. de Courteille, ambassadeur de France en Suisse, à l'État de Bâle. Il accrédite le chevalier de la Touche, major du régiment de cavalerie de Rosen et mestre de camp, autorisé par le Roi à rester en Suisse à la suite de l'ambassade, en qualité de gentilhomme.

Vol. 432, f° 282, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 151, copie, 1 p. in-f°.

114. — *Paris, 18 février*. — Le Brun à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante. Pour se conformer autant que le lui permet son séjour en pays étranger au décret de la Convention, Barthélemy enverra un court exposé des preuves de civisme qu'il peut avoir données. Le personnel de l'ambassade fera de même.

Vol. 441, f° 38, original, 2/3 p. in-f°.
Vol. 433, f° 301 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Paris, 5 février*. — Article IV du décret de la Convention nationale relatif aux certificats de civisme exigés des receveurs de district, fonctionnaires publics non élus par le peuple et employés payés des deniers de la République

Vol. 433, f° 301 v°, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 441, f° 23, copie, 1 p. in-f°.

115. — *Altorf, 18 février*. — M. Muller, landamman du canton d'Uri, à Barthélemy. Réception de la lettre de Zurich relative à la reconnaissance de Barthélemy comme ambassadeur de la République française.

Vol. 433, f° 155, copie, 1/2 p. in-f°.

116. — *Paris, 18 février*. — Le Brun au ministre de la guerre Beurnonville. Nécessité d'augmenter les forces qui occupent l'évêché de Bâle.

Vol. 432, f° 284, minute, 1 p. in-f°.

117. — *Bâle, 18 février*. — MM. de Bâle au Directoire de Zurich. Ils accusent réception de la lettre du 5. Ils approuvent la proposition relative à la réponse à faire à la lettre officielle de Barthélemy.

Vol. 433, f° 239 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

118. — *Dôle, 19 février*. — Le sieur Puymorin au général Sparre, commandant de Besançon. Hostilité et armements des Suisses et particulièrement de Berne. Le meilleur moyen de prévenir les effets de ces mauvaises dispositions serait d'envahir immédiatement le territoire bernois.

Vol. 433, f° 283, copie, 4 p. 1/2 in-f°.

119. — « Observations sur la lettre précédente » [par Barthélemy][1].

Vol. 432, f° 291, copie, 3 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 285 v°, copie, 3 p. in-f°.

1. Voir la dépêche n° 140, du 11 mars, ci-après.

120. — *Bâle, 19 février* [1]. — L.-M. Rivalz à Le Brun. Reconnaissance de Barthélemy. Arrivée de M. de Buol. Nouvelles de Bâle.

Vol. 432, f° 293, original, 2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN

POLITIQUE N° 129. Reconnaissance de Barthélemy.

121. — *Baden, 20 février.* — « Citoyen ministre, je joins ici les extraits de deux lettres de Berne, par lesquelles vous verrez que c'est après-demain que le Grand Conseil de cet État doit prononcer définitivement sur la proposition que le Directoire a faite à tous les Cantons de correspondre avec moi en qualité d'ambassadeur de la République françoise. Ces lettres nous annoncent de grands débats, de fortes oppositions. Un des motifs qui pourroient les justifier le plus, seroit, s'il est vrai ce que j'ai vu dans un billet écrit par un des avoyers de la république, qu'elle a acheté en Souabe 130 000 sacs de farine qui ne pourront être entièrement livrés dans le canton de Berne, qu'au mois d'août prochain. Je m'attends que la ville de Berne et le Grand Conseil vont être fortement agités par des intrigues tous ces jours-ci, surtout si le ministre d'Angleterre entreprend de les soutenir des siennes. Cependant je ne désespère pas que nous réussissions : j'ai même lieu d'y compter si je m'en rapporte à quelques lettres particulières qui ont été écrites de Berne, à des chefs d'autres Cantons.

« Celui de Bâle donne un bon exemple. Son Grand Conseil a décidé unanimement avant-hier de se réunir à l'opinion de Zurich sur le point de la reconnoissance. Cette résolution a été prise sous les yeux et presque au moment de l'arrivée à Bâle de M. de Buol, nouveau ministre autrichien en Suisse, lequel ne paroît avoir fait aucune démarche pour s'y opposer, ce qui me donne espoir que lord Robert Fitz-Gérald imitera à Berne cet exemple. Vous croyez bien que si Berne donne son adhésion à l'ouverture faite par le Directoire, toute la Suisse suivra avec empressement. C'est donc bien à tort que le *Courrier de Strasbourg* prend à tâche et encore dans le n° ci-joint d'animer constamment les esprits contre tous les Cantons et particulièrement contre celui de Bâle. Je ne suis pas surpris qu'il fasse des observations sur la retraite de quelques contingents, je n'ai point oublié ce que vous m'avez mandé à cet égard. J'attends de savoir ce qui aura été répondu à la très sage lettre du Directoire. Mais au delà de ces observations il n'y a plus que passion et injustice.

« Il étoit fort essentiel d'éclaircir le fait qui s'étoit passé entre la garnison d'Huningue et les troupes de Bâle et dont je vous ai rendu compte par ma lettre n° 125. Les soins qu'on a pris à cet effet ont conduit à presque prouver que c'est un jeune homme de Bâle qui, se trouvant sur

1. Reçue le 23 février.

le territoire du margraviat de Baden vis-à-vis la redoute de Huningue, s'est attiré des coups de fusil de la part de nos soldats par des provocations inconsidérées. Les habitants de Bâle ont été si ulcérés contre le coupable, que s'il n'avoit pris le parti de fuir de la ville, il en auroit été au moins banni.

« Quant à la correspondance qui s'est établie entre le citoyen Duclos et la ville de Bâle, je joins ici la traduction de la réponse que les magistrats ont fait à sa note et de la proclamation qu'ils ont publiée à cette occasion. Je joins également ici la copie d'une lettre que je viens de recevoir du général Deprez Crassier. Elle me fortifie dans les idées que j'ai eu l'honneur de vous exposer touchant le citoyen Koch. Si vous les approuvez, nous pourrons les mettre à exécution aussitôt que le Corps helvétique aura reconnu en moi la qualité d'ambassadeur de la République.

« Je ne vous dis point qu'on a reçu à Bâle un imprimé ayant pour titre *Déclaration du régent de France*, publiée par le ci-devant *Monsieur*, parce que je ne doute pas que vous n'en ayez èu connoissance avant qu'elle ait pu paroître en Suisse. »

Vol. 432, f° 299, original, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 151 v°, copie, 2 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 15 février.* — Frisching à Barthélemy. Reconnaissance de ce dernier comme ambassadeur de la République française.

Vol. 432, f° 270, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 152 v°, copie, 1 p. in-f°.

b. — *Berne, 16 février.* — Morlot, secrétaire de la république de Berne, à Bacher. Reconnaissance de Barthélemy.

Vol. 432, f° 270, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 153, copie, 3/4 p. in-f°.

c. — *Bâle, 2 février.* — Note de la chancellerie de la ville de Bâle en réponse à celle adressée la veille par le commissaire de l'armée du Haut-Rhin, Duclos. Ils ont donné des ordres au lieutenant de police de la ville relativement à un des faits incriminés. Pour les autres, ils attendent des informations plus précises.

Vol. 432, f° 172, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 153 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

d. — *Bâle, 16 février.* — Proclamation de l'État de Bâle invitant « la bourgeoisie et les habitants tolérés de la ville à ne se permettre aucune chose déplacée envers les étrangers et particulièrement envers

les militaires allemands ou françois » qui se rendent sur leur territoire.

Vol. 432, f° 271, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 154 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

e. — *S. l. n. d.* — Note de la chancellerie de Bâle, relative aux faits incriminés dans la note de M. Duclos, commissaire de l'armée du Haut-Rhin, en date du 1er février.

Vol. 432, f° 172 v°, 2 p. in-f°.
Vol. 433, f° 153 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

f. — *Huningue, 12 février.* — Le lieutenant général Deprez Crassier, commandant l'armée du Haut-Rhin, à Barthélemy.

« Je vous envoie copie de la lettre que j'écris aux magistrats de Bâle et vous préviens en même temps que j'ai ordonné une batterie de mortiers et canons avec des grils pour foudroyer cette ville si elle manquait à la neutralité.

« A Dieu ne plaise que j'en fasse usage, mais cette mesure m'a paru nécessaire pour les engager à surveiller que nos ennemis ne violent leur territoire pour venir nous attaquer.

« J'ai vu l'officier envoyé à Bâle par un officier général; son âge, son ton ministériel ne m'a pas plu. Vous êtes l'homme de la République françoise; vous seul avez le droit de surveiller ses intérêts. Voyez s'il convient de laisser un homme à Bâle; alors il doit être de votre choix, ou au moins y mettre un homme sage qui par son expérience et ses talents puisse servir utilement la République. J'aurois fait à l'instant rentrer cet officier après lui avoir parlé, si je n'avois pas voulu avoir votre avis avant.

« Mon secrétaire m'annonce une lettre de vous; il ne me l'envoie pas. J'y répondrai à mon retour à Strasbourg. Je vais à Porentruy où je resterai le temps [nécessaire] pour assurer les gorges de ce pays-là. »

Vol. 432, f° 252, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 155, copie, 3/4 p. in-f°.

122. — *Strasbourg, 20 février.* — Le général Deprez Crassier à Barthélemy. Neutralité de Bâle. Il va donner des ordres pour qu'elle soit respectée par les soldats de la République française.

Vol. 433, f° 242, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

123. — *Baden, 20 février.* — Barthélemy aux administrateurs composant le Conseil général permanent du département du Doubs. Plaintes du département du Doubs contre Fribourg.

Vol. 433, f° 156, copie, 1 p. in-f°.

124. — *Chambéry, 20 février.* — Les commissaires de la Convention nationale pour l'organisation du département du Mont-Blanc, Hérault et Ph. Simond, à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 12. Demande de M. Tourneisen, magistrat de Bâle.

Vol. 433, f° 289, copie, 3/4 p. in-f°.

125. — *Paris, 20 février.* — Colchen à Barthélemy. On s'occupe activement des pensions des officiers suisses. Les troupes françaises dans l'évêché de Bâle vont être renforcées.

Vol. 433, f° 228 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

126. — *Baden, 20 février* [1]. — Barthélemy à Le Brun. Accusé de réception des dépêches sans n° du 10 et du 11. Faux assignats. Renseignements sur M. Frédéric Sturler, de Berne.

Vol. 432, f° 297, original, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 158 v°, copie, 2 p. in-f°.

127. — *Baden, 20 février.* — Barthélemy à Le Brun. Accusé de réception de la lettre du 11. Faux assignats. Conduite de Fribourg.

Vol. 432, f° 294, original, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 162, copie, 1 p. in-f°.

128. — *Baden, 20 février.* — Barthélemy à Le Brun. Accusé de réception de la lettre du 13. Arrestation du citoyen Arnaud, appelé par erreur Cachat.

Vol. 433, f° 163, copie, 1/2 p. in-f°.

129. — *Paris, 20 février* [2]. — Le ministre de la guerre Beurnonville à Le Brun. Accusé de réception de la lettre du 18. Mesures prises par le général Deprez Crassier pour la sûreté des frontières.

Vol. 432, f° 303, original, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — *Porentruy, 13 février.* — Le général Deprez Crassier au ministre de la Guerre. Construction d'une batterie entre Huningue et Bâle pour forcer cette ville à observer la neutralité.

Vol. 432, f° 305, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

1. Reçue le 26 février.
2. Reçue le 21 février.

130. — *Paris, 21 février* [1]. — Le Brun à Barthélemy. Fabrique de faux assignats que l'on suppose exister aux environs d'Yverdon.

Vol. 441, f° 39, original, 1 p. 1/3 in-f°.
Vol. 433, f° 261, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Déposition faite le 12 février au Comité de Sûreté générale de la Convention par les citoyens Goisset, Doncheret et Deux, dit Baron. Même sujet.

Vol. 432, f° 246, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 261 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

b. — *Paris, 18 février.* — Arrêté du Comité de Sûreté générale enjoignant au ministre des Affaires étrangères de suivre l'affaire dont il est question dans les pièces précédentes.

Vol. 432, f° 283, original, 1 p. in-f°.
Ibid., f° 285, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 433, f° 262, copie, 2/3 p. in-f°.

131. — *Baden, 21 février.* — Barthélemy à l'avoyer Steiger, de Berne. Il communique la lettre de Le Brun relative à la distribution de faux assignats et demande une surveillance et une répression sévères.

Vol. 433, f° 159 v°, copie, 1 p. in-f°.

132. — *Genève, 21 février.* — Delhorme à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 16. Faux assignats.

Vol. 433, f° 215 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

133. — *Paris, 22 février.* — Le Brun à Barthélemy. Il fera dorénavant porter à la poste pour y être taxées toutes les lettres qui ne le concernent pas personnellement et qu'on envoie depuis quelque temps à son adresse.

Vol. 441, f° 42, original, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 261, copie, 1/2 p. in-f°.

134. — *Paris, 22 février.* — Le Brun à Barthélemy. Établissement en Suisse de vérificateurs d'assignats. Le ministre va appuyer cette proposition. Réclamation de la citoyenne Baudouin, regratière à Toulon, contre M. Réal, ci-devant officier au régiment d'Ernest. Levée des scellés apposés sur les effets de MM. d'Erlach et de Gross, tués dans la journée du 10 août. Réclamation du sieur Mic contre le prince de Hohen-

1. Reçue le 7 mars.

lohe. Réclamation de Zurich en faveur des invalides du régiment de Steiner. Barthélemy vérifiera les faits allégués dans les lettres des directoires du Doubs et de l'Ain. Le citoyen Colchen a remis 2000 livres de la part de M. Hirsinger. Le ministre approuve l'envoi de Bacher aux Diètes des Ligues grises. Réclamations de l'État de Bâle. Correspondance avec Genève. Succession de M. de Besenval.

Vol. 432, f° 309, minute, 3 p. in-f°.
Vol. 441, f° 40, original, 4 p. in-f°.
Vol. 433, f° 229, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Paris*, *13 février*. — Clavière à Le Brun. Il a proposé depuis deux mois à la Convention d'établir des Commissaires vérificateurs d'assignats à Bâle et à Genève.

Vol. 433, f° 230 v°, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 441, f° 28, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

b. — *Besançon*, *3 février* [1]. — Les administrateurs composant le Conseil général permanent du département du Doubs à Le Brun. Craintes conçues du côté de la Suisse.

Vol. 432, f° 178, original, 1 p. in-4°.
Vol. 433, f° 230 v°, copie, 2/3 p. in-f°.
Vol. 441, f° 16, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

c. — *Bourg*, *3 février*. — Le Directoire et le Procureur général syndic du département de l'Ain au Conseil exécutif. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 433, f° 231, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 441, f° 10, copie, 1/2 p. in-f°.

d. — *Belley*, *22 janvier*. — Le Directoire du district de Belley au Procureur général syndic du département de l'Ain. Inquiétudes du côté de la Suisse.

Vol. 433, f° 231, copie, 2/3 p. in-f°.
Vol. 441, f° 10, copie, 1 p. in-f°.

e. — *Paris*, *23 février*. — Le Brun au président de la Convention nationale. Réclamations pécuniaires de l'État de Bâle [2].

Vol. 441, f° 43, minute, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 231 v°, copie, 1 p. in-f°.

f. — *Paris*, *16 février*. — Clavière à Le Brun. Il propose de charger « notre ambassadeur de représenter à Zurich comme une réflexion qui

1. Reçue le 6 février.
2. Au bas de la minute on lit : « Cette lettre ne sera envoyée que demain 23 à l'Assemblée nationale. » Ce qui explique qu'une pièce du 23 soit annexée à une dépêche du 22.

lui est personnelle, que les Suisses feroient une chose agréable à la République françoise de correspondre avec le gouvernement genevois tel qu'il est, sans affecter rien qui puisse faire douter que les Suisses ne veulent pas le reconnoître à raison de leur révolution... »

Vol. 433, f° 232, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 441, f° 37, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

g. — *Paris, 28 juillet 1792.* — Chambonas au ministre de la Justice. Succession de M. de Besenval [1].

Vol. 433, f° 232 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

h. — *Paris, 6 août 1792.* — Le ministre de la Justice au ministre des Affaires étrangères. Même sujet [2].

Vol. 433, f° 233, copie, 1/2 p. in-f°.

135. — *Baden, 22 février.* — Barthélemy à Le Brun. Le sieur Charles Vorster, bourgeois de Diessenhofen en Turgovie, ci-devant capitaine d'infanterie dans l'armée du roi de Sardaigne, et se disant parent de l'évêque de Paris, demande à entrer au service de France.

Vol. 433, f° 163 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

136. — *Paris, 22 février.* — Le Brun au citoyen Rivalz. Il accuse réception de la lettre du 11. « Le citoyen Darbelet est un excellent patriote, et loin qu'il doive être suspect, c'est près de lui-même qu'il importe de ne pas l'être. » — Reconnaissance de Barthélemy. « Je vous engage à vous défier de ceux qui cherchent à vous faire douter des bonnes dispositions des Suisses... »

Vol. 432, f° 311, minute, 1 p. 3/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [3]

POLITIQUE N° 130.

Reconnaissance de Barthélemy.

137. — *Baden, 23 février.* — « C'est hier que Berne a dû délibérer définitivement sur la manière que Zurich lui a proposée de rétablir la correspondance officielle avec nous; je ne puis pas en savoir le résultat avant le départ de la poste d'aujourd'hui. Il est naturel de penser que bien d'autres Cantons attendent d'en être instruits avant de se déclarer eux-mêmes. Lucerne a adressé au Directoire la réponse ci-jointe. Lucerne ne peut s'exprimer plus positivement dans ce premier moment, étant le Directoire du Corps catholique. Cette qualité lui impose l'obligation d'adopter au premier abord la forme dilatoire d'usage, afin de n'être

1. Voir le 1er vol. des *Papiers de Barthélemy*, n° 507, p. 227.
2. Voir le 1er volume des *Papiers de Barthélemy*, n° 531, p. 235.
3. La date de réception n'est pas indiquée.

pas taxé de précipitation par les petits Cantons auxquels il doit de grands ménagements : mais, ou je suis fort trompé, ou en résultat il ira bien. Fribourg, qui ne se dément jamais dans son caractère extravagant, a imaginé de répondre à Zurich qu'il le prioit de ne prendre aucune résolution, mais de convoquer sur le champ une Diète extraordinaire, ou au moins de renvoyer la discussion de l'affaire à la Diète ordinaire. Cette opinion ne fera pas fortune.

« Jusqu'à présent je n'apprends point que le nouveau ministre autrichien s'occupe de traverser en aucune manière la détermination à laquelle nous avons invité les Cantons. Il s'est borné à envoyer le 21 à Zurich ses lettres de créance, et l'on me mande de cette ville qu'on n'a pas lieu de soupçonner qu'il soit chargé de faire aucune proposition au Corps helvétique. Ce ministre fixera sa résidence à Bâle. Vous verrez dans la lettre ci-jointe de Berne qu'il auroit voulu s'y établir : le gouvernement de Berne l'a engagé indirectement à y renoncer. Vous trouverez qu'il y a une grande sagesse à cette détermination.

« On me mande de Soleure en date du 20 que M. de Launay, secrétaire des commandements du ci-devant Monsieur, y est arrivé. On ignore encore quel est l'objet de sa mission. Il doit être apparemment, si toutefois il en a une, de notifier aux Cantons la résolution qu'il a prise de se déclarer Régent de France, d'intriguer parmi eux et de chercher à les égarer et à les embarrasser dans leurs délibérations actuelles; je doute qu'il y parvienne, ils connoissent trop bien leurs intérêts et l'insignifiance du ci-devant prince françois.

« Vous verrez par cette même lettre de Berne où en sont dans ce moment les choses entre la Hollande et cet État, et par conséquent aussi avec les autres Cantons qui entretiennent des troupes au service des États Généraux. Les compagnies suisses en vertu des capitulations doivent être augmentées, à cause de la guerre, de 50 hommes et portées à 150 hommes. Cette augmentation n'a rien de commun avec la stipulation de l'article 4 du traité conclu en 1712 entre la Hollande et le canton de Berne, qui oblige celui-ci à fournir aux États Généraux, en cas qu'ils aient une guerre à soutenir, une levée extraordinaire de 4000 hommes : mais cette réquisition n'a pas encore été faite.

« On m'écrit de Lucerne en date du 19 : « Nous avons ici de grands « débats entre l'envoyé espagnol et l'émissaire militaire piémontois dont « je vous ai parlé il y a quelque temps. Chacun d'eux veut lever un régi« ment et il y a apparence qu'ils n'en auront ni l'un ni l'autre. Nos offi« ciers licenciés de tous les Cantons préféreroient le service de Piémont. »

« L'avoyer en charge de Lucerne, M. Amrhyn, et un landamman de Schwitz, M. Hedlinger, viennent de mourir. Tous deux avoient un traitement de la France. »

Vol. 432, f° 324, original, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 164, copie, 2 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Lucerne, 18 février.* — L'État de Lucerne au Directoire de Zurich. Il accuse réception de la note de Le Brun relative à l'affaire de Bienne et de la lettre de Barthélemy qui l'accompagnait. Il est convenable de témoigner une juste reconnaissance pour le contenu de ces deux pièces. Quant à la forme de la lettre de Barthélemy, MM. de Lucerne, désirant ne pas se « séparer de l'unanimité » dans une affaire aussi grave, demandent qu'on leur fasse connaître les opinions émises par les autres États.

Vol. 432, f° 286, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 165, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — *Berne, 20 février.* — Frisching à Barthélemy. Compagnies suisses au service de Hollande. Résidence du nouveau ministre impérial. L'arrivée annoncée par le *Moniteur* de trois commissaires chargés d'exécuter le décret du 15 décembre 1792 dans l'évêché de Bâle, et l'augmentation des troupes françaises dans ce pays causent de l'inquiétude. Frisching se plaint des allégations contenues dans un article de la *Chronique de Paris.*

Vol. 432, f° 301, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 165 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

138. — *Baden, 23 février*[1]. — Barthélemy à Le Brun. Faux assignats.

Vol. 432, f° 326, original, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 168, copie, 3 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Fribourg, 19 février.* — Odet d'Orsonens, lieutenant d'avoyer et ancien trésorier de la république de Fribourg, à Bacher. Même sujet.

Vol. 432, f° 289, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

b. — *Romont, 18 février.* — « Note de M. l'avocat Badoud, de Romont dans le canton de Fribourg, remise à M. le trésorier Odet d'Orsonens, lieutenant d'avoyer à Fribourg. »

Vol. 432, f° 287, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

c. — Extrait des registres du greffe de la ville de Fribourg. Faux assignats. Mission de M. Vallier.

Vol. 432, f° 295, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

d. — *Fribourg, 8 février.* — Le canton de Fribourg aux États du Corps helvétique. Faux assignats.

Vol. 432, f° 215, copie, 2 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 169 v°, copie, 2 p. in-f°.

1. Reçue le 1er mars.

e. — *S. l., 10 février.* — Bulletin pour la *Gazette nationale de France:* Extrait d'une lettre des frontières de la Suisse. Bonne conduite de Berne, qui a fait arrêter le nommé Fauvre, qui avait volé le quartier-maître du 10e bataillon de volontaires du Jura.

Vol. 432, fo 229, copie, 1 p. in-fo.

139. — *Porentruy, 23 février.* — « Proclamation des commissaires de la Convention nationale de France envoyés dans le Porentruy par décret du 10 février dernier. »

Vol. 433, fo 290, placard in-fo.

140. — *Baden, 23 février.* — Barthélemy aux administrateurs composant le Conseil général permanent du département du Doubs à Besançon. Faux assignats. Augmentation de l'effectif des compagnies suisses au service de Hollande.

Vol. 433, fo 171, copie, 1 p. 3/4 in-fo.

141. — *Baden, 23 février.* — Barthélemy à Le Brun. Pension du sieur Hallweil, retiré à Thann dans le Haut-Rhin.

Vol. 433, fo 170 vo, copie, 3/4 p. in-fo.

142. — *Paris, 23 février.* — Le citoyen Rivals, lieutenant-colonel du 70e régiment d'infanterie, à Le Brun. Envoi d'un mémoire. Il se plaint de la confiance que le ministre et Barthélemy témoignent aux gouvernements suisses.

Vol. 432, fo 312, original, 2 p. 1/2 in-4o.

Pièce jointe. — Mémoire sur les affaires de Suisse.

Vol. 432, fo 314, copie, 19 p. 1/2 in-4o.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

143. — *Baden, 24 février.* — Le citoyen Châteauneuf arrivé la veille dans l'après-midi est reparti le matin même pour Genève, quoique fortement blessé à la jambe par suite d'une chute. Il a remis à l'ambassadeur les expéditions du 16 dont le ministre l'avait chargé. Barthélemy n'a aucune raison pour changer d'opinion sur les bonnes dispositions du Corps helvétique. Il n'a pas appris que Berne fasse aucun mouvement de quelque espèce que ce soit. Barthélemy a reçu la veille une lettre du

POLITIQUE No 131.

Mission de Châteauneuf.

1. Reçue le 3 mars.

citoyen Descorches datée du 16 à Venise. Il avait fait route fort heureusement, sauf un accident de voiture près de Vicence.

Vol. 432, f° 330, original, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 172, copie, 1 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Zurich, 21 février.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Reconnaissance de Barthélemy comme ambassadeur de la République française. Il fait connaître le sens des réponses faites jusqu'ici à la lettre du Directoire du 5 et ce qu'il sait des dispositions des autres États. La lettre du grand-duc de Toscane au Conseil exécutif a été fort utile. Fribourg semble vouloir proposer une Diète extraordinaire. C'est là ce que Zurich veut éviter. Le Conseil secret a déjà écrit à Berne pour y parvenir.

Vol. 432, f° 307, copie, 4 p. in-f°.
Vol. 433, f° 172 v°, copie, 4 p. 1/4 in-f°.

b. — *S. l. n. d.* — « Aperçu des dispositions où sont les différents États de la Suisse de rétablir la correspondance officielle avec l'ambassade et de donner le titre d'ambassadeur de la République françoise. »

Vol. 432, f° 331, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

X **144.** — [*Strasbourg*], *24 février.* — Le général Deprez Crassier à Barthélemy. Le citoyen Duclos, « qui fait le petit ministre » à Bâle, vient de recevoir l'ordre de rejoindre à l'instant son régiment. La construction près de Bâle, sur le territoire français, d'une batterie de mortiers et de gros canons avec soufflets et grils, est approuvée.

Vol. 433, f° 242 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

145. — *Bâle, 24 février* [1]. — L.-M. Rivalz à Barthélemy. Nouvelles de Bâle. Reconnaissance de l'ambassadeur de la République française.

Vol. 432, f° 332, original, 3 p. 1/2 in-f°.

X **146.** — *Strasbourg, 24 février.* — Le général Deprez Crassier à MM. de Bâle. Il accuse réception de la lettre du 16. Pour leur donner une preuve de confiance, il rappelle l'officier français qui était dans leur ville. Il donne des ordres pour que les soldats français ne donnent plus lieu à aucune plainte. Les ouvrages militaires et les rassemblements de troupes sur la frontière ne sont ordonnés que contre les ennemis de la République française et ne peuvent faire ombrage au Corps helvétique.

Vol. 433, f° 243, copie, 3/4 p. in-f°.

1. Reçue le 1er mars.

147. — *Bâle, 24 février.* — Bulletin pour la *Gazette nationale.* Reconnaissance de Barthélemy.

Vol. 432, f° 334, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

148. — *Baden, 25 février.* — « Citoyen ministre, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie d'une lettre de Berne et de vous mander que le 22 le Grand Conseil souverain de cet État a décidé, à une majorité considérable après une longue et vive séance, de se réunir aux propositions de Zurich, par conséquent de me reconnoître et de traiter avec moi en qualité d'ambassadeur de la République françoise. C'est un événement très remarquable dans l'histoire de la Suisse que cette résolution de Berne. Elle s'est effectuée sous les yeux d'un ministre d'Angleterre, presque sous ceux du ministre autrichien qui a dû arriver le lendemain à Berne, au moment où le ci-devant Monsieur se déclare Régent de France et envoie son secrétaire en Suisse pour y intriguer sans doute. Vous sentez qu'elle va entraîner rapidement l'unanimité de tous les Cantons. Je reconnois, et les chefs de l'État de Zurich l'avouent également, qu'il seroit très important que la réponse du Corps helvétique concernant l'Erguel et le Munsterthal vous parvînt sans délai : mais il faut de toute nécessité effectuer, compléter cette unanimité; elle est actuellement très prochaine et j'espère qu'elle ne manquera pas de suivre de près le retour à Paris du citoyen Châteauneuf. »

POLITIQUE N° 132.

Reconnaissance de Barthélemy.

Barthélemy rappelle toutes les preuves de sagesse et de bonnes dispositions à l'égard de la France que la Suisse a données. Il les oppose aux allégations contenues dans la lettre de Ferney et celle de la Société des Amis de la liberté séante à Morteau.

« Tous ces contes, dit-il, sont si ridicules qu'ils ne peuvent faire impression que sur ceux qui n'ont aucune idée de la constitution du Corps helvétique, de ses moyens et de l'état actuel des choses dans le canton de Berne, le seul qui ait quelque force. Il paroît que nous nous obstinons à voir tout le gouvernement de Berne dans le parti qui nous est contraire, mais cette erreur seroit très grave, car il existe un autre parti toujours prêt à combattre l'autre quand celui-ci essaye d'entraîner l'État dans de fausses mesures. Or ce second parti qui est très puissant s'est rangé glorieusement sous notre bannière dans l'affaire du 22 et a triomphé par une grande majorité. J'en parle comme d'une bataille, parce qu'en effet la contestation a été très animée. M. le trésorier de Frisching, homme d'un grand talent et d'un caractère fort élevé, implacable adversaire de l'avoyer Steiger, a entraîné les opinions et décidé le résultat. Ce

1. Reçue le 2 mars.

n'est donc pas au moment même que le Conseil souverain de Berne décide de reconnoître la République françoise qu'on doit être bien venu à dire que Berne fait des préparatifs formidables et bien supérieurs à ses facultés, tandis que toutes les lettres de Suisse annoncent le calme le plus profond.

« Je suis donc dans la ferme persuasion que Berne comme tous ses co-alliés ne veut que la tranquillité, qu'il n'a fait aucune nouvelle disposition militaire, que les choses dans le pays de Vaud sont comme vous savez qu'elles ont été réglées au commencement de décembre pendant mon séjour à Berne, et que le citoyen Châteauneuf n'aura que des raisons de se confirmer dans la vérité des détails que je lui ai faits sous ce point de vue. Au reste, ne voulant négliger aucun moyen pour m'éclairer avec vous, j'ai écrit à un officier suisse qui est à Fribourg de se rendre tout de suite dans le pays de Vaud, de voir ce qui s'y passe et de venir m'en instruire. C'est le même à qui j'ai fait faire une semblable tournée en décembre et qui a dû vous écrire de Versoix.....

Affaires de Genève.

« Persuadé comme je le suis que les Suisses ou plutôt les Bernois, car il ne faut parler que de ceux-ci, ne pensent ni à s'emparer de Genève, ni à faire aucune démarche qui les sortant de la neutralité les entraîneroit dans la guerre, je crois qu'aussitôt que vous aurez reconnu cette vérité le Conseil exécutif trouvera qu'il est instant de commander au général Kellermann de renoncer à toute idée de mettre des troupes françoises dans cette ville et de cesser de faire entrer dans ses calculs et arrangements militaires les hostilités des Suisses qui ne pensent pas du tout à en commettre. Il ne pourroit s'emparer de Genève sans répandre l'alarme et la défiance au plus haut degré parmi tous les Cantons. Cet acte seroit nécessairement regardé par eux comme une provocation et comme une violation des assurances amicales que nous n'avons cessé de leur donner. Il amèneroit non moins certainement la guerre, parce que mettant en danger la sûreté du pays de Vaud, objet toujours infiniment jaloux, Berne prendra tant de précautions pour la défendre, que les hostilités deviendroient inévitables, et les périls ainsi que les ressentiments de Berne seroient partagés par tous les Cantons. Ils ont toutes sortes de raisons pour vouloir maintenir la paix, le bon voisinage, la neutralité et pour chercher à nous complaire. Ils n'ont point d'autres vœux. S'ils avoient le malheur de se laisser entraîner par des passions étrangères, ils ne pourroient pas exécuter leurs mauvaises intentions; car alors je pense que le peuple refuseroit de marcher contre nous. Mais si la guerre venoit de notre fait, de nos provocations, si les Suisses pouvoient croire et dire que nous les avons trompés, tous les cœurs, tous les bras se lèveroient contre nous, et cette guerre, bien inutile dans son objet, deviendroit d'autant plus terrible que le Corps helvétique la regarderoit comme le retour des soins qu'il prend depuis plusieurs mois pour tâcher de seconder nos désirs. Le citoyen Delhorme paroît croire que Genève

couvre le seul chemin par où les Suisses peuvent faire une invasion utile; mais il oublie que notre histoire nous dit qu'ils ont pénétré à travers le Jura jusqu'à Dijon et que ce seroit encore le chemin qu'ils auroient à prendre pour nous faire beaucoup de mal en ravageant nos départements voisins épuisés en quelque sorte par les nombreux défenseurs qu'ils ont fourni à la patrie et qui sont nécessaires dans d'autres parties où il existe véritablement des ennemis, tandis qu'il n'y en a point ici. Quels reproches ces départements n'auroient-ils pas à nous faire de les avoir exposés, par l'effet de la plus injuste défiance, aux fureurs d'un peuple qui est et veut être notre ami et ne deviendra notre ennemi qu'autant que nous le pousserons à bout?

« J'admets que l'occupation violente de Genève par les troupes françoises ne nous attire pas la guerre avec la Suisse : mais ce seroit toujours une action dangereuse et peu honorable pour nous, autant qu'elle seroit contraire aux lois portées par la Convention nationale et aux arrêtés pris par le Conseil exécutif; car il paroît que ce n'est qu'à cause des Suisses et contre les Suisses que les citoyens Kellermann et Delhorme attachent un grand prix à cette démarche, laquelle mettroit l'ambassade dans une situation si odieuse que je pense qu'il faudroit la rappeler.

« Que Genève ouvre ses portes aux armées françoises et les recueille en cas de défaite dans la campagne qui va s'ouvrir, ce seroit un ordre de choses tout différent de celui sur lequel je raisonne et qui devroit ne point produire les mêmes effets.

« Restons dans le sentier de la vérité, ne voyons dans la grande majorité des Cantons suisses et même dans celle de l'État de Berne que ce qui est, un peuple ami, qu'il nous faut conserver tel, au lieu de prendre des précautions hostiles contre lui. Notre unique soin, comme notre intérêt très essentiel dans ce moment-ci, doit être de fortifier les bonnes dispositions des États helvétiques. Nous devons par honneur prendre des mesures promptes qui tendent à donner de la force et de l'appui aux magistrats qui se sont mis très en avant pour faire triompher notre cause. Des démarches équivoques ou inquiétantes de notre part, telle que seroit surtout l'occupation de Genève, détruiroient le crédit des chefs de l'État de Zurich, les exposeroient à des dangers. C'est à Berne surtout où nous attirerions des malheurs sur la tête de ceux qui ont décidé la dernière résolution, si en les décourageant nous fournissions à leurs adversaires des motifs ou des prétextes pour reprendre la supériorité. Nous ne pouvons pas douter qu'ils ne seroient puissamment secondés par l'Autriche dont le ministre à Bâle a parlé assez hautement aux Représentants helvétiques qui y résident, sur notre démarche, et leur a fait entrevoir qu'il en pourroit résulter de grands embarras pour les Cantons de la part des puissances coalisées. Nous serons mieux avisés. Nous nous empresserons de profiter de nos avantages en faisant connoître que nous sentons et reconnoissons les soins et les empressements

de nos amis. Faites valoir, je vous supplie, autant qu'elle le mérite, la décision du 22 prise à Berne. Obtenez que la liquidation des affaires du régiment de Steiner et de celui de Watteville se termine sans délai. Le général Dumuy et le citoyen Rassé vous diront que le travail relatif à ces deux corps est prêt. Obtenez aussi que les invalides du régiment de Steiner soient payés tout de suite, sans oublier le colonel Steiner. Je joins ici une note relative à ces invalides. Il ne seroit pas moins utile et nécessaire que le Conseil exécutif adressât aux commissaires et aux chefs militaires employés dans le pays de Porentruy les ordres les plus positifs de se conformer à la note que vous m'avez chargé de remettre au Corps helvétique touchant l'Erguel et le Munsterthal. Veuillez aussi considérer attentivement la situation de la principauté de Neuchâtel. Nos feuilles publiques se plaignent souvent de ce que nous n'y envoyons pas de troupes. Ce pays, il est vrai, appartient au roi de Prusse ; mais il ne lui appartient que nominativement, nos principes y sont tellement et uniquement professés que M. Marval depuis sa fameuse lettre n'ose plus se présenter à Neuchâtel : il erre dans la Suisse. La principauté a des liens très étroits avec plusieurs Cantons, surtout avec Berne à qui elle fait une frontière très importante. Si nous y envoyions des troupes, nous jetterions l'alarme à Berne. Nos intérêts en souffriroient beaucoup. Il me paroît très essentiel que nous abandonnions ce petit pays à lui-même. Vous savez très bien qu'il ne demande pas mieux que de se donner à la France. Il le fera aussitôt que nous serons tranquilles.

« Je vais me mettre en correspondance avec le citoyen Kellermann, j'aurai soin de l'instruire de ce que je pourrai apprendre.

« Je joins ici la copie de la réponse que l'État de Bâle a faite au général Deprez Crassier et de la lettre qu'il a écrite à ceux des Cantons qui ont retiré leur contingent.

« Le magistrat de Berne qui m'avoit écrit il y a peu de jours sur les réquisitions de la Hollande, s'étant trompé dans le détail qu'il m'avoit fait, vous trouverez dans la lettre de Berne ci-jointe le véritable état des choses. »

Vol. 432, f° 335, original, 11 p. in-f°.
Vol. 433, f° 183 v°, copie, 8 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne*, *23 février*. — Frisching à Barthélemy. Reconnaissance de l'ambassadeur de la République française. Augmentation des compagnies bernoises au service de Hollande.

Vol. 432, f° 328, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 189, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

b. — *Bâle*, *16 février*. — MM. de Bâle au général Deprez Crassier. Ils le remercient des assurances contenues dans la lettre qu'il leur a adressée.

Vol. 432, f° 276, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 187 v°, copie, 1 p. in-f°.

c. — *Bâle, sans date.* — Le Petit et Grand Conseil de l'État de Bâle aux cantons de Schwitz, Unterwald, Zug et Appenzel intérieur. MM. de Bâle demandent que les contingents précédemment envoyés pour veiller à l'observation de la neutralité et que ces Cantons ont rappelés depuis peu soient renvoyés dans leur ville.

Vol. 432, f° 277, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 433, f° 188, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

149. — *La Haye, 21 juin 1712.* — « Traité d'étroite et perpétuelle union défensive entre les seigneurs États généraux et le louable canton de Berne, fait à La Haye le 21 juin 1712. Berne, imprimé chez Dan. Brunner et Alb. Haller, MDCCLXIV. »

Vol. 433, f° 191, imprimé, 46 p. in-f° plus un ff. blanc.

150. — *Baden, 25 février* [1]. — Barthélemy à Le Brun. Faux assignats. Il insiste pour que l'on établisse dans les villes de Suisse un service de vérification des assignats.

Vol. 432, f° 341, original, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 189 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Fribourg, 22 février.* — Odet d'Orsonens à Bacher. Faux assignats.

Vol. 432, f° 342, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

b. — *Lausanne, 22 janvier.* — Extrait des registres du Conseil de la ville de Lausanne. Même sujet.

Vol. 432, f° 344, copie, 3/4 p. in-f°.

151. — *Paris, 25 février.* — Le ministre de la guerre Beurnonville à Barthélemy. Réclamation du major Orelli.

Vol. 433, f° 272, copie, 2/3 p. in-f°.

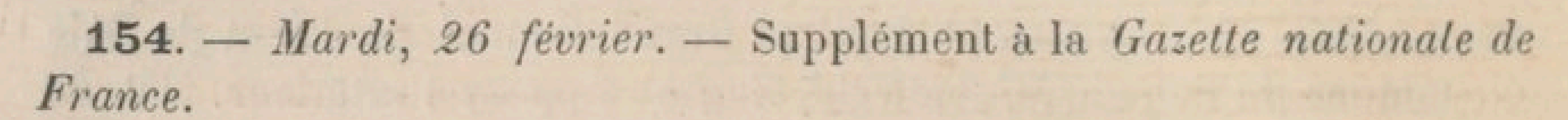
152. — *Baden, 26 février.* — Barthélemy au maréchal de camp de Diesbach. Réclamation de la famille Carra.

Vol. 433, f° 220 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

153. — *[Besançon], 26 février.* — Le département du Doubs à l'auteur de la *Chronique de Paris*. Faux assignats. Rectification d'un article dirigé contre Berne dans le n° du 10.

Vol. 433, f° 297 v°, copie, 1 p. in-f°.

1. Reçue le 2 mars.



154. — *Mardi, 26 février.* — Supplément à la *Gazette nationale de France.*

Vol. 433, f° 219, imprimé, 2 p. in-4°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 53.

Neutralité du Valais.

155. — *Paris, 27 février.* — « L'intérêt de la Suisse et celui de la République françoise exigent qu'il soit pris des mesures pour faire respecter la neutralité du Valais et fermer l'entrée de ce pays aux Piémontois qui pourroient s'y introduire par le Saint-Bernard.

« Ces précautions seroient d'autant plus nécessaires que les peuples du Valais laissent voir des dispositions bien peu favorables à la République françoise. Les émigrés françois et sardes qui y sont rassemblés en très grand nombre, les prêtres surtout à la tête desquels se trouve l'évêque de Sion, emploient tous les moyens qui leur sont propres pour y propager les sentiments de haine qui les animent contre nous. Leur influence réunie à celle de Berne est de nature à exciter toute notre surveillance et celle du Corps helvétique. Vous en jugerez par le passage d'une lettre du citoyen Helfflinger que je transcris ici :

« Le régiment de Roquemondet en garnison au Val d'Aoste a ordre de «se rendre en Suisse dès l'instant qu'elle seroit envahie : les autres troupes «au service du Piémont doivent suivre la même marche. Un officier «bernois a confié cette nouvelle au commandant des troupes valaisannes «qui vient de m'en faire part. »

« En combinant cet ordre avec les manœuvres qu'on emploie d'un côté pour indisposer les Cantons et leurs alliés contre nous, et de l'autre pour nous armer contre eux, il est aisé de voir quel est le vœu et quelles sont les vues de nos ennemis.

« Nous tromperons leurs espérances en restant unis et prenant les moyens nécessaires pour empêcher la violation du territoire helvétique. Les mesures sont prises à cet effet du côté de Bâle. Nos troupes vont y être incessamment portées sur un pied respectable.

« A l'égard du Valais, la chose est plus difficile, parce que nous n'avons pas de moyens directs à employer pour nous opposer à une invasion des troupes piémontoises.

« Le gouvernement de ce pays a mis, il est vrai, 240 hommes sur pied, et une nouvelle levée de 200 hommes vient encore, dit-on, d'être ordonnée.

« Mais les mauvaises dispositions des Valaisans à notre égard, le mécontentement et les murmures qu'occasionnent ces levées et enfin la nouvelle que je reçois qu'il est très probable que les 200 hommes qui se lèvent en ce moment seront entretenus par l'Etat de Berne, tout me porte

à penser que nous ne devons pas nous en rapporter aux mesures qui seront prises par le Valais pour faire respecter son territoire.

« Comme on ne pourroit violer le territoire sans violer la neutralité de la Confédération générale, le Corps helvétique dans son ensemble est intéressé à prévenir l'invasion présumée des Piémontois. Ne pourriez-vous pas en conséquence, et d'après les inquiétudes fondées du Conseil exécutif de la République, le requérir de pourvoir à la sûreté et à la défense du Valais, en y envoyant des milices tirées des différents Cantons et commandées par un officier sur la fidélité duquel on ne pût avoir aucun doute? La République françoise se chargeroit volontiers de la dépense que la levée et l'entretien de ces milices pourroient occasionner. Je vous prie de faire au Directoire de Zurich cette proposition à moins que vous n'y trouviez des inconvénients que je n'aperçois pas. En tout cas, il seroit indispensable que l'on s'occupât sérieusement des mesures nécessaires pour garantir le Valais de toute invasion. »

Vol. 432, f° 359, minute, 2 p. in-f°.
Vol. 441, f° 45, original, 3 p. in-f°.
Vol. 433, f° 255 v°, copie, 2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

156. — *Baden, 27 février.* — Dans la séance du 22 le Conseil souverain de Berne a adhéré par 84 voix contre 57 aux propositions de Zurich touchant la réponse à faire à la lettre officielle de Barthélemy. L'augmentation des troupes bernoises au service de Hollande pouvant causer de l'inquiétude, Barthélemy envoie une note à ce sujet destinée à la *Gazette nationale.* POLITIQUE N° 133.

Vol. 432, f° 356, original, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 190, copie, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — *S. l. n. d.* — « Note relative à la levée qui va se faire dans le canton de Berne pour le service de la Hollande. »

Vol. 433, f° 190 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

157. — *Baden, 27 février.* — Barthélemy à l'avoyer Steiger, de Berne. Faux assignats. Demande d'arrestation de quelques émigrés français soupçonnés d'en répandre.

Vol. 433, f° 216, copie, 1/2 p. in-f°.

158. — *Baden, 27 février.* — Barthélemy aux commissaires de la Convention nationale dans la Rauracie. Créance de M. Morlot, secrétaire d'État de la république de Berne, sur M. de Montessus.

Vol. 433, f° 216 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

1. Reçue le 4 mars.

159. — *Baden, 27 février*. — Le même aux mêmes. Recommandation en faveur de M. Steiger, intendant des sels de la république de Berne qui se rend à Porentruy pour y faire des arrangements relatifs au service des sels de France que Berne fait transporter par la Rauracie. Berne a reconnu Barthélemy comme ambassadeur de la République française. La levée de recrues pour le service de Hollande qui va se faire à Berne est autorisée par les traités.

Vol. 433, f° 217, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

160. — [*Besançon*], *27 février*. — Le Conseil général du département du Doubs au sénat de Berne. Rectification de l'article paru dans la *Chrônique de Paris* du 10.

Vol. 433, f° 298, copie, 1 p. in-f°.

161. — *Bâle, 27 février* [1]. — L.-M. Rivalz à Le Brun. Dispositions des Suisses. Reconnaissance de Barthélemy. Rivalz va parcourir la Rauracie.

Vol. 432, f° 357, original, 3 p. in-f°.

162. — *Baden, 28 février* [2]. — Barthélemy à Le Brun. Démêlés du département du Doubs avec Fribourg relativement à de faux assignats.

Vol. 432, f° 363, original, 3 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 217 v°, copie, 2 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Baden, 23 février*. — Barthélemy à l'avoyer Gady, de Fribourg. Faux assignats.

Vol. 432, f° 329, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 433, f° 162 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — *Fribourg, 26 février*. — L'avoyer Gady à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 432, f° 345, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 218 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

c. — *Fribourg, 26 février*. — Odet d'Orsonens à Bacher. Même sujet.

Vol. 432, f° 346, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

163. — *Paris, mars* [3]. — Le Brun à Rivalz. Il l'invite à porter désormais de préférence son attention sur les affaires d'Allemagne.

Vol. 432, f° 360, minute, 1 p. 1/4 in-f°.

1. Reçue le 2 mars.
2. Reçue le 8 mars.
3. « Sans date, parce qu'elle est partie par occasion chez le ministre. » (*Note du mss.*)

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

164. — *Baden, 1er mars.* — Barthélemy accuse réception de la lettre du 10 février, et remercie le ministre de la nomination du citoyen Marandet comme second secrétaire de légation en Suisse. L'ambassadeur envoie diverses pièces relatives aux affaires des Grisons et aux intrigues de l'Autriche. Tant que le Milanais appartiendra à l'Empereur, les Ligues seront dans la dépendance de ce souverain. Quoi qu'il en soit, Barthélemy considère comme très difficile sinon impossible de faire accepter en ce moment par les Grisons ses lettres de créance. Il propose de suivre à leur égard une marche analogue à celle qui est sur le point de réussir avec la Suisse. Barthélemy a déjà fait annoncer indirectement la remise de ses lettres de créance. M. de Cronthal, ministre impérial, n'a pas caché son mécontentement et son intention de s'opposer aux démarches de la France.

POLITIQUE N° 134.

Affaires des Grisons.

Importance du poste de chargé d'affaires en Valais.

« Votre lettre m'engage à vous présenter quelques observations sur le Valais d'où vous proposez de retirer le citoyen Helfflinger. Quelqu'assurés que nous soyons de la neutralité de cette république, nous ne pouvons, tant que nous aurons la guerre avec le roi de Sardaigne et le projet de passer les Alpes, nous dispenser d'avoir à Saint-Maurice quelqu'un d'intelligent qui connoisse les magistrats et les localités du pays, de manière à pouvoir exercer une surveillance active sur le passage du Saint-Bernard et du Simplon, qui puisse en même temps faciliter les communications de tous les genres que nous avons avec le Valais, tant pour l'approvisionnement de l'armée de la ci-devant Savoie que pour celle de l'Italie, si notre armée tente le passage des Alpes, et surtout servir d'entrepôt à la correspondance ministérielle qui a constamment passé par ce canal pendant toutes les guerres d'Italie.

« Après la paix, la mission du Valais se bornera, comme du passé, à entretenir cette république dans de bonnes dispositions envers la France pour l'empêcher de prêter l'oreille aux propositions séduisantes que le roi de Sardaigne ne cesse de lui présenter pour l'attirer dans une alliance étroite contraire aux engagements qu'elle a contractés envers la France en 1777. Les plus fortes tentatives faites à cet égard datent de l'année 1780. Il est maintenant à craindre que la nécessité où l'on va se trouver de procurer du pain à tous les officiers licenciés du régiment de Courten, n'oblige enfin cette malheureuse république à entrer en négociation avec la cour de Turin. L'hospice du mont Saint-Bernard, qui est d'une si grande importance en temps de guerre, est aussi un objet de convoitise que la cour de Turin n'a pas perdu de vue.

« Si nous voulons que la république de Valais observe dans un

1. Reçue le 8 mars.

moment aussi essentiel pour nous ses obligations confédérales, nous n'avons pas à hésiter, il faut commencer par payer à cet État ses pensions générales qui, pour l'argent de paix et d'alliance, la pension par rôle et à volonté, se montent à 21 828[l] 8[s], ce qui auroit dû être fait l'année dernière, lui faire passer les sels d'alliance qui lui reviennent et surtout s'occuper des dédommagements promis aux officiers et soldats licenciés qui sont en droit d'y prétendre. Ce n'est qu'en remplissant nos promesses et les stipulations de nos traités que nous pouvons être exigeants et demander que nos alliés remplissent pareillement les engagements qu'ils ont contractés avec la France. »

L'agence de France en Valais, conclut Barthélemy, « n'a certainement jamais été plus utile ni plus nécessaire que dans les circonstances de la guerre actuelle..... »

Vol. 432, f° 365, original, 5 p. in-f°.
Vol. 433, f° 222 v°, copie, 4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Coire 26 février.* — Salis Scevis à Barthélemy. Affaires des Grisons. Lettres de créance de Barthélemy.

Vol. 432, f° 347, copie, 4 p. in-f°.
Vol. 433, f° 226, copie, 2 p. in-f°.

b. — *Coire, 20 février.* — Le même au même. Même sujet.

Vol. 432, f° 306, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 225 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

FINANCES N° 14. ✗

165. — *Baden, 1er mars.* — Barthélemy à Le Brun. Comptabilité de l'ambassade. Clôture de l'exercice 1792. Administration des fonds politiques de la Suisse.

Vol. 433, f° 227, copie, 3 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Paris, 6 septembre 1791.* — Extrait d'une dépêche de M. de Montmorin, ministre des Affaires étrangères, à M. Bacher, chargé des affaires de France en Suisse. Traitement de Bacher. Hôtel de l'ambassade de France à Soleure.

Vol. 433, f° 228 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

166. — *Baden, 1er mars* [1]. — Barthélemy à Le Brun. Plaintes de la famille Carra contre le maréchal de camp de Diesbach. Il y a certainement erreur de personne. Il importe d'éviter dans cette affaire toute précipitation.

Vol. 432, f° 368, original, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 220 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

1. Reçue le 8 mars.

Pièce jointe. — *Berne, 27 février.* — Le maréchal de camp de Diesbach relativement à ses services et à ses pensions.

Vol. 433, f° 221 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

167. — *Bâle, 1er mars* [1]. — Perlet à Le Brun. Les dispositions de Bâle lui paraissent bonnes. Il va continuer sa tournée.

Vol. 432, f° 370, original, 1 p. in-4°.

168. — *Besançon, 1er mars.* — Les administrateurs composant le Conseil général du département du Doubs à Barthélemy. Faux assignats.

Vol. 433, f° 295 v°, copie, 4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [2]

169. — *Baden, 2 mars.* — Barthélemy accuse réception de la dépêche sans n° du 22 février. Tout semble annoncer que les efforts de Zurich pour amener la reconnaissance de l'ambassadeur de la République française seront couronnés de succès. La défiance qui règne en France relativement aux dispositions du Corps helvétique est aussi vaine que regrettable. Barthélemy entre à ce sujet dans de longues considérations. Il tâchera par des moyens indirects d'amener le rétablissement de la correspondance de Zurich et de Berne avec Genève, comme par le passé. Il aurait cru cependant que la France aurait « vu avec un très grand plaisir Genève renoncer à ses anciens rapports avec la Suisse et fonder toutes ses espérances sur l'appui et la protection de la République françoise. POLITIQUE N° 135.

« Je ne puis aussi que répéter que ce sont des vues bien coupables que celles des personnes qui voudraient amener la guerre entre la France et la Suisse. » La France n'a aucun intérêt à cette guerre.

« Vous verrez par la lettre de Berne du 26 qu'un passage du rapport du citoyen Guyton Morveau qui paroît être en une sorte de contradiction avec votre note [du 23 janvier] a été remarqué avec inquiétude; mais la citation, ce me semble, n'est pas exacte : le citoyen Guyton Morveau n'a pas énoncé d'opinion, il n'a fait que rapporter celle des députés du Porentruy. Or, prenons garde de nous laisser aller aux passions des habitants de ce pays. Ils n'ont pas d'autre parti à prendre que de se donner à la République françoise. Il est naturel qu'ils désirent que les divers États qui composoient le ci-devant évêché de Bâle, suivent leur sort; mais leur vœu mérite d'être discuté avec soin, puisqu'il y a une Évêché de Bâle.

1. Reçue le 7 mars.
2. Reçue le 8 mars.

grande complication dans la situation de ces divers États. Ils nous diront que la prévôté de Moutier Grandval, s'appuyant d'un vain titre de combourgeoisie avec le canton de Berne, n'a pu perdre sa dépendance directe de l'Empire et fait partie de l'évêché de Bâle; que l'Erguel était également soumis à ce même évêché, quoiqu'il soit enclavé dans la bannière de Bienne et qu'il fasse avec elle partie du Corps helvétique; ils demanderont donc que Moutier Grandval et l'Erguel se rangent avec eux sous l'étendard de la République françoise. Mais il est des intérêts que les localités commandent impérieusement. Berne n'admettra jamais que les rapports qu'il a avec Moutier Grandval soient un vain titre. Quelque foibles qu'ils puissent être en eux-mêmes, la position et le vœu des habitants de la prévôté leur donnent une grande force. Ses montagnes et celles de l'Erguel sont destinées par la nature à couvrir l'État de Berne et une frontière importante de la Suisse. Dans ce moment où les diverses parties de l'évêché de Bâle ont à régler leur destinée, il doit être libre aux habitants de l'Erguel et de Moutier Grandval de rester attachés à la Suisse, comme à ceux du Porentruy de se donner à nous. Les uns et les autres suivront de cette manière la marche que la nature leur indique.

« Je suis entré dans ce détail parce qu'il m'a paru très essentiel que les commissaires que la Convention nationale et le Conseil exécutif ont envoyés dans le pays de Porentruy examinent attentivement le petit dédale que présente la composition diverse des États du ci-devant évêché afin de diviser avec clarté ce qui tient aux intérêts de la France, à ceux du Porentruy et à ceux de la Suisse. Nous avons pris un engagement solennel envers le Corps helvétique; il faut que nous évitions de parler de nouveau de Moutier Grandval et de l'Erguel, parce que nous ne pourrions en parler sans nous manquer à nous-mêmes, sans ramener les défiances et les discussions en Suisse et surtout sans compromettre hautement ceux des magistrats bernois qui, votre note à la main, ont terrassé le 22 février leurs adversaires et les nôtres.

Utilité d'un rapprochement avec Berne.

« Le dernier paragraphe de la lettre de Zurich contient des observations extrêmement frappantes et qui méritent d'être profondément méditées. Il est en effet assez remarquable que, dans toutes les affaires, les États démocratiques se sont toujours montrés les plus difficultueux. On en a [eu] surtout un exemple lors du renouvellement des capitulations et de la refonte du militaire suisse en 1763 et 1764. Le peuple de ces contrées est extrêmement superstitieux et entièrement dirigé par les prêtres et les moines qui parviennent facilement à le fanatiser. Les magistrats sont, pour la plupart, sans aucune instruction et par conséquent faciles à égarer. Les chefs qui gouvernent assez despotiquement dans les affaires ordinaires, sont tenus à de grands ménagements et à beaucoup de réserve quand il s'agit de prendre une résolution qui contrarie les préventions et préjugés populaires. Ils courent alors les plus grands risques et s'exposent à se voir proscrits s'ils veulent soutenir leur opinion et insister

sur une décision favorable pendant que les esprits sont ainsi préoccupés. Il semble que toutes ces erreurs doivent être le partage nécessaire des montagnards suisses qui sont soumis au culte catholique, car les cantons démocratiques de Glaris et d'Appenzel qui sont mixtes témoignent dans toutes les occasions plus de sagesse et de conduite. Heureusement que désormais le renvoi des troupes suisses nous laissera peu d'affaires à traiter avec ces petits Cantons et que nos intérêts dirigeront essentiellement notre politique vers les Cantons protestants qui sont les plus puissants et en même temps les plus éclairés. Ce sont les bonnes dispositions de ces derniers qu'il nous convient de cultiver particulièrement. Le système des États changeant avec les circonstances, notre principale attention devroit donc tourner de préférence vers Berne pour nous l'attacher autant que nous nous en sommes tenus éloignés autrefois par préjugé de religion. Nos relations de frontière et de voisinage nous en imposent l'obligation.

« Le canton de Lucerne pour ne pas se mettre dans le cas de donner la préférence à aucun service étranger a pris la résolution de n'en avouer aucun. Les officiers lucernois pourront aller servir où ils le jugeront à propos sans que leur souverain y mette la moindre gêne. Ce moyen a paru le plus simple pour mettre d'accord les deux partis qui divisoient le conseil de Lucerne dont l'un protégeoit le service d'Espagne et l'autre celui de Sardaigne.

« Je joins ici la copie des lettres de créance de M. de Buol ainsi que de sa lettre d'accompagnement au Directoire. »

Vol. 432, f° 378, original, 8 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 233, copie, 6 p. 2/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Zurich, 26 février*. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Reconnaissance de l'ambassadeur de la République française; Fribourg a écrit pour demander une diète extraordinaire ou le renvoi à la diète ordinaire de Frauenfeld. Zurich a engagé cet État à réfléchir mûrement sur les inconvénients d'une pareille mesure. Le décret communiqué à Fribourg relativement aux faux assignats est « trop fort ». Après quelques plaintes sur les écrits qui se publient en France contre la Suisse et quelques mots relatifs à la mission de M. de Châteauneuf, Kilchsperger revenant sur les dispositions des Cantons relativement à la reconnaissance de Barthélemy observe que « les aristocrates sont plus faciles à reconnoître la République françoise que les Cantons démocratiques ».

Vol. 432, f° 350, copie, 4 p. in-f°.
Vol. 433, f° 236 v°, copie, 3 p. 2/3 in-f°.

b. — *Berne, 26 et 27 février*. — Extraits de lettres de Berne. Reconnaissance de Barthélemy. Le baron de Buol, ministre de l'Empereur, est

arrivé le dimanche au soir. Il a eu le lendemain une longue audience des chefs de la République. On annonce la prochaine arrivée de M. de Caamaño.

Vol. 432, f° 361, copie, 2 p. 3/4 in-f°.
Ibid., f° 349, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 433, f° 238 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

c. — *S. l., 10 février.* — Extrait du rapport de M. Guyton-Morveau. Affaires de Porentruy.

Vol. 432, f° 349, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

d. — *Vienne, 30 décembre 1792.* — Lettres de l'empereur François II accréditant le baron de Buol Schauenstein, chargé d'affaires à La Haye et chambellan actuel, en qualité de ministre près le Corps helvétique, à la place du résident Emmanuel Tassara, décédé depuis quelque temps.

Vol. 430, f° 472, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 240, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

e. — *Bâle, 18 février.* — Le baron de Buol au Corps helvétique. Envoi de la pièce précédente.

Vol. 432, f° 288, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 240, copie, 2/3 p. in-f°.

f. — *Hamm en Westphalie, 20 janvier.* — Règlement du comte de Provence et du comte d'Artois relatif au fonds de secours aux émigrés et aux conditions de leur engagement dans les troupes impériales.

Vol. 432, f° 100, imprimé, 8 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 136.

Reconnaissance de Barthélemy.

170. — *Baden, 3 mars.* — « .....Le Triple Conseil ou Conseil général du canton d'Uri vient de se reconnoitre incompétent pour prononcer sur la proposition du Directoire relativement au titre à me donner et de renvoyer la résolution à prendre à cet égard à la décision de la Commune générale annuelle qui se tient le premier dimanche du mois de mai. M. Muller, landamman de ce Canton, est un homme d'un grand mérite qui nous est fort dévoué, mais son influence a échoué contre la force des préjugés et les intrigues des prêtres et des moines. » Il est à craindre que Schwitz, Unterwald et Zug ne suivent l'exemple d'Uri. Zurich, Berne et Bâle seront très affligés de cette conduite. Il est vraisemblable que, d'accord avec Lucerne, ils vont faire des efforts pour faire revenir le canton d'Uri sur une résolution aussi dangereuse pour leur commune patrie.

Vol. 432, f° 383, original, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 241, copie, 1 p. in-f°.

1. Reçue le 8 mars.

Pièce jointe. — *Zurich, 1er mars.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Reconnaissance de l'ambassadeur de la République française. Résolution du canton d'Uri à cet égard. Arrivée du baron de Buol à Berne.

Vol. 432, f° 371, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 241 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

171. — *Baden, 2 mars.* — Barthélemy à Le Brun. Il le prie de prendre en considération les réclamations du régiment de Châteauvieux.

Vol. 433, f° 243 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Bâle, 28 février.* — M. Mérian, lieutenant-colonel au régiment de Châteauvieux, à Barthélemy. Indemnités dues à son régiment.

Vol. 433, f° 243 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

172. — *Baden, 3 mars.* — Barthélemy à MM. de Bienne. Il accuse réception de la lettre du 26 février.

Vol. 433, f° 250, copie, 1/2 p. in-f°.

173. — *Ernen, 3 mars.* — M. Sigristen, grand bailli du Valais à Helfflinger?]. Motifs d'inquiétude qu'a le Valais. Dispositions pacifiques.

Vol. 433, f° 352, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 54. Reconnaissance de Barthélemy.

174. — *Paris, 4 mars.* — « J'ai reçu, Citoyen, vos nos de 125 à 130. On ne pouvoit qu'attacher de l'importance à la résolution que prendroit l'État de Berne sur la proposition que lui avoit faite ainsi qu'aux autres Cantons le Directoire de Zurich de correspondre avec vous en qualité d'ambassadeur de la République françoise. Vous êtes informé de tous les efforts qu'un parti puissant employoit pour nous amener à rompre avec le Corps helvétique, et vous savez que la force de ce parti portoit essentiellement sur les intentions hostiles qu'on supposoit à ce Canton. C'est donc avec une véritable satisfaction que j'ai vu par la dernière de vos dépêches que nonobstant les intrigues de nos ennemis communs, l'État de Berne avoit su, en adhérant à la proposition du Directoire de Zurich, résister à des insinuations perfides et éviter le piège qu'on lui tendoit. Cette adhésion détruit les soupçons auxquels sa conduite souvent équivoque avoit donné lieu et prouve son retour sincère aux sentiments qui doivent à jamais unir les États de la Suisse et la République françoise.

« C'est en imitant une pareille conduite que Fribourg et Soleure pourront espérer de faire oublier les torts graves et multipliés que nous avons à leur reprocher.

Pensions militaires.

« Je continue à m'occuper de l'objet des pensions dues aux officiers retirés en Suisse et j'espère sous peu avoir à vous informer du succès de mes démarches à cet égard. Quant à ce qui concerne les indemnités que réclament les officiers des régiments qui étoient ci-devant au service de France, je ne puis que presser le ministre de la guerre de terminer cet objet le plus promptement possible. Je viens de lui écrire pour l'engager à statuer d'abord sur les demandes des ci-devant régiments de Steiner et d'Ernest. Je suis persuadé qu'il ne tardera pas à satisfaire aux réclamations des cantons de Zurich et de Berne par lesquels ces deux régiments étoient avoués.

Bâle.

« Je viens également de lui écrire au sujet des plaintes qu'excitent à Bâle la conduite de la garnison de Huningue et particulièrement celle de l'officier préposé par le général Ferrier pour surveiller la neutralité de ce Canton. Je lui demande de faire donner l'ordre à cet officier de se retirer de Bâle et de rejoindre son corps.

« Si vous persistez à croire qu'il soit nécessaire dans l'état actuel des choses d'envoyer à Bâle un agent qui vous soit subordonné, indiquez-moi un citoyen auquel cette mission vous paroisse pouvoir être confiée. Je la confierois volontiers au citoyen Koch dont je connois tout le mérite et toute la sagesse : mais son choix trouveroit beaucoup d'improbateurs et vous concevez combien il importe au Conseil exécutif de consulter l'opinion publique sur le choix des sujets qu'il est dans le cas d'employer. »

Vol. 432, f° 389, minute, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 441, f° 47, original, 3 p. in-f°.
Vol. 433, f° 272 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.



175. — *Paris, 4 mars.* — Colchen à Barthélemy. Le ministre attend le plus heureux effet de l'adhésion de Berne à la proposition du Directoire de Zurich. Cette détermination « dérange beaucoup les combinaisons de nos ennemis extérieurs et intérieurs ». Le ministre félicite Barthélemy de la conduite prudente et ferme qu'il a tenue dans la suite de cette affaire.

Vol. 433, f° 273 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

176. — *Paris, 4 mars.* — Le Brun au ministre de la guerre Beurnonville. Il l'invite à faire cesser les vexations dont l'Etat de Bâle se plaint de la part de la garnison d'Huningue, et à rappeler le citoyen Duclos.

Vol. 432, f° 391, minute, 2 p. in-f°.

177. — *Quartier général de Porentruy, 4 mars.* — Le général de brigade Micszkowski, commandant les troupes françaises dans la Rauracie, à Barthélemy. Sels. Mission de l'intendant Steiger. Reconnaissance de Barthélemy.

Vol. 433, f° 289 v°, copie, 1 p. in-f°.

178. — *Chambéry, 4 mars.* — Le général Kellermann à Barthélemy. Il accuse réception de la lettre dans laquelle Barthélemy l'assure des dispositions pacifiques des Suisses. « Il paroît certain que cette résolution d'être en paix avec nous sera durable, puisqu'elle n'est point l'effet de l'enthousiasme..... »

Vol. 433, f° 412 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

179. — *Bâle, 4 mars* [1]. — L.-M. Rivalz à Le Brun. État de l'opinion à Bâle. Nouvelles d'Allemagne. Mouvements militaires. Rentrée des officiers suisses licenciés au service de la France.

Vol. 432, f° 387, original, 4 p. in-f°.

180. — *Baden, 5 mars.* — Barthélemy à Le Brun. Réclamation du sieur Mic contre le prince de Hohenlohe. M. Hirsinger en quittant Coire s'est retiré à Lindau, près de Constance. Barthélemy ignore s'il y est encore. Réclamation du sieur Lindinner, de Zurich, au sujet de la loi qui interdit l'exportation des lits et du linge de Strasbourg.

Vol. 433, f° 244, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

181. — *Baden, 5 mars.* — Barthélemy à Le Brun. Réclamations de la famille Carra.

Vol. 433, f° 245, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Berne, 5 mars.* — Le maréchal de camp de Diesbach à Barthélemy. Il est complètement étranger à l'affaire qui a provoqué les plaintes de la famille Carra. C'est Nicolas de Diesbach, ancien lieutenant aux Gardes suisses et neveu du trésorier Frisching, qui est actuellement gouverneur des quatre mandements d'aigle.

Vol. 433, f° 245, copie, 3/4 p. in-f°.

182. — *Coire, 5 mars.* — Salis Scevis à Barthélemy. Affaires des Grisons. Reconnaissance de Barthélemy. Les États généraux viennent

1. Reçue le 8 mars.

d'écrire pour réclamer l'augmentation des troupes à leur service, conformément aux capitulations.

Vol. 433, f° 271, copie, 2 p. in-f°.

183. — *Genève, 5 mars.* — M. Merle d'Aubigné, habitant de Genève, à Barthélemy. Il lui demande d'interposer ses bons offices pour rétablir sur l'ancien pied les relations de Berne et de Zurich avec le gouvernement de Genève.

Vol. 433, f° 354, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 137. **184.** — *Baden, 6 mars.* — Barthélemy appuie vivement les demandes contenues dans une lettre de Bienne qu'il joint à sa dépêche. Les sentiments de défiance qui règnent entre la France et la Suisse sont déplorables. « Il est à la fois absurde et injuste d'imaginer que les Suisses veuillent et pensent à se réunir à la coalition des Puissances nos ennemies. Jamais ils n'entreront dans un concert inique qui a pour objet de démembrer la France et de les entraîner nécessairement avec elle dans une ruine totale. » Barthélemy développe longuement cette idée et insiste sur l'intérêt qu'a la France à ménager la Suisse en général et Berne en particulier.

Vol. 432, f° 394, original, 8 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 245 v°, copie, 7 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — **a.** — *Bienne, 26 février.* — MM. de Bienne à Le Brun. Retraites de leurs officiers. — (*En allemand.*)

Vol. 432, f° 354, original, 3 p. in-f°.

b. — Traduction de la pièce précédente.

Vol. 432, f° 353, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 433, f° 249, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

c. — *Bienne, 26 février.* — MM. de Bienne à Barthélemy. Ils le prient de transmettre la lettre précédente et lui en recommandent l'objet.

Vol. 432, f° 352, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 250, copie, 2/3 p. in-f°.

d. — *Berne, 1er mars.* — M. Rigaud à Barthélemy. Reconnaissance de l'ambassadeur de la République française.

Vol. 432, f° 373, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 250 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

1. Reçue le 11 mars.

e. — *Berne, 2 mars.* — Frisching à Barthélemy. Reconnaissance de l'ambassadeur de la République française. M. de Buol se montre « vivement affecté » de la résolution que Berne a prise à cet égard. « C'est un jeune homme d'une trentaine d'années. Il paroît fort aimable, avec une tête bien coiffée et surtout bien meublée de choses. Il défend parfaitement bien la cause de son maître; il répondra sûrement très bien à la bonne opinion que la cour de Vienne a de ses talents. » Frisching n'a qu'un souvenir confus de l'affaire des marbriers Carra. C'est sans doute pour propos séditieux qu'ils ont été expulsés. « On débite que M. Necker s'est troublé, qu'il est gardé à vue à Coppet.... » M. de Buol est parti pour Fribourg. Après être revenu pour quelques jours à Berne, il ira à Zurich, à Lucerne et dans les petits Cantons. Il n'est du reste chargé d'aucune proposition.

Vol. 432, f° 376, copie, 3 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 251, copie, 1/4 p. in-f°.

f. — *Bâle, 5 mars.* — Le grand tribun Buxtorf à Barthélemy. Reconnaissance de l'ambassadeur de la République française. Liquidation des créances de Bâle. Le commissaire de l'armée du Haut-Rhin en station à Bâle, qui va être rappelé, « s'est très bien conduit depuis sa dernière incartade ». Alerte causée par des gardes nationaux cantonnés dans les villages du ci-devant évêché de Bâle. Les soldats et le menu peuple français des environs sont très animés contre Bâle par suite des articles calomnieux que publient les journaux et surtout la *Gazette de Strasbourg.*

Le général Deprès Crassier a écrit une lettre très satisfaisante. « Les arrangements et les précautions qu'il prendra contre les ennemis de la République françoise ne nous causeront jamais ni alarme ni ombrage...

« On fait déjà des mouvements près d'Huningue; on a commencé par mettre les bateaux dans le Rhin pour les mouiller, étant desséchés depuis quatre mois qu'ils se trouvent sur terre. On travaille à des batteries, sans doute pour protéger le pont qu'on va jeter sur le Rhin. Tout cela se passe à une demi-lieue de notre ville et vis-à-vis un de nos villages sur le bord du Rhin, dont on ne peut pas prévoir le sort en cas d'attaque et de défense.

« M. Perlet, commissaire de la Convention nationale, de même que M. Rivalz, qui a la même qualité, ont passé par notre ville, logeant dans des auberges différentes; ils ont poursuivi leur voyage en Suisse sans voir aucun magistrat ici. On ignore l'objet de leur mission. »

Vol. 432, f° 392, copie, 3 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 254 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

g. — *Zurich, 6 mars.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Il le remercie de sa lettre du 2, relative aux invalides du régiment de Steiner.

Vol. 432, f° 405, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 252, copie, 1/2 p. in-f°.

h. — *Zurich, 6 mars.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Reconnaissance de l'ambassadeur de la République française. Peine que cause la résolution d'Uri à ce sujet. Fribourg persiste à demander une diète extraordinaire. Affaire des faux assignats. Inquiétudes de Bâle relativement aux batteries qui se construisent près de la frontière. On attend M. de Buol d'un jour à l'autre. Les États de Souabe réunis à Ulm ont mis des obstacles à l'extraction des blés, mais sans la prohiber complètement.

« En confidence intime je ne veux pas taire à V. E. que déjà depuis dix jours je tiens en mains des lettres de Monsieur tant à notre État qu'à tout le Corps helvétique, datées de Hamm en Westphalie, 28 janvier. Ces dépêches nous annoncent la mort de Louis XVI, la proclamation du roi Louis XVII, celle du comte de Provence régent, et enfin du comte d'Artois général lieutenant (*sic*). Les lettres aux Cantons sont très succinctes et point raisonnées... »

Vol. 432, f° 406, copie, 3 p. in-f°.
Vol. 433, f° 253, copie, 3 p. 1/3 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 138.

Affaires du Valais.

185. — *Baden, 6 mars.* — Je reçois à cet instant votre dépêche n° 53 du 27 février.

« La république de Valais, ne peut, en sa qualité de membre du Corps helvétique, prendre aucune résolution sur l'introduction des troupes étrangères, ni s'écarter en aucune manière de la neutralité formellement reconnue et reconfirmée dans les diètes de Frauenfeld et d'Arau, sans le consentement de ses co-États..... Ainsi, quelles que puissent être dans ce moment les dispositions malveillantes du peuple valaisan, la France ne doit rien craindre de ce côté-là tant qu'elle sera en paix avec le Corps helvétique. Le canton de Berne est plus intéressé qu'aucun autre à ce qu'il ne se passe rien d'irrégulier en Valais, puisque dans le même instant où les Piémontois violeroient le passage du Simplon ou du mont Saint-Bernard, les François seroient autorisés à entrer par représailles dans le pays de Vaud, et que le feu de la guerre gagneroit toute la Suisse.

1. Reçue le 11 mars.

« L'ordre donné au régiment de Roquemondet, que le canton de Berne entretient et avoue au service de Sardaigne, n'a rien qui puisse nous blesser, puisque les troupes suisses qui servent dans les pays étrangers ne sont qu'auxiliaires et qu'elles peuvent par conséquent être rappelées dans leur patrie au moment où la Suisse est en guerre ou en danger imminent de l'être.....

« En évitant soigneusement toute attaque directe ou indirecte de la part de la France contre la Suisse, en empêchant surtout autant que possible les provocations indiscrètes de la part des gazetiers et autres personnes mal intentionnées, qui voudroient nous mettre en guerre avec toute l'Europe, la tranquillité publique n'étant pas troublée dans le pays de Vaud ni dans le bas Valais, le canton de Berne ni la république de Valais n'auront aucun motif de rappeler leurs régiments au service de Sardaigne, et nous pourrons alors être bien sûrs que Berne s'emploiera de tout son pouvoir pour maintenir même à main armée et à ses dépens, l'inviolabilité des frontières du Valais. Comme l'État de Berne nous répond d'ailleurs corps pour corps des événements qui pourront se passer en Valais, il ne seroit point étonnant qu'il eût pris à sa solde les 200 hommes de nouvelles levées faites en Valais, pour la défense du Saint-Bernard.

« Le projet d'envoyer sur les frontières du Valais des troupes formées du contingent de plusieurs Cantons à la solde de la France, ne pourroit s'exécuter que sur la demande formelle qu'en feroit la république de Valais; il seroit d'ailleurs d'un exemple dangereux pour les Cantons qui ont des troupes à Bâle et introduiroit un grand abus qui seroit que le plus grand nombre des États helvétiques ne se croiroient plus tenus à la neutralité armée qu'autant que la France payeroit. Il y a un moyen bien plus simple et beaucoup moins coûteux de nous assurer la fidélité du Valais à remplir ses engagements envers la France et de réchauffer les bonnes dispositions des magistrats de ce pays, c'est, ainsi que je vous l'ai proposé par ma lettre nº 134, de payer 21,828 livres en argent comptant pour les argents de paix et d'alliance, les pensions par rôle et à volonté, et de leur fournir ensuite les sels d'alliance. Nous obligerons par là le Valais à donner quittance à la République françoise munie du grand sceau de l'État, ce qui est bien la reconnoissance la plus authentique à laquelle nous puissions nous attendre, de même que l'aveu formel que le Valais regarde le traité de 1777 comme subsistant.

« Ce moyen seroit aussi très puissant près des Cantons démocratiques.....

« Si la République françoise croyoit cependant, par un surcroît de précautions, devoir, outre le payment des pensions générales dont je viens de parler, fournir des subsides au Valais pour la garde et la défense de ses frontières, cette générosité seroit très bien accueillie et pourroit être employée à la solde de deux à trois cents hommes du régiment

de Courten licencié de notre service et ci-devant avoué par le Valais. On parviendroit à ramasser ces soldats dispersés chez eux : on procureroit de l'emploi à des officiers licenciés de notre service qui appartiennent aux principales familles qui influencent le gouvernement valaisan. On pourroit par ce moyen faire tomber une partie des clameurs qui s'élèvent contre nous de tous les côtés, et former de nouveau un esprit public avec l'argent que nous dépenserions pour l'entretien de ce corps de troupes valaisannes. »

Vol. 432, f° 399, original, 4 p. in-f°.
Vol. 433, f° 256 v°, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

186. — *Baden, 6 mars*[1]. — Barthélemy à Le Brun. Faux assignats.

Vol. 432, f° 401, original, 3 p. in-f° [2].
Vol. 433, f° 258 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — Berne, 4 mars [3]. — L'avoyer Steiger à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 432, f° 402, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 433, f° 259 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

187. — *Baden, 6 mars.* — Barthélemy à Le Brun. Il demande connaissance des résolutions que le Conseil exécutif a pu prendre au sujet du commerce des puissances neutres en Belgique.

Vol. 433, f° 260 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

188. — *Baden, 6 mars.* — Barthélemy à l'avoyer Steiger, de Berne. Faux assignats.

Vol. 433, f° 260, copie, 3/4 p. in-f°.

189. — *Zurich, 6 mars.* — Le Directoire de Zurich aux divers États de la Suisse. Il leur communique les lettres du comte de Provence datées du 28 janvier. Il fera connaître « le plus tôt possible et plus particulièrement » son opinion sur ces deux pièces.

Vol. 433, f° 348 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

190. — *Paris, 7 mars.* — Le Brun au ministre de la justice. Succession de M. de Besenval.

Vol. 432, f° 409, minute, 1 p. 1/2 in-f°.

1. Reçue le 11 mars.
2. Par suite d'une erreur du relieur, la fin de cette dépêche se trouve au f° 404.
3. Cette pièce est datée du 1er mars dans le vol. 432.

191. — *Genève, 7 mars.* — Delhorme à Barthélemy. Faux assignats. Mission du citoyen Châteauneuf.

Vol. 433, f° 294, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

192. — *Paris, 8 mars.* — Envoi des deux pièces suivantes. « Vous observez que le dernier arrêté ne change rien aux dispositious de celui du 3 janvier, et qu'en le prenant le Conseil n'a eu d'autre objet que de porter le général Kellermann à donner toute son attention à des mouvements militaires que l'on croyoit avoir lieu dans le pays de Vaud. Affaires de Genève.

Vol. 441, f° 49, original, 1 p. in-4°.
Vol. 433, f° 361 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Paris, 3 janvier.* — Extrait des registres des délibérations du Conseil exécutif provisoire.

« Lecture faite d'une dépêche du général Kellermann par laquelle, en informant le Conseil qu'une révolution vient d'être consommée à Genève par le peuple de cette ville, il rend compte des dispositions qu'il a faites et demande des instructions qui règlent sa conduite.

« Le Conseil exécutif a délibéré et arrêté que le général Kellermann disposera les troupes et les rapprochera du territoire de Genève de manière à pouvoir, dans le cas où les troupes étrangères seroient appelées par les Genevois, prévenir leur introduction en y faisant lui-même passer des troupes; qu'en outre, au moment où le général seroit informé de la marche de quelques troupes étrangères vers Genève, le général Kellermann dépêcheroit vers le commandant de ces troupes pour l'arrêter en lui donnant avis des ordres qui l'autorisent à s'établir dans ce cas à Genève.

« Qu'enfin le général consultera les commissaires de la Convention nationale envoyés à l'armée des Alpes suivant les occurrences.

« Arrête aussi qu'il sera adressé au général Kellermann des exemplaires : 1° de la loi du 17 novembre relative aux peuples qui voudront recouvrer leur liberté; 2° de la loi du 26 du même mois relative à la ville de Genève.

« Pour ampliation conforme au registre. *Signé* : GROUVELLE. »

Vol. 433, f° 361 v°, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 441, f° 4, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

b. — *Paris, 24 février.* — Extrait des registres des délibérations du Conseil exécutif provisoire. « Il a été fait lecture de plusieurs dépêches venant du général Kellermann contenant des détails relatifs aux dispositions des Suisses, à la situation de la ville de Genève et aux motifs qui peuvent exister pour occuper cette ville.

« Le Conseil, délibérant de nouveau sur ces communications et persistant dans ses résolutions précédentes,

« Arrête que le général Kellermann restera dans l'état où il est actuellement vis-à-vis de la ville de Genève, mais qu'il fera ses dispositions de manière à pouvoir occuper cette ville au premier mouvement qui pourroit être fait par les Suisses pour y entrer;

« Arrête en conséquence que le ministre de la Guerre transmettra à ce sujet au général Kellermann les ordres et les instructions nécessaires.

« Pour ampliation conforme au registre. *Signé :* GROUVELLE. »

Vol. 433, f° 362, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 441, f° 44, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

193. — *Baden, 8 mars.* — Barthélemy à Le Brun. Il accuse réception de la lettre du 22 février. Il aura soin de n'insérer dans ses paquets rien qui ne soit destiné au ministre ou au Département.

Vol. 433, f° 261, copie, 1/4 p. in-f°.

194. — *Baden, 8 mars*[1]. — Barthélemy à Le Brun. Il n'a reçu que la veille la lettre du 21 février. Faux assignats.

Vol. 432, f° 410, original, 2 p. 1/3 in-f°.
Vol. 433, f° 262 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

195. — *Baden, 8 mars.* — Barthélemy aux Commissaires de la Convention nationale en Rauracie, à Porentruy. Il leur envoie copie de la lettre que les chanoines de la Collégiale de Delémont lui ont adressée le 6 et de la réponse qu'il y a faite.

Vol. 433, f° 265, copie, 1/2 p. in-f°.

196. — *Baden, 8 mars.* — Barthélemy à MM. de la Collégiale de Delémont. Il accuse réception de la lettre du 6 et les invite à s'adresser aux Commissaires de la Convention nationale dans la Rauracie.

Vol. 433, f° 264, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN[2]

POLITIQUE N° 139.

Reconnaissance de Barthélemy.

197. — *Baden, 9 mars.* — « Le canton de Lucerne vient d'accéder aux propositions de Zurich sur le point de la reconnoissance dans le même sens que Berne, c'est-à-dire que leur résolution aura force du moment que la majorité des États helvétiques aura adopté le préavis du Directoire, ce qui est à la veille de s'effectuer; 48 voix contre 20 ont fait

1. Reçue le 15 mars.
2. Reçue le 15 mars.

triompher cette opinion. Nous devons ce succès en grande partie au talent du nouvel avoyer Krus qui s'est autant distingué dans cette discussion à Lucerne qu'a fait à Berne le trésorier Frisching. Je me propose de vous entretenir un de ces jours touchant les deux avoyers de Lucerne. La résolution de leur république va donner beaucoup de force à l'État de Zurich et vraisemblablement aussi une forte impulsion aux Cantons démocratiques sur lesquels elle exerce une grande influence par les fonctions qui lui sont confiées de Directoire du Corps catholique. Aussi je ne désespère pas que les chefs des petits Cantons qui paroissent tous à peu près décidés à renvoyer la résolution de l'affaire à leurs communes générales du mois d'avril et du mois de mai, frappés de l'exemple de Lucerne, ne cherchent les moyens de se rapprocher beaucoup plus tôt du vœu énoncé par Zurich. Glaris, qui ne partage ni les erreurs ni l'aveuglement des autres États populaires, va rassembler sous peu de jours son triple Conseil et l'on espère qu'il se rangera du côté du Directoire helvétique. Alors celui-ci, fort de la majorité, sera plus en mesure de parler avec fermeté à ceux qui, obéissant à de viles passions plutôt qu'à l'intérêt de leur patrie, cherchent à entraver une détermination qui plus elle sera différée plus elle servira d'aliment à l'intrigue et au désordre intérieur.

« Le nouveau Ministre Impérial qui n'a pas été content de l'État de Berne a témoigné encore plus d'humeur à Fribourg contre ceux de Zurich et de Lucerne, mais, s'il se borne à bouder, les Cantons ne seront pas très malheureux. L'article des subsistances est d'un autre genre, on craint que véritablement la maison d'Autriche n'en gêne l'entrée et qu'elles n'éprouvent bientôt un renchérissement en Suisse. Cette perspective est pénible, mais on ne pense pas cependant que la cour de Vienne veuille tout de suite pousser cette mesure à la rigueur et traiter les Cantons sans aucuns ménagements.

« Je ne révoque point ce que je vous ai dit des Cantons démocratiques, j'avoue néanmoins qu'en réfléchissant sur la nature de leurs constitutions, leurs chefs pourroient à quelques égards se disculper de la détermination qu'ils viennent de prendre relativement à nous ; ils pourroient nous dire que la reconnoissance que nous demandons est un point trop délicat pour qu'ils osent se permettre de transiger sans le consentement des communes générales, qui sont le seul et véritable souverain, que le triple Conseil qui n'a qu'une autorité déléguée ne peut point exercer un tel pouvoir, au moins sans s'exposer à une responsabilité terrible envers une multitude aussi ignorante et grossière, qu'elle est violente et injuste. Le nombre de ses chefs qui ont été les victimes de ses fureurs, est considérable dans l'histoire et il faut au moins que nous convenions que plusieurs circonstances récentes et les malheurs qu'elles ont attirées sur la Suisse, ont obligé les principaux magistrats dans ce moment-ci à ne rien prendre sur eux. Cette même raison ne leur permet pas de convoquer

avant le temps des assemblées extraordinaires de leurs communes. D'ailleurs ces convocations sont rares à cause de la dépense qu'elles occasionnent et qui pèse beaucoup à ces peuples excessivement pauvres; il faudroit donc que nous en fissions les frais.

« Ces motifs peuvent excuser les Conseils des petits Cantons, mais il n'en est pas de même de Fribourg qui, d'accord avec la minorité de Berne et de l'État de Soleure, paroît s'occuper avec chaleur des moyens de les maintenir dans les résolutions qu'ils ont prises et qui lui-même, fidèle à ses emportements ordinaires, marche audacieusement avec la coupable intention, à ce qu'il semble, d'exciter la discorde parmi les Cantons plutôt que de se réunir à des opinions sages et raisonnables. Nous aurons sans doute l'occasion de témoigner à cet arrogant gouvernement notre juste ressentiment, mais le moment n'est pas encore venu. Ce qu'il faut actuellement c'est que nous prenions un peu de patience, que nous nous reposions sur la sagesse de Zurich du soin d'amener l'unanimité aussitôt qu'il sera possible; il y parviendra si nous voulons ne rien précipiter, prendre confiance en l'amour de la paix de tout le Corps helvétique et ne pas différer d'acquitter envers lui tout ce que nous lui devons et depuis si longtemps. Je vois un moyen presque assuré de décider les petits Cantons. Payons au Valais, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le proposer, 21 000 livres. Outre les avantages politiques et militaires que nous en retirerons, vous pouvez compter que le son de nos écus résonnera utilement des montagnes du Valais jusqu'à celles qu'habitent les États populaires.

« L'obstination, la pesanteur du caractère suisse nous avertissent suffisamment que ce seroit inutilement qu'on le presseroit de prendre précipitamment une résolution sur un point qui le sort de sa marche et de ses formes habituelles. Ainsi dans l'état où sont les choses relativement à la reconnoissance, ce seroit peut-être nous éloigner davantage de notre but, que de vouloir forcer une détermination définitive. Notre indulgence pour la foiblesse et la situation du peuple helvétique nous fera un mérite auprès de lui, et sera pour nous un nouveau gage de la confiance sans mesure que nous devons mettre dans ses dispositions à notre égard. Il ne cherchera jamais à nous inquiéter si nous ne l'inquiétons pas. Mais il me semble que nous ne sommes pas encore respectivement dans cet état de sécurité dont tout devroit nous faire un devoir.

« Les Cantons qui bordent notre frontière sont dans les alarmes. Elles sont singulièrement augmentées par une mesure à laquelle le général Deprez Crassier a été autorisé. Lorsque l'État de Bâle s'est toujours fort bien conduit pour nous, au point que le nouveau ministre autrichien pense à abandonner cette ville pour se loger dans une autre partie de la Suisse, lorsque Bâle vient de décider de reconnoître le représentant de la République françoise, lorsque le Brisgau est presque entièrement dégarni de troupes ennemies, qu'il paroît devoir l'être pendant toute la campagne et que par conséquent il n'y a dans ce moment-ci aucune

raison de craindre que les Autrichiens essayent de forcer le territoire suisse, lorsqu'enfin tout le Corps helvétique est en général à notre égard dans des dispositions dont nous avons lieu de nous louer, trois cents hommes de nos troupes sont occupés à dresser une batterie à une très petite distance de Bâle, laquelle sera composée de tous instruments propres au foudroiement de cette ville. Je vous laisse à juger de la douloureuse impression que font dans toute la Suisse ces préparatifs, et s'il ne conviendroit pas que nous cherchions les moyens de la calmer sans nuire aux mesures nécessaires qu'exige l'intérêt de notre sûreté, dont la principale, la plus utile et la plus imposante me paroît devoir être une augmentation considérable de troupes dans le Porentruy et près de Huningue. Les représentants du Corps helvétique qui résident à Bâle se proposent d'adresser des représentations au général Deprez Crassier. Il ne faut pas s'attendre que les dispositions que fait ce citoyen influeront sur celles des petits Cantons. Relégués dans leurs montagnes, ils se soucient fort peu de ce qui se passe dans la plaine. Un autre inconvénient de l'établissement de la batterie, c'est qu'il paroîtra aux yeux des habitants de nos départements voisins la preuve frappante de la vérité de tout ce que quelques-uns de nos papiers ne cessent de publier contre la ville de Bâle. Vous vous souvenez que la semaine dernière un détachement de nos gardes nationales a proposé d'aller la piller. Aujourd'hui j'apprends que d'autres de nos gardes nationales stationnés à Delémont ayant été faire grand bruit dans un village de la Prévôté de Moutier Grandval qui est sous la protection de Berne, les paysans sont accourus en nombre armés de fourches et de bâtons contre nos gens et en ont tué quelques-uns. Tous ces différents événements entretiennent la défiance, disposent à l'aigreur, et cependant de part et d'autre on veut très sincèrement vivre en paix et bonne harmonie. Les moyens en sont bien faciles.

« Les nouveaux malheurs dont les principaux Cantons sont menacés par la vraisemblance dont il est que leurs régiments en Hollande seront détruits dans la guerre actuelle sont une raison de plus pour nous de ne pas douter de leurs intentions pacifiques. J'attends incessamment des détails certains de la situation des choses dans le pays de Vaud, quant aux dispositions militaires.

« Je joins ici trois pièces dont deux ont rapport à une correspondance qui a eu lieu il y a quelques semaines entre Berne et Bienne au sujet des affaires de l'Erguel.

« Une collégiale de Moutier Granval résidente à Delémont m'a envoyé hier par un exprès une lettre dont je joins ici la copie. J'ai fait à ces chanoines une réponse par laquelle je les ai invités à s'adresser aux commissaires de la Convention nationale qui sont dans la Rauracie, pour lesquels je leur ai envoyé une lettre. »

Vol. 432, f° 416, original, 6 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 265, copie, 5 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Bienne, 1er mars.* — Le bourgmestre Moser à Barthélemy. Affaires de Bienne et de l'Erguel. Moser tient de bonne source qu'à la fin du mois d'août 1 700 Autrichiens devaient entrer dans le Munsterthal « au moment de la première bataille supposée perdue ».

Vol. 432, f° 374, copie, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 267 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

b. — *Berne, 15 janvier.* — Le conseil d'État de Berne à la ville de Bienne. Affaires de Bienne et de l'Erguel.

Vol. 432, f° 81, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 269, copie, 1 p. in-f°.

c. — *Bienne, 19 janvier.* — La république de Bienne au conseil d'État de Berne. Affaires de Bienne et de l'Erguel. Réponse à la lettre du 15 janvier.

Vol. 432, f° 98, copie, 3 p. in-f°.
Vol. 433, f° 269 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

d. — *Delémont, 6 mars.* — MM. de la collégiale de Moutier Grandval à Barthélemy. Ne pouvant pas demeurer plus longtemps à Delémont, ils demandent à transporter eux et leurs biens dans la prévôté de Moutier Grandval.

Vol. 432, f° 420, copie, 2 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 263, copie, 2 p. in-f°.

198. — *Baden, 9 mars.* — Barthélemy à Le Brun. Réclamation de la citoyenne Baudouin contre M. Réal.

Vol. 433, f° 271, copie, 1/2 p. in-f°.

199. — *Baden, 9 mars.* — Barthélemy au ministre de la guerre Beurnonville. Accusé de réception de la lettre du 25 février. Réclamation du major Orelli.

Vol. 433, f° 272 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

200. — *Strasbourg, 9 mars.* — Le général Deprez-Crassier à Barthélemy. Affaires de Bâle. Il est tout disposé à employer les officiers et soldats suisses dès qu'il y aura été autorisé. Reconnaissance de Barthélemy.

Vol. 433, f° 299 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

201. — *Saint-Maurice, 10 mars.* — M. Helfflinger, résident de France près la république du Valais, à Barthélemy. État politique et dispositions du Valais. Intrigues de la famille de Courten [1].

Vol. 433, f° 350, copie, 3 p. 2/3 in-f°.

1. Voir la réponse de Barthélemy en date du 16, ci-après.

202. — *Baden, 10 mars.* — Barthélemy au Président du département de Maine-et-Loire. Achat de bêtes à cornes en Suisse pour le compte de ce département.

Vol. 433, f° 358 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

203. — *Baden, 11 mars.* — « J'ai reçu votre dépêche n° 54 du 4 de ce mois..... Vous verrez par la lettre ci-jointe de Berne que les sujets d'inquiétude renaissent sans cesse. C'en doit être un sans doute, pour cet État, s'il est vrai, ce qu'on me marque, que plusieurs Vaudois qui ont été bannis de son territoire se trouvent employés dans l'armée du général Kellermann. Les traités l'autoriseroient à s'en plaindre, mais il ne s'en plaint pas. Faisons seulement que ces mécontents étrangers ne circonviennent point trop nos généraux et nos commissaires..... De même que le général Kellermann a reçu des lettres dénuées de toute vérité sur les préparatifs de Berne, le général Sparre en reçoit aussi. Il vient de m'en faire parvenir une par les administrateurs du département du Doubs qui lui a été adressée par un mécontent vaudois. Je ne crois pas devoir vous envoyer cette pièce qui n'est qu'un tissu d'absurdités, mais bien les observations par lesquelles j'y réponds et que je transmets au département, aussi bien que la première partie de la lettre de Berne. Je ne saurois trop donner d'éloges aux principes qui animent ces administrateurs. Les assertions mensongères de la lettre de Dôle les confirment dans la connoissance qu'ils ont du funeste projet qui tend à nous brouiller avec la Suisse. Ils ne craignent point cette rupture, si elle est provoquée par les Cantons : ils la déplorent vivement, si elle doit être le fruit de quelques misérables intrigues.

POLITIQUE N° 140.

Affaires du Porentruy.

« Mais ce ne sont pas des mécontents de Berne et de Genève dont j'ai à vous entretenir. J'ai à vous exprimer les inquiétudes que ce Canton conçoit de nos fonctionnaires publics, de ceux qui sont envoyés sur nos frontières par la Convention nationale et par le Conseil exécutif. La lettre ci-jointe vous fera voir qu'on s'alarme vivement à Berne et que ce Canton a dénoncé au Directoire de Zurich les premiers pas que nous avons faits dans la prévôté de Moutier Grandval et qui, si on leur donne suite, établiront une étrange contradiction entre l'arrêté du Conseil exécutif de la fin de janvier communiqué solennellement au Corps helvétique et les dispositions qu'on nous attribue actuellement. Il est bien vrai que votre note n'est que conditionnelle, mais au moins Berne s'est conformé pour sa part à nos désirs et nous ne pouvons guère douter qu'ils ne soient en résultat agréés par le Corps helvétique. C'est la crainte qu'il ne s'élevât

1. Reçue le 16 mars.

des difficultés de ce côté-là qui m'a engagé à vous adresser quelques observations dans ma dépêche n° 135, comme aussi à profiter de l'occasion que j'ai eue le 27 février de recommander aux commissaires de la Convention nationale dans la Rauracie, le directeur des sels de l'État de Berne, pour leur faire connoître la note du Conseil exécutif relative à l'Erguel et à Moutier Grandval. Sans doute si les habitants de la Prévôté émettent librement le vœu de suivre le sort du pays de Porentruy, Berne n'auroit pas le droit de les en empêcher; mais s'ils ne veulent pas le suivre, il seroit juste que nous les abandonnassions à eux-mêmes; et toujours Berne sera-t-il dans le cas de prendre ombrage de ce que nous confions à des militaires françois le soin d'aller porter notre proclamation dans un pays avec lequel il a des relations de combourgeoisie et que nous avons consenti à comprendre dans la neutralité helvétique. Si ces militaires croient pouvoir influer sur les résolutions de ce peuple qui, comme vous avez vu par ma dernière lettre, ne paroît nullement disposé à nous entendre et à sortir de ses occupations tranquilles et laborieuses, il est à peu près évident que le maintien de la paix dans cette partie ne tient absolument qu'à un fil et que la plus légère rixe peut amener les suites les plus graves, non que la République françoise ait aucun intérêt direct au sort de cette stérile et pauvre prévôté, mais parce que les habitants du Porentruy nous auroient persuadé qu'elle doit marcher avec eux quoiqu'elle ait des intérêts différents, et parce qu'ils nous auroient fait perdre de vue le grand et salutaire objet de notre tranquillité consigné dans votre note de la fin de janvier. Puissent des ordres prompts prévenir tous les germes d'odiosité que des discussions ensanglantées dans la prévôté rejetteroient sur nous et arrêter la coupable joie que je ne doute pas que ressentent déjà les malveillants de Berne, que la note du Conseil exécutif a essentiellement contribué à terrasser le 22 février !

« ..... Si la mission de nos officiers dans la prévôté de Moutier Grandval s'est bornée à la lecture de la proclamation et qu'ils se soient ensuite retirés pour laisser le peuple en délibérer librement, il est vraisemblable que les inquiétudes de Berne auront été d'une courte durée.....

« Cette même lettre de Berne nous annonce encore d'autres sujets non moins graves d'alarmes. On prétend que deux des commissaires de la Convention nationale dans le département du Mont-Blanc ont répandu dans le Valais une adresse par laquelle ils provoquent les bas Valaisans à une insurrection et dans laquelle ils disent mille invectives contre le canton de Berne. Comme c'est un des principaux magistrats qui m'écrit, il m'est impossible de ne pas ajouter foi à son assertion et de ne pas concevoir une vive douleur de l'espèce de plaisir que nous prenons à gâter nous-mêmes nos propres affaires. Faisons franchement la guerre à Berne, si nous voulons absolument nous brouiller avec le Corps helvétique, mais ne nous amusons pas à lui dire des injures quand il ne le mérite pas.

« Le désir d'une insurrection dans le bas Valais peut être inspiré par celui de s'assurer, à la suite des effets qu'il produiroit, des passages par lesquels les troupes sardes pourroient arriver dans la ci-devant Savoie, et par conséquent d'empêcher l'ennemi de les occuper. Mais j'observe d'abord que ni le gouvernement du Valais, ni l'État de Berne, ni le Corps helvétique ne sont le moins du monde enclins à livrer ces passages au roi de Sardaigne. Nous les lui fermerons absolument en traitant bien le Valais de la manière que je vous ai exposée, et en montrant au gouvernement une confiance qui tendroit à lui donner de la consistance et de la force, d'autant plus que je le crois occupé dans ce moment à se conformer à la résolution de Berne sur le point de la reconnoissance. Ne nous y trompons pas, une insurrection tourneroit à coup sûr contre nos intérêts. Ce peuple est extrêmement superstitieux. Le moment est propice pour mettre les passions et les préjugés en mouvement. Je vois plus de raisons pour redouter une insurrection dans ce pays-là, que pour la désirer, bien moins pour l'y appeler.

« Nous n'oublions pas sans doute qu'il fait partie du Corps helvétique et que cette insurrection obligeroit nécessairement les Cantons d'y envoyer des troupes pour l'étouffer. Mais puisque nous l'aurions suscitée nous nous croirions certainement obligés de la défendre; alors où allons-nous?.....

« Quand je vous dirai que l'événement de Deux-Ponts a fait une terrible sensation dans toute la Suisse, je vous prie d'être assuré que ce n'est pas d'après la lettre de Berne que je parle, j'avois oublié de vous en entretenir par le dernier ordinaire. Les gazettes allemandes ont annoncé que la résidence du duc a été pillée par nos troupes et qu'il a été obligé de fuir, quoique le Pouvoir exécutif lui eût promis que la République respecteroit sa neutralité. »

Barthélemy donne divers détails sur la reconnaissance de la République française et insiste une fois de plus sur le bon effet qu'aurait le payement des pensions.

« La ville de Bâle paroît être si satisfaite qu'on lui ait retiré le citoyen Duclos, et si affligée de la mesure militaire du général Deprez Crassier, que puisque la mission du citoyen Koch auroit des inconvénients, ce qu'il y auroit de mieux à faire peut-être dans ce moment-ci est de n'y envoyer personne. Si vous l'approuvez je pourrois, de loin en loin et lorsque les circonstances sembleroient le demander, charger quelqu'une des personnes attachées à la mission en Suisse d'aller passer quelques jours à Bâle.

« J'apprends que le Directoire de Zurich a reçu par la poste les diverses déclarations que le ci-devant *Monsieur* a fait publier partout, accompagnées d'une lettre qu'il écrit au Corps helvétique et qui est, m'a-t-on dit, très courte et très succincte. Le devoir du Directoire l'obligeoit d'adresser ces pièces à tous les Cantons pour lesquels elles ne seront

qu'historiques, surtout depuis les résolutions que les principaux d'entre eux ont prises relativement à nous. »

Vol. 432, f° 426, original, 9 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 274, copie, 7 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 9 mars.* — L'ancien trésorier Frisching à Barthélemy. Faux assignats. M. de Châteauneuf n'apercevra sur son passage aucun « armement hostile ». Mais, dit Frisching, « tous nos bannis sont placés commissaires des vivres à l'armée de Kellermann. Le fameux Grenus y joue le rôle principal et, si l'on veut prêter l'oreille à ces gens-là, l'intérêt et la haine particulière passeront par-dessus l'intérêt et le bien général.....

« Les alarmes recommencent du côté de la prévôté de Moutier Granval. Les officiers françois ont été dans toutes les églises lire eux-mêmes une proclamation imprimée. Le peuple les a laissé faire, sans dire un seul mot et sans rien répondre, étant déterminé d'opposer la force à la force; de sorte qu'il est bien à craindre que la pétulance de ces procédés ne nous jette dans le trouble. Malgré la note du Pouvoir exécutif de France que V. E. a fait parvenir à Zurich au sujet de la prévôté et de l'Erguel, M. Cochelet, commissaire de la part de ce Pouvoir exécutif, a souffert la lecture de ces publications dans les églises de la prévôté, de sorte qu'on ne sait sur quoi fonder ses espérances de paix. On a donné avis de tout cela à Zurich, qui ne manquera pas de faire des représentations. On compte toujours sur les bons offices de V. E. »

La résolution d'Uri au sujet de la reconnaissance de Barthélemy sera probablement imitée par quelques autres États démocratiques. Il ne faut pas trop s'en étonner. « Le service de France étoit une ressource très grande pour eux. L'article des dédommagements n'est point encore réglé et cette ressource s'évanouit pour l'avenir. Je m'imagine pourtant que leur non-adhésion au sentiment de Zurich n'ira pas plus loin que le désir d'une Diète extraordinaire. »

Cette demande est fort naturelle et Frisching lui-même aurait été disposé à l'appuyer, s'il n'avait craint à cette Diète les influences étrangères. « Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'en attendant les méfiances subsistent et s'augmentent par nombre d'incidents. Nous avons actuellement deux de nos sujets en prison parce qu'ils ont distribué dans le pays la lettre inflammatoire de Condorcet, qu'ils disent tenir du commandant d'Arlesheim qui leur en a donné gratis en quantité lorsqu'ils lui demandoient des passeports. En Valais, on a jeté tout fraîchement une adresse sous les noms de l'abbé Grégoire et de Simond, qui sont en qualité de Commissaires à Chambéry, par laquelle ils provoquent les bas Valaisans à une insurrection et où ils disent mille invectives contre le canton de Berne... » L'invasion des États du duc de Deux Ponts par les Français inquiète toutes les puissances neutres. Frisching termine par quelques

réflexions sur les succès des Français en Hollande. Le bruit que M. Necker était tombé en démence est dénué de fondement.

Vol. 432, f° 422, copie, 2 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 277 v°, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

b. — Observations de Barthélemy sur la lettre d'un sieur Puymorin au général Sparre. — *Voir cette pièce ci-dessus, à la suite de la lettre qu'elle réfute, au 19 février.*

204. — « Adresse aux habitants du Valais par Grégoire, citoyen françois. »

Vol. 433, f° 287, imprimé, 7 p. in-8°.

205. — *Baden, 11 mars.* — Barthélemy à Le Brun. Services rendus par les deux avoyers de Lucerne et le général Pfyffer à l'occasion de la reconnaissance de Barthélemy. Nécessité de payer les pensions par rôle et à volonté pour 1791. « En faisant un peu rouler les écus à Lucerne, leur son retentira dans tous les petits Cantons, » et pourra les ramener. Pensions de M. Krus, nouvel avoyer de Lucerne. Payements à faire à Berne. En Suisse, « la finance est intimement liée avec la politique. » Nécessité de remettre comme par le passé les fonds de l'administration des finances de la Suisse entre les mains du chef du bureau de la Suisse. FINANCES N° 15.

Vol. 433, f° 287, copie, 4 p. 1/2 in-f°.

206. — *Paris, 11 mars.* — Le Brun à Barthélemy. Pension de M. de Lentzbourg.

Vol. 435, f° 5, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Paris, 26 février.* — De Normandie, directeur général de la liquidation, à Le Brun. Même sujet.

Vol. 435, f° 5, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — *S. l. n. d.* — Note relative au même sujet.

Vol. 435, f° 5 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

207. — *Paris, 11 mars.* — M. Rassé au général Steiner. Reconnaissance de Barthélemy.

Vol. 433, f° 408, copie, 3/4 p. in-f°.

208. — *Paris, 11 mars.* — Extrait d'une lettre de Ochs à Bacher. Excellent effet produit par la conduite de Barthélemy et de Bacher.

Vol. 433, f° 381 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

209. — *Baden, 11 mars* [1]. — Barthélemy à Le Brun. Faux assignats.

Vol. 432, f° 431, original, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 291, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Pièce jointe. — *Fribourg, 8 mars.* — Odet d'Orsonens à Bacher. Même sujet.

Vol. 432, f° 432, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

210. — *Baden, 11 mars.* — [Barthélemy à Colchen.] Accusé de réception de la lettre du 4. Finances de la Suisse.

Vol. 432, f° 433, original (?), 2 p. 2/3 in-4°.

211. — *Bâle, 11 mars* [2]. L. M. Rivalz à Le Brun. Nouvelles du Porentruy et d'Allemagne.

Vol. 432, f° 435, original, 1 p. 1/2 in-f°.

X **212.** — *Quartier général de Chambéry, 12 mars.* — Le général Kellermann au citoyen Helfflinger. Il a donné déjà et il va renouveler les ordres les plus sévères pour qu'il ne soit commis aucun acte de nature à inquiéter les Cantons suisses voisins.

Vol. 435, f° 28 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [3]

POLITIQUE N° 141.

213. — *Baden, 13 mars.* — Il est vraisemblable que les petits Cantons qui avoisinent le lac de Lucerne suivront tous la même marche dans l'affaire de la reconnaissance. Fribourg, le nouveau ministre impérial et probablement aussi Soleure ont beaucoup intrigué pour parvenir à ce résultat, qui ne peut d'ailleurs compromettre ni la neutralité ni la sûreté des frontières. L'inquiétude causée par les dispositions que prend le général Deprez Crassier fait des progrès. Tout en laissant subsister les travaux qu'il a fallu faire pour établir la batterie près de Bâle, ne pourrait-on en retirer l'artillerie en annonçant qu'on la remettra en place au premier mouvement inquiétant des Autrichiens?

Vol. 432, f° 448, original, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 291 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — *Zurich, 12 mars.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Reconnaissance de Barthélemy. Reprise de la correspon-

1. Reçue le 16 mars.
2. Reçue le 14 mars.
3. Reçue le 18 mars.

dance de Zurich et de Berne avec Genève. Nouvelles inquiétudes du côté de Bâle et du Munsterthal.

Vol. 432, f° 440, copie, 3 p. in-f°.
Vol. 433, f° 292 v°, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

214. — *Paris, 13 mars.* — Colchen à Barthélemy. On a raison, à Bâle, d'être content du général Deprez Crassier. « Je pense que le ministre ne sera pas fort alarmé des suites de l'opposition des petits Cantons à votre reconnoissance. La bonne manière, la meilleure peut-être de les punir, seroit de ne pas s'apercevoir qu'ils ont manqué. »

Vol. 433, f° 369, copie, 1/2 p. in-f°.

215. — *Baden, 13 mars.* — Barthélemy aux administrateurs composant le Conseil général du département du Doubs. Accusé de réception de diverses pièces. Les Cantons suisses ne demandent que paix et tranquillité. Faux assignats.

Vol. 433, f° 298 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

216. — *Baden, 13 mars.* — Barthélemy à Delhorme. Faux assignats. Reconnaissance de Barthélemy. Propagande révolutionnaire dans le Valais.

Vol. 433, f° 294 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

217. — *Baden, 13 mars.* — Barthélemy au ministre de la guerre Beurnonville. Indemnités dues au régiment de Steiner.

Vol. 433, f° 293 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

218. — *Bâle, 13 mars* [1]. — L. M. Rivalz à Le Brun. Nouvelles d'Allemagne, de Mulhouse et de Bâle. Inconvénients et inutilité de la loi interdisant l'exportation du numéraire.

Vol. 432, f° 449, original, 4 p. in-f°.

219. — *Bâle, 13 mars* [2]. — Darbelet [à Le Brun]. Nouvelles de Bâle, d'Allemagne et de Suisse. Mouvements militaires.

Vol. 432, f° 451, original, 6 p. 3/4 in-4°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN

220. — *Baden, 14 mars.* — « Citoyen ministre, j'ai reçu votre lettre du 18 du mois dernier. Je ne puis donner en preuve de mon civisme que la conduite que je n'ai cessé et que je continue de tenir dans l'exercice

Preuves de civisme de Barthélemy.

1. Reçue le 16 mars.
2. Reçue le 16 mars.

des fonctions que la nation m'a confiées, et j'invoque à cet égard, Citoyen, votre propre suffrage. Mon invariable attachement aux intérêts de ma patrie et à la noble cause pour laquelle elle combat, m'a fait saisir avec avidité toutes les occasions, tous les moyens de faire aimer la République françoise et de travailler à sa gloire ainsi qu'à ses avantages, soit par une correspondance particulière fort étendue en Suisse, soit par le soin d'y répandre des écrits promoteurs des véritables principes de la liberté et de l'égalité [1]. Ma propre conviction ne m'a surtout jamais permis d'oublier qu'un de mes premiers devoirs consiste à venir au secours des citoyens françois qui pourroient éprouver en Suisse de mauvais traitements.

« Je vous ai envoyé au mois de novembre dernier deux mille livres pour les frais de la guerre, que vous avez bien voulu faire parvenir à la Convention nationale.

« Je joins ici les déclarations des citoyens La Quiante et Bacher [2]. »

Vol. 433, f° 302, copie, 1 p. in-f°.

Affaires de Mulhouse.

221. — *Baden, 15 mars.* — Barthélemy à Le Brun. Situation alarmante dans laquelle les mesures prises par le département du Haut-Rhin mettent l'État de Mulhouse. « Des procédés plus conformes au caractère national opéreront bien plus utilement la réunion désirée par le département du Haut-Rhin. M. Hofer [3] ne se dissimule pas qu'elle est à peu près nécessitée par les circonstances et par la position des lieux, mais il représente que cet événement, s'il étoit précipité, attireroit beaucoup de malheurs sur son État. Il désire qu'il soit amené par des ménagements que le fort doit toujours être disposé à accorder au foible et, en attendant, la ville de Mulhouse consentiroit à supporter des impositions qui tourneroient au profit du revenu public de la République françoise.

« La politique nous demande aussi d'avoir quelque bienveillance pour ce petit État. Son sort et son commerce ont particulièrement intéressé dans tous les temps les Cantons protestants de la Suisse avec lesquels il a des alliances..... »

Vol. 433, f° 302 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Mulhouse, 9 mars.* — La république de Mulhouse à Barthélemy. Même sujet. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 433, f° 303, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

1. « Rien n'étoit plus contraire à mes principes que ce que je dis ici : aussi je ne l'ai point pratiqué. Le nouveau gouvernement m'a envoyé pendant plusieurs années d'immenses ballots de brochures imprimées en plusieurs langues pour les répandre en Suisse, en Allemagne et en Italie. Je les ai toujours livrées aux flammes. » (*Note du mss. 433, f° 302.*)

2. Ces pièces manquent.

3. Chancelier de l'État de Mulhouse.

b. — Mémoire sur les entraves apportées au commerce de la république de Mulhouse.

Vol. 433, f° 304, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

222. — *Baden, 15 mars.* — Barthélemy à Le Brun. Réclamation de la famille Carra.

Vol. 433, f° 302 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

223. — *Baden, 15 mars.* — Barthélemy au bourgmestre Kilchsperger. Il accuse réception de la lettre du 12. Il avait déjà écrit au ministre au sujet du Munsterthal, il va lui transmettre sans retard la note de Zurich et de Berne.

Vol. 433, f° 343, copie, 3/4 p. in-f°.

224. — *Strasbourg, 15 mars.* — M. d'Assigny à Barthélemy. Il le félicite des services qu'il a rendus à la France et à la Suisse. Le Corps helvétique pourra devenir un jour le médiateur de la paix européenne. « De bons papiers » accusent Berne de fomenter les troubles de Lyon d'accord avec le gouvernement de Turin.

Vol. 433, f° 389 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

225. — *Genève, 15 mars.* — Lettre d'un membre du comité de Genève à M. le syndic Rigaud. Note de Le Brun concernant l'Erguel et le Munsterthal.

Vol. 433, f° 399, copie, 1/2 p. in-f°.

226. — *Paris, 15 mars.* — « Compte rendu au citoyen Le Brun, ministre des affaires étrangères, par le citoyen Châteauneuf » au retour de sa mission en Suisse. Il a trouvé tout tranquille sur sa route. Les Suisses n'ont nulle envie de déclarer la guerre à la France.

Vol. 435, f° 211, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

227. — *Bâle, 15 mars* [1]. — Darbelet [à Le Brun]. Nouvelles d'Allemagne et de Suisse. Mouvements militaires.

Vol. 432, f° 455, original, 4 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [2]

228. — *Baden, 16 mars.* — « L'affaire de Moutier Grandval dont j'ai eu l'honneur de vous parler, quelque insignifiante que j'espère qu'elle POLITIQUE N° 142.

1. Reçue le 19 mars.
2. Reçue le 21 mars.

Affaires du Munsterthal et du Valais.

Reconnaissance de Barthélemy.

aura été au fond, n'a pas tardé à faire grand bruit dans toute la Suisse. Il étoit naturel de s'attendre que nos ennemis la saisiroient avec avidité pour nous décrier et pour nous nuire. Vous verrez par la lettre ci-jointe de Lucerne, que le ministre autrichien s'en sert habilement contre nous. Je suis persuadé qu'à Berne plusieurs personnes, d'accord avec lui, se sont plu à exagérer les conséquences du fait et à profiter des premiers mouvements de la surprise et de la défiance pour porter le Conseil secret à en transmettre des plaintes à celui de Zurich; il en est résulté que ce dernier n'a pu se dispenser de m'adresser, au nom des deux Conseils secrets et par l'organe du bourgmestre en charge de Zurich, une lettre et une note dont je joins ici une copie. Je suis persuadé qu'il vous sera très facile de dissiper les inquiétudes qu'on nous témoigne. J'écris au général Micszkowski pour le prier de me mander ce qui peut les avoir provoquées; car il ne m'est pas bien démontré que la simple proclamation françoise, si elle n'a été suivie d'aucune voie de fait, d'aucune démarche faite pour éveiller le soupçon, suffise pour les justifier. D'ailleurs ce que dit à ce sujet la lettre ci-jointe de Berne, me fait soupçonner qu'il y a un peu d'intrigue. Il est vrai que d'un autre côté, dans la lettre ci-jointe de Zurich du 11, on recommence à se plaindre du citoyen Rengguer, de ses menaces et de ses projets. Je joins même ici copie de la lettre qu'on lui attribue. Si ces plaintes étoient fondées, je m'en autoriserois pour vous représenter de nouveau que nous devons, pour nos propres intérêts, bien surveiller les instigations et la conduite des mécontents étrangers qui cherchent à nous faire adopter leurs passions. J'ose même étendre cette réflexion sur le Valais. Le citoyen Helfflinger se plaint de la foiblesse du Grand baillif. En effet il est trembleur, il redoute la fougue et les emportements du peuple valaisan, qui ne peuvent être égalés que par sa profonde ignorance et par la force de ses préjugés superstitieux. On estime en Suisse que ce peuple est sous tous les rapports bien moins avancé que les habitants des petits Cantons dans la carrière de la raison et des lumières. Je ne puis attribuer qu'à un effet de ce caractère et qu'à l'empire que les prêtres exercent sur lui, le service solennel qui a été célébré à Saint-Maurice pour Louis XVI, démarche si absurde, si ridicule, si impolitique, que je me persuade que le gouvernement, loin d'y avoir eu la moindre part, la regrette vivement. Mais dans le fond M. Sigristen est bien intentionné et je crois qu'il importe que nous nous intéressions à ce qu'il reste dans son poste. Si quelque mouvement populaire venoit à le renverser, je doute que nous eussions beaucoup à nous louer du successeur quelconque qu'on lui donneroit. Vous aurez vu par les lettres qu'il écrit au citoyen Helfflinger qu'à l'exemple des gouvernements suisses il redoute les menées de quelques mécontents valaisans qui sont retirés et employés dans nos armées.

« Je pense bien que Fribourg ne s'épargne pas à profiter de cet incident de Moutier Grandval, quel qu'il soit, pour justifier son obstination dans la

résolution qu'il a prise, et pour disposer les petits Cantons à se montrer lorsqu'ils seront assemblés en communes générales entièrement récalcitrants à nos vues. Il va même, dit-on, jusqu'à chercher à répandre l'opinion que ceux des États qui n'ont pas adopté purement et simplement la proposition de Zurich et qui ont mis à leur acceptation la condition d'une pluralité décidée, ne se croiront pas liés. Cette assertion seroit absurde. La pluralité ne peut se former actuellement que successivement et nous conduire ainsi à l'unanimité qui est nécessaire pour former une résolution helvétique. Vous verrez par deux lettres ci-jointes, une du Directoire, l'autre de l'État de Fribourg de quelle manière le premier appelle encore tous les Cantons à cette unanimité par une prompte décision, en réponse à la demande que Fribourg continue de faire d'une diète extraordinaire. Je joins à ces pièces une nouvelle lettre de Zurich du 15, qui vous présentera le tableau bien vrai et bien triste de l'intérieur de la Suisse, entièrement divisée d'opinion sur l'affaire qui nous occupe dans ce moment-ci. Cette lettre vous disposera à excuser les petits Cantons. Fribourg n'est nullement dans ce cas. C'est bien gratuitement qu'il marque dans cette circonstance une passion qui ne fut jamais plus hors de propos et qui pourra devenir bien funeste.....

« Je joins ici la copie de la lettre que les représentants du Corps helvétique qui résident à Bâle ont écrite au général Deprez Crassier au sujet de la batterie qu'il a fait élever près de cette ville. Vous y verrez les motifs sur lesquels ils fondent leurs représentations. Ce que cette mesure a de sévère, a été un peu adouci par une permission que le général a accordée à la ville de Bâle et dont les deux lettres ci-jointes vous instruiront.

« J'ai vu hier M. Michelli, ancien syndic de Genève. Il m'a dit qu'à son passage à Berne il avoit fait quelques insinuations à M. l'avoyer Steiger touchant l'interruption de la correspondance entre Genève et les deux premiers Cantons. M. Michelli a entrevu que la morgue bernoise y a quelque part, en même temps qu'il convient que le gouvernement provisoire de Genève s'y est mal pris en s'adressant d'abord à l'État de Berne au lieu de se servir de la voie intermédiaire du Conseil secret. Il paroît croire que les relations de correspondance qui sont d'un besoin réciproque entre ces deux États, ne peuvent pas tarder beaucoup à se rétablir. »

Vol. 434, f° 3, original, 4 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 339, copie, 4 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Lucerne, 12 mars.* — L'avoyer Pfyffer à Barthélemy. M. de Buol lui a parlé « d'un ton plaintif et fier de ce que dans le Corps helvétique il étoit question de donner le titre d'ambassadeur de la République françoise à V. E., disant que par là on reconnoissoit la République françoise;..... que l'Empereur regardera cet acte

(s'il aura lieu) comme une infraction ouverte de la neutralité de notre part. M. Buol est un jeune homme qui aura à peine vingt-cinq ans ; il apprend par cœur ce qu'il vous doit dire et ne cesse de vous parler jusqu'à ce qu'il a fini son air. Il se donne une fierté qui sied mal pour son âge, et s'il est instruit d'avoir ce maintien, il aidera beaucoup d'avoir en horreur son despotisme..... »

Vol. 432, f° 444, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 341 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — *Zurich, 12 mars.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 432, f° 445, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 341 v°, copie, 1 p. in-f°.

c. — *S. l. n. d.* — Note des Conseils secrets de Zurich et de Berne à Barthélemy. Ils se plaignent que les proclamations des commissaires français à Porentruy aient été lues et affichés dans toutes les paroisses du Munsterthal.

Vol. 433, f° 342, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 434, f° 6, copie, 2 p. in-f°.

d. — *Berne, 12 mars.* — Lettre d'un magistrat de Berne à Barthélemy. Dispositions pacifiques de la Suisse. Affaires du Munsterthal.

Vol. 432, f° 442, copie, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 343 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

e. — *Zurich, 11 mars.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Note des Conseils secrets de Zurich et de Berne relative aux derniers mouvements dans le Munsterthal et l'Erguel. On dit qu'à Fribourg M. de Buol s'est montré très mécontent contre Zurich, accusant cet État d'avoir fait le premier pas vers la rupture. Il est à craindre que ses discours ne produisent beaucoup d'impression dans les Cantons démocratiques dont les nouvelles sont de plus en plus mauvaises. Fribourg y contribue beaucoup.

Vol. 432, f° 436, copie, 3 p. in-f°.
Vol. 433, f° 344 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f° [1].

f. — [*Zurich*], *14 mars.* — Le même au même. Reconnaissance de Barthélemy. Les nouvelles des Pays-Bas rendront les Cantons plus difficiles. « L'on m'écrit que les généraux allemands persistent toujours sur l'évacuation de l'Évêché qui devoit être négociée par les Cantons, en sorte que le Porentruy devroit être considéré pour terre neutre, et qu'à cet effet des troupes suisses eussent à garder ce pays tout comme

1. Cette copie contient les deux lettres de Zurich du 11 et du 14 fondues en une seule sous la date du 11 mars.

Bâle. Cette prétention me fait d'autant plus de peine qu'elle me fait craindre de la violence. »

Vol. 433, f° 345, copie, 1 p. in-f°.

g. — *Porentruy, 17 février*[1]. — Extrait d'une lettre de M. Rengguer à M. Wildermett, maire de Bienne. Affaires de l'évêché de Bâle. Tout ce qui est en deçà de Pierre-Perthuis sera réuni à la France avant quinze jours.

Vol. 432, f° 290, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 345 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

h. — *Zurich, 6 mars.* — Circulaire du Directoire de Zurich aux États du Corps helvétique. Il leur communique la lettre suivante de Fribourg. La convocation d'une Diète extraordinaire ferait « une forte sensation qui donneroit lieu à une influence étrangère, ce qui augmenteroit par conséquent la perplexité de la patrie commune et particulièrement des Cantons frontières. Nous sommes quant à nous intimement convaincus qu'une prompte résolution seroit infiniment désirable...... »

Vol. 432, f° 408, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 433, f° 346, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

i. — *Fribourg, 20 février.* — L'État de Fribourg à l'État de Zurich. Les propositions contenues dans la lettre de Zurich du 5 relativement à la réponse à faire à Barthélemy sont d'une telle gravité qu'ils en demandent le renvoi à une Diète extraordinaire convoquée à cet effet, ou du moins à la diète annuelle de Frauenfeld.

Vol. 432, f° 302, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 346 v°, copie, 1 p. in-f°.

j. — *Zurich, 15 mars.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Bacher. Reconnaissance de Barthélemy. État de l'opinion dans divers Cantons.

Vol. 432, f° 457, copie, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 347, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

k. — *Hamm en Westphalie, 28 janvier.* — Le comte de Provence au Directoire de Zurich. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 432, f° 147, copie, 2/3 p. in-f°.
Vol. 433, f° 349, copie, 1/2 p. in-f°.

l. — *Hamm en Westphalie, 28 janvier.* — Le comte de Provence au Corps helvétique. Il s'est déclaré régent du royaume de France comme sa « mission » et son « devoir » l'y « obligeaient. » Il notifie la mort de Louis XVI et l'avènement de Louis XVII.

Vol. 432, f° 147, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 349, copie, 2/3 p. in-f°.

1. Cette pièce est datée du 19 février dans le vol. 432.

m. — *Bâle*, *8 mars*. — Les représentants du Corps helvétique au général Deprez Crassier. Inquiétude causée par des pontons lancés sur le Rhin et la construction d'une batterie près de la frontière.

Vol. 432, f° 413, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 349 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

n. — *Bâle*, *2 mars*. — MM. de Bâle au général Deprez Crassier. Ils le remercient de sa lettre du 24 février. Ils demandent le rétablissement de leurs communications avec deux de leurs villages, Benken et Biel, enclavés dans le territoire de l'Évêché.

Vol. 432, f° 384, copie, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 300, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

o. — *Strasbourg*, *8 mars*. — Le général Deprez Cassier à MM. de Bâle. Il donne des ordres pour qu'ils puissent communiquer librement avec les villages de Biel et Benken.

Vol. 432, f° 412, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 433, f° 301, copie, 3/4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A HELFFLINGER

Affaires du Valais.

229. — *Baden*, *16 mars*. — Barthélemy accuse réception de la lettre du 10. « Comme le ministre vous a envoyé copie de la lettre qu'il m'a écrite le 27 février, je crois ne pouvoir rien faire de mieux que de vous envoyer aussi de mon côté celle de la réponse que je lui ai adressée. Il me semble que nous pouvons, à bien peu de frais et bien plus promptement que par le moyen que le ministre propose, mettre le Valais en état de garder ses passages et de faire observer sa neutralité qui est en même temps celle de tout le Corps helvétique. Je désire que vous receviez incessamment des instructions efficaces à cet égard.

« Nous ne pouvons pas nous dissimuler qu'en général notre révolution a apporté des préjudices immenses à tous les Cantons. Elle est la source de bien des regrets comme aussi de plus d'un grief; mais jusqu'ici nous n'avons aucune raison de penser qu'ils soient disposés à perdre de vue les seuls vrais intérêts de leur patrie et à s'écarter d'une neutralité dont chaque jour doit leur prouver le prix. Le Valais ne doit pas pouvoir prendre une route différente, parce qu'il n'ignore pas tous les inconvénients graves qui en résulteroient. Il est cependant fâcheux que des intrigues intérieures tendent à l'égarer; il a eu un très grand tort de porter toutes ses forces vers la Savoie et de laisser entièrement dégarnir les passages par où les troupes sardes peuvent pénétrer. Il a eu tort d'admettre un nombre considérable d'émigrés et de prêtres françois qui, en résultat, deviennent très embarrassants pour les pays qui les accueil-

lent. Ce sont eux sans doute qui sont cause que le clergé de Saint-Maurice a célébré un service solennel [pour la mort de Louis XVI], démarche impolitique qui peut produire de bien mauvais effets. Berne donne souvent des exemples de sagesse et de prudence dont ses co-alliés devroient bien profiter. Je le crois disposé à prendre la détermination de repousser de son territoire tous les émigrés. Il est bien vrai que la constitution du Valais et les préjugés superstitieux du peuple ne permettent pas toujours aux magistrats de suivre la marche que leurs lumières leur tracent; mais au moins faut-il qu'ils soient assez frappés de la difficulté des circonstances actuelles pour ne compromettre ni la sûreté de leur pays, ni ses intérêts, ni la tranquillité de la confédération dont il est membre, de même qu'il est essentiel que notre gouvernement ne se laisse point aller aux instigations et désirs de vengeance de quelques mécontents étrangers qui cherchent à nous entraîner dans des démarches que nous aurions, après les avoir faites, beaucoup de sujet de regretter.

« La neutralité helvétique a été notifiée formellement au roi de Sardaigne par le Directoire de Zurich au nom de tous les États de la Suisse aussitôt que la guerre a éclaté entre la France et ce prince. »

Vol. 433, f° 353, copie, 2 p. in-f°.

230. — *Baden, 16 mars.* — Barthélemy à MM. de Mulhouse. Il accuse réception de la lettre du 9 que lui a remise M. Hofer.

Vol. 433, f° 338 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

231. — Carte des environs de Mulhouse.

Vol. 433, f° 337, feuille in-f°.

232. — *Paris, 22 septembre 1791.* — « Convention entre le Roi et la république de Mulhausen, avec les éclaircissements nécessaires. »

Vol. 433, f° 305, imprimé, 15 p. in-4°.

233. — *Paris, 15 mars 1792.* — Articles additionnels à la Convention précédente.

Vol. 433, f° 307, copie, 2 p. 1/2 in-4°.

234. — *Paris, 5 janvier 1792.* — « Rapport et projet de décret faits à l'Assemblée nationale sur la Convention faite entre le Roi et la république de Mulhausen, qui en demande la ratification au Corps législatif par M. Caminet, député de Rhône-et-Loire au nom des Comités diplomatique et de commerce réunis, dont la première lecture a été faite le 5 janvier 1792.... »

Vol. 433, f° 315, imprimé, 11 p. in-8°.

235. — « F. J. Bruat, député du Haut-Rhin, contre la pétition du commerce de Mulhausen, à l'Assemblée nationale. »

Vol. 433, fº 321, imprimé, 31 p. in-8º.

236. — *Baden, 16 mars.* — Barthélemy à M. Merle d'Aubigné. Il accuse réception de la lettre du 5. Rétablissement des relations de Berne et de Zurich avec Genève.

Vol. 433, fº 355, copie, 1 p. in-fº.

237. — *Strasbourg, 16 mars* [1]. — Koch à Le Brun. Il est prêt à accepter les fonctions d'agent de la République à Bâle si le ministre approuve les idées de Barthélemy à ce sujet.

Vol. 434, fº 9, original, 1 p. 1/2 in-fº.
Vol. 433, fº 407 vº, copie, 1 p. in-fº.

L. M. RIVALZ A LE BRUN [2]

238. — *Bâle, 17 mars.* — « Citoyen ministre, en janvier dernier l'Empereur parlant au comte Guillaume de Seckingen qui, dit-on, a beaucoup de part dans sa confiance, lui témoignoit le désir de voir terminer cette guerre, l'assurant qu'il n'en auroit d'autre de sa vie.

« Aussitôt le comte régnant de Seckingen, cousin du comte Guillaume, se mit dans la tête des projets de paix, comptant sur l'influence de ce dernier pour amener à son objet le cabinet de Vienne. Il en parla à un Allemand avec qui je suis en liaison, et j'apprends que celui-ci m'a désigné au comte de Seckingen comme en position de recevoir des ouvertures de paix sans compromettre la France ni l'Autriche.

« J'ignore ce qui doit en arriver, mais avec un mot que j'ai l'honneur de vous demander, et qui peut être chiffré sur l'*Adresse aux Bataves*, de Condorcet, ou je rejetterai toute proposition comme n'ayant pu ni voulu souscrire à en recevoir, ou bien au contraire je l'accueillerai si elle me paroît raisonnable. Dans tous les cas, au surplus, je me conduirai avec la prudence de l'âge mûr et avec le zèle que me connoissent les hommes qui m'ont suivi, pour la gloire et la prospérité de ma patrie. »

Vol. 434, fº 12, original, 1 p. 1/2 in-4º.

239. — *Bâle, 17 mars* [3]. — L. M. Rivalz à Le Brun. Nouvelles de Bâle. Nécessité d'avoir sur cette partie de la frontière un chef qui donne à nos troupes « éparpillées » de l'ensemble et de la confiance.

Vol. 434, fº 10, original, 2 p. 1/4 in-fº.

1. Reçue le 20 mars.
2. Reçue le 21 mars.
3. Reçue le 21 mars.

240. — *Paris, 18 mars*. — Le Brun à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 4 février. Demande de renseignements « sur le mode et la mesure de la récompense » qu'est susceptible de recevoir M. Vanelli.

Vol. 435, f° 56 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

241. — *Paris, 18 mars*. — Le Brun à Barthélemy. Envoi de 25 000 livres au citoyen Berville pour subvenir aux plus urgentes des dépenses assignées sur les fonds politiques.

Vol. 441, f° 50, original, 2/3 p. in-f°.
Vol. 435, f° 14, copie, 1/2 p. in-f°.

242. — *Baden, 18 mars* [1]. — Barthélemy à Le Brun. Reconnaissance de l'ambassadeur de la République française dans les Grisons. L'influence de l'Autriche sera très puissante tant que cette puissance n'aura pas été expulsée de toute l'Italie. On ne peut la combattre que par le payement des pensions et indemnités militaires. Relations des Ligues grises avec Venise.

Vol. 434, f° 13, original, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 434, f° 355 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — *Coire, 12 mars*. — Salis Scevis à Barthélemy. Même sujet. Augmentation de cinquante hommes par compagnie demandée par la Hollande.

Vol. 432, f° 446, copie, 3 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 356, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

243. — *Baden, 18 mars*. — Barthélemy à Le Brun. Achat de bestiaux en Suisse pour le compte du département de Maine-et-Loire.

Vol. 433, f° 359 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

244. — *Paris, 18 mars*. — Colchen à Barthélemy. Envoi d'une somme de 25 000 livres au citoyen Berville pour subvenir aux dépenses les plus urgentes. Retard qu'éprouvent les questions relatives aux finances de la Suisse.

Vol. 433, f° 426 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

245. — « Note explicative du payement des pensions générales en prenant pour base l'état de la dépense faite en Suisse en 1791. »

Vol. 433, f° 427, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

1. Reçue le 28 mars.

246. — « Aperçu des sommes qui sont nécessaires pour effectuer à la fin de l'année le payement des pensions générales dues aux différents États de la Suisse. »

Vol. 433, f° 427 v°, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

Affaires du Valais.

247. — *Saint-Maurice, 18 mars.* — Helfflinger à Le Brun. Affaires du Valais. Faiblesse du gouvernement. Crainte d'une invasion française par le Saint-Bernard pour passer en Piémont. L'observation de la neutralité la plus rigoureuse a été décidée. On a décrété en même temps une levée de quatre cents hommes bien disciplinés pour la maintenir tant du côté de la France que du côté du Piémont. « Il me paroît que le Valais n'a en ce moment qu'un seul objet en vue, c'est de se garantir à quelque prix que ce soit d'une invasion quelconque de troupes étrangères, convaincu qu'il seroit perdu s'il y étoit exposé.....

« Le roi de Sardaigne est très occupé dans ce moment de Nice; il dirige toutes ses forces de ce côté-là et y attend une escadre angloise. Il seroit peut-être à désirer que nos troupes en Savoie ne prissent pas le change sur les vues de ce prince, car on est très assuré ici qu'il ne songe pas à la Savoie. Au surplus je vais m'assurer du moyen d'avoir des informations certaines et locales du Piémont. J'espère même réussir à établir une correspondance exacte dont je vous ferai parvenir le résultat. J'ai déjà des intelligences sur lesquelles je peux compter, mais qui exigent beaucoup de ménagement. »

L'abbaye de Saint-Maurice où a été célébré le service pour le ci-devant roi Louis XVI « est un monastère particulier qui a la prétention d'être privilégié pour ses cérémonies intérieures et qui n'est sujet qu'à l'inspection de l'évêque de Sion.....

« On a arrêté depuis quelque temps les prédications qui avoient pour objet les affaires de France.....

« L'émigration des prêtres et des mécontents savoisiens continue, mais avec moins d'activité; ils ont exporté une grande partie du numéraire de la Savoie.

« Il passe ici beaucoup de recrues et de chevaux de remonte pour le Piémont; ils viennent tous de la Suisse et surtout du canton de Berne.....

« Il arrive dans ce moment une lettre de Coni, d'un officier du régiment de Courten; il annonce des troubles à Turin et le départ des troupes étrangères au service du Piémont pour se rendre dans cette ville. Une partie du régiment de Courten est en marche pour aller du côté de Nice. »

Vol. 433, f° 409, copie, 5 p. in-f°.

248. — *Genève, 18 mars.* — Delhorme à Barthélemy. Il accuse réception de la lettre du 13. Faux assignats. Reconnaissance de Barthélemy.

L'adresse du citoyen Grégoire aux habitants du bas Valais est très antérieure aux résolutions favorables du canton de Berne. « Au surplus cette adresse qui ne pouvoit certainement conduire à rien a été généralement blâmée. »

Vol. 433, f° 413, copie, 2 p. in-f°.

249. — « Réponse de M***, magistrat de la ville de *** en Suisse, à M. de Condorcet. »

Vol. 433, f° 414, imprimé, 22 p. petit in-8°.

250. — *Baden, 19 mars* [1]. — Barthélemy à Le Brun. Frédéric Nicolas Heer, du canton de Glaris, ci-devant officier au régiment suisse de Castella, actuellement employé par le général Deprez Crassier en qualité de lieutenant à la suite de l'état-major de la ville de Strasbourg, demande à être confirmé dans ce poste ou placé dans un régiment d'infanterie. Barthélemy entre à cette occasion dans divers détails au sujet du décret de réadmission des officiers suisses au service de la France. Il transmet deux nouvelles demandes de réadmission, l'une de M. Roullin, de Fribourg, l'autre de J. A. Kolbener, d'Appenzel.

Vol. 434, f° 23, original, 2 p. 3/4 in-f°.
Vol. 433, f° 360 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [2]

251. — *Baden, 20 mars*. — « J'ai reçu votre lettre du 8 de ce mois à laquelle sont jointes des copies des arrêtés du Conseil exécutif des 3 janvier et 24 février derniers. Vous êtes sûrement bien persuadé aujourd'hui qu'à ces deux époques les Suisses n'ont jamais eu la pensée d'envoyer des troupes à Genève.... Je vois par une lettre du citoyen Helfflinger, dont je joins ici une copie, que la situation de nos affaires en Valais ressemble parfaitement à celle des Cantons que je vous expose depuis quelque temps : même crainte d'une invasion de notre part, mêmes lamentations sur le crédit dont jouissent auprès de nos généraux quelques mécontents et bannis suisses et valaisans, mêmes intrigues intérieures pour tourner contre nos intérêts l'effet de ces inquiétudes. Nous pouvons à bien peu de frais les dissiper toutes. Je ne demande pas que nous en fassions beaucoup pour complaire aux Cantons. Des ménagements tant soit peu exagérés siéroient mal à la fierté et à la dignité du peuple françois, aussi ce n'est que sa justice que j'invoque : ce n'est pas pour les Suisses que je parle, c'est pour nous. Payons nos dettes, nous

POLITIQUE N° 143.

1. Reçue le 28 mars.
2. Reçue le 28 mars.

ne serons que justes, nous aurons l'air d'être généreux. Si tous les points de nos engagements contractés avec les Cantons n'étoient pas si arriérés, s'ils avoient été réglés et accomplis à leurs échéances, le ministre autrichien ne trouveroit pas autant de facilités à agiter les esprits dans la tournée qu'il fait dans ce moment dans toute la Suisse. Il se trouve actuellement dans les petits Cantons. Je ne crains point qu'il entraîne le Corps helvétique dans de fausses mesures, mais il peut se trouver secondé par des circonstances que nous faisons naître nous-mêmes. Nous venons de chasser tous les prêtres de la ci-devant Savoie. Ces gens turbulents vont passer du pays de Vaud dans le Valais pour se rendre dans les États du roi de Sardaigne. Ils trouveront dans le Valais un sol digne d'eux, un peuple fort exalté, fort ignorant, fort superstitieux, et un gouvernement très foible, comme sont tous les gouvernements suisses, excepté celui de Berne. Il est très possible qu'ils cherchent à y exciter un soulèvement dans des vues très coupables. La première seroit d'engager le peuple à livrer le passage aux troupes piémontoises et autrichiennes; la seconde, d'entraîner la Suisse dans la guerre contre nous, chose que désirent beaucoup depuis longtemps la cour de Vienne et le roi sarde. Quelques écus, si nous voulons nous acquitter envers le Valais, préviendront ces inconvénients. Il me paroît qu'il n'y a pas un moment à perdre.....

Importance des questions de finance en Suisse.

« Je répète que nous négligeons beaucoup la partie finance envers la Suisse, non cette finance qui sous l'ancien régime n'étoit qu'abus et prodigalité, mais celle qui tient à des engagements solennels, à des traités, et qui est destinée à récompenser des services militaires et politiques. Elle seule peut faire cheminer notre politique avec les Cantons. Sans elle, tous les liens sont rompus; nous n'avons plus aucun système avec eux..... Sans elle, il seroit fort inutile que la nation françoise continuât d'entretenir à grands frais en Suisse un ambassadeur qui, depuis quinze mois, fait promesses sur promesses dont pas une presque n'a été accomplie. S'il faut choisir entre la finance et la politique, croyez que les plus utiles ambassadeurs que nous puissions tenir en Suisse sont les citoyens Berville et Troette, quand ils seront munis des moyens de remplir nos engagements. On nous porteroit avec la plus grande facilité à faire la guerre aux Cantons et à dépenser pour cette monstruosité beaucoup de millions, et nous ne pouvons nous résoudre à leur payer quelques centaines de mille livres que nous leur devons et qui produiroient le bon effet de rétablir la confiance et de nous assurer la tranquillité de la partie de nos frontières qu'ils bordent.

« Les délivrances de sels font encore un article essentiel de nos engagements et de notre système politique. Les Cantons n'en ont presque pas reçu l'année dernière. D'après les détails qu'on me transmet, ils n'en recevront pas du tout cette année-ci. Nous les forcerons donc encore davantage sous ce rapport de s'éloigner de nous et de rechercher les Autrichiens et les Bavarois qui seuls peuvent nous suppléer..... »

Le général Du Muy a annoncé à Berne le payement de soixante-huit mille livres environ, faisant partie des indemnités dues au régiment de Watteville. Le régiment a envoyé en conséquence à Strasbourg le capitaine Herrenschwand. S'il revenait les mains vides, cela produirait le plus détestable effet. « Le régiment de Watteville est bien mieux disposé pour nous qu'on ne le croit en France. La Hollande avoit désiré l'avoir. Elle vient de le demander à l'Etat de Berne. Le régiment a répondu qu'après avoir été nourri par la France pendant un si grand nombre d'années, il ne serviroit jamais contre elle. Ce n'est pas la première fois qu'il exprime ce sentiment touchant. » Le détachement qui est à Bâle se conduit extrêmement bien à l'égard de la France.

Barthélemy insiste sur la nécessité de ménager Berne. « C'est, après Zurich, le gouvernement à qui nous devons le plus tendre la main dans les grandes comme dans les plus petites choses; c'est celui qui a le plus de tenue et de lumières; c'est celui avec lequel nous sommes le plus appelés à traiter..... »

Vol. 434, f° 31, original, 7 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 362 v°, copie, 7 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 11 mars.* — Lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Voyage de M. de Buol. « L'avoyer Steiger lui met tout par pot et par écuelles. Il a été vu comme un oracle à Fribourg. » On mande constamment de Paris « qu'on a dessein de nous démocratiser. » Cela cause de l'inquiétude, mais « le décret sur la Hollande inquiète plus que tout ce qui s'est passé jusqu'ici. » On dit que le prince de Condé a enfin reçu « une bonne somme de roubles à titre de subsides. » La douairière de Mirabeau doit toujours être en Souabe, et il serait sans doute « facile de lui acheter le portefeuille de feu son mari... Il se forme ici un orage contre les émigrés. On pourroit bien les envoyer émigrer ailleurs..... »

Vol. 432, f° 438, copie, 3 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 366, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

b. — *Saint-Maurice, 15 mars.* — Helfflinger à Barthélemy. Affaires du Valais [1].

Vol. 432, f° 459, copie, 3 p. in-f°.
Vol. 433, f° 367, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [2]

252. — *Baden, 20 mars.* — « Citoyen ministre, un messager d'État du canton de Zurich vient de m'apporter une lettre du bourgmestre en charge

POLITIQUE N° 144.

Affaire de Moutier-Grandval.

1. Cette lettre est analysée dans la dépêche n° 143 de Barthélemy, à laquelle elle est annexée.
2. Reçue le 28 mars.

de cette république accompagnée de trois pièces sur deux feuilles, et une nouvelle note que les Conseils secrets de Zurich et de Berne m'adressent. Je joins ici copie du tout. Les copies des trois pièces sont celles mêmes que je reçois de Zurich.

« J'y joins de plus copie d'une lettre particulière de Zurich et d'une autre de Bienne qui tendent à expliquer les faits.

« Vous verrez par ces diverses écritures que l'affaire de Moutier-Grandval prend un caractère très grave.

« Il est incontestable que la prévôté de Moutier-Grandval relève de l'Empire germanique et fait partie du ci-devant évêché de Bâle.....

« Mais aussi elle a une constitution politique toute différente de celle de l'évêché, et c'est par une suite de ses droits politiques, que les habitants de ce petit pays n'ont pas envoyé des députés à Porentruy conformément à la proclamation et à l'invitation de nos commissaires, de même qu'ils n'en avoient pas envoyé aux derniers États tenus sous l'ancien régime. L'interprétation qu'on voudroit donner à leur refus et l'usage qu'il paroît qu'on voudroit en faire attaqueroient donc ces mêmes droits politiques. Ce pays tient par des liens de combourgeoisie et de protection au canton de Berne et par conséquent à toute la Suisse, à laquelle il sert de frontière et dans la neutralité de laquelle il a toujours été compris pendant les guerres précédentes. On demande donc que nous violions ces engagements.....

« L'abbaye de Bellelay, qu'il est question de supprimer, située dans la prévôté de Moutier-Grandval, a un traité de combourgeoisie avec le canton de Soleure et la république de Bienne. J'en ai joint copie à ma dépêche n° 114.

« Il est donc démontré que cette prévôté de Moutier-Grandval tient par sa constitution et sous plusieurs rapports à différents États de la Suisse, et c'est sous cette très importante considération qu'il doit nous convenir de prononcer sur son sort. Les habitants font d'ailleurs suffisamment connoître qu'ils ne veulent point suivre celui de la Rauracie et qu'ils ne forment d'autre vœu que de rester dans l'indépendance de leur situation actuelle.

« Il paroît qu'on veut faire envisager les gorges de Moutier Grandval comme étant très importantes pour la sûreté de la France. Si cette assertion étoit vraie, il faudroit nous en emparer aussitôt, sans considérer à qui elles appartiennent; mais on en reconnoît l'absurdité à la première inspection de la carte. Cette possession ne nous serviroit absolument de rien contre les Autrichiens; elle ne feroit que répandre l'alarme dans toute la Suisse que nous dépouillerions d'une frontière précieuse.

« Les commissaires de l'Assemblée nationale en avoient très bien jugé au mois d'août dernier. On prétend qu'ils avouent aujourd'hui qu'ils ont mal servi alors les intérêts de la République françoise. Il me semble au contraire que l'expérience de tout ce qui s'est passé depuis six mois,

devroit les porter à se féliciter d'avoir rendu un très grand service à leur patrie par les opinions qu'ils ont énoncées alors, par la conduite qu'ils ont tenue.

« On va peut-être faire grand bruit d'un tort qu'un parti bernois a eu au mois de septembre, des erreurs funestes dans lesquelles il a été au moment d'entraîner son Canton et toute la Suisse. Cette récrimination seroit injuste autant que déplacée. Le gouvernement de Berne en général se montre assez bien pour nous depuis plusieurs mois, pour que nous oublions les fautes commises par l'avoyer Steiger à une époque déjà fort éloignée, et qui ont servi à éclairer l'État dont il est le premier magistrat autant qu'à affoiblir son crédit personnel et ses moyens.

« On dit que le pouvoir exécutif a été trompé, que l'ambassadeur de la République s'est déjà laissé surprendre par le Corps helvétique. Je réponds à cette assertion par trois observations :

« 1° Je crains bien plutôt que des intrigues étrangères ne parviennent à tromper la Convention nationale en lui faisant attacher de l'intérêt à la question, excessivement indifférente pour nous, de savoir quel sera le sort du petit nombre d'habitants qui vivent dans les misérables rochers de Moutier-Grandval, et en lui faisant perdre de vue l'importance de celui que nous avons à entretenir la bonne harmonie avec la Suisse et à éloigner une cause de défiance qui, à coup sûr, amèneroit une rupture par les inquiétudes qu'elle répandroit et par les précautions réciproques qu'elle nécessiteroit.

« 2° L'honneur national seroit hautement compromis par le contraste de nos procédés dans la prévôté de Moutier-Grandval et de la teneur de votre note de la fin de janvier que j'ai adressée solennellement au Corps helvétique.....

« 3° Je joins ici la preuve la plus complète de ce que j'avance, par un rapport très circonstancié que me remet à l'instant un officier suisse que les inquiétudes que vous m'avez témoignées à la fin du mois dernier, m'avoient déterminé à envoyer faire une tournée plus considérable encore et plus attentive que celle dont je l'avois chargé dans le courant de décembre. Je vous en ai prévenu. Or je demande si nous pouvons désirer un état de choses plus avantageux, si le pouvoir exécutif et l'agent de la nation qui agissent d'après ces données sont trompés, et si c'est trop faire pour maintenir cet état de choses, que d'abandonner à leur destinée quelques montagnards de Moutier-Grandval que deux ou trois étrangers animés par je ne sais quels sentiments, veulent absolument que nous forcions à suivre contre leur gré celle du pays de Porentruy auquel ils tiennent sous quelques rapports et dont sous d'autres ils sont presque indépendants.

« La Convention nationale va avoir à prononcer sur un bien grand intérêt ; il ne s'agit rien moins que de savoir si nous aurons la guerre avec les Cantons. Je suis très éloigné de penser que le peuple françois doive la

redouter, mais au moins faut-il nous dire à l'avance que la cause en seroit bien déplorable. En résultat elle seroit funeste pour le Corps helvétique dont elle finiroit par détruire l'existence. Elle nous seroit aussi bien préjudiciable, et la nation françoise ne tarderoit pas à reconnoître, lorsqu'il n'en seroit plus temps, la cruelle erreur dans laquelle on cherche visiblement à l'entraîner. Intéressez-vous, Citoyen, à prévenir que nous ne donnions à l'univers un pareil scandale, à l'Autriche un si grand triomphe et un si prodigieux avantage sur nous. Ne sacrifions pas à son ressentiment le canton de Zurich et ceux qui, marchant sur ses traces, sentent et agissent d'après la conviction que l'union doit être éternelle entre la république françoise et le Corps helvétique.....

« Je joins ici la réponse que le général Deprez Crassier a faite aux représentations qui lui ont été adressées de Bâle par les représentants du Corps helvétique, au sujet de la batterie qu'il a fait élever très près de cette ville, mesure bien délicate et que vous devez croire que tous les Cantons envisagent avec autant de surprise que d'inquiétude. Vous verrez ce qu'on m'en dit dans la lettre ci-jointe de Bâle. Cette mesure alarme d'autant plus ce Canton, que les gazettes voisines ne cessent de le harceler par leurs invectives et leurs soupçons, ainsi que vous en jugerez par la feuille que je joins ici..... [1] »

Vol. 434, f° 35, original, 7 p. in-f°.
Vol. 433, f° 369 v°, copie, 6 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Zurich, 19 mars.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 433, f° 372 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 434, f° 25, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

b. — *Zurich, 19 mars.* — Note des Conseils secrets de Zurich et de Berne adressée à Barthélemy. Exécution des promesses faites relativement à l'Erguel et au Munsterthal.

Vol. 433, f° 373, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 434, f° 27, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

c. — *Correndelin, 9 mars.* — Henry Seuret à Le Bandelier. Affaires de l'Erguel et du Munsterthal.

Vol. 432, f° 414, copie, 1 p. in-f° [2].
Vol. 433, f° 373 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

d. — *Correndelin, 10 mars.* — Le même au même. Même sujet.

Vol. 432, f° 424, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 374 copie, 1 p. 1/4 in-f°.

1. Cette pièce manque.
2. Cette copie est datée par erreur du 8 mars.

e. — *S. l. n. d.* — Adresse des députés de la prévôté de Moutier-Grandval au général Micskowski, commandant les troupes françaises dans l'évêché de Bâle.

Vol. 432, f° 415, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 433, f° 374 v°, copie, 2 p. in-f°.

f. — *Zurich, 19 mars.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Note de Zurich et de Berne relative à l'Erguel et au Munsterthal. Reconnaissance de Barthélemy.

Vol. 433, f° 377, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 434, f° 26, copie, 1 p. in-f°.

g. — *Bienne, 16 mars.* — Lettre sans nom d'auteur, adressée à Bacher. Affaires de l'Erguel et du Munsterthal.

Vol. 433, f° 375 v°, copie, 2 p. 3/4 in-f°.
Vol. 434, f° 7, copie, 3 p. 2/3 in-f°.

h. — « État de situation des frontières de la Suisse depuis Bâle jusqu'à Versoix et des détachements de milices suisses qui sont sur pied à l'époque du 20 mars 1793. »

Vol. 433, f° 377 v°, copie, 6 p. in-f°.
Vol. 434, f° 39, copie, 9 p. 1/4 in-f°.

i. — *Strasbourg, 10 mars.* — Le général Deprez Crassier à MM. Landwing, de Zug, et baron Muller de Friedberg, de la principauté de Saint-Gall, représentants du Corps helvétique à Bâle. Il respectera scupuleusement la neutralité. La mise à l'eau de bateaux et le rassemblement de troupes qu'il a ordonnés sont des mesures prises contre les ennemis de la France et ne doivent pas inquiéter les Suisses.

Vol. 432, f° 425, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 380 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

j. — *Bâle, 19 mars.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Reconnaissance de Barthélemy. Le général Deprez Crassier, dans sa lettre, « glisse sur le point essentiel touchant la batterie qui ne semble avoir d'autre but que de heurter notre ville. » Calomnies du journaliste Laveaux au sujet des grains de Biel et de Benken que le général laisse passer à Bâle. M. de Buol semble avoir reçu l'ordre de ne pas se fixer à Bâle. M. de Greiffenegg partira sous peu, et un officier autrichien restera pour viser les passeports pour l'Allemagne.

Vol. 433, f° 381, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 434, f° 20, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

COLCHEN A BARTHÉLEMY

253. — *Paris, 20 mars.* — « Nous avons bien de la peine à nous soustraire aux efforts des malveillants qui veulent nous conduire à une rupture avec la Suisse. Ces gens circonviennent à la fois nos généraux, nos commissaires, nos comités, nos ministres. Infatigables dans leur marche, ils ne sont pas délicats dans leurs moyens. Nous les lasserons cependant, je l'espère du moins. Il paroît que le général Deprez Crassier non plus que le commissaire Clerget ne connoissoient pas la note du Conseil exécutif relative à l'Erguel et au Munsterthal. Nous leur envoyons à l'un et à l'autre cette note et nous y joignons l'arrêté du Conseil exécutif du 28 octobre dernier. On leur fait sentir combien les démarches que l'on vient de se permettre dans le Munsterthal impliquent contradiction avec les assurances données au Corps helvétique. Le ministre instruit le général Beurnonvilles de ces démarche et lui demande d'écrire au général Deprez Crassier pour le mettre en garde contre les insinuations des intrigants. Il a fait part hier au Conseil de tout ce qui se trame. On a déterminé que les arrêtés pris seroient maintenus, mais on est convenu qu'il seroit rendu compte aux Comités diplomatique et de défense générale de ce qui se passe, et ce compte sera rendu aujourd'hui. Nous écrivons aussi aux commissaires de la Convention nationale dans le Mont-Blanc pour ce qui concerne le Valais. Il seroit bien bon que tous les agents du pouvoir exécutif en Suisse et en Savoie correspondissent avec vous directement. On préviendroit par là bien des écarts. C'est une recommandation que nous faisons en particulier au citoyen Clerget. Je ne puis vous en dire davantage aujourd'hui. Je vous quitte bien vite.

« P. S. — Le ministre est parti pour le Conseil sans avoir signé les lettres pour le général Deprez Crassier et le commissaire Clerget. Elles ne partiront plus qu'après-demain vendredi. Ne jugeriez-vous pas à propos d'envoyer à l'un et à l'autre la note du 23 janvier? Peut-être leur parviendroit-elle avant celle que nous avons à leur faire passer. »

Vol. 433, f° 429 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

254. — *Baden, 20 mars.* — Barthélemy à Le Brun. Il accuse réception de la lettre du 21 février. L'émigré Coligny n'est pas à Yverdon, mais à Nyon.

Vol. 433, f° 382, copie, 1/3 p. in-f°.

255. — *Bâle, 20 mars.* — Le bourgmestre en charge, Barry, à Barthélemy. Accusé de réception.

Vol. 433, f° 382, copie, 1/2 p. in-f°.

256. — *Baden, 20 mars.* — Barthélemy à Helfflinger. Il accuse réception de la lettre du 15. Nécessité de tranquilliser le Corps helvétique et de payer les pensions militaires. Reconnaissance de l'ambassadeur de la République française.

Vol. 433, f° 368, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

257. — *S. l. n. d.* — Extrait d'une lettre écrite par un officier du régiment de Courten en Piémont et en garnison à Coni. Mouvements militaires. Succès des Français. « Si les Anglois n'arrivent pas, je ne sais ce qui en arrivera, mais nous comptons beaucoup sur eux et nous faisons tous les jours des prières pour qu'ils arrivent à bon port... »

Vol. 433, f° 368, copie, 3/4 p. in-f°.

258. — *Baden, 20 mars.* — Barthélemy au bourgmestre Kilchsperger. Il accuse réception de la lettre et de la note de la veille, relatives à l'Erguel et au Munsterthal.

Vol. 433, f° 377 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

259. — *Berne, 20 mars.* — L'avoyer Steiger à Barthélemy. Indemnités du régiment de Watteville. Affaire de Moutier-Grandval.

Vol. 433, f° 398 v°, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 434, f° 46, copie, 1/2 p. in-f°.

260. — *Strasbourg, 21 mars.* — Le général Deprez Crassier aux resentants du Corps helvétique à Bâle. Il accuse réception de la lettre de la veille et renouvelle les assurances qu'il a déjà données relativement à la scrupuleuse observation de la neutralité. Les ouvrages élevés en avant d'Huningue ne sont dirigés que contre les ennemis de la France, mais, malgré son désir d'être agréable aux Suisses, il ne peut les détruire. Il a communiqué la réclamation des représentants helvétiques au pouvoir exécutif.

Vol. 433, f° 397, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 434, f° 48, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

261. — *[Genève], 21 mars.* — Delhorme à Barthélemy. Faux assignats.

Vol. 433, f° 425, copie, 2/3 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY.

262. — *Paris, 22 mars.* — Le Brun accuse réception des dépêches n°s 132 à 141. Le Conseil exécutif persiste dans ses précédentes détermi- nations relativement au Munsterthal. Cependant, comme les députés de

POLITIQUE N° 55.

Affaires de l'Erguel.

la Rauracie à la Convention et les commissaires de la Convention dans ce pays contestent l'existence réelle des rapports qui unissent le Munsterthal et l'Erguel à la Suisse, Barthélemy demandera au Corps helvétique communication des titres qui les établissent.

Vol. 434, f° 55, minute, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 441, f° 52, original, 2 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 7, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Pièce jointe. — *Paris, 19 mars.* — Arrêté du Conseil exécutif. Même sujet.

Vol. 435, f° 8, copie, 2/3 p. in-f°.
Vol. 441, f° 51, copie, 1 p. in-f°.

263. — *Strasbourg, 22 mars.* — Le général Deprez Crassier à Barthélemy. Envoi de pièces. Affaires militaires.

Vol. 433, f° 409, copie, 2/3 p. in-f°.

264. — *Bordeaux, 22 mars.* — Le citoyen Stoltz à Le Brun. Nécessité de combattre l'influence des ennemis de la France en Suisse par des brochures et l'envoi d'agents de confiance. Les Français sont suspects, mais il y a à Neuchâtel et à Genève d'excellents patriotes que Stoltz pourra désigner au choix du ministre s'il le désire.

Vol. 434, f° 53, original, 3 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 145. Affaires du Munsterthal.

265. — *Baden, 23 mars.* — Barthélemy envoie des pièces relatives à l'affaire de la collégiale de Delèmont. « Il est donc bien connu aujourd'hui dans toute la Suisse, ajoute-t-il à propos de ces pièces, que les commissaires de la Convention cherchent à désavouer hautement le Conseil exécutif et affirment que c'est par erreur qu'il a compris la prévôté de Moutier-Grandval dans la neutralité helvétique. Je vous laisse à juger quelle impression résulte dans le public d'un pareil désaveu. On s'obstine à confondre entièrement ce petit pays avec le ci-devant évêché de Bâle, et à ne le considérer que comme un fief de l'empire, tandis qu'il faut aussi y voir un État jouissant d'une constitution politique toute différente de celle de l'évêché et tenant à la Suisse par des liens singulièrement fortifiés encore par la position des lieux. Il y a dans sa manière politique d'exister une grande complication de rapports. On voudroit que nous ne nous attachions qu'à ceux vers lesquels quelques habitants de la Rauracie cherchent à diriger nos regards et que nous ne tinssions aucun compte de ceux qui intéressent la tranquillité et la neutralité du

1. La date de réception n'est pas indiquée.

Corps helvétique et par conséquent la grande masse du système qui l'unit à nous. Ce sont cependant bien ces derniers qui, ce me semble, doivent fixer de préférence notre attention pour peu que nous mettions de prix à vivre en paix avec les Cantons. Même en admettant que le droit le plus strict dût faire une loi à la prévôté de Moutier-Grandval de suivre le sort de la Rauracie, je crois encore que nous ne devrions pas l'exiger, d'abord parce que la destinée quelconque de ce peuple ne peut être d'aucun avantage pour nous, et en second lieu parce que la résolution que nous prendrons de l'abandonner à lui-même sera estimée par les Cantons une faveur particulière, un témoignage d'amitié et de bienveillance. Au reste, j'ai si souvent parlé du gré qu'on nous sauroit de cette dernière détermination et au contraire des inconvénients et des dangers à peu près inévitables de faire entrer nos troupes dans la prévôté de Moutier-Grandval, que je ne dois plus revenir sur cette matière délicate : il ne me reste actuellement qu'à attendre ce que la Convention nationale va décider. Je n'aurai jamais à me reprocher d'avoir dissimulé les conséquences d'une réunion que notre sûreté ne commande en aucune manière : car si jamais les Autrichiens sont en position de pouvoir se porter avec une armée considérable sur les frontières du canton de Bâle et de forcer impunément le passage, il ne leur faudra qu'un jour avec un gros corps de cavalerie pour attaquer et traverser le territoire Bâlois et se présenter à l'entrée des défilés du ci-devant évêché de Bâle, au lieu que pour arriver à l'entrée du Munsterthal par une autre route, il faudroit que les Autrichiens empruntassent le territoire de plusieurs Cantons et qu'ils fissent au moins trois journées de marche. »

L'État de Berne a fait prévenir indirectement l'ambassade, comme il le fait depuis 1789, que les revues annuelles des milices de la Suisse allaient avoir lieu prochainement.

« Il se fait depuis quelque temps dans le canton de Berne des achats assez considérables de chevaux pour la France et pour le Piémont. »

Barthélemy termine par quelques détails relatifs à sa reconnaissance et aux dispositions de divers Cantons.

Vol. 434, f° 56, original, 4 p. in-f°.
Vol. 433, f° 382 v°, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Delèmont, 18 mars.* — MM. de la Collégiale de Delèmont à Barthélemy. Ils se sont adressés aux commissaires de la Convention. « Mais nous n'avons pas été peu surpris d'apprendre de ces messieurs que c'étoit par erreur du pouvoir exécutif de France que la prévôté de Moutier-Grandval avoit été comprise dans la neutralité suisse; que nous pouvions néanmoins encore continuer nos fonctions ecclésiastiques dans Delèmont, en attendant de nouveaux ordres..... »

Vol. 433, f° 384, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 434, f° 15, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — *Berne, 19 mars.* — Frisching à Barthélemy. Affaires de l'Erguel et du Munsterthal. Inquiétude causée par les propos des commissaires de la Convention. Service religieux célébré à Saint-Maurice pour le repos de l'âme de Louis XVI. Revue annuelle des milices suisses.

Vol. 433, f° 384 v°, copie, 3 p. in-f°.
Vol. 434, f° 18, copie, 3 p. in-f°.

c. — *S. l. n. d.* — « Note sur les revues annuelles des milices suisses. »

Vol. 433, f° 386, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 434, f° 58, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

d. — *Lucerne, 19 mars.* — Extraits de lettres sans nom d'auteur, adressées à Bacher. Reconnaissance de Barthélemy. Intrigues de M. de Buol, du nonce et des prêtres. Rentrée des officiers suisses au service de France. M. de Caamaño est enchanté de la déclaration de guerre à l'Espagne.

Vol. 433, f° 387, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 434, f° 16, copie, 3 p. 2/3 in-f°.

e. — *Saint-Gall, 18 mars.* — Muller de Friedberg à Bacher. Reconnaissance de Barthélemy. Contingents helvétiques à Bâle.

Vol. 433, f° 388, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 434, f° 14, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

266. — *Baden, 23 mars.* — Barthélemy à Le Brun, relativement à un sieur Hartmannis, des Grisons, porté sur la liste des émigrés du Bas-Rhin.

Vol. 433, f° 389, copie, 2/3 p. in-f°.

267. — *Baden, 23 mars.* — Barthélemy aux administrateurs composant le Conseil général du département du Bas-Rhin. Même sujet.

Vol. 433, f° 389, copie, 2/3 p. in-f°.

268. — *Paris, 20 et 23 mars.* — « Décrets de la Convention nationale .... qui ordonnent différentes réunions à la République françoise.

« 1° Réunion des communes de Biding, d'Enting et de la partie allemande de Lelling-Empire [*du 20 mars*].

« 2° Réunion des communes de Marquain, Chin, Tragmegnies, etc. [*du 23 mars*].

« 3° Réunion du pays de Porentruy sous le nom du département du Mont-Terrible [*du 23 mars*].

« 4° Tableau à présenter par le Conseil exécutif pour la division du pays Belgique en cantons, districts et départements » [*du 23 mars*].

Vol. 434, f° 28, imprimé, 6 p. in-4°.

269. — [*Genève*], *23 mars*. — Delhorme à Barthélemy. Faux assignats.

Vol. 433, f° 425 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

270. — *S. l.*, *23 mars*. — « Observations sur la guerre entre l'Autriche et la France. »

Vol. 434, f° 60, minute, 1 p. in-4°.

271. — *Bâle*, *23 mars* [1]. — Darbelet [à Le Brun]. Mouvements et projets des ennemis. Batterie construite en avant d'Huningue. Affaires du Porentruy. Nouvelles de Bâle. Blés.

Vol. 434, f° 63, original, 9 p. 1/2 in-4°.

272. — *S. l.*, *23-24 mars*. — Extrait de lettres [de Bacher ?]. Reconnaissance de Barthélemy. Pensions.

Vol. 434, f° 61, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [2]

273. — *Baden*, *24 mars*. — Barthélemy envoie diverses pièces. Il insiste sur l'inutilité de la batterie construite par le général Deprez Crassier en avant d'Huningue, sur l'inquiétude qu'elle provoque, sur les bonnes dispositions de la Suisse et sur la nécessité de la ménager. Il fait remarquer que la lettre officielle de Bâle dont il envoie la traduction porte sur la suscription le titre d'*Ambassadeur de la République française*. POLITIQUE N° 146.

Vol. 434, f° 72, original, 4 p. in-f°.
Vol. 433, f° 390, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Soleure*, *28 octobre 1690*. — M. Amelot, ambassadeur de France en Suisse, au Corps helvétique. Réclamations des Suisses contre les travaux de fortification d'Huningue.

Vol. 433, f° 392, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

b. — *Bâle*, *20 mars*. — Les représentants du Corps helvétique au général Deprez Crassier. Ils se plaignent de la construction d'une batterie en avant d'Huningue.

Vol. 433, f° 396, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 434, f° 44, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

1. Reçue le 28 mars.
2. Reçue le 28 mars.

c. — *Bâle, 22 mars.* — Le Grand Tribun Buxtorf à Barthélemy. Plaintes relatives à la batterie construite par le général Deprez Crassier. Elle est « uniquement » dirigée contre Bâle.

Vol. 433, f° 393, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 434, f° 51, copie, 1 p. in-f°.

d. — *S. l. n. d.* — « Observations sur la batterie élevée près de Huningue, sur la frontière de la Suisse, en face de la ville de Bâle. »

Vol. 433, f° 393 v°, copie, 3 p. in-f°.
Vol. 434, f° 74, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

e. — *Zurich, 22 mars.* — Le sieur Bosset à Barthélemy. On a vu dans le Tyrol dix mille Autrichiens qui vont rejoindre les troupes qui sont déjà dans le Brisgau. On dit que l'empereur a tout accordé aux Turcs pour faire avec eux la paix.

Vol. 433, f° 395, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 434, f° 52, copie, 1 p. in-f°.

f. — *Bâle, 23 mars.* — « Les Bourgmestre et Conseil secret de la ville et république de Bâle à S. E. M. Barthélemy, ambassadeur de la République françoise. » Plaintes relatives à la batterie construite en avant d'Huningue.

Vol. 433, f° 395 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 434, f° 68, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

g. — *Bâle, 23 mars.* — Le Grand Tribun Buxtorf à Barthélemy. Batterie construite en avant d'Huningue.

Vol. 433, f° 398, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 434, f° 70, copie, 2/3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 146 BIS. Affaires des Grisons.

274. — *Baden, 24 mars.* — « Citoyen ministre, la lettre ci-jointe de Coire vous fera voir que la maison d'Autriche avance à grands pas dans l'exécution de son système de séparer la Valteline des Ligues grises et de s'en emparer en excitant ses habitants à se soulever contre elles. C'est un système bien perfide que celui de cette cour qui cherche à les attirer à elle par l'insurrection et par les mêmes moyens qui servent de prétexte à la guerre qu'elle nous fait. Je ne puis croire qu'elle ait l'intention de lever un régiment dans les Grisons. D'une part la dépense l'effrayeroit et de l'autre cette mesure annonceroit qu'elle veut s'attirer de nouveaux partisans parmi les Ligues. Or elle connoît trop bien la force de sa position

1. Reçue le 28 mars.

dans ce pays-là pour qu'elle pense avoir besoin d'user de ménagements. Elle n'ignore pas que dans l'état présent des choses et à moins que nous n'ayons contre elle de grands succès dans la campagne actuelle, elle pourra tout oser contre le pays des Grisons. Nous y aurions balancé son influence et ranimé le zèle et le courage de nos partisans si le retard de l'acquittement de nos divers engagements ne nuisoit beaucoup à nos intérêts tant dans les Grisons qu'en Suisse. Je ne me dissimule pas tous les obstacles que les circonstances nous font éprouver, mais il n'en est pas moins de mon devoir de vous dire que ces fâcheux délais nous font beaucoup de tort et servent la cause de nos ennemis. »

Vol. 433, f° 399 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — Château du Bothmar, 19 mars. — Salis Scevis à Barthélemy. Affaires des Grisons. Négociations avec M. de Cronthal. Intrigues de l'Autriche

Vol. 433, f° 400, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 434, f° 21, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

275. — *Baden, 24 mars.* — Barthélemy à MM. de Bâle. Il accuse réception de la lettre de la veille et souhaite vivement de pouvoir leur donner une réponse qui les satisfasse relativement à la batterie construite en avant d'Huningue.

Vol. 433, f° 398, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

276. — *Saint-Maurice, 24 mars.* — Helfflinger à Barthélemy. Affaires du Valais.

Vol. 435, f° 26, copie, 1/2 p. in-f°.

277. — *Bâle, 24 mars.* — L. M. Rivalz à Le Brun. Emigrés. Batterie d'Huningue. Intrigues de M. de Buol. Exportation des denrées et notamment du riz. Mouvements militaires de l'ennemi. Déserteurs. Assemblée de princes à Francfort. Recommandation en faveur d'Olivier Langlais, lieutenant-colonel à l'armée du Nord sous La Fayette.

Vol. 434, f° 78, original, 3 p. 1/2 in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

278. — *Paris, 25 mars.* — « J'envoie, Citoyen, aux Comités diplomatique et de défense générale celles des pièces jointes à votre n° 142 qui sont relatives aux nouveaux troubles que l'on cherche à susciter dans le Munsterthal. La lettre de Rengguer servira surtout à faire connoître d'où dérivent les instigations qui sont l'objet de la réclamation de Zurich et

POLITIQUE N° 56.
Affaires de l'Erguel et du Munsterthal.

de Berne. Les efforts des intrigants pour exciter le feu de la discorde entre la France et la Suisse n'auront pas, j'espère, l'effet qu'on s'en promet. »

Le Brun écrit au ministre de la guerre pour le prier de nouveau « de recommander au général Deprez Crassier la plus grande circonspection à l'égard des Suisses et de l'engager surtout à se défier avec un soin extrême des insinuations de cette foule de malveillants et de mécontents qui n'aspirent qu'à nous mettre en guerre avec le Corps helvétique. »

Le Brun envoie une lettre du ministre de la guerre. « On me mande comme chose certaine qu'il est arrêté que les régiments qui étoient au service de France seront employés comme auxiliaires dans l'armée piémontoise et qu'après la guerre ils passeront au service d'Espagne. » Bien qu'il n'ajoute pas foi à cette nouvelle, le ministre invite Barthélemy à lui faire connaître promptement les moyens qu'il jugerait propres à attirer les Suisses au service de la République.

Vol. 434, f° 80, minute, 2 p. in-f°.
Vol. 441, f° 57, original, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 8, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Paris, 24 mars.* — Le ministre des affaires étrangères aux citoyens composant les Comités diplomatique et de défense générale. Affaires du Munsterthal et de l'Erguel. Il importe de maintenir la neutralité du Corps helvétique pour n'avoir pas, suivant qu'il se rangerait du côté de la France ou de celui de l'Autriche, soit à faire une forte diversion en sa faveur, soit à défendre la longue frontière que la Suisse couvre aujourd'hui.

Vol. 435, f° 9, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 441, f° 54, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

b. — [*Paris, 22 mars.*] — « Observations sur l'Erguel et le Munsterthal, » adressées par Le Brun aux Comités diplomatique et de défense générale.

Vol. 435, f° 9 v°, copie, 7 p. 1/4 in-f°.
Vol. 441, f° 59, copie, 7 p. in-f°.

c. — *Paris, 24 mars.* — Le ministre de la guerre à Le Brun. Il accuse réception des lettres du 21 février et du 4 mars. Il donne des ordres pour le payement de ce qui est dû aux invalides pour 1792. Les indemnités et autres pensions seront promptement réglées. « Je suis absolument de votre opinion et de celle de l'ambassadeur sur la nécessité d'user de tous les moyens qui sont à ma portée pour entretenir et cimenter le bon voisinage avec la Suisse. »

Vol. 435, f° 13 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 441, f° 56, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

279. — *Baden, 25 mars.* — Barthélemy au ministre de la guerre Beurnonville en faveur de Joseph Schmid, du canton de Zug, ci-devant soldat aux Gardes suisses.

Vol. 433, f° 400 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

280. — *Bâle, 25 mars.* — Lettre signée M. [Mengaud?] et adressée à son « cher concitoyen. » Batterie d'Huningue.

Vol. 434, f° 82, original, 3 p. in-4°.

281. — *Lundi, 25 mars.* — N° 84 du journal la *Gazette de France nationale.*

Vol. 433, f° 434, imprimé, 4 p. in-4°.

282. — *Lucerne, 26 mars.* — L'avoyer Pfyffer à Barthélemy. Il lui communique le projet de réponse à la lettre du comte de Provence.

Vol. 433, f° 438 v°, copie, 1 p. in-f°.

283. — *Saint-Maurice, 26 mars.* — Helfflinger à Le Brun. Affaires du Valais. Le grand bailli Sigristen a donné les assurances les plus tranquillisantes. « Il paroît, d'après les notions que j'ai pu recueillir, que la diète helvétique que demande Fribourg a un autre objet que la reconnoissance de notre République, et qu'il est question de délibérer sur le parti à prendre relativement à la notification du ci-devant comte de Provence..... »

Vol. 435, f° 26 v°, copie, 4 p. in-f°.

284. — *Genève, 26 mars.* — Delhorme à Barthélemy. Faux assignats.

Vol. 433, f° 439 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

285. — *Porentruy, 26 mars.* — « Adresse des membres de la société républicaine des Amis de la liberté et de l'égalité, séante à la maison commune, aux commissaires du Conseil exécutif. » Inquiétudes conçues du côté de la Suisse. Nécessité de mettre les patriotes du pays en état de défendre la République.

Vol. 435, f° 57 v°, copie, 2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 147.

Affaires de Mulhouse et du Munsterthal.

286. — *Baden, 27 mars.* — « Citoyen ministre, le bourgmestre en charge de la république de Zurich vient de m'écrire une lettre et de

1. Reçue le 1er avril.

m'adresser une note au nom des deux Conseils secrets de Zurich et de Berne. Je joins ici la copie de l'une et la traduction de l'autre. Elles sont relatives, à la situation fâcheuse de la ville de Mulhouse, au sujet de laquelle j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire le 15 de ce mois. Cette petite république, quoiqu'elle soit entièrement enclavée dans le territoire françois, n'en fait pas moins partie du Corps helvétique et a concouru avec lui au renouvellement des liens qui l'attachent à la France. Ce titre doit être de quelque prix auprès de nous. La République françoise ne voudra pas donner l'exemple du démembrement du territoire helvétique, et si les localités semblent rendre presque indispensable la réunion de ce petit État, sa générosité lui fera facilement trouver des moyens d'y procéder par des formes lentes et bienfaisantes. Une incorporation violente dans ce moment-ci scroit parmi tous les Cantons une nouvelle cause de désolation et d'inquiétudes. Assez de motifs déjà les tiennent en alarmes.

« Si la Rauracie avoit simplement exprimé son vœu d'être réunie à la France et de faire partie d'un de nos départements, la Suisse n'auroit conçu aucune crainte : mais celui qu'elle a énoncé de former un nouveau département, ne sera pas aussi tranquillisant pour les Cantons, puisqu'il ne pourroit être composé que de petites parties séparées par leurs constitutions et ayant cependant un lien commun, celui de leurs rapports avec le Corps helvétique, je veux parler de Moutier-Grandval, de l'Erguel et du Valengin; je devrois peut-être y joindre la république de Bienne. C'est le plan qu'on avoit déjà en vue au mois de décembre dernier : il paroît qu'il n'a été que suspendu ; on le reprend aujourd'hui. C'est à ce même plan qu'on fait allusion dans la lettre ci-jointe de Berne. Mais apparemment si nous le suivons, notre résolution est prise d'amener une rupture avec les Cantons : car il seroit impossible qu'il ne provoquât pas ce malheur. Ce nouveau département qui ne contiendroit au plus que 50 000 âmes, ne serviroit de rien pour notre sûreté. Lorsque sous ce rapport j'ai traité d'absurde l'occupation de Moutier-Grandval par nos troupes, c'est que notre véritable sûreté consiste dans celle des gorges de Porentruy. En gardant convenablement celles-ci, nous n'avons pas besoin de celles de la Prévôté, et si nous négligeons les premières, l'occupation des autres n'empêcheroit point du tout les ennemis d'entrer en France de plus d'un côté quand ils auroient forcé le passage de Bâle. Les habitants de Moutier-Grandval, de l'Erguel et du Valengin ne demandent qu'à conserver leur existence actuelle; ils ne veulent point faire partie de la République françoise. Je dis que quand même ils voudroient s'y réunir nous devrions presque repousser leur vœu, puisque nous voulons vivre en paix avec la Suisse. Je sais très bien, Citoyen ministre, qu'en continuant de m'exprimer sur ce point comme j'ai toujours fait, je puis très bien avoir été l'objet d'une opinion énoncée à la tribune de la Convention nationale le 10 mars, par laquelle on se plaint

qu'il a existé parmi les agents françois auprès des puissances étrangères une opposition constante à la réunion des peuples à notre République. Je ne me permets aucun acte qui tende à contrarier celle dont il peut être question en ce moment, mais je dis ouvertement aux chefs du gouvernement que je sers, je le dis dans la conviction de mon devoir, que cette réunion seroit impolitique, dangereuse et funeste; que si mon langage déplaît, il est facile de m'en punir et d'envoyer ici un autre agent qui sûrement fera mieux que moi.

« Vous verrez par la lettre ci-jointe de Zurich que le Corps helvétique va nous adresser des représentations contre ce qui se passe entre Huningue et Bâle et vous verrez aussi par la lettre ci-jointe de Bâle ce que la prévoyance permet d'entrevoir de sinistre dans la mesure du général Deprez Crassier, laquelle acquiert chaque jour un caractère plus inquiétant. On me mande de Bâle par une lettre du 26 que depuis le 25 il se forme un camp tout près de la nouvelle batterie et que déjà on y a rassemblé un nombre de tentes suffisant pour un bataillon. Je savais que depuis trois mois le général Deprez Crassier s'occupoit de l'idée d'employer des moyens terribles pour obliger la ville de Bâle d'observer la neutralité dont elle ne veut nullement s'écarter; mais comme il est homme sage, je n'ai pas douté que ses moyens seroient couverts de prétextes plausibles; ainsi il étoit naturel de croire que l'établissement de la batterie paroîtroit destiné à protéger le passage du Rhin. Or il est prouvé actuellement qu'elle ne peut point servir à cet objet et qu'elle n'est dirigée que vers Bâle. Alors ce n'est plus qu'une mesure funeste dont il faut se hâter de détruire la trace et le souvenir, car quel est son objet? de déterminer les Bâlois à défendre leur territoire contre les Autrichiens? Ils le défendront certainement autant que la foiblesse de leurs moyens le leur permettra. Mais il est absolument nécessaire que nous soyons en force pour les soutenir, tant dans le pays de Porentruy que près d'Huningue. Si nous sommes en force, l'ennemi n'aura certainement pas la peine de forcer le territoire suisse, puisque son entreprise ne le conduiroit qu'à se brouiller avec les Cantons et à l'impossibilité de nous entamer. Alors à quoi sert cette batterie? Si nous ne rassemblons pas suffisamment de troupes, l'ennemi forcera le passage de Bâle, parce qu'il aura l'espoir de nous attaquer avec avantage dans la Rauracie et, ce qui lui sera très agréable, de détruire par nos mains la ville de Bâle, qu'il déteste. Il ne douteroit pas qu'au moyen de la batterie nous ne voulussions nous venger sur cette ville neutre d'un événement dont notre imprévoyance peut être seule la cause. Renversons donc cette batterie, et garnissons bien le ci-devant évêché de troupes, nous n'aurons rien à craindre de l'ennemi dans cette partie, et nous maintiendrons la bonne intelligence avec la Suisse, surtout avec la ville de Bâle, qui mérite que nous lui témoignions de l'amitié. M. de Greiffenegg avant de la quitter a parlé assez sévèrement aux représentants du Corps helvétique au nom

de sa cour; il a voulu exiger que les Cantons missent plus de troupes à Bâle, ou qu'ils y appelassent le régiment de Watteville pour empêcher les François de passer en Souabe par le territoire suisse. Il leur a dit encore que l'Empereur ne pouvoit pas souffrir que l'évêché de Bâle, faisant partie de l'Empire germanique, fût occupé par des troupes françoises, qu'ainsi donc les Cantons étoient intéressés à s'occuper d'obtenir qu'elles l'évacuassent, parce qu'autrement il seroit obligé de prendre des mesures de force pour parvenir à cette évacuation ainsi qu'il l'a suffisamment fait entendre au Corps helvétique par sa lettre du 10 septembre dernier. Ces menaces autrichiennes ont toujours fait désirer aux Cantons que le ci-devant évêché de Bâle n'eût pas été occupé par nous depuis que les soldats que la cour de Vienne y avoit envoyés, en sont sortis. Ils sentent bien cependant que nous ne pouvons pas adhérer à leur vœu à cet égard; mais alors c'est une raison de plus pour nous d'y tenir un nombre imposant de troupes et de fortifier les Cantons dans leur attachement à la neutralité par de bons procédés de notre part.

« Tout ce que nous ferons à cet égard tournera singulièrement à notre avantage et donnera plus de force aux partisans que nous avons dans tous les Cantons. Cette marche est aussi facile à tenir qu'elle sera profitable, car à Berne même, où il y a une faction puissante contre nous, nous remarquons que la raison, la prudence, le bon esprit en triomphent presque à chaque occasion. Elle auroit voulu tout à l'heure faire continuer dans le bailliage de Lausanne, qui est le premier du pays de Vaud, M. d'Erlach dont la lettre de M. Mallet du Pan a rendu l'aristocratie célèbre; elle a employé beaucoup de manœuvres pour parvenir à cette fin; elle a échoué. Elle n'a pas été plus heureuse dans ses efforts pour faire entrer ce même M. d'Erlach dans le Conseil secret; la place de conseiller vacante a été donnée à M. Sinner, qui est dans des principes très modérés. L'avoyer Steiger va aussi quitter à Pâques la présidence du Conseil secret, qui passera à M. l'avoyer de Mulinen, ce qui affoiblira beaucoup l'influence du parti Steiger.

« L'État de Berne ne néglige aucune occasion de donner aux communautés de ses différents bailliages des marques de sa bienveillance.....

« Toutes ces démonstrations du gouvernement bernois tiennent à un développement d'esprit public et de penchant vers l'égalité des droits des citoyens, qu'il me paroît que nous ne devons contrarier par aucune mesure.

« Il arrive en Suisse un grand nombre de déserteurs autrichiens. Le canton de Berne les recueille presque tous pour les envoyer comme recrues à son régiment de Roquemondet qui est au service de Piémont et dont les besoins en hommes sont toujours considérables.

« On dit tout bas que les ci-devant princes françois, dégoûtés et mécontents de M. de Castelnau, se proposent d'accréditer auprès des Can-

tons le ci-devant prince de Montbarey. Cette démarche ne pourroit avoir pour objet que de mettre le Corps helvétique dans l'embarras..... »

Vol. 434, f° 94, original, 7 p. 1/2 in-f°.
Vol. 433, f° 401, copie, 6 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Zurich, 25 mars.* — Kilchsperger, bourgmestre en charge de la république de Zurich, à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 433, f° 404, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 434, f° 86, copie, 2 p. in-f°.

b. — *Zurich, 22 mars.* — Note des Conseils secrets de Zurich et de Berne à Barthélemy. Ils prient l'ambassadeur d'intervenir auprès du pouvoir exécutif en faveur de la ville de Mulhouse.

Vol. 433, f° 404 v°, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 434, f° 50, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

c. — *Berne, 23 mars.* — Frisching à Barthélemy. L'influence de M. de Buol dans les Cantons ne paraît pas très redoutable. « On le trouve trop pétulant et chaud, causant beaucoup sans laisser parler les autres. » Relativement à la reconnaissance de Barthélemy, « on peut dire qu'il y a autant de sentiments que de têtes. » Les fêtes de Pâques vont interrompre les affaires à Berne pendant une dizaine de jours. Bâle est toujours très alarmé, dans la crainte d'être bombardé par les Français. C'est bien à tort qu'on accuse Berne d'avoir joué un rôle dans les troubles de Lyon.

Vol. 433, f° 406 v°, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 434, f° 46, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

d. — *Zurich, 25 mars.* — Lettre particulière du bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Note des Conseils secrets de Zurich et de Berne relative à Mulhouse. Reconnaissance de Barthélemy. Kilchsperger craint d'avoir prochainement à envoyer à Barthélemy une note du Corps helvétique au sujet de la situation de Bâle. Il a eu une entrevue avec M. de Buol. La conversation a roulé sur la reconnaissance de Barthélemy. M. de Buol n'a pas d'instructions sur ce point et ne s'attend pas à en recevoir.

Vol. 433, f° 405, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 434, f° 84, copie, 3 p. in-f°.

e. — *Bâle, 23 mars.* — Le Grand Tribun Buxtorf à Barthélemy. Inquiétude causée par la batterie construite en avant d'Huningue. Reconnaissance de Barthélemy.

Vol. 433, f° 407, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 434, f° 71, copie, 1 p. in-f°.

FINANCES N° 16.

287. — *Baden, 27 mars.* — Barthélemy à Le Brun. Il réclame le remboursement de divers frais qu'il a faits, notamment pour l'envoi d'un officier suisse dans le canton de Berne.

Vol. 433, f° 408 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

288. — *Baden, 27 mars.* — Barthélemy au ministre de la guerre Beurnonville. Payement d'une somme d'argent due au régiment de Watteville. Mission du capitaine Herrenschwand. Envoi d'une note relative à Jean Haas, vétéran des Cent-Suisses.

Vol. 433, f° 430, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

289. — *S. l. n. d.* — Helfflinger à Barthélemy. Il accuse réception de la lettre du 16 mars et désire bien sincèrement que le ministre adopte les mesures sages que Barthélemy lui indique.

Vol. 433, f° 411 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

290. — *Baden, 27 mars.* — Barthélemy à Helfflinger. Il accuse réception de la copie de la lettre d'Helfflinger au ministre en date du 18. Nécessité de ménager les Suisses. Reconnaissance de l'ambassadeur de la République française. « Il entre en Suisse un nombre assez considérable de déserteurs autrichiens venant de la Souabe. Ce sont ces mêmes gens que l'État de Berne prend pour les envoyer comme recrues à son régiment de Roquemondet. »

Vol. 433, f° 412, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

291. — *Baden, 27 mars.* — Barthélemy au général Kellermann. Il accuse réception de la lettre du 4 et confirme ce qu'il a dit précédemment des dispositions amicales des Suisses. Les revues annuelles de leurs milices vont avoir lieu. Berne en a prévenu indirectement l'ambassade pour éviter toute interprétation désagréable.

Vol. 433, f° 413, copie, 1/2 p. in-f°.

292. — *Baden, 27 mars.* — Barthélemy au bourgmestre Kilchsperger. Il accuse réception de la lettre du 25 et de la note relative à Mulhouse.

Vol. 433, f° 406, copie, 3/4 p. in-f°.

293. — *Baden, 27 mars.* — Barthélemy à Delhorme. Il accuse réception des lettres des 18, 21 et 23. Faux assignats. Reconnaissance de Barthélemy. Les revues annuelles des milices des Cantons vont commencer. Les deux bataillons de milices allemandes qui sont placés dans le pays de Vaud pour y faire la police vont être relevés et remplacés par d'autres.

Vol. 433, f° 425 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

294. — *Bâle, 27 mars.* — Darbelet [à Le Brun?]. Nouvelles de Bâle. Batterie d'Huningue. Mouvements militaires et projets des ennemis. Intrigues de M. de Buol. Sensation produite par l'affaire de Nerwinde; espérances conçues par les émigrés.

Vol. 434, f° 98, original, 7 p. 3/4 in-4°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

295. — *Paris, 29 mars.* — Le ministre de la guerre vient d'envoyer à la trésorerie l'ordre de payer aux officiers et invalides suisses retirés dans leur patrie ce qui leur est dû pour les années 1791 et 1792. Ce payement sera effectué en assignats, mais bonification faite de la perte du change. Les bases d'après lesquelles seront réglées les indemnités aux officiers des régiments licenciés ont également été arrêtées conformément à l'esprit de la loi du 22 août. Le Brun invite Barthélemy à s'occuper activement des moyens propres à ramener les officiers suisses sous les drapeaux français. « S'il étoit possible que, sans se compromettre, on pût nous faire passer des armes de la Suisse, on rendroit à la République un service signalé.......... » POLITIQUE N° 57.

Vol. 434, f° 103, minute, 2 p. in-f°.
Vol. 441, f° 66, original, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 38, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Paris, 29 mars.* — L'adjoint de la 6e division du ministère de la Guerre au ministre des Affaires étrangères. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 435, f° 39, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 441, f° 63, copie, 1 p. in-f°.

b. — Rapport fait au ministre de la guerre sur les réclamations d'indemnités du régiment suisse de Salis Samade, avec les décisions du ministre.

Vol. 435, f° 39, copie, 3 p. in-f°.
Vol. 441, f° 64, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN[1]

296. — *Baden, 30 mars.* — « Citoyen, je joins ici la copie d'une lettre que j'ai reçue de Berne avec la pièce qu'elle annonce et l'extrait d'une lettre de Bienne. Les deux lettres vous feront voir à quoi l'on veut POLITIQUE N° 148. Affaires du Porentruy.

1. Reçue le 4 avril.

nous conduire par le projet bien inutile en soi de vouloir obliger la prévôté de Moutier Grandval de suivre la destinée de la Rauracie. Mais je ne caractérise pas assez bien ce projet. Je dois dire qu'il nous déshonore aux yeux du Corps helvétique et qu'il va provoquer entre les deux nations les plus funestes défiances. C'est apparemment ce que veulent les étrangers établis parmi nous qui l'ont imaginé, qui ne l'ont jamais perdu de vue un instant et qui sont aussi visiblement ennemis de l'un que de l'autre.

« Il concourt merveilleusement avec la batterie du général Deprez Crassier à ruiner entièrement nos intérêts et notre réputation en Suisse... »

Ce que dit M. Lindinner du Porentruy dans sa lettre aurait pu être très raisonnable et très praticable au commencement de la guerre. Les intérêts de la France, de la Suisse et de la maison d'Autriche auraient été confondus dans l'arrangement qui aurait assuré la neutralité de la Rauracie. « Il n'est plus possible aujourd'hui et nous ne devons penser actuellement qu'à assurer l'inviolabilité de cette importante frontière de la France qui, si nous éprouvions de grands revers ailleurs, pourroit bien être attaquée par les Autrichiens lorsqu'ils y auront rassemblé des forces considérables. Il nous faut donc prévoir et prévenir ce malheur en tenant un nombre de troupes suffisant dans les gorges de Porentruy et près de Huningue, et en montrant confiance aux Suisses. Elle nous portera nécessairement à détruire sur-le-champ et batterie et tout autre projet qui attaqueroit également l'honneur des deux nations. La Suisse mérite de notre part cette confiance et les égards dont elle doit être accompagnée. Fidèle à sa neutralité, elle ne veut s'en écarter dans aucune circonstance et pour aucune considération. Nos ci-devant princes lui ont fait les mêmes notifications qu'ils ont adressées à toutes les puissances. Le Directoire de Zurich a proposé à ses co-alliés de leur répondre par un simple compliment de condoléance sur la mort de Louis XVI, sans faire la moindre mention des autres objets contenus dans les notifications. Bâle a approuvé tout de suite cet avis : on paroît croire qu'il le sera de même par toute la Confédération. »

Vol. 434, f° 107, original, 3 p. 2/3 in-f°.
Vol. 433, f° 431, copie, 3 p. 1/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 27 mars.* — Frisching à Barthélemy. « Comme les affaires du Munsterthal nous intéressent beaucoup et qu'il est essentiel de vérifier les choses sur les lieux mêmes, nous avons envoyé M. Kilchberger, ancien bailli de Gottstat, à Nidau et Bienne pour s'informer des vraies intentions des commissaires françois à Porentruy et concerter avec Bienne ce qu'il y auroit à faire pour notre propre sûreté en cas que les François, contre leur parole, se missent en tête d'envahir la prévôté. Cet ami est revenu hier et m'a dit que tout étoit dans ce pays dans une malheureuse confusion; que dans les terres de

l'évêché proprement dit, à l'exception de la plus petite partie des communes, les autres ne vouloient pas se réunir à la République françoise; que malgré cela les commissaires Laurent, Monnot et Ritter avoient écrit à la Convention nationale que le vœu unanime des communes étoit pour la réunion; il m'a dit qu'entre autres dix-neuf communes avoient présenté à ces messieurs une adresse par laquelle elles prioient que puisqu'au commencement on leur avoit donné le choix de se constituer eux-mêmes en république à part ou de se réunir à la France, elles préféroient la première proposition; que là-dessus le commissaire Monnot leur avoit fait la déclaration ci-jointe, par laquelle V. E. verra quel despotisme ces commissaires exercent dans ce pays-là, et si cette manière d'agir peut faire des amis à la France. En général c'étoit bien l'idée la moins heureuse qu'on a fait adopter à la Convention nationale, que ces réunions des pays étrangers, et particulièrement pour l'Évêché. Si on avoit laissé le choix à ce pays de se constituer lui-même en république à part sous la protection de la France, je crois que ce parti auroit été pris par toutes les communes; et si la France eût fait une guerre et une paix heureuses, cette réunion seroit venue dans son temps d'elle-même. Par contre, la France n'aura maintenant, malgré toutes ces rigueurs et les horreurs qu'on exercera dans ce pays, qu'un vœu forcé et beaucoup d'inquiétudes de ce côté-là, puisqu'aucune commune de l'Erguel même, sans parler de la Prévôté, ne désire la réunion à la France.

« Par la pièce ci-jointe V. E. verra ce que les commissaires proposent pour la Prévôté. On n'a jamais tiré en doute qu'elle ne fût soumise, quant aux taxes romaines, au fief de l'Empire; mais c'est aussi le seul nœud, avec les appels dans les causes civiles qui alloient à Wetzlar, qui le tient à l'Empire, et sa combourgeoisie avec Berne en fit dans tous les temps plutôt une appartenance de la Suisse soumise à l'Évêque comme l'Erguel qui est lié avec Bienne. On doit être d'ailleurs révolté de la mauvaise foi d'un des commissaires, Ritter, qui a convenu et signé la convention de la neutralité du Munsterthal avec Bienne il y a un an [1]; et sur cette convention on a retiré le poste de la Ruchenette. Il est sûr que la loyauté de la République françoise est bien compromise, tout comme l'honneur du pouvoir exécutif. Il est très possible que les affaires prennent une mauvaise tournure dans ce pays si on ne peut mettre des bornes aux intrigues de Rengguer et Gobel, et chez nous ces tracasseries continuelles aigrissent les esprits à un point, et en vérité pas sans raison, qu'il n'y aura bientôt plus de remède pour guérir le mal qui peut en résulter. En gros, messieurs les commissaires de tous les côtés tiennent des propos si inconsidérés pour des hommes publics, des députés d'une si grande nation qui a affiché d'avance la plus grande loyauté, qu'on est surpris de voir que la Convention nationale souffre

1. Voir *Papiers de Barthélemy*. Tome I.

cette conduite. Il me semble pourtant que j'ai lu quelque part qu'on en casse et qu'on en rappelle quelques-uns pour inconduite; il seroit bon qu'on en fît autant à Porentruy. »

Les « papiers » annoncent un succès que Dumouriez aurait remporté le 16 sur les Autrichiens. Le bruit court qu'une affaire générale aurait eu lieu le 18 et que Dumouriez aurait eu le dessous.

Vol. 433, f° 432 v°, copie, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 434, f° 90, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

b. — *S. l. n. d.* — « Réponse du commissaire Monnot aux députés de la vallée de Delémont. »

Vol. 433, f° 433 v°, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 434, f° 109, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

c. — *Bienne, 25 mars.* — Moser à Bacher. Affaires du Porentruy et de Moutier Grandval. Berne ne s'intéresse que pour la forme à cette prévôté. Les relations avec ce pays lui sont à charge et sans avantage quelconque, mais « il faut sauver l'apparence d'une indifférence et d'une certaine foiblesse aux yeux du prince et des cours de Vienne et de Berlin..... »

Vol. 433, f° 436 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 434, f° 87, copie, 3/4 p. in-f°.

d. — *Bâle, 26 mars.* — Lindinner à Barthélemy. Inutilité et inconvénients de la batterie construite en face de Bâle. Avantages qu'aurait la neutralisation du Porentruy. Influence de la gazette de Laveaux.

« P.-S. — Ce n'est pas que je n'aie aussi mes idées individuelles à moi sur la batterie de la redoute en question. Plus les François feront d'appareils formidables de ce côté-ci, moins les Allemands tenteront de forcer ce passage. »

Vol. 433, f° 437 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 434, f° 88, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

297. — *Baden, 30 mars* [1]. — Barthélemy à Le Brun. Progrès de l'influence autrichienne dans les Grisons. M. de Cronthal a osé se plaindre au principal magistrat de la publication dans les gazettes du pays de l'arrêté du Conseil exécutif relatif à la réadmission des Suisses licenciés au service de la France.

Vol. 434, f° 111, original, 2/3 p. in-f°.
Vol. 433, f° 441 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

1. Reçue le 4 avril.

Pièce jointe. — Château du Bothmar, 26 mars. — Salis Scevis à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 433, f° 442, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 434, f° 112, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

298. — *Baden, 30 mars* [1]. — Barthélemy à Le Brun. Faux assignats.

Vol. 434, f° 113, original, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 433, f° 441, copie, 1 p. in-f°.

299. — *Baden, 30 mars.* — Barthélemy à l'avoyer Steiger, de Berne. Faux assignats. Extradition du nommé Fillion.

Vol. 433, f° 440 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

300. — *Baden, 30 mars.* — Barthélemy au bourgmestre Bary, de Bâle. Faux assignats. Arrestation du nommé Beauregard.

Vol. 433, f° 441, copie, 2/3 p. in-f°.

301. — *Quartier général à Chambéry, 31 mars.* — Le général Kellermann à Barthélemy. Il ne négligera rien pour éviter « tout ce qui pourroit même répandre le plus léger nuage » entre la France et la Suisse. Il prie l'ambassadeur de lui fournir les moyens de calmer les inquiétudes conçues par le département du Jura.

Vol. 435, f° 85, copie, 2/3 p. in-f°.

302. — *Bâle, 31 mars.* — L. M. Rivalz à Le Brun. Intelligences des ennemis en Alsace. Nouvelles de Bâle. Demande de fonds. Mouvements militaires des ennemis.

Vol. 434, f° 114, original, 4 p. in-f°.

303. — « Réflexions sur les différents intérêts politiques des États qui composent le Corps helvétique dans leurs rapports avec le ci-devant évêché de Bâle [2]. »

Vol. 432, f° 461, copie, 53 p. 1/4 in-f°.

304. — *Zurich, avril.* — « Projet de réponse à faire par le Corps helvétique à S. A. R. M. le comte de Provence. » Condoléances sur la mort de Louis XVI.

Vol. 433, f° 439, copie, 3/4 p. in-f°.

1. Reçue le 4 avril.
2. Écrit en février et mars 1793.

305. — *Baden, 1er avril.* — Barthélemy à Le Brun. Pension de M. de Lentzbourg.

Vol. 435, fo 5 vo, copie, 1/2 p. in-fo.

306. — *Baden, 1er avril*[1]. — Barthélemy à Le Brun. Rentrée au service de France du citoyen Kolbener, du canton d'Appenzel, lieutenant licencié du ci-devant régiment de Diesbach. Appenzel et Glaris catholique sont très favorables à ces reprises de service. Il n'en est pas de même de Schwitz, Uri, Unterwald et Zug, où l'influence des prêtres et des moines est prépondérante. Barthélemy demande que le général Deprez Crassier soit autorisé le plus vite possible à employer convenablement les officiers qui redemandent du service.

Vol. 434, fo 117, original, 2 p. 1/3 in-fo.
Vol. 435, fo 6, copie, 1 p. 2/3 in-fo.

307. — *Besançon, 1er avril.* — Les administrateurs composant le Conseil général du département du Doubs à Barthélemy. Ils le remercient des avis qu'il leur a fait passer pour les tranquilliser sur les dispositions des Suisses et lui envoient la réponse qu'ils ont faite aux allégations de Fribourg relativement à l'affaire des faux assignats.

Vol. 435, fo 59 vo, copie, 1 p. in-fo.

Pièce jointe. — *Besançon, 20 mars.* — « Lettre circulaire adressée par le Conseil général du département du Doubs aux Louables Cantons helvétiques et alliés. »

Vol. 435, fo 60, imprimé, 20 p. in-8o.

308. — *Lons-le-Saunier, 1er avril.* — Les membres composant le Conseil du département du Jura à Barthélemy. La force armée qu'ils organisent n'est destinée qu'au maintien de la tranquillité intérieure; ils invitent Barthélemy à faire des démarches pour obtenir que les émigrés soient éloignés de la frontière.

Vol. 435, fo 83 vo, copie, 1 p. in-fo.

309. — *Paris, 1er avril.* — L'adjoint de la 6e division du ministère de la guerre à Barthélemy. Réclamation de Joseph Schmid, soldat aux ci-devant Gardes suisses.

Vol. 435, fo 72 vo, copie, 3/4 p. in-fo.

310. — *Genève, 1er avril.* — Delhorme à Barthélemy. Faux assignats.

Vol. 435, fo 34, copie, 1 p. 1/3 in-fo.

1. Reçue le 8 avril.

311. — *Baden, 2 avril.* — Barthélemy à Le Brun. Réclamation de M. Tourneisen, négociant de Bâle, neveu du Grand Tribun Buxtorf.

Vol. 435, f° 7, copie, 2/3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

312. — *Baden, 3 avril.* — « J'ai reçu vos dépêches n°s 55 et 56 des 22 et 25 mars. Je m'acquitte aujourd'hui de vos ordres. La discussion relative à ces pays se traitant avec nous par les deux premiers Cantons, c'est à eux que je m'adresse et par eux elle devient commune à tout le Corps helvétique. Je leur écris ainsi qu'à la république de Bienne, pour les prier de me donner communication des titres qui établissent les rapports plus ou moins directs qui lient d'Erguel et le Munsterthal à des membres du Corps helvétique et pour les prévenir que tous les éclaircissements que nous désirons d'obtenir à cet égard, n'ont pour objet que de nous conduire à prendre des mesures faites pour empêcher le retour des difficultés qui se présentent dans ce moment-ci.....

POLITIQUE N° 149.

Affaires de l'Erguel, du Munsterthal, et de Bâle.

«... Cet incident du Munsterthal et les funestes mesures du général Deprez Crassier ont opéré subitement dans toute la Suisse un prodigieux changement dans les esprits. La défiance, les alarmes, les inquiétudes se propagent rapidement. Vous en jugerez par la lettre ci-jointe que j'ai reçue d'un des principaux magistrats de Zurich. Le mal est grand parce qu'on se reposoit avec toute sécurité sur les promesses que nous avions données relativement au Munsterthal. Je ne sais s'il sera réparé par les explications amicales que nous demandons, car d'une part les Cantons mesurent avec douleur la profondeur du calcul qu'ont fait et que nous ont fait approuver quelques étrangers qui ont porté le peuple de la Rauracie en se donnant à la République françoise à demander, non à s'incorporer à un département voisin, mais à former un nouveau département. C'est une pierre d'attente qui les effraye. D'un autre côté leur sensibilité et les intrigues dont ils sont entourés, leur présenteront sous un jour peu favorable le prix que nous sommes enclins à accorder à ces calculs qui ne peuvent être que dangereux pour eux à l'avenir, et l'importance que nous mettons à attirer dans notre balance quelques stériles rochers aussi inutiles pour nous qu'ils sont précieux à leur sûreté. Alors ils se diront que le système éternel pour ainsi dire, qui a lié jusqu'ici les deux nations, n'a plus les mêmes droits sur nous. Qui sait même s'ils ne travestiront pas notre demande d'explications amicales en exigence impérieuse qui nous porte à appeler à notre tribunal de la connoissance et de la décision des droits politiques de deux contrées qui ont quelques rapports avec eux, qui n'en ont aucun avec nous que par les relations

1. Reçue le 8 avril.

qu'elles avoient avec une troisième contrée, qui se donne à nous et qui veut que nous nous chargions d'entraîner les deux autres dans sa destinée? Tout cela n'est au fond qu'une misérable querelle, une affaire méprisable de passions de quelques particuliers étrangers au sol comme aux intérêts de la République, dont il est fâcheux que nous nous rendions les instruments.

« La mesure du général Deprez Crassier est un grief bien plus grave et qui exaspère d'autant plus les cœurs que Bâle, se voyant menacé, appelle ses co-alliés à sa défense. Il demande aux Cantons de renforcer leurs contingents, afin de le mettre en état de maintenir la neutralité du territoire helvétique. Or cette augmentation de dépenses est pour la foiblesse de leurs moyens pécuniaires un sujet de désolation, et la cause qui la nécessite un motif de plaintes amères. Appenzel, qui avoit retiré il y a quelques mois son contingent, va le renvoyer à Bâle. La pensée que c'est la France qui aujourd'hui, sans raison comme sans objet, tourmente les Suisses et menace de les attaquer, produit les plus fâcheuses sensations. Cet état de choses paroît si extraordinaire qu'on va jusqu'à supposer qu'il est fondé de notre part sur le calcul d'obliger les Cantons par la terreur de déterminer le point de la reconnoissance de la République. Nous n'y réussirons pas dans ce moment. Diverses circonstances alimentent l'aigreur qui de Bâle se répand dans toute la Suisse. Le citoyen Marandet est arrivé ici hier avec son père, chez qui il a été retenu par une indisposition. En se rendant à Bâle, ils ont passé près de la nouvelle batterie. Le bataillon de Marseillois qui la garde leur a demandé leurs passeports. Ils ont montré le vôtre et le mien. La troupe, en les leur rendant avec dédain, leur a dit : « Nous vous en donnerons bientôt des passeports à grands coups de canon. » Toutes ces menaces n'échappent pas à l'attention inquiète et effarouchée des Suisses. M. Lindinner, qui m'écrit de Bâle en date du 2 et qui me prie de vous adresser la note ci-jointe qui concerne ses affaires particulières pour lesquelles vous avez déjà bien voulu prendre intérêt, me mande que nos gardes nationales se permettent beaucoup d'excès aux bureaux placés sur la frontière près de Bâle, et qu'ils font des avanies intolérables aux voyageurs françois et suisses qui arrivent à Bâle.

« Nos affaires en Suisse étoient dans une très bonne position. Nous avions ramené de bien loin la confiance. Vous ne pouvez pas en douter d'après la multitude de détails que je vous ai successivement adressés. Je crains bien que nous n'ayons tout gâté par la misérable difficulté qui s'est élevée concernant les rochers du Munsterthal, et surtout par la mesure hostile prise bien gratuitement par le général Deprez Crassier. Assurément les moyens ne manquent pas pour agiter les passions et les préjugés des Cantons, et les circonstances y sont très favorables. Nos partisans à Berne qui s'étoient si bien montrés, qui comptoient si essentiellement que nous ne nous permettrions, aussi longtemps que les Can-

tons se conduiroient bien, aucune démarche inquiétante pour le Corps helvétique, et qui avoient un si grand besoin, pour continuer à faire triompher nos intérêts, que nous fussions constamment guidés par une sage prévoyance, sont désolés dans la même proportion que le puissant parti qu'ils avoient presque renversé, va peut-être reprendre de la force et de l'influence. Vous remarquerez que ces incidents arrivent précisément à l'époque du rassemblement et des revues annuelles des milices. L'occasion est belle pour les malveillants pour nous peindre au peuple sous des couleurs peu avantageuses. Mais si, fidèles à nous tenir dans la route bien déterminée de nos grands intérêts, nous nous décidions à abattre sans retard cette funeste batterie et à abandonner à leur destinée et à leur penchant quelques pâtres des montagnes du Munsterthal et de l'Erguel dont le sort et la position ne doivent pas plus nous intéresser qu'eux ne s'intéressent à nous, je suis persuadé qué nous maintiendrions les Cantons dans le système de la neutralité et du repos qui est le seul qu'ils désirent d'observer et duquel ils n'ont cessé de nous prouver qu'ils ne vouloient point s'écarter. Mais si ces deux difficultés se prolongent, je ne serois pas surpris que les intrigues de nos ennemis ne parvinssent à profiter de la défiance et de l'aigreur qu'elles ont fait naître, pour entraîner les Suisses dans de fausses mesures que nous aurions bien à nous reprocher; et ce triste succès de nos ennemis deviendroit d'autant plus vraisemblable, si nous éprouvons d'ailleurs des revers marqués.

« Je vous parle avec ma franchise accoutumée. C'est celle de la vérité et du devoir. C'est celle de la conviction où je suis qu'il est dans notre désir autant que dans notre intérêt de maintenir la paix avec les Suisses. Aucun fait particulier ne me porte encore à penser qu'elle périclite tant soit peu; mais elle cesse bientôt d'exister entre deux peuples voisins quand la triste défiance s'empare d'eux et prépare de part et d'autre le retour à de terribles souvenirs. Disons un seul mot, cette défiance sera dissipée et le calme renaîtra.

« Je réponds par les deux notes ci-jointes aux deux derniers paragraphes de votre dépêche n° 56.

« Vous verrez par la lettre ci-jointe de M. Muller, ancien landamman du canton d'Uri, quelle est la marche qu'on cherche à faire prendre aux petits cantons sur l'affaire de la reconnoissance : ce seroit de la renvoyer de leurs communes générales qui s'assemblent au commencement du mois prochain, à la diète annuelle de Frauenfeld du mois de juillet. M. Muller a grand raison de se vanter du zèle qu'il a mis à obtenir des résultats plus satisfaisants pour nous. C'est un homme d'un mérite distingué et qui nous est singulièrement attaché..... Fribourg, et Soleure qui paroît s'être réuni à lui fort courageusement depuis que nous avons éprouvé quelques revers, persistent invariablement dans leur refus d'adhérer à la proposition de Zurich, malgré toutes les remontrances qui leur ont été faites. Ils insistent pour la convocation d'une diète extra- Reconnaissance de Barthélemy.

ordinaire dont personne n'est curieux. Soleure voudroit même que la réponse à faire aux lettres de notification du ci-devant Monsieur fut un objet de délibération à traiter à la diète extraordinaire, tandis que Berne à ce qu'on me mandoit encore il y a très peu de jours adhéreroit selon toutes les apparences à l'opinion proposée par Zurich pour cette réponse. Fribourg et Soleure s'agitent dans les intrigues de leur mauvaise conduite. Il se présentera des moyens de les en faire repentir.

« Je joins ici une lettre que j'ai reçue de la république de Mulhouse. Vous pouvez être assuré que les témoignages de bienveillance que nous accorderons à ce petit État seront vivement sentis par les deux premiers Cantons et par tous les gouvernements suisses protestants. »

Barthélemy insiste en terminant sur la nécessité de ne laisser manquer d'argent ni le citoyen Helfflinger, ni lui-même, dont les appointements sont en retard de six mois.

Vol. 434, f° 127, original, 9 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 14, copie, 8 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Baden, 3 avril.* — Barthélemy à MM. de Zurich et de Berne. Affaires de l'Erguel et du Munsterthal.

Vol. 435, f° 18 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — *Baden, 3 avril.* — Barthélemy à M. de Mulinen, avoyer de Berne. Même sujet.

Vol. 435, f° 19, copie, 1 p. in-f°.

c. — *Baden, 3 avril.* — Barthélemy à MM. de Bienne. Même sujet.

Vol. 435, f° 19 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

d. — *Zurich, 1er avril.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Affaires de Mulhouse, de l'Erguel, du Munsterthal, de Bâle et du Valais. Batterie construite par le général Deprez Crassier.

Vol. 434, f° 119, copie, 3 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 19 v°, copie, 5 p. in-f°.

e. — *S. l. n. d.* — « Note sur les régiments suisses. »

Vol. 434, f° 135, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 22, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

f. — « Aperçu des moyens compatibles avec la constitution démocratique de la France qui pourroient être employés pour attirer les Suisses au service de la République. »

Vol. 434, f° 132, copie, 5 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 22 v°, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

g. — *Altorf, 24 mars.* — Muller, ancien landamman d'Uri, à Bacher [1]. Reconnaissance de Barthélemy.

Vol. 434, f° 77, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 435, f° 24 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

h. — *Mulhouse, 27 mars.* — MM. de Mulhouse à Barthélemy. Ils le remercient de la bienveillance qu'il leur a témoignée.

Vol. 434, f° 92, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 25, copie, 3/4 p. in-f°.

313. — *Baden, 3 avril.* — Barthélemy au ministre de la guerre Beurnonville. Réclamations de divers officiers suisses du nom de Cavietzel, Blumenthal, Jost et Kolbener.

Vol. 435, f° 25 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

314. — *Baden, 3 avril.* — Barthélemy à Helfflinger. Accusé de réception de la lettre du 24 mars et de celle du 26 adressée au ministre. Affaires du Valais. Reconnaissance de Barthélemy.

Vol. 435, f° 29, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

315. — *Bâle, 3 avril.* — Bulletin [pour la *Gazette nationale de France*]. Dispositions militaires.

Vol. 434, f° 123, copie, 3/4 p. in-f°.

316. — *Paris, 3 avril.* — « Mémoire sur les Suisses. »

Vol. 434, f° 125, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

317. — *Coire, 4 avril.* — Convention conclue entre le baron de Cronthal et la république des Grisons. (*Texte italien et traduction allemande.*)

Vol. 434, f° 136, imprimé, 17 p. in-4°.

318. — *Bâle, 4 avril.* — L. M. Rivalz à Le Brun. Nouvelles de Bâle. Offres faites au commandant de l'artillerie d'Huningue pour faire sauter la place. Demande d'argent.

Vol. 434, f° 145, original, 2 p. 1/2 in-f°.

319. — *Paris, 5 avril.* — Colchen à Barthélemy. Fonds politiques de la Suisse. Fournitures de sels. « J'ai remis au ministre une note pour le

1. Le volume 434 donne cette lettre comme adressée à Barthélemy.

rapporteur de l'affaire concernant l'Erguel et le Munsterthal. Par cette note, on demande que le décret à rendre pour confirmer la neutralité de ces deux pays s'étende à Mulhausen et au Valengin qui sont en alliance le premier avec le Corps helvétique, le second avec l'état de Berne..... »

Vol. 435, f° 87 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

320. — *Paris, 5 avril.* — Proclamation de la Convention nationale à l'armée de Belgique relativement à la trahison de Dumouriez.

Vol. 435, f° 90, imprimé, 4 p. in-8°.

321. — *Strasbourg, 5 avril.* — Le général Deprez Crassier à Barthélemy. « Je me rends à Huningue pour veiller à la neutralité scrupuleuse entre les deux républiques. J'y ferai quelque séjour pour organiser les troupes qui m'arrivent..... »

Vol. 435, f° 114, copie, 1/2 p. in-f°.

322. — *Bâle, 5 avril.* — Darbelet [à Le Brun?], Nouvelles de Bâle et du Valais. Mouvements militaires et projets de l'ennemi. Mauvais état de l'armée du Rhin.

Vol. 434, f° 147, original, 8 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1].

POLITIQUE N° 150. Affaires du Porentruy.

323. — *Baden, 6 avril.* — Barthélemy envoie copie d'une lettre du trésorier Frisching. Le projet d'incorporer le pays de Porentruy à la France a toujours paru à ce magistrat « détestable et impolitique..... Mais la réunion étant maintenant décrétée, il ne nous reste plus qu'à nous occuper de ses suites et qu'à veiller attentivement à ce qu'elles ne fécondent pas le germe d'inquiétude et de mécontentement qu'elle a fait éclore en Suisse. » En attendant les explications demandées au sujet de l'Erguel et du Munsterthal, « il seroit très important que les instructions les plus fortes, les plus positives, prévinssent les *vexations en détail* que prévoit et déplore à l'avance le magistrat de Berne dans sa lettre. Il faudroit surtout qu'on évitât celles qui pourroient exciter des plaintes de la part du Corps helvétique ou des pays qui lui sont attachés par des liens politiques. Sous ce rapport, je crois qu'il est nécessaire que je mette sous vos yeux une nouvelle lettre que je viens de recevoir de la collégiale de Moutier Grandval qui étoit établie à Delémont..... Nous n'avons que deux manières de nous conduire à l'égard du Corps helvétique : ou une franche guerre, ou la concorde et la confiance..... »

1. Reçue le 11 avril.

« Le bulletin ci-joint qu'on m'a envoyé de Bâle n'y rassure nullement les esprits sur l'établissement de la batterie placée en avant de Huningue.

« Le Ministre impérial a présenté au Corps helvétique une seconde lettre de créance.... »

Vol. 434, f° 155, original, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 29 v°, copie, 2 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 2 avril.* — Frisching à Barthélemy. Affaires de l'évêché de Bâle. Nouvelles diverses qui circulent en Suisse.

Vol. 434, f° 121, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 30 v°, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

b. — *Moutier, 28 mars.* — MM. de la collégiale de Moutier Grandval à Barthélemy. Ils se plaignent des vexations dont ils sont l'objet de la part de l'administration provisoire de Delémont.

Vol. 434, f° 102, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 435, f° 32, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

c. — *Huningue, 31 mars.* — Détails sur la batterie construite par le général Deprez Crassier.

Vol. 435, f° 34, copie, 2/3 p. in-f°.

d. — *Zurich, 27 mars.* — Le Directoire de Zurich aux États du Corps helvétique. Il leur communique de nouvelles lettres de créance du baron de Buol Schauenstein. Elles ne diffèrent des premières que parce qu'elles sont expédiées par la chancellerie d'Empire au lieu que les premières l'étaient par la chancellerie des États héréditaires.

Vol. 434, f° 93, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 435, f° 33, copie, 3/4 p. in-f°.

e. — *Vienne, 2 mars.* — Lettres accréditant le baron Charles de Buol en qualité de ministre impérial près le Corps helvétique.

Vol. 432, f° 386, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 435, f° 33 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

324. — *Baden, 6 avril* — Barthélemy à Le Brun. Réclamation du provincial des capucins en faveur de deux aumôniers du ci-devant régiment des Gardes suisses qui appartenaient à son ordre.

Vol. 435, f° 36, copie, 1/2 p. in-f°.

325. — *Paris, 6 avril.* — L'adjoint de la 6e division du ministère de la guerre à Barthélemy. Indemnités du régiment d'Ernest. Pensions du vétéran Jean Haas.

Vol. 435, f° 115, copie, 3/4 p. in-f°.

326. — *Baden, 6 avril.* — Barthélemy à Delhorme. Faux assignats.

Vol. 435, f° 35, copie, 1 p. in-f°.

327. — *Baden, 6 avril.* — Barthélemy à l'avoyer Steiger. Faux assignats.

Vol. 435, f° 35 v°, copie, 1 p. in-f°.

328. — *Paris, 6 avril.* — « Tableau politique de la Suisse » par LE BRUN [1].

Vol. 434, f° 152, minute, 5 p. in-f°.

329. — *Paris, 7 avril.* — Le Brun au citoyen Guyton-Morveaux, député à la Convention. Les nouvelles de Suisse deviennent de plus en plus alarmantes par suite du projet de réunion du Munsterthal au département du Mont-Terrible. Il le presse de déposer son rapport sur cette question.

Vol. 434, f° 167, original, 1 p. 1/4 in-f°.

330. — *Baden, 7 avril* [2]. — Barthélemy à Le Brun. Faux assignats.

Vol. 434, f° 165, original, 2 p. in-f°.
Vol. 435, f° 36, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — *Bâle, 7 avril.* — M. Barry, bourgmestre en charge de la république de Bâle, à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 434, f° 166, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 37, copie, 1 p. in-f°.

331. — *Baden, 7 avril.* — Barthélemy au bourgmestre Barry, de Bâle. Faux assignats.

Vol. 435, f° 37 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

332. — *Baden, 7 avril.* — Barthélemy au bourgmestre Kilchsperger. Faux assignats.

Vol. 435, f° 38, copie, 1/2 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 58.

Affaires de l'Erguel, du Munsterthal et de Bâle.

333. — *Paris, 8 avril.* — Le Brun envoie le décret de la Convention qui confirme l'arrêté du Conseil exécutif du 19 mars relatif au Munster-

1. Mémoire rédigé vraisemblablement pour être remis à un des comités de la Convention. La minute est de la même main que celle des dépêches, probablement la main de Colchen.

2. Reçue le 13 avril.

thal et à l'Erguel. L'ambassadeur en donnera connaissance au Directoire de Zurich et à l'État de Berne en attendant qu'on puisse leur en remettre une expédition en forme.

« On doit considérer cette affaire comme terminée, puisque le Munsterthal et l'Erguel continueront à jouir des avantages de la neutralité helvétique jusqu'au moment où les points en litige auront été éclaircis par vous au vœu du décret et réglés à l'amiable.

« Je vous envoie copie de la lettre que j'ai écrite au ministre Beurnonville concernant les batteries de Huningue. M. Buxtorf a eu à cet égard avec le ministre une conférence dont il a dû transmettre le résultat à l'État de Bâle. On doit être en Suisse parfaitement rassuré sur nos intentions. Au surplus, le général Deprez Crassier va être chargé de s'entendre avec les représentants du Corps helvétique sur l'emploi des mesures les plus propres à concilier nos intérêts respectifs.

« Le travail relatif aux indemnités dues aux régiments suisses licenciés se suit avec activité et déjà ces indemnités sont réglées pour plusieurs régiments.

« L'objet des pensions des invalides et officiers retirés en Suisse est enfin terminé. Tous ces militaires vont être payés de ce qui leur est dû conformément à la disposition de l'article 6 de la loi du 22 août relative au licenciement des régiments suisses. »

Vol. 434, f° 171, minute, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 441, f° 71, original, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 87 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *S. l. n. d.* — Décret de la Convention relatif à l'Erguel et au Munsterthal.

Vol. 435, f° 88 v°, copie, 2/3 p. in-f°.
Vol. 441, f° 72, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — *Paris, 7 avril.* — L. B. Guyton au ministre des Affaires étrangères. Envoi du décret précédent.

Vol. 435, f° 88 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 441, f° 70, copie, 1 p. in-f°.

c. — *Paris, 29 mars.* — Le Brun au général Beurnonville, ministre de la Guerre. Il le prie de prendre « en grande considération » les plaintes des représentants du Corps helvétique relativement à la batterie construite par le général Deprez Crassier en avant de Huningue.

Vol. 434, f° 104, minute, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 89, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 441, f° 67, copie, 2 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

Trahison de Dumouriez.

334. — *Paris, 8 avril.* — « Plusieurs circonstances qui ont accompagné la retraite du général Dumouriez de la Belgique m'ayant inspiré des doutes sur son patriotisme et sur ses intentions, j'ai envoyé près de lui trois commissaires pour sonder ses dispositions. Le rapport de ces commissaires dont je joins ici la copie a dévoilé le plus noir complot qui ait jamais été fait contre la liberté de la nation. Les représentants ont jugé qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour en arrêter les progrès. Des commissaires ont été envoyés pour saisir le perfide Dumouriez et pour détromper son armée dont il avoit gagné les officiers les plus influents. Mais le traître ayant levé le masque et ne mettant plus de frein à son audace, les a fait arrêter de même que le ministre de la Guerre qui les accompagnoit. Ils ont tous été livrés aux Autrichiens avec lesquels Dumouriez avoit combiné ses projets liberticides. Vous trouverez ci-joint les détails de tous ces attentats contre la souveraineté de la nation. Vous y verrez que le traître se flatte d'armer contre la patrie les citoyens qui sont sous ses ordres et de faire concourir des François à la destruction de leur propre pays.

« Ces nouvelles désastreuses, bien loin d'abattre le courage des vrais républicains, en ont ranimé l'ardeur. La Convention, la ville de Paris, les départements du nord ont pris l'attitude imposante qui convient aux circonstances. Lille, Valenciennes, les autres places frontières immédiatement exposées aux vengeances de Dumouriez et de ses complices, se sont montrées dignes de la réputation qu'elles ont déjà acquise. Tous les bons citoyens se sont déjà ralliés pour renouveler le serment de maintenir la République aux dépens de leur vie.

« Cette époque, aussi importante qu'aucune de celles qui ont illustré la Révolution françoise, exige de tous les fonctionnaires publics la manifestation des principes les plus purs et les plus constants. Leur opinion doit être bien prononcée et leur vœu doit être celui de soutenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité. La Convention nationale a décrété la peine de mort contre tous ceux qui favoriseroient des principes analogues à ceux de Dumouriez. Il suffit aux individus de ne pas enfreindre cette loi ; mais ceux à qui la nation a confié ses intérêts doivent donner des preuves positives de leur façon de penser. Je vous enjoins en conséquence de me faire parvenir par la première occasion qui se présentera, une déclaration formelle de vos sentiments, et de me mettre en état de répondre à la République de votre attachement et de votre fidélité.

« Mais vous ne devez pas vous contenter d'avoir le cœur d'un républicain, vous devez en tenir le langage. Quels que soient les faux bruits que, d'après la défection de Dumouriez, on fera circuler dans le pays que vous habitez, vous déclarerez formellement que la nation françoise, bravant à

la fois et les événements désastreux et les trahisons de ses mandataires, a juré d'être libre et qu'elle le sera en dépit de toute l'Europe conjurée ; que les revers ne pourront jamais ébranler sa confiance, et qu'elle saura maintenir non seulement ses droits, mais ceux des peuples qui lui sont attachés par des liens de fraternité et d'un intérêt commun.

« P.-S. — Je dois vous prévenir que la loi du 5 février concernant les certificats de civisme à fournir par tous les fonctionnaires publics non élus par le peuple a été confirmée par une autre loi du 5 avril. Vous prendrez en conséquence les mesures nécessaires pour vous mettre en règle. »

Vol. 441, f° 73, original, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 92, copie, 2 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Paris, 31 mars.* — « Procès-verbal des trois conférences que les citoyens Proly, Pereyra et Dubuisson ont eues avec le général Dumouriez à Tournay, les 26, 27 et 28 mars 1793. »

Vol. 435, f° 93, copie, 12 p. 1/4 in-f°.

b. — *Valenciennes, 4 avril.* — Les commissaires de la Convention nationale pour les frontières du nord à la Convention. Trahison de Dumouriez.

Vol. 435, f° 99, copie, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 441, f° 68, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

335. — *Paris, 8 avril.* — Colchen à Barthélemy. Les traitements de Barthélemy, de Helfflinger et du personnel de l'ambassade seront payés désormais à Paris. Décret relatif au Munsterthal. Batterie du général Deprez Crassier.

Vol. 435, f° 89 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

336. — *Angers, 8 avril.* — Le président du département de Maine-et-Loire à Barthélemy. S'il ne l'a pas remercié plutôt de sa lettre du 10 mars, c'est que son département est en pleine guerre civile. « Le fanatisme et l'aristocratie ont profité de la loi du recrutement pour soulever les campagnes... »

Vol. 433, f° 359, copie, 2/3 p. in-f°.

337. — *Mardi, 8 avril.* — Supplément à la *Gazette de France nationale.*

Vol. 435, f° 78, imprimé, 4 p. in-4°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

338. — *Paris, 9 avril.* — « Il est possible, Citoyen, il est même vraisemblable qu'avant peu les ennemis, dont le nombre s'accroît chaque POLITIQUE N° 59.

jour vers le Haut-Rhin, tenteront de forcer le territoire du canton de Bâle pour se porter dans le Porentruy, l'Alsace et la Franche-Comté.

« J'écris au général Custine pour lui représenter l'instante nécessité de renforcer nos troupes dans cette partie de nos frontières et l'engager à prendre toutes les mesures propres à empêcher nos ennemis de réaliser le projet qu'ils paroissent avoir.

« Plusieurs des moyens que nous aurons à employer devant être concertés avec les représentants du Corps helvétique, j'ai pensé que personne ne convenoit mieux que vous pour prévenir ou aplanir les difficultés qui pourroient s'élever à cet égard entre nos généraux et ces représentants. Je vous prie en conséquence de vouloir bien vous rendre à Bâle sans aucun délai. Là vous serez à portée de connoître les dispositions du gouvernement de ce Canton, et de veiller à ce que l'on prenne toutes les mesures nécessaires pour prévenir et empêcher la violation du territoire helvétique par les troupes ennemies. Vous ferez sentir que l'intérêt de Bâle et du Corps helvétique n'étant point ici différent de celui de la République françoise, l'on doit se concerter sur l'emploi des moyens de résistance, et ne voir dans ceux que nos généraux croiroient nécessaire d'adopter, que des dispositions qui ne peuvent pas nous être utiles sans l'être également au Corps helvétique et à l'État de Bâle en particulier. En effet, plus nos dispositions seront menaçantes, plus il est à présumer que les Autrichiens ne s'exposeront pas à leur effet et qu'ils s'abstiendront d'une tentative sur le succès de laquelle ils ne pourroient plus compter.

« Je vous envoie copie de la lettre que j'écris au général Custine, avec lequel il convient que vous ne tardiez pas à entrer en correspondance. Vous voudrez bien m'informer aussitôt que vous serez arrivé de l'état dans lequel vous aurez trouvé les choses.

« P.-S. — Si des circonstances que je ne puis prévoir ne vous permettoient pas de vous rendre vous-même à Bâle, je vous autorise à y envoyer sur-le-champ une personne digne de confiance en état de vous suppléer et propre à remplir l'objet dont il s'agit. »

Vol. 434, f° 172, minute, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 441, f° 76, original, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 109, copie, 1/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Paris*, *9 avril.* — Le Brun au général Custine. Même sujet.

Vol. 434, f° 173, minute, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 110, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 441, f° 75, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

339. — *Baden, 9 avril.* — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 57 du 29 mars. Il rappelle la patience que les Suisses ont montrée à la suite des événements du 10 août. Il insiste sur la nécessité de leur donner une satisfaction effective relativement aux pensions. Ce sera le meilleur moyen de ramener leurs officiers sous nos drapeaux. L'ambassadeur s'est empressé de faire connaître les bonnes nouvelles contenues dans la lettre du ministre, mais ce ne sont encore là que des promesses. « Vous avez chargé les commissaires du Conseil exécutif qui sont à Porentruy de se mettre en correspondance avec moi. Je vois par la première lettre ci-jointe qu'ils viennent de m'écrire qu'il sera difficile que nous nous entendions. Ils paroissent avoir de l'humeur de ce que vous suspendez la réunion du Munsterthal et de l'Erguel. Ils ne parlent que de nos droits et font abstraction entière des grands intérêts du système général que nous avons à suivre avec la Suisse... D'après le style des commissaires du Conseil exécutif, je ne me dissimule rien du danger qui doit résulter pour moi de mes rapports avec eux et du mauvais usage qu'on fera de mes opinions; mais quoi qu'il arrive, il n'en sera pas moins vrai que c'est travailler hautement pour la maison d'Autriche que de chercher à nous brouiller avec les Suisses sur des points qui ne sont absolument d'aucun intérêt pour la République... L'avis ci-joint circule dans les Cantons et y fait la plus fâcheuse impression. J'ai communiqué aux principaux magistrats de Zurich quelques-unes des observations qui vous ont conduit à désirer la communication des titres qui établissent des rapports politiques entre le Munsterthal et l'Erguel d'une part, et quelques-uns des Cantons et par conséquent tout le Corps helvétique de l'autre. Vous verrez par la lettre ci-jointe de Zurich qu'elles y ont fait un très grand plaisir et qu'on n'y doute point que Berne ne satisfasse volontiers à votre demande. Mais Berne aussi a un parti puissant qui se réjouit de tout ce qui peut jeter de la défiance entre les deux nations et qui voudroit bien pouvoir contribuer à forcer la Suisse à se réunir à la coalition des puissances, ainsi que l'annonce la lettre ci-jointe de Berne. Il ne dépend que de nous de renverser à bien peu de frais toutes les coupables espérances de ce parti.

POLITIQUE N° 151.

Affaires de l'Erguel, du Munsterthal et de Bâle.

« La batterie élevée entre Huningue et Bâle ne cesse point d'être dans toute l'étendue de la Suisse l'objet des plus vives plaintes. Je joins ici la traduction de la lettre par laquelle cet État demande à ses co-alliés une augmentation de secours. Presque tous les petits Cantons la refusent, parce qu'ils n'ont pas les moyens de supporter ces dépenses, mais ils n'ont pas moins d'humeur contre nous que les autres Cantons qui sont plus en

1. Reçue le 15 avril.

état de fournir à un supplément de forces et de frais. L'aigreur que cette affaire a fait naître vient encore d'être augmentée par une fâcheuse circonstance qui est survenue près de Bâle. Un magistrat m'en a prévenu par une lettre du 6 en me disant qu'elle y produisoit une sensation d'autant plus pénible qu'elle a rappelé à l'attention effrayée de toute la ville le terrible usage qui pourroit être fait de la batterie par l'indiscipline ou par la perfidie aux gages de l'ennemi. Ce sentiment est exprimé dans la lettre ci-jointe de Bâle, dont j'envoie aussi copie au général Deprez Crassier. La nouvelle circonstance dont je parle a donné lieu à une seconde réclamation éclatante de la part du canton de Bâle, comme aussi des représentants du Corps helvétique qui y résident. L'État de Bâle vient d'en rendre compte à toute la Confédération et de m'en instruire par un courrier extraordinaire. Toutes les pièces ci-jointes vous mettront au fait de ce qui vient de se passer. Je désire beaucoup que le général Deprez Crassier se soit rendu à Bâle, ainsi qu'il le propose aux magistrats. Cette entrevue aura pu pleinement ramener la confiance, au moins je l'espère....

« Si le général Deprez Crassier parvient à s'accommoder amicalement avec l'État de Bâle sur le fait de la batterie et si nous voulons ne consulter que nos véritables intérêts quant aux difficultés qui se sont élevées au sujet du Munsterthal et de l'Erguel, je suis persuadé que les Cantons seront assez sages pour rester invariablement attachés au système auquel ils se sont voués; ou du moins quoique je remarque que ces circonstances ont mis beaucoup d'agitation parmi eux, je n'ai pas lieu de croire que jusqu'ici nos ennemis en aient tiré tout le parti qu'ils s'en promettoient. Mais si les difficultés se prolongent, ils les entraîneront à des partis extrêmes. D'un coup de sifflet toute la Suisse sera sous les armes.

« J'ai beaucoup réfléchi sur le dernier article de votre lettre, et je ne vois malheureusement aucune possibilité de faire ce que vous désirez, au grand chagrin de mon attachement aux intérêts de la République. Il n'y a point en Suisse de fabrique d'armes. Les Cantons ont toujours tiré les leurs de France. Chacun d'eux a son arsenal où elles sont renfermées. Les arsenaux sont sous la garde des chefs de chaque État. Toute demande à cet égard faite d'une manière directe ou indirecte, étant une atteinte à la neutralité, seroit nécessairement repoussée.

« Une lettre de Constance annonce l'arrivée prochaine de dix bataillons de grenadiers autrichiens et d'un régiment de cuirassiers. On suppose que ces troupes ne feront que traverser le Brisgau et qu'elles sont destinées à aller renforcer le camp de Neustad près de Landau. »

Vol. 434, f° 174, original, 6 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 40 v°, copie, 6 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 8 avril.* — Le maréchal de camp de Diesbach à Barthélemy. On commence à croire que toutes les promesses

faites relativement aux pensions et indemnités militaires ne sont qu'un leurre.

Vol. 434, f° 169, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 44, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — *Porentruy, 31 mars.* — Les commissaires nationaux du Conseil exécutif, Clerget et Théophile Mandar, à Barthélemy. Inclusion de l'Erguel et du Munsterthal dans l'enceinte de la neutralité helvétique. Ils se réservent de prendre part à la discussion qui va s'ouvrir à ce sujet. Ils communiquent une adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité séante à Porentruy.

Vol. 434, f° 116, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 57, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

c. — Bulletin relatif au Munsterthal. On craint que la bonne volonté du ministre « ne soit entravée en tout et partout. » Connivence de Pache avec Gobel et Rengguer.

Vol. 434, f° 178, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 435, f° 44, copie, 3/4 p. in-f°.

d. — *Zurich, 5 avril.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Satisfaction causée par la communication relative à l'Erguel et au Munsterthal. Forme de la réponse à faire à l'ambassadeur. Affaires de Bâle. Manifeste de la Convention contre la Hollande.

Vol. 434, f° 151, copie, 1 p. 1/3 in-f°.
Vol. 435, f° 44 v°, copie, 3 p. in-f°.

e. — *Berne, 3 avril.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Démarches de M. de Buol. Efforts tentés pour amener une rupture entre la France et la Suisse. Déserteurs autrichiens.

Vol. 434, f° 124, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 47, copie, 1 p. in-f°.

f. — *Bâle, 29 mars.* — Le Conseil souverain de Bâle au Directoire de Zurich. En présence des dangers qui les menacent, MM. de Bâle demandent une augmentation des contingents helvétiques qui leur ont été envoyés.

Vol. 434, f° 105, copie, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 46, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

g. — *Bâle, 6 avril.* — Le grand tribun Buxtorf à Barthélemy. Il se plaint des vexations que les officiers français subalternes font subir à ses concitoyens. Il demande particulièrement l'éloignement d'un nommé Lindenmeyer, banqueroutier frauduleux, ci-devant bourgeois de Bâle.

Vol. 434, f° 157, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 47 v°, copie, 1 p. in-f°.

h. — *Bâle, 6 avril.* — Le Conseil secret des XIII de la ville de Bâle à Barthélemy. Coups de fusil tirés de la redoute près de Huningue sur un village bâlois dans la nuit du 5 au 6.

Vol. 434, f° 158, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 48, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

i. — *Bâle, 6 avril.* — L'État de Bâle à M. Rossy, chef de brigade faisant les fonctions de maréchal de camp à Saint-Louis. Même sujet.

Vol. 434, f° 159, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 435, f° 49, copie, 3/4 p. in-f°.

j. — *Huningue, 6 avril.* — M. Rossy à MM. de Bâle. Même sujet.

Vol. 434, f° 159, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 435, f° 49, copie, 3/4 p. in-f°.

k. — *Bâle, 7 avril.* — Les représentants helvétiques au général Deprez Crassier. Même sujet.

Vol. 434 f° 162, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 49 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

l. — *Huningue, 7 avril.* — Le général Deprez Crassier à l'État de Bâle. Même sujet. Il va se faire rendre compte des faits. Les coupables seront punis et les dommages réparés. La neutralité sera observée et il assure MM. de Bâle de ses bonnes dispositions.

Vol. 434, f° 164, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 435, f° 50 v°, copie, 1 p. in-f°.

340. — *Baden, 9 avril.* — Barthélemy à MM. de Bâle. Il accuse réception de la lettre du 6, exprime tout le regret que lui causent les faits qui y sont relatés et promet son concours.

X Vol. 435, f° 51, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 152. Affaires de Bâle.

341. — *Baden, 10 avril.* — « Je joins ici copie de la réponse que le général Deprez Crassier a faite aux représentants du Corps helvétique. Il s'est rendu à Bâle. Les assurances qu'il a données aux chefs de cet État de ses dispositions pour la Suisse déterminées par les ordres les plus précis qu'il a reçus du Conseil exécutif et les réparations qu'il a faites en punissant le corps de troupes qui avoit fait feu peu de jours auparavant sur le territoire bâlois ont causé à Bâle une véritable satis-

1. Reçue le 15 avril.

faction; mais il n'a rien été changé sur le fait de la batterie. C'est une de ces mesures infiniment délicates et graves qu'il ne faut pas prendre légèrement, parce qu'il est ensuite également difficile de revenir sur ses pas et dangereux d'y persévérer. Ne perdons pas de vue qu'elle n'est pas dirigée contre les Autrichiens; elle l'est uniquement contre les Suisses. Or ce n'est pas par la force que nous déterminerons ceux-ci à la neutralité. Ils y tiennent par leur intérêt, par leur volonté; nous pouvons les y fortifier encore par la confiance. Toute démonstration menaçante que rien ne nécessite, nous éloignera de notre but et précipitera les Suisses au nombre de nos ennemis...

« De Bâle, le général Deprez Crassier s'est rendu dans le département du Mont-Terrible pour réprimer des désordres que notre militaire étoit au moment de commettre contre la prévôté de Moutier-Grandval. Un des magistrats de Bâle me le mande.

« L'adresse présentée aux commissaires envoyés par le Conseil exécutif dans le pays de Porentruy par la Société des amis de la liberté et de l'égalité de cette ville annonce elle-même que dix-neuf communes de ce petit pays refusent de se déclarer pour la réunion à la France.

« La seule inquiétude que cette société a conçue sur les dispositions des Suisses provient de la connoissance qu'un de ses membres lui a donnée que le canton de Fribourg fournit le double de son contingent ordinaire. Vous vous rappelez ce que j'ai eu l'honneur de vous marquer touchant la demande faite par Bâle à ses co-alliés d'augmenter leurs contingents. Le plus grand nombre d'entre eux y aura égard et alors la ville de Bâle se trouvera contenir dans ses murs un peu plus de deux mille hommes, sans compter les milices que le canton de Bâle y ajouteroit en cas d'urgence.

« J'apprends par le général Kellermann que le département du Jura lui témoigne des inquiétudes sur les dispositions des Suisses et qu'il doit même vous en avoir écrit. Je n'ose plus actuellement rassurer positivement les départements. Je marque très brièvement aux départements le sujet des alarmes des Suisses fondées sur la connoissance qu'ils croient avoir qu'il existe à Paris un parti qui cherche à nous brouiller avec eux, et je leur dis que ces alarmes n'auront de suites que celles que nous voudrons qu'elles aient.....

« ..... Dans ce moment même où des démarches que nous avons faites, bien inutiles assurément pour notre sûreté, ont propagé rapidement le soupçon, la méfiance, le mécontentement contre nous, je ne remarque encore aucun mouvement, aucune mesure dont nous puissions nous plaindre ni qui nous permette d'apercevoir un changement dans les maximes et la marche du Corps helvétique. Un parti à Berne auquel nous sommes venus bien mal à propos et bien maladroitement redonner de la force, s'agite pour donner de l'importance à ses intrigues; je ne

vois rien jusqu'ici qui les rende dangereuses. Mais il nous faut absolument et bientôt tranquilliser le Corps helvétique..... »

Barthélemy insiste pour que les indemnités aux régiments suisses licenciés soient promptement réglées.

Vol. 434, f° 186, original, 5 p. 1/3 in-f°.
Vol. 435, f° 51 v°, copie, 4 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Huningue, 8 avril.* — Le général Deprez Crassier aux représentants du Corps helvétique à Bâle. Satisfaction donnée pour les coups de feu tirés sur le territoire bâlois.

Vol. 434, f° 168, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 435, f° 54, copie, 1/2 p. in-f°.

b. — *Bâle, 9 avril.* — Lindinner à Barthélemy. Il se plaint de la façon dont les Français traitent ses compatriotes et oppose l'une à l'autre la conduite réciproque de la France et de la Suisse.

Vol. 434, f° 179, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 54, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

c. — *Berne, 7 avril.* — M. de Mulinen, avoyer de la république de Berne à Barthélemy. Il accuse réception de la lettre du 3 [relative aux affaires de l'Erguel et du Munsterthal].

Vol. 434, f° 161, copie, 2/3 p. in-f°.
Vol. 435, f° 55 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

d. — *Bienne, 6 avril.* — La ville et république de Bienne à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 434, f° 160, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 435, f° 56, copie, 3/4 p. in-f°.

342. — *Baden, 10 avril.* — Barthélemy à Le Brun en faveur de M. de Pfurdt, qui demande à n'être pas considéré comme émigré.

Vol. 435, f° 57, copie, 1/2 p. in-f°.

343. — *Baden, 10 avril.* — Barthélemy à Le Brun. Accusé de réception de la lettre du 18 mars. Il propose d'accorder à M. Vanelli une gratification annuelle de dix louis.

Vol. 435, f° 56 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

344. — *Baden, 10 avril.* — Barthélemy aux Commissaires nationaux du Pouvoir exécutif de France à Porentruy. Il accuse réception des lettres du 31 mars et du 2 avril. Il les rassure sur les dispositions des Suisses.

Vol. 435, f° 58 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

345. — *Baden, 10 avril.* — Barthélemy aux administrateurs composant le Conseil général du département du Doubs. Accusé de réception de la lettre du 1er. Faux assignats. Dispositions des Suisses.

Vol. 435, f° 70, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — Note sur les principaux sujets de mécontentement des Suisses.

Vol. 435, f° 71, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

346. — *Baden, 10 avril.* — Barthélemy à l'avoyer de Mulinen. Faux assignats. Efforts qu'il fait pour maintenir autant qu'il est en lui la bonne intelligence sur les frontières respectives.

Vol. 435, f° 72, copie, 2/3 p. in-f°.

347. — *Paris, 10 avril.* — Le Brun à Barthélemy. Envoi des deux pièces suivantes.

Vol. 435, f° 115, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Paris, 5 avril.* — Clavière à Le Brun. Marchandises en quincaillerie que des négociants de Berne font venir d'Angleterre.

Vol. 435, f° 115 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

b. — *Paris, 7 avril.* — L'adjoint de la 6e division au ministère de la Guerre à Le Brun. Retraite du maréchal de camp de Diesbach. Indemnités du régiment de Watteville.

Vol. 435, f° 115 v°, copie, 1 p. in-f°.

348. — *Bâle, 10 avril.* — Darbelet [à Le Brun]. Nouvelles de Bâle. Contingents helvétiques. Mouvements militaires de l'ennemi. État de l'armée du Rhin. Dénonciation contre Kellermann.

Vol. 434, f° 189, original, 7 p. 2/3 in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

349. — *Paris, 12 avril.* — Le Brun accuse réception de la dépêche n° 149. C'est la crainte très fondée que la neutralité ne soit pas respectée par les Autrichiens qui a commandé la mesure prise par le général Deprez Crassier. La batterie est dirigée non sur la ville, mais sur le pont de Bâle. « Que l'on nous prouve l'impossibilité que les Autrichiens violent le territoire de Bâle et ne s'en ouvrent le passage à main armée, alors on pourra se plaindre d'une mesure que rien ne rendroit nécessaire..... Il y a lieu d'être surpris après toutes les assurances et toutes les preuves

POLITIQUE N° 60.

Batterie d'Huningue.

que reçoit le Corps helvétique de notre désir de vivre avec lui en bonne intelligence qu'il conserve de la défiance contre nous et ne paroisse en avoir aucune sur les intentions de nos ennemis; qu'il affecte de croire que nous avons le projet de violer sa neutralité, lorsqu'aucun motif ne nous y engage, et qu'il se repose sur la foi des Autrichiens lorsque leur dessein d'accord avec leurs intérêts est évidemment d'entrer en France par le territoire de Bâle.

« Que le canton de Bâle demande l'assistance de ses co-alliés, le renforcement du contingent helvétique, rien n'est plus naturel. Nous désirons même que ces dispositions se réalisent très promptement et la République concourroit volontiers à la dépense qu'occasionneront ces mesures extraordinaires, puisque notre intérêt et le sien sont d'empêcher la violation de son territoire. Mais si ces mesures ne sont pas de nature à nous rassurer contre les projets de nos ennemis, si nous les croyons insuffisantes, il doit sans doute nous être permis d'y ajouter de notre côté toutes celles que nous jugerons nécessaires, et, loin de prendre occasion de s'en inquiéter, les Suisses ne devroient au contraire y voir qu'un motif de sécurité de plus contre un projet dont nos ennemis ont seuls intérêt à tenter l'exécution. »

Vol. 434, f° 199, minute, 2 p. in-f°.
Vol. 441, f° 78, original, 3 p. in-f°.
Vol. 435, f° 128, copie, 2 p. in-f°.

350. — *Paris, 12 avril.* — Le Brun au ministre de la Guerre. Il lui communique deux lettres de Barthélemy en date du 19 mars et du 1er avril. Il l'invite à prendre des mesures en faveur des officiers suisses qui désirent entrer au service de la France.

Vol. 434, f° 200, minute, 1 p. 1/2 in-f°.

351. — *Bâle, 12 avril.* — L. M. Rivalz à Le Brun. Nouvelles de Bâle. Mouvements militaires.

Vol. 434, f° 201, original, 2 p. in-f°.

352. — *S. l., 12 avril.* — Le général Deprez Crassier à Le Brun. Coups de fusil tirés dans la direction du petit Huningue. Batterie d'Huningue.

Vol. 434, f° 202, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Pièce jointe. — *S. l. n. d.* — Le général Deprez Crassier aux représentants du Corps helvétique à Bâle. Même sujet.

Vol. 434, f° 203, copie, 1/2 p. in-f°.

353. — *Baden, 12 avril.* — Barthélemy à M. Kilchsperger, bourgmestre en charge de Zurich, et à M. Gady, avoyer en charge de Fribourg.

Il les prie d'éloigner des frontières de France les émigrés et les prêtres réfugiés.

Vol. 435, f° 81, copie, 1 p. in-f°.

354. — *S. d.* — Supplément au n° 26 du *Journal de Paris.*

Vol. 435, f° 80, imprimé, 2 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

355. — *Baden, 13 avril.* — Barthélemy appelle de nouveau « l'attention la plus particulière » du ministre « sur la situation vraiment fâcheuse dans laquelle nous nous sommes mis bien gratuitement vis-à-vis du Corps helvétique par diverses mesures que notre sûreté ne nous commandoit sous aucun rapport..... » POLITIQUE N° 153. Émigrés.

Le département du Jura ayant exprimé des craintes non sur les dispositions des Suisses, mais sur le nombre d'émigrés et de prêtres déportés recueillis par quelques Cantons, Barthélemy a demandé leur éloignement des frontières. « J'observe cependant que Fribourg et Soleure qui en ont accueilli le plus sont à une distance assez considérable de la frontière du département du Jura et que le pays de Vaud qui l'avoisine n'en contient qu'un très petit nombre. Je ne suis pas en mesure d'avertir de même le gouvernement de Neufchâtel par où ils pourroient passer et qui d'ailleurs en a recueilli quelques-uns ; mais j'ai prié le sénat de Berne de l'inviter à se conformer au vœu des administrateurs du Jura. Au reste un bon nombre d'émigrés venant de Fribourg et de Soleure passent ici journellement pour aller rejoindre l'armée de Condé.

« Vous verrez par la lettre ci-jointe de Lucerne qu'il s'agit de lever en Suisse deux régiments pour l'Espagne et deux pour le Piémont. Nous reconnoîtrons chaque jour davantage que nous avons beaucoup trop négligé la nation suisse. »

Le rassemblement d'hommes que Berne se disposait à faire du côté du Valais et qui avait inquiété le citoyen Helfflinger, n'aura pas lieu.

Vol. 434, f° 204, original, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 72 v°, copie, 3 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Zurich, 10 avril.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Faux assignats. Affaires du Munsterthal et de Bâle. Réflexions sur les affaires de France et la conduite de Dumouriez.

Vol. 434, f° 193, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 435, f° 74, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

1. Reçue le 18 avril.

b. — *Zurich, 10 avril.* — Extrait d'une lettre d'un magistrat de Zurich à Bacher. Même sujet.

Vol. 434, f° 193, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

c. — *Berne, 9 avril.* — Frisching à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 434, f° 182, copie, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 75 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

d. — *Bienne, 8 avril.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur adressée à Bacher. Affaires de l'Erguel, du Munsterthal et de Bâle.

Vol. 434, f° 170, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 435, f° 76 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

e. — *Lucerne, 9 avril.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Levées pour l'Espagne et le Piémont. Le retard apporté au payement des pensions et des indemnités empêche la rentrée des officiers licenciés au service de France.

Vol. 434, f° 181, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 77 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

356. — *Baden, 13 avril*[1]. — Barthélemy à Le Brun. « Empire tyrannique que la maison d'Autriche exerce sur les Ligues grises et qu'elle cherche tous les jours à y étendre davantage..... La prompte exécution des engagements contractés par le décret qui a prononcé le licenciement des régiments suisses auroit pu seule arrêter un peu dans le pays des Grisons la marche rapide du despotisme autrichien..... »

Vol. 434, f° 206, original, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 82, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Coire, 9 avril.* — Salis-Scevis à Barthélemy. Nouvelles des Grisons.

Vol. 434, f° 184, copie, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 82 v°, copie, 2 p. in-f°.

357. — *Baden, 13 avril.* — Barthélemy à Le Brun. Faux assignats.

Vol. 435, f° 81 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Berne, 10 avril.* — L'avoyer Steiger à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 435, f° 82, copie, 1/2 p. in-f°.

358. — *Baden, 13 avril.* — Barthélemy aux membres composant le Conseil du département du Jura. Il accuse réception de la lettre du 1er.

1. Reçue le 18 avril.

Il a écrit pour demander l'éloignement des émigrés. Les dispositions des Suisses ont été parfaites jusqu'ici pour le maintien de la paix ; Barthélemy fait connaître leurs sujets actuels de mécontentement.

Vol. 435, f° 84, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

359. — *Baden, 13 avril.* — Barthélemy aux administrateurs composant le Conseil du département du Doubs. Inquiétudes conçues par le département du Jura. Dispositions des Suisses.

Vol. 435, f° 86, copie, 1 p. in-f°.

360. — *Baden, 13 avril.* — Barthélemy au général Kellermann. Accusé de réception de la lettre du 31 mars. Craintes conçues par le département du Jura. Dispositions des Suisses. Armements dans le pays de Gex.

Vol. 435, f° 85 v°, copie, 1 p. in-f°.

361. — *Baden, 13 avril.* — Barthélemy à l'avoyer de Mulinen, de Berne. Il communique les craintes du département du Jura relativement aux émigrés, avec prière d'en faire part au gouvernement de Neuchâtel. Il envoie une lettre et un mémoire d'un Français nommé Louis Carra, et demande des explications sur cette affaire.

Vol. 435, f° 86 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN

362. — *Baden, 14 avril.* — « Je viens de recevoir votre expédition du 8 de ce mois. Je me borne dans ce moment à vous en accuser la réception. Je vais sans différer m'occuper de faire connoître aux principaux Cantons les dispositions que vous m'annoncez. Elles dissiperont tous les sujets de défiance et calmeront les esprits d'autant plus sûrement que je n'ai aucun lieu de douter que le Corps helvétique ne soit décidé à persévérer invariablement dans la neutralité qu'il a déclarée. Il ne demande que paix et tranquillité dans son intérieur et sur ses frontières. Trahison de Dumouriez.

« D'après les avis que je reçois, je puis juger que la perfidie avec laquelle Dumouriez vient de trahir les intérêts de la République, excite en Suisse une grande horreur.

« Tout bon citoyen ne pouvant que détester la trahison de Dumouriez, je déclare avec empressement que je l'ai en horreur et que jusqu'à la mort je resterai attaché aux intérêts de la République françoise et à la cause que j'ai juré de maintenir. Ma fidélité est fondée sur mon amour pour ma patrie et sur ma probité. Je ne laisserai échapper aucune occasion de manifester mes sentiments, et dans les lettres que j'écris aujour-

d'hui aux Cantons j'ai soin d'y articuler formellement la déclaration dont vous me parlez sur les résolutions courageuses de la nation françoise [1]. »

Vol. 434, f° 214, original, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 100 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

363. — *Baden, 14 avril* [2]. — Barthélemy à Le Brun. Sentence par défaut rendue par le tribunal de Vesoul contre les frères Paravicini, négociants bâlois. Cette sentence est une violation manifeste des articles XI et XII du traité de 1777 et il importe de la réformer.

Vol. 434, f° 207, original, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 101, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Pièces jointes. — **a.** — *Baden, 14 avril.* — Barthélemy aux président et juges du tribunal de Vesoul. Même sujet.

Vol. 434, f° 212, copie, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 101 v°, copie, 2 p. in-f°.

b. — « Mémoire pour les sieurs Paravicini frères, bourgeois et négociants de Bâle en Suisse. »

Vol. 434, f° 209, copie, 4 p. 3/4 in-f°.

364. — *Baden, 14 avril.* — Barthélemy aux commissaires du Pouvoir exécutif à Porentruy, aux départements du Doubs et du Jura et au général Kellermann. Le ministre vient de lui transmettre pour le canton de Bâle des explications qui sont de nature à dissiper les alarmes qu'avait fait naître l'établissement de la batterie d'Huningue. Le décret de la Convention relatif à l'Erguel et au Munsterthal produira également un bon effet. Tout concourt donc à maintenir la bonne harmonie entre la France et le Corps helvétique.

Vol. 435, f° 100 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

365. — *Baden, 14 avril.* — Barthélemy à MM. de Zurich et de Berne. Il leur communique une lettre qu'il vient de recevoir de Le Brun. Affaires de l'Erguel et du Munsterthal. Batterie construite par le général Deprez Crassier. Trahison de Dumouriez.

Vol. 435, f° 105, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

366. — *Baden, 14 avril.* — Barthélemy à MM. de Bâle. Il leur communique la pièce précédente et la lettre de Le Brun.

Vol. 435, f° 106, copie, 1/2 p. in-f°.

1. Ce dernier alinéa, depuis « Tout bon citoyen... », est ajouté dans l'original de la main même de Barthélemy en *post-scriptum*.
2. Reçue le 20 avril.

367. — *Paris, 15 avril.* — Le Brun à Barthélemy. Réclamations de J. J. Tourneisen, négociant de Bâle, et de M. Hartmannis. Pensions militaires. Faux assignats.

Vol. 434, f° 220, minute, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 134 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Paris, 26 mars.* — Clavière à Le Brun. Faux assignats.

Vol. 435, f° 135 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

b. — *Paris, 29 mars.* — Le même au même. Réclamation de Jean-Jacques Tourneisen.

Vol. 435, f° 135 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

c. — *Paris, 27 mars.* — Le ministre de la guerre Beurnonville à Le Brun. Invalides à la charge de Zurich. Régiment de Watteville.

Vol. 435, f° 135 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

368. — *Paris, 15 avril.* — Le citoyen Guyton aux citoyens composant le directoire du département de l'Ain. Il les rassure sur les dispositions des Suisses. Il importe de vivre en bonne intelligence avec eux.

Vol. 434, f° 218, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

369. — *Zurich, 15 avril.* — Lettre sans nom d'auteur, adressée à Barthélemy. Batterie construite par le général Deprez Crassier devant Bâle. Neutralité.

Vol. 434, f° 221, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 107 v°, copie, 2 p. in-f°.

370. — *Coire, 16 avril.* — Salis Scevis à Barthélemy. Affaires des Grisons.

Vol. 434, f° 225, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 435, f° 127 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

371. — *Baden, 17 avril.* — « J'ai déjà eu l'honneur de vous accuser la réception de votre expédition du 8 de ce mois et de vous annoncer que j'allois m'empresser de faire connoître aux principaux Cantons les détails satisfaisants qu'elle renferme tant au sujet du Munsterthal et de l'Erguel,

POLITIQUE n° 154.

Affaires de l'Erguel, du Munsterthal et de Genève.

1. Reçue le 22 avril.

que relativement à la batterie qui a été élevée entre Huningue et Bâle. Vous verrez ci-joint ce qu'on me répond de Zurich à ce sujet. A la date du 14 on n'y avoit pas encore de réponse de Berne à la connoissance que le Directoire y avoit donnée de vos dispositions énoncées dans vos dépêches des 22 et 25 mars. Ce silence m'étonne. Y auroit-il de la réalité à ce que M. Lindinner me marque par la lettre ci-jointe, qu'il s'est commis divers désordres dans la prévôté de Moutier-Grandval que le général Deprez Crassier n'a pas eu le temps de faire redresser? Pour moi je n'en ai aucun avis, mais je sais que nous ne saurions être trop sur nos gardes pour distinguer et séparer les mesures qui nous sont commandées par la sûreté du peuple françois, de celles qui ne peuvent servir qu'à établir et entretenir des défiances entre lui et le Corps helvétique. On prend déjà assez de soin de les alimenter à l'occasion de la réunion de la Rauracie et du projet de celle de la ville de Genève. Nous pourrons tempérer l'effet de la première en évitant de lui donner l'extension dont on voudroit que nous la rendions susceptible, et, quant à la seconde, je crois bien que ce seroit une entreprise fort délicate à cause de la situation qui la rend une clef de la Suisse et à cause de ses traités avec quelques-uns des Cantons. Nous ne pourrions pas nous en mettre en possession sans faire naître avec ceux-ci de nouvelles difficultés très graves.....

Quant à la batterie, on ne peut pas se dissimuler que c'est une très fausse idée qui a porté à la faire construire.....

« P. S. Je reçois au moment où je vais fermer mon paquet votre lettre du 9. Je ne tarderai pas à y répondre et à exécuter vos ordres, non plus qu'à me mettre en correspondance avec le général Custine. Vous avez toute raison de penser que le moyen le plus efficace d'empêcher les Autrichiens de violer le territoire de Bâle est de nous tenir en force imposante dans le voisinage. Il faut qu'en même temps que nous témoignerons confiance aux Cantons ils voyent que nous sommes en mesure de les soutenir. On annonce que de nouvelles troupes autrichiennes doivent arriver en Souabe, mais il n'est pas certain qu'elles s'arrêteront dans le Brisgau. Je n'ai pas encore eu le temps d'arrêter ma pensée sur ce qu'il y a de mieux à faire ou que j'aille à Bâle, ou que j'y envoie l'une des deux personnes attachées à l'ambassade, alternative que vous voulez bien laisser à mon choix par le *post-scriptum* de votre lettre. J'hésite sur le premier point, parce qu'il peut être bien important pour nos affaires que je ne m'écarte pas dans ces circonstances du Directoire helvétique, parce que quoique je sois reconnu par le canton de Bâle en qualité d'ambassadeur de la République, le Corps helvétique, par les considérations que vous connoissez, n'a pas encore pu prendre en masse une résolution définitive à cet égard et que par conséquent je puis me trouver vis-à-vis des représentants helvétiques et par leur fait dans une position que leurs scrupules ou leurs difficultés rendroient fort désagréable autant qu'em-

barrassante et inutile pour ma mission. Il est une autre considération. Quoi que je fasse, je ne pourrai éviter que l'État de Bâle ne me défraye pendant le temps que je séjournerai dans cette ville; c'est l'usage en Suisse. Accablé comme il est de frais extraordinaires nécessités par les circonstances actuelles, il me paroît, et vous trouverez sûrement comme moi, qu'il seroit contre toute dignité, que j'aille me constituer pour longtemps à la charge de ce Canton dont les ressources sont très modiques. J'espère donc que vous approuverez non seulement que j'abrège le plus qu'il se pourra le séjour que je ferai dans cette ville, ou bien celui qu'y fera la personne que j'y enverrai, mais même que j'invite le général Custine, à qui j'écris dans ce moment, à me faire savoir quand ses mesures lui feront désirer que je sois à Bâle. Je ne me porte à ce délai indépendamment de la considération de délicatesse que je vous ai alléguée, que parce que je n'apprends pas que les Autrichiens soient encore en situation de faire l'entreprise qu'il s'agit d'empêcher, qu'elle exige de leur part bien des préparatifs, et que si avant de recevoir la réponse du général j'apprends qu'ils font des dispositions inquiétantes, je me mettrai tout de suite en route. »

Vol. 434, f° 226, original, 6 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 102 v°, copie, 4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Zurich, 14 avril.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Batterie construite par le général Deprez Crassier devant Bâle.

Vol. 434, f° 215, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 106, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

b. — *Zurich, 15 avril.* — Le même au même. Même sujet.

Vol. 434, f° 216, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 106 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f° [1].

c. — *Bâle, 16 avril.* — Lindinner à Barthélemy. Même sujet. Désordres dans le Munsterthal.

Vol. 434, f° 224, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 108 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [2]

372. — *Baden, 17 avril.* — Barthélemy entretient le ministre de diverses questions relatives au payement des pensions et aux fourni- POLITIQUE N° 155.

1. Le texte donné par ces deux manuscrits est très différent. Celui du vol. 434 paraît être une sorte d'analyse très développée. Le vol. 435 donne par erreur à cette pièce la date du 15 août.
2. Reçue le 22 avril.

tures de sels. Il insiste sur l'importance qu'on doit attacher à tout ce qui touche les finances de la Suisse, et sur la nécessité de continuer, au moins pour 1793, le citoyen Berville dans ses fonctions de trésorier de l'ambassade.

Vol. 434, f° 230, original, 5 p. 1/3 in-f°.
Vol. 435, f° 110 v°, copie, 4 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — Art. XI de l'arrêt du Conseil d'Etat du 23 décembre 1786 relatif au citoyen Berville et aux sels. — *Manque.*

373. — *Baden, 17 avril*[1]. — Barthélemy à Le Brun. Ayant quitté sa province dès sa plus tendre enfance et n'y étant jamais retourné, n'ayant de domicile dans aucune partie de la France, Barthélemy ne peut demander qu'au ministre lui-même le certificat de civisme dont la loi lui enjoint de se munir. Il adresse à Le Brun la même demande pour les citoyens La Quiante, Bacher, Berville, Schleich et Marandet, tous attachés à la mission de Suisse.

Vol. 434, f° 235, original, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 112 v°, copie, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — Déclaration de civisme du citoyen Marandet. — *Manque.*

374. — *Baden, 17 avril.* — Barthélemy à Le Brun. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 434, f° 233, original, 1/2 p. in-f°.
Vol. 435, f° 113, copie, 1/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Bilten, 10 avril.* — Martin Rosenberger, citoyen du canton de Glaris évangélique, ancien capitaine à Berbice, sur la côte de Surinam, à Barthélemy. Il demande à entrer avec son fils au service de la République française.

Vol. 434, f° 234, copie, 2 p. in-f°.

375. — *Baden, 17 avril.* — Barthélemy au général Custine. Il lui fait connaître les motifs pour lesquels il diffère son voyage à Bâle. Il appelle l'attention du général sur les inconvénients de la batterie construite en avant d'Huningue.

Vol. 435, f° 113 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

376. — *Baden, 17 avril.* — Barthélemy au général Deprez Crassier. Même sujet. Il accuse réception de la lettre du 5.

Vol. 435, f° 114, copie, 3/4 p. in-f°.

1. Reçue le 22 avril.

377. — *Berne, 17 avril.* — L'avoyer de Mulinen à Barthélemy. Faux assignats. Berne a prévenu le vœu de la France en donnant à ses baillis l'ordre d'insinuer aux prêtres et autres Français qui pourraient venir dans le pays de s'éloigner de la frontière.

Vol. 435, f° 123 v°, copie, 1 p. in-f°.

378. — *Berne, 17 avril.* — Le même au même. Il le remercie des nouvelles tranquillisantes qu'il lui a données touchant l'Erguel, le Munsterthal et la batterie d'Huningue.

Vol. 435, f° 124, copie, 3/4 p. in-f°.

379. — *Mercredi, 17 avril.* — N° 107 du journal la *Gazette de France nationale.*

Vol. 435, f° 120, imprimé, 4 p. in-4°.

380. — *Mercredi, 17 avril.* — N° 107 du journal la *Chronique de Paris.*

Vol. 435, f° 125, imprimé, 4 p. in-4°.

381. — *Paris, 18 avril.* — Le Brun au Comité de Salut public. Envoi d'une lettre de Barthélemy et d'un rapport qu'il a fait dresser par un officier suisse. « Les Suisses veulent rester neutres. Les forcer à quitter ce rôle, c'est vouloir les perdre, augmenter nos embarras et servir les intérêts de la maison d'Autriche. On ne paroît pas assez convaincu de cette vérité dans le département du Mont-Terrible. »

Vol. 434, f° 236, original, 1 p. 1/4 in-f°.

382. — *Paris, 18 avril.* — Le Brun au général Custine. Il y a lieu de craindre une invasion autrichienne du côté de l'évêché de Bâle. « On assure que le moyen de prévenir cette invasion seroit d'établir sous Huningue un camp de dix mille hommes soutenu par d'autres troupes et surtout par des corps de cavalerie qui seroient disposés en échelon depuis cette place jusqu'à Belfort. » Le ministre appelle l'attention du général sur la batterie qui a provoqué tant de plaintes de la part des Bâlois et insiste sur la nécessité de rester unis avec les Suisses. Il l'invite même à se concerter avec MM. de Bâle. « Notre objet étant de nous garantir respectivement d'une invasion des Autrichiens, notre intérêt est le même et il convient que nous agissions d'intelligence. »

P.-S. du 19 avril. — Le ministre accuse réception des lettres des 10, 11 et 13 avril. Il y répondra par le premier ordinaire.

Vol. 434, f°s 237 et 238, minute, 3 p. in-f°.
Vol. 435, f° 154, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 441, f° 82, copie, 5 p. 1/2 in-f°.

383. — *Baden, 18 avril.* — Barthélemy aux généraux Custine et Deprez Crassier. Il arrivera le 22 à Bâle. Il désire que son séjour y soit aussi court que possible.

Vol. 435, fº 114 vº, copie, 1/2 p. in-fº.

384. — *Paris, 18 avril.* — Le Brun à Barthélemy. Envoi d'un acte à légaliser.

Vol. 435, fº 136 vº, copie, 1/4 p. in-fº.

385. — *Vesoul, 18 avril.* — Les juges du tribunal du district de Vesoul à Barthélemy. Réclamation des frères Paravicini, de Bâle.

Vol. 435, fº 149, copie, 5 p. in-fº.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE Nº 156. Affaires de Bâle.

386. — *Baden, 19 avril.* — Barthélemy se plaint vivement de manquer d'argent. Ses appointements sont en retard, l'argent seul a cours en Suisse et les assignats perdent 60 pour cent à Bâle. Il part le lendemain pour se rendre dans cette ville.

« Je joins ici la copie des lettres que les deux généraux [Custine et Deprez Crassier] viennent d'écrire aux représentants helvétiques. On me témoigne de Bâle un grand désir que le général Custine renonce à la pensée d'avoir une conférence avec eux, parce qu'on prévoit qu'elle feroit naître bien des difficultés. J'avoue que je ne vois pas quelles elles pourroient être. Je pense plutôt qu'elle pourroit conduire à s'éclaircir mutuellement. Peut-être craint-on que les explications répétées sur un point qui est envisagé par les deux parties d'une manière si opposée, n'amènent dans la conversation des discussions vives dont les suites pourroient être fâcheuses. Cette crainte ne seroit pas trop mal fondée, puisqu'il est certain que l'établissement de la batterie a irrité tous les esprits contre nous et donne sujet à bien des malveillants de nous peindre sous des couleurs très défavorables.

« Je ne vous cacherai pas que je suis embarrassé pour m'expliquer librement avec nos généraux touchant la batterie, comme avec nos commissaires dans le Porentruy au sujet du Munsterthal et de l'Erguel. Moi qui dans la pureté de ma conviction, de mon devoir, de la vérité et de la justice et surtout dans la force de mon attachement aux vrais intérêts de ma patrie, pense fermement que nous nous égarons sur l'un et sur l'autre point, je ne puis en dire mon opinion franche aux généraux et aux commissaires sans blesser leurs préventions et sans leur donner

1. Reçue le 25 avril.

lieu de soupçonner que moi-même j'obéis à d'autres préventions. Vous connoissez mieux mes sentiments; je ne crains jamais de vous les manifester; je le dois. Je remplis toujours cette sainte obligation en bon citoyen et en honnête homme. » Barthélemy entre ensuite dans de longs détails pour montrer, comme il l'a fait déjà, l'inutilité de la batterie construite en avant de Huningue et les dangers qu'elle offre.

Vol. 434, fº 243, original, 7 p. 1/4 in-fº.
Vol. 435, fº 116, copie, 5 p. 3/4 in-fº.

Pièces jointes. — a. — *Strasbourg, 14 avril.* — Le général Deprez Crassier aux représentants du Corps helvétique à Bâle. Dès qu'il aura reçu une réponse du ministre relativement à la batterie, il la leur fera connaître. Il a donné l'ordre d'éloigner immédiatement de la frontière « un particulier » que l'ambassadeur de la République lui a signalé comme provoquant sans cesse les Suisses qu'il rencontrait. Le général empêchera toujours tout ce qui pourrait porter la plus légère atteinte à la neutralité.

Vol. 434, fº 217, copie, 1 p. in-fº.
Vol. 435, fº 119, copie, 3/4 p. in-fº.

b. — *Quartier général de Weissembourg, 11 avril.* — Custine aux représentants du Corps helvétique à Bâle. Batterie construite en avant de Huningue. Il regrette que les Suisses s'inquiètent d'une mesure qui n'est nullement prise contre eux, mais contre l'ennemi qui voudrait violer leur territoire. Il propose aux représentants une conférence pour achever de les rassurer.

Vol. 434, fº 197, copie, 2 p. 1/4 in-fº.
Vol. 435, fº 119 vº, copie, 1 p. 2/3 in-fº.

c. — *S. l., 16 avril.* — Lettre d'un magistrat suisse [à Barthélemy]. Inutilité et inconvénients de la batterie d'Huningue.

Vol. 434, fº 222, copie, 3 p. in-fº.
Vol. 435, fº 122, copie, 2 p. 3/4 in-fº.

d. — *S. l., 9 avril.* — Extrait d'une autre lettre d'un magistrat suisse à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 434, fº 223 vº, copie, 1/2 p. in-fº.

387. — *Baden, 19 avril.* — Barthélemy à l'avoyer de Mulinen. Il accuse réception des deux lettres du 17 et annonce son voyage à Bâle.

Vol. 435, fº 124 vº, copie, 3/4 p. in-fº.

388. — *Baden, 19 avril.* — Barthélemy aux généraux Custine et Deprez Crassier. Batterie d'Huningue. Envoi de pièces.

Vol. 435, fº 127, copie, 1 p. 1/4 in-fº.

389. — *Paris, 19 avril.* — Le ministre de la guerre Bouchotte à Barthélemy. Réclamations de la veuve Cavietzel et de MM. de Blumenthal et Jost. Le ministre s'efforcera de placer M. Kolbener.

Vol. 435, f° 142 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

390. — *Paris, 19 avril.* — Colchen à Barthélemy. Le ministre a écrit au général Custine pour l'engager à rassurer le Corps helvétique relativement à la batterie d'Huningue. Il a écrit également au Comité de Salut public relativement à l'abbaye de Bellelay et à la collégiale de Delèmont. L'objet qui avait motivé le voyage du citoyen Troette est terminé; l'argent lui sera remis le jour même. On s'occupe également des indemnités dues aux régiments suisses.

Vol. 435, f° 142, copie, 3/4 p. in-f°.

391. — *Genève, 19 avril.* — Delhorme à Barthélemy. Faux assignats. Les revues qui ont eu lieu en Suisse ont fait un grand effet dans le midi de la France et surtout à Lyon. Mais il y a lieu de croire que cette « levée de boucliers » n'a pas eu de suite.

Vol. 435, f° 207, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Pièce jointe. — *Carrouge, 19 avril.* — Requête adressée à Barthélemy. Faux assignats.

Vol. 435, f° 207 v°, copie, 1 p. in-f°.

392. — *Bâle, 19 avril*[1]. — L. M. Rivalz à Le Brun. Mouvements militaires. Assignats. Le commandant d'artillerie d'Huningue n'est pas encore déplacé ; Rivalz se plaint de la faiblesse du général Deprez Crassier.

Vol. 434, f° 241, original, 3 p. in-f°.

393. — *S. l. n. d.* — « Notice sur Bâle et l'armée du Haut Rhin. »

Vol. 434, f° 247, copie, 15 p. 1/3 in-4°.

CUSTINE A LE BRUN[2]

Affaires militaires.

394. — *Sarrebruck, 20 avril.* — Le général Deprez Crassier dispose de moyens de défense suffisants. L'intérêt des Suisses nous répond de leur neutralité. Custine ne croit pas que l'ennemi ait « de plans agressifs formés contre le département du Haut Rhin...

1. La date a été ajoutée après coup par quelqu'un du Département.
2. Reçue le 23 avril.

« Je voudrois bien pouvoir décider le général Deprez Crassier à s'occuper des moyens défensifs que je lui ai indiqués pour les camps d'Hesingen et Blamont et des défilés de la Rauracie. Mais je ne peux même l'engager à se rendre dans le commandement que je lui ai fixé. D'après l'ordre du Conseil exécutif qui le fait commandant en second, sous moi, de l'armée du Rhin, il se croit sans doute autorisé à prolonger son séjour à Strasbourg. Il est très instant de lui retirer cet ordre de commandement par bien des raisons : la première parce qu'il ne suffit pas d'être un bon citoyen et un brave homme pour commander, et la seconde parce qu'il est de toute incapacité pour le commandement. Il oublie le soir ce qu'il a ordonné le matin et le commandement que je lui ai départi dans le Haut-Rhin est au moins suffisant pour ses moyens. J'aime Deprez Crassier et sa probité, mais j'aime encore plus la République et ses intérêts. Je vous invite donc à ne pas perdre un instant à m'écrire ostensiblement ainsi qu'à Deprez Crassier qu'il faut qu'il se borne au commandement que je lui départirai, sans s'immiscer davantage dans le commandement général, sans cela il m'est impossible non seulement de pouvoir répondre de rien, mais même de pouvoir commander.....

« Je vais terminer cette lettre en vous énumérant, Citoyen ministre, quels sont les moyens de forces que nos ennemis ont devant moi et les dispositions que je suis occupé à faire pour m'y opposer.

« Dans la pays de Luxembourg, ils ont un corps de dix à douze mille hommes y compris la garnison de Luxembourg. Ce corps peut d'un moment à l'autre être renforcé par des troupes venues du Brabant. Il est aux ordres de Hohenlohe, l'autrichien, qui a son quartier à Luxembourg. Dans le pays des Deux-Ponts ou à Neustadt il y a trente-huit mille Prussiens et douze mille Hessois, ce qui forme un corps de cinquante mille hommes au Carlsberg qui, le 18, ont marché sur la droite des Deux-Ponts pour prendre à revers l'avant-garde de l'armée de la Moselle qui y étoit. On assure qu'ils sont soutenus par un corps de quinze à vingt mille hommes placés à Landshut et à Kaiserslautern, ce qui laisseroit encore environ vingt-deux mille Prussiens ou Hessois à Neustadt. Un corps de trente-six à quarante mille Autrichiens campe à Ober Cisingen, Leuchfeld et à Germersheim où il a été joint par huit mille émigrés. Le roi de Prusse cherche à répandre l'opinion qu'il a commencé le siège de Mayence. Peut-il être fait par seize mille Prussiens, douze mille Saxons et quatre mille Hessois de Darmstadt, quand même les Prussiens qui sont au Bas-Rhin s'y seroient joints avec un corps de dix ou douze mille émigrés? j'en doute infiniment; mais si cela est, je me louerai de l'esprit de vertige qui décidera soixante mille hommes à commencer un siège contre vingt-deux mille, car la destruction des assiégeants par les assiégés doit être certaine. Il n'en résulte pas moins de cet exposé que les armées de la République ont en opposition cent douze mille hommes de troupes en campagne indépendamment des trente-deux ou soixante mille qui font

le siège de Mayence ; qu'en comprenant dans ma force active la garnison de Landau, je puis présenter au plus quatre-vingt mille hommes campés soit dans les départements du Rhin, soit dans ceux de la Meurthe; qu'outre cette grande infériorité de forces, je suis dans un dénuement absolu de cavalerie et que l'on m'oppose vingt mille hommes de cette arme; qu'il m'est par conséquent impossible que je me dégarnisse; que je ne puis faire que ce que j'ai fait jusqu'à ce jour, qui est de faire des préparatifs de défensive tels, dans le Haut-Rhin, que nos ennemis qui ne passent pas dix-huit mille hommes depuis Rastadt et jusqu'à Rheinfelden, ne puissent donner suite à aucune tentative dans cette partie, et de préparer à l'avance la marche des corps destinés à renforcer le Haut Rhin, dans l'hypothèse où les dispositions de nos ennemis annonceroient par un plan réel et par des mesures préalables toujours nécessaires, avoir le projet d'une invasion; mais pour y croire il me faut autre chose que des bruits vagues et des opinions dénuées de fondement. Croyez à ma surveillance, croyez à mon zèle et à mon activité.

« Mais pour pouvoir me trouver partout, il me faut des chevaux de relais placés et des voitures pour m'y transporter; il me faut encore partout des chevaux de selle pour voir immédiatement après être arrivé et je vous avouerai ingénuement que ceux que j'ai et que je me suis donnés à grands frais sont tous sur les dents; que ma fortune, détruite par la révolution, ne me permet pas de fournir à un entretien de chevaux aussi immense ; que je ne sais pas y suppléer par des moyens honteux et occultes. Je demande donc franchement que l'on m'autorise aux dépenses nécessaires pour avoir partout des chevaux, des fourrages pour les nourrir, et à prendre leur premier achat et leur remplacement sur les fonds des dépenses extraordinaires.

« Je crois avoir prouvé par mon économie que cette autorisation ne sera pas dangereuse, et je dis qu'il est impossible que je remplisse ce qu'on attend de moi si l'on me refuse cette demande. Je n'exagère pas en disant que les pertes de ma fortune par l'effet des décrets se portent à deux millions de capitaux; qu'il ne soit très vrai que, quant à présent, et jusqu'à ce que je puisse m'occuper de l'arrangement de mes affaires, il ne me reste rien, car j'ai à peine de quoi satisfaire à mes créanciers et à mes charges. Cet argent d'ailleurs n'étant point à moi je ne puis nullement en disposer. Je n'en aurois jamais parlé si je n'y étois forcé.

« P. S. — L'on m'assure que nos ennemis s'occupent à faire le siège de Mayence. Puisse cet esprit de vertige qui les y décide ne pas les abandonner ! J'espère que ce siège sera la destruction de leur infanterie, portera le dégoût dans leur armée, pendant que formant nos nombreuses recrues, augmentant notre cavalerie, nous pourrons dans le mois de juillet, époque à laquelle elle pourra subsister partout, leur porter les plus rudes coups. Je vous ferai part de mon projet à cet égard. Je suis

trop occupé dans cet instant du choix de mes positions pour pouvoir vous entretenir plus longtemps. »

Vol. 434, f° 258, original, 10 p. in-f°.

395. — *Berne, 20 avril.* — Frisching à Barthélemy. Satisfaction causée par les deux dernières dépêches de l'ambassadeur relatives à l'Erguel et à Moutier-Grandval.

Vol. 435, f° 156 v°, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

396. — *Bâle, 21 avril.* — Barthélemy vient d'arriver à Bâle. Il insiste de nouveau et de la façon la plus vive sur l'inutilité de la batterie d'Huningue, les dangers qu'elle offre et l'indignation qu'elle cause à Bâle. C'est bien contre cette ville et contre elle seule qu'elle est dirigée. Ce n'est pas aux Suisses à nous garantir nos provinces frontières, mais à nous de les garnir de troupes suffisantes pour les faire respecter. Une invasion autrichienne par ce point ne serait d'ailleurs rien moins que facile. « Mais en attendant je trouve si peu d'apparence à la possibilité et si peu de préparatifs de la part des Autrichiens pour les dispositions d'un passage par le territoire de Bâle que mon voyage ici est et sera absolument inutile. Faites seulement que les troupes que vous avez demandées à M. de Custine arrivent et vous pouvez être assuré que cette frontière n'aura rien à craindre et que la neutralité sera observée. Je désire donc que vous m'autorisiez à ne pas prolonger mon séjour à Bâle, parce que j'y serai nécessairement envers les représentants dans une situation gênée et équivoque. » D'ailleurs, Barthélemy manque d'argent et son absence interromprait sa correspondance avec les magistrats suisses qui le tiennent au courant des événemeuts. POLITIQUE N° 157.

Vol. 434, f° 268, original, 11 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 129, copie, 7 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — *Zurich, 19 avril.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Il regrette le voyage de l'ambassadeur à Bâle. La confiance ne pourra se rétablir tant que subsistera la batterie d'Huningue. « L'augmentation de nos contingents paroît aux Cantons très superflue..... On trouve que 2000 hommes ne pourront pas plus résister à une armée nombreuse que 1400..... En place donc de doubler les contingents on fait dans tous les Cantons les dispositions nécessaires pour faire marcher au premier signal un nombre de troupes assez considérable pour former

1. Reçue le 25 avril.

une armée respectable, qui agiroit avec vigueur contre ceux qui commettroient des hostilités contre nous..... »

Vol. 434, f° 255, copie, 4 p. in-f°.
Vol. 435, f° 133, copie, 3 p. 3/4 in-f°. 

397. — *Strasbourg, 21 avril.* — Le général Deprez Crassier à Barthélemy. Il accuse réception de la lettre du 17. Il part le lendemain pour aller établir un camp sur la Birs. Il attend la réponse du ministre au sujet de la batterie. Barthélemy peut lui envoyer les officiers suisses qui désirent reprendre du service, il est en mesure de les employer.

« Tout ce que j'ai écrit et dit étoit pour que je puisse en cas d'attaque des ennemis forcer le passage par le territoire suisse, m'emparer de la montagne Sainte-Marguerite, là avec peu de monde, pouvoir combattre avec avantage nos ennemis. Les circonstances ont diminué par trop les forces de cette frontière. J'ai besoin de toutes les ressources des positions pour me défendre. Vous en jugerez quand j'aurai l'honneur de vous voir. »

Vol. 435, f° 136, copie, 3/4 p. in-f°.

398. — *Quartier général de Chambéry, 21 avril.* — Le général Kellermann à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 13. Pensions militaires. Batterie d'Huningue. Mesures prises pour ne pas inquiéter les Suisses.

Vol. 435, f° 209, copie, 2 p. in-f°.

399. — *Lons-le-Saunier, 21 avril.* — Les administrateurs du département du Jura à Barthélemy. Le département de l'Ain leur communique deux lettres de prêtres déportés annonçant une levée de cent mille hommes en Suisse. Bien que n'attachant pas grande importance à ce bruit, ils demandent à être fixés.

Vol. 435, f° 228, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

400. — *Château de Salins, 21 avril.* — Bréban, inspecteur général des salines de la Meurthe, à Barthélemy. Sels.

Vol. 435, f° 190, copie, 1 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 61. **401.** — *Paris, 22 avril.* — La lettre de Custine aux représentants dont le ministre envoie copie[1] « aura sans doute achevé de convaincre les Bâlois et les Suisses en général que la batterie sous Huningue n'a pas

1. Voir cette lettre ci-dessus, p. 201.

été construite dans des vues qui leur soient contraires, ni par des motifs de défiance contre eux.....

« Le Comité de Salut public vient de prendre au sujet de la Suisse un arrêté qui contient plusieurs dispositions dont vous trouverez ci-joint l'énoncé. Je vous en enverrai une expédition en forme par le premier ordinaire. Je me persuade qu'après cette nouvelle preuve que nous offrons aux Suisses de notre attachement, il ne leur restera plus aucun doute sur l'intention où nous sommes de vivre avec eux dans la plus parfaite intelligence et de resserrer les liens qui nous unissent. »

Vol. 441, f° 85, original, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 153 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — Énoncé des décisions relatives à la Suisse données par le Comité de Salut public en sa séance du 26 (*sic*) avril de l'an 2 de la République françoise [1].

Vol. 441, f° 87, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

CUSTINE A LE BRUN [2]

402. — *Sarrebruck, 22 avril.* — « Les détails dans lesquels je suis entré dans plusieurs de mes dépêches précédentes, Citoyen ministre, sur les moyens défensifs que présente la Rauracie, me dispensent de vous en présenter de nouveaux, puisque je n'en connois pas d'autres que ceux que je vous ai énoncés. Je m'y réfère donc, bien convaincu que, si on les exécute littéralement, aucunes des craintes que vous m'exposez sur l'irruption des Autrichiens dans les départements du Doubs et du Jura ne se réaliseront. Je n'ajouterai qu'un mot, c'est que le rêve le plus bizarre n'enfanteroit pas le projet que vous me donnez de placer de la cavalerie en échelon depuis Huningue jusqu'à Belfort : comment en effet imaginer d'employer de la cavalerie contre une contrée qui n'en présente aucune, lorsque les armées destinées à agir contre des ennemis qui en ont une immense en sont dénuées?

Affaires militaires.

« Je compte incessamment, lorsque j'aurai consolidé l'établissement des armées du Rhin et de la Moselle pour se prêter un secours respectif, me rendre dans le département du Haut-Rhin, en concerter la défensive, calmer les frayeurs des Bâlois et cimenter plus fortement encore l'alliance des Cantons helvétiques avec la République. »

Vol. 434, f° 274, original, 1 p. 1/2 in-f°.

403. — *Genève, 23 avril.* — Les Comités provisoires d'administration et de sûreté de Genève à l'État de Zurich. Dernières mesures prises pour

1. Voir ci-après, à la suite de la dépêche *Politique* n° 62.
2. Reçue le 25 avril.

donner au nouveau gouvernement la force et la consistance nécessaires à toute autorité bien constituée. Envoi de deux députés à la Convention nationale de France pour demander l'exécution des traités et en particulier la liberté du transit des productions de leurs mandements enclavés dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc.

Vol. 435, f° 246 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

404. — *Fribourg*, *23 avril.* — L'avoyer Gady à Barthélemy. Éloignement des frontières des émigrés et prêtres déportés français.

Vol. 435, f° 169 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE n° 158. Affaires de Bâle.

405. — *Bâle*, *24 avril.* — « ..... J'ai vu les représentants du Corps helvétique, les chefs de l'État de Bâle et un nombre considérable de personnes influentes dans cette ville. Il n'y a qu'une voix sur l'inutilité des batteries placées en avant de la place de Huningue et sur le mauvais effet qu'elles ont produit dans le canton de Bâle et dans toute la Suisse..... Un des chefs de l'État a dit au général Deprez Crassier que si les Autrichiens entroient sur le territoire suisse, il pouvoit bien compter qu'on ne manqueroit pas de tirer beaucoup de canons et d'envoyer un grand nombre d'exprès à Huningue pour nous en donner avis afin que nous puissions nous emparer à l'instant des passages. Cette déclaration a fait grand plaisir au général et en effet elle fera notre sûreté. Je compte m'entretenir aujourd'hui de ces objets avec le général Deprez Crassier qui a dû arriver hier à Huningue. Il avoit demandé à l'État de Bâle la permission d'entrer sur son territoire si les Autrichiens le violoient les premiers. Ce n'étoit pas une demande à former, il est impossible que les Bâlois l'accordent; mais c'est une chose à effectuer lorsque le cas arrivera, et les Bâlois en seront fort aises.

« Nous nous plaignons de la modicité des forces que les Cantons ont mises sur pied pour défendre le territoire de Bâle. Quelques-uns d'eux ont décidé de doubler leurs contingents. La pauvre et estimable république de Bienne a envoyé la première son augmentation. C'est vraiment le dênier de la veuve. Zurich et Berne sont prêts à imiter cet exemple. L'augmentation de la dépense arrête les autres. Quant à Bâle dont la position est si délicate et si difficile, tous les signaux sont prêts, toutes ses milices le sont aussi pour se rassembler armées en très peu d'heures à des points désignés. Ce Canton fait tout ce qu'il peut pour remplir ses obligations, et les rassemblements seroient assez considérables pour gêner beaucoup la marche des Autrichiens et nous donner le temps d'agir plus

1. Reçue le 27 avril.

efficacement. Vous proposez, Citoyen ministre, de faire payer par la République françoise l'augmentation des contingents. Il se présente une belle occasion pour elle d'exercer un acte de générosité et de bienfaisance qui tourneroit singulièrement au profit de nos intérêts; ce seroit bien le moment d'acquitter les créances de la ville de Bâle, objet dont vous avez bien voulu vous occuper déjà : ce procédé nous feroit honneur et viendroit bien à propos.

« Le général Deprez Crassier se met bien en mesure d'empêcher les Autrichiens d'entrer en France par le territoire de Bâle. Il fait dans ce moment-ci préparer un camp sur la frontière du Canton et du pays de Porentruy. Dès cet instant, vous pouvez compter que le territoire helvétique sera religieusement respecté par l'ennemi, et les batteries qui causent tant de mécontentement n'ont plus aucune sorte d'objet. L'établissement de ce camp fait dans le fond un très grand plaisir aux magistrats de Bâle. Son utilité est évidente et décisive, mais il est accompagné de circonstances dont le mauvais effet se joignant à celui que les batteries ont opéré excite de vives plaintes. D'abord l'État observe que ce camp étant placé si près de son territoire, les lois de l'amitié et du bon voisinage aussi bien que l'usage auroient peut-être dû porter nos généraux à en donner avis aux magistrats. Il leur auroit servi à prévenir le peuple sur cette mesure et à lui faire sentir le prix de la confiance des généraux françois. Elle auroit sans doute prévenu aussi un inconvénient bien plus grave. Le camp n'est qu'à quatre cents pas du territoire bâlois. On auroit vivement désiré qu'il eût été un peu plus éloigné, d'un quart de lieue par exemple, afin d'empêcher, ce qui est déjà arrivé, que des chevaux du camp n'aillent pas pâturer les champs ensemencés des paysans bâlois. Quelques-uns de ces paysans ont des propriétés sur le territoire de l'évêché, à l'endroit même où le camp est placé. Ces propriétés ont été détruites par l'établissement du camp, de sorte que les malheureux paysans qui ne peuvent s'expliquer ni se faire entendre de nos gens, viennent remplir la ville de leurs lamentations. Vous voyez, Citoyen, qu'il eût été bien facile de prévenir ces accidents et j'espère que le général Deprez-Crassier les réparera bien aisémeut..... Le canton de Berne a été extrêmement satisfait du décret de la Convention nationale du 7 de ce mois qui concerne le Munsterthal et l'Erguel..... Si le traître Dumouriez arrive en Suisse comme les papiers publics l'annoncent, il n'y sera sûrement pas toléré, car sa perfidie y est généralement en horreur.

« Le canton de Bâle tiroit du Milanais du riz en abondance dont la plus grande partie passoit en France. La cour de Vienne vient d'obliger ce canton de s'engager à n'en plus fournir à la France, sous peine de n'en plus recevoir du Milanais. Bâle n'a pu que céder, et l'on sent combien cette impérieuse loi doit lui déplaire.

« L'affaire que le capitaine Buxtorf est allé suivre à Paris est de nouveau accrochée. Plusieurs officiers du ci-devant régiment de Salis Samade

sont venus m'exprimer à cet égard leur douleur. Veuillez vous intéresser à ce que le capitaine Buxtorf obtienne satisfaction et vienne la faire partager aux autres officiers du régiment. »

Vol. 434, f° 279, original, 9 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 136 v°, copie, 6 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Note remise par un ci-devant officier suisse. « Une personne qui est à portée de connoître les instructions données à M. de Buol et qui est en correspondance avec M. de Cobenzl, a assuré que les troupes autrichiennes qui sont dans le Brisgau ne seroient portées au plus que de douze à quinze mille hommes répartis depuis le fort de Kehl vis-à-vis Strasbourg jusqu'à Rheinfelden pendant un espace de trente lieues; que le projet de pénétrer par la Suisse jusqu'en Alsace avoit été jugé impraticable et que, quant à l'évêché de Bâle, on le regardoit comme un simple accessoire qui devoit suivre l'objet principal. On croit que tous les efforts des armées combinées se porteront sur Landau et de là sur Strasbourg dont la conquête entraîneroit celle du reste de l'Alsace et de l'évêché de Bâle, au lieu qu'en s'amusant à faire une invasion dans l'évêché de Bâle d'un côté et en Alsace de l'autre, sans avoir au moins Huningue, Neufbrisach et Belfort pour points d'appui et une retraite assurée, une armée autrichienne de trente à quarante mille hommes ne pourroit pas subsister un mois et seroit exposée à éprouver les plus grands revers.

« Les troupes autrichiennes ne peuvent jamais hasarder le passage par le territoire de Bâle, à moins que ce ne fut une houzarderie pareille à celle de l'année 1709.....

« Il paroît donc qu'un camp de huit ou dix mille hommes entre Huningue et l'évêché de Bâle sera une mesure plus que suffisante pour en imposer aux Autrichiens et entretenir les Suisses dans l'opinion qu'ils ont que nous ferons bonne contenance et que nous nous maintiendrons dans une attitude convenable.

« Toutes les forces françoises doivent être destinées à garnir les lignes de la basse Alsace et à appuyer Landau. Il faut s'attendre à voir incessamment une armée ennemie formidable paroître en France par cette partie de la frontière qui doit dans ce moment attirer toute l'attention du ministère de la République françoise. »

Vol. 434, f° 285, copie, 4 p. in-f°.
Vol. 435, f° 139 v°, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

b. — *Bâle, 19 avril.* — Le Conseil secret des XIII de la ville et république de Bâle à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 14. Remerciements pour la communication des nouvelles qu'elle contient relativement à l'Erguel et au Munsterthal.

4/ Vol. 436, f° 257, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 141, copie, 1 p. in-f°.

406. — *Paris, 24 avril.* — Colchen à Barthélemy. Batterie sous Huningue. Utilité des fonctions du citoyen Berville. « Le nouveau ministre de la guerre a replacé dans ses bureaux des gens qui n'aiment pas trop les Suisses..... »

Vol. 435, f° 158 v°, copie, 1 p. in-f°.

407. — *Bâle, 24 avril.* — Barthélemy au ministre de la guerre Bouchotte. Réclamations du régiment et du colonel de Steiner.

Vol. 435, f° 142 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

408. — *Bitche, 24 avril.* — Le général Custine à Barthélemy. Il ne peut ordonner la destruction de la batterie sans avoir juge par lui-même de son utilité. Il lui est impossible de se rendre à Huningue avant le 28. Il exprime le désir de se rencontrer avec Barthélemy.

Vol. 435, f° 152, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

409. — *Huningue, 24 avril.* — Le général Deprez Crassier à Barthélemy. Il annonce son arrivée et demande un rendez-vous. « Je n'avois ordonné cette batterie que pour vous faire reconnoître plus tôt ambassadeur de la République françoise. Vous l'êtes. La batterie devient inutile. »

Vol. 435, f° 141 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

410. — *De l'intérieur de la Suisse, 24 avril.* — Bulletin pour la Gazette nationale de France relatif à Dumouriez.

Vol. 434, f° 284, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

411. — *Bâle, 24 avril* [1]. — L. M. Rivalz à Le Brun. Éloge de Barthélemy. Défense d'exporter des riz en France. Défense faite par les Autrichiens d'exporter du bois de chauffage de Souabe. Dispositions militaires et projets de l'ennemi. Demande d'argent.

Vol. 434, f° 287, original, 2 p. 2/3 in-f°.

412. — *S. l., 24 avril.* — Le général Dumouriez au président de la Convention nationale et à la nation française.

Vol. 435, f° 174, imprimé, 20 p. in-8°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [2]

413. — *Bâle, 25 avril.* — « J'ai vu hier le général Deprez Crassier. Il étoit accompagné du citoyen Haussmann, représentant du peuple POLITIQUE N° 159.

1. Reçue le 27 avril.
2. Reçue le 29 avril.

Entrevue de Barthélemy avec le général Deprez Crassier et le citoyen Haussmann.

françois, député par la Convention nationale. Celui-ci, après avoir assuré que la République attachoit plus que jamais le plus grand prix à la neutralité helvétique, a exprimé des doutes sur la sincérité des Cantons à l'observer. Je lui ai dit que ces doutes ne provenoient que de notre excessive inquiétude; que j'étois bien éloigné de recommander une confiance aveugle, mais que tout en prenant nos précautions contre les Autrichiens, dont rien ne peut nous dispenser, il ne tenoit qu'à nous de tirer un parti très avantageux de l'intérêt comme de la volonté qu'ont les Suisses d'empêcher qu'on ne viole leur territoire; qu'il ne s'agit donc de notre part que de leur témoigner de l'amitié et de la bienveillance, d'écarter tout ce qui, sans utilité pour nous, leur donne de justes sujets d'ombrage, d'avoir égard et de terminer enfin quelques-unes de leurs justes réclamations, et de ne plus laisser si longtemps en arrière la liquidation des pensions militaires et politiques, ainsi que les indemnités dues aux régiments licenciés, retard dont nous avons bien à nous repentir, car un plus prompt accomplissement de ces actes de justice nous auroit procuré une grande quantité de bons officiers et soldats ; que malgré tous nos délais et nos rigueurs je reste persuadé que le Corps helvétique est fermement résolu de maintenir la neutralité.

« Le représentant du peuple y a vu de très grands avantages pour les Cantons sous le point de vue du commerce. Cette considération ne peut pas être dans ce moment-ci d'une grande force. La guerre et le discrédit de nos assignats arrêtent à peu près toute spéculation de commerce.

« Prévenu que l'État de Bâle venoit de défendre l'exportation des riz pour la France et que les Cantons alloient peut-être prohiber aussi la sortie des chevaux et des bestiaux, il voyoit dans ces mesures des dispositions très peu amicales. Je l'ai invité à en juger autrement après lui avoir représenté l'état des choses.

« Les Bâlois tirent du Milanais d'énormes quantités de riz qu'ils nous vendoient. L'Empereur, ainsi que vous en êtes prévenu, a exigé du Canton qu'il s'engageât à défendre la sortie de cette denrée pour la France, sinon qu'elle seroit prohibée pour la Suisse dans le Milanais. Les Bâlois ont-ils pu faire autre chose que de souscrire à cette rigoureuse loi qui, leur interdisant une branche de commerce très lucrative et tenant encombrées dans leurs magasins les provisions de riz qu'ils avoient faites pour nous, leur est infiniment préjudiciable? Le citoyen représentant a senti cette vérité, mais il pense que les Bâlois pourront favoriser secrètement le versement de cette denrée en France. Je lui ai dit que nous n'avions rien à demander à cet égard, parce que nous nous ferions tort en nous montrant, que nous pouvions nous en rapporter à l'avidité des commerçants, qu'elle les porteroit suffisamment à chercher les moyens de nous servir et d'échapper aux recherches inquisitoriales des Autrichiens.

« On n'a ici aucun avis qu'il soit question de défendre la sortie des chevaux dans les parties de la Suisse qui en produisent. Depuis plusieurs

mois le canton de Berne en a exporté pour la France et pour le Piémont des quantités assez considérables. Je crois bien que ce commerce doit être à peu près épuisé actuellement.

« Quant aux bestiaux, on n'apprend point non plus qu'il soit jusqu'ici question d'en prohiber la sortie. Si on en vient à cette mesure, c'est qu'elle sera nécessitée par les besoins intérieurs de la Suisse, car nous pouvons être assurés que les Cantons seront très empressés de vendre leur superflu. Au reste, ne perdons pas de vue que la Suisse est un très petit pays et qu'elle seroit bientôt épuisée de ses bestiaux. Le citoyen Haussmann pense qu'elle pourra en tirer ainsi que des chevaux de la Souabe et de toute l'Allemagne : nous pouvons encore nous reposer à cet égard sur les avides spéculations des marchands, en faisant en même temps la réflexion qu'il n'est pas vraisemblable que les besoins de la guerre leur laissent un vaste champ pour s'exercer au delà du Rhin.

« Il m'a aussi demandé, comme vous, si les Cantons étoient en état de nous répondre que les Autrichiens ne violeroient pas leur territoire à main armée pour arriver sur le nôtre. Je lui ai dit que nous ne pouvions pas raisonnablement demander ni attendre cette garantie de leur part; qu'apparemment nous n'oublions pas qu'ils forment une puissance très foible, et que si la cour de Vienne vouloit arriver sur eux avec de grandes forces sans doute ils ne seroient pas en état de résister ; mais que notre sûreté se trouve établie du moment qu'en même temps que les localités ne permettent pas du tout de supposer que les Autrichiens veuillent faire de ce côté des efforts considérables, nous pouvons être certains que les Suisses défendront vaillamment leur pays avec les moyens qui sont en leur pouvoir. Ils le feront sans le moindre doute par intérêt d'une part, de l'autre par crainte de nos ressentiments. C'est tout ce qu'il nous faut, c'est tout ce que nous avons à exiger d'eux : nos mesures doivent faire le reste. Les leurs tendent visiblement à nous satisfaire et à nous tranquilliser. Le général Deprez Crassier en observant plusieurs fois à l'État de Bâle que les contingents pouvoient paroître faibles et insuffisants a éveillé la sollicitude des Cantons et les a surtout décidés par l'établissement de la batterie placée en avant de Huningue, à faire un nouvel effort. Zurich va envoyer son augmentation de contingent. Le Conseil secret de Berne n'avoit pas trouvé qu'il fût instant de prendre cette précaution, mais le Conseil souverain en a unanimement jugé autrement, de sorte que le doublement des contingents des deux premiers Cantons ne tardera pas à arriver ici.

« Je dois, puisque j'ai occasion de vous faire mention de l'État de Berne, vous citer un nouveau trait qui prouve la sagesse avec laquelle il procède peu à peu à rendre hommage aux solides principes de l'égalité qui doit unir tous les hommes. Après avoir accordé il y a quelques mois la bourgeoisie de Berne à plusieurs familles du pays de Vaud, il vient, par une décision qui n'a pas eu d'exemple jusqu'à présent, d'accorder la

même faveur à un paysan de l'Emmenthal. Cette partie du canton de Berne est habitée par un nombre considérable de riches cultivateurs et fermiers, gens paisibles et heureux, qui sont singulièrement attachés au gouvernement bernois, lequel aussi dans toutes les occasions leur prodigue les ménagements et les égards les plus paternels.

« Dans les conférences que j'ai eues avec le citoyen Haussmann et avec le général Deprez Crassier, nous avons été bientôt d'accord au sujet de cette nouvelle batterie qui a excité tant de rumeur parmi les Cantons. Le général, qu'on ne peut entendre sans aimer sa loyauté républicaine autant qu'il est estimable par ses talents militaires, nous a expliqué que la foiblesse de la garnison d'Huningue et le dénuement de nos moyens vers cette partie très importante de notre frontière pouvant provoquer des tentations dangereuses de la part de l'Autriche et peut-être exposer la neutralité helvétique, il lui avoit paru essentiel de faire une disposition un peu hardie qui en imposât à l'attention publique jusqu'à ce que nous fussions en mesure d'en prendre de plus efficaces. Vous trouverez sûrement ce calcul fort sage. Il avoit estimé en même temps qu'il pourroit ne pas nuire pour aplanir les difficultés que je lui avois mandé dans le temps que quelques-uns des petits Cantons apportoient à l'entière reconnoissance de la République françoise. J'ai répondu au général qu'il n'étoit pas facile de réduire l'obstination superstitieuse des Cantons populaires et qu'il valoit mieux les abandonner à eux-mêmes et ne pas faire attention à la détermination que leurs chefs avoient peut-être été obligés de prendre. Les communes générales de tous les Cantons démocratiques vont s'assembler dans très peu de jours. Il y sera question du point de la reconnoissance. Il y a toute apparence qu'ils en renverront la décision à la diète annuelle de Frauenfeld qui se rassemble au mois de juillet.

« Le général Deprez Crassier établissant bien sagement dans ce moment-ci un camp qui doit se prolonger derrière les passages importants du canton de Bâle et en avant des gorges du pays de Porentruy, rétablissant en même temps sur notre territoire le camp de Hesingen qui donne la main à celui du ci-devant Évêché et à la garnison de Huningue, il nous a dit avec toute raison que pourvu qu'on lui laissât un nombre suffisant de troupes qui lui arrivent journellement, notre frontière de ce côté-ci seroit parfaitement assurée; que les Autrichiens nous voyant sur nos gardes, ne s'exposeroient point à faire une tentative inutile, et qu'il ne falloit pas craindre, comme on s'est plu à le publier, que les Bâlois pussent jamais leur ouvrir leur territoire, puisque d'un des cavaliers de la forteresse de Huningue, nous pouvions foudroyer leur ville en cas d'une pareille trahison qui entraîneroit leur destruction. Le général nous a dit encore, et c'est aussi le résultat des notions certaines des chefs du canton de Bâle, que ni l'état des forces des Autrichiens dans le Brisgau, ni celui de leurs magasins, ni aucune de leurs dispositions n'annoncent

la moindre intention de forcer le territoire suisse, entreprise qu'ils ne tenteront point, parce qu'ils ne voudront pas mettre les Cantons dans la nécessité de se déclarer contre eux et parce qu'en supposant même que ceux-ci fussent de connivence avec nos ennemis, ce qu'il n'est pas permis de présumer, à moins, ai-je dit, que nous provoquions nous-mêmes les Suisses, les moyens de subsistance forceroient les Autrichiens de renoncer promptement à leur projet. Le général a conclu par dire que sa nouvelle batterie n'ayant actuellement aucun objet, qu'au contraire elle étoit nuisible puisqu'elle effarouchoit vivement les Cantons, il étoit le premier à désirer d'avoir l'ordre prochain de la démolir. Il y a ajouté avec beaucoup de raison que la démolition serviroit utilement aux intérêts de la République et à la considération de son représentant. Le citoyen Haussmann, frappé de la justice de ces raisons que j'ai appuyées de mon côté, s'y étoit rendu et avoit à peu près promis qu'aussitôt qu'il auroit rejoint ses collègues qui sont dans une autre partie du département du Haut-Rhin, ils adresseroient en commun au général l'autorisation dont il avoit besoin. Il paroissoit craindre qu'elle ne fût envisagée par les Cantons comme un acte de foiblesse de notre part. Je lui ai dit que la France est si puissante et les Cantons si foibles, qu'il est tellement dans son devoir et dans son intérêt de les protéger, qu'elle ne peut que s'honorer en se portant à leur égard à un acte de justice et de confiance qu'ils sollicitent de notre amitié comme une faveur et non comme une exigence.

« Nous nous sommes revus le soir à Huningue. En nous séparant, j'ai prié de nouveau le représentant du peuple de se souvenir de faire expédier au général l'ordre dont il avoit besoin, en l'assurant de nouveau que la démolition d'une batterie aussi inutile en soi, feroit dans toute la Suisse le meilleur effet et produiroit une impression aussi salutaire qu'a été détestable celle qui a résulté de sa construction. Le citoyen Haussmann m'a répondu que le général recevroit l'ordre de faire retirer dans Huningue les canons et mortiers placés à la batterie, mais qu'on laisseroit subsister les travaux qui avoient été faits pour les recevoir. Je vous avoue que j'ai été si étonné que je n'ai rien objecté. Je me suis retiré. Mais je vous représente à vous, Citoyen, qu'en fait de procédés qui tiennent à la justice et à la délicatesse de l'amitié, il ne faut point faire les choses à demi.....

« Le représentant du peuple a désiré que je me fixe ici. Il est très naturel qu'on conçoive cette idée de loin, ou quand on n'arrête sa pensée que sur un seul point. On croit que je peux être utile pour surveiller la neutralité. Mais la neutralité est si évidemment dans la volonté et les intérêts de la Suisse, qu'elle ne court aucun péril. Je ne vois point qu'elle soit en danger par les dispositions des Autrichiens, car ils n'en font point et il n'est nullement vraisemblable qu'ils en fassent de ce côté-ci qui puissent nous inquiéter.

« D'ailleurs quels surveillants plus utiles et plus sévères pouvons-nous avoir de la neutralité de Bâle que l'activité et le zèle du général Deprez Crassier qui commande actuellement sur la frontière, que la forteresse de Huningue qui dans un cas extrême peut infliger à la ville de Bâle les plus terribles châtiments, que l'établissement de nos camps qui cernent ce Canton? D'ailleurs à Baden je ne suis pas loin de Bâle et je puis revenir ici à chaque instant, s'il survenoit des circonstances graves. Je répète qu'il est du plus haut intérêt que je sois à portée d'observer la marche du Corps helvétique en général et de conserver mes rapports intimes avec le Directoire où se prennent toutes ses déterminations. Mon séjour à Baden me fournit ce précieux avantage, il est perdu ici. Je sais depuis longtemps qu'il est impossible de trouver une maison à Bâle, car j'ai eu la pensée de m'y établir l'année dernière peu de temps après mon arrivée en Suisse. Je n'y pus point trouver de maison, et il en seroit de même aujourd'hui. Je ne connoissois pas alors les avantages de la position de Baden, qui ont été d'un prix infini pour nos affaires. Assurez-vous qu'elles eussent pris une tournure bien différente et bien fâcheuse pour les intérêts des deux nations, si je n'avois pas acquis par les facilités du voisinage et la rapidité de la correspondance une grande influence sur le Directoire. Mon établissement est fait à Baden et je suis ici à l'auberge. Cette double dépense est si onéreuse, elle est si fort au-dessus de mes moyens que je vous demande en grâce de me renvoyer incessamment à Baden. Chaque moment que je passe ici me pèse horriblement quand je pense que je suis à la charge de l'État de Bâle, sans cependant qu'il en résulte aucune économie pour moi. Comment ne vous adresserois-je pas les plus fortes et les plus pressantes sollicitations à cet égard, aussi bien que sur le malheur que le traitement des agents employés au dehors ne soit pas fixé en espèces, lorsqu'il se trouve que le quartier d'octobre qu'on vient de me faire passer de Paris, en lettres de change sur Londres, ne me produira que 8 640 livres, dont il faudra de plus déduire l'escompte? et combien de hasards n'ai-je pas à courir? Elles ne sont payables que dans trois mois. Dans ce long espace de temps la maison de Paris qui a tiré et celle de Londres qui doit accepter, peuvent manquer au milieu des convulsions que le commerce éprouve. Vous voyez que les délais m'ont été extrêmement préjudiciables, car il s'en faut bien que le prix des assignats fût aussi bas au commencement de janvier qu'il l'est aujourd'hui. Je me trouve donc dans le cas de vous prier de vouloir bien ordonner que mon quartier de janvier me soit transmis bientôt à une perte moins considérable. Je sais bien que dans le bureau des fonds de votre département on se récrie amèrement contre la force de mon traitement, mais j'en appelle à la raison et à la justice. Il est facile de concevoir que les appointements que je reçois en Suisse, sont infiniment inférieurs à ceux qu'on me compte nominativement à Paris. Je me résume donc en demandant que vous fixiez positivement le

montant de ceux que je dois recevoir, qu'ils me soient payés en espèces et qu'en m'autorisant à retourner tout de suite à Baden vous fassiez cesser pour moi un ordre de choses qui ne peut pas du tout s'accorder avec ma situation pécuniaire. Vos lettres m'ont fait partir précipitamment, je n'ai apporté avec moi aucun papier, parce que j'ai dû croire qu'il n'étoit question que d'une très courte absence. Celle des citoyens La Quiante et Marandet nuit au service et je ne suis point en mesure de les appeler ici.

« P. S. — J'apprends que M. de Buol jette les hauts cris de ce que dans la lettre que le général Custine a écrite aux représentants helvétiques il parle de *l'ennemi commun* en faisant mention des Autrichiens. Son humeur de cette qualification a été singulièrement augmentée lorsqu'il m'a vu arriver ici pour conférer avec un de nos généraux, un des représentants du peuple françois, aussi bien qu'avec les représentants helvétiques et les chefs de l'État de Bâle. De même que nous n'étions pas éloignés de croire, sans aucune raison cependant, que ces derniers étoient disposés à favoriser nos ennemis, de même l'envoyé autrichien soupçonne à présent que les Bâlois sont de connivence avec nous pour faire réussir quelque mesure qui seroit nuisible à sa Cour. Ni nous, ni les Suisses, ni les Autrichiens n'avons à gagner à ces défiances envers Bâle; car il seroit possible que, dirigeant les rapports de M. de Buol, elles obligeassent la cour de Vienne à tenir plus de troupes dans le Brisgau et nous à augmenter les nôtres de ce côté-ci, ce qui ne nous convient point, pas plus que d'augmenter la détresse des Cantons. Les choses sont bien par la disposition de nos camps, n'en faisons pas davantage. Alors cette frontière restera intacte. »

Vol. 434, f° 289, original, 18 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 143, copie, 12 p. in-f°.

414. — *Bâle, 25 avril.* — Barthélemy à Custine. Il fait connaître les résultats de la conférence qu'il a eue avec le général Deprez Crassier et le représentant Haussmann relativement à la batterie d'Huningue. Dès que Custine aura annoncé son arrivée dans cette ville, l'ambassadeur ira l'y trouver.

Vol. 435, f° 152 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

415. — *Bâle, 25 avril.* — Barthélemy aux juges du tribunal de Vesoul. Réclamation des frères Paravicini, de Bâle.

Vol. 435, f° 151 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

416. — *Berne, avril* [1]. — Frisching à Barthélemy. Il exprime la crainte que le voyage de l'ambassadeur à Bâle ne provoque les suscep-

1. La date du jour n'est pas indiquée.

tibilités de l'Empereur. S'il y a un ou deux Bernois dans l'armée de Condé, il y en a aussi dans les armées de la République française. Congrès d'Anvers.

Vol. 435, f° 169, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 160.

Neutralité de Bâle.

417. — *Bâle, 26 avril.* — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 61 du 22 avril. Il part pour visiter les camps que le général Deprez Crassier a fait dresser. Le général Custine arrivera le 28 à Huningue; l'ambassadeur lui a fait connaître les résultats de l'entrevue qu'il a eue avec le citoyen Haussmann relativement à la batterie.

« Je ne puis m'empêcher de regretter qu'on se soit hâté de vous représenter les Autrichiens comme se disposant à forcer le territoire suisse, tandis qu'il est constant qu'ils ne sont d'aucune manière en état de faire une pareille tentative. On vous a aussi donné un faux avis en vous disant que les ennemis arriveroient par le passage dominé par le château de Dornach. Ce n'est pas là la route qu'ils prendroient. Il n'y en a pas d'autre que celle que le général Deprez Crassier va fermer. Je regrette la première information qu'on vous a donnée, parce que dans le sentiment bien naturel que vous a inspiré la sûreté d'une aussi précieuse frontière de la République, vous avez dû vous hâter de prendre des précautions. A cet effet vous m'avez ordonné, ainsi qu'au général Custine, de venir ici. Celui-ci a été précédé par le général Deprez Crassier et par un représentant du peuple françois. Ces démarches d'éclat et les conférences que j'ai eues et que j'aurai avec ces différents fonctionnaires publics, inspirent une grande défiance à l'envoyé autrichien, qui est un jeune homme fort ardent et qui peut-être va chercher à attirer l'attention de sa cour de ce côté-ci et sur les mouvements des Suisses. Je crois que cela ne nous convient pas. Il nous importe davantage que l'Empereur oublie les Suisses, afin que notre frontière qui les avoisine reste tranquille et intacte. Elle le sera, car M. de Buol reconnoîtra bientôt que tous nos pourparlers ne roulent que sur la batterie et que les Suisses se refuseront à tout concert de mesures que nous pourrions leur proposer comme ils feroient envers les Autrichiens. Ne les blâmons point. Le devoir de la neutralité les oblige à observer cette réserve. Ils se compromettroient cruellement s'ils s'en écartoient. Mais s'il ne leur est pas permis de combiner leurs précautions avec les nôtres, vous devez être assuré qu'ils voient avec un très grand plaisir toutes celles que nous prenons pour nous fortifier dans leur voisinage contre les attaques autrichiennes, parce que c'est le meilleur moyen d'écarter de leur frontière le théâtre de la guerre. En travaillant

1. Reçue le 29 avril.

pour nous nous travaillons pour eux et nous donnons un grand poids à leurs moyens de défense qui en même temps serviront à la nôtre. »

L'arrêté du Comité de Salut public relatif à la Suisse produira un grand effet. Il eût été à désirer qu'il eût été pris quelques mois plus tôt. On a appris avec une vive satisfaction que le capitaine Buxtorf avait reçu le payement des indemnités dues au régiment de Salis Samade, mais Barthélemy redoute les difficultés que cet officier éprouvera pour transporter cet argent en Suisse. L'ambassadeur demande l'autorisation de se faire avancer par le citoyen Berville dix mille livres en espèces sur son quartier de janvier.

Vol. 434, f° 305, original, 3 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 155 v°, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

418. — *Paris, 26 avril.* — Le Brun au ministre de la Guerre. Il lui communique une lettre de Lucerne en date du 9. Il lui demande « avec instance » de s'occuper le plus tôt possible de la liquidation des retraites à accorder aux officiers et soldats des régiments suisses licenciés, ainsi que du mode de réadmission de ceux d'entre eux qui veulent rentrer au service de la République.

Vol. 434, f° 307, minute, 1 p. in-f°.

419. — *Besançon, 26 avril.* — Les administrateurs composant le conseil général du département du Doubs à Barthélemy. Ils évitent avec le plus grand soin tout ce qui pourrait être un prétexte à rupture avec la Suisse. Sauf Fribourg, ils n'ont qu'à se louer des Cantons.

Vol. 435, f° 187 v°, copie, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Besançon, 20 avril.* — Extrait du registre des arrêtés du conseil général du département du Doubs. Satisfaction donnée au gouvernement de Neuchâtel sur les plaintes qu'il avait adressées touchant divers particuliers.

Vol. 435, f° 188, copie, 2 p. in-f°

RASSÉ A BARTHÉLEMY

420. — *Paris, 27 avril.* — « Vous pouvez savoir déjà combien est détestable la nouvelle influence ministérielle. Elle l'emporte, je crois, sur celle de Pache même qui, quoique maire, y a la plus grande part, et vous en jugerez lorsque vous saurez que l'adjoint d'une des divisions du Département, de celle précisément à laquelle je suis attaché, est le gendre de cet ex-ministre, un prêtre sorti tout récemment de la sacristie, et qui a la témérité de passer brusquement à une place difficile à remplir; mais je me suis prononcé contre un aussi bête choix et par l'aide de M. Le

Ministère de la guerre.

Brun je me trouve affranchi, pour le travail, de ce joug insoutenable..... Je serois bien trompé si ce premier affranchissement n'étoit pas suivi d'un ultérieur qui sera le renvoi de l'engeance maudite qui vient infester notre ministère.... Je n'aurai à le désirer que pour le bien général, car quant à moi je me trouve investi depuis hier de toute l'autorité que je pouvois désirer, et l'arrêté que le ministre des Affaires étrangères vient encore de faire prendre par le Comité de Salut public fortifie mon affranchissement. Sans toutes ces mesures nous étions condamnés de nouveau à nous paralyser, et le fruit de nos négociations étoit perdu..... La tourbe des mécontents se préparoit à réagir contre la tranquillité de la Suisse et à ébranler avec une force accrue par sa première défaite, les fondements des gouvernements de ce pays dont elle a juré la perte, moins pour la fortune de son système que pour assouvir des vengeances personnelles..... J'ai révélé ces projets sinistres, arraché le masque des principaux imposteurs et préservé nos affaires du renversement dont elles étoient menacées. Trop heureux si je pouvois mettre à l'abri de semblables calamités toutes les autres parties que ces malveillants menacent! Mais je me borne à faire le bien que le devoir me prescrit. Dans des temps de prestige (*sic*) et d'égarement, les bonnes intentions, lorsque l'on sort de son cercle, sont trop souvent envenimées par les mauvais citoyens et tournent au préjudice de celui qui s'y est livré, sans remédier aux maux qu'elle attaqueroit.

« ..... Je vais aller vite en besogne. Celle à laquelle je vais me remettre est l'état des pensions de retraite. Quel que soit le résultat de nos soins, je n'aurai réellement pas, monsieur l'Ambassadeur, à me faire le moindre reproche. J'aurai au contraire cherché de toutes mes facultés à arriver au but avantageux que nous avons toujours dû nous proposer. »

Vol. 435, f° 206, copie, 2 p. in-f°.

421. — *Genève, 27 avril.* — Delhorme à Barthélemy. Envoi de la lettre du général Kellermann en date du 21. Le citoyen de Venet qui la porte est chargé de recueillir quelques notes pendant sa tournée. Faux assignats.

Vol. 435, f° 208 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

422. — *Zurich, 27 avril.* — Kilchsperger à Barthélemy. Affaires de Bâle.

Vol. 435, f° 170, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 161.

Batterie d'Huningue.

423. — *Bâle, 28 avril.* — « Avant-hier les représentants du peuple Pfliéger et Haussmann ont adressé d'Altkirch au général Deprez Crassier

1. Reçue le 2 mai.

l'autorisation de retirer provisoirement de la batterie les canons et mortiers en laissant cependant subsister l'élévation de sable sur laquelle ils sont établis. Le général Deprez Crassier, instruit que le général en chef Custine alloit arriver incessamment à Huningue, a pensé qu'il ne devoit pas toucher à la batterie, afin que le général en chef après avoir tout examiné attentivement prononçât non seulement l'exécution de ce que les représentants du peuple ont décidé, mais même le nivellement du territoire qui porte la batterie.....

« Il faut s'attendre que la démolition de cette batterie, si elle a lieu, va exciter les cris et les intrigues d'un grand nombre de malveillants qui me paroissent affluer dans ces contrées, surtout dans le département du Mont-Terrible, et dont quelques-uns ont établi leur station dans la ville de Bâle. Ils s'attachent déjà à poursuivre le général Deprez Crassier et à lui faire perdre la confiance de l'armée qu'il commande, ainsi que vous en jugerez par la dénonciation ci-jointe, mesure criminelle qu'il faudroit se hâter de punir sévèrement, après s'être assuré, comme je l'ai reconnu à Huningue, d'après les détails qui m'ont été faits, que les inculpations sont fausses et qu'elles ne proviennent que de quelques individus qui ont eux-mêmes enfreint les lois de leur service militaire. Ils ne manqueront pas sans doute d'attribuer à trahison de la part du général Deprez Crassier la destruction de la batterie.....

« Défions-nous excessivement de tout ce qui nous vient du pays de Porentruy. Il y a dans cette petite contrée des gens vendus à l'Autriche.....

« Aussitôt que j'ai été instruit par l'État de Berne que l'époque annuelle de la revue des milices alloit arriver, je me suis empressé d'en donner avis de tous les côtés, afin de prévenir toute difficulté et mauvaise interprétation. Il ne m'est pas venu dans l'esprit de le faire passer à Lyon, parce que je n'ai pas soupçonné que cette précaution pût être nécessaire. Je me suis trompé, puisqu'au moment même que les départements frontières ne témoignent aucune sorte d'inquiétude, la municipalité de Lyon a appelé tous ses concitoyens aux armes et a publié des proclamations comme s'il étoit constant que les Suisses s'étoient ligués avec le roi de Sardaigne pour nous faire la guerre. Je vous avoue que je ne m'éloigne pas de soupçonner quelque manœuvre dans cette alarme qui est beaucoup trop précipitée. L'État de Berne est dans le cas d'en craindre les suites pour les individus suisses qui habitent Lyon. M. de Mulinen, avoyer de Berne, vient de m'écrire une lettre que je vous envoie en original, aussi bien que la pièce qu'il y a jointe. Quoique j'en adresse une copie à la municipalité de Lyon, je n'en invoque pas moins votre justice pour que vous veuillez bien lui écrire aussi pour la tranquilliser efficacement, et même faire imprimer dans la Gazette nationale un extrait de la lettre de l'avoyer, afin d'éclaircir le peuple sur les dispositions des Cantons et de l'empêcher d'environner de soupçons les individus suisses qui se trouvent en France.

« Quant au mouvement des deux bataillons qui vont relever dans le pays de Vaud deux autres bataillons que le gouvernement de Berne en retire, c'est une mesure dont j'ai été averti il y a près de deux mois et dont je vous ai informé aussitôt.

« La municipalité de Strasbourg vient d'écrire aux magistrats de Bâle pour se plaindre de ce qu'ils ont défendu l'exportation de riz déjà acheté par des négociants de Strasbourg. Elle les accuse d'avoir par là manqué à la neutralité. Je me suis empressé de m'en expliquer avec quelques-uns des principaux magistrats ainsi qu'avec d'autres personnes influentes dans les Conseils de l'État. Toutes regrettent la promptitude avec laquelle on les accuse avant d'avoir bien examiné toutes les circonstances.....

« On ne peut pas douter que la ville de Bâle ne soit très affligée de la mesure que l'Autriche l'a obligée d'adopter, puisqu'elle se trouve privée d'une branche de commerce très importante pour elle. Elle doit délibérer mercredi prochain sur la réclamation de la municipalité de Strasbourg. Elle ne demanderoit pas mieux que d'y avoir égard. Les magistrats m'ont assuré que, si l'on vouloit ne rien précipiter et donner quelque chose au temps, on pourroit dans quelques semaines fermer les yeux sur une nouvelle exportation clandestine et modérée des riz. L'avidité des négociants en trouveroit les moyens et les chefs de la république se borneroient à détourner les regards. »

Vol. 434, f° 308, original, 13 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 159, copie, 8 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Bâle*, *20 avril.* — Les représentants du Corps helvétique au général Deprez Crassier. Batterie sous Huningue.

Vol. 434, f° 263, copie, 1 p. 1/3 in-f°.
Vol. 435, f° 163 v°, copie, 1 p. in-f°.

b. — *Bâle*, *21 avril.* — Les mêmes au général Custine. Même sujet.

Vol. 434, f° 264, copie, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 164, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

c. — *Bâle*, *24 avril.* — Les mêmes au général Deprez Crassier. Même sujet. Ils demandent l'éloignement du camp que le général a établi près du petit village de Bottmingen.

Vol. 434, f° 277, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 164 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

d. — *Huningue*, *24 avril.* — Réponse du général Deprez Crassier à la lettre précédente. Le camp va être éloigné. Il offre de payer les dégâts qui ont été commis et veillera lui-même à ce qu'il n'y ait plus de sujet de plainte.

Vol. 434, f° 277 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.
Vol. 435, f° 165, copie, 1 p. in-f°.

e. — *Porentruy, 21 avril.* — La société des Amis de la liberté et de l'égalité séante à la maison commune de Porentruy, département du Mont-Terrible, à la société d'Huningue. Dénonciation contre le général Deprez Crassier.

Vol. 434, f° 266, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

f. — *Porentruy, 21 avril.* — La même société à la Convention nationale. Même sujet.

Vol. 434, f° 266 v°, copie, 2 p. in-f°.

g. — *Porentruy, 18 avril.* — Le commissaire national du Conseil exécutif dans le département du Mont-Terrible, Clerget, à Barthélemy. « Les craintes que le canton de Bâle affecte de voir rompre la neutralité par nous sont l'effet des insinuations perfides de l'envoyé que l'empereur tient à Bâle. La Convention, le Conseil exécutif, les commissaires, en un mot toutes les autorités constituées éviteront jusqu'à l'apparence même des démarches qui pourroient servir à une rupture. » Clerget invite Barthélemy à négocier le retrait de la sauvegarde de Soleure placée à l'abbaye de Bellelay. Quant à la batterie d'Huningue, l'empereur en a établi une plus près de Bâle. Bien qu'elle puisse « en deux minutes » être tournée contre eux, les Bâlois ne se sont pas plaints.

Vol. 434, f° 239, copie, 3 p. 1/3 in-f°.
Vol. 435, f° 157, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

Augmentation des contingents helvétiques à Bâle.

h. — *Lucerne, 10 avril.* — MM. de Lucerne au Directoire de Zurich. Doubler les contingents helvétiques qui se trouvent à Bâle leur paraît une mesure onéreuse et inutile. Ils adhèrent au contraire avec plaisir à la seconde proposition, « qui consiste à tenir prêt dans tous les États de la Suisse un corps considérable qui, dans le cas d'une attaque réelle, puisse se porter sur-le-champ à la frontière. Nous croyons cependant que, pour produire d'autant plus d'effet au dedans et au dehors, il seroit en même temps nécessaire d'accompagner ces dispositions provisoires d'une proclamation solennelle faite en Suisse, par laquelle on déclareroit combien on avoit été attentif pendant toute la durée de la guerre actuelle à observer la plus exacte neutralité et à éloigner tout juste sujet de méfiance, et que d'après les assurances données par les puissances belligérantes on étoit fondé à compter sur l'inviolabilité des frontières helvétiques; que par conséquent les mesures de prévoyance que l'on prenoit n'étoient dirigées que contre une attaque aussi inattendue qu'injuste; qu'on s'attendoit par conséquent que tous les ressortissants du L. Corps helvétique s'empresseront à l'exemple et avec un courage digne de leurs ancêtres de repousser la force par la force.....

« .... Nous venons de renouveler nos ordres pour qu'on tienne dans notre Canton un corps considérable de troupes proportionné à nos forces

prêt à se mettre en marche et se porter en avant dès la première réquisition, dans le cas d'une attaque inattendue d'une partie de nos frontières. Nous soumettons en même temps à votre examen s'il ne seroit pas convenable de tenir aussi prêt dans les bailliages allemands que nous possédons en commun un corps de troupes armé tel que leur population le comporte. Sur quoi il ne nous reste qu'à vous prier de vouloir bien communiquer notre lettre aux autres L. L. États de la Suisse..... »

Vol. 434, f° 195, copie, 3 p. 1/3 in-f°.
Vol. 435, f° 165 v°, copie, 3 p. in-f°.

i. — *Berne, 25 avril.* — L'avoyer de Mulinen à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante. Il prie l'ambassadeur de faire démentir les calomnies qu'elle renferme et dont il connaît mieux que personne la fausseté. Le gouvernement de Neuchâtel avait prévenu le vœu de Barthélemy en éloignant des frontières les Français réfugiés; il serait à désirer qu'on prît en France la même mesure à l'égard des Suisses fugitifs ou bannis de leur patrie. La nouvelle relative aux indemnités du régiment d'Ernest a causé une vive satisfaction. Les mouvements des milices dans le pays de Vaud n'ont d'autre objet que les revues ordinaires et l'échange de deux bataillons cantonnés dans ce pays contre deux autres.

Vol. 434, f° 301, original, 3 p. 1/3 in-4°.
Vol. 435, f° 167, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

j. — *Lyon, 13 avril.* — Affiche par laquelle les trois corps administratifs appellent leurs concitoyens aux armes pour résister aux Suisses et aux Piémontais qui s'apprêtent à fondre sur Lyon.

Vol. 434, f° 303, copie, 1 p. 1/2 in-4°.
Vol. 435, f° 168, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

k. — *S. d.* — Extrait d'une lettre de Lyon. La nouvelle donnée par l'affiche précédente est évidemment fausse, mais elle peut avoir des conséquences dangereuses pour les Suisses établis en France.

Vol. 434, f° 303 v°, copie, 3/4 p. in-4°.
Vol. 435, f° 168 v°, copie, 1 p. in-f°.

424. — *Bâle, 28 avril.* — Barthélemy à Le Brun en faveur du citoyen Billiot, chargé des affaires du commerce et de la navigation des Français à Cronstadt, qui vient d'être renvoyé de Russie.

Vol. 435, f° 170 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 62. **425.** — *Paris, 29 avril.* — Barthélemy notifiera aux Cantons les décisions ci-jointes du Comité de Salut public et leur donnera toute la publicité possible. Les ministres de la Guerre et des Contributions ont déjà

donné des ordres pour leur exécution. Quand sa présence ne sera plus nécessaire à Bâle, l'ambassadeur pourra retourner dans le lieu habituel de sa résidence.

Arrêtés du comité de salut public relatifs à la Suisse

Vol. 441, f° 92, original, 1 p. in-f°.
Vol. 435, f° 191, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — « Décisions relatives à la Suisse données par le Comité de Salut public en sa séance du 26 avril 1793 de l'an 2 de la République françoise.

« 1° L'abbaye de Bellelay étant située dans la prévôté de Moutier-Grandval et se trouvant d'ailleurs en combourgeoisie particulière avec un des États de la Suisse participera provisoirement aux avantages de la neutralité helvétique.

« 2° Il sera sursis à toute poursuite relative à la remise de ceux des effets appartenant à l'église du chapitre de Delèmont qui ont été transportés à Soleure, jusqu'à ce que l'État de Soleure se soit expliqué sur la nature du traité qui le lie à ce chapitre.

« 3° Les commissaires de la Convention, ceux du Conseil exécutif, l'administration du département du Mont-Terrible et en général tous agents civils ou militaires employés dans ledit département, s'abstiendront de tout acte ou démarche qui seroit de nature à être considéré par les Suisses comme une atteinte à leur neutralité et exciter leurs réclamations.

« 4° Le Conseil exécutif pourvoira sans délai à l'exécution des traités par la fourniture des sels aux Suisses et prendra toutes les mesures nécessaires pour que rien ne s'oppose au transport de ces sels; et néanmoins les sels à fournir à ceux des États qui n'ont pas encore reconnu la République françoise ne seront délivrés qu'après cette reconnoissance.

« 5° Le prix des sels délivrés aux Cantons sera payé sur les lieux et remis, suivant l'usage, dans la caisse du citoyen Berville, trésorier des Suisses et Grisons, pour servir comme par le passé à l'acquittement des charges du service politique de la Suisse.

« 6° Il sera pris par le Conseil exécutif les mesures nécessaires pour que les indemnités dues aux régiments suisses licenciés soient entièrement liquidées et payées au 15 du mois de mai prochain.

« 7° Il sera également pourvu dans le plus bref délai à la fixation des pensions et retraites à accorder aux officiers, sous-officiers et soldats desdits régiments auxquels il peut en être dû.

« 8° Enfin dans huitaine au plus tard le ministre de la guerre proposera un mode pour la réadmission au service de la République françoise des officiers et soldats licenciés qui seroient dans l'intention d'y rentrer.

« *Signé :* L. B. GUYTON. B. BARRÈRE. CAMBON l'aîné. DE LA CROIX. DANTON et R. LINDET. »

Vol. 435, f° 191 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 441, f° 89, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

CIRCULAIRE

Le peuple français ne s'immiscera en rien dans le gouvernement des autres puissances.

426. — *Paris, 29 avril.* — « Je joins ici, Citoyen, plusieurs exemplaires du décret rendu par la Convention nationale le 13 de ce mois : vous le communiquerez sans aucun délai aux chefs du gouvernement près duquel vous êtes accrédité, et vous aurez soin de le rendre public par la voie des gazettes.

« Dans vos conversations particulières avec les personnes les plus influentes, vous vous appliquerez à mettre dans leur vrai jour les principes de modération et de justice qui ont dicté ce décret. Vous observerez que les nations ont joui dans tous les temps du droit d'organiser leur gouvernement de la manière qui leur paroissoit la plus propre à les rendre heureuses; que, s'il y a eu quelques exceptions à ce principe sacré du droit des gens, elles provenoient d'un côté de l'usurpation de quelques voisins ambitieux, de l'autre de la foiblesse des peuples qui ont subi malgré eux ce joug tyrannique.

« La nation françoise, également exempte de cette pusillanimité qui cède à des dictateurs étrangers quel que soit leur nombre, et de l'ambition de gouverner au delà des limites de son territoire, vient de consacrer solennellement un principe aussi cher aux nations qu'il l'est aux familles individuelles, de ne se mêler des actions d'autrui qu'autant que ces actions peuvent influer sur leur bonheur, leur sûreté et leur tranquillité.

« C'est pour soutenir la souveraineté et l'unité de la République que la nation françoise a pris les armes; elle les posera lorsque ses ennemis auront reconnu ses droits imprescriptibles qu'elle est résolue à défendre jusqu'à la dernière extrémité.

« Vainement lui proposeroit-on aujourd'hui une forme de gouvernement qu'à la vérité elle avoit adoptée, mais que l'expérience lui a fait rejeter. Sa volonté à cet égard ne connoît pas plus de bornes que son énergie; elle se détermine d'après ses intérêts et ses besoins; et tant que sa volonté n'enfreint pas les droits de ses voisins, elle n'en doit compte qu'à elle seule.

« Où en seroit la tranquillité de l'Europe si quelques Puissances ambitieuses pouvoient changer à leur gré l'organisation intérieure des nations voisines? En défendant ses droits, la nation françoise défend donc aujourd'hui ceux de tous les peuples. Ils invoqueront son exemple lorsque des arbitres étrangers voudront régler leurs destinées, lorsqu'à leur tour ils auront à lutter contre les principes d'usurpation qui ont été adoptés à notre égard.

« La reconnoissance de la République françoise et de sa souveraineté est donc une condition essentielle de tous les traités qui pourront être entamés pour rendre à l'Europe le repos si cruellement troublé par

l'ambition des princes qui la gouvernent. Il importe qu'ils soient profondément pénétrés de cette vérité, comme ils doivent l'être de l'impuissance des moyens qu'ils ont employés pour nous imposer la loi.

« Vous exposerez ces principes avec toute l'énergie que leur importance exige, et vous déclarerez en même temps de la manière la plus positive que la République françoise respectera à l'égard des autres Puissances les droits qu'elle réclame aujourd'hui, en ne s'immisçant sous quelque prétexte que ce soit dans leur gouvernement intérieur. »

Vol. 441, f° 93, original, 3 p. in-f°.
Vol. 435, f° 212 v°, copie, 2 p. in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 13 avril. — « Décret de la Convention nationale qui déclare que le peuple françois ne s'immiscera en aucune manière dans le gouvernement des autres Puissances, mais qu'il ne souffrira qu'aucune Puissance s'immisce dans le régime intérieur de la République, et prononce la peine de mort contre quiconque proposeroit de négocier ou de traiter avec les Puissances ennemies qui n'auroient pas reconnu solennellement l'indépendance et la souveraineté de la République françoise. »

Vol. 435, f° 214, imprimé, 2 p. in-4°.

427. — *Bâle, 29 avril.* — Barthélemy aux citoyens composant les trois corps administratifs de la ville de Lyon. Les revues des milices bernoises n'ont aucun caractère inquiétant. Les Suisses veulent maintenir la neutralité. L'ambassadeur communique la lettre qu'il a reçue de l'avoyer de Berne.

Vol. 435, f° 171, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

428. — *Huningue, 30 avril.* — Le général Custine à Barthélemy. Il lui envoie sa lettre aux Cantons.

Vol. 435, f° 173 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

429. — *Bâle, 30 avril.* — Barthélemy à Le Brun. Scellés apposés sur les effets de M. de Gross, lieutenant aux gardes suisses, tué dans la journée du 10 août.

Vol. 435, f° 171 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

430. — *Bienne, 30 avril.* — Le bourgmestre Moser au père Marcel Hely, secrétaire de l'abbaye de Bellelay. Affaires de l'abbaye.

Vol. 435, f° 339, copie, 1 p. in-f°.

431. — *Quartier général de Chambéry, 30 avril.* — Le général Kellermann à Barthélemy. Bruit d'une invasion piémontaise par le Valais.

Vol. 435, f° 227, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 162.

Batterie d'Huningue.

432. — *Bâle, 1er mai.* — « J'ai passé la journée d'hier à Huningue et aux camps avec les généraux Custine et Deprez Crassier. Nous avons commencé par nous rendre à la batterie nouvellement construite. Le général en chef a promptement reconnu tous ses inconvénients ainsi que son peu d'utilité; il en a prononcé la démolition immédiate pour y substituer également entre Huningue et Bâle, mais dans un lieu bien plus convenable pour notre sûreté, un autre ouvrage du même genre. Sa prompte élévation pouvant exciter les mêmes inquiétudes et les mêmes plaintes de la part du Corps helvétique, le général Custine a encore prononcé, comme mesure politique très sage et très adaptée aux circonstances présentes, qu'on se borneroit uniquement dans ce moment à tracer la ligne de ce nouvel ouvrage et à porter sur les lieux les gabions, fascines et autres matériaux. On ne procédera à remuer la terre et à élever l'ouvrage que lorsque les rassemblements et les préparatifs des Autrichiens de l'autre côté du Rhin seroient véritablement de nature à nous persuader qu'ils voudroient essayer de passer le fleuve pour venir nous attaquer. Il donne connoissance de ces dispositions au canton de Bâle et par lui au Corps helvétique par une lettre dont je joins ici la copie et que j'enverrai aujourd'hui à sa destination. Lorsque je les ai fait communiquer hier au soir par le citoyen Bacher aux représentants helvétiques et à quelques-uns des chefs de Bâle, ils en ont tous témoigné la plus vive satisfaction; elle sera partagée dans toute la Suisse..... Mais il est bien essentiel que vous, Citoyen, et le ministre de la Guerre, teniez la main à l'exécution de ce qu'il [Custine] a décidé; il faut se borner à tracer le nouvel ouvrage, car si nous l'élevions avant le temps, nous exciterions les mêmes réclamations, quoique ses embrasures doivent être tournées différemment. En l'élevant, au contraire, quand il sera réellement commandé par les circonstances, vous pouvez compter que les Suisses, bien loin de s'en plaindre, iroient plutôt y travailler eux-mêmes. Vous jugez qu'il est de nature à pouvoir être fait promptement et que nous ne sommes pas en position de ce côté-ci, d'être tellement surpris qu'on n'ait pas le temps d'y mettre la main.

« Je sais qu'un citoyen françois qui est ici, autre que le citoyen Rivalz, et qui vous écrit, va vous parler avec l'humeur atrabilaire qui est dans son caractère, peut-être même avec fureur de cette mesure du général Custine, mais il n'en sera pas moins vrai que le général Custine vient de rendre un très grand service à la chose publique. Je puis juger par ses discours qu'il doit quelquefois vous avoir induit en erreur sur les dispositions des Autrichiens au delà du Rhin ainsi que sur celles des

1. Reçue le 4 mai.

magistrats de Bâle, dont l'ensemble de la conduite n'a rien qui puisse provoquer nos plaintes. Le citoyen Darbelet me dit aussi qu'il a fortement insisté pour que vous m'envoyiez ici pour surveiller la neutralité. Je lui ai demandé s'il étoit vraisemblable qu'elle pût courir quelque risque de la part de la ville de Bâle. » Barthélemy rappelle les inconvénients de son séjour à Bâle.

« J'ai reçu hier une lettre du département du Doubs qui, bien autrement exposé que Lyon, ne me témoigne aucune inquiétude sur sa position et ne me parle que de ses soins pour entretenir le bon voisinage avec la Suisse. Ce contraste avec les mesures éclatantes que Lyon vient de prendre contre les Cantons augmente mes inquiétudes sur les motifs qui ont engagé cette ville à s'y porter avec tant d'ostentation. Je crains que quelque trame dangereuse n'y ait influé. J'espère que vous vous serez empressé de la rassurer. » Barthélemy fait connaître le sens de la réponse qu'il a fait à une lettre de Kellermann du 21. Le courrier qui l'a apportée n'a rien vu d'inquiétant dans le pays de Vaud et à Berne.

« J'ai éprouvé une véritable douleur d'entendre des discussions extrêmement amères entre les généraux Custine et Deprez-Crassier relativement à leurs fonctions réciproques. J'ai travaillé à les rapprocher. Je ne doute pas qu'ils se soient séparés bons amis et j'espère que la bonne intelligence se rétablira entre deux aussi estimables serviteurs de la République. »

Vol. 434, f° 325, original, 6 p. in-f°.
Vol. 435, f° 172, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Huningue, 30 avril.* — Le général Custine à MM. de Bâle. Destruction de la batterie d'Huningue.

Vol. 434, f° 317, copie, 3 p. in-f°.
Vol. 435, f° 185 v°, copie, 2 p. in-f°.

b. — *Francfort, 20 avril.* — Déclaration du général Dumouriez sur ses rapports avec la famille d'Orléans.

Vol. 435, f° 184, imprimé, 1 p. in-f°.

433. — *Huningue, 1er mai* [1]. — Custine au Conseil exécutif. Batterie d'Huningue. Insuffisance du général Deprez-Crassier. Nécessité de ne lui confier d'autres fonctions que celles de général de division. Custine va le remplacer dans le commandement du Haut-Rhin par le général Beauharnais.

Vol. 434, f° 321, original, 2 p. 1/4 in-f°.

Pièce jointe. — *Huningue, 30 avril.* — Le général en chef Custine au général de division Deprez-Crassier. Instructions militaires.

Vol. 434, f° 319, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

1. Reçue le 3 mai.

434. — *Paris, 1er mai.* — « Résumé des relations du ministre des Affaires étrangères avec la Suisse au 1er mai de l'an II de la République. »

Vol. 434, f° 323, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

435. — *Bâle, 1er mai.* — Barthélemy à MM. de Bâle. Il leur transmet la lettre du général Custine relative à la destruction de la batterie d'Huningue.

Vol. 435, f° 185, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Pièce jointe. — « Substance du discours du citoyen Custine, général de l'armée du Rhin et de la Moselle, prononcé le 30 avril sur la place d'armes de Huningue et au camp de Hœsingen. »

Vol. 435, f° 186 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

436. — *Bâle, 1er mai.* — Barthélemy aux Administrateurs composant le Conseil général du département du Doubs. Accusé de réception de la lettre du 26 avril. Destruction de la batterie d'Huningue. Affiche placardée à Lyon contre les Suisses. Revues annuelles des milices bernoises.

Vol. 435, f° 189, copie, 2 p. in-f°.

437. — *Strasbourg, 2 mai.* — Les Administrateurs du directoire du département du Bas-Rhin à Le Brun. Exportation des riz de Bâle.

Vol. 434, f° 329, original, 1 p. 3/4 in-f°.

438. — *Bâle, 2 mai.* — Barthélemy à Bréban. Sels.

Vol. 435, f° 190 v°, copie, 1 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 63.

Batterie d'Huningue.

439. — *Paris, 3 mai.* — « Toute discussion ultérieure, Citoyen, concernant la batterie sous Huningue seroit désormais superflue. Si cette batterie n'est pas nécessaire à notre sûreté, nul doute qu'on ne doive la démolir.

« ..... L'on ne s'oppose pas ici à la démolition de cette batterie; on sera fort aise au contraire de pouvoir sans inconvénient offrir aux Suisses une nouvelle preuve du désir que nous avons de faire ce qui peut leur être agréable. On est aujourd'hui généralement disposé en leur faveur. On sent que s'ils ont intérêt de ne pas se séparer de nous, nous en avons un aussi pressant à ne pas nous détacher d'eux et à prévenir tout sujet de mésintelligence entre les deux peuples. Vous devez donc, Citoyen, vous

attacher à saisir toutes les occasions de leur manifester l'intention formelle où l'on est de ne négliger aucun des moyens propres à dissiper leurs inquiétudes et ranimer leur confiance dans les dispositions bienveillantes de la République françoise à leur égard.

« C'est par une suite de ces dispositions que je suis expressément autorisé à rassurer les Cantons sur l'inquiétude que quelques-uns d'eux ont laissé entrevoir au sujet du projet que l'on nous supposoit de vouloir réunir la république de Genève à la France. Ce projet n'existe pas. Il y a plus : Genève demanderoit sa réunion, qu'elle ne seroit pas acceptée. (Affaires de Genève.)

« Le projet de former de cette république et de son territoire un quatorzième Canton est moins dénué de fondement. Nous pourrions demander que le Corps helvétique s'en expliquât, la République françoise pouvant avoir intérêt à s'opposer à cette incorporation. Mais c'est un objet sur lequel les deux nations se concilieront aisément lors des négociations pour le renouvellement de l'alliance qui subsiste entre elles.

« Le renouvellement de cette alliance avant l'expiration de sa durée devient indispensable. Le changement survenu dans notre gouvernement en nécessite un dans les traités qui nous unissent aux autres Puissances. Les bases et les principes de ceux que nous aurons à conclure présenteront bien plus d'avantages et de motifs à la confiance de nos alliés et amis que les traités actuellement existants. Celui que nous aurons à renouveler avec les Suisses ne pourra que leur être très favorable sous le rapport de leur intérêt commercial. On y fixera d'une manière convenable aux deux peuples nos rapports respectifs avec les États et pays qui avoisinent la Suisse et la couvrent sur une partie de sa frontière. Enfin ce sera le moment de traiter d'une manière conforme à notre régime, mais honorable et utile pour la Suisse, des capitulations militaires à renouveler avec la France. (Renouvellement de l'alliance entre la France et la Suisse.)

« Je vous invite, Citoyen, à préparer les éléments de ce nouveau traité et à recueillir à ce sujet le vœu des magistrats les plus sages et les plus éclairés de chacun des États de la Suisse. Vous me proposerez ensuite vos vues et vos observations.

« En attendant, informez-moi exactement des objets sur lesquels il pourroit être instant de satisfaire aux demandes des Suisses, afin qu'il soit pris en conséquence les mesures nécessaires. La plupart d'entre eux ont été prévus par le Comité de Salut public dans l'arrêté du 26 avril; j'aurai soin que l'exécution des dispositions de cet arrêté n'éprouve pas de retard.

« Un point sur lequel il nous seroit impossible de satisfaire au désir des Suisses seroit celui des grains. Vous concevez que dans la position où nous nous trouvons, aucun sacrifice de ce genre n'est proposable. Mais le gouvernement étant déterminé à envoyer incessamment dans la Dalmatie et les provinces voisines des agents chargés d'y faire des achats de grains, ces agents pourront être autorisés à traiter également pour le

compte des Suisses auxquels ils feroient passer directement les approvisionnements qui leur seroient destinés. »

Vol. 434, f° 330, minute, 3 p. in-f°.
Vol. 441, f° 96, original, 3 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 221, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 163.

Décisions du comité de Salut public relatives à la Suisse.

440. — *Bâle, 3 mai*. — « J'ai reçu votre dépêche n° 62 aussi bien que votre lettre circulaire du 29 avril. Je ne répondrai dans ce moment qu'à la première.

« Quoique j'aie déjà fait connoître au Directoire de Zurich l'arrêté du Comité de Salut public relatif à la Suisse, je vais m'empresser de le notifier au Corps helvétique. Les dispositions qu'il renferme ne pourront en général que plaire aux Cantons, ou au moins ceux qui pourroient avoir à se plaindre de la teneur du 4e article, y verront en même temps des moyens d'obtenir que nous venions à leur secours pour leur fournir des sels.

« Il seroit bien essentiel que celles des articles 6 et 7 relatifs aux indemnités dues aux régiments suisses licenciés, ainsi qu'aux nouvelles pensions militaires, n'éprouvassent pas de retard dans leur exécution.

« L'article 1er faisant mention de l'abbaye de Bellelay, je dois vous adresser ci joint copie d'une lettre que je viens de recevoir de M. de Mulinen, avoyer de Berne, afin que vous veuillez bien prévenir le danger dont il dit que cette abbaye est menacée...

« Je dois vous dire en passant, qu'on m'avertit de bien des côtés qu'il se commet de grands désordres à Porentruy et dans tout ce département. On parle de vexations et de persécutions commises contre les gens qui ont des propriétés, pour les engager à les abandonner et à fuir. On m'a promis sur tout cela un mémoire que je m'empresserai de vous faire passer. Cet état de choses seroit fâcheux.....

« La démolition à laquelle on procède de la batterie placée en avant de la place de Huningue, cause ici la plus vive satisfaction.....

« Nous avons par cette mesure déjoué considérablement les menées des partisans de l'Autriche. Il est bien vrai qu'après avoir réfléchi sur la lettre du général Custine les magistrats bâlois ont conçu quelques inquiétudes de sa détermination de remplacer l'ouvrage qu'on détruit par un autre. Quoique je sache que la foiblesse soit prompte à s'alarmer, je ne leur permets pas cependant de persévérer dans cette crainte, l'explication donnée par le général Custine ne la comporte point.....

« Les Autrichiens nous imitent de l'autre côté du Rhin. Nous établissons des batteries, ils en établissent aussi, nous dressons des camps, ils

1. Reçue le 6 mai.

en dressent également. Il paroit qu'ils vont former le leur à Weil dans le marquisat de Baden, en face de Huningue.

« Quant aux batteries j'ai lieu de croire qu'on va vous représenter les Bâlois jetant les hauts cris contre l'élévation de celle que le général Custine fait démolir et n'ayant rien dit lorsque les Autrichiens en ont fait construire une près du territoire helvétique vis-à-vis de Huningue, et ne disant rien aujourd'hui qu'ils en érigent une dans le Fricklhal très près aussi du territoire de Bâle. Il est facile de loin et au premier exposé de présenter une apparence de contraste frappant de partialité; j'ai éclairci le fait avec des personnes de Bâle très disposées à trouver leurs magistrats en faute. Hier le citoyen Bacher s'est occupé avec elles de la reconnoissance de la première de ces batteries qui est évidemment dirigée contre Huningue en même temps qu'elle sert à couvrir une petite rivière qui coule entre le territoire suisse et celui du marquisat; elle ne peut rien contre la ville de Bâle ainsi que la batterie que les Autrichiens font construire près de Rheinfelden; il n'y a qu'une misérable malice qui puisse avoir déterminé cette dernière mesure. Ils veulent par là faire accroire au peuple de Bâle que nous pourrions avoir l'intention de violer son territoire pour arriver à eux, ce qui est assurément le comble de l'absurdité.

« Au reste il est certain que l'article des subsistances a singulièrement changé les dispositions du bas peuple bâlois en faveur des Autrichiens. Rien n'est plus naturel. Il dépend de la maison d'Autriche de le faire mourir de faim, aussi bien que tous les Cantons. Elle ne laisse sortir de la Souabe que ce qui est prouvé par certificat être destiné à la consommation de Bâle. Il est impossible que la politique ne se ressente pas d'une pareille dépendance. Nous en diminuerions prodigieusement l'effet si nous étions dans le cas de fournir un peu aux besoins des Bâlois, au moins en les laissant jouir des fruits des propriétés qu'ils possèdent en Alsace. C'est un vœu qu'il est très simple de former, quoiqu'il soit à peu près impossible à accomplir. Cependant le canton de Bâle, comme tous ses co alliés, persévéreront dans le maintien de la neutralité, pour peu que nous veuillions les entretenir dans cette bonne disposition par des démonstrations de notre amitié, de notre confiance, de notre justice. Le Corps helvétique ne demande pas mieux que d'observer scrupuleusement le système auquel il s'est voué. Une longue conversation que j'ai eue hier avec le colonel Weiss, qui vient commander ici le contingent de Berne, ne me permet pas de douter des intentions de son Canton à cet égard. Il va les manifester encore davantage, en prenant incessamment, comme il y est décidé, la résolution d'ordonner au régiment bernois de Roquemondet au service du Piémont, de se tenir strictement à sa capitulation qui porte que le régiment ne devra jamais être employé offensivement contre les alliés de Berne et qu'il ne doit l'être que pour la défense des États du roi de Sardaigne. Vous verrez encore par la note ci-jointe que me remet la personne que le citoyen Delhorme a envoyée

ici pour me remettre une lettre nullement pressée du général Kellermann, qu'il ne se passe rien d'inquiétant dans l'État de Berne. Cette personne est attachée à la mission de Genève et fort en état de bien observer. Ce ne sera pas la brochure ci-jointe venant du Brisgau et dont le gouvernement de Bâle a défendu la vente ici et dont il a fait enlever tous les exemplaires, qui déterminera le Corps helvétique à se départir de la neutralité, quoique sur l'article de la reconnoissance de la République françoise, je crains bien que les difficultés n'aient augmenté au lieu de diminuer à cause de la dépendance dont je vous parlois tout à l'heure. Les vivres diminuant et renchérissant chaque jour par la guerre, et les Suisses tirant presque tous les leurs des États autrichiens, on peut véritablement dire que la cour de Vienne tient dans sa main l'existence de la nation helvétique.

« Le séjour que je suis venu faire à Bâle, les entretiens que j'y ai avec différentes personnes très instruites et les renseignements que je me suis procurés, m'ont mis à portée de me convaincre dans le plus grand détail que les rapports qui vous ont été faits par des voyageurs et autres agents sur ce qui se passe dans les environs de Bâle, dans le Brisgau et dans une partie de la Souabe sont au moins très exagérés dans ce moment-ci.

« Vous pouvez compter que si les Autrichiens eussent réellement fait des préparatifs aussi considérables dans les environs de Bâle qu'on paroit vous l'avoir mandé il y a trois semaines, je ne vous l'aurois point laissé ignorer. On est d'ailleurs trop intéressé à suivre les démarches des Autrichiens, pour qu'aucun de leurs mouvements dans le Brisgau puisse échapper à la surveillance de plusieurs des magistrats et notables de cette ville qui ont épousé avec beaucoup de chaleur les principes de la République françoise.

« On croit ici que Dumouriez s'est rendu de Francfort à Vienne et que le ci-devant général Égalité est arrivé à Schaffouse pour voyager en Suisse. Montjoie, aide de camp de Dumouriez, s'est rendu d'ici à Schaffouse. »

Vol. 434, f° 333, original, 8 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 192 v°, copie, 5 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne*, *1er avril.* — L'avoyer de Mulinen à Barthélemy. Abbaye de Bellelay.

Vol. 434, f° 328, copie, 1 p. 1/3 in-f°.
Vol. 435, f° 203, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — « Observations sur les craintes d'un passage des troupes autrichiennes sur le haut Rhin et d'une invasion dans le ci-devant évêché de Bâle et dans le département du Haut-Rhin, » par Barthélemy.

Vol. 434, f° 338, copie, 3 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 203 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

c. — Note du citoyen De Venet sur l'état de la partie de la Suisse qu'il a traversée en venant de Genève.

Vol. 434, f° 340, copie, 4 p. in-f°.
Vol. 435, f° 204 v°, copie, 3 p. 1/3 in-f°.

d. — « Les Suisses peuvent-ils et doivent-ils reconnoître la République françoise. »

Vol. 434, f° 342, imprimé, 16 p. pet. in-8°.
Vol. 435, f° 195, imprimé, 16 p. pet. in-8°.

L. M. RIVALZ A LE BRUN [1]

441. — *Bâle, 3 mai* [2]. — « La présence de notre ambassadeur a produit le bon effet de suspendre au moins l'animadversion des habitants de Bâle envers nous.....

« L'ordre de détruire la batterie de Huningue a été envisagé par les uns comme une trahison, par les autres comme une conviction de notre foiblesse, et enfin par les véritables Suisses comme un témoignage de confiance qui doit nuire aux moyens qu'emploie la maison d'Autriche pour les brouiller avec nous.....

« Mes nouvelles du Palatinat portent que du 13 au 25 avril les commissaires de la Convention renfermés dans Mayence ont eu plusieurs conférences avec le général prussien Kalckreuth, soit à Oppenheim, Kuntesplomb ou ailleurs. On croyoit alors qu'il s'agissoit d'évacuer l'Empire pour décider le roi de Prusse à se retirer. On dit actuellement que les conférences d'Anvers ont cimenté l'union chancelante qui existoit entre les puissances alliées. Cependant les Autrichiens continuent à se défier du roi de Prusse. Plusieurs de leurs officiers n'en parlent que comme de l'ennemi perfide et irréconciliable de leur nation et les termes dont ils usent ne sont pas de nature à être rapportés.

« Il me semble, Citoyen ministre, qu'il ne seroit pas impossible de détacher la Prusse d'une ligue qui doit en dernière analyse anéantir son existence politique. La totalité de l'armée en est convaincue. Le roi, d'après quelques-uns de ses courtisans, est le seul qui ne peut se le persuader ou qui, le croyant, dit toujours qu'il n'y a aucune sûreté en traitant avec la France. Offrons-lui donc des sûretés, et n'oublions pas que souvent le défaut d'explication provoque les guerres et que plus souvent encore il les perpétue.

« Je ne sais où nous en sommes avec la maison de Bavière. Mais je sais que Munich entre autres voit avec douleur l'approche des Autrichiens. Il

1. Reçue le 6 mai.
2. La date est d'une autre main et ajoutée après coup.

le voit comme l'annonce de cet échange que la cour de Vienne désire avec tant d'ardeur, que les Bavarois redoutent si fort et qu'ils envisagent déjà comme l'un des articles de la première paix. J'imagine que vous avez des relations avec Munich. Si cela n'étoit pas, je pourrois vous proposer d'y établir moyennant un léger avantage un sujet de l'Électeur entièrement dévoué à nos intérêts, avec lequel je suis en relation. La connoissance que j'ai de l'Allemagne me donneroit les mêmes facilités pour diverses cours.

« M. Dumouriez est arrivé, m'a-t-on dit, le 23 à Stutgard. Il a dû prendre la route de Vienne. M. de Chartres a été vu ici par plusieurs personnes, notamment par le lieutenant-colonel de Royal Suède. On m'assure qu'il va voyager en Suisse avec l'adjudant général Montjoye qui est arrivé dimanche 28.

« Cinq Bâlois, officiers de Châteauvieux ou de Salis Samade, qui ont joint l'armée de Condé, sont fort mécontents de leur situation. Ils servent à pied, chargés de leur sac, avec un traitement de 7^s 6^d ou 10 kreuzer.

« Il arrive fréquemment de Pétersbourg des François qu'on a forcés à se retirer parce qu'ils ont refusé de prêter un serment qu'on vouloit exiger d'eux. Ils disent que M. d'Artois y a reçu l'accueil le plus pompeux, mais que son séjour a dû y être assez court et les demandes d'une armée absolument infructueuses. Des sacrifices pécuniaires assez modiques sont tout ce qu'on avoit résolu de faire pour lui et pour son parti. La haine du grand-duc pour nos maximes n'est pas équivoque, mais que peut contre nous un État si éloigné, surchargé de grandes affaires, et dont les ressources sont bien inférieures à l'ambition de ses souverains?

« Les forces que l'Autriche a laissées en Souabe sont disséminées sur une grande surface. Les mêmes corps se meuvent en différents sens pour les grossir à nos yeux. Cependant c'est vers les Pays-Bas et le bas Rhin qu'elle dirige ses efforts. Nous devrions, je pense, secourir nos places du bas Rhin, si elles étoient attaquées, par une invasion en Souabe qui seroit aisée à effectuer par ce point-ci sans y employer de très grandes forces. Nous en retirerions sous tous les raports des avantages bien réels et je crois que cette expédition exécutée avec célérité ne pourrait en rien nous compromettre. L'ennemi est plein de sécurité sur cette frontière parce que nous n'avons pas fait l'été dernier ce que nous aurions pu faire avec facilité. Ne le laissons pas dans l'opinion où il est que nous ne sommes pas susceptibles d'agir d'après un plan suivi ni de secourir nos frontières l'une par l'autre. »

La fin de la lettre est relative à la sûreté des correspondances et à l'exportation des riz de Bâle.

Vol. 434, f° 350, original, 4 p. in-f°.

L. M. RIVALZ A LE BRUN [1].

442. — *Bâle, 3 mai.* — « Citoyen ministre, le comte de Sickingen vient de reprendre ses premières idées de pacification. Il a un motif qui le porte à désirer la fin de la guerre et qui est le même pour son cousin le comte Guillaume : c'est la possession de plusieurs domaines situés dans le Palatinat à la gauche du Rhin.

« Il paroît qu'on a été circonspect envers lui et il l'attribue à ses liaisons connues avec la maison de Bavière. Il semble d'après cela que cette maison ne doit pas compter sur la bienveillance si souvent manifestée de l'Autriche.

« On a répondu d'une manière ambiguë au comte de Sickingen que les circonstances n'étoient plus les mêmes ; que M. de Cobourg avoit la confiance de S. M. I. et qu'on souscrivoit à tout ce qu'il fesoit. Il est bon d'observer que cette réponse a été faite lorsqu'on croyoit encore que la défection de Dumouriez auroit de grands effets et qu'on n'a témoigné aucun éloignement pour entamer une négociation. Aussi M. de Sickingen se propose-t-il de revenir à la charge dès que la cour de Vienne sera convaincue que cette guerre doit ressembler à toutes les autres en ce qu'il faudra plusieurs campagnes pour faire brèche à nos frontières, genre de guerre que l'Autriche redoute fort à cause de ses finances épuisées.

« Si vous vous proposez de me laisser ici, je vous supplie, Citoyen ministre, de m'y faire compter le plus tôt possible mille ou douze cents florins..... »

Vol. 441, f° 95, original, 2 p. in-f°.

443. — *Paris, 3 mai.* — Le Brun au colonel Weiss. Recommandation en faveur de MM. Digneffe, qui se rendent à Berne.

Vol. 434, f° 332, minute, 3/4 p. in-f°.

444. — *Bâle, 3 mai.* — Barthélemy au général Kellermann. Accusé de réception de la lettre du 21 avril. Dispositions pacifiques des Suisses.

Vol. 435, f° 210, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

445. — *Bâle, 4 mai.* — Barthélemy au bourgmestre Kilchsperger. Il communique la lettre de Le Brun du 29 avril et le décret du 13.

Vol. 435, f° 213 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

446. — *Paris, 4 mai.* — L'adjoint de la 6e division du ministère de la guerre à Barthélemy. Indemnités aux régiments licenciés.

Vol. 435, f° 240 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

1. Reçue le 7 mai.

447. — *Berne, 5 mai.* — L'avoyer de Mulinen à Barthélemy. Affaire Carra. Batterie d'Huningue.

Vol. 435, f° 239, copie, 3/4 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY [1]

POLITIQUE N° 64.

Dumouriez.

448. — *Paris, 6 mai.* — « Je ne sais, Citoyen, si l'ex-général Dumouriez tentera d'effectuer le projet qu'on lui suppose depuis quelque temps de voyager en Suisse. Mais je compte assez sur les bonnes dispositions des Cantons à l'égard de la République pour croire que sa présence n'y seroit pas tolérée et que toutes les mesures nécessaires seront prises pour que cet ennemi dangereux de la France n'y trouve accès nulle part. En tout cas, vous voudrez bien y tenir la main et faire à ce sujet telles réquisitions que vous jugeriez nécessaires.

« La personne qui vous remettra cette dépêche est le citoyen Sicard, commis au Département des Affaires étrangères. Il se rend à Venise en courrier pour y porter au citoyen Hénin des ordres importants. Parmi ces ordres il en est un relatif à l'objet des grains dont je vous ai entretenu dans ma dernière lettre. C'est le citoyen Hénin lui-même qui doit se transporter dans la Dalmatie et l'Albanie pour y négocier des achats en ce genre. Il emmènera avec lui le citoyen Sicard qu'il renverra en courrier lorsqu'il se sera procuré sur la nature des grains que nous pourrions extraire de ces provinces, sur leur quantité, leur prix et les moyens de transport, les informations que je lui demande. Vous pourriez profiter de la même occasion et proposer au citoyen Hénin de vous faire part des notions qu'il aura recueillies sur les lieux. Le citoyen Sicard en repassant en France vous rapporteroit sa réponse, et le délai nécessaire pour l'envoi d'un nouveau courrier qui passeroit par Baden, vous laisseroit le temps convenable pour vous concerter avec les différents États de la Suisse sur leurs besoins et faire en conséquence au citoyen Hénin les demandes dont vous serez convenu avec eux. »

Vol. 434, f° 366, minute, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 441, f° 98, original, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 259 v°, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [2]

POLITIQUE N° 164.

Régiments suisses.

449. — *Bâle, 6 mai.* — Barthélemy accuse réception de la lettre du 29 avril et du décret du 13. « Il est trop honorable pour la nation françoise pour que nous ne devions pas être assurés qu'il sera reçu avec

1. Reçue le 18 mai au soir. Cette indication est rayée sur l'original.
2. Reçue le 9 mai.

reconnoissance et admiration par les peuples neutres et amis et entendu avec réflexion et crainte par les rois qui nous font la guerre. »

L'impossibilité où se trouvent les officiers envoyés à Paris de rapporter en Suisse le numéraire qui leur a été remis pour indemnité aux régiments licenciés et la nécessité où ils se trouvent de l'échanger contre des assignats causent une certaine inquiétude.

Le voyage de Barthélemy à Bâle et la démolition de la batterie « ont produit un effet singulièrement avantageux sur les esprits ». Il n'y a aucune inquiétude à concevoir du côté de Bâle et de la Suisse.

« On mande de Lucerne que M. Bachmann, lieutenant-colonel du ci-devant régiment suisse de Salis Samade, et M. Zimmermann, de Lucerne, ont l'autorisation du roi de Sardaigne de lever chacun un régiment suisse pour le service de ce prince. La capitulation du premier est pour quinze ans : il sera fourni par le canton de Glaris et par l'abbé de Saint-Gall. Celle du second est pour deux ans. Il ne sera pas très facile aux officiers de trouver des soldats; ils aiment mieux s'engager pour la Hollande, où l'on paye les recrues extrêmement cher.....

« P. S. — Un officier qui a suivi de près les intrigants qui se sont emparé de nouveau de la ville de Porentruy vient de m'assurer publiquement que la conduite tenue par ceux qui gouvernent dans ce moment le département du Mont-Terrible tend visiblement à servir les intérêts de la maison d'Autriche, en aliénant les esprits de la France par toutes sortes de vexations et en forçant les malheureux habitants du ci-devant évêché de Bâle à regretter bien malgré eux l'ancien régime. On travaille en un mot ce pays de la même manière que la Belgique, ainsi qu'on en avoit déjà le projet aux mois de novembre et décembre 1792, et à l'exécution duquel vous avez mis obstacle en rappelant le citoyen Gobel. Je me crois obligé, d'après ce qui me revient de tous les côtés par des gens de différents partis, de vous prévenir que les suites et les conséquences de la tyrannie du parti Rengguer dans le département du Mont-Terrible seront déplorables et qu'il ne nous restera dans peu que le souvenir amer d'avoir rendu ce pays malheureux et d'y avoir dégoûté le peuple à jamais de la révolution. Nous avons cependant un intérêt militaire majeur à ne pas repousser l'attachement de ces montagnards pour la France et à entretenir leur amour pour la liberté, puisqu'en nous conciliant leur affection nous les engagerons à se joindre à nos troupes pour concourir à la défense de leurs défilés qui deviendroient dès lors impénétrables à une armée ennemie, en supposant qu'elle voulût s'exposer à violer le territoire bâlois afin de s'emparer de ces passages si importants pour couvrir la France du côté du département du Haut-Rhin et de celui du Doubs. »

Affaires du Porentruy.

Vol. 434, f° 359, original, 9 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 215, copie, 5 p. 2/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Zurich, 4 mai.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Satisfaction causée par la destruction de la batterie d'Huningue. Le séjour de Barthélemy à Bâle produit « une certaine sensation » qui fait désirer son retour à Baden. On est très satisfait de l'arrêté du Comité de Salut public. Le Conseil a ordonné d'en faire la communication aux Cantons.

Vol. 434, f° 354, copie, 3 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 217 v°, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

b. — *Berne, 30 avril.* — Frisching à Barthélemy. La prochaine destruction de la batterie d'Huningue et le décret du Comité de Salut public causent une vive satisfaction. C'est bien à tort qu'on incrimine à Lyon les intentions des Suisses. « M. le colonel de Weiss va à Bâle comme lieutenant-colonel du secours helvétique qui s'y trouve. Son petit livret a été infiniment désapprouvé en Allemagne..... Les gazettes nous menacent de l'arrivée de Dumouriez, de madame de Sillery et de M. de Chartres. Il faut croire que Dumouriez ne fera pas mettre dans les gazettes où il a envie de se rendre, de sorte qu'il y a toute apparence que c'est un faux bruit; mais supposé qu'il y vienne, on ne le souffrira certainement pas en Suisse, du moins pas dans le canton de Berne, après la protection qu'il a accordée à Perini qui s'amusoit à faire le séducteur de peuples et son espion.....

« Voilà donc Marat à la Conciergerie. Cependant on est persuadé qu'on n'osera rien faire au Père du peuple, comme on l'appelle, quel que puisse être son crime. Nous sommes, nous autres, trop loin du théâtre pour en bien juger. Tout ce que l'on peut dire, c'est un homme singulier et courageux. S'il échappe, il ne manquera pas d'attaquer ses accusateurs. De cette façon il y aura des rixes graves continuelles, et dans ces moments de crise elles sont bien dangereuses pour le parti dominant, car vers le milieu du mois prochain l'orage grondera de plus belle et les grands efforts seront portés contre la France..... »

Vol. 434, f° 315, copie, 3 p. in-f°.
Vol. 435, f° 219, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

450. — *Bâle, 6 mai.* — Barthélemy à Le Brun en faveur de M. Morel, prêtre, natif de Fribourg en Suisse.

Vol. 435, f° 220 v°, copie, 1 p. in-f°.

POLITIQUE N° 165.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

Affaires de Genève et du Munsterthal.

451. — *Bâle, 7 mai.* — « J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois.....
« Ce que vous me marquez au sujet de Genève contribuera singulière-

1. Reçue le 11 mai.

ment à rappeler la confiance des principaux Cantons dans nos dispositions.

« Ou je suis bien trompé sur les leurs, ou le projet d'incorporer cette république dans la Confédération helvétique et d'en faire un 14e canton n'occupe les spéculations politiques d'aucun d'eux. Je ne crains pas de vous assurer qu'ils sont trop sages et trop circonspects pour chercher à étendre l'enceinte de leur ligue et qu'ils n'ignorent pas qu'une pareille entreprise amèneroit nécessairement des discussions avec les puissances étrangères dont la prudence connue de leurs maximes pacifiques les engagera toujours à se tenir éloignés.....

« J'ai vu hier les citoyens Ritter et Laurent, représentants du peuple françois, qui reviennent du département du Mont-Terrible. Le Munsterthal leur tient singulièrement à cœur. Ils m'ont dit une foule de raisons physiques et politiques par lesquelles il leur paroît impossible qu'il ne soit pas réuni au nouveau département.

« Le citoyen Ritter estime les passages du Munsterthal extrêmement importants pour notre sûreté dans le cas où nous aurions la guerre avec la Suisse, car il n'est pas dit, a-t-il ajouté, que nous serons toujours en paix avec elle. Je pense, Citoyen ministre, qu'il ne nous est pas permis de faire ce calcul; qu'une rupture avec les Cantons est un événement à peu près impossible; qu'en nous prémunissant si fort à l'avance contre une supposition qui n'est que le fruit de l'imagination, nous en ferions véritablement et bientôt une réalité; que cependant ce malheur arrivant, il nous seroit très aisé, possédant le pays de Porentruy, de nous porter dans un instant dans le Munsterthal et qu'enfin nous avons bien d'autres points pour attaquer avec succès la Suisse. J'ai répondu par ces observations au citoyen Ritter.

« Les représentants de la nation françoise se plaignent amèrement des mauvaises dispositions à notre égard du peuple du Munsterthal qu'ils disent être excité par le canton de Berne et par les moines de l'abbaye de Bellelay. Il n'y a pas de sûreté pour les François à se montrer dans ce pays; les paysans sont toujours prêts à les assaillir. Ces violences sont assurément très coupables; mais je ne crois pas qu'on puisse accuser le gouvernement de Berne de les fomenter. Il est trop sage pour n'en pas bien calculer et redouter les suites. Je n'en dirois pas autant des moines de Bellelay. Les fureurs de cette classes d'hommes sont les mêmes dans tous les pays. Quant aux dispositions du peuple, j'ai toujours craint qu'elles ne le portassent à des excès contre nous, si nos troupes entroient dans la prévôté, et qu'il n'en résultât des conséquences très graves pour tout notre système avec la Suisse; je les redouterois encore plus aujourd'hui que les représentants députés par la Convention nationale ont découvert dans le Porentruy de grands désordres qui ne tendent aussi qu'à soulever le peuple contre nous.

« Nos troupes étoient au moment d'aller s'emparer de l'abbaye de

Bellelay, lorsque les représentants ayant été instruits de l'arrêté du Comité de Salut public du 26 avril, ont suspendu leur marche et leur destination. Ils ont dû adresser leurs représentations à cet égard à la Convention nationale; mais en attendant qu'on se soit expliqué le citoyen Ritter a désiré que je vous instruise que l'abbaye de Bellelay a des propriétés dans le pays de Porentruy dont il a défendu la vente, mais dont il a ordonné la séquestration.

« Le citoyen Laurent tient invinciblement au système de composer le département du Mont-Terrible, du Munsterthal, de l'Erguel, de Bienne, de Neuchâtel et d'une partie du pays de Vaud, de manière, dit-il, que nous ne serions plus qu'à six lieues de Berne. Le canton de Berne et toute la Suisse seroient bridés; ils n'oseroient remuer; l'aristocratie suisse seroit renversée à jamais, et les peuples qui lui sont soumis seroient rendus à la liberté. Je lui ai dit que toute la Suisse est bridée aujourd'hui comme elle l'est depuis trois siècles; que nous n'avons rien à craindre d'elle; que son projet nous conduiroit à des guerres d'autant plus terribles que le peuple suisse est singulièrement attaché aux gouvernements auxquels il obéit, lesquels, pour être plus ou moins entachés d'aristocratie, la justifient et l'excusent en quelque sorte par une prévoyance et une douceur vraiment paternelles en faveur du bonheur et de la tranquillité des habitants des campagnes; que d'ailleurs nous pouvons nous en rapporter au temps et à l'esprit qui règne dans les villes du soin de faire triompher les solides principes de l'égalité, et que si nous voulions trop nous presser de les faire fructifier, nous courrions risque de nous écarter des sages maximes qui ont dicté le décret de la Convention nationale du 13 avril, et par conséquent de nous compromettre.

Exportation du riz de Bâle.

« Je vous répondrai dans un autre moment sur l'article important du renouvellement de nos relations politiques avec la Suisse.

« Il est très essentiel que je vous fasse connoître par les deux pièces ci-jointes la correspondance qui s'est établie entre la municipalité de Strasbourg et le canton de Bâle..... La Suisse est dans une telle situation relativement aux subsistances, que la cour de Vienne est en mesure à cet égard de lui faire la loi de la manière la plus absolue. Déjà elle ne reçoit plus de bestiaux des pays autrichiens et allemands; et il est évident que si le canton de Bâle ne se fût pas soumis à l'obligation qu'on lui a imposée de défendre la sortie pour la France des riz que la Suisse tire du Milanais, tous les Cantons auroient été privés de cette durée. C'est le seul résultat que nous obtiendrions en voulant forcer Bâle de lever la défense qu'il a portée. Or il nous convient que les magasins des marchands suisses se remplissent de riz : la sortie n'en étant défendue que par Bâle, il est beaucoup d'autres points de la Suisse par lesquels nous pourrons en tirer, et si nous voulons ne pas faire trop de bruit et ne pas nous presser d'attribuer à mauvaise intention ce qui

est tout simplement l'effet de l'exigence autrichienne. Il ne se passera pas beaucoup de semaines avant que nous ne puissions tirer de nouveau des riz de Bâle au moyen de quelques précautions que l'active industrie des négociants saura leur suggérer. Vous pouvez compter que les magistrats et les officiers de la douane fermeront les yeux pour peu qu'on veuille s'astreindre à ces précautions. Veuillez donc, Citoyen ministre, recommander ou faire recommander à la municipalité de Strasbourg de la circonspection envers Bâle, car Bâle ne demande pas mieux que de gagner de l'argent en nous vendant des riz.

« Il me semble qu'il convient que je ne me presse pas d'avertir les Cantons de notre détermination d'envoyer des agents dans la Dalmatie pour acheter des grains et de la permission que nous leur donnerions de traiter en même temps pour le compte des Suisses. La cour de Vienne en seroit bientôt informée et pourroit croiser cette mission. J'attendrai, pour leur en donner avis, que vous ayez bien voulu m'instruire qu'elle est décidée et par quelle voie vous estimez que les Suisses pourroient adresser leurs commissions à nos agents, soit en recourant à eux directement, soit en vous demandant des lettres de recommandation lorsqu'ils seront nommés. Au reste, ce qui ne seroit pas le moins difficile, seroit de faire arriver les grains en Suisse. Autrefois les Cantons en tiroient considérablement de Marseille, qui ensuite traversoient nos provinces méridionales : aujourd'hui ce moyen ne seroit guère praticable. Achats de grains.

« Je retourne demain à Baden en vous renouvelant l'assurance que ma présence ici a fait du bien à nos affaires. »

Vol. 434, f° 367, copie, 9 p. 3/4.in-f°.
Vol. 435, f° 222, copie, 6 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Strasbourg, 25 avril.* — La municipalité de Strasbourg au L. État de Bâle. Interdiction de l'exportation des riz de Bâle.

Vol. 434, f° 299, copie, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 225, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

b. — *Bâle, 4 mai.* — L'État de Bâle à la municipalité de Strasbourg. Même sujet.

Vol. 434, f° 356, copie, 3 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 226, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

INSTRUCTIONS DU CITOYEN CHÉPY

452. — *Paris, 8 mai.* — « *Instructions particulières pour le citoyen Chépy, se rendant à l'armée des Alpes.*

« Le citoyen Chépy avant de se rendre au quartier général de l'armée des Alpes s'arrêtera à Genève où il est nécessaire qu'il voie le citoyen

Delhorme chargé par intérim des affaires de la République françoise. Il aura à conférer avec cet agent sur la disposition actuelle des esprits et des choses dans Genève, soit relativement à l'organisation du nouveau gouvernement de cette République, soit en ce qui concerne les rapports à établir avec la République françoise. Une partie des habitants paroissoit il y a quelque temps disposée à demander la réunion de ce petit État à la France. Loin de chercher à fortifier cette disposition, il faut s'attacher par des voies indirectes à l'affoiblir. On paroît ici généralement convaincu que cette réunion ne convient à nos intérêts sous aucun rapport. Elle auroit surtout l'inconvénient de présenter aux Suisses un sujet continuel d'inquiétudes et d'alarmes et l'on est déterminé à éviter désormais tout ce qui pourroit leur porter ombrage. Il invitera le citoyen Delhorme à n'écouter qu'avec une extrême defiance les insinuations qui pourroient lui être faites contre les Cantons et à s'assurer secrètement des faits avant de donner aucun éclat et aucune suite aux soupçons qu'il pourroit concevoir contre eux. Il ne doit pas perdre de vue qu'il nous convient, qu'il nous importe de vivre en bonne intelligence avec les Suisses et que pour la maintenir ce sont moins des mesures qu'il faut prendre que des explications qu'il faut avoir lorsque nous croyons avoir quelque sujet d'inquiétude sur leurs dispositions et leurs mouvements. Ce n'est pas la doctrine que prêche le citoyen Grenus dont les écrits, les moyens et les efforts tendent constamment à provoquer des mesures hostiles contre l'État de Berne. On ignore d'où provient à cet égard sa persistance, mais il y a lieu de croire qu'elle n'est due qu'à quelque passion particulière. La présence de ce citoyen dans le Mont-Blanc y est dangereuse : il a su plusieurs fois inspirer au général Kellermann des craintes qui n'avoient aucun fondement, et qui cependant ont déterminé des mouvements de troupes au moins inutiles. Le citoyen Chépy verra lorsqu'il sera sur les lieux de quel moyen on pourroit se servir ou pour le déterminer à quitter le Mont-Blanc, ou pour prévenir l'effet nuisible de ses insinuations.

« Le citoyen Chépy ne manquera pas de visiter Carouge, de prendre note de la quantité des troupes qui y sont cantonnées et des besoins qu'elles peuvent avoir et auxquels il seroit instant de pourvoir. Il verra quel est l'esprit qui y domine.

« A son arrivée au quartier général de l'armée le premier soin du citoyen Chépy sera de transmettre aux commissaires de la Convention et au général les notions qu'il aura recueillies à Genève. Il s'attachera à mériter leur confiance. Il importe pour le bien de la chose que toutes les opérations et les mesures qui seront déterminées soient concertées entre les commissaires de la Convention et les divers agents du Pouvoir exécutif.

« Le citoyen Chépy rendra au Conseil un compte exact de la situation de l'armée sous tous les rapports et particulièrement des principes de

l'état-major et des dispositions dans lesquelles se trouve le soldat. S'il est nécessaire de remonter l'esprit à la hauteur des sentiments républicains, il fera à cet effet et après s'être concerté [avec] les commissaires de la Convention les écrits qu'il jugera nécessaires.

« Il aura probablement à employer le même moyen à l'égard des habitants qui, peu éclairés, paroissent n'être pas assez en garde contre les suggestions des royalistes et des prêtres. Il apportera sa principale attention à les garantir de toute vexation de la part du soldat et des clubs et de toute injustice ou rigueur inutile de la part des Corps administratifs. Il se rappellera qu'il faut quelquefois paroître se prêter aux foiblesses et aux préjugés d'un peuple simple et ignorant; que le brusquer dans ses habitudes est le moyen de les lui rendre plus chères et d'éloigner sa régénération; qu'il faut l'éclairer pour le convertir : et que nulle conversion ne s'opère que par la persuasion.

« Le citoyen Chépy cherchera à mettre à profit le voisinage dans lequel il va se trouver du Piémont. Il se procurera des intelligences dans cette partie de l'Italie. On s'en rapporte à lui sur le choix des moyens qu'il pourra employer pour remplir cet objet. Il suffira de lui dire que ses espions devront s'attacher particulièrement à connoître les dispositions de la cour de Turin, ses espérances, ses projets et ses moyens d'exécution. Ils devront l'informer si la cour a pour elle le peuple; si le peuple et les troupes piémontoises s'accordent avec les troupes autrichiennes; si la Cour tient toujours au projet de rentrer en Savoie; si elle seroit éloignée d'accepter une autre province, en compensation de celle-ci et du comté de Nice; enfin, si l'état des finances de cette Cour lui permet de soutenir longtemps encore la dépense que lui occasionne la guerre.

« Le citoyen Chépy rencontrera probablement dans le Mont-Blanc les citoyens Comte et Saint-Charles, espions qui ont été employés par le général Dumouriez, mais dans lesquels le ministre actuel des Affaires étrangères n'a jamais eu de confiance et qu'il n'a jamais employés. Le citoyen Chépy pourra les entendre, recevoir les avis qu'ils pourroient lui donner, mais il ne leur marquera aucune confiance, et n'acceptera pas les offres de service qu'ils pourroient lui faire.

« Il est nécessaire que le citoyen Chépy entre en correspondance avec le citoyen Helfflinger, chargé des affaires de la République françoise près celle du Valais. Le Valais paroît généralement disposé à vouloir garder sa neutralité. Mais il existe dans ce pays un grand nombre d'émigrés françois ou savoyards, et surtout de prêtres qui y exercent une influence d'autant plus dangereuse que le peuple valaisan est superstitieux et peu porté par cette raison en faveur de notre Révolution. Il est à craindre que, par le moyen de cette influence, les mesures qui seroient prises pour fermer le passage du mont Saint-Bernard aux troupes piémontoises qui se trouvent établies dans la vallée d'Aost, ne manquassent leur effet. Il est donc très important de s'assurer des dispositions du gouvernement

du Valais à cet égard. Si les dispositions n'étoient pas telles que nous pouvons le désirer, il ne nous resteroit d'autre parti à prendre que de faire part de nos inquiétudes au Corps helvétique et de le presser de prendre les mesures nécessaires pour prévenir la violation du territoire valaisan. Le citoyen Chépy s'entendroit alors avec notre ambassadeur en Suisse pour concerter les démarches qu'il conviendroit de faire près du Corps helvétique. Quant au passage du mont Saint-Plomb (*sic*) qui donne dans la Savoie, il ne pourroit devenir intéressant de le défendre qu'en supposant que nous fussions obligés d'évacuer cette province.

« Le citoyen Chépy prendra du citoyen Helfflinger des informations sur les moyens à employer pour extraire du Valais et de la Suisse des bestiaux et des fourrages, et s'y procurer des armes, s'il est possible. C'est secrètement que ces objets doivent être traités. Les États de la Suisse ne pourroient pas sans se compromettre vis-à-vis de la maison d'Autriche autoriser ouvertement ces extractions.

« Écrit à Paris le 8 mai, l'an II de la République. »

Vol. 441, f° 99, minute, 5 p. 3/4 in-f°.

---

453. — *Bâle*, *8 mai.* — Barthélemy au général Kellermann. Il accuse réception de la lettre du 30 avril. Il serait singulièrement étonné que le Valais osât compromettre la neutralité helvétique. Il n'a pas la moindre raison de croire que la Suisse en général ni aucun Canton en particulier veuille s'écarter du système de la neutralité.

Vol. 435, f° 227 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

454. — *Zurich*, *8 mai.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Batteries d'Huningue. Décision des petits Cantons relativement à la reconnaissance de Barthélemy. « Il n'y a rien de plus politique ni de plus gracieux qu'une pareille façon d'agir, qui d'ailleurs facilitera agréablement le travail du Directoire..... »

Vol. 435, f° 233 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

455. — *Bâle*, *8 mai.* — Barthélemy aux administrateurs du département du Jura. Il accuse réception de la lettre du 21 avril. Rien n'indique que le Corps helvétique veuille se départir du système de la neutralité.

Vol. 435, f° 228 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 65. **456.** — *Paris*, *10 mai.* — Rien ne s'oppose plus à ce que les traitements de l'ambassade soient payés par la caisse du citoyen Berville. Le ministre écrit au département du Bas-Rhin au sujet de l'interdiction

faite d'exporter des riz de Bâle. Il invite l'ambassadeur à user de tous les moyens indirects qui sont en son pouvoir pour favoriser aux négociants et agents français l'extraction des denrées qui nous sont nécessaires.

Vol. 434, f° 375, minute, 1 p. 1/3 in-f°.
Vol. 441, f° 102, original, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 253, copie, 1 p. in-f°.

457. — *Paris, 10 mai.* — Le Brun au citoyen Rivalz. Après l'avoir félicité de la manière dont il remplit sa mission, il l'engage à correspondre exactement avec Barthélemy et à se concerter avec lui et le chancelier Ochs sur l'affaire des riz.

Vol. 434, f° 376, minute, 1 p. 1/4 in-f°.

458. — *Paris, 10 mai.* — Le Brun aux citoyens composant le Directoire du département du Bas-Rhin. Accusé de réception de la lettre du 2. Interdiction d'exporter des riz de Bâle.

Vol. 434, f° 377, minute, 1 p. 1/4 in-f°.

L. M. RIVALZ A LE BRUN [1]

459. — *Bâle, 10 mai.* — « Un émigré françois sous l'habit national se rendit il y a trois jours vers la frontière entre Huningue et Bourgfeld. Il échappa avec peine à la poursuite de nos soldats qui l'ayant suspecté avoient fini par courir après lui. Il avoit semé une sorte d'invitation imprimée sous le nom de M. de Condé et adressée par paragraphes distincts aux troupes de chaque arme. Je me dispenserai de rapporter les expressions et le sens de ces écrits. Vous imaginerez assez ce que cela doit être. Je m'occupe à découvrir, en comparant les caractères, s'ils sortent d'une presse bâloise.

« Ce moyen tout foible qu'il est pour séduire nos soldats est de nature à ne pas être négligé, puisque, réuni à tous les autres qu'on ne cesse d'employer, il a provoqué à la désertion. Elle a été un seul jour de onze hommes qui se sont présentés dans cette ville, et puis de huit volontaires, on ignore de quel bataillon, qui demandoient à joindre l'armée des princes et que le contingent de Zurich força d'aller vers Soleure. Je tiens cette dernière particularité du major Rupert, de Zurich.

« Le nombre des Autrichiens ne s'accroît pas dans la Souabe. Les corps se succèdent assez rapidement et se portent tous vers le Palatinat. On a tracé un petit camp à portée de Lörach à l'extrémité du canton de Bâle. Sa position, peu susceptible d'ailleurs de lui donner une grande étendue, doit nous persuader qu'il est destiné à la seule défense du margraviat.

« Notre camp d'Oberweiler, qui sous tous les rapports étoit dans le

1. Reçue le 13 mai.

point le plus défavorable, a été changé hier à la grande satisfaction de tout ce qui le compose.

« J'ai su du Palatinat que la répugnance des Prussiens pour la continuation de la guerre étoit fort accrue depuis les pertes de nos ennemis devant Cassel. On fait bien des commentaires sur l'arrestation du général Schönfeld. Cet acte ne doit pas être indifférent dans ses effets. Le roi de Prusse, aigri du peu de succès de ses armes, se ménage encore moins qu'il ne le faisoit auparavant. Incapable de diriger cinquante soldats, il pense que la témérité doit lui procurer des triomphes. Le bruit général est qu'on doit aujourd'hui ouvrir la tranchée devant la ville de Mayence, et l'on est convaincu que le roi de Prusse s'y fera tuer. Au surplus la surprise des Saxons à Gustavenbourg a pour un instant répandu la terreur au voisinage et, de proche en proche, jusqu'en Franconie. Si j'avois le commandement du haut Rhin, et que l'ennemi s'attachât au siège de Landau, je croirois pouvoir mettre en subversion toute la haute Allemagne où on nous redoute infiniment.

« L'espoir qu'on avoit ici il y a un mois de voir la France domptée et démembrée, a fait place à un vœu plus politique et plus équitable : celui de la paix. En Allemagne comme en Suisse on pense à cet égard de même, les uns parce qu'ils ont regret aux sacrifices que fait la République, le plus grand nombre parce qu'il craint que les alliés repoussés de nos frontières, nous ne les poursuivions jusqu'au cœur de l'Empire. On dit, même quelques gazettes l'ont répandu, qu'il a été fait des propositions à notre gouvernement. Je ne sais si cette nouvelle est fondée, mais du moins tout ce qu'on écrit d'Allemagne est propre à persuader qu'on ne tardera pas à le faire.

« Plusieurs curés du Mont-Terrible, principalement ceux des villages situés entre Bâle et Landscroon, viennent de s'enfuir vers le territoire de Soleure. Leurs paroissiens paroissent avoir connu leur projet d'évasion qu'ils ont favorisé. A l'occasion du départ du curé de Derwyl, les habitants ont tenu avant-hier une assemblée nocturne. On croyoit que la fête d'hier entraîneroit quelques mouvements. Une partie d'un bataillon du Doubs qui y est cantonnée a fait bonne contenance, et tout s'est passé dans le calme. »

Vol. 434, f° 379, original, 3 p. in-f°.

460. — *Baden, 10 mai.* — Barthélemy à MM. de Bienne. Il accuse réception de la lettre du 5 et des pièces relatives à l'Erguel qui y étaient jointes.

Vol. 435, f° 467, copie, 3/4 p. in-f°.

461. — *Soleure, 10 mai.* — « La chancellerie de Soleure aux honorables et prudents les préposés et communiers de la courtine de la vénérable abbaye de Bellelay. » Affaires de l'abbaye.

Vol. 435, f° 338 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

462. — *Baden, 11 mai.* — Barthélemy insiste de nouveau sur le bon effet produit par la destruction de la batterie d'Huningue. On cherche, il est vrai, à provoquer de nouvelles inquiétudes au sujet de celle qui doit lui être éventuellement substituée, mais l'Ambassadeur n'y attache que peu d'importance parce qu'il compte « que les deux nations n'y apporteront qu'une discrétion dictée par leurs dispositions réciproques..... » POLITIQUE N° 166.

« On cherche à provoquer nos soupçons sur ceux qui commandent le long de nos frontières depuis Huningue jusqu'à Strasbourg. J'ai trouvé à mon retour à Baden une lettre anonyme que je joins ici avec son enveloppe. Je n'ai à dire sur ce triste sujet sinon que n'étant pas à portée de rien éclaircir, mes vœux et mon amour pour ma patrie me font désirer que cet avertissement ne soit dicté que par la malveillance. Puisqu'on a souligné *Huningue*, je dois supposer qu'on a en vue le général Deprez Crassier. Quoique dans les circonstances actuelles chacun ne puisse répondre que de soi-même, j'avoue que j'ai trouvé dans ce général toute la candeur, toute la loyauté de l'honneur.

« La copie ci-jointe d'une réponse que je viens de recevoir du bourgmestre en charge de la république de Zurich, exprime de nouveau les assurances des sentiments avec lesquels le Corps helvétique persévère dans le précieux système de la neutralité. Vous voyez que les choses qui, comme le décret du 13 et les décisions du Comité de Salut public du 26 avril, tendent le plus à la gloire de la nation françoise, concourent en même temps au succès de ses intérêts..... »

Barthélemy revient sur l'importance qu'a pour nos intérêts à Bâle la question des subsistances. C'est elle qui nous a fait perdre la pluralité dans le Conseil des XIII. Un bien faible effort pourrait nous la rendre : il suffirait d'autoriser les Bâlois à exporter les récoltes des propriétés qu'ils ont dans le Haut-Rhin. Cette autorisation ferait plus d'effet même que le remboursement des anciennes créances, et du même coup on intéresserait toute la ville de Bâle à nous laisser exporter secrètement des riz.

Les Bâlois sont assez mal pourvus d'artillerie, mais c'est à tort qu'on a prétendu que cette artillerie n'était disposée sur les remparts que du côté de la France.

« Les États démocratiques viennent de tenir leurs communes générales. Ceux d'entre eux qui n'avoient encore rien prononcé sur le point de la reconnoissance de l'ambassadeur de la République françoise ont renvoyé cet objet aux délibérations de la diète annuelle de Frauenfeld qui se rassemble dans les premiers jours de juillet. Nos partisans n'ont Reconnaissance de Barthélemy.

1. Reçue le 16 mai.

rien négligé, surtout à Uri où nous avons dans le landamman Muller un zélateur aussi ardent qu'éclairé. ils n'ont rien négligé, dis-je, pour tâcher de prévenir ce délai, mais ils n'ont pas réussi. Ces mêmes Cantons ont également renvoyé à la diète de Frauenfeld le soin de prononcer sur la réponse à faire au ci-devant Monsieur. Toute cette conduite n'est pas fort aimable pour le Directoire de Zurich et ne tend qu'à entraver ses travaux et ses bonnes intentions; mais je ne m'éloigne pas de penser qu'en n'ayant pas l'air de faire attention aux torts de ces petits Cantons qu'égarent les prêtres et les moines, nous les ramènerons bien plutôt à des idées saines que par tout autre moyen.

« Ce que j'ai appris et vu à Huningue de la situation de quelques officiers suisses qui ont désiré de rentrer dans nos armées et que j'avois recommandé à nos généraux me met dans le cas de vous adresser la note ci-jointe.

« Le ci-devant général Égalité et les femmes françoises contre lesquelles la Convention nationale a porté un décret d'arrestation sont arrivés il y a peu de jours à Zurich. Ils avoient intention de faire une acquisition dans ce Canton. Ils ont bientôt vu que cela ne leur seroit pas permis, lorsque peu après leur arrivée les magistrats de Zurich leur ont fait demander quand ils partiroient. Ils étoient encore dans cette ville lorsqu'ils ont été instruits que le sénat de Berne avoit décidé de ne pas les recevoir à Berne s'ils s'y présentoient. Je n'ai pas appris de quel côté ils vont tourner leurs pas.

« P. S. — Je joins ici copie d'une lettre que le citoyen Bacher a reçue de Berne et dont les détails sont curieux.

« Je reçois à l'instant une lettre du citoyen Hénin pour vous. Je la joins ici. »

Vol. 434, f° 381, original, 7 p. in-f°.
Vol. 435, f° 229, copie, 5 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Bâle*, 7 *mai*. — Le Conseil secret des XIII de la ville et république de Bâle à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 30. Satisfaction causée par la destruction de la batterie d'Huningue.

Vol. 434, f° 373, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 232, copie, 1 p. in-f°.

b. — *Bâle*, 7 *mai*. — MM. de Bâle au général Custine. Même sujet. Ils ne doutent pas que le nouvel ouvrage ne soit disposé de manière à ne pouvoir donner aucune inquiétude.

Vol. 434, f° 372, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 435, f° 232 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

c. — *S. l. n. d.* — « A M. Barthélemy. Est-on bien sûr de la fidélité des officiers françois qui commandent sur les frontières de la Suisse et le

long du Rhin, depuis *Huningue* jusqu'à Strasbourg ? Je remets la copie de ces trois lignes à un ami qui pourroit la produire à d'autres. Je suis avec le plus profond respect. *Signé :* ANONYME. »

Vol. 435, f° 232 v°, copie, 1/4 p. in-f°.

d. — *Zurich, 8 mai.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Satisfaction causée par le décret du 13 avril et les décisions du Comité de Salut public du 26. Le Corps helvétique observera toujours la plus exacte neutralité.

Vol. 434, f° 374, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 435, f° 233, copie, 3/4 p. in-f°.

e. — « Note sur la réadmission des officiers et sous-officiers suisses au service de la République françoise. »

Vol. 434, f° 385, copie, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 234, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

f. — *Berne, 5 mai.* — Sturler à Bacher. Affaires de Bâle. Bruits que les malveillants font courir contre la Suisse. Passage de Mallet Dupan et de l'ancien secrétaire d'ambassade Barthès à Berne. Affaires de Genève. Émigrés.

Vol. 434, f° 364, copie, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 237, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

463. — *Baden, 11 mai.* — Barthélemy au ministre de la guerre Bouchotte. Réclamation de M. de Muralt d'Elisshausen, ancien capitaine au régiment de Steiner, et de MM. de Blumenthal et Bergamin, des gardes suisses.

Vol. 435, f° 238 v°, copie, 1 p. in-f°.

464. — *Baden, 11 mai.* — Barthélemy à M. Tiollier, accusateur public du département du Mont-Blanc, à Chambéry. Demande de renseignements.

Vol. 435, f° 239, copie, 1/3 p. in-f°.

465. — *Paris, 12 mai.* — Le ministre de la guerre Bouchotte à Le Brun. Il accuse réception de la lettre du 27 avril. Il va prendre des mesures pour faire cesser les plaintes des Suisses. Pour achever le payement des indemnités, il est indispensable que chaque régiment envoie un officier autorisé à toucher les sommes qui lui reviennent. On s'occupe activement des pensions de retraite et de la réadmission des Suisses au service de la République.

Vol. 434, f° 390, original, 1 p. 1/2 in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 66. **466.** — *Paris, 13 mai.* — Le Brun persiste à croire qu'on pourrait tirer des armes de la Suisse sans compromettre la neutralité. « Ne seroit-il pas possible par exemple que Berne cédât une partie de ses fusils à la république de Genève, sur la demande que celle-ci lui en auroit faite? et l'on s'arrangeroit avec Genève pour qu'elle nous cédât à son tour une quantité d'armes égale à celle qu'elle auroit reçue de l'arsenal de Berne. » Le citoyen Digneffe, Liégeois actuellement à Berne, pourrait être utile dans cette négociation.

Vol. 434, f° 392, minute, 1 p. in-f°.
Vol. 441, f° 104, original, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 260, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

467. — *Genève, 13 mai.* — Le citoyen Digneffe, [agent secret, à Le Brun.] Dispositions de Genève, des départements voisins, et de la Suisse.

Vol. 441, f° 106, original, 5 p. 1/2 in-f°.

468. — *Paris, 13 mai.* — Le Brun au citoyen Digneffe, à Berne. Achats d'armes.

Vol. 434, f° 391, minute, 1 p. in-f°.

469. — *Baden, 13 mai.* — Barthélemy à Le Brun. Il lui recommande la demande formulée dans la pièce suivante.

Vol. 435, f° 239 v°, copie, 1/2 p. in-f°

Pièce jointe. — *Bayreuth, 5 mai.* — M. Bernard, lecteur de S. A. R. Madame la duchesse de Wurtemberg, à Barthélemy. Levée du séquestre mis sur une voiture chargée de statues, vases et autres choses appartenant à la duchesse, malgré le décret de l'Assemblée nationale l'autorisant à faire passer ses meubles et effets de Montbéliard en Allemagne.

Vol. 435, f° 239, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

470. — *Lundi, 13 mai.* — N° 193 du journal *le Publiciste..... par Marat.*

Vol. 435, f° 261, imprimé, 8 p. in-8°.

471. — *Baden, 14 mai.* — Barthélemy à Xavier Audouin, adjoint de la 6e division du Ministère de la guerre. Indemnités des régiments licenciés. Réclamation du général Diesbach.

Vol. 435, f° 240 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

472. — *Paris, 15 mai.* — En vue des livraisons de sels à faire en Suisse, le ministre a désigné à son collègue des Contributions les États de Zurich, Bâle, Berne, Lucerne, Glaris, Schaffouse, Appenzel des deux religions, Bienne, Mulhouse et Saint-Gall comme étant ceux qui jusqu'ici ont accédé à la proposition de Zurich tendant à reconnaître l'ambassadeur de la République française. Le Brun invite Barthélemy à compléter cette liste s'il y a lieu. Il a demandé qu'on fît également les envois destinés au Valais, qu'il est utile de ménager, sauf à laisser Barthélemy libre d'en retarder la délivrance s'il le juge à propos. Il consulte l'ambassadeur sur la possibilité d'amener les Suisses à se charger du transport des sels et le prie d'envoyer les renseignements qui lui ont été demandés sur le nommé Rey, accusé de distribution de faux assignats et actuellement prisonnier à Chambéry.

POLITIQUE N° 67.

Fournitures de sels.

Vol. 434, f° 393, minute, 2 p. in-f°.
Vol. 441, f° 109, original, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 283, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

473. — *Baden, 15 mai.* — Barthélemy insiste sur l'excellent effet produit par les dernières mesures prises à l'égard de la Suisse. On peut compter sur les bonnes dispositions du Corps helvétique. M. de Castelnau intrigue dans les Cantons démocratiques contre la reconnaissance de l'ambassadeur de la République françoise. Barthélemy recommande au ministre les intérêts de la ville de Mulhouse.

POLITIQUE N° 167.

« On me marque de Bâle en date du 10 que les troupes autrichiennes qui arrivent sur l'autre rive du Rhin ne font que passer et qu'il n'y en a que fort peu de permanentes dans ce moment dans le Frickthal et dans le Brisgau.

« Je n'ai pas été peu surpris de voir entre les mains des magistrats de Bâle une copie tout entière des instructions qui me furent remises à mon départ de Paris. Quoiqu'elles ne renferment rien de bien intéressant, je n'ai pu m'empêcher de reconnoître dans cette communication la négligence ou l'infidélité de l'ancien régime.....

« Le ci-devant général Égalité et sa compagnie sont partis de Zurich pour aller en Italie par le mont Saint-Gothard. »

Vol. 434, f° 394, original, 6 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 241, copie, 4 p. 3/4 in-f°.

1. Reçue le 20 mai.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 11 mai.* — Frisching à Barthélemy. Satisfaction causée par les nouvelles contenues dans la lettre de Barthélemy du 8. Intrigues des malveillants contre la Suisse et de M. de Castelnau dans les petits Cantons. Affaires de Mulhouse, du Valais et de Genève.

Vol. 434, f° 387, copie, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 243 v°, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

b. — *Zurich, 12 mai.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Affaires de Bâle. Reconnaissance de Barthélemy. Passage de « M. Égalité, madame de Sillery. etc. », se donnant pour Irlandais.

Vol. 434, f° 389, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 245, copie, 3 p. in-f°.

474. — *Baden, 15 mai.* — Barthélemy au général Custine. Batteries d'Huningue.

Vol. 435, f° 247, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

475. — *Baden, 15 mai.* — Barthélemy au général Kellermann, au département du Doubs et au département du Jura. Envoi de l'extrait d'une lettre de Berne. Persévérance du Corps helvétique dans l'observation de la neutralité.

Vol. 435, f° 248, copie, 1/2 p. in-f°.

476. — *Dijon, 15 mai.* — Le directoire du département de la Côte-d'Or à Barthélemy. Envoi de deux commissaires chargés d'acheter des armes en Suisse.

Vol. 435, f° 299 v°, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 168. **477.** — *Baden, 16 mai.* — Les dernières mesures prises en faveur de la Suisse ont déjà produit d'excellents effets. Barthélemy rappelle l'importance qu'ont dans ce pays les questions de finance et donne des détails sur le service des sels et l'état de désorganisation où il se trouve depuis plus d'un an.

Vol. 434, f° 398, original, 10 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 248, copie, 7 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 4 mai.* — M. Steiger, intendant des sels du canton de Berne à Bacher. Sels.

Vol. 435, f° 252, copie, 2/3 p. in-f°.

1. Reçue le 20 mai.

b. — Note sur les sels de Berne.

Vol. 435, f° 252, copie, 1/3 p. in-f°.

c. — *Fribourg, 16 avril.* — M. Werro, ancien chancelier du canton de Fribourg, à Bacher. Sels.

Vol. 435, f° 252 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

d. — *Baden, 15 mai.* — Barthélemy à MM. Bréban et Haudry. Même sujet.

Vol. 435, f° 252 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

478. — *Baden, 16 mai.* — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 65 du 10 mai. Il répète ce qu'il a dit précédemment de l'interdiction faite à Bâle d'exporter des riz. Il passe à Bâle « d'immenses quantités » de cuivre venant de Hongrie et qui vont en France. POLITIQUE N° 169.

Vol. 434, f° 404, original, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 253 v°, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

479. — *Bellelay, 16 mai.* — Le commandant du détachement suisse de l'abbaye de Bellelay au général Monter. Il se plaint d'une incursion faite par un officier français et six hommes armés sur le territoire neutre de l'abbaye.

Vol. 435, f° 335 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

480. — *Delémont, 16 mai.* — Le général Monter au président du département du Mont-Terrible. Il lui communique la lettre précédente et insiste sur la nécessité de connaître exactement les limites.

Vol. 435, f° 336, copie, 1/2 p. in-f°.

481. — *Delémont, 16 mai.* — Le procureur syndic du district de Delémont au citoyen Rengguer, procureur général syndic du département du Mont-Terrible. Affaires de Bellelay.

Vol. 435, f° 336, copie, 1/2 p. in-f°.

482. — *Carouge, 16 mai.* — Le citoyen Chaumontet, procureur syndic du district de Carouge, à Barthélemy. Envoi d'une pétition [2].

Vol. 435, f° 301, copie, 1/2 p. in-f°.

1. Reçue le 20 mai.
2. Voir cette pièce parmi les pièces jointes à la dépêche n° 172.

483. — *Paris, 17 mai.* — Le Brun à Barthélemy. Pensions de retraite et indemnités dues aux régiments suisses licenciés. Affaires de Mulhouse. Réclamations de M. Morel, prêtre suisse, de MM. d'Erlach et Gross, ci-devant officiers aux Gardes suisses, et de M. Lindinner.

Vol. 441, f° 111, original, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 304, copie, 1 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Paris, 18 avril.* — Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité de la Trésorerie nationale. Pensions de retraite des militaires suisses.

Vol. 435, f° 304 v°, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 441, f° 80, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — *Paris, 18 avril.* — Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité de la Trésorerie nationale. Indemnités aux régiments suisses licenciés.

Vol. 435, f° 305, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 441, f° 81, copie, 1 p. in-f°.

c. — *Paris, 27 avril.* — Le ministre des Contributions publiques, Clavière, à Le Brun. Affaires de Mulhouse.

Vol. 435, f° 305, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 441, f° 91, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

484. — *Baden, 17 mai* [1]. — Barthélemy à Le Brun. Il recommande l'objet de la pièce suivante.

Vol. 434, f° 407, original, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 255, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Pièce jointe. — *Bâle, 15 mai.* — Mérian, lieutenant-colonel du ci-devant régiment de Châteauvieux, à Barthélemy. Il proteste contre la confiscation des propriétés qu'il a dans le Bas-Rhin.

Vol. 435, f° 255 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

485. — *Baden, 17 mai* [2]. — Barthélemy à Le Brun. Faux assignats.

Vol. 434, f° 408, original, 1 p. in-f°.
Vol. 435, f° 256, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Berne, 15 mai.* — L'avoyer de Mulinen à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 434, f° 409, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 256, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

1. Reçue le 23 mai.
2. Reçue le 23 mai.

486. — *Baden, 18 mai* [1]. — Barthélemy à Le Brun. Frais de son voyage à Bâle et autres réclamations pécuniaires. Ancien hôtel de l'ambassade à Soleure; nécessité de payer ce qui reste dû du loyer et d'en retirer les meubles appartenant à la France. FINANCES N° 17.

Vol. 434, f° 417, original, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 257, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

487. — *Delémont, 18 mai.* — Le général Monter aux administrateurs du département du Mont-Terrible. Affaires de Bellelay.

Vol. 435, f° 336 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [2]

488. — *Baden, 19 mai* — « La lettre ci-jointe présente une triste peinture de la situation des Ligues grises. La cour de Vienne y étend chaque jour davantage son influence par des moyens lents et dont le triste résultat sera d'autant plus efficace. La Valteline, objet éternel de ses désirs ambitieux, se détachera vraisemblablement des Ligues quand le gouvernement autrichien le voudra, pour se donner à lui, et il y a apparence qu'il le voudra bientôt au moyen des facilités que lui offrent nos vastes embarras et la situation pénible des Cantons helvétiques placés et serrés comme ils sont entre deux formidables Puissances. Un seul calcul auroit pu sauver la Valteline, les Ligues grises et en même temps toute l'Italie : il auroit fallu que la marche de notre guerre contre le roi de Sardaigne eût été conduite par celui de l'amener à se lier à nous et à recevoir de nous de grands moyens pour chasser à jamais l'Autriche de l'Italie et pour se mettre à sa place en renonçant pour toujours à la Savoie. L'exécution de ce plan nous eût concilié l'affection et la reconnoissance de toutes les puissances d'Italie et auroit utilement servi les intérêts de notre politique. Il faut dire cependant qu'il n'auroit été praticable qu'autant que le roi sarde eût été susceptible de quelques fortes conceptions; mais foible comme il est et s'étant laissé entourer de satellites autrichiens, rien dans ce moment ne peut délivrer les États d'Italie et les Ligues grises du joug que la cour de Vienne jugera à propos de leur imposer. » Affaires des Grisons.

Vol. 434, f° 421, original, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 258 v°, copie, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — Au Bothmar, 14 mai. — Salis Scevis à Barthélemy. Nouvelles des Grisons.

Vol. 434, f° 422, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 435, f° 259, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

1. Reçue le 23 mai.
2. Reçue le 25 mai.

489. — *Baden, 19 mai.* — Barthélemy à Le Brun. Recommandation en faveur de M. Paravicini Schulthess, premier lieutenant au ci-devant régiment de Steiner, qui se rend à Paris pour les indemnités dues à ce corps.

Vol. 435, f° 258, copie, 1/2 p. in-f°.

490. — *Baden, 19 mai.* — Barthélemy à Xavier Audouin. Même sujet.

Vol. 435, f° 258 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

491. — *Bâle, 19 mai.* — L. M. Rivalz à Le Brun. Nouvelles de Bâle. Mouvements des Autrichiens. Demande d'argent. « La nouvelle la plus fâcheuse que pussent apprendre les partisans de l'Autriche étoit le choix du général Custine pour commander l'armée du Nord..... Aussi me seroit-il impossible de décrire l'effet qu'a produit chez eux cette nomination. »

Vol. 434, f° 419, original, 4 p. in-f°.

492. — *Delèmont, 19 mai.* — Le général Monter aux administrateurs du département du Mont-Terrible. « ..... Dans toutes les occasions où le bien du service exigera la force armée, requérez-moi; vous trouverez un zélé défenseur de la République une et invisible. »

Vol. 435, f° 336 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 170. Grains. Armes.

493. — *Baden, 20 mai.* — Barthélemy accuse réception de la dépêche du 6 et de celle du 13, n° 66. Si Dumouriez a eu réellement l'intention de se rendre en Suisse, il n'y aura pas persévéré longtemps, ayant appris que les Cantons ne lui donneraient pas asile. Barthélemy ne croit pas devoir mettre dès maintenant les Suisses dans le secret de la mission donnée au citoyen Hénin, car elle pourrait être facilement contrariée par les Autrichiens. Il attendra, pour en parler, la réponse du citoyen Hénin. Les Suisses ne manqueront pas de voir dans les propositions qu'il pourra leur faire alors une marque non équivoque des bonnes dispositions de la République française à leur égard, mais l'ambassadeur ne croit pas qu'ils en profitent tant qu'ils pourront tirer des grains de la Souabe. Ne pouvant faire venir les grains de Dalmatie par Marseille, ils leur reviendraient à un prix par trop exorbitant.

Pour des raisons tirées de la nature même des gouvernements helvétiques et de l'état de leurs arsenaux, Barthélemy persiste à considérer comme absolument impossible de se procurer des armes en Suisse. On ne pourrait acheter tout au plus que des armes de rebut ou un petit

1. Reçue le 25 mai.

nombre de fusils appartenant à des particuliers. Le projet d'employer la république de Genève comme intermédiaire est également impraticable, mais on pourrait peut-être tirer des armes d'une fabrique qu'on dit exister dans le duché de Wurtemberg.

« Je reprends l'important objet dont traite votre dépêche du 3 de ce mois. Je me suis occupé de sonder quelques-uns des principaux magistrats de la Suisse sur un renouvellement d'alliance avec la République françoise. Je n'ai pas encore eu de réponse; je n'en suis pas surpris. Le sujet est si important qu'il demande de la méditation. Renouvellement de l'alliance entre la France et la Suisse.

« Dans la situation violente dans laquelle l'Europe entière se trouve, lorsque toutes les Puissances sont liguées pour écraser la France et apparemment pour la démembrer; lorsque l'ambitieuse maison d'Autriche, non contente de travailler à rentrer en possession de provinces françoises qu'elle n'a cessé de regretter et de convoiter, cherche visiblement à se fortifier encore par l'usurpation de la Bavière et à cerner la Suisse de la manière la plus effrayante, lorsque l'horrible brigandage qui se commet de nouveau en Pologne, doit porter la terreur chez tous les États foibles, ceux surtout qui vivent sous un régime républicain, l'intérêt de sa propre existence devroit engager le Corps helvétique à se serrer encore davantage vers nous. Mais si nous considérons ses moyens, ses ressources, sa position, nous nous convaincrons que ne pouvant rien pour nous, il ne nous convient pas qu'il sorte de son rôle passif et de nullité, et qu'il nous manifeste son attachement autrement que par des vœux et par une fidèle observation de la neutralité. Il nous importe qu'il se soutienne et se conserve intact et que nous le dérobions le plus qu'il sera possible aux avides regards des Puissances liguées contre nous. Toute disposition qui tendroit à le tirer de cette obscurité attireroit sur lui l'intrigue de nos ennemis et ne serviroit qu'à le diviser et à l'affoiblir. Il est très naturel de penser que les réponses que je recevrai des magistrats auxquels j'ai écrit m'inviteront à vous représenter qu'il ne faut rien précipiter sur la demande d'un renouvellement d'alliance avec les Cantons. Ils nous diront qu'il est nécessaire d'abord que nous ayons repris une assiette solide et tranquille et que nous ne perdions pas non plus de vue la situation intérieure de la Suisse.

« Il ne règne pas entre tous les Cantons la meilleure intelligence. Les tristes réflexions contenues dans la lettre ci-jointe de Zurich sur la coupable jalousie et malveillance que quelques-uns d'eux portent au Directoire, ne sont que trop vraies. Notre nouveau gouvernement n'est pas encore reconnu par tous. Les stupides préjugés de la superstition nous présentent de la part des Cantons populaires des difficultés que l'intrigue intérieure et étrangère cherche à prolonger. Le canton de Fribourg et celui de Soleure se donnent des soins à cet égard. M. de Marval, qui cabale en Suisse pour le roi de Prusse et qui demeure à Berne depuis que le cri public l'a chassé de Neuchâtel, vient de se rendre à Soleure. Il

devoit y rencontrer M. de Buol, mais une indisposition a retenu celui-ci à Bâle. Leur réunion auroit eu sans doute pour objet de combiner leurs moyens d'entretenir l'opposition des Cantons qui ne veulent pas encore se prononcer pour la reconnoissance de la République, et de favoriser, je pense, l'impertinente démarche que M. Castelnau a osé se permettre auprès des petits Cantons récalcitrants, par la note ci-jointe qu'il leur a remise avant la tenue de leurs Communes générales. Appuyée par les prêtres et les moines, il y a apparence qu'elle y aura bien eu quelque influence; cependant les petits Cantons paroissent en être un peu honteux; ils n'y ont pas répondu et ont cherché à en empêcher la publicité. S'ils avoient plus d'énergie, ils en auroient été hautement scandalisés et en auroient témoigné le même ressentiment qu'on en a conçu à Zurich et à Berne. En effet, de quel droit M. Castelnau remet-il des notes signées? De quel droit vient-il dénoncer à quelques Cantons la conduite des autres et chercher à semer ainsi parmi eux la division? Il a attaqué essentiellement la dignité et les droits de souveraineté du Corps helvétique... J'ai fait sentir à plusieurs magistrats combien il importeroit que les Cantons punissent cette insolence. La malveillance de quelques-uns d'eux y mettra peut-être obstacle, mais d'un autre côté le procédé du prétendu agent des ci-devant princes est de nature à nuire à leur cause auprès du plus grand nombre des États helvétiques et à servir la nôtre à la prochaine assemblée de la Diète.

« Pour se former une idée des obstacles que l'on a rencontrés dans le renouvellement d'une alliance générale entre la France et le Corps helvétique, il suffira de jeter un coup d'œil sur la correspondance, et on trouvera que, depuis l'année 1729 jusqu'en 1777, c'est-à-dire pendant près de cinquante années, on n'a cessé de faire des avances et des propositions aux États protestants de la Suisse dans l'objet d'entamer une négociation pour les réunir avec les Cantons catholiques en une seule alliance générale avec la France, sans avoir pu y réussir. Même à l'époque de 1777 a-t-il encore fallu presser vivement les Cantons protestants qui ne se décidèrent enfin à conclure que par la terreur que leur avoit inspirée l'esprit d'agrandissement et d'envahissement de l'empereur Joseph II qui avoit très impolitiquement alarmé l'indépendance helvétique.

« Le renouvellement d'alliance de 1777 a donc été en quelque manière forcé et dû à l'urgente nécessité où les États protestants ont crû être de se mettre sous la protection de la France : mais ils n'avoient point oublié pour cela la révocation de l'édit de Nantes, les vexations des politiques de Louis XIV ni les hauteurs insolentes des ministres de ses successeurs, dont le joug leur a toujours paru aussi odieux qu'insupportable. Dans une telle disposition des esprits, la révolution de 1789 devoit nécessairement être favorablement accueillie par les États protestants de la Suisse; aussi y trouva-t-elle de nombreux partisans qui sont en grande partie

restés attachés à leurs principes depuis que la France s'est constituée en république, malgré la ruine de leur commerce et la perte irréparable du service militaire de France. On a pu s'en convaincre plus particulièrement lorsqu'il a été question de la reconnoissance de l'ambassadeur de la République, puisque tous les États protestants se sont empressés de manifester leur vœu tandis que le canton de Lucerne et la partie d'Appenzel catholique et M. l'abbé de Saint-Gall sont les seuls États catholiques qui se soient prononcés à cet égard. Cette différence tient essentiellement à la religion. Les principes du calvinisme sont républicains et ceux du culte catholique favorisent le despotisme. De là vient l'espèce d'idolâtrie que les Suisses catholiques avoient pour la personne de nos ci-devant rois et la famille royale.

« On peut juger d'après cet aperçu que dès que la France aura une constitution fixe et revêtue de l'assentiment national par la sanction des assemblées primaires, une négociation pourra être entamée avec les États protestants, mais il faudra un laps de temps bien plus considérable pour espérer de se faire écouter par les cantons d'Uri, Schwitz, Unterwald, Zug, Fribourg, Soleure et le Valais, chez lesquels la superstition du culte catholique et du royalisme sera pendant une longue suite d'années un obstacle insurmontable. Ces préjugés sucés avec le lait et entretenus par le fanatisme des prêtres ont fait une impression si profonde que ce seroit, je crois, s'entretenir dans l'illusion que de se flatter de l'espoir de la détruire pendant la génération actuelle. Heureusement pour nous qu'une alliance particulière avec les États protestants de la Suisse, à l'instar de celle de l'année 1715 avec les États catholiques, peut entièrement remplir le but que la République françoise doit se proposer, puisque le canton de Berne couvre presque toute notre frontière et qu'il a à lui seul bien plus de moyens de défense que tout le reste de la Suisse.

« En analysant les avantages que le traité défensif de 1777 assure à la France en échange des subsides en argent et en sel et des autres sacrifices commerciaux faits à cette époque, on trouve la neutralité promise par le Corps helvétique dans toutes les guerres entre la France et les Puissances étrangères. La plus grande extension qu'on ait pu obtenir à cette neutralité en 1777 a été que les Suisses se sont engagés par l'article VI du renouvellement d'alliance à défendre l'inviolabilité de leur territoire *même à main armée.*

« Cette barrière si précieuse à tous égards dans les circonstances actuelles, la République françoise en jouit en plein..... Que pourrions-nous obtenir de plus par le traité le plus solennellement renouvelé avec la République françoise? Quant aux capitulations des régiments suisses ci-devant au service de France qui étoient une suite de nos anciens traités, elles sont incompatibles avec nos formes républicaines qui ne peuvent se concilier qu'avec le service individuel des Suisses, et repousseront encore longtemps tout service fait en corps par un régiment étranger.

Les Suisses sont libres d'aller servir individuellement telle Puissance que bon leur semble : nous n'avons donc à cet égard aucune convention à faire avec les Cantons.

« La position dans laquelle nous nous trouvons dans ce moment avec les Cantons est donc absolument à notre avantage, puisque d'un côté nous jouissons du bénéfice de la neutralité des Suisses qui, par l'intérêt de leur propre existence, couvrent et défendent nos frontières même à main armée contre la maison d'Autriche, et que de l'autre côté notre exactitude à nous acquitter des obligations confédérales stipulées en vertu du traité de 1777 telles que les pensions et autres bienfaits, sera envisagée comme une faveur par les Cantons que nous voudrons distinguer et récompenser de leur bonne conduite, de manière que n'étant que justes, nous aurons l'air d'être généreux, et nous pourrons compter en même temps que les Cantons, même les plus opposés à notre Révolution, ne laisseront jamais porter la moindre atteinte à l'inviolabilité du territoire helvétique.

« J'ai cru qu'il étoit de mon devoir de vous adresser à l'avance ces observations, parce qu'il faut que vous connoissiez qu'il n'est rien de plus difficile que d'amener à une unité de sentiments une collection de petites républiques liées il est vrai par un nœud commun, mais constamment divisées dans leur intérieur par la jalousie, par des préjugés, par des intérêts différents. Toutes ces causes de dissentiment sont encore fortifiées dans plusieurs Cantons par une grande ignorance, laquelle est toujours inséparable de la superstition. J'ajoute aussi que la lenteur du caractère national et des têtes suisses ne peut permettre d'attendre que du temps et de longues méditations le triomphe des mesures auxquelles il s'agiroit d'amener le Corps helvétique. Cependant il ne dépendra pas de mes soins de préparer les esprits à partager et à répondre aux dispositions de la République françoise pour le Corps helvétique, et je m'attacherai surtout à rassembler toutes les informations, tous les éclaircissements faits pour conduire au succès des engagements que nous désirons de renouveler. Nous le faciliterons beaucoup et surtout nous devrons influer sur les déterminations de la prochaine Diète, si nous cherchons à tranquilliser de plus en plus l'opinion publique, si nous évitons tout ce qui pourroit tendre à entretenir des défiances, si les divers agents de la République employés sur les frontières helvétiques sont pénétrés de l'importance d'y entretenir la bonne intelligence, et si nos arrangements intérieurs n'altèrent point l'accomplissement des promesses que nous avons faites aux Cantons. Je vais vous détailler les points qui pourroient faire naître quelques nuages. »

En premier lieu, les travaux de destruction de la batterie d'Huningue sont suspendus, faute de bras, dit-on; cette interruption est exploitée contre la France par les partisans de l'Autriche. Les représentants helvétiques ont également dit à Barthélemy que les Autrichiens « ont formé

à Weil, vis-à-vis de Huningue, un camp composé seulement de quelques compagnies et destiné à tirer les soldats de leurs cantonnements; qu'on annonce toujours l'arrivée de nouvelles troupes ennemies, mais que jusqu'à présent le seul régiment d'Erdödy, hussards, est arrivé à Cander. »

L'ambassadeur appelle enfin l'attention du ministre sur les affaires de Mulhouse et de l'abbaye de Bellelay, ainsi que sur la situation faite aux officiers suisses retraités, notamment par la perte énorme des assignats.

Vol. 434, f° 424, original, 17 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 265, copie, 15 p. 2/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 18 mai.* — Frisching à Barthélemy. Augmentation des contingents helvétiques à Bâle. Note de M. de Castelnau. Affaires de Lyon, du pays de Vaud et de Genève.

Vol. 434, f° 412, copie, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 272 v°, copie, 3 p. in-f°.

b. — « Note présentée par le baron de Castelnau aux Cantons suisses démocratiques le 23 avril 1793. » Reconnaissance du « soi-disant ambassadeur des régicides. »

Vol. 434, f° 275, copie, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 274, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

c. — *Zurich, 17 mai.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Bonnes dispositions de la France. Kilchsperger est persuadé qu'il n'y aura pas lieu de construire la nouvelle lunette d'Huningue. Jalousie de certains Cantons contre le Directoire de Zurich. Intrigues du « misérable Castelnau. » Prochaine Diète de Frauenfeld. Situation critique de Mulhouse, qui ne peut plus tirer de vivres ni d'Alsace ni d'Allemagne.

Vol. 434, f° 410, copie, 3 p. in-f°.
Vol. 435, f° 275, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

d. — *Bienne, 16 mai.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Abbaye de Bellelay. On prétend maintenant à Porentruy que le bénéfice de la neutralité qui lui a été accordé ne s'applique qu'aux personnes et non aux propriétés. En vertu de ce principe, le procureur syndic du département du Mont-Terrible vient de faire saisir le prieuré de Grandgourt, d'où l'abbaye tire une grande partie de ses subsistances.

Vol. 434, f° 406, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 276, copie, 1 p. in-f°.

494. — *Baden, 20 mai.* — Barthélemy à Le Brun, en faveur de la citoyenne Tschoudy, du canton de Glaris.

Vol. 435, 276 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

495. — *Baden, 20 mai.* — Barthélemy aux administrateurs du département de la Moselle. Même sujet.

Vol. 435, f° 277, copie, 1/2 p. in-f°.

496. — *Lundi 20 mai.* — N° 140 de la *Gazette de France nationale.*

Vol. 435, f° 235, imprimé, 4 p. in-4°.

497. — *Baden, 21 mai.* — Barthélemy à l'abbé de Bellelay. Il va faire tous ses efforts pour faire cesser l'état de choses dont l'abbé se plaint.

Vol. 435, f° 282, copie, 3/4 p. in-f°.

498. — *Saint-Barthélemy, 21 mai.* — Le comte d'Affry à Barthélemy. Indemnités dues aux régiments suisses.

Vol. 435, f° 295 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 171.

Abbaye de Bellelay.

499. — *Baden, 22 mai.* — « L'abbé de Bellelay m'a envoyé hier un des religieux de son abbaye..... Les agents de la République françoise employés dans le département du Mont-Terrible saisissent les propriétés que l'abbaye y possède et menacent celles qui forment presque son enceinte ou sa banlieue désignée par le nom de *Courtine* qu'on donne à trois villages qui l'environnent.

« Si nous n'arrêtions bientôt ce désordre, nous autoriserions la violation de nos propres lois et de celles des nations entre elles. Nous manquerions hautement aux engagements que nous avons contractés avec le Corps helvétique, nous nous déshonorerions à ses yeux et nous compromettrions tous les intérêts qui ont pour objet de nous l'attacher. »

Barthélemy rappelle les liens qui unissent l'abbaye à la Suisse et revient à ce propos sur ce qu'il a dit maintes fois de la situation politique de la prévôté de Moutier-Grandval. Après avoir conféré avec le religieux envoyé par l'abbé, l'ambassadeur n'hésite pas à rendre plus de justice aux dispositions des moines qu'on accuse d'exciter les paysans contre les Français.

Vol. 434, f° 442, original, 3 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 277, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Bellelay, 18 mai.* — Ambroise Monnin, abbé de Bellelay, à Barthélemy. Entreprises du département du Mont-Terrible contre l'abbaye.

Vol. 434, f° 415, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 279, copie, 3/4 p. in-f°.

1. Reçue le 27 mai.

b. — *Bienne, 19 mai.* — Lettre d'un magistrat de Bienne à Bacher. Même sujet.

Vol. 434, f° 423, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 279 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

c. — *Bellelay, 18 mai.* — L'abbé de Bellelay au maire de Bienne. Même sujet.

Vol. 434, f° 414, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 280, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

d. — *Bellelay, 29 janvier.* — Protestation du commandant de la sauvegarde de Soleure à l'abbaye de Bellelay contre la prétention de la république de la Rauracie de faire dresser un inventaire des biens de ladite abbaye.

Vol. 434, f° 352, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 435, f° 280 v°, copie, 1 p. in-f°.

e. — *Berne, 3 mai.* — L'État de Berne aux habitants de la Courtine de Bellelay relativement à leur neutralité.

Vol. 434, f° 352, copie, 2/3 p. in-f°.
Vol. 435, f° 281, copie, 1/2 p. in-f°.

f. — *Bienne, 11 mai.* — Le bourgmestre Moser aux députés de Bellelay. Même sujet.

Vol. 434, f° 352 v°, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 435, f° 281 v°, copie, 1 p. in-f°.

g. — *Grangourt, 11 mai.* — Mise sous séquestre du prieuré de Grandgourt.

Vol. 434, f° 353, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 435, f° 282, copie, 1/2 p. in-f°.

h. — Combourgeoisie de l'abbaye de Bellelay avec Soleure [1].

500. — *Baden, 23 mai.* — Barthélemy au ministre de la guerre Bouchotte, en faveur de M. Orell, major du ci-devant régiment de Steiner, et de Léonard Ballette, lieutenant, du pays des Grisons.

Vol. 435, f° 282 v°, copie, 1 p. in-f°.

501. — *Baden, 23 mai.* — Barthélemy au bourgmestre Kilchsperger. Il lui communique la pétition des habitants de Carouge.

Vol. 435, f° 302 v°, copie, 1 p. in-f°.

1. Voir la dépêche n° 114.

502. — *Porentruy, 23 mai.* — Les administrateurs du directoire du département du Mont-Terrible aux administrateurs du district de Delèmont. Envoi de la pièce suivante. On s'occupe des moyens d'amener la réunion totale du ci-devant évêché de Bâle à la République française.

Vol. 435, f° 339 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Pétition de la commune de Saulcy adressée aux administrateurs du département du Mont-Terrible. « Ils désirent avec empressement se former sous les lois de la République françoise. » Ils demandent la mise en liberté de leur maire.

Vol. 435, f° 340, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

b. — « Réunion à la France faite par la communauté de la Joux. »

Vol. 435, f° 340 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

503. — *Porentruy, 23 mai.* — Les administrateurs du directoire du département du Mont-Terrible au ministre de l'Intérieur. Ils lui communiquent toutes les pièces relatives à l'affaire de Bellelay.

Vol. 435, f° 341, copie, 1/3 p. in-f°.

504. — *Paris, 23 mai.* — Colchen à Barthélemy. Finances. Sels. Grains. Correspondance avec Venise par la Suisse. Achats d'armes dans ce dernier pays.

Vol. 435, f° 322, copie, 3/4 p. in f°.

505. — *Bâle, 24 mai.* — L. M. Rivalz à Le Brun. Nouvelles de Bâle. Riz. Mouvements militaires.

Vol. 434, f° 446, original, 3 p. 1/2 in-f°.

506. — *Château de Salins, 24 mai.* — Bréban, inspecteur général des salines de la Meurthe, à Barthélemy. Sels.

Vol. 435, f° 378, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

507. — *Château de Salins, 24 mai.* — Bréban au ministre des Contributions, Clavière. Sels.

Vol. 435, f° 379, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

508. — *Soleure, 24 mai.* — Le baron de Roll, commandant supérieur pour le canton de Soleure, au général Monter. Abbaye de Bellelay.

Vol. 435, f° 339 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

509. — *Baden*, *25 mai.* — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 67 du 15 mai. Aucun État, en dehors de ceux que le ministre a énumérés dans sa lettre, ne s'est encore prononcé pour la reconnaissance de l'ambassadeur de la République française. Barthélemy recommande seulement le landamman Muller, d'Uri, qui a fait les plus grands efforts pour amener son Canton à une résolution favorable à la France. Il a été tellement affecté de son échec qu'il en est tombé gravement malade. Si nous le conservons, il serait très important de le maintenir dans la jouissance des bienfaits qui lui ont été précédemment accordés et du traité particulier de sel qu'il a contracté avec la ferme générale. POLITIQUE N° 172.

« Je vois que l'impertinente note de M. Castelnau, tout en le faisant mépriser en Suisse même auprès des petits Cantons pour lesquels seuls elle a été rédigée, n'a pas peu influé sur la résolution qu'ils ont prise dans leurs Communes générales de renvoyer à la diète de Frauenfel le point de la reconnoissance de la République françoise. Je vous demande instamment de faire imprimer dans nos papiers et surtout dans le *Moniteur* cette ridicule pièce qui est jointe à ma dépêche n° 170. Ce sera le moyen de lui donner la plus grande publicité en Suisse et de préparer d'autant mieux par là le succès d'une brochure allemande que quelques-uns de nos amis à Berne viennent de composer pour éclairer les Cantons sur leur situation. » La diète va se réunir dans cinq semaines. Il importe de faire circuler parmi les députés qui la composeront « des notions et impressions utiles ». Il n'est pas à craindre d'ailleurs que cette diète influe d'une manière défavorable sur les dispositions des Suisses; elle semble au contraire devoir plutôt avoir de bons résultats par suite des efforts que feront au sujet de la reconnaissance les principaux Cantons « intéressés par amour-propre à chercher à amener à cet égard l'unanimité ».

Barthélemy recommande vivement une réclamation du secrétaire d'État de Berne, Morlot, au sujet de laquelle il a déjà écrit plusieurs lettres. Il entre dans divers détails sur la reprise des fournitures de sels. La faveur accordée au Valais produira un grand effet. La réponse relative au nommé Rey a été envoyée directement à l'accusateur public du département du Mont-Blanc.

Après avoir de nouveau et longuement développé les inconvénients qu'il voit à faire prématurément au Corps helvétique des ouvertures tendant à un renouvellement d'alliance et les avantages qu'il y a au contraire à différer cette négociation, Barthélemy appelle l'attention de Le Brun sur ce qui se passe à l'abbaye de Bellelay et à la collégiale de Delèmont.

1. Reçue le 30 mai.

Ne pouvant se déplacer sans autorisation, l'ambassadeur va envoyer le citoyen Bacher à Huningue pour conférer avec le général Beauharnais. Les Cantons vont se voir obligés par leurs propres besoins et à leur grand regret d'interdire l'exportation des bestiaux. La fin de la dépêche est relative aux projets d'achats d'armes en Suisse, à la pétition de la Société patriotique de Carouge contre les prêtres sortis ou chassés du département du Mont-Blanc et au voyage du citoyen Sicard. Arrivé à Zurich, il y a changé sa route pour passer par le Tyrol. « Je vous en préviens pour que s'il lui arrivoit malheur vous sachiez que ce n'est pas ma faute. »

Vol. 434, f° 451, original, 13 p. in-f°.
Vol. 435, f° 283 v°, copie, 12 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 21 mai.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Note de M. de Castelnau. Préparation d'une brochure en réponse au pamphlet que M. de Buol a fait rédiger par des émigrés établis à Soleure et ayant pour titre : *Les Suisses peuvent-ils et doivent-ils reconnoître la République françoise.* On vient de terminer les instructions des députés à la prochaine Diète. L'article de la reconnaissance y est fort bien traité.

Vol. 434, f° 437, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 290, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

b. — *Berne, 21 et 23 mai.* — Note sans nom d'auteur, adressée à Bacher. Démarches suspectes de deux Hollandais nommés de Witt et Hardi. Achats d'armes. Faux assignats.

Vol. 434, f° 439, copie, 1 p. 1/3 in-f°.
Vol. 435, f° 290 v°, copie, 1 p. in-f°.

c. — *Zurich, 20 mai*[1]. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Inconvénients d'un renouvellement d'alliance entre la France et le Corps helvétique.

Vol. 434, f° 434, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 435, f° 291, copie, 2 p. in-f°.

d. — *Zurich, 23 mai.* — Kilchsperger à Barthélemy. Même sujet. Note de M. de Castelnau. Nouvelles de Bâle. Prochaine diète de Frauenfeld.

Vol. 434, f° 445, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 435, f° 292, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

e. — *Berne, 22 mai.* — Frisching à Barthélemy. Affaires de Berne. Note de M. de Castelnau. Inconvénients d'une négociation tendant à

1. Cette pièce est datée par erreur du 23 mai dans le vol. 354.

renouveler l'alliance entre la France et la Suisse : « la poire n'est pas mûre. »

Vol. 434, f° 441, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 293, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

f. — *Bienne, 20 mai.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Abbaye de Bellelay. La courtine vient d'être occupée par les troupes françaises.

Vol. 434, f° 433, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 294, copie, 3/4 p. in-f°.

g. — *Moutier, 18 mai.* — Les prévôt, custode, chanoines et chapitre de la collégiale de Moutier-Grandval à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante. Protestation contre la municipalité de Delèmont, qui a fait apposer les scellés sur les biens des membres de la communauté.

Vol. 434, f° 416, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 294 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

h. — *Soleure, 11 mai.* — Déclaration de l'État de Soleure relativement à la combourgeoisie de la collégiale de Delèmont.

Vol. 435, f° 295, copie, 3/4 p. in-f°.

i. — *Huningue, 21 mai.* — Le général Beauharnais, commandant dans le Haut-Rhin, à Barthélemy. Il annonce son arrivée. « La conduite vacillante qu'ont tenue jusqu'ici les autorités constituées des Cantons suisses doit exciter la plus exacte surveillance surtout dans la ville de Bâle où nos ennemis ont sans cesse des agents civils et militaires. » Il demande une entrevue à l'ambassadeur.

Vol. 434, f° 440, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 295 v°, copie, 1 p. in-f°.

j. — *S. l. n. d.* — « Pétition présentée au Directoire du District de Carouge pour être adressée aux chargés d'affaires de la République françoise près les divers États composant le Corps helvétique et ses alliés. »

Vol. 434, f° 458, copie, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 301 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

510. — *Baden, 25 mai.* — Barthélemy à Le Brun. Frais extraordinaires. FINANCES N° 18

Vol. 435, f° 298, copie, 3/4 p. in-f°.

511. — *Baden, 25 mai.* — Barthélemy à Le Brun. Séquestre mis par le département du Haut-Rhin sur des biens appartenant à la famille de Besenwald, de Soleure.

Vol. 435, f° 298 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

512. — *Baden, 25 mai.* — Barthélemy au Directoire du département du Haut-Rhin et au Directoire du district d'Altkirch. Même sujet.

Vol. 435, f° 299, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

513. — *Paris, 25 mai.* — Le Brun à Barthélemy relativement au citoyen Vernet.

Vol. 435, f° 346, copie, 1/2 p. in-f°.

514. — *Baden, 25 mai.* — Barthélemy à Chaumontel. Accusé de réception de la lettre du 16 et de la pétition des habitants de Carouge qui y était jointe.

Vol. 435, f° 303 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

515. — *Baden, 25 mai.* — Barthélemy à l'avoyer Steiger. Il lui communique la pétition des habitants de Carouge.

Vol. 435, f° 303, copie, 3/4 p. in-f°.

516. — *Baden, 25 mai.* — Barthélemy à M. Tscharner, trésorier de la république de Berne. Même sujet.

Vol. 435, f° 303 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

517. — *Baden, 25 mai.* — Barthélemy aux citoyens composant le Directoire du département de la Côte-d'Or. Accusé de réception de la lettre du 15. Impossibilité de se procurer des armes en Suisse.

Vol. 435, f° 300, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

518. — *Baden, 25 mai.* — Barthélemy au citoyen Clerget. Réclamation de M. Morlot.

Vol. 435, f° 300 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

519. — *Baden, 25 mai.* — Barthélemy au général Beauharnais. Il accuse réception de la lettre du 21 et félicite le général de sa nomination au commandement de l'armée du Haut Rhin. Dans l'impossibilité où il est de se déplacer lui-même, Barthélemy envoie Bacher à Huningue. Il rassure le général sur les dispositions des Suisses et particulièrement des Bâlois.

Vol. 435, f° 296, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

520. — *Huningue, 25 mai.* — Le général Beauharnais à Barthélemy. Il vient de recevoir l'ordre de retourner à Weissembourg pour y prendre provisoirement le commandement en chef de l'armée du Rhin. Il regrette de n'avoir pu se concerter avec Barthélemy pour que les ins-

tructions qu'il laissera au général Falk, qui va le remplacer à Huningue, s'accordent avec les vues de l'ambassadeur.

Vol. 435, f° 321, copie, 1 p. in-f°.

521. — *Paris, 25 mai.* — Le Brun au citoyen Rivalz. Accusé de réception de la lettre du 10.

Vol. 434, f° 450, minute, 1 p. 1/3 in-f°.

522. — *Strasbourg, 25 mai.* — Le commissaire ordonnateur de l'armée du Rhin, Thiéry, à Barthélemy. Riz acheté à Bâle par le négociant Grassely.

Vol. 435, f° 351 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

523. — *Paris, 25 mai.* — L'adjoint du ministre de la guerre à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 11. Pensions militaires. Réclamations de MM. Muralt d'Elisshausen, Blumenthal, Jean Paul Bergannis.

Vol. 435, f° 341, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

524. — *Paris, 26 mai.* — « Deux décrets rendus successivement par la Convention nationale exigent des ministres l'état nominatif de tous les employés de leurs départements. Pour que ces états soient complets et remplissent l'objet que la Convention nationale a en vue, ils doivent renfermer :

« 1° Les noms de baptême et surnoms des employés;

« 2° Leur âge;

« 3° L'époque de leur nomination ou de leur entrée dans le Département;

« 4° Le nom de ceux par qui ils ont été placés;

« 5° Les fonctions qu'ils ont remplies ou la profession qu'ils ont exercée avant d'être nommés.

« Vous voudrez bien vous conformer à ce décret en m'envoyant sans délai les renseignements qui vous regardent pour me mettre en état de rédiger la liste générale que je suis chargé de soumettre à la Convention. »

Vol. 435, f° 400, copie, 2/3 p. in-f°.

525. — *Paris, 26 mai.* — Le Brun au ministre de la guerre. Recommandation en faveur de M. Paravicini Schultess, premier lieutenant au ci-devant régiment de Steiner, qui vient d'arriver avec les pouvoirs nécessaires pour toucher le montant des indemnités dues à ce corps.

Vol. 434, f° 473, minute, 1 p. 1/4 in-f°.

526. — *Quartier général d'Huningue, 26 mai.* — Le général Beauharnais à MM. de Bâle. Il les prie de lui faire livrer le quartier-maître Metzger, du 5e bataillon du Haut-Rhin, qui, après avoir enlevé la caisse de ce corps, s'est retiré à Bâle. Il a à cœur de maintenir la bonne harmonie entre la France et la république Bâloise. Il annonce son départ pour Weissembourg, où il va remplir provisoirement les fonctions de général en chef de l'armée du Rhin.

Vol. 435, f° 320 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Émigrés. Passeports. **527.** — *Paris, 27 mai.* — Le Brun à Barthélemy. Envoi des deux pièces suivantes.

Vol. 441, f° 114, original, 1/2 p. in-f°.
Vol. 435, f° 346 v°, copie, 1/4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Paris, 17 mai.* — Extrait du registre des délibérations du Conseil exécutif provisoire. Informé que plusieurs émigrés sont rentrés en France à l'aide de passeports délivrés en Suisse, le Conseil arrête que ces passeports devront à l'avenir être visés par l'ambassadeur de la République.

Vol. 435, f° 346 v°, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 441, f° 112, copie, 2/3 p. in-f°.

b. — *Paris, 25 mai.* — Extrait des registres des délibérations du Conseil exécutif provisoire. « Le Conseil exécutif provisoire, interprétant l'arrêté pris le 17 du présent mois concernant les émigrés qui repassent de Suisse en France avec des passeports étrangers,

« Arrête que le ministre des Affaires étrangères autorisera l'ambassadeur de la République françoise en Suisse et les chargés d'affaires en Valais et à Genève à délivrer sous leur responsabilité des passeports aux François qui justifieront n'être pas réputés émigrés aux termes de la loi;

« Que l'ambassadeur invitera le Corps helvétique à prendre les mesures nécessaires pour qu'il ne soit délivré de passeports pour la France par les États membres du Corps helvétique qu'aux citoyens suisses et à la charge que lesdits passeports seront légalisés par l'ambassadeur de la République françoise et les chargés d'affaires à Genève et en Valais en ce qui les concerne;

« Arrête en outre que le ministre de l'Intérieur fera connoître ces dispositions aux corps administratifs des départements de la frontière et leur donnera en conséquence les instructions et les ordres nécessaires.

« Pour ampliation conforme au registre. Le secrétaire du Conseil exécutif provisoire. *Signé :* GROUVELLE. »

Vol. 435, f° 347, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 441, f° 113, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

528. — *Saint-Gall, 27 mai.* — Le baron Muller de Friedberg, grand maître du prince-abbé de Saint-Gall, à Barthélemy, en faveur du comte de Thurn, ci-devant major du régiment de Vigier et de Barthès, ci-devant secrétaire de l'ambassade de France, sujet du prince de Saint-Gall, naturalisé depuis vingt-cinq ans, et qui est réduit à la mendicité, lui et sa famille.

Vol. 435, f° 405, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

529. — *Baden, 28 mai* [1]. — Barthélemy à Le Brun. Accusé de réception de la dépêche du 17. Liquidation des indemnités dues aux régiments suisses licenciés. Affaires de Mulhouse. Réclamation de MM. Nœgueli et Cie, négociants à Berne.

Vol. 434, f° 479, original, 2 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 306, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

530. — *Baden, 28 mai.* — Barthélemy à MM. Vallois et Brack, commissaires nationaux du Pouvoir exécutif dans le département du Mont-Blanc. Même sujet.

Vol. 435, f° 307, copie, 2/3 p. in-f°.

531. — *Berne, 28 mai.* — Le citoyen Dignefle [à Le Brun]. Dispositions des Suisses. Situation de la France en Europe.

Vol. 441, f° 115, original, 8 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [2]

532. — *Baden, 29 mai.* — « Je ne crois pas hors de propos de vous faire connoître, par la copie ci-jointe d'une lettre que j'ai reçue de Zurich, que si cet État continue de se conduire avec beaucoup de sagesse dans son intérieur, ses fonctions comme Directoire ne cessent d'être infiniment délicates et difficiles, puisqu'elles l'exposent sans cesse à éprouver de la part de quelques-uns de ses co-alliés les désobligeants procédés de leur jalousie et de leurs passions. On sent tout ce qu'il lui faut de prudence et de circonspection pour se maintenir en crédit et en influence au milieu de tant de républiques parmi lesquelles les préjugés religieux d'une part, et de l'autre les rivalités d'intérêt entretiennent tant de sujets de division, lesquelles, si elles n'éclatent point, n'en sont pas moins très sensibles et très remarquables dans les dispositions de la politique interne des Cantons.

POLITIQUE N° 173.
État politique de la Suisse.

1. Reçue le 3 juin.
2. Reçue le 3 juin.

« Pour se faire une idée de l'embarras qui se trouve dans les différents rouages qui doivent faire mouvoir la confédération helvétique vers un but commun, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'Alliance d'Or que les États catholiques ont conclue entre eux en 1586. La superstition qui régnoit alors dans une grande partie de l'Europe, et les moyens iniques dont les prêtres s'étoient servis pour fanatiser les esprits peuvent seuls rendre concevable cette espèce de ligue ou conjuration de la Suisse catholique contre la Suisse évangélique. Mais ce qu'on aura beaucoup de peine à croire, c'est que l'observation de cette alliance monstrueuse, loin de tomber en désuétude, a été jurée de nouveau solennellement en 1655, ainsi qu'à différentes autres époques, et que cette cérémonie a même encore eu lieu de nos jours, et cela il y a à peine dix années, à Sion en Valais où les députés de tous les États catholiques se sont réunis à cet effet. Pour vous faire connoître cette pièce vraiment singulière, j'en joins ici une copie.

« Les cantons de Fribourg et de Soleure ont de tous les temps été le siège de la bigoterie et de l'intolérance politique et religieuse. D'un autre côté les États démocratiques catholiques sont presque entièrement à la merci des moines et des prêtres. Faut-il après cela s'étonner si une grande révolution qui, par ses élans sublimes vers la liberté et l'indépendance, a fait tomber le voile qui cachoit aux yeux du stupide vulgaire les droits imprescriptibles de l'homme, a nécessairement jeté l'épouvante et l'alarme parmi les magistrats dont toute la science dans l'administration consiste à gouverner par la peur du diable?

« Le contraire est arrivé dans les États protestants où le peuple, généralement instruit, est conduit par les lumières de la raison et s'occupe de tout ce qui peut par son travail et son industrie lui procurer de l'aisance et le rendre heureux dans ce monde-ci, sans trop envier aux catholiques les plaisirs et les jouissances infinies que le clergé leur promet dans le paradis.

« Voilà une des causes principales de la différence qui existe entre les Cantons dans leur manière de juger la révolution françoise. Les magistrats catholiques y ont vu la fin de leur règne, tandis que les protestants n'ont cru y apercevoir que le développement des principes sur lesquels repose le calvinisme, qui ne peuvent que consolider leur gouvernement en leur attachant de plus en plus leurs concitoyens et ressortissants.

« La République françoise trouvera donc, par cette analogie et ce rapprochement heureux, des amis naturels parmi les États protestants de la Suisse, où les magistrats et le peuple ont un intérêt égal à ses succès et à sa prospérité, au lieu que dans les États catholiques, quoique pour la plupart démocratiques, on doit s'attendre que la révolution françoise y sera encore longtemps défigurée et méconnue. Il faudra en effet une grande patience et épuiser tous les moyens imaginables pour rassurer les chefs de ces États et les tirer de l'erreur funeste dans laquelle

ils ont vécu jusqu'à présent, qu'ils ne peuvent avoir d'influence et d'autorité que celle que leur procurent les prêtres, de même que pour faire comprendre au peuple catholique que nous ne sommes plus au temps où tout le bonheur consistoit à faire son salut moyennant les pratiques religieuses du culte catholique, et de celui des rois auxquels il a si aveuglément prodigué jusqu'ici son sang et ses services. Dès que la République françoise jouira de la paix, l'intérêt étant après tout l'idole des Suisses catholiques, en cherchant à nous attacher les moines, ce qui n'est pas impossible, ce sera un grand acheminement vers une réunion des esprits et la possibilité d'entamer alors la négociation d'une alliance générale.

« Cette perspective m'auroit fait désirer, Citoyen, que vous m'eussiez fait parvenir une réponse satisfaisante à la demande que je vous ai transmise le 6 avril dernier de la part des deux capucins suisses qui ont été aumôniers du ci-devant régiment des Gardes suisses et qui réclamoient la libre disposition d'une maison située dans le village de Courbevoie près de Paris, dont ils étoient propriétaires et dont ils avoient successivement payé le prix sur leurs épargnes. Cet acte de justice, que je saurois faire valoir comme une grande faveur, électriseroit tous les couvents de capucins de la Suisse et y mettroit en grande réputation la République françoise, en même temps qu'elle me donneroit des droits à leur reconnoissance et augmenteroit l'intérêt que j'ai déjà su inspirer à quelques chefs de l'ordre avec lesquels j'ai fait connoissance pendant le dernier chapitre général tenu il y a une année à Baden. Il vous paroîtra vraisemblablement aussi extraordinaire que plaisant de me voir en quelque relation avec des capucins; mais quand on connoît le caractère des peuples catholiques de la Suisse, on aperçoit bientôt combien ce ressort a été de tous les temps puissant pour influer auprès d'eux. Je n'ai donc pas cru devoir le repousser lorsqu'il s'est présenté à moi des circonstances naturelles de l'employer dans la vue de familiariser peu à peu par eux les petits Cantons avec notre nouvel ordre de choses.

« De tous les États catholiques, celui du Valais exige le plus de compassion; les magistrats y sont plus que dans aucun autre dans la dépendance servile du clergé. Les chefs valaisans ont très bien senti que l'asile accordé aux émigrés et surtout aux prêtres réfractaires finiroit non seulement par leur être à charge, mais encore par échauffer les esprits et par occasionner une fermentation fâcheuse. Ils ne savent maintenant plus comment se défaire de ces êtres dangereux, surtout des prêtres qui, s'étant impatronisés chez les paysans, se sont créé une espèce d'existence indépendante sous la sauvegarde du peuple. On vient aussi de faire dans le canton de Soleure la triste expérience du danger qu'il y a de céder trop facilement aux sentiments de la pitié; on y a accueilli près de mille ecclésiastiques cantonnés chez les paysans, qui les nourrissent gratis et qui les ont tellement pris en affection, que le Conseil de Soleure ne sait

plus comment sortir de cet étrange embarras, et ne se trouve plus assez fort pour expulser ces réfugiés incommodes, qui finiront par se rendre maîtres du pays.

« Les observations que je viens de vous présenter vous expliquent les difficultés que le Directoire de Zurich trouve à se charger de notifier avec éclat à ses co-alliés la pétition de Carouge et les raisons qui l'obligent à mettre des ménagements dans cet office. J'y ai suppléé de mon côté en la faisant circuler. J'ai aussi écrit à Berne non seulement pour qu'on surveillât attentivement dans le pays de Vaud les émigrés et prêtres de la ci-devant Savoie, mais aussi pour qu'on invitât à la même vigilance le gouvernement du Valais et le canton de Fribourg. Je ne suis pas inquiet que l'État de Berne ne s'occupe sérieusement de réprimer les abus que nous lui dénonçons. La volonté presque générale dans cette ville, ainsi que dans ses Conseils, est d'éviter soigneusement tout ce qui peut faire naître des sujets légitimes de plaintes. L'administration bernoise est trop sage et nos partisans y ont actuellement acquis trop de force, pour que nous ne devions pas être assurés qu'on s'empressera de réprimer des intrigues de prêtres étrangers dont les suites ne tendroient qu'à compromettre la tranquillité du Corps helvétique. Il ne sera peut-être pas aussi aisé de ramener à la raison Fribourg et le Valais, parce que l'un est fort arrogant et l'autre bien foible. Je compte cependant que les représentations de Berne ne seront pas en pure perte.

« En envoyant cette même pétition à Bâle, j'y ai joint une note pour les Magistrats, dont l'objet est de leur faire sentir qu'il convient infiniment au repos de leur État de ne pas garder longtemps dans leurs murs, mais de faire filer les émigrés et prêtres françois à mesure qu'il leur en arrive. Nous n'avons rien à désirer à cet égard des dispositions des chefs et du peuple de Bâle. Les uns et les autres détestent également ces hôtes incommodes et turbulents. Ils sont également pressés et occupés de s'en débarrasser. J'en ai rappelé la convenance aux Magistrats à cause du voisinage de nos troupes parmi lesquelles ces émigrés cherchent sans doute à entretenir des intelligences coupables. »

Les démarches du citoyen Uhlenhut, négociant de Strasbourg, sont demeurées infructueuses; mais nous venons, le citoyen Bacher et moi, de recevoir aujourd'hui des avis de Berne qui me font concevoir l'espoir que nous pourrons en tirer des armes. On ne s'explique pas encore assez pour que je doive vous le faire partager.....

« ... Tout ce que je vous avois annoncé est arrivé. On avoit recommencé à extraire le riz de Bâle sans obstacle pour le porter en France. Malheureusement M. de Buol s'en est aperçu. Lui-même, faisant les fonctions de sbire, a fait arrêter le 24 une voiture qui en étoit chargée. Il fulmine contre l'État de Bâle ; il annonce hautement qu'il a écrit pour être autorisé à demander une éclatante satisfaction, et à témoigner dans cette circonstance combien sa Cour a sur tous les points sujet d'être mé-

contente de la conduite de ce Canton. M. de Buol met dans tous ces procédés tant de passion, que l'opinion publique lui devient extrêmement défavorable à Bâle. Le citoyen Rivalz vous aura instruit d'une affaire qui occupe avec raison toute la ville de Bâle. Les Autrichiens ont fait arrêter sur leur territoire le fils d'un bourgeois de Bâle. Ils l'accusent d'avoir cherché à débaucher leurs soldats. Il a été jugé et condamné à mort. L'opinion publique est fixée à cet égard ; il est évident que le jeune homme est innocent de ce dont on l'accuse, et qu'il n'est que la victime d'un infâme complot formé au camp autrichien; et cependant toutes les instances et démarches qui ont été faites jusqu'à présent pour le sauver, ont été inutiles. Les Autrichiens, désespérés de la désertion qui désole leur armée et qui se trouve vraisemblablement augmentée par les divers besoins que les Cantons ont d'hommes dans ce moment, ont imaginé de mettre à la grâce de ce jeune homme une condition que le calcul qui l'a dictée rend féroce. Ils demandent que Bâle et tous les Cantons s'engagent de leur rendre leurs déserteurs quand ils mettront le pied sur territoire suisse. Cette proposition mettra à une douloureuse épreuve l'attachement et le respect de Bâle comme de toute la Suisse pour l'inviolabilité du sol helvétique, et tend à soulever le peuple contre les Magistrats qui n'auroient pas tout fait pour conserver la vie au malheureux prisonnier. Mais le peuple de Bâle connoîtra mieux ses droits; il fortifiera ses chefs dans la résolution où ils sont de tout sacrifier plutôt que de souiller l'honneur national. On me mande de Zurich que, s'il faut que le jeune homme périsse, il périra, mais que le territoire suisse restera sacré. Toute cette horrible affaire dans laquelle M. de Buol a témoigné la plus grande dureté, en augmentant le ressentiment que les Autrichiens portent depuis longtemps aux Bâlois, indisposera singulièrement ceux-ci contre nos ennemis. C'est à nous à faire notre profit de ces diverses circonstances et à nous attacher de plus en plus les Bâlois et tous les Cantons par des témoignages constants d'amitié et d'intérêt. Si tous les François connoissoient ou vouloient connoître le mérite de notre position à leur égard, rien de désagréable ne viendroit troubler la bonne harmonie que les chefs des deux nations veulent pour leur bonheur réciproque maintenir invariablement entre elles ; mais plus d'une personne trouve son compte à déranger les calculs que la plus sage politique a dans cette vue combinés à Paris. Je vous adresse ici trois pièces qu'un magistrat de Bienne, extrêmement attaché à nos intérêts, me fait passer. Ses lumières et son amour pour la liberté et l'union des deux nations le portent à se désoler en voyant la facilité avec laquelle on les compromet par des explications et des entreprises concertées à Porentruy, qui ne lui paroissent pas compatibles avec la générosité que l'on veut à Paris faire éprouver aux Suisses et que leur nation prise ensemble cherche certainement à mériter.

« Un incident très désagréable est arrivé sur la limite du territoire du

département du Mont-Terrible et du canton de Bâle, près d'un de nos camps. Le général Beauharnais m'en instruit à l'instant. Une de nos sentinelles se disant insultée par une sentinelle suisse, a tiré sur elle et l'a grièvement blessée à l'épaule. Ce soldat suisse est malheureusement un Zurichois. Je viens d'en écrire à Zurich où sûrement cet accident fera beaucoup de peine, mais j'espère que, quelle qu'en soit la cause, on s'occupera soigneusement à Huningue, où le soldat a été transporté pour y être traité, des moyens de le guérir et d'adoucir le malheur de sa position.

« Je ne puis refuser à la maison de commerce Jean-Louis Bourcard et fils, de Bâle, extrêmement patriote, de vous recommander particulièrement la note ci-jointe..... »

Vol. 434, f° 491, original, 11 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 307 v°, copie, 10 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Zurich, 26 mai.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 23. Pétition des habitants de Carouge. Situation difficile du Directoire. « V. E. croit qu'une lettre particulière que j'écrirois à quelque homme raisonnable à Fribourg pourroit faire quelque effet. Très volontiers je suivrois cet avis ; mais j'avoue que jusqu'ici je n'ai pas encore le bonheur de connoître un seul Fribourgeois raisonnable, modéré et qui ne soit guidé par des passions. Je croyois en avoir trouvé un l'année dernière à la diète de Frauenfeld, mais *egregie me fefelli*..... »

Vol. 434, f° 470, copie, 4 p. in-f°.
Vol. 435, f° 312 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

b. — « Alliance d'Or entre les États catholiques de la Suisse, de l'année 1586. »

Vol. 435, f° 313 v°, copie, 4 p. 1/2 in-f°.

c. — *Bienne, 25 mai.* — Wildermett, maire de Bienne, à Bacher. Il se plaint vivement de ce qui se passe dans la partie suisse de l'ancien évêché de Bâle, et notamment de l'occupation par les troupes françaises de la courtine de l'abbaye de Bellelay.

Vol. 434, f° 460, copie, 3 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 316, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

d. — *Bienne, 27 mai.* — Wildermett à Bacher. Même sujet.

Vol. 434, f° 474, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 435, f° 317 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

e. — « Précis de ce qui s'est passé à l'entrée des troupes françoises dans la courtine de Bellelay les 20, 21 et 22 mai 1793. »

Vol. 434, f° 436, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 435, f° 318 v°, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

533. — *S. l. n. d.* — Note adressée par Barthélemy aux magistrats de Bâle relativement à la nécessité d'éloigner de la ville les émigrés et les prêtres réfugiés.

Vol. 435, f° 316, copie, 3/4 p. in-f°.

534. — *Baden, 29 mai.* — Barthélemy à Le Brun relativement à M. Grand, chevalier de l'ordre de Vasa, natif du pays de Vaud, et à ses deux filles, l'une mariée au ci-devant maréchal de camp d'Hauteville, l'autre veuve du général Prévôt.

Vol. 435, f° 320, copie, 2/3 p. in-f°.

535. — *Paris, 29 mai.* — Le Brun à Barthélemy. Succession de M. de Besenval.

Vol. 435, f° 353, copie, 1/3 p. in-f°.

536. — *Baden, 30 mai.* — Barthélemy au général Falk. Le citoyen Bacher remettra au général en même temps que cette lettre une copie de celle que Barthélemy a écrite récemment au citoyen Beauharnais : elle l'instruira des motifs du voyage de ce secrétaire d'ambassade. « Les Autrichiens se conduisent d'une manière révoltante envers le canton de Bâle. Nos bons procédés pour ce Canton ainsi que pour toute la Suisse doivent nous faire tirer un grand parti de cette maladresse. » Barthélemy recommande vivement le soldat zurichois récemment blessé près du camp de Reinach.

Vol. 435, f° 321 v°, copie, 1 p. in-f°.

537. — *Baden, 30 mai.* — Barthélemy à l'abbé de Bellelay. Il accuse réception de la lettre du 27, qui lui a causé une « véritable affliction ».

Vol. 435, f° 329 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

538. — *Saint-Maurice, 30 mai.* — Helfflinger à Bacher. Faux assignats.

Vol. 435, f° 353, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

539. — *Saline de Montmorot, 31 mai.* — L'inspecteur général des salines du Jura et du Doubs, Haudry, à Barthélemy. Sels.

Vol. 435, f° 375, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

Pièce jointe. — « État des sels en pains et en grains expédiés des salines de Chaux et Montmorot à la destination des Cantons suisses pendant l'année 1792, sixième de la régie de Mager. »

Vol. 435, f° 376 v°, copie, 1 p. in-f°.

540. — *Bâle, 31 mai*[1]. — L. M. Rivalz à Le Brun. Nouvelles de Bâle. Mouvements militaires. Déserteurs autrichiens. Riz.

Vol. 434, f° 500, original, 4 p. in-f°.

541. — *Bâle, 31 mai.* — Le citoyen Darbelet au citoyen Ysabeau. Affaires de Bâle. Émigrés. Nouvelles militaires. Vente des meubles, des orgues et de la bibliothèque de l'abbaye de Lussel, district d'Altkirch.

Vol. 441, f° 119, original, 9 p. 3/4 in-4°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN[2]

POLITIQUE N° 174. **542.** — *Baden, 1er juin.* — Les difficultés qui s'opposent à ce qu'on puisse effectuer des achats d'armes en Suisse sont encore augmentées par l'état actuel des relations entre Genève et Berne. Le citoyen Digneffe, qui s'occupe de ce qui concerne le projet d'achat d'armes, pense, comme Barthélemy, que des ouvertures tendant à un renouvellement d'alliance avec les Cantons seraient prématurées.

« Les Autrichiens font dans ce moment-ci tout ce qu'il faut pour les aliéner d'eux et les amener à nous. J'ajoute à ce que je vous ai marqué dans ma dernière lettre que celle que le canton de Bâle a adressée à tous ses co-alliés et dont je joins ici une copie, aigrit singulièrement les esprits contre les prétentions de notre ennemi. Ils sont d'autant plus ulcérés à Bâle que les députés que cet État avoit envoyés au commandant autrichien ont été extrêmement mal reçus par lui, de sorte que tous les sentiments d'humanité et d'honneur national sont attaqués dans cette affaire.

« Mais le département du Mont-Terrible paroît vouloir non seulement nous en faire perdre tout le fruit, mais même provoquer les plus grandes défiances entre les deux nations.....

« Avant-hier j'ai reçu des administrateurs du directoire du Mont-Terrible une lettre accompagnée de vingt-trois pièces toutes relatives à l'abbaye de Bellelay.

« Je joins ici copie de la lettre. Je ne la caractériserai pas. Je vous prie seulement de la lire. Je me borne à répondre aux administrateurs que j'exécuterai toujours fidèlement les ordres qui me seront adressés par le Conseil exécutif.....

« Vous verrez ce qu'on dit de la courtine dans une autre lettre de Bienne ci-jointe en date du 26.....

« Mais il ne s'agit pas ici de la destinée de trois misérables villages ni

1. Cette date, ajoutée après coup, est d'une autre main.
2. Reçue le 6 juin.

de quelques moines. Il est bien plutôt question d'un plan très dangereux que des intrigants aux gages de l'Autriche ont formé depuis longtemps, que la sagesse et la fermeté du Comité de Salut public et du Conseil exécutif avoient complètement dérangé et que la rage de ces gens cherche à reproduire. Qu'est-ce, en effet, ce procès-verbal, d'ailleurs dressé avec art, autre chose qu'un véritable manifeste contre Berne, et de suite contre la Suisse.... Si le Comité de Salut public et le Conseil exécutif ne prennent pas des mesures promptes pour arrêter ce Directoire, il est facile de prévoir que tous les soins qu'ils ont employés pour conserver la bonne intelligence avec la Suisse seront bientôt entièrement perdus. Toute cette affaire de la courtine de Bellelay n'auroit pas dû être traitée avec tant d'éclat, à la veille surtout d'une Diète helvétique, et il eût été bien plus sage de vous en déférer la connoissance..... »

Vol. 436, f° 3, original, 8 p. in-f°.
Vol. 435, f° 322 v°, copie, 7 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 29 mai.* — Frisching à Barthélemy. Il accuse réception de la lettre du 25. La pétition des habitants de Carouge a paru « un peu singulière tant par son contenu que par sa forme. Il nous est impossible de surveiller nos frontières de manière que les François ne rentrent pas chez eux. C'est aux départements de France et aux districts de surveiller leurs frontières, pour que des émigrés rebelles, comme ils les appellent, n'entrent point en France. Chez nous on ne peut les connoître à leur physionomie. D'ailleurs on ne prend pas si fort garde à des gens qui ne font que traverser le pays sans s'y arrêter. C'est autre chose quand ils veulent séjourner dans le Canton; alors ou ils sont éconduits, ou surveillés strictement à ne rien faire ni entreprendre contre la neutralité. Nous avons sûrement la plus grande partie du temps du déplaisir à leur séjour; mais quelquefois un déluge de recommandations pour des femmes ou gens infirmes font qu'on leur donne une tolérance de quelques mois; encore a-t-on pris la précaution de les éloigner des frontières et de les assigner à demeurer dans l'intérieur du pays pour ne pas donner ombrage à nos voisins. Nous n'avons point de prêtres chez nous..... Du reste nous pourrions former à plus juste titre des plaintes contre les habitants de Carouge : tous nos bannis et échappés de prisons trouvent asile soit à Carouge, soit à Ferney, d'où ils complotent fièrement contre leur souverain légitime..... Émigrés.

« Le député genevois Dupin est revenu pour quelques jours de Paris à Genève. Il a rapporté qu'on y parle fortement d'une alliance avec les Suisses et qu'on veut y comprendre la ville de Genève. Cela plaît infiniment aux égaliseurs de cette cité..... Les Comités d'administration et de sûreté provisoire nous ont annoncé par deux lettres des 1er janvier et 27 avril 1793 les changements arrivés dans leur gouvernement. Ils auroient désiré recevoir une réponse de l'État de Zurich et du nôtre. La Relations avec Genève.

chose fut en délibération chez nous vendredi passé. On se détermina à l'opinion de ne point répondre. » Si Zurich est d'un avis contraire, Berne pourra revenir sur sa résolution. « Ce qui a opéré cette opinion, c'est l'accueil affecté avec lequel la ville de Genève a reçu deux échappés de nos prisons, Raimondin et Joseph..... De pareils et autres gens de cette nature sont reçus à bras ouverts à Genève. Jugez si on aura à cœur de se lier de pair avec le gouvernement actuel qui n'a aucune autorité en se laissant maîtriser par les clubs...

« Les dernières nouvelles de Bellelay sont un peu meilleures. Les officiers qui occupent la courtine ou banlieue du monastère vivent fort bien avec les moines qui y sont, qui ont la courtoisie de leur donner à manger amicalement en faisant sabler le champagne.....

« Nous aurons M. Beauharnois sur le Rhin en place de M. de Custine. Ce changement de généraux est fort désagréable, parce qu'il faut toujours leur apprendre notre alphabet. »

Vol. 434, f° 489, copie, 3 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 326, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

b. — *Bâle, 24 mai.* — Les bourgmestre et Conseil de la ville de Bâle au Conseil secret de Lucerne [et aux autres États du Corps helvétique]. Difficultés avec les troupes impériales. Arrestation du jeune Muller, âgé de vingt ans, fils d'un bourgeois de Bâle, accusé d'avoir excité un soldat autrichien à déserter. Plainte formulée contre un officier suisse pour le même motif. Refus du général de Lichtenberg de rendre le jeune Muller si Bâle ne s'engage pas à l'avenir à interdire son territoire aux déserteurs. Tout ces faits ont paru trop graves pour que MM. de Bâle n'aient pas cru devoir en informer immédiatement leurs co-alliés.

Vol. 434, f° 448, copie, 3 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 337 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

c. — *Porentruy, 26 mai.* — Les administrateurs du directoire du département du Mont-Terrible à Barthélemy. « Nous vous communiquons en copie les pièces relatives à l'abbaye de Bellelay dont vous devez connoître l'incivisme. C'est par une erreur très grossière que ce tas de moines a été compris dans la neutralité armée de la Suisse. Nous ne permettrons jamais que celle-ci infecte le territoire françois sous prétexte de courtine ou de toutes autres dénominations quelconques. Comme vous êtes chargé de diplomatiser cet objet, nous nous persuadons aisément que vous nous éviterez la peine de l'aplanir de toute autre manière. Nous sommes fraternellement. *Signé :* LEMANE le jeune, vice-président, LAVILLE, ERARD, VERMEILLE. »

Vol. 434, f° 462, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 435, f° 333 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

d. — *Porentruy, 19 mai.* — Extrait du procès-verbal des séances du directoire du département du Mont-Terrible. Abbaye de Bellelay. Ordre d'arrestation contre les nommés Miserez, Humaire et Tardi, citoyens français de la commune de la Joux.

Vol. 434, f° 464, copie, 5 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 333 v°, copie, 4 p. in-f°.

e. — *Quartier général de Delémont, 5 mai.* — Le général de brigade Monter, commandant les troupes dans le département du Mont-Terrible, aux administrateurs de ce département. Il n'avait pas attendu leurs avis pour veiller à la sûreté des passages de Moutier-Grandval. Il fait connaître les mesures qu'il a prises dans ce but. S'ils avaient connaissance de rassemblements à Bellelay, il les prie de l'en avertir.

Vol. 434, f° 463, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 332 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

f. — *Delémont, 21 mai.* — Le même aux mêmes. Le général fait connaître les mesures qu'il a prises pour exécuter la réquisition du Directoire. Les citoyens Miserez, Tardi et Humaire se sont évadés malgré les précautions prises. L'officier suisse qui réside à Bellelay a protesté.

Vol. 434, f° 467, copie, 4 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 337, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

g. — « Noms des particuliers arrêtés par le détachement des troupes françoises aux ordres du général Monter dans la nuit du 19 au 20 mai 1793. »

Vol. 434, f° 469, copie, 1 p. in-f°.

h. — *Bienne, 27 mai.* — L'abbé de Bellelay à Barthélemy. Occupation de la courtine de l'abbaye. Il s'est réfugié à Bienne. Il recommande à la bienveillante protection de l'ambassadeur les nommés Joseph Miserez, maire de la Joux, et Joseph Humaire, de Genevez, proscrits uniquement pour avoir été députés à Berne et à Soleure aux fins de faire comprendre leurs communautés dans la neutralité helvétique.

Vol. 434, f° 475, copie, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 328 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

i. — *Bienne, 27 mai*[1]. — Le maire de Bienne, Wildermett, à Bacher. Affaires de Bellelay.

Vol. 434, f° 483, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 329 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

1. Cette lettre est datée du 28 mai dans le vol. 434.

j. — *Berne, 28 mai.* — Sturler à Bacher. Affaires de Bellelay. Régiment de Roquemondet. Émigrés.

Vol. 434, f° 481, copie, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 330, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

k. — *Bienne, 26 mai.* — Le bourgmestre Moser à Bacher. Affaires de Bellelay.

Vol. 434, f° 472, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 331, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

l. — *Zurich, 31 mai.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Pétition des habitants de Carouge. Pamphlet intitulé *Les Suisses peuvent-ils et doivent-ils reconnoître la République françoise.* Lettre du département du Doubs relative aux passeports.

Vol. 434, f° 502, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 332, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

m. — *Coire, 27 mai.* — Le citoyen Noël, ministre plénipotentiaire de la République française à Venise, à Barthélemy. Envoi d'une pièce imprimée. Affaires des Grisons.

Vol. 434, f° 478, original, 1 p. in-4°.

543. — *Baden, 1er juin.* — Barthélemy aux administrateurs du Directoire du département du Mont-Terrible. « J'ai reçu votre lettre du 26 mai. Je vous rends grâces de m'avoir communiqué toutes les pièces qui y sont jointes. J'exécuterai toujours avec fidélité les ordres qui me seront adressés par le Conseil exécutif. »

Vol. 435, f° 341, copie, 1/3 p. in-f°.

544. — *Venise, 1er juin.* — Félix Hénin, chargé des affaires de France près la république de Venise, à Barthélemy. Blés.

Vol. 435, f° 374, copie, 2 p. in-f°.

545. — *Val d'Oye, 1er juin.* — Notifications de l'arrêté du département du Haut-Rhin déclarant émigrés François-Charles de Reding, sa femme et sa belle-mère.

Vol. 436, f° 13, copie, 2 p. in-f°.

546. — *Belfort, 28 juillet 1791.* — Passeport délivré par la municipalité de Belfort aux mêmes personnes.

Vol. 436, f° 14, copie, 1 p. in-f°.

547. — *S. l., 31 octobre 1792.* — Arrêté du département du Haut-Rhin concernant les mêmes personnes.

Vol. 436, f° 14 v°, copie, 1 p. in-f°.

548. — *S. l. n. d.* — Note relative aux faux assignats.

Vol. 436, f° 7, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

549. — *Baden, 2 juin.* — « Vous connoissez déjà l'abrégé de la lettre du commandant autrichien à l'État de Bâle au sujet du malheureux jeune homme Muller. Je la joins ici en entier aussi bien que la réponse qui lui a été faite par ce Canton. Toute cette affaire, véritablement honteuse pour les Autrichiens, est encore plus odieuse par la supposition du fait du petit Huningue et prouve d'une part la rage qu'ils ressentent de l'étendue de la désertion qui s'est mise dans leur armée du Brisgau et de l'autre leur extrême malveillance pour le canton de Bâle. Elle se manifeste par les propos pleins de haine que profèrent à chaque occasion M. de Buol, les personnes qui l'entourent et les commandants autrichiens. Quant à la désertion, il est constant qu'elle est prodigieuse. Les registres des portes de la ville de Bâle font foi que dans l'espace de trois semaines sept cents déserteurs autrichiens s'y sont présentés. La contagion gagne même les cuirassiers, chose très remarquable. Le Ministre impérial a demandé à l'État de Bâle qu'on ôtât à ceux-ci leurs bottes à leur entrée sur le territoire du Canton, pour les rendre à l'armée qu'ils abandonnoient. Dans un autre moment le gouvernement Bâlois ne se seroit pas prêté à cette complaisance, il s'y prête aujourd'hui, dans l'espoir d'adoucir le sort du jeune Muller. Mais M. de Lichtenberg n'obtiendra jamais ce qu'il demande du canton de Bâle sur le fait des déserteurs, et le Corps helvétique, dont c'est devenu l'affaire et la cause, ne pourra qu'engager Bâle à rejeter ou à éluder une proposition qui attaque l'indépendance du territoire.

POLITIQUE N° 175.

Déserteurs autrichiens.

« Il est certain qu'il y a à Bâle divers enrôleurs qui cherchent des hommes pour les nouveaux régiments que quelques officiers suisses lèvent pour le Piémont. Il est possible qu'ils aient employé des manœuvres pour débaucher les soldats autrichiens, mais leurs généraux n'en ont aucune preuve. Un grand nombre de ces déserteurs passant en Piémont comme recrues pour les régiments suisses et pour le compte de ceux-ci, on prétend que l'Empereur a l'intention de demander au roi de Sardaigne de les lui restituer. Cette mesure ne paroît point praticable.

« Il se présente chez moi un assez bon nombre de François, déserteurs des armées autrichiennes. Tous me disent que cette contagion fait de grands progrès et en fera chaque jour davantage dans les troupes de notre ennemi. Je vous prie de considérer si dans cet état de choses, il seroit possible que les Autrichiens osassent avoir la pensée de violer le

1. Reçue le 8 juin.

territoire suisse pour arriver sur le nôtre, et si alors un nouvel ouvrage entre Huningue et Bâle dont on me marque de cette dernière ville qu'on parle déjà, et auquel on prétend même qu'on commence à travailler, ne provoquera pas encore des plaintes et des inquiétudes d'autant plus vives que j'apprends de plus d'un côté que nos mouvements vers le Munsterthal produisent la plus désagréable impression.

« Je vous supplie de ne pas perdre de vue que la Diète helvétique se rassemblera dans un mois, et qu'il nous importe autant qu'il nous est facile d'arracher aux malveillants presque toutes les armes qu'ils voudront y employer contre nous. »

Vol. 436, f° 15, original, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 341 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Lörrach, 20 mai.* — Le général comte de Lichtenberg aux magistrats de Bâle. Il propose d'interdire absolument, au moins pendant la durée de la guerre, le territoire bâlois aux déserteurs autrichiens. « A cette condition et pour cette seule fois » il rendra le nommé Muller, qui doit être incessamment livré au Conseil de guerre.

Vol. 434, f° 435, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 435, f° 342 v°, copie, 1 p. in-f°.

b. — *Bâle, 29 mai.* — MM. de Bâle au général comte de Lichtenberg. Ils ne peuvent obtempérer à la demande qu'il leur adresse. Vu les liens qui les unissent au Corps helvétique, ils ne croient pas que leur État ait le droit de décider seul cette affaire. Ils feront comme par le passé tous leurs efforts pour ne justifier aucune plainte relativement aux déserteurs. Ils recommandent à l'humanité et à la générosité du général leur compatriote Muller et discutent les faits qui lui sont imputés.

Vol. 434, f° 485, copie, 7 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 343, copie, 5 p. in-f°.

550. — *Bâle, 2 juin.* — L. M. Rivalz à Le Brun. Nouvelles de Bâle et d'Allemagne. Démêlés de Bâle avec les Autrichiens. Riz. Mouvements militaires.

Vol. 436, f° 17, original, 4 p. in-f°.

551. — *Baden, 3 juin.* — Barthélemy à Le Brun. Il envoie une lettre de Coire que lui a adressée le citoyen Noël. « S'il est vrai, comme il y est dit, qu'on lève en Corse un nouveau régiment grison formé des débris de celui de Salis Marschlins qui y a été licencié, cet essai pourra avec le temps éclaircir les idées sur le plus ou moins de possibilité d'attirer en France des troupes suisses. »

Barthélemy recommande au ministre MM. Bansi fils, Schweizer et de Wrintz.

Vol. 435, f° 345 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Coire, 27 mai.* — Henri Bansi à Barthélemy. Il le prie de recommander au département des Affaires étrangères son fils, employé chez M. Schweizer, de Zurich, banquier à Paris.

Vol. 434, f° 477, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

b. — *Bâle, 29 mai.* — J. de Wrintz à Barthélemy. Scellés apposés sur les biens qu'il possède dans le département du Bas-Rhin.

Vol. 434, f° 497, original, 4 p. in-4°.

552. — *Saint-Maurice, 3 juin.* — Helfflinger à Bacher. Affaires du Valais. Faux assignats. Craintes relatives à une invasion possible des Piémontais par le Valais.

Vol. 435, f° 365, copie, 2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Paris, 20 mai.* — Le Brun à Helfflinger. Mesures à prendre en vue d'une invasion éventuelle des Piémontais en Valais.

Vol. 435, f° 366, copie, 1 p. 1/4 in-f°,

553. — *Zurich, 3 juin.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Affaires de Bellelay et de Genève. Passeports. Détails sur un sieur Tinseau.

Vol. 435, f° 350 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

554. — *Baden, 3 juin.* — Barthélemy au bourgmestre Kilchsperger. Il lui communique les arrêtés du Conseil exécutif relatifs aux passeports.

Vol. 435, f° 347 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

555. — *Bâle, 3 juin.* — Le citoyen Dignefle à Le Brun. Éloge de Barthélemy. Achats d'armes. Bonnes dispositions du colonel Weiss et des Suisses en général pour la France. Précautions à prendre pour prévenir une violation du territoire de Bâle par les Autrichiens.

Vol. 441, f° 126, original, 4 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

556. — *Baden, 4 juin.* — Barthélemy accuse réception de la dépêche du 27 mai relative aux passeports. C'est par suite d'une erreur qu'il avait été amené à parler de la construction d'un nouvel ouvrage en avant d'Huningue. La conduite que tiennent les Autrichiens est on ne peut plus propre à leur aliéner les Bâlois. Le mécontentement paraît général.

POLITIQUE N° 176.

Conduite de M. de Buol et des Autrichiens à Bâle.

1. Reçue le 10 juin.

« Il est augmenté par les procédés de M. de Buol qui ayant eu, au moment de son arrivée en Suisse, la réputation d'un homme très éclairé et rompu aux affaires quoiqu'encore fort jeune, ne présente aujourd'hui aux regards du public que les pusillanimités et les minutieuses passions d'un petit individu frêle, à qui ses vapeurs et l'extrême foiblesse de ses nerfs font voir des dangers partout et à qui cependant des malices subalternes ne sont pas étrangères. Vous savez qu'il va lui-même aux portes de Bâle pour voir s'il n'en sort pas des voitures chargées de riz pour la France. On dit qu'il a demandé au sénat de Bâle la destitution de deux Conseillers d'État qui sont soupçonnés d'avoir, comme négociants, facilité l'exportation de cette denrée. Mais il aura beau faire, aussi longtemps qu'il y aura beaucoup de riz en Suisse, il faudra qu'il sorte, si ce n'est pas par une porte, ce sera par une autre. Nous en faisons l'expérience dans ce moment. La découverte faite par M. de Buol a arrêté les exportations d'un côté, mais elles se continuent de celui qui conduit au département du Mont-Terrible. L'essentiel est de ne pas faire de bruit et que désormais tous les marchés que nos négociants contracteront avec des Bâlois stipulent que les riz leur seront livrés sur territoire françois. Les négociants de Bâle trouveront bien les moyens de remplir cette condition.

« Les hommes offrent souvent des disparates dans leur caractère. M. de Buol placé sous les portes de Bâle et occupé à sonder de l'œil le contenu des voitures qui passent en France peut paroître à Vienne un héros, et cependant ce héros meurt de peur à Bâle. Il se croit entouré de périls, il a au moins la franchise de l'avouer aux magistrats de Bâle qui rient de son innocence. Il se plaint hautement de toute la Suisse, mais surtout il fulmine contre la façon de penser des Bâlois et leur choquante partialité pour la France. Il paroît véritablement craindre qu'ils ne forment des complots contre lui de concert avec les François. C'est uniquement d'après cette disposition qu'il s'est logé au petit Bâle, c'est-à-dire de l'autre côté du Rhin dans un quartier où les gens qui ont quelque aisance dans leur fortune ne demeurent point. De cette manière il est à deux pas de la frontière autrichienne et en situation de mettre au moindre bruit sa personne en sûreté. M. de Buol se rend donc également odieux et ridicule en Suisse, en même temps que la première épithète s'attache aussi à tous les procédés que les généraux de l'Empereur observent aujourd'hui envers Bâle. Ces divers agents du despotisme viennois ne pourroient mieux faire quand ils seroient payés par nous. Laissons-les aller et sachons profiter de leurs fautes en offrant aux Cantons le contraste et le mérite de procédés différents.

« C'est la désertion autrichienne qui a amené ce nouvel ordre de choses. Elle est très grande. Une multitude d'avis ne me permet pas de douter que chaque jour elle ne devienne plus considérable. Il paroît que le soldat autrichien s'ennuie de la guerre qu'on lui fait faire, parce qu'il en

soupçonne la cause et l'objet, et cet instinct lui rend plus insupportables les mauvais traitements qu'il essuie. Les Autrichiens attribuent en grande partie cette effrayante désertion aux manœuvres des Bâlois. Aussitôt que je me suis aperçu qu'elle prenoit un caractère sérieux et que presque tous ces déserteurs passoient en Piémont comme recrues des régiments suisses, je me suis demandé s'il ne seroit pas possible qu'elle masquât une ruse autrichienne dont l'objet seroit de frayer une nouvelle route aux satellites de la cour de Vienne pour aller grossir le nombre de ceux qu'elle a fait arriver directement au secours du roi de Sardaigne. Mais ce calcul ne soutient pas l'examen, d'autant moins que tous ces soldats ne resteront pas en Piémont : un assez bon nombre d'entre eux sera envoyé comme recrues des régiments suisses au service d'Espagne.

« Tout ce que je vous ai mandé pour les riz, il faut le répéter pour les armes. Je crois que vous devez sentir, d'après les observations que j'ai eu l'honneur de vous adresser, qu'il est impossible que les Cantons nous cèdent celles ou partie de celles qu'ils ont dans leurs arsenaux. Mais si nous ne faisons pas de bruit, nous pouvons être assurés que d'une part des spéculations de commerce et de l'autre des manœuvres particulières nous en procureront un certain nombre. Il commence déjà à en entrer en France. On s'occupe à Berne des moyens de nous en fournir. Nous en tirerons aussi quelque peu de Bienne.

« Il en est de même des chevaux et des bestiaux. Les Cantons nous en fourniront autant qu'il leur sera possible jusqu'au moment où la crainte d'en manquer eux-mêmes les obligera de s'arrêter.

« P.-S. — Je joins ici la copie de la réponse que je viens de recevoir du bourgmestre en charge de Zurich à la communication que j'avois donnée au Directoire des deux arrêtés du Conseil exécutif des 17 et 25 mai.

« J'apprends par une autre lettre de Zurich du 3 juin que les inquiétudes se répandent en Suisse à l'occasion de ce qui se passe sur les frontières du Munsterthal et près de l'abbaye de Bellelay.

« Zurich auroit fort désiré répondre à la dernière lettre de la république de Genève et lui donner cette marque d'attention, mais le Grand conseil de Berne, comme vous le savez, ayant décidé par une majorité de douze voix seulement de proposer au premier Canton de persévérer dans le silence envers les comités genevois, Zurich n'a pas pu répondre seul ni se séparer de Berne. Je vous ai mandé la raison qui a fait pencher Berne vers la résolution qu'il a prise. Elle ne me paroît pas être d'une telle nature qu'elle ne puisse être changée dans quelque temps. »

Affaires de Genève.

Vol. 436, f° 25, original, 5 p. in-f°.
Vol. 435, f° 347 v°, copie, 4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Besançon, 22 mai.* — Le Conseil général du département du Doubs à Barthélemy. Émigrés qui rentrent en France avec des passeports suisses.

Vol. 434, f° 444, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 435, f° 349 v°, copie, 1 p. in-f°.

b. — *Zurich, 31 mai.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 434, f° 499, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 350, copie, 3/4 p. in-f°.

c. — *Zurich, 3 juin.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Passeports.

Vol. 435, f° 350 v°, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 436, f° 24, copie, 3/4 p. in-f°.

557. — *Baden, 4 juin.* — Barthélemy à Le Brun relativement au citoyen Vernet.

Vol. 435, f° 346 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

558. — *Baden, 4 juin.* — Barthélemy aux représentants du peuple français dans le département du Bas-Rhin, relativement aux biens de M. de Wrintz.

Vol. 435, f° 351 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

559. — *Bâle, 4 juin.* — Le citoyen Digneffe à Le Brun. Dumouriez est dans le Brabant. Le ci-devant duc de Chartres « avec les femmes de sa suite » est à Zug. Entretien avec Montjoie. « J'ai appris de lui que Deveaux qui vient d'être guillotiné devoit aller à Paris pour enlever le dauphin..... J'ai appris avec peine que Stingel est absous; c'est un vrai contre-révolutionnaire, et le bien que m'en a dit Montjoie qui étoit son adjudant général ne me laisse là-dessus aucun doute. Il m'a aussi donné des renseignements sur Kellermann qui me rendent ce général très suspect... Défiez-vous de cet homme ainsi que du général La Marche. Ce dernier quand il seroit de bonne foi est d'ailleurs incapable de commander une armée..... »

Vol. 441, f° 128, original, 2 p. 1/2 in-f°.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES POUR LES AGENTS POLITIQUES DE LA RÉPUBLIQUE EN PAYS ÉTRANGER [1]

560. — [*Paris, 5 juin*]. — « Pour rendre plus utiles les missions des agents politiques en pays étranger, et pour les faire concourir tous aux

1. On lit en marge de cette pièce : « Approuvé par le Conseil exécutif et le Comité de Salut public le 5 juin 1793, l'an II de la République. »
Il n'y a pas trace dans les Papiers de Barthélemy de l'envoi de cette pièce. Il

même but, il a paru essentiel de déterminer d'une manière uniforme la conduite qu'ils ont à tenir et le travail dont ils sont chargés, afin que d'un seul coup d'œil l'Administration puisse connoître les dispositions et les ressources des différentes Puissances avec lesquelles la République est en relation. Il leur est enjoint de ne pas perdre de vue les instructions suivantes.

§ 1. — « Les agents politiques de la nation françoise en pays étranger auront soin de maintenir dans toutes les occasions la dignité de la République et celle de leur caractère personnel. En se respectant eux-mêmes, il leur sera facile d'inspirer le même sentiment à ceux avec lesquels ils se trouveront en relation.

§ 2. — « Ce n'est ni par une représentation fastueuse, ni par des discussions oiseuses sur l'étiquette qu'ils songeront à maintenir la dignité de la République : c'est par une conduite sage et prudente ; c'est en donnant l'exemple des vertus qui appartiennent au vrai républicain.

§ 3. — « Quant aux disputes ridicules qui ont tant occupé l'ancienne diplomatie, les agents politiques de la nation déclareront hautement que le peuple françois voit dans tous les peuples des frères et des égaux, et qu'il désire écarter toute idée de suprématie et de préséance, mais que si quelque État méconnoissant la générosité de ses principes prétendoit à quelques distinctions particulières et se mettoit en mesure de les obtenir par des démarches directes ou indirectes, le peuple françois réclameroit alors toutes les prérogatives dont il a joui dans tous les temps. Lorsque ces discussions absurdes deviendront inévitables, les agents politiques observeront que ce n'est pas en leur qualité de monarques, mais comme chefs d'une grande nation que les anciens rois de France ont joui de certains droits de préséance, que la République est prête à abandonner pourvu que les autres Puissances renoncent également à leurs prétentions à cet égard.

§ 4. — « La conduite des agents politiques sera toujours sévère à l'égard des émigrés. Les trahisons dont ces hommes se sont rendus coupables envers leur partie les en a détachés pour toujours. Ils ne se permettront cependant contre les émigrés aucune mesure qui puisse blesser les lois sous la protection desquelles ils vivent en pays étranger.

§ 5. — « Ils observeront à l'égard des ministres des Puissances ennemies un maintien circonspect, mesuré, mais fier. Ils leur feront sentir dans toutes les occasions qu'ils sont loin de les craindre, mais ils s'abstiendront aussi de les provoquer. Quant aux ministres des Puissances amies ou neutres, la conduite des agents de la République sera amicale et franche. Ils formeront avec eux des liaisons aussi intimes que les intérêts de la République et le caractère de ces ministres pourront le permettre.

est bon de noter toutefois que le vol. 441, dans lequel elle se trouve, est presque entièrement composé d'originaux de dépêches du département des Affaires étrangères à Barthélemy, et des pièces qui étaient jointes à ces dépêches.

§ 6. — « Pendant quelque temps encore, les représentants de la nation en pays étranger auront à lutter contre les insinuations perfides, artificieusement répandues au dehors, concernant notre situation intérieure, nos vues et les circonstances qui ont accompagné notre révolution. Ils ne négligeront rien pour éclairer les nations sur l'état véritable de la République; par leur conduite, ils feront l'éloge de nos principes; par leurs discours, ils en développeront les avantages sans cependant se permettre des comparaisons qui pourroient faire revivre les soupçons et les défiances. Ils prouveront que le gouvernement que la France s'est donné est celui qui convient le plus à ses habitants et ils insisteront fortement sur le principe que toutes les nations ont le droit imprescriptible de se donner la constitution qui leur paroît la plus propre à assurer le bonheur général. Ils ajouteront que le peuple françois est tellement convaincu de cette vérité, que ses représentants l'ont solennellement reconnue en décrétant que la République ne s'immiscera jamais dans le gouvernement intérieur d'une autre Puissance, mais qu'elle ne souffrira pas non plus qu'un peuple étranger s'arroge le droit de *contrôler* le gouvernement intérieur de la nation françoise. Enfin ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour donner de leur nation une impression avantageuse, soit par leurs discours, soit par la voie des gazettes, soit enfin par la distribution des écrits propres à faire connoître favorablement les principes, les ressources et la conduite de la nation.

§ 7. — « Dans les pays où il se trouvera différents partis dans le gouvernement, les agents de la République observeront l'impartialité la plus scrupuleuse et ne se permettront jamais de se prononcer soit directement, soit indirectement en faveur de l'un ou de l'autre parti. Lorsque les intérêts de la République exigeront qu'ils prennent part à ces divisions, ils recevront des instructions particulières qui les guideront à cet égard.

§ 8. — « Les agents de la République prêteront le secours de leurs bons offices à tous les citoyens françois qui auront recours à eux et dont la conduite sera irréprochable. Mais cette protection ne doit contrarier dans aucun cas les lois du pays dans lequel ils résident et elle ne doit pas s'étendre sur les émigrés, des gens sans aveu, ou bannis de leur patrie, ou sur des citoyens qui tiendroient une conduite répréhensible. Ce seroit avilir la République que de protéger des hommes qui en sont indignes.

§ 9. — « Le tort incalculable qui résulte pour la patrie de la fabrication de faux assignats, ou de fausse monnoie, doit exciter particulièrement la surveillance des agents de la République en pays étranger. Ils feront en conséquence tout ce qui dépendra d'eux pour découvrir les coupables, les faire arrêter et livrer aux tribunaux de leur nation.

§ 10. — « Pour éviter la confusion dans les rapports qui seront faits par les agents politiques de la nation, et pour ne pas grossir par des détails peu importants une correspondance qui doit être instructive pour

le ministre des Affaires étrangères, il leur est expressément enjoint d'observer dans leur travail un ordre méthodique.

§ 11. — « Les dépêches cotées *politique* renfermeront le récit circonstancié des négociations courantes de la République et de celles des Puissances étrangères, de même que des rapports exacts de tous les mouvements politiques qui peuvent intéresser la nation françoise.

§ 12. — « Ces dépêches seront accompagnées de *bulletins* renfermant toutes les nouvelles de pure curiosité, qui ne doivent pas interrompre les comptes rendus dans les dépêches. On y consignera particulièrement tout ce qui concerne l'administration intérieure des pays où les agents sont accrédités, les changements survenus dans l'armée ou dans la marine, les nouvelles courantes de la cour, enfin les découvertes utiles et intéressantes faites dans les sciences et les arts. Pour faciliter ce travail, il sera tenu régulièrement dans toutes les missions un journal qui renfermera toutes les nouvelles quelconques que le ministre ou ses secrétaires auront pu se procurer. On y rendra compte de toutes les conversations intéressantes des agents politiques avec les personnes influentes du pays, de la manière dont ils auront été accueillis à leur arrivée, des prérogatives et immunités dont ils auront joui, enfin de tout ce qui pourra informer leurs successeurs des privilèges et autres avantages auxquels ils auront droit de prétendre. Ce journal sera déposé aux archives de chaque mission.

§ 13. — « Les affaires qui concernent les intérêts des particuliers seront traitées dans des lettres séparées et il n'en sera question dans les dépêches que lorsqu'elles seront liées aux affaires politiques. Ces lettres seront cotées lettres *particulières*.

§ 14. — « Toutes les réclamations pécuniaires, soit pour traitement des agents politiques, soit pour dépenses extraordinaires, seront comprises dans des lettres cotées *finance*.

§ 15. — « Les dépêches politiques, les lettres particulières et celles de finance seront toutes numérotées séparément et enregistrées suivant la série de leurs numéros respectifs. Ces registres seront déposés aux archives de la mission et toutes les minutes seront remises au dépôt des Affaires étrangères, lors du retour des ministres.

§ 16. — « Pour faciliter la lecture des dépêches, lettres et bulletins, et pour fixer l'attention du gouvernement sur les objets particulièrement intéressants, les agents politiques feront écrire à la marge de leurs rapports les sommaires des détails qui y seront renfermés. Les dépêches chiffrées seront seules exceptées de cette disposition.

§ 17. — « Au bout de chaque année, à compter du jour de leur arrivée, les agents politiques seront tenus d'adresser au ministre des Affaires étrangères un mémoire détaillé sur la situation du pays dans lequel ils résident. Ce mémoire renfermera des renseignements exacts et circonstanciés sur les objets suivants :

« 1°. — La population et les dispositions générales du peuple, ses vertus, ses vices, ses progrès dans la civilisation.

« 2°. — L'agriculture, l'industrie, le commerce. Tableaux des importations et exportations dans tous les pays étrangers.

« 3°. — Les revenus de l'État, les dépenses, les dettes publiques, le crédit et en général les ressources de finance.

« 4°. — Les forces de terre et de mer, la milice, l'état des ports et des fortifications.

« 5°. — Réflexions générales sur le gouvernement, ses défauts ou ses perfections.

« 6°. — Caractère du chef et des principaux officiers du gouvernement.

« 7°. — Ses rapports avec les pays étrangers; ses négociations; ses liaisons avec les ministres étrangers. Caractère de ces derniers.

« 8°. — Résumé général de toutes nos négociations pendant l'année. Détail sur les moyens qui ont été employés pour les faire réussir.

« 9°. — Situation de notre commerce; état général de nos importations et de nos exportations relativement au pays.

« 10°. — Vues et projets concernant les moyens d'étendre notre influence politique et notre commerce.

§ 18. — « Pour faciliter la comparaison entre les différents mémoires qui seront envoyés par les agents politiques de la République, il leur est enjoint de se conformer strictement à la série des questions posées ci-dessus et de diviser leur travail en autant de chapitres, en laissant en blanc les questions qu'ils ne pourront pas résoudre et en se réservant d'y répondre dans la suite.

§ 19. — « Ces mémoires ne pourront être envoyés que par des occasions sûres dont les agents politiques seront responsables.

§ 20. — « Tous les papiers déposés aux archives des légations seront numérotés et classés par ordre de matières. Il en sera tenu des tables alphabétiques pour faciliter les recherches. A chaque mutation, les agents politiques remettront à leurs successeurs un état exact de tous les papiers et en prendront un reçu qui sera déposé par eux au bureau de la division des Affaires étrangères dans le ressort de laquelle se trouve la légation. On exprimera pour chaque liasse le nombre des pièces qui y sont renfermées. »

Vol. 441, f° 130, copie, 10 p. 1/2 in-f°.

561. — *Baden, 5 juin.* — Barthélemy à M. Thiéry. Accusé de réception de la lettre du 25 mai. Interdiction faite à Bâle d'exporter des riz. Allusion aux relations de Thiéry et de la famille de Barthélemy avec le feu maréchal de Stainville.

Vol. 435, f° 352, copie, 2 p. in-f°.

562. — *Bâle, 6 juin.* — L. M. Rivalz à Le Brun. Nouvelles de Bâle et d'Allemagne. Riz. Démêlés de Bâle avec les Autrichiens. Mouvements militaires. Achats d'armes.

Vol. 436, f° 29, original, 3 p. in-f°.

563. — *Baden, 7 juin* [1]. — Barthélemy à Le Brun. Faux assignats. Pétition des habitants de Carouge.

Vol. 436, f° 31, original, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 353 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 1er juin.* — L'avoyer Steiger à Barthélemy. Pétition des habitants de Carouge.

Vol. 435, f° 354 v°, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 436, f° 12, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

b. — *Fribourg, 4 juin.* — Odet d'Orsonens, lieutenant d'avoyer du canton de Fribourg, à Bacher. Même sujet.

Vol. 435, f° 356, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 436, f° 28, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

564. — *Baden, 7 juin.* — Barthélemy à Le Brun. Pensions de M. Gentils Langalerie, de Lausanne.

Vol. 435, f° 356 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

565. — *Baden, 7 juin.* — Barthélemy aux citoyens Ritter, Laurent et Ferri, représentants du peuple français députés dans le département du Haut-Rhin. Biens de la famille de Besenwald, de Soleure.

Vol. 435, f° 356 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

566. — *Baden, 7 juin.* — Barthélemy aux membres du directoire du département du Haut-Rhin. Même sujet.

Vol. 435, f° 357, copie, 3/4 p. in-f°.

567. — *Baden, 7 juin.* — Barthélemy à Le Brun. Biens que possèdent en France Mme Tschoudy et MM. Mérian, de Besenwald et de Wrintz.

Vol. 436, f° 32, original, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 358 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — *Altkirch, 1er juin.* — Les administrateurs composant le directoire du district d'Altkirch à Barthélemy. Biens de la famille de Besenwald.

Vol. 435, f° 357 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

1. Reçue le 13 juin.

568. — *Baden*, *7 juin*. — Barthélemy au général Beauharnais. Il accuse réception de la lettre du 25 mai et recommande le citoyen Rosenberger et son fils, du canton de Glaris, qui demandent du service.

Vol. 435, f° 357 v°, copie, 1 p. in-f°.

569. — *Baden*, *7 juin*. — Barthélemy à Chaulmontet, procureur syndic du district de Carouge. Pétition des habitants de Carouge.

Vol. 435, f° 358, copie, 1/2 p. in-f°.

570. — *Baden*, *7 juin*. — Barthélemy aux administrateurs du département de la Moselle. Biens de Mme Tschoudy.

Vol. 435, f° 359, copie, 1/2 p. in-f°.

571. — *Zurich*, *7 juin*. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 6. Indemnités des régiments suisses.

Vol. 435, f° 369 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

572. — *Zurich*, *7 juin*. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Affaires de Bâle.

Vol. 435, f° 369 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 177. Affaires de Bâle.

573. — *Baden*, *8 juin*. — A l'occasion d'une lettre des représentants du peuple près l'armée du Rhin, Barthélemy répète ce qu'il a dit déjà de l'interdiction faite à Bâle d'exporter des riz. Il donne des détails sur un nouveau différend qui s'est produit entre les généraux autrichiens et le gouvernement bâlois au sujet d'un charpentier zurichois arrêté par les troupes de l'Empereur et délivré par un piquet du contingent helvétique au moment où ses gardiens avaient cru pouvoir faire traverser à leur prisonnier une langue de terre suisse. La fermeté dont fit preuve dans cette circonstance l'État de Bâle a fait comprendre aux généraux et à M. de Buol qu'ils avaient été trop loin. Le jeune Muller va être relâché et la prétention autrichienne relativement aux déserteurs « tombe entièrement de sorte que chaque jour apparemment va nous apporter de nouvelles preuves de la profondeur du mal qui désole l'armée du Brisgau. » A ce propos, Barthélemy appelle l'attention du ministre sur

1. Reçue le 13 juin.

l'arrêté du Conseil exécutif qui, dit-on, charge le citoyen Delhorme de demander à la république de Genève l'extradition des déserteurs français qui pourraient se rendre sur son territoire. Ces démarches créeraient en faveur des prétentions autrichiennes un précédent qui serait tout au désavantage de la France.

Le citoyen Bacher a pu s'assurer dans la tournée qu'il vient de faire que notre situation à Bâle est excellente. Nos troupes vivent en parfaite intelligence avec les contingents helvétiques. La nouvelle relative au soldat zurichois blessé par un des nôtres est fausse : il s'agit simplement d'un inconnu qui, après s'être mis dans le cas de recevoir un coup de fusil, s'est dit Zurichois pour être mieux traité.

Tout est fort tranquille dans le reste de la Suisse. On attend avec calme et confiance que le Conseil exécutif et le Comité de Salut public arrêtent la fougue du département du Mont-Terrible, qui paraît très disposé à abuser du pouvoir qu'il exerce de faire mouvoir à sa volonté le corps d'armée qui y est stationné. « Je ne puis trop, Citoyen, dit Barthélemy, appeler votre sollicitude et votre surveillance sur les projets de ce département. »

Le citoyen Helfflinger ayant écrit que de nouvelles inquiétudes s'étaient produites relativement aux passages du Valais, l'ambassadeur rassure le ministre. « Quels que puissent être les principes et la malveillance de quelques magistrats valaisans et même d'une partie des habitants du Valais, il ne dépend pas d'eux de livrer passage : ils répondent à la Suisse entière de la garde de leurs portes. Ils sont d'ailleurs assurés d'un prompt secours puisqu'au premier coup de canon tiré les Bernois et les Fribourgeois entreroient dans le bas Valais et Lucerne de même que les petits Cantons dans le haut Valais. Il n'y a pas de pays dans le monde plus fort par la nature de sa position ni mieux soutenu et appuyé par des troupes qui sont toujours en état de réquisition et prêtes à partir au premier signal. Si cet état de choses ne vous paroît cependant point encore assez rassurant, je vous rappellerai l'intention que vous avez manifestée par une de vos précédentes dépêches de fournir aux frais de la défense des passages du Valais. L'entretien d'un détachement de cent hommes pendant quatre mois seulement, qu'on placeroit sur la route et à l'hospice du mont Saint-Bernard, rempliroit ce but. Cette dépense seroit minime et auroit l'avantage de nous attacher ces soldats qu'on pourroit choisir de préférence parmi ceux qui ont servi en France. En faisant passer en même temps au Valais les fournitures annuelles de sel marin, nous pourrons, ainsi que je vous l'ai déjà mandé, regagner peu à peu quelque influence. Je ne saurois trop insister sur ce dernier article qui est de la plus haute importance. »

Affaires du Valais.

Barthélemy envoie deux lettres de Berne au sujet desquelles il demande des ordres. Il demande également le prix maximum que l'on voudrait mettre aux fusils à acheter. Il envoie une nouvelle « pièce curieuse »

émanée de M. de Castelnau. Elle lui a été communiquée sous la condition qu'elle ne serait pas imprimée.

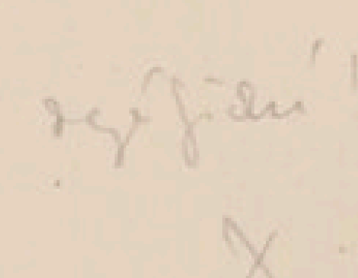
Vol. 436, f° 35, original, 10 p. in-f°.
Vol. 435, f° 359, copie, 8 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Strasbourg, 3 juin.* — Les représentants du peuple à l'armée du Rhin à l'État de Bâle. Exportation des riz.

Vol. 435, f° 363 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.
Vol. 436, f° 21, copie, 2 p. in-f°.

b. — *Berne, 1er juin.* — Sturler à Bacher. Rentrée des Suisses au service de France. Détails personnels.

Vol. 435, f° 366 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 436, f° 10, copie, 2 p. 1/3 in-f°.



c. — *Berne, 3 juin.* — Sturler à Bacher. Achats d'armes.

Vol. 435, f° 367 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 436, f° 19, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

d. — *Soleure, 4 février 1792.* — M. de Castelnau à l'avoyer Steiger. « Monsieur, je mets sous les yeux de V. E. une note que je la supplie de lire avec intérêt et de vouloir bien communiquer au Conseil secret. Je ne sais si j'abonde dans mon sens, mais c'est avec une conviction intime que je l'ai rédigée. La prépondérance du canton de Berne et une sorte de doute que les véritables ennemis de la France ne cessent de répandre sur ses dispositions, jettent le plus grand intérêt sur sa conduite dans les circonstances actuelles. Je connois trop les lumières de V. E. pour craindre qu'elle puisse se méprendre aux véritables intérêts de son pays. J'ai reçu trop d'assurances de ses sentiments pour la cause des frères du roi, ou plutôt pour celle de tous les souverains de l'Europe, pour ne pas prévoir quelle sera sa conduite quand le moment réel de la crise sera arrivé. Mais je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien considérer qu'il est essentiel de ne pas donner lieu aux malintentionnés d'affoiblir et d'intimider les autres Cantons par des nuages sur les véritables dispositions de votre gouvernement qui a une influence si directe et si puissante sur le reste du Corps helvétique. Il s'agit de gagner du temps et c'est la seule chose que je vous demande. On nous annonce comme très prochaine l'arrivée de M. Barthélemy. Peut-être aurons-nous par là connoissance de dispositions plus positives; mais je serois bien trompé si elles ne nous conduisent pas à différer plus que jamais toute négociation avec l'envoyé d'un roi captif.

« On m'a dit qu'il se propose d'aller aujourd'hui ou demain à Berne. Comme il n'a pas vu les chefs de cet État, je suppose que son objet n'est pas de rendre des devoirs à V. E. Je croirois plus volontiers qu'il va

chercher à négocier des assignats dont il a laissé pour 900 000 livres sur la place de Bâle.

« J'ai eu des nouvelles de Coblentz du 29 janvier, où l'on me paroît assez content de la marche des affaires. »

Vol. 426, f° 523, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

e. — *Soleure, 4 février 1792.* — « Note [1]. — On ne se dissimulera point que les frères du roi pensent qu'il est important pour eux de retarder autant que possible la réception, l'admission, la négociation de M. Barthélemy.

« Cependant on ne se propose dans cette note que d'établir quel est le véritable intérêt du Corps helvétique et celui du roi de France.

« On pose pour base convenue et incontestable : 1° que l'existence de la *Constitution* est un fléau très dangereux pour le Louable Corps helvétique et pestilentiel pour les Cantons voisins de la France;

« 2° Que l'acquisition de l'Alsace par la maison d'Autriche seroit d'un péril toujours imminent pour le L. Corps helvétique.

« Il résulte que les Suisses doivent favoriser autant qu'ils le peuvent sans se compromettre, tout ce qui tend au renversement de la Constitution, et prévenir la possibilité de l'aliénation de l'Alsace. De deux choses l'une, ou le Roi et l'Empereur sont en intelligence secrète, ou ils ne le sont point. Dans le premier cas, il est extrêmement important pour le roi de France de cacher cette marche. Dans le second, il n'est pas moins important pour le L. Corps helvétique d'écarter et de déjouer l'ambassadeur du *roi des François*.

« Si M. Barthélemy est dans la confidence du roi, il doit désirer que la conduite du L. Corps helvétique à son égard aille au véritable but, et aux intérêts réels de Sa Majesté.

« Si M. Barthélemy n'est que l'agent du Comité diplomatique, il est autant de la dignité que de l'intérêt du Corps helvétique de lui laisser démêler leurs véritables intentions sans donner lieu à des plaintes et à des récriminations.

« Malgré les tergiversations, les délais et même les contradictions de Sa Majesté Impériale, on croit pouvoir avancer que sa volonté immuable est de changer l'état actuel des choses en France.

« On fonde cette assertion sur la dernière démarche des cours de Pétersbourg et de Stockholm.

« Elles ont au moment où l'on s'y attendoit le moins, reçu la notification qu'elles avoient constamment rejetée. Il paroît que ce changement de mesures n'a pu être produit que par la communication confidentielle

1. « Cette pièce n'a été communiquée à M. Barthélemy qu'à la condition qu'elle ne seroit pas publiée. » (Cette note, ainsi que la date, se trouve en tête de la copie que renferme le vol. 425.)

que l'Empereur a dû faire d'un plan qui coïncide avec celui que les deux Cours ont si hautement adopté, et dont elles renouvellent tous les jours les assurances aux frères du roi.

« On ne peut pas supposer qu'un agrandissement de territoire soit une condition *sine qua non* imposée par l'Empereur pour prix de ses opérations, mais il n'est pas permis de douter que, s'il y trouve jour, il ne soit très disposé à en profiter.

« Plus les Princes seront isolés, plus il y aura de facilités, et moins il y trouvera des obstacles.

« Il convient donc au L. Corps helvétique de rester en mesure le plus qu'il pourra, de manifester son adhésion à la cause des frères du roi dès que ces Princes seront soutenus par des forces réelles. Il convient donc au L. Corps helvétique d'écarter de l'opinion publique qu'il est dans des dispositions contraires au besoin que les frères du roi auront de son secours, soit pour opérer un changement, soit pour le maintenir.

« Il convient donc au L. Corps helvétique de retarder par tous les moyens l'apparence même d'une négociation réelle ou simulée avec M. Barthélemy.

« Mais si l'on s'étoit trompé dans les conjectures qu'on a avancées sur les intentions de l'Empereur, s'il étoit vrai que ce prince uniquement occupé de ses vues particulières ne songe qu'à livrer la France à ses destinées et à tirer parti des circonstances en poursuivant ses réclamations sur l'Alsace et la Lorraine, alors tout ce qu'on vient d'établir sur les intérêts du L. Corps helvétique n'en seroit que plus évident; il verroit s'anéantir les forces de son ancien et véritable allié, en même temps qu'il perdroit le seul contrepoids du voisin dangereux qu'il va s'acquérir.

« Il convient donc au L. Corps helvétique de se mettre en position de pouvoir joindre ses forces à celles de l'Espagne, de la Russie, de la Suède, et des frères du roi lorsqu'elles se mettront en action.

« Par sa consistance et par son poids le canton de Berne se trouve appelé à donner l'exemple de ces sages délais, et sa conduite sera le premier véhicule de tous les moyens de retard et d'opposition aux vues de M. Barthélemy, quelles qu'on puisse les supposer.

« Le soussigné a l'honneur de déclarer à Leurs Excellences qu'il a reçu des frères du roi l'ordre exprès d'employer auprès d'elles les instances les plus fortes pour les engager à adopter les mesures dilatoires, et il a cru remplir ses instructions en se bornant aux motifs de l'intérêt helvétique.

« *Soleure, 4 février 1792*. Signé : BARON DE CASTELNAU.

« Par ordre exprès de LL. AA. RR. Monsieur et Monseigneur, comte d'Artois, frères du roi. »

Vol. 425, f° 123, copie, 4 p. in-f°.
Vol. 426, f° 523 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

f. — *Juin 1793*. — Relation de la tournée que le citoyen Bacher a faite sur les frontières de la Suisse et dans les cantonnements helvétiques qui défendent la frontière du canton de Bâle.

Vol. 435, f° 368 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 436, f° 40, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

g. — « Note sur le transit du riz d'Italie par la Suisse. »

Vol. 435, f° 364, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 436, f° 42, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

574. — *Baden, 8 juin.* — « La lettre ci-jointe de Coire en nous apprenant que la cour de Vienne a l'intention de relever les fortifications du célèbre fort de Fuentes et de rassembler un camp près de Come, et les dérisoires et insultantes raisons par lesquelles son ministre auprès des Ligues grises prétend justifier cette double mesure ne nous annoncent que trop clairement que cette ambitieuse Puissance se croit bien être arrivée au moment où elle pourra consommer l'usurpation si longtemps projetée de la Valteline et de Chiavenne. C'est apparemment une des nombreuses mesures que les têtes couronnées paroissent avoir concertées dans l'obscure iniquité de leurs cabinets pour la destruction de tous les gouvernements populaires. Il n'est pas naturel de croire que le roi sarde soit étranger à ce plan. On aura apparemment calmé la jalousie qu'il doit lui inspirer par des espérances de réunion d'un autre côté. Il ne devroit pas être aussi facile d'apaiser de même celle des Cantons de la Suisse quand ils auront connoissance du sort qui attend la Valteline. Je ne négligerai point d'en faire circuler l'avis parmi eux. Douze cantons sont souverains de bailliages qui ont été conquis par eux et démembrés du Milanais dans les anciennes guerres d'Italie. Ce ne sont pas des acquisitions fort importantes en elles-mêmes, mais, pour peu qu'on connoisse la cour de Vienne, on sait que le souvenir et les regrets des conquêtes qui peuvent avoir été faites sur ce qu'elle prétend constituer les domaines de la maison d'Autriche, résistent constamment aux ravages des siècles et que son orgueil et son avidité ne s'occupent que des moyens et des calculs de les recouvrer. Ce système est effrayant pour la Suisse entière et plus particulièrement dans ce moment-ci pour les Ligues grises, car dès l'instant qu'elles auront perdu la Valteline et Chiavenne, c'en est fait de leur indépendance; elles auront perdu les frontières respectables qui les séparent de l'Autriche; leur pays est entièrement ouvert. Affaires des Grisons.

1. Reçue le 13 juin.

« La maison d'Autriche est trop habile et trop constante dans ses intrigues pour qu'elle n'ait pas su depuis longtemps mettre à profit la malheureuse facilité du peuple grison à se diviser dans son intérieur et à se ranger toujours sous les bannières de quelques familles principales qui l'agitent, le désolent et l'égarent, par leurs factions et leurs haines héréditaires. Il est tour à tour l'instrument et la victime de ses chefs. Il peut d'autant moins se soustraire à leur joug qu'il participe lui-même de ce caractère inquiet et turbulent, qu'une profonde ignorance ne lui permet jamais d'apercevoir la vérité et qu'il croit faire usage de sa souveraineté lorsqu'il n'est réellement que l'esclave de quelques individus aussi ignorants et plus passionnés que lui.

« Il étoit facile à la maison d'Autriche de répandre tous les germes de la discorde dans une nation ainsi constituée et d'abuser de tous les moyens que lui donnent le voisinage, l'or et les subsistances. Il lui étoit facile d'exciter la plus grande animosité entre des communes souveraines, fougueuses, despotiques envers leurs provinces conquises, et celles-ci que le joug tyrannique qui les régit soulève et indigne. S'il ne s'agissoit ici que de l'aristocratie de quelques individus insolents, il seroit possible de la réduire; mais il s'agit de celles des communes elles-mêmes entre les mains desquelles réside le pouvoir suprême et l'histoire de la Suisse nous apprend que tous les Cantons démocratiques qui sont régis par leurs communes souveraines et qui ont des *sujets* les traitent avec une rigueur, une tyrannie même, dont les Cantons aristocratiques n'offrent en général que peu d'exemples. Les peuples de la Valteline et de Chiavenne ne veulent point passer sous le joug autrichien : ils voudroient être indépendants. Les localités ne leur permettent pas de s'isoler. L'artificieuse maison d'Autriche perdra donc l'un par l'autre le peuple valtelin et celui des Ligues grises et les conquerra ensuite tous deux. Le seul moyen d'éviter ce malheur seroit que les Ligues voulussent admettre au partage de leur souveraineté les habitants de la Valteline et de Chiavenne; mais elles sont incapables de cet acte de sagesse et de raison. Ce malheur encore pourroit être prévenu par les succès qui conduiroient la France à la force et à la consistance que toutes les nations qui aiment leur liberté et leur indépendance doivent lui désirer. »

Vol. 436, f° 33, original, 2 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 370 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — Coire, 3 juin. — Salis Scevis à Barthélemy. Affaires des Grisons.

Vol. 435, f° 371 v°, copie, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 436, f° 22, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE A L'ARMÉE DES ALPES AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC DE GENÈVE

575. — *Grenoble, 8 juin.* — « Lorsqu'il y avoit à la tête du gouvernement de la république de Genève des Magnifiques seigneurs, lorsqu'un ci-devant seigneur de la Cour de France, d'accord avec eux, commandoit les troupes de la République françoise, les représentants du peuple envoyés à son armée ont dû concevoir des inquiétudes et du peu de confiance que manifestoient les sénateurs de Genève en la loyauté de la nation françoise et de la conduite tortueuse d'un général ami du traître La Fayette. Affaires de Genève.

« Des explications franches ont terminé toute difficulté. Genève a reconnu la souveraineté du peuple françois, le droit qu'il avoit de se donner un gouvernement. Genève a pris confiance dans ses promesses et a cessé de lui faire l'injure de s'armer contre lui d'une garnison étrangère. Genève est amie de la France. Nous devons comme représentants du peuple françois chargés par la Convention nationale d'entretenir la bonne harmonie entre les deux Puissances, sans que les droits de l'une puissent jamais préjudicier à l'autre, faire part au gouvernement de Genève de nos sentiments de gratitude, de fraternité et de respect pour les droits des citoyens libres de la république de Genève.

« Nous devons assurer, pour ôter une arme à la malveillance, car vous aussi, Citoyens, avez vos aristocrates, que, fidèles au serment que nous avons fait dans le sein de la Convention au nom de tous les François, nous n'aurons jamais la prétention de nous immiscer dans le gouvernement d'aucun peuple.

« Quelques idées d'exagération communiquées par des intrigants qui, couvrant leurs projets perfides de lauriers, ne vouloient qu'épuiser leur patrie pour la trahir plus sûrement, ont pû inquiéter nos voisins.

« Mais nous le répétons, nous avons juré de respecter les droits des peuples, même de ceux qui voudroient vivre dans l'esclavage; à plus forte raison un gouvernement tel que le vôtre, Citoyens, fondé sur les principes que nous avons adoptés nous-mêmes, doit-il être sacré pour nous.

« Telle est la politique d'un peuple vertueux et libre, telle est notre diplomatie. Estime, fraternité, rapprochement, loyauté dans les engagements, concours d'intérêts réciproques, sans jalousie, sans aucun mélange d'autorité, voilà ce que nous vous offrons au nom de la République françoise, voilà ce que nous demandons à la république de Genève, voilà enfin notre manifeste de paix et de guerre à toutes les Puissances de la terre. *Signé :* DUBOIS-CRANCÉ. ALBITTE. GAUTTIER. »

Vol. 435, f° 435, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

576. — *Baden, 8 juin.* — Barthélemy à Le Brun. Créance de la Chambre de commerce et du Directoire des postes de Bâle sur la citoyenne Staal.

Vol. 435, f° 373, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Pièce jointe. — *Bâle, 4 juin.* — Les directeurs de la Chambre de commerce de la ville de Bâle à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 435, f° 373 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

577. — *Baden, 8 juin.* — Barthélemy aux citoyens composant le Directoire du département du Bas-Rhin. Biens de M. de Wrintz.

Vol. 435, f° 374, copie, 1/2 p. in-f°.

578. — *Baden, 8 juin.* — Barthélemy à l'avoyer Steiger. Accusé de réception de la lettre du 1er. Faux assignats.

Vol. 435, f° 355, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

579. — *Baden, 8 juin.* — Barthélemy au Grand tribun Buxtorf, de Bâle. Même sujet.

Vol. 435, f° 355 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

580. — *Baden, 9 juin.* — Barthélemy à Haudry. Sels.

Vol. 435, f° 376 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

581. — *Soleure, 9 juin.* — Le général Altermatt, général en chef des troupes de la république de Soleure, au général Vieusseux. Affaire de l'église de Rohr, près de Brislach.

Vol. 435, f° 393, copie, 2/3 p. in-f°.

582. — *S. l. n. d.* — Le général Vieusseux au général Altermatt. Réponse à la lettre précédente.

Vol. 435, f° 393, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 178.

Fournitures de sels.

583. — *Baden, 10 juin.* — Barthélemy entretient le ministre de diverses questions relatives aux fournitures de sels. L'arrêté du comité de Salut public du 26 avril a déjà produit d'excellents effets. L'ambassadeur se plaint que l'administration des salines fasse des expéditions

1. Reçue le 17 juin.

en Suisse sans l'en prévenir. Il réclame diverses pièces qui lui sont indispensables.

Vol. 436, f° 56, original, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 381, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

584. — *Paris, 10 juin.* — Colchen à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante. Le décret qui étend à l'Erguel et au Munsterthal le bénéfice de la neutralité n'étant que provisoire, il convient, pour le rendre définitif, de réclamer les pièces qui établissent les liens qui unissent ces deux pays au Corps helvétique.

Vol. 435, f° 425, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — « Questions sur la propriété et les rapports politiques de la seigneurie du ci-devant évêché de Bâle appelée la prévôté de Moutier-Grandval et sur le passage connu sous le nom de Pierre-Perthuis, » par « le citoyen Gobel, évèque métropolitain de Paris. »

Vol. 435, f° 411, imprimé, 27 p. in-4°.

585. — *Baden, 10 juin.* — Barthélemy aux représentants du peuple français dans le département du Haut-Rhin. Réclamations de la princesse de Wurtemberg, de la famille de Besenwald et de divers Suisses.

Post-scriptum du 12 juin. — Désordres commis par des gardes nationaux cantonnés à Lauffen, pays de Porentruy, à Breitenbach, village du canton de Soleure.

Vol. 435, f° 382 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

586. — *Baden, 10 juin.* — Barthélemy à Bréban. Sels.

Vol. 435, f° 379 v°, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

587. — *Bâle, 10 juin.* — L. M. Rivalz à Le Brun. Nouvelles de Bâle et d'Allemagne. Démêlés de Bâle avec les Autrichiens.

Vol. 436, f° 58, original, 3 p. in-f°.

588. — *Colmar, 10 juin.* — Les administrateurs composant le Directoire du département du Haut-Rhin à Barthélemy. Biens de la famille de Besenwald.

Vol. 435, f° 394 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

589. — *Baden, 12 juin.* — « ..... Un magistrat de Bâle m'écrit de Bâle en date du 11 : « Le 8 de ce mois il s'est passé à Breitenbach, POLITIQUE N° 179. Affaires de Bâle.

1. Reçue le 17 juin.

« village du canton de Soleure, une scène qui pourroit avoir des suites.
« Une centaine de gardes nationales cantonnées à Lauffen, pays de Porentruy, entrèrent tout armés dans l'église de Breitenbach au moment « du service divin et y causèrent beaucoup de désordre. On s'est battu; « il y a eu quelques blessés de part et d'autre. C'est encore une suite de « l'absence des commissaires de la Convention. »

Barthélemy regrette d'autant plus cet incident que la Diète va se rassembler dans dix-huit jours. Il appelle de nouveau l'attention du ministre sur les menées du département du Mont-Terrible.

« Je suis bien tenté de croire que les Autrichiens, au fait de toutes ces manœuvres, veulent leur donner du poids en faisant actuellement autant de caresses au canton de Bâle et à toute la Suisse dans l'affaire de Muller et du charpentier zurichois qu'ils y ont mis d'abord de dureté et d'exigence..... Le jeune Muller est rentré le 8 à Bâle dans la propre voiture du général Lichtenberg et accompagné de M. Gresselberg, neveu de ce général. M. Gresselberg est un officier autrichien qui avoit été stationné à Bâle avant l'arrivée de M. de Buol pour donner des passeports. Il y est resté avec ce ministre, sur l'esprit duquel il a pris beaucoup d'empire. Il paroît qu'il a une grande part dans la manière gauche avec laquelle l'envoyé autrichien s'est conduit dans ces derniers temps..... Pour mettre enfin le comble à ces nouvelles démonstrations, le général Wurmser a été hier faire une visite aux chefs de l'Etat de Bâle.

« C'est à nous actuellement à ne pas faire oublier à ce Canton aussi bien qu'à tout le reste de la Suisse, par des actes de violence et d'injustice tel que seroit celui dont je vous rends compte au commencement de cette lettre, les révoltants procédés que les Autrichiens ont fait éprouver au gouvernement bâlois dans les deux affaires que vous connoissez.

« C'est encore à nous, à juger par la raison la contestation qui s'est élevée sur les riz. » C'est M. Grasseli, négociant de Strasbourg, qui a provoqué la lettre des représentants du peuple à l'État de Bâle. Cet éclat est fort préjudiciable à nos intérêts.

« Je vous ai mandé qu'il existoit la meilleure intelligence entre nos troupes et toutes celles qui composent le contingent helvétique. J'aurois dû excepter celui du canton de Fribourg, qui, partageant les passions de cet État, insulte parfois nos militaires. Le canton de Bâle et les autres contingents font constamment ce qu'ils peuvent pour réprimer cette mauvaise conduite. A la suite d'une nouvelle scène qui vient de se passer à Bâle, entre des militaires françois et fribourgeois, le colonel Weiss, chef du contingent de Berne et dont les sentiments pour nos intérêts sont bien connus, a chassé quinze de ces Fribourgeois et fortement réprimandé le reste du contingent. »

Vol. 436, f° 61, original, 4 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 383, copie, 4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *S. l., 28 mai.* — Le général comte de Lichtenberg à l'État de Bâle. Protestation contre la délivrance par un piquet de soldats suisses d'un charpentier zurichois arrêté par les Autrichiens.

Vol. 434, f° 484, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 385, copie, 1 p. in-f°.

b. — *Bâle, 1er juin.* — L'État de Bâle au général comte de Lichtenberg. Même sujet.

Vol. 435, f° 385 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 436, f° 8, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

c. — *Lörrach, 8 juin.* — Le général comte de Lichtenberg à l'État de Bâle. Prochaine mise en liberté de Jean Muller.

Vol. 435, f° 387, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 436, f° 44, copie, 1/2 p. in-f°.

590. — *Saint-Louis, 12 juin.* — Le général Falck à Barthélemy. Echauffourée de Brislach. Visite du général Wurmser à Bâle.

Vol. 435, f° 388 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

591. — *Chambéry, 12 juin.* — Le général Du Muy, commandant dans le département du Mont-Blanc, à Barthélemy. Indemnités aux régiments suisses. Neutralité du Corps helvétique. Il compte beaucoup sur les bonnes dispositions des Cantons, mais demande à être fixé sur ce que l'on peut attendre du Valais.

Vol. 435, f° 442, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

592. — *Metz, 13 juin.* — Les administrateurs du département de la Moselle à Barthélemy. Réclamation de la dame Tschoudy.

Vol. 435, f° 478 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

593. — *Carouge, 13 juin.* — Chaumontel, procureur syndic du district de Carouge, à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 1er. Emigrés.

Vol. 435, f° 481, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

Pièce jointe. — *Saint-Maurice, 21 et 23 mai.* — Helfflinger au Directoire du district de Carouge. Emigrés. Affaires du Valais.

Vol. 435, f° 482, copie, 3 p. in-f°.

594. — *Paris, 14 juin.* — Le Brun à Barthélemy. Il appelle son attention sur ce qui se passe dans le Valais.

Vol. 435, f° 425 v°, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 436, f° 66, copie, 2/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Chambéry, 5 juin.* — Extrait d'une lettre du citoyen Chépy, commissaire national au Mont-Blanc, à Le Brun. « Il nous est arrivé ici aujourd'hui trois déserteurs piémontois. Je les ai interrogés. Ils m'ont assuré que les Valaisans avoient voulu les faire rétrograder, ce qui prouve de plus en plus leur malveillance pour nous.

« Ce seroit le cas de faire présenter par Barthélemy au Corps helvétique quelques notes vigoureuses. »

Vol. 435, f° 425 v°, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 436, f° 67, copie, 1/2 p. in-f°.

595. — *Baden, 14 juin.* — Barthélemy à Le Brun. Pensions du maréchal de camp de Diesbach et du capitaine Langalerie, de Berne.

Vol. 435, f° 387, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Berne, 12 juin.* — Extrait d'une lettre du maréchal de camp de Diesbach à Barthélemy. Pensions militaires.

Vol. 435, f° 387 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

596. — *Huningue, 14 juin.* — Les représentants du peuple envoyés près l'armée du Rhin à Barthélemy. Biens de la famille de Besenwald.

Vol. 435, f° 394 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Huningue, 10 juin.* — Les mêmes au département du Haut-Rhin. Même sujet.

Vol. 435, f° 394 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

597. — *Paris, 14 juin.* — Le Brun au citoyen Rivalz. Accusé de réception des lettres du 19 mai au 6 juin. Achats d'armes.

Vol. 436, f° 68, minute, 2/3 p. in-f°.

598. — *Paris, 14 juin.* — Le Brun au citoyen Digneffe. Accusé de réception des lettres des 28 mai, 3 et 4 juin. Achats d'armes. Dispositions des Suisses à l'égard de la France.

Vol. 441, f° 136, minute, 2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 180.

599. — *Baden, 15 juin.* — Barthélemy espère que « la désagréable affaire » dont il a parlé dans sa précédente dépêche n'aura pas de suites. Le citoyen Noël « a recueilli sur sa route des notions affligeantes pour les

1. Reçue le 20 juin.

intérêts des Ligues grises relativement à la sûreté de leurs possessions de la Valteline. » Barthélemy continue à s'occuper de l'article des armes ; il serait beaucoup plus facile de se procurer en Suisse des sabres que des fusils.

Vol. 435, f° 387 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

600. — *Baden, 15 juin.* — Barthélemy au général Falk. Accusé de réception de la lettre du 12. Affaire de l'église de Rohr, près de Brislach. Retour probable du général Wurmser à son quartier général de Rastadt. Achats d'armes en Suisse.

Vol. 435, f° 393 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

601. — *Weissembourg, 15 juin.* — Le général Beauharnais à Barthélemy. Il regrette que son départ précipité l'ait empêché de voir le citoyen Bacher. Il est tranquillisé sur les dispositions des Suisses. Il va chercher à employer les citoyens Rosenberger père et fils.

Vol. 435, f° 439, copie, 1 p. in-f°.

602. — *Baden, 16 juin.* — Barthélemy à Le Brun. Gratification annuelle de M. Hallweyl. Mort de M. d'Affry père et de M. le baron de Roll.

Vol. 435, f° 395 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

603. — *Paris, 16 juin.* — Colchen à Barthélemy. Sels. Abbaye de Bellelay. Réclamation de M. Paravicini Schultess.

Vol. 435, f° 443 v°, copie, 1 p. in-f°.

604. — *Porentruy, 16 juin.* — Clerget, commissaire national du Conseil exécutif de France dans le département du Mont-Terrible, à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 15 mai. Réclamation de M. Morlot.

Vol. 435, f° 496 v°, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

605. — *Baden, 17 juin.* — Barthélemy donne de nouveaux détails sur les exportations de riz de Bâle et de la Suisse. Aucune des lettres qu'il reçoit de Zurich, de Berne, de Soleure et de Bienne ne faisant mention de la rixe qui s'est produite sur la frontière du département du Mont-Terrible, il continue à espérer que cette affaire n'aura pas de suite. A la veille de la réunion de la Diète, les malveillants recommencent à s'agiter POLITIQUE N° 181.

1. Reçue le 22 juin.

et à publier des brochures contre la France. Barthélemy fait imprimer une réponse à Strasbourg. « D'après tous les avis que je reçois, il y a lieu de croire que cette Diète ne sera pas tranquille. » L'affaire de la reconnaissance sera un motif « de division et d'aigreur. »

Barthélemy communique deux lettres de Bâle relatives aux passeports. « Nous avons dans les sentiments de l'État de Bâle en général, et particulièrement dans ceux de son chancelier M. Ochs, de sûrs garants que des passeports du Canton légalisés à l'avance par moi, ne seront jamais donnés qu'à des Bâlois. »

L'ambassadeur envoie une lettre de l'avoyer Steiger relative aux faux assignats et il transmet un paquet qu'il a reçu de Venise pour le ministre.

Vol. 436, f° 78, original, 4 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 395 v°, copie, 3 p. 2/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Bâle*, *12 juin.* — L'État de Bâle aux commissaires de la Convention près l'armée du Rhin. Riz.

Vol. 435, f° 397 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 436, f° 60, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

b. — *Bâle*, *14 juin.* — Le bourgmestre et Conseil secret des XIII de la ville de Bâle à Barthélemy. Passeports.

Vol. 435, f° 398, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 436, f° 69, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

c. — *Bâle*, *12 juin.* — Avis de la chancellerie de Bâle relatif aux passeports. Les étrangers devront s'adresser à Barthélemy.

Vol. 435, f° 399, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 436, f° 64, copie, 1 p. in-f°.

d. — *Berne*, *15 juin.* — L'avoyer Steiger à Barthélemy. Faux assignats.

Vol. 435, f° 400, copie, 2/3 p. in-f°.
Vol. 436, f° 76, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 182. **606.** — *Baden*, *17 juin.* — « La copie ci-jointe d'une lettre que je viens de recevoir de Zurich, traite d'objets trop sérieux pour que je ne vous en écrive pas séparément. Ils expliquent assez clairement les moyens tant intérieurs qu'extérieurs qu'on pourra employer pour agiter fortement la Diète qui va bientôt s'assembler, pour y mettre en mouve-

1. Reçue le 22 juin.

ment tous les préjugés et pour indisposer les esprits contre nous. Ce dernier mauvais effet peut facilement résulter du point très délicat dont il est fait mention au commencement de la lettre de Zurich. Les droits des Suisses sont si bien assurés par les traités et par nos lois générales, qu'aucune réclamation de leur part ne devroit se faire entendre, puisqu'il seroit très aisé à nos divers départements d'être informés si ceux des Suisses qui ont des propriétés en France, sont parmi les émigrés ou sont retirés paisiblement dans leur patrie. Au contraire les réclamations se renouvellent fréquemment. L'objet est assez important pour qu'une loi particulière et bien observée les fît cesser; car porté à la Diète, les plaintes auxquelles il donneroit lieu, seroient de nature à faire impression sur une assemblée nombreuse, d'autant plus qu'il ne manquera pas de gens qui s'attacheront à égarer les esprits. Ce sera sans doute l'occupation de M. de Buol, s'il va se montrer à Frauenfeld. Assurément il ne s'est pas assez acquis l'estime des Cantons pour qu'il puisse devenir un personnage bien redoutable, mais cependant il ne nous convient pas qu'il soit assez insensé pour aller mettre la division et la désunion parmi eux. La lettre de Zurich commence à expliquer ce qu'on me mandoit d'ailleurs sur les intrigues qui se préparent. L'affaire de la restitution est un éternel objet de jalousie et de ressentiment entre les Cantons catholiques et les Cantons protestants, entre les premiers qui voudroient rentrer dans une ancienne possession et les seconds qui veulent la conserver. On croit que c'est M. de Buol qui, pour se venger des Cantons protestants et surtout de Zurich et de Berne, a fait exciter par ses émissaires les Cantons populaires à réclamer cette restitution, en leur faisant espérer l'appui de la maison d'Autriche. Cette manœuvre, qui tend à opérer une scission entre les Cantons, achèvera de discréditer le Ministre impérial et de le rendre odieux aux États de Zurich et de Berne. Il est maintenant de notre intérêt de soutenir les Cantons protestants qui se sont prononcés en faveur de la République françoise et qui se sont attiré par là le ressentiment de la maison d'Autriche. J'ai cependant de la peine à croire que cette affaire soit portée à la Diète dans les circonstances actuelles.

« Vous verrez encore par la lettre de Zurich que la querelle qui s'est élevée sur les frontières du département du Mont-Terrible entre nos troupes et les Suisses, est de nature à faire une fâcheuse impression sur les esprits, si on ne se hâte pas de la terminer à l'amiable, ainsi que cela est très facile et que j'y crois MM. de Soleure très disposés. »

Vol. 436, f° 82, original, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 402 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Pièce jointe. — Zurich, 17 juin. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. « Les événements qui se sont passés le 3 à Paris me font une peine infinie..... L'arrestation de M. Le Brun a fait une sensation

générale dans notre ville..... Ce n'étoit qu'une seule voix : pourvu que la chute de M. Le Brun ne nous fasse pas perdre M. Barthélemy!....

« Nous avons reçu par le dernier courrier des lettres de plusieurs négociants suisses établis en France qui se plaignent amèrement de la manière rigoureuse avec laquelle ils sont traités depuis quelque temps.

« 1° On les force d'aller à la guerre.

« 2° On leur refuse des passeports pour se rendre dans leur patrie.

« 3° On déclare émigrés ceux qui sont en Suisse et qui ont quitté la France depuis l'année dernière.

« 4° On les force de payer des sommes considérables pour les frais de la guerre.

« Ce dernier article, quoique très rigoureux, n'est pas celui qui affecte le plus les négociants suisses; mais les trois premiers sont d'une si grande importance pour la nation suisse qu'ils nécessiteront de vives réclamations près de la diète annuelle de Frauenfeld.

« Parmi les objets désagréables qui seront traités à cette Diète, on s'attend à voir mettre de nouveau sur le tapis l'affaire de la restitution des bailliages conquis pendant la guerre de 1712 par les cantons de Zurich et de Berne sur les cinq cantons catholiques de Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald et Zug. On dit que c'est M. de Buol qui a réveillé cette affaire pour jeter une nouvelle pomme de discorde entre les Cantons.

« On assure que M. de Buol se propose de paroître à la prochaine diète de Frauenfeld..... En tout cas il ne doit pas s'attendre à y recevoir un accueil bien flatteur.

« On se plaint à Bâle des caprices de M. de Buol..... »

La fin de la lettre est relative à l'échauffourée de Brislach.

Vol. 435, f° 403, copie, 3 p. in-f°.
Vol. 436, f° 84, copie, 4 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

CIRCULAIRE

Achats d'objets nécessaires à la République.

607. — *Paris,* *juin* [1]. — « Les efforts immenses faits par la République pour résister aux ennemis nombreux et puissants qui l'ont assaillie de toutes parts ont épuisé en partie les ressources intérieures de l'Empire françois, tant par l'accroissement de la consommation de certains articles que par l'interruption de l'industrie et de l'agriculture et par la stagnation des importations de plusieurs pays avec lesquels la France est en guerre et d'où elle tiroit autrefois une infinité d'objets en complément de ses propres productions. Les articles dont la République a un besoin immédiat et pressant sont les armes de toutes espèces, les munitions de guerre, les chevaux, les bestiaux, les grains, les fourrages, les cuirs, les étoffes de laine et de toile.

1. La date du jour est en blanc dans le manuscrit.

« Vous voudrez bien, Citoyen, après la réception de cette lettre, faire sans aucun délai toutes les démarches nécessaires pour savoir quels sont les articles ci-dessus dénommés dont il sera possible de faire immédiatement l'acquisition dans le pays où vous résidez. Vous prendrez les informations les plus précises sur leur qualité, leur prix, les moyens et les frais de transport, les moyens de payement, enfin le fret et l'assurance dans le cas où ils seroient envoyés par mer. Vous en dresserez des comptes simulés, auxquels vous joindrez les échantillons des objets qui en sont susceptibles, et des désignations exactes pour ceux qui ne le sont pas. Vous me les ferez parvenir le plus tôt possible et vous les accompagnerez des réflexions qui paroîtront propres à éclairer l'administration sur le parti qu'il conviendra de prendre tant pour le transport que pour le payement de ces objets. »

Vol. 435, f° 401, copie, 1 p. in-f°.

608. — *Baden, 17 juin.* — Barthélemy à Le Brun. Il accuse réception de la circulaire précédente. Il y a déjà répondu en ce qui concerne les achats d'armes. Il donne quelques indications relativement aux autres objets dont la République a besoin.

Vol. 435, f° 401 v°, copie, 2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

609. — *Baden, 17 juin.* — « Je n'ai reçu que hier votre lettre du 26 du mois dernier à laquelle je réponds.

« 1° Je m'appelle François Barthélemy.

« 2° Je suis né en octobre 1747 [2].

« 3° Je suis entré dans la carrière politique au mois de février 1768 en qualité de secrétaire d'ambassade en Suède. J'ai toujours été employé dans les Affaires étrangères depuis cette époque.

« 4° J'ai été placé par le feu duc de Choiseul au poste de secrétaire d'ambassade en Suède et par feu M. Delessart à celui d'ambassadeur en Suisse.

« 5° Je n'ai rempli aucune fonction ni exercé aucune profession avant de partir pour Stockholm.

« Je joins ici les déclarations des citoyens Bacher, La Quiante et Marandet [3]. Je vous enverrai incessamment celles des citoyens Berville et Schleich qui sont attachés à l'ambassade en Suisse depuis plus de trente années. »

Vol. 436, f° 81, original, 1 p. in-f°.
Vol. 435, f° 400 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

1. Reçue le 22 juin.
2. Le vol. 435 porte : « Je suis né le 20 octobre 1747. »
3. Ces pièces ne se trouvent pas dans le volume.

610. — *Baden, 18 juin.* — Barthélemy à Le Brun. Réclamation du comte de Thurn, ci-devant major du régiment suisse de Vigier. Envoi d'un mémoire de M. Barthès, ci-devant secrétaire d'ambassade en Suisse.

Vol. 435, f° 404 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

611. — *Baden, 18 juin.* — Barthélemy aux représentants du peuple français députés à l'armée du Haut-Rhin, en faveur de la famille de Thurn.

Vol. 435, f° 406, copie, 1/2 p. in-f°.

612. — *Baden, 18 juin.* — Barthélemy au département du Haut-Rhin et au district de Belfort. Même sujet.

Vol. 435, f° 406, copie, 1/2 p. in-f°.

613. — *Baden, 18 juin.* — Barthélemy à MM. de Bâle. Accusé de réception de la lettre du 14. Passeports.

Vol. 435, f° 399, copie, 1 p. in-f°.

614. — *Strasbourg, 18 juin.* — Les représentants du peuple envoyés près l'armée du Rhin à Barthélemy relativement au citoyen Wrintz.

Vol. 435, f° 479 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

615. — *Chambéry, 18 juin.* — Favre Buisson, procureur général syndic du département du Mont-Blanc, à Barthélemy. Passeports. Prêtres réfractaires et autres aristocrates réfugiés en Suisse.

Vol. 435, f° 484, copie, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Chambéry, 1er juin.* — Extrait des registres de délibérations du directoire du département du Mont-Blanc séant à Chambéry. Arrêté relatif aux passeports.

Vol. 435, f° 484 v°, copie, 1 p. in-f°.

616. — *Baden, 18 juin.* — L. M. Rivalz à Le Brun. Nouvelles du Haut-Rhin et de Bâle. Riz. Mouvements militaires et projets de l'ennemi.

Vol. 436, f° 88, original, 3 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 183. **617.** — *Baden, 19 juin.* — Barthélemy rappelle le contenu de sa dépêche du 11 mars cotée Finances n° 15 à laquelle il n'a pas encore reçu de réponse, et entretient le ministre des fournitures de sels. La

1. Reçue le 24 juin.

prochaine ouverture de la Diète donne à ces questions une nouvelle importance.

Vol. 436, f° 94, original, 5 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 406 v°, copie, 4 p. 1/4 in-f°.

618. — *Baden, 19 juin.* — Barthélemy à l'avoyer Steiger. Il le prie de lui envoyer les pièces qui établissent les liens qui unissent Berne au Munsterthal.

Vol. 435, f° 429 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

619. — *Quartier général de Saint-Louis, 19 juin.* — Le général Falk à Barthélemy. Affaire de Brislach. Achats d'armes en Suisse.

Vol. 435, f° 439 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

620. — « Relation de ce qui s'est passé à Brislach. »

Vol. 435, f° 440, copie, 3/4 p. in-f°.

621. — *Salins, 19 juin.* — Haudry à Barthélemy. Sels.

Vol. 435, f° 485 v°, copie, 1 p. in-f°.

622. — *Baden, 20 juin.* — Barthélemy au général Falk relativement à ce qui s'est passé le 8 sur les frontières du département du Mont-Terrible et du territoire suisse.

Vol. 435, f° 408 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

623. — *Baden, 20 juin.* — Barthélemy à M. Treuttel. Il accuse réception de la lettre du 15 et répond aux divers points qui y sont touchés [1].

Vol. 435, f° 409 v°, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

624. — *Saint-Maurice, 20 juin.* — Helfflinger à Bacher. Affaires du Valais.

Vol. 435, f° 468 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

625. — *Paris, 21 juin.* — « Je vous accuse la réception, Citoyen, de la suite de vos dépêches politiques jusqu'au numéro 173. POLITIQUE N° 68.

« Je me persuade que vous n'aurez rien négligé pour vous ménager de l'influence dans les délibérations à prendre par la diète de Frauenfeld en ce qui concerne les rapports du Corps helvétique avec la France. Le Diète de Frauenfeld.

1. Voir ci-après, la lettre de Barthélemy à Le Brun en date du 22 juin.

décret rendu au sujet de l'Erguel et du Munsterthal, la démolition de la batterie d'Huningue, le payement qui s'effectue des pensions militaires et des indemnités réclamées par les régiments suisses licenciés, les mesures prises pour l'exécution de nos engagements en ce qui regarde la fourniture des sels et l'acquittement de nos charges en Suisse, sont autant de circonstances dont vous aurez su tirer parti pour nous préparer des dispositions favorables de la part des représentants des États confédérés.

« L'objet essentiel de vos soins sera, sans doute, d'amener ceux des États qui n'ont pas encore reconnu l'ambassadeur de la République françoise à donner leur adhésion à la proposition qui leur a été faite à cet égard par le Directoire de Zurich.

« Un autre objet que je recommande particulièrement à votre sollicitude et sur lequel il importe que vous appeliez l'attention de la Diète, est le recrutement qui se fait dans différentes parties de la Suisse au profit de l'Espagne et du Piémont. Si ce recrutement est une suite des engagements contractés avec ces Puisssances en vertu d'anciens traités et capitulations, la République françoise n'a pas à s'en plaindre. Mais si ces traités et capitulations ont été conclus postérieurement à la guerre que nous avons déclarée aux rois de Sardaigne et d'Espagne, nous sommes en droit de réclamer contre leur exécution qui présente une infraction manifeste à la neutralité que le Corps helvétique s'est engagé d'observer. Il est incontestable que la neutralité que professe la Suisse ne lui permettroit pas de fournir à nos ennemis des munitions, des vivres; à plus forte raison doit-elle s'interdire de leur fournir des troupes. Sans doute on opposera que ces troupes ne doivent point servir contre la France; mais cette objection ne seroit qu'une vaine subtilité, puisqu'il est évident que c'est la guerre que nous font ces Puissances qui détermine les levées qu'on leur permet de faire en Suisse, et que si ces troupes ne sont pas employées directement contre la République françoise, elles augmentent la force de nos ennemis en servant en remplacement de celles appelées à former les armées qui nous combattent. Vous voudrez donc bien, Citoyen, prendre cet objet en sérieuse considération et faire sentir à la diète de Frauenfeld la nécessité de faire cesser un abus aussi préjudiciable à nos intérêts qu'il est contraire aux principes de toute neutralité.

« Vous aurez aussi à représenter à la Diète l'importance dont il est pour l'intérêt du Corps helvétique et pour le nôtre de prendre les mesures les plus efficaces pour s'assurer de la garde des passages par lesquels les troupes piémontoises pourroient pénétrer dans le Valais.

« J'ai fait part au Conseil exécutif et au comité de Salut public des notions que vous m'avez transmises au sujet de l'expédition militaire dont les communes qui forment l'enceinte de l'abbaye de Bellelay ont été récemment l'objet en conséquence d'un arrêté du département du

Mont-Terrible. Je suis dans la confiance que la détermination qui sera prise n'aura rien que de conforme à la décision déjà rendue à cet égard par le comité de Salut public en sa séance du 26 avril dernier. J'ai lieu de penser qu'en général les décisions de ce comité ainsi que les décrets de la Convention en tout ce qui regarde les pays dépendants du ci-devant évêché de Bâle auront leur plein et entier effet, au moins jusqu'à l'issue de la guerre, et qu'en tout cas il ne sera pris aucun parti définitif qu'on ne se soit expliqué à l'amiable sur tous les points.

« J'ai proposé au Conseil exécutif de prendre deux arrêtés dont l'objet est d'accélérer le service des sels et d'assurer l'emploi du prix des ventes conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 30 décembre 1786.

« Je ne tarderai probablement pas à vous envoyer ces arrêtés. En attendant, s'il arrive des sels en Suisse, vous tiendrez la main en ce qui vous concerne à l'exécution de l'arrêt du Conseil d'État de 1786 et des dispositions relatives à cet objet que porte l'arrêté du comité de Salut public du 26 avril dernier.

« Je vous prie de me faire part des mesures que vous aurez prises avec le citoyen Noël pour la transmission par la Suisse de mes dépêches et des siennes ainsi que de celles de Constantinople. »

Vol. 441, f° 141, original, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 470, copie, 2 p. 3/4 in-f°.
Vol. 436, f° 100, copie, 6 p. in-f°.

626. — *Paris, 21 juin.* — Le Brun à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 435, f° 476 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Versailles, 15 juin.* — Le procureur général syndic du département de Seine-et-Oise au ministre des Affaires étrangères. Levée du séquestre mis sur les biens du sieur Barthès Marmorières, ci-devant maréchal des logis du régiment des Gardes suisses.

Vol. 435, f° 477, copie, 3/4 p. in-f°.

627. — *Baden, 21 juin.* — Barthélemy au bourgmestre Kilchsperger. Faux louis fabriqués en Allemagne.

Vol. 435, f° 441 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

628. — *Delémont, 21 juin.* — Le général Vieusseux au général Altermatt. Affaire de Brislach.

Vol. 435, f° 486 v°, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

629. — *Genève, 21 juin.* — Delhorme à Barthélemy. Faux assignats.

Vol. 435, f° 479 v°, copie, 1 p. in-f°.

630. — *Bâle, 21 juin.* — L. M. Rivalz à Le Brun. Nouvelles de Bâle. Riz. Achats d'armes.

Vol. 436, f° 103, original, 3 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE N° 184.

Déserteurs.

631. — *Baden, 22 juin.* — « J'ai reçu votre lettre du 14 de ce mois... De tout temps lorsqu'il se présente à la frontière suisse des déserteurs françois, autrichiens ou d'autres nations, on les invite toujours à considérer s'ils ne feroient pas beaucoup mieux de retourner sur leurs pas. Ce n'est pas seulement l'humanité qui porte à ce mouvement, c'est encore le désir d'éloigner de la Suisse des étrangers presque toujours incommodes aux gouvernements et au peuple. On continue de faire aujourd'hui pareille invitation à ceux qui viennent en si grand nombre de l'autre côté du Rhin, quoiqu'au fond ils soient accueillis avec un très grand plaisir, puisqu'on les engage comme recrues des régiments suisses au service du roi de Sardaigne et du roi d'Espagne. J'observe en passant que ces déserteurs ne vont pas jusqu'à nos armées, parce qu'en se présentant à nos frontières ils apprennent bientôt qu'en général nous ne nous soucions pas d'eux à cause de la défiance qu'ils nous inspirent et qui est fondée sur de nombreux exemples de leur perfidie. » Quoi qu'il en soit, Barthélemy va s'informer de ce qui se pratique en Valais à l'égard de ces déserteurs. Il croit d'ailleurs volontiers qu'il règne parmi les Valaisans une certaine malveillance à notre égard : il a indiqué depuis longtemps les moyens de changer ces dispositions.

« Le citoyen Colchen m'a mandé que vous désiriez que je m'occupe des moyens d'obtenir des parties intéressées les titres et droits sur lesquels elles peuvent se fonder pour demander que le décret qui a compris provisoirement le Munsterthal et l'Erguel dans la neutralité helvétique soit rendu définitif. Je n'ai point perdu cet objet de vue. Je vous adresserai bientôt les diverses pièces qui m'ont été envoyées par la république de Bienne, relativement à l'Erguel. Je viens d'écrire à Berne pour demander qu'on hâte l'expédition de celles qui ont rapport au Munsterthal, et à Bienne pour demander celle de l'acte de combourgeoisie qui unit l'abbaye de Bellelay à ce petit État.

« J'ai lu avec beaucoup d'attention l'imprimé que vous avez eu la bonté de me faire parvenir sous le titre de *Questions sur la Prévôté de Moutier-Grandval et le passage de Pierre-Perthuis*. J'ai conclu à la suite de cette lecture que les liens qui unissent Berne et le Munstherthal sont infiniment plus forts que je ne le croyois, et que le soin qu'on prend pour les annihiler par des arguments tirés du droit public allemand et

1. Reçue le 27 juin.

autrichien doivent les rendre singulièrement recommandables aux yeux de l'immuable et précieux système d'amitié dont il est si essentiel de prolonger la durée entre la France et le Corps helvétique. » L'occupation des gorges du Munsterthal « faciliteroit bien plus qu'elle ne l'empêcheroit » une invasion autrichienne par le territoire de Bâle; d'ailleurs, nous n'avons rien à redouter de ce côté en ce moment. L'occupation des défilés du Munsterthal, « inutile pour notre sûreté contre l'Autriche..... deviendroit très délicate par rapport aux Suisses. » Barthélemy répète à ce propos ce qu'il a dit maintes fois relativement au Munsterthal et aux graves inconvénients d'une rupture avec les Cantons.

Les démarches que l'auteur du mémoire intitulé *Questions, etc.*, nous presse tant de faire seraient particulièrement funestes à la veille de la Diète qui va se réunir le 1er juillet « et que nos ennemis sont fort occupés de rendre orageuse. Je ne crains même pas de vous dire que je m'attends qu'ils vont saisir avec avidité pour effrayer et aliéner les esprits surtout à Berne la demande que nous faisons de ses titres relativement au Munsterthal, à la suite d'un mémoire publié par l'évêque de Paris. Nos partisans se flattoient que nous en tenant à une décision provisoire nous laisserions cet objet délicat en suspens, afin de conserver ainsi dans nos mains le double moyen d'influer par la reconnoissance et par la crainte sur les dispositions du Corps hélvétique et particulièrement de Berne. Ils nous savoient un gré infini de cette marche adroite, sage et utile. Je crains que notre demande actuelle dans un moment comme celui-ci ne fasse naître bien des défiances, ne porte à des calculs injustes et ne serve quelques intrigues et malveillance étrangères..... Vous verrez, par la lettre ci-jointe que le général Lichtenberg a écrite à l'État de Bâle au sujet de l'affaire du charpentier de Zurich, combien est astucieux ce langage mielleux qui succède si rapidement à un langage impérieux et hautain. Il n'est pas encore certain que M. de Buol aille se montrer à Frauenfeld.

« J'aurois fort désiré que la contestation qui s'est élevée au sujet de l'incident survenu sur les frontières du département du Mont-Terrible et de l'État de Soleure eût été terminée promptement afin d'empêcher qu'elle ne devienne un sujet des délibérations de la Diète. Cela doit être d'autant plus facile que Soleure en rend compte à ses co-alliés sans aigreur et sans emportement..... »

Barthélemy fait une enquête au sujet de louis que le roi de Prusse fait frapper à Nuremberg. Un négociant de Zurich qui en a reçu en payement à Francfort dit qu'ils doivent avoir à très peu de chose près la même valeur que les louis de France.

« Le ci-devant général Égalité et toutes les femmes françoises qui voyagent avec lui, se faisant passer pour une famille irlandoise, habitent effectivement une maison près de la ville de Zug. Ils vivent extrêmement retirés et ne se montrent à personne. Je sais que l'État de Zug

est décidé, lorsqu'il aura pu vérifier qu'ils ne sont pas Irlandois mais Égalité et sa suite, de les inviter à aller plus loin.

« Le ci-devant archevêque de Paris qui s'est retiré à une abbaye sur les confins du canton de Schaffouse et de l'Allemagne, s'est rendu le jour de la Pentecôte, escorté de M. de Bombelle, à Notre-Dame des Hermites pour y officier solennellement. »

Vol. 436, f° 108, original, 7 p. 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 426, copie, 7 p. 2/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Baden, 17 juin.* — Bacher au général Falk. Après avoir montré qu'une invasion autrichienne du côté de Bâle ne pourrait se produire que par le pont de Bâle même ou par celui de Rheinfelden, Bacher discute ces deux hypothèses et fait connaître les mesures défensives prises par les Bâlois. Il conclut qu'un passage des Autrichiens par le territoire de Bâle « seroit non seulement une entreprise impolitique et téméraire, mais encore impraticable. » Il termine par quelques détails sur l'affaire de Brislach.

Vol. 435, f° 430, copie, 4 p. 3/4 in-f°.
Vol. 436, f° 86, copie, 4 p. in-f°.

b. — Carte géographique formant le complément de la pièce précédente. — *Manque.*

c. — *Bâle, 13 juin.* — Le général comte de Lichtenberg à MM. de Bâle. Il se désiste de la demande qu'il avait formulée dans le but d'obtenir l'extradition du charpentier zurichois prévenu d'embauchage.

Vol. 435, f° 432 v°, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 436, f° 65, copie, 1 p. in-f°.

d. — *Soleure, 14 juin.* — Le conseil secret de Soleure au conseil secret de Bâle. Violation du territoire helvétique commise le 8, par les troupes françaises, à l'église de Rohr, commune au village soleurien de Breitenbach et à celui de Brislach, qui fait partie de l'évêché de Bâle, mais située sur le territoire de la seigneurie de Thierstein, appartenant à Soleure.

Vol. 435, f° 432, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 436, f° 71, copie, 2 p. in-f°.

e. — *Lauffen, 8 juin.* — Rapport fait au général Vieusseux par le citoyen Chaputte, capitaine au 6e bataillon de Seine-et-Oise. Même sujet.

Vol. 436, f° 47, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

f. — *Delèmont, 9 juin.* — Le général Vieusseux au général Falk. Même sujet [1].

Vol. 435, f° 389, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 436, f° 49, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

1. Cette pièce est datée par erreur du 10 juin dans le vol. 435.

g. — *Thierstein, 9 juin.* — M. de Surbeck, bailli et commandant pour le canton de Soleure à Thierstein, au général Vieusseux. Même sujet.

Vol. 435, f° 390, copie, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 436, f° 51, copie, 2 p. in-f°.

h. — *Delémont, 9 juin.* — Le général Vieusseux à M. de Surbeck. Même sujet.

Vol. 435, f° 391, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 436, f° 52, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

i. — *Delémont, 9 juin.* — Le général Vieusseux à MM. de Soleure. Même sujet.

Vol. 435, f° 391 v°, copie, 2 p. 3/4 in-f°.
Vol. 436, f° 53, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

j. — *Soleure, 19 juin* — Le général Altermatt, commandant des troupes de l'État de Soleure, au général Vieusseux. Même sujet.

Vol. 435, f° 433 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 436, f° 92, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

k. — *Soleure, 19 juin.* — Le général Altermatt au général Falk. Même sujet.

Vol. 435, f° 433 v°, copie, 2/3 p. in-f°.
Vol. 436, f° 93, copie, 3/4 p. in-f°.

l. — *Strasbourg, 15 juin.* — Les administrateurs du département du Bas-Rhin à Barthélemy. « Des avis certains nous annoncent, Citoyen, que le roi de Prusse fait fabriquer de faux louis d'or des années 1786 et 1787 sous la lettre A portant la face de Louis XVI. On peut les reconnoître aux caractères plus saillants de l'inscription et à une couleur plus jaune que celle de nos pièces ordinaires de 24 livres..... On ajoute qu'il est sorti de la même fabrique des écus de 6 livres faux de l'année 1786..... »

Vol. 435, f° 441, copie, 2/3 p. in-f°.
Vol. 436, f° 77, copie, 2/3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

632. — *Baden, 22 juin.* — « Le citoyen Treuttel, libraire à Strasbourg, vient de m'écrire une lettre dont je joins ici la copie, accompagnée de la pièce qu'il m'envoie.

« Le numéro de la *Gazette de Zurich* dont il se plaint est du 19 avril.

1. Reçue le 27 juin.

Je partois dans ce même moment pour Bâle. Ainsi il n'est pas étonnant qu'elle ait échappé à mon attention. D'ailleurs, j'avoue très volontiers que je ne me suis jamais défié des papiers publics de Zurich tant ce Canton est depuis longtemps hautement prononcé pour les principes de notre révolution.....

« Je viens de porter plainte à Zurich du journaliste que le citoyen Treuttel m'a dénoncé. Nous pouvons être assurés que nous ne serons pas dans le cas de renouveler.

« Le citoyen Treuttel m'invite à réfuter les inculpations de Prudhomme. Je n'en ferai rien. Je ne sais point répondre au langage de la passion. C'est à la nation que je sers, c'est à vous qui m'adressez les instructions du Conseil exécutif à juger de ma conduite et de mes principes et à prononcer s'ils sont propres à faire rétrograder l'esprit public en Suisse. Il est un seul point que je dois expliquer.

« Je n'avois jamais connu ni vu Dietrich, ni eu avec lui aucun rapport. Lorsqu'à sa sortie de France il vint voyager en Suisse, il s'arrêta quelques instants à Baden. Il vint chez moi me porter les compliments de son beau-frère, M. Ochs, chancelier de Bâle, qu'il venoit de quitter, avec qui je suis fort lié et dont les talents, le patriotisme et l'attachement à nos intérêts sont célèbres. Quand il fut retourné à son auberge, je ne pus me dispenser d'aller y faire une visite à sa femme, la sœur de M. Ochs. Elle étoit prête à partir. Je la vis monter en voiture. »

Vol. 436, f° 107, original, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 435, f° 438, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Strasbourg, 15 juin.* — Le citoyen Treuttel, libraire, membre du Conseil général de la commune et éditeur des deux *Courriers* de Strasbourg, à Barthélemy. Il l'invite à prendre des mesures contre la gazette de Burkli qui s'imprime à Zurich « et s'élève d'une manière scandaleuse contre la République françoise. » Il communique à l'ambassadeur la pièce suivante.

Vol. 435, f° 409, copie, 2/3 p. in-f°.
Vol. 436, f° 72, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

b. — *Paris, 25 mai — 1er juin.* — Extrait du n° 203 du journal de Prudhomme, *Révolutions de Paris*, contenant une dénonciation contre Barthélemy.

Vol. 435, f° 409, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 436, f° 73, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

633. — *Baden, 22 juin.* — Barthélemy aux administrateurs du département du Doubs et du département du Jura. Même sujet que dans la lettre précédente de même date, de Barthélemy à Le Brun.

Vol. 435, f° 438 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

634. — *Baden, 22 juin*[1]. — Barthélemy à Le Brun. Triste situation des Ligues grises. Réparations du fort de Fuentes. Établissement d'un camp près de la frontière par les Autrichiens. Affaires des Grisons.

Vol. 436, f° 106, original, 3/4 in-f°.
Vol. 435, f° 436, copie, 2/3 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Coire, 18 juin*. — Salis-Seevis à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 435, f° 436 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 436, f° 90, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

b. — *Coire, 9 juin*. — Le baron de Cronthal, résident impérial, aux Ligues grises. Fort de Fuentes.

Vol. 435, f° 437, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 436, f° 55, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

635. — *Paris, 22 juin*. — Le Brun aux représentants du peuple, membres du comité de Salut public. Il leur communique la lettre en date du 21 qu'il a écrite à Barthélemy, et appelle leur attention sur les manœuvres des administrateurs du département du Mont-Terrible et sur l'inquiétude qu'elles causent aux Suisses.

Vol. 436, f° 105, minute, 1 p. in-f°.

636. — *Baden, 22 juin*. — Barthélemy à Le Brun. Draps d'Allemagne pour l'habillement des troupes.

Vol. 435, f° 438, copie, 1/2 p. in-f°.

637. — *Baden, 22 juin*. — Barthélemy aux administrateurs du directoire du département du Bas-Rhin. Faux louis fabriqués à Nuremberg par le roi de Prusse.

Vol. 435, f° 441, copie, 1/2 p. in-f°.

638. — *Baden, 22 juin*. — Barthélemy au général Falk. Accusé de réception de la lettre du 19. Affaire de Brislach. Achats d'armes en Suisse. Visite du général Wurmser à Bâle.

Vol. 435, f° 440, copie, 2 p. in-f°.

639. — *Genève, 22 juin*. — Delhorme à Barthélemy. Faux assignats.

Vol. 437, f° 45, copie, 1/2 p. in-f°.

1. Reçue le 28 juin.

640. — *Bâle, 22 juin.* — Le bourgmestre et Conseil secret des XIII de la ville de Bâle à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 18. Passeports.

Vol. 435, f° 399 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

641. — *Saline de Montmorot, 22 juin.* — Le directeur des salines de Montmorot, Dauphin, à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 437, f° 11, copie, 1/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Saline de Montmorot, 22 juin.* — Le même au citoyen Haudry. Sels.

Vol. 437, f° 11, copie, 1 p. in-f°.

642. — *Zurich, 22 juin.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Brochures publiées contre le colonel Weiss. Intrigues de Gobel et de Prudhomme. Plaintes de Barthélemy contre le gazetier Burkli : « Le censeur aura sa bonne leçon. » Crainte de voir les derniers événements de France amener le rappel de l'ambassadeur.

Vol. 435, f° 434 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

643. — *Baden, 22 juin.* — Barthélemy au général Dumuy. Accusé de réception de la lettre du 12. Indemnités aux régiments suisses. Dispositions du Valais.

Vol. 435, f° 442 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

644. — *Bellelay, 22 juin.* — Le Père Ursanne à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 435, f° 498 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — « Mémoire justificatif pour le citoyen Gobel, évêque métropolitain de Paris. »

Vol. 435, f° 499, imprimé, 27 p. in-8°.

645. — *Saint-Maurice, 23 juin.* — Helfflinger à Bacher. Affaires du Valais.

Vol. 435, f° 491, copie, 1 p. in-f°.

646. — *Bâle, 24 juin.* — L. M. Rivalz à Le Brun. Exportation des riz de Bâle. Siège de Mayence. Nouvelles de Bâle et d'Allemagne. Mouvements militaires.

Vol. 436, f° 115, original, 6 p. in-f°.

647. — *Soleure, 25 juin.* — Le général Altermatt au général Vieusseux. Accusé de réception de la lettre du 21. Affaire de Brislach.

Vol. 435, f° 487 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

648. — *Soleure, 25 juin.* — Le général Altermatt au général Falk. Même sujet.

Vol. 435, f° 488 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

649. — *Yverdon, 25 juin.* — Bezencenet, inspecteur de la délivrance des sels aux Cantons suisses, à Barthélemy. Expédition de sels à Lucerne.

Vol. 435, f° 486, copie, 1/3 p. in-f°.

650. — *Bâle, 25 juin.* — L. M. Rivalz à Le Brun. Nouvelles de Bâle et d'Allemagne. Mouvements militaires.

Vol. 436, f° 118, original, 2 p. 2/3 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

651. — *Baden, 26 juin.* — Le ministre verra par la lettre ci-jointe de Berne qu'on ne tardera pas à recevoir les titres et actes politiques qui constatent les liens de cet État avec la prévôté de Moutier-Grandval; il verra dans la même pièce le mauvais effet qu'a produit le mémoire de Gobel. Barthélemy insiste de nouveau sur l'inutilité des défilés du Munsterthal au point de vue de notre défense contre l'Autriche. Il envoie les titres qui prouvent que l'Erguel est compris dans l'enceinte du territoire suisse et doit par conséquent participer à sa neutralité.

POLITIQUE N° 185.

Affaires du Valais, du Munsterthal et de l'Erguel.

« Le citoyen Helfflinger vient de me confirmer ce que le citoyen Chépy vous a mandé. Il me dit que l'officier valaisan qui commande les troupes destinées à garder le passage du grand Saint-Bernard inquiète les déserteurs piémontois et les fait rétrograder parce qu'ayant lui-même l'espérance d'entrer au service du roi sarde il veut à l'avance se faire un mérite de cette complaisance. Je vais demander au citoyen Helfflinger de tâcher de me procurer la preuve constatée de ce fait, parce qu'alors je n'hésiterois plus à en porter plainte au Directoire de Zurich.....

« Les détails que le citoyen Helfflinger m'adresse, me prouvent que les intrigues des prêtres ont fait en Valais de grands progrès sur les affections du peuple. Il est de mon devoir de vous transmettre à ce sujet quelques développements.

« Il existoit depuis longtemps une lutte entre les magistrats et le clergé valaisans. Les chefs de cette république, par un système constamment

1. Reçue le 1er juillet.

suivi depuis un siècle, étoient même parvenus à modifier successivement l'exercice des droits que donne à l'évêque et au chapitre de Sion la constitution valaisane dans les affaires du gouvernement. Par une suite de ce système ils s'étoient occupés avec succès des moyens d'affoiblir l'influence des curés et des moines dans les différentes communautés du pays. Le gouvernement s'étoit considérablement renforcé, surtout depuis une vingtaine d'années, et tendoit visiblement au point désiré de purger sa constitution de la domination de l'évêque et de celle de son clergé. Les communautés du Bas-Valais mécontentes de leur sort ne supportoient qu'avec une peine extrême le joug des Dizains du Haut-Valais qui les tenoient dans une sujétion avilissante.

« Les choses étoient dans cet état en 1789 et des dispositions aussi heureuses devoient nécessairement faire accueillir avec enthousiasme la Révolution françoise, qui fut en effet envisagée par tous les gouvernements de la Suisse sans distinction comme un bienfait qui devoit influer sur le bonheur de tout le genre humain. Ce ne fut qu'en 1790 et 1791 que quelques membres de l'Assemblée constituante qui ont depuis déserté la France, s'étant occupés des mesures qui devoient, selon eux, limer les ressorts des gouvernements helvétiques et exciter le peuple du pays de Vaud et du Bas-Valais à l'insurrection, provoquèrent par ce faux calcul l'attention des magistrats, donnèrent lieu à la dictature décernée alors au Conseil secret de Berne et forcèrent les chefs valaisans réduits au désespoir, à se jeter entre les bras de leur clergé, comme le seul moyen de contenir les mécontents du pays de Vaud par la terreur politique et ceux du Bas-Valais par la terreur religieuse.

« Le renvoi du ci-devant régiment suisse de Courten commandé par une famille toute-puissante, a fait beaucoup de tort aux intérêts de la France en Valais..... Le serment et la déportation de nos prêtres ont achevé de tourner l'opinion publique contre la France.....

« Nul adoucissement n'a été offert de notre côté; nous avons retardé le payement des pensions générales et particulières assignées sur les fonds politiques de la Suisse, qui auroient dû être acquittés l'année dernière. Nous ne leur avons fait passer jusqu'ici du sel qu'en promesses et nullement en réalité. Nous n'avons pris aucune mesure pour disposer d'une somme qui seroit employée à la garde du Mont Saint Bernard; une légère gratification qu'on y auroit ajoutée nous auroit affectionné le commandant de ce poste. Permettez-moi de vous réitérer ces demandes comme le seul moyen de parvenir peu à peu à ramener ce peuple égaré et à demi sauvage, dont nous ne pouvons prétendre aucun effort de raison, parce qu'il n'agit que par instinct.

« Malgré cet état de choses et nonobstant les sels et denrées que le roi de Sardaigne fait passer au Valais avec affectation, ainsi que les ressources militaires qu'il procure à ce pays pour s'attacher les Valaisans à mesure que nous les négligeons, la fidélité de ce peuple dans l'observa-

tion de ses traités est telle et la raison d'État qui lie son sort à celui du Corps helvétique si puissante, que nous pouvons être sans crainte sur la neutralité solennellement arrêtée et reconfirmée par tous les États de la Suisse. Les députés valaisans qui se rendent à la diète de Frauenfeld qui se tiendra au commencement du mois prochain en renouvelleront l'assurance, de même que celle de l'inviolabilité de leur territoire. Mais c'est à ce sentiment passif que doit se borner toute notre attente, tant que nous ne nous mettrons pas en mesure d'employer les moyens peu coûteux que je vous ai proposés.

« Cependant le département du Mont-Blanc, qui est instruit de ces dispositions du peuple du Valais et qui remarque l'effet qu'elles produisent sur celui de la ci-devant Savoie, jette les hauts cris contre la partialité du Valais, contre l'accueil qu'on y fait aux prêtres déportés et contre l'asile qu'ont trouvé dans quelques parties de la Suisse plusieurs de ces prêtres de la Savoie, aussi bien que quelques autres aristocrates dont le voisinage et les intrigues agitent fortement les habitants de ce nouveau département. Le procureur général syndic du département du Mont-Blanc et le procureur syndic du district de Carouge viennent de m'écrire vivement à ce sujet. Ils me pressent beaucoup d'exiger du Corps helvétique de chasser tous ces émigrés et déportés de la Savoie. Le département du Mont-Blanc ayant décidé que certaines formalités devoient seules donner de la validité aux passeports qu'il délivre, ils me demandent aussi que je fasse expulser de la Suisse tous les individus venant de ce département dont les passeports ne seroient pas revêtus de ces formalités. Je réponds aux procureurs syndics que je m'adresse au gouvernement de Berne pour l'inviter de nouveau à surveiller la conduite des émigrés savoyards, puisqu'elle tend à troubler la tranquillité des frontières; mais que, pour le reste, je suis obligé de vous demander des instructions. En effet, toutes ces circonstances sont fort délicates et tiennent pour quelques-unes au droit public des nations. Nous devons prendre garde, en travaillant à notre sûreté, d'attaquer l'inviolabilité et l'immunité du territoire d'un peuple indépendant.

« Nous avons dénoncé dans le temps aux Cantons l'asile qu'avoient trouvé parmi eux quelques chefs des émigrés françois; mais nous n'avons fait aucune attention aux autres émigrés en tant qu'ils restoient tranquilles, qu'ils ne conspiroient point, au moins ouvertement, contre leur patrie, et surtout qu'ils ne formoient aucune espèce de rassemblement sur nos frontières.

« Quant à nos prêtres, après les avoir déportés chez les puissances neutres, nous n'avons pas eu la pensée d'exiger de ces puissances qu'elles les chassent. Soleure et Fribourg en ont accueilli un grand nombre. Ils y demeurent paisibles.

« Quand l'émigration et la déportation ont commencé en Savoie, beaucoup de prêtres ont passé à Fribourg et dans le Valais. Fribourg est

éloigné de la côte méridionale du lac de Genève et vous avez vu ci-dessus qu'il y a de notre faute si le gouvernement du Valais n'a ni les moyens ni la force de se débarrasser de ces hôtes incommodes. Mais soit prêtres françois, soit prêtres savoyards, je ne sais si nous pourrions avec justice sommer la Suisse qu'elle bannisse de son territoire des gens que nous y avons versés, à moins qu'ils ne s'y permissent des mouvements dangereux ou inquiétants pour nous.

« Il s'agit plus particulièrement du canton de Berne ou plutôt du pays de Vaud, car il n'y a dans le canton de Berne proprement dit ni émigrés ni prêtres, et dans le pays de Vaud il y en a infiniment peu, ainsi que j'en juge par la lettre même du procureur syndic du district de Carouge qui me les nomme presque tous. Demanderons-nous qu'on les chasse? Mais la liberté et la neutralité particulière du pays de Vaud rendroient une pareille réquisition fort épineuse, surtout lorsque nos lois ne nous permettent pas d'offrir la moindre réciprocité. Je vous prie de vous faire représenter la réponse que j'ai reçue sur cette même matière de M. l'avoyer Steiger jointe à ma lettre du 7 de ce mois. Berne et les autres Cantons se sont engagés à surveiller attentivement la conduite de ces émigrés et à prévenir de leur part toutes démarches dont on auroit sujet de se plaindre. Cette surveillance est sans doute très efficace, puisque le procureur syndic du département du Mont-Blanc se plaint à moi que c'est par leurs correspondances que ces émigrés alimentent le fanatisme. Or, rien n'est si aisé au département que d'empêcher les lettres d'arriver à leur destination.

« Quant à la forme des passeports, dont j'ai parlé plus haut, il me semble qu'on ne peut raisonnablement pas dire à la Suisse : « Vous ne laisserez entrer sur votre territoire que les gens qui seront munis de tels ou tels papiers, » et vous observerez qu'en général la liberté du territoire helvétique ne permet point de refuser le simple passage à tout étranger qui se présente à la frontière.

« Je désire que le département du Mont-Blanc vous écrive sur cet objet.

Diète de Frauenfeld.

« Le même magistrat de Bâle qui me témoignoit il y a peu de jours par la lettre ci-jointe de vives inquiétudes sur les dispositions de la Diète, m'apprend dans le moment qu'il est très rassuré actuellement. J'augure bien aussi de mon côté du calme qui doit y régner par divers avis que je reçois. Fribourg et Soleure pourront sans doute s'y permettre quelques vaines déclamations. La raison et la prudence des autres Cantons étoufferont bientôt leurs voix. On dit à présent que M. de Buol ne paroîtra pas à Frauenfeld. Il est parti de Bâle il y a trois jours pour aller à Soleure et ensuite, à ce qu'on croit, à Berne. Il devoit retourner à Bâle au bout de dix jours.

Riz.

« J'apprends par le citoyen Rivalz que le citoyen Grasselli fait grand bruit sur la réponse que le magistrat de Bâle a adressée aux représentants

du peuple députés près l'armée du Rhin au sujet du riz. Il marque au citoyen Rivalz qu'elle est propre au moins à entraîner des représailles pour toute marchandise de transit passant par Strasbourg, Lyon, Belfort, désagréments, ajoute-t-il, qu'il tâchera d'éviter autant qu'il trouvera des moyens d'extraire ses riz de la Suisse. Je ne reviendrai pas surtout ce que je vous ai écrit sur cette matière. Mais il importe qu'elle ne soit considérée par nous que sous le point de vue de la justice et de la raison et non sous celui des réclamations particulières qui ne sont pas toujours fondées sur l'intérêt général, encore moins d'après les conceptions d'un individu, il est vrai citoyen françois, mais *né sujet de l'Empereur*. Grasselli est du Milanais. Son obstination et le mal qu'elle nous a déjà fait m'obligent à concevoir quelques soupçons.

« Je vous ai déjà annoncé par une de mes lettres sans numéro du 17 de ce mois les deux déclarations ci-jointes. »

Vol. 436, f° 122, original, 9 p. 1/4 in-f°.
Vol. 435, f° 444, copie, 8 p. 2/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 22 juin*. — Frisching à Barthélemy. Affaires du Munsterthal. Tout ce que dit Gobel dans son mémoire est erroné; ses prétentions, si elles étaient accueillies, amèneraient infailliblement une rupture avec les Cantons. Diète de Frauenfeld. Nouvelles de Paris et de Genève.

Vol. 435, f° 448 v°, copie, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 436, f° 112, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

b. — « Observations sur un mémoire de M. Gobel, évêque de Paris. »

Vol. 435, f° 449 v°, copie, 5 p. in-f°.

c. — *Bienne, 5 mai*. — La ville de Bienne à Barthélemy. Envoi « des actes qui doivent servir d'éclaircissements tant historiques que diplomatiques sur les relations immédiates qui lient l'Erguel à la Confédération helvétique. »

Vol. 434, f° 358, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 435, f° 452, copie, 1 p. in-f°.

d. — « Déduction historique suivie de pièces justificatives qui prouvent l'indigénat helvétique du pays de l'Erguel. »

Vol. 435, f° 452 v°, copie, 6 p. 1/2 in-f°.

e. — Observations sur la lettre d'affranchissement de l'empereur Rodolphe Ier.

Vol. 435, f° 456, copie, 3/4 p. in-f°.

f. — Observations sur le diplôme ou lettre de ratification de l'évêque Immer de Ramstein, de l'année 1383.

Vol. 435, f° 456, copie, 2/3 p. in-f°.

g. — Observations sur « la lettre dite d'affranchissement de l'évêque Immer, de l'année 1388, laquelle est la base de toutes les conventions qui l'ont suivie. »

Vol. 435, f° 456 v°, copie, 1 p. in-f°.

h. — Lettre d'Immer, évêque de Bâle. « Datum in oppido nostro Telsperg, feria tertia post festum beati Marcelli papæ, anno Domini MCCCXCI. »

Vol. 435, f° 457, copie, 1/2 p. in-f°.

i. — *S. l. n. d.* — Lettre de l'évêque de Bâle Humbert à la ville de Bienne.

Vol. 435, f° 457, copie, 2/3 p. in-f°.

j. — Lettre de l'évêque de Bâle Humbert à la ville de Bienne. « Datum dominica Lætare, Telsperg anno Domini MCCCCVII. »

Vol. 435, f° 457 v°, copie, 1 p. in-f°.

k. — *Bâle, 1408.* — Lettre des doyen et chapitre de l'église cathédrale de Bâle à la ville de Bienne. « [Datum]... ipsa die Sancti Nicolai episcopi. »

Vol. 435, f° 458, copie, 1 p. in-f°.

l. — *Delèmont, 3 mai 1556.* — Lettre des prévôt et chapitre de la collégiale de Moutier-Grandval.

Vol. 435, f° 458 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

m. — *Delèmont, 25 février 1557.* — Lettre des prévôt et chapitre de la collégiale de Moutier-Grandval.

Vol. 435, f° 459 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

n. — *Berne, 1479.* — « Lettre des avoyer et conseil de l'État de Berne à la ville de Bienne, dans laquelle il est reconnu que les habitants de la vallée de Saint-Immier doivent être considérés par rapport à l'alliance comme ceux de Bienne. » « Donné le lundi jour de saint Lucien 1479. »

Vol. 435, f° 459 v°, copie, 1 p. in-f°.

o. — « Démarcations et abornements touchant l'Erguel faits de la part de Bienne de concert avec les États frontières. »

Vol. 435, f° 460, copie, 1/2 p. in-f°.

p. — « Extrait de la convention unilatérale passée entre l'évêque Gaspard Zurhein et le L. État de Berne l'an 1486, de Lucerne. »

Vol. 435, f° 460 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

q. — « Procédures entre les princes-évêques de Bâle et les ressortissants de l'Erguel, instruites et jugées par le conseil de Bienne. »

Vol. 435, f° 460 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

r. — *Bienne, 23 octobre 1637.* — « Lettre adressée à M. l'ambassadeur de France à Soleure par les bourgmestre et conseil de la ville de Bienne. » Plaintes contre la conduite tenue en Erguel par M. Schaffalitzky, commissaire de l'armée de Bernard de Saxe-Weimar.

Vol. 435, f° 461, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

s. — *S. l. n. d.* — « Lettre des six Cantons catholiques au L. État de Zurich. » Violation du territoire helvétique par l'armée de Bernard de Saxe-Weimar.

Vol. 435, f° 461 v°, copie, 2 p. in-f°.

t. — *Soleure, 21 janvier 1639.* — « Lettre adressée à S. M. T. C. le roi de France par les États confédérés assemblés à Soleure. » Même sujet.

Vol. 435, f° 462 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

u. — *Bienne, 4 novembre 1637.* — « Permission donnée [par la ville de Bienne] aux troupes suédoises de faire moudre leurs grains dans l'Erguel. »

Vol. 435, f° 463 v°, copie, 1 p. in-f°.

v. — *Bienne, 25 décembre 1637.* — « Lettres patentes [de la ville de Bienne] pour Abraham Huraud, commandant » des forces biennoises en Erguel.

Vol. 435, f° 464, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

w. — *Baden, 6 juillet 1639.* — « Lettre adressée à Bienne par les États du L. Corps helvétique assemblés à Baden pour la diète annuelle. » Désordres commis par les troupes de Bernard de Saxe-Weimar.

Vol. 435, f° 464 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

x. — Note sur le droit de bannière.

Vol. 435, f° 465, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

y. — *Zurich, 23 juin.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Affaires du Valais. Sensation produite par les derniers événements survenus en France. Diète de Frauenfeld.

Vol. 435, f° 467 v°, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 436, f° 114, copie, 1 p. in-f°.

z. — *Bâle, 20 juin.* — Lettre d'un magistrat de Bâle à Barthélemy. Diète de Frauenfeld.

Vol. 435, f° 469 v°, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 436, f° 97, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN

POLITIQUE N° 186. Diète de Frauenfeld.

652. — *Baden, 26 juin.* — « J'ai reçu votre dépêche n° 68.....

« Je ne suis plus inquiet actuellement d'après un grand nombre d'avis que je reçois, que la Diète ne soit calme, d'autant plus que Fribourg évite d'y envoyer des brouillons. On me mande que les députés de Zurich ont eu des instructions pleines de sagesse et de bonnes vues. Il faut que les esprits malveillants aient reconnu qu'ils ne prévaudroient pas sur la sagesse ordinaire de la pluralité des Cantons. Les différents motifs que vous rappelez dans votre lettre nous ont été fort utiles pour bien disposer les esprits, et tout annonce qu'il n'y sera pris aucune résolution dont nous aurions à nous plaindre et qui seroit capable de sortir le Corps helvétique de son système de paix et de neutralité. Vous faites entrer avec toute raison dans ces motifs le payement des pensions militaires qui s'effectue. Mais permettez-moi de vous faire observer qu'il laisse cependant bien des regrets dans les familles par les énormes diminutions que les circonstances font éprouver à ces pensions. Je n'ai pu refuser à un vieux et brave militaire, père d'une nombreuse famille, de vous mettre sous les yeux l'état de ses pertes et de vous prier d'y avoir égard.

« Je n'ai point perdu de vue l'important objet d'amener ceux des Cantons qui ne se sont pas encore déclarés pour la reconnoissance de l'ambassadeur de la République françoise à une unanimité d'opinion avec ceux qui se sont déjà prononcés à cet égard. Je n'ai négligé aucun des moyens que j'ai cru propres à me conduire à ce résultat. J'ai su faire valoir les utiles résolutions que vous y avez obtenues, l'intérêt particulier que vous y avez mis, les sentiments de gratitude et d'attachement personnel que je puis vous assurer que tous les Cantons vous ont voués à un haut degré, et les promesses que j'ai été autorisé à leur faire. Mais le succès qu'il s'agit d'obtenir eût dû être préparé et assuré par l'effet des mesures provisoires. Rappelez-vous combien j'ai été instant depuis longtemps pour que nous adoptassions celles qui devoient nous y conduire plus efficacement. Il falloit attaquer la cupidité et les besoins des petits Cantons qui sont ceux qui nous barrent le chemin, en satisfaisant promptement ceux de Lucerne et du Valais. En fournissant à ces deux derniers États du sel, et le payement de leur pension de paix et d'alliance et celui de quelques pensions fort minces, assurément nous aurions fait naître dans les Cantons démocratiques le désir de se manifester en faveur de la République françoise, nous les aurions forcés à venir à nous pour le moment de la Diète, car c'étoit toujours pour cette époque que je travaillois; nous aurions remonté singulièrement notre crédit en Valais; nous nous serions exemptés de toutes les inquiétudes qui nous tourmentent à son sujet. Tous ces avantages eussent encore été à peu près certains si l'administration des salines de la Meurthe avoit bien

voulu nous aider et, au lieu d'opérer pour son compte, travailler pour l'utilité générale de notre politique en Suisse. Arriérés comme nous le sommes actuellement, les petits Cantons voyant que nous ne donnons rien à personne, que l'État de Lucerne qui s'est bien montré est tout aussi négligé qu'eux, ne voyant pas la moindre chose à gagner, n'ont pris aucune résolution, de manière que leurs députés arriveront à Frauenfeld sans aucune espèce d'instruction sur le point de la reconnoissance. Dès lors la Diète se séparera sans avoir pu prendre aucune détermination à ce sujet; peut-être même par cette raison n'en sera-t-il pas délibéré, quoique j'aie ameuté nos amis pour qu'ils s'occupent de nous servir dans cette circonstance. Mais on ne peut pas plus changer les formes helvétiques qu'arrêter l'excessive jalousie des Cantons entre eux. Les communes générales qui sont souveraines dans les Cantons populaires, n'envoient jamais leurs députés à Frauenfeld qu'*ad audiendum et ad referendum*. Ainsi l'article de la reconnoissance est à reprendre sous œuvre lorsque les sels commenceront à paroître.....

« L'objet sur lequel vous me recommandez particulièrement d'appeler l'attention de la Diète, savoir la levée des Corps suisses pour le Piémont et pour l'Espagne, a, je vous assure, fixé toute la mienne depuis qu'il en a été question. J'ai cru aussi dès le premier instant que c'étoit une éclatante violation de la neutralité de la part des Cantons et j'ai été au moment de vous la dénoncer. La publicité avec laquelle ils s'y portoient m'avoit extrêmement frappé, et mes réflexions qu'elle avoit provoquées, ont encore été nourries par les explications que j'ai eues par écrit et de bouche avec un grand nombre de personnes, de sorte qu'après avoir profondément discuté la matière entre nous ici, j'ai trouvé que les Cantons ne font autre chose que ce qui s'est pratiqué dans les guerres précédentes, sans que pour cela ils aient été considérés comme ayant manqué à la neutralité qu'ils avaient déclaré vouloir observer entre les puissances belligérantes, parce que ces troupes ne peuvent agir que défensivement et ne peuvent pas se porter sur le territoire des puissances avec lesquelles la Suisse a des traités. Cette exception est véritablement illusoire aux yeux de la raison, mais les exemples passés lui donnent une valeur réelle.....

« Vous observez que les Suisses ne pourroient, sans manquer à la neutralité, fournir à nos ennemis des munitions et des vivres. Je l'avoue pour les munitions ; mais quant aux vivres, ils ont le plus grand besoin qu'on leur en donne au lieu d'en céder, car s'ils en avoient beaucoup, il seroit de toute nécessité que les puissances belligérantes convinssent sur cet objet d'un autre code relativement à la Suisse et qu'elles l'admissent à celui qui chez les autres nations autorise le libre transport des vivres par les neutres. Elle a, il est vrai, quelques misérables sacs d'avoine de superflu. C'est un trop mince objet pour qu'il ait attiré l'attention des Puissances qui l'avoisinent. Ils sortent par contrebande tant pour nous que pour les Autrichiens.

« J'ai une autre observation à vous présenter. Depuis quelque temps il est sorti de la Suisse de très grandes quantités de chevaux et de bœufs, pour la France; de nombreux troupeaux de porcs passent ici, venant de la Souabe et allant du côté de Bienne. C'est encore pour nous. Je vous avoue que, si de pareilles exportations avoient eu lieu de Suisse pour le service des Autrichiens, je me serois cru autorisé à en faire grand bruit auprès de vous, et apparemment j'aurois eu tort, car les Autrichiens qui n'ignorent pas ce que je vous mande ici n'en ont pas porté la moindre plainte. Nous ne les soupçonnerons pas de vouloir nous faire plaisir. Seroient-ils plus justes que nous sur ce qui constitue les droits du peuple suisse? et nous, en recevant ce qu'il peut nous donner, voudrions-nous lui contester celui qui lui est particulier entre les nations?

« En supposant que mon opinion soit absolument erronée, nous n'aurions pas à nous plaindre de la levée du régiment qui est destiné pour l'Espagne. Car M. de Caamaño a fait circuler ses offres de capitulation depuis près d'une année, et le canton d'Unterwald qui les a acceptées depuis la déclaration de la guerre, n'est tenu à compléter le régiment que dans deux ans.

« Au reste je vais exécuter vos ordres en adressant une note sur cette matière au Directoire du Corps helvétique, d'où elle passera à la Diète. Elle ne pourra que produire un mauvais effet si je ne suis pas dans l'erreur. J'y ferai entrer l'observation que vous me transmettez au sujet du Valais.

« Les deux arrêtés que vous proposez de soumettre au Conseil exécutif relativement au service des sels et à l'emploi des fonds provenant de la vente de ces sels, devroient ne rien laisser à désirer ; mais je dois vous observer que tant que la direction des salines de Moyenvic croira pouvoir se soustraire à toutes les décisions du Comité de Salut public et qu'elle ne voudra s'assujettir à fournir aucun état, ainsi que cela s'est toujours fait depuis 1786 jusqu'au moment où cette administration a trouvé moyen de s'émanciper dans le courant de l'année dernière et de mettre la confusion dans les livraisons de sel par les fournitures extraordinaires faites par entreprise, ce qui a tout désorganisé, nous ne parviendrons jamais à aucun résultat satisfaisant. Je ne puis donc vous dissimuler plus longtemps que tous les arrêtés du Comité de Salut public ainsi que ceux du Conseil exécutif seront sans effet tant que vous ne remédierez pas au vice radical qui existe dans la saline de Moyenvic même. Le seul moyen d'éclairer cette partie de l'administration des salines et de remonter les attelages qu'on a laissé dépérir et dont on a ruiné, de gaieté de cœur, les malheureux propriétaires, par une lésinerie impardonnable, c'est d'envoyer aux salines de Lorraine un commissaire qui par ses connoissances dans cette partie de l'administration et par sa longue expérience puisse déjouer toutes les manœuvres et se concerter avec les anciens serviteurs employés dans les entrepôts sur la route depuis la

saline de Moyenvic jusqu'en Suisse, pour raviver le service de la voiture et faire toutes les autres dispositions nécessaires. Le citoyen Haudry, Inspecteur général des salines du Jura et du Doubs, qui a vieilli dans cette administration, me paroît à tous égards digne de votre confiance...

« On vient de me prévenir que le citoyen Bioncourt, directeur de la saline de Moyenvic, se propose de faire dans peu une tournée en Suisse pour y faire de nouveaux arrangements particuliers. »

Barthélemy réclame le payement de ses frais extraordinaires.

« J'apprends par des lettres de Zug que l'État ayant été instruit par le Moniteur que la famille se disant Irlandoise qui s'est établie hors de cette ville, est composée du ci-devant général Égalité et des femmes françoises qui ont fui avec lui, leur a fait insinuer de quitter le Canton aussitôt qu'ils pourront, sans s'exposer aux hasards de l'avenir. »

Vol. 436, f° 127, original, 11 p. 1/4 in-f°
Vol. 435, f° 471 v°, copie, 10 p. 1/4 in-f°.

SEMONVILLE, AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE A CONSTANTINOPLE, A BARTHÉLEMY

653. — *Lausanne, 26 juin.* — « Les ordres du Conseil exécutif et du Comité de Salut public me permettant de passer quelques moments en Italie avant que de me rendre à Constantinople, j'ai préféré la route de Suisse pour me rendre à cette mission. Indépendamment de la sûreté que je trouvois pour mon passage chez une nation amie et que tous ses intérêts attachent aux principes de la plus exacte neutralité, un autre motif aussi puissant a encore influencé ma détermination.

« J'espère, Citoyen ambassadeur, que je n'ai pas besoin de vous l'expliquer et que vous voudrez bien le trouver dans mon désir de me rapprocher de vous.

« Tous ceux qui servent la République doivent le partager. Le citoyen Maret, nommé ministre plénipotentiaire à Naples, l'a conçu comme moi, et nous aurons l'un et l'autre la satisfaction de profiter de vos lumières avant de nous séparer pour nous rendre à nos destinations respectives. Nous comptons partir ce soir de Lausanne avec des chevaux de voiturins ; malheureusement ils ne nous permettent pas de faire toute la diligence que nous souhaiterions en songeant que le but de notre voyage à Baden est de vous offrir l'hommage des sentiments que vous doivent tous les bons citoyens en général et en particulier ceux dont toute l'ambition seroit de vous imiter dans la carrière que vous remplissez si dignement. »

Vol. 435, f° 498 v°, copie, 1 p. in-f°.

654. — *Paris, 26 juin.* — Deforgues à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 437, f 3, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Paris, 21 juin.* — Décret de la Convention nationale nommant le citoyen Deforgues au ministère des Affaires étrangères.

Vol. 437, f° 3, copie, 2/3 p. in-f°.

655. — *Baden, 26 juin.* — Barthélemy à Le Brun. Il accuse réception de la lettre du 21 relative à M. Barthès.

Vol. 435, f° 477 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

656. — *Baden, 26 juin.* — Barthélemy à l'avoyer Steiger. Plaintes des autorités civiles et militaires du département du Mont-Blanc contre « les mouvements actifs qu'elles prétendent que se donnent sans cesse un nombre d'habitants de la Savoie et surtout des prêtres qui vont et viennent du Piémont dans le Valais et le pays de Vaud. »

Vol. 435, f° 477 v°, copie, 1 p. in-f°.

657. — *Baden, 26 juin.* — Barthélemy à M. Samuel de Samuel Mérian, receveur des sels à Bâle. Sels.

Vol. 435, f° 478, copie, 1 p. in-f°.

658. — *Baden, 26 juin.* — Barthélemy à M. Bourcard, bourgmestre en charge de Bâle. Faux assignats.

Vol. 435, f° 480, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

659. — *Baden, 26 juin.* — Barthélemy à Chaumontel. Accusé de réception de la lettre du 13. Émigrés. Passeports. Affaires du Valais.

Vol. 435, f° 483 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

660. — *Baden, 26 juin.* — Barthélemy à Favre Buisson. Accusé de réception de la lettre du 18. Émigrés.

Vol. 435, f° 485, copie, 1 p. in-f°.

DEFORGUES A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 69. Sels.

661. — *Paris, 27 juin.* — « Je me suis fait représenter, Citoyen, celles de vos dépêches qui sont numérotées 178 et 183 et qui ont rapport au service des sels.

« Je vous ai déjà informé que j'avois proposé au Conseil exécutif un projet d'arrêté tendant à prévenir les abus de ce service. J'espère toujours que le projet sera adopté.

« En attendant qu'il le soit, vous devez surveiller avec un soin extrême l'exécution en ce qui vous concerne des dispositions du règlement de 1786 et de l'arrêté du Comité de Salut public du 26 avril dernier. Vous devez particulièrement prendre les mesures nécessaires pour que le produit des

sels d'alliance et de commerce à livrer en conséquence du règlement de 1786 soit versé en entier dans la caisse du citoyen Berville et qu'aucune partie ne puisse en être distraite que pour l'emploi et dans la forme que prescrit ce règlement. A cet effet il convient de notifier sans délai aux États qui ont à recevoir des sels, la nécessité de n'en effectuer le payement qu'entre les mains du citoyen Berville et sans aucune distraction. Sans doute ils se conformeront sans peine à cette règle, puisque c'est de son exécution que doit dépendre l'exactitude des payements que nous avons à faire en Suisse.

« Une des dispositions du projet d'arrêté que j'ai soumis au Conseil porte inhibition aux agents préposés à la direction des salines de fournir aux Suisses des sels pour acquittement des engagements particuliers qu'auroient contractés les ci-devant fermiers généraux ou la régie qui leur a succédé, avant qu'il n'ait été pourvu à l'entière livraison des sels à fournir en conséquence des traités mentionnés au règlement de 1786.

« Comme cette disposition résulte évidemment des termes de la loi de 1786, je vous autorise à faire arrêter à Bâle ou ailleurs les sels destinés à des fournitures extraordinaires et de les appliquer aux livraisons du service courant déterminé par cette loi. »

Vol. 436, f° 133, minute, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 441, f° 146, original, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 437, f° 15 v°, copie, 1 p. in-f°.

662. — *Baden, 27 juin.* — Barthélemy au bourgmestre Ott, de Zurich. Il lui communique la lettre qu'il vient de recevoir de Le Brun.

Vol. 435, f° 476 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

DEFORGUES A BARTHÉLEMY

663. — *Paris, 28 juin.* — « Je vous envoie, Citoyen, copie d'une lettre que m'a écrite le 20 de ce mois notre agent près la république de Genève. Affaires de Genève.

« Quoique nous n'ayons pas à nous mêler des différends qui peuvent survenir entre Genève et l'État de Berne, il importe cependant à raison des circonstances et de nos liaisons avec l'un et l'autre de ces États, d'interposer notre médiation pour étouffer dans leur principe des germes de division dont les suites ne pourroient pas nous être indifférentes. Je vous prie donc de vérifier les faits mentionnés en la lettre du citoyen Delhorme, et dans le cas où ils seroient exacts, d'engager l'État de Berne à donner les ordres nécessaires pour que les particuliers de Coppet qui se sont permis de fouler aux pieds la cocarde genevoise soient punis et que l'on rende à leur destination les grains achetés dans l'Autriche pour le compte de Genève. Vous aurez à l'inviter en même temps à prendre les

mesures convenables pour prévenir le retour de pareils abus et de toute entreprise qui seroit de nature à exciter de justes plaintes de la part de cette république.

« Vous voudrez bien me faire part du résultat de vos démarches à ce sujet et donner tous vos soins pour le rétablissement d'une parfaite intelligence entre ces deux États. »

Vol. 436, fº 134, minute, 1 p. 1/4 in-fº.
Vol. 441, fº 147, original, 1 p. 1/4 in-fº.
Vol. 437, fº 67 vº, copie, 2/3 p. in-fº.

Pièce jointe. — Genève, 20 juin. — Delhorme au ministre des Affaires étrangères. Difficultés entre Berne et Genève.

Vol. 437, fº 67 vº, copie, 2/3 p. in-fº.
Vol. 441, fº 140, copie, 1 p. 1/2 in-fº.

664. — *Saint-Maurice, 28 juin.* — Helfflinger à Bacher. Indemnités du régiment de Courten. Affaires du Valais.

Vol. 435, fº 492, copie, 1/2 p. in-fº.

Pièce jointe. — Saint-Maurice, 26 juin. — Helfflinger à Le Brun. Même sujet.

Vol. 435, fº 492 vº, copie, 1 p. 2/3 in-fº.

BARTHÉLEMY A LE BRUN [1]

POLITIQUE nº 187.

Diète de Frauenfeld. Levées pour le Piémont.

665. — *Baden, 29 juin.* — « Ce n'est que dans ces derniers jours que les instructions que chaque État de la Suisse donne aux députés qu'il envoie à la Diète, ont été dressées et approuvées. Tous les Cantons qui se sont précédemment décidés pour la reconnoissance de l'ambassadeur de la République françoise, ont prononcé dans leurs instructions que cette détermination seroit maintenue par eux. Il n'y a nul doute que Fribourg et Soleure ne persévèrent dans leur système négatif, et qu'ils n'y aient encore été fortifiés par la présence de M. de Buol qui vient de se rendre dans ces deux villes. Mais j'apprends que les communes générales des petits Cantons ont dit dans les pouvoirs dont elles ont muni leurs représentants, qu'en approuvant la forme de la correspondance avec la France, telle qu'elle avoit été établie au mois d'octobre dernier, elles ne pouvoient qu'autoriser leurs députés à entendre et à leur rendre ensuite un compte très détaillé de tout ce qui seroit dit à l'assemblée de Frauenfeld par les députés de ceux des autres Cantons qui se sont conformés au préavis donné par Zurich au commencement de février. Ceux-ci ont un véritable intérêt à faire prévaloir leur opinion. Je me suis

1. Reçue le 4 juillet.

occupé des moyens de les en convaincre. Je suis bien sûr qu'ils tâcheront de faire passer leur conviction dans l'esprit des députés des petits Cantons. Mais l'ignorance, la jalousie, les préjugés ont tant d'empire sur les communes générales, qui sont souveraines dans l'intérieur de la Suisse, que j'ai peur que les considérations de la raison et de la sagesse ne puissent les atteindre aussitôt qu'il seroit à désirer.

« Depuis le départ de ma dernière lettre, j'ai eu occasion de m'entretenir de ce qui en fait le sujet avec un membre du Conseil souverain de Zurich. Lorsque cet État a eu connoissance des levées de quelques troupes suisses qui alloient se faire pour le service du roi de Sardaigne, il fut d'autant plus dans le cas d'en délibérer, qu'il lui fut offert d'y prendre quelques compagnies. L'État les refusa, mais l'affaire en elle-même fut attentivement examinée dans ses Conseils. Un grand nombre de magistrats furent d'abord d'avis que ces levées pourroient être envisagées par la France comme une violation de la neutralité et comme un sujet de plaintes de sa part. Beaucoup d'autres manifestèrent une opinion différente, en citant à l'appui plusieurs exemples de cette nature qui ont eu lieu dans des guerres précédentes. Ils ajoutèrent que la Suisse ne pouvoit se soutenir sans les services étrangers et qu'il seroit bien dur de la part de la France d'exiger qu'après qu'elle a renvoyé un si grand nombre d'individus dont le métier des armes fait la seule ressource, ils meurent de faim chez eux.

« La manière dont la majorité du Conseil de Zurich a considéré cette affaire, c'est-à-dire sous le point de vue le plus naturel, me persuade que l'office que je viens d'adresser au Directoire contre ces nouvelles levées, produira dans les Cantons et à la Diète l'effet de faire peser mûrement nos réclamations et apparemment d'entraver l'accomplissement des engagements militaires qui ont été préparés entre quelques individus suisses et le roi sarde, d'autant plus que d'autres raisons concourront à amener ce résultat.

« Des officiers de Fribourg et de Schaffouse devoient lever un régiment. On m'assure que Fribourg vient de refuser aux siens la permission qu'ils lui avoient demandée d'y fournir un bataillon, dans l'espoir peut-être que d'après ses chimères accoutumées, il aura un meilleur usage à faire de son monde lorsque la contre-révolution en France y aura établi un roi. Dans ce cas, les officiers de Schaffouse renonceront sans peine à un projet auquel ils ne tenoient pas beaucoup. Voilà donc un régiment de moins.

« Reste celui de Zimmermann dont l'État de Lucerne tolère la levée comme Glaris et le prince de Saint-Gall tolèrent celle du régiment de Bachmann. Mais il est vraisemblable que ni l'un ni l'autre ne pourront jamais se compléter, surtout s'il est vrai, ainsi qu'on l'affirme aujourd'hui et qu'on doit le croire du despotisme de la cour de Vienne, que son général de Vins, qui commande en Piémont, menace fortement de faire

enlever tous les déserteurs autrichiens que les Suisses y envoient en grand nombre comme recrues pour leurs anciens ainsi que pour leurs nouveaux régiments au service du roi de Sardaigne. Cette violence du général de Vins seroit une atteinte manifeste portée aux droits du roi sarde et aux droits des Suisses; mais ni l'un ni les autres ne seroient guère en mesure de la repousser. Il en résulteroit au moins la certitude que les levées pour les deux nouveaux régiments suisses cesseroient absolument, car les habitants des Cantons ne se soucient point du service sarde.....

« M. Bachmann, colonel d'un des deux nouveaux régiments, s'étoit engagé à compléter un bataillon de 600 hommes pour le 1er juillet prochain. Il n'a pu trouver jusqu'à présent que 300 hommes qui sont rassemblés à Alexandrie. L'air de cette garnison est malsain; plusieurs y sont morts peu de temps après leur arrivée. Tous ces gens sont des déserteurs. On sait qu'ils désertent également d'Alexandrie. Les premières levées du régiment de Zimmermann se trouvent à peu près dans la même situation.

« Vous voyez donc que de toutes manières les tentatives d'un certain nombre d'officiers que nous avons réduits à la plus profonde misère, que leurs tentatives, dis-je, pour parvenir à se procurer une frêle et passagère existence, s'évanouiront pour ainsi dire d'elles-mêmes, quand même elles ne seroient pas devenues l'objet de nos plaintes. Je dois vous observer que presque tous les officiers nommés pour remplir les places de ces deux régiments sont encore en Suisse, et qu'aucun d'eux n'est breveté.

« Le citoyen Helfflinger m'avoit mandé qu'on avoit en Valais le projet de fournir un bataillon au roi de Sardaigne, sous prétexte de compléter le régiment de Courten, et qu'il y étoit aussi question de faire une levée particulière de deux compagnies non avouées par le gouvernement. Il m'écrit actuellement qu'il y a tout sujet de croire que ni l'un ni l'autre de ces projets n'aura lieu.....

« Le citoyen Helfflinger me mande que le colonel du ci-devant régiment de Courten envoie un capitaine en France pour traiter des indemnités dues à ce corps..... »

Barthélemy recommande au ministre les intérêts de la ville de Mulhouse et ceux de la famille de Besenwald, dont il l'a déjà entretenu. Il joint à sa lettre « une des mauvaises brochures qui ont été publiées contre le colonel Weiss. »

Vol. 436, fº 135, original, 6 p. 1/4 in-fº.
Vol. 435, fº 488 vº, copie, 5 p. in-fº.

Pièces jointes. — a. — *Ernen*, *18 juin*. — Le grand bailli du Valais à Helfflinger. Assurances de la plus exacte neutralité.

Vol. 435, fº 491 vº, copie, 1 p. in-fº.
Vol. 436, fº 91, copie, 1 p. 1/4 in-fº.

b. — *Mulhouse, 21 juin.* — M. Hofer, chancelier de la république de Mulhouse, à Barthélemy. Il recommande de nouveau à l'ambassadeur les intérêts de son petit État.

Vol. 435, f° 493, copie, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 436, f° 98, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

c. — Mémoire de la famille de Besenwald. — *Manque.*

d. — Brochure publiée contre le colonel Weiss. — *Manque.*

666. — *Baden, 29 juin.* — Barthélemy au ministre de la guerre Bouchotte en faveur du général Steiner.

Vol. 435, f° 495, copie, 1/3 p. in-f°.

667. — *Baden, 29 juin.* — Barthélemy aux représentants du peuple députés à l'armée du Haut-Rhin, aux Administrateurs du département du Haut-Rhin et aux Administrateurs du district d'Altkirch. Réclamations de la famille de Besenwald et de la dame Tschoudy.

Vol. 435, f° 495, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

668. — *Quartier général de Saint-Louis, 29 juin.* — Le général Falk à Barthélemy. Affaire de Brislach. Achat de sabres.

Vol. 437, f° 10 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

669. — *Baden, 29 juin.* — Barthélemy à Clerget. Réclamation de M. Morlot. Sels.

Vol. 435, f° 497, copie, 3/4 p. in-f°.

670. — *Baden, 30 juin.* — Barthélemy à Le Brun. Réclamation de M. Gemuseus, négociant, membre du Conseil souverain de Bâle.

Vol. 435, f° 497, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

671. — *Baden, 30 juin.* — Barthélemy au général Beauharnais. Même sujet.

Vol. 435, f° 498, copie, 1/3 p. in-f°.

672. — *Thann, 30 juin.* — Le citoyen Bréban à Barthélemy. Sels.

Vol. 437, f° 44 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

DEFORGUES A BARTHÉLEMY

673. — *Paris, 1er juillet.* — Le ministre envoie un extrait de l'arrêté que le Conseil exécutif vient de prendre relativement aux sels [1] et un POLITIQUE N° 70.

1. Une expédition de cet arrêté fut envoyée le 3 juillet avec la dépêche n° 71.

extrait du registre des délibérations du Comité des finances relatif au même sujet. Barthélemy les communiquera « aux représentants du peuple helvétique réunis en ce moment à Frauenfeld. Je me persuade, dit Deforgues, qu'ils y verront un nouveau motif de confiance dans les dispositions de la République françoise à l'égard de la Suisse et qu'ils en seront moins prompts à s'alarmer des discours et des projets des malveillants qui voudroient allumer le feu de la discorde entre deux peuples dont la nature, le besoin et l'habitude rendent les liaisons et l'amitié nécessaires.

« Vous me marquez dans une de vos dernières dépêches que l'on est inquiet en Suisse sur l'empressement que l'on paroît vouloir mettre à terminer définitivement l'affaire concernant l'Erguel et le Munsterthal. Ces inquiétudes ne sont pas fondées. On doit se rappeler qu'il a été décidé que le différend qui s'étoit élevé à ce sujet seroit réglé à l'amiable. On est toujours dans les mêmes dispositions et vous pouvez en donner l'assurance au Corps helvétique.

« Je vous prie de continuer vos soins pour faire terminer sans éclat la contestation qui s'est élevée au sujet de la violation du territoire de l'État de Soleure par un détachement de nos troupes. De mon côté je transmets au ministre de la guerre les pièces que vous m'avez adressées à ce sujet et je l'invite à donner au général Falk toute autorisation nécessaire pour l'arrangement de cette affaire..... »

Vol. 436, f° 142, minute, 2 p. in-f°.
Vol. 441, f° 148, original, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 16, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Paris, 27 juin.* — « Extrait du registre des procès-verbaux des séances du Comité des finances près la Convention nationale, section des caisses et dépenses. » Sels.

Vol. 437, f° 16 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

b. — *Paris, 19 juin.* — Le Brun au citoyen Johannot, membre du Comité de finances de la Convention nationale. Même sujet.

Vol. 437, f° 16 v°, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 441, f° 138, copie, 4 p. in-f°.

c. — *Paris, 26 juin.* — Le Brun au ministre des Contributions. Même sujet.

Vol. 437, f° 17 v°, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 441, f° 143, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

d. — *Paris, 26 juin.* — Le Brun au citoyen Bréban, inspecteur général des salines de la Meurthe. Même sujet.

Vol. 437, f° 18 v°, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 441, f° 145, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

674. — *Paris, 1er juillet.* — Colchen à Barthélemy. Sels. « Le nouveau ministre voit nos rapports avec la Suisse du même œil que son prédécesseur. »

Vol. 437, fº 21, copie, 1/2 p. in-fº.

Pièce jointe. — [*Paris*], *20 juin.* — Le citoyen Johannot au président du Comité de finances. Sels.

Vol. 437, fº 21, copie, 3/4 p. in-fº.

675. — *Bâle, 1er juillet.* — L. M. Rivalz au ministre. Départ du grand tribun Buxtorf et du conseiller Gemuseüs pour Frauenfeld. « Jamais conduite n'a été plus extraordinaire que celle de MM. de Buol, Tassara et Kreisselberg, les trois agents de l'Autriche. Ils ont tout fait et font tout encore pour indisposer les Suisses contre leur cour et contre la cause qu'elle défend..... Tout concourt à nous persuader que nous pouvons compter sur la neutralité des Suisses. » Nouvelles d'Allemagne. Affaires militaires.

Vol. 436, fº 143, original, 2 p. 2/3 in-fº.

676. — *Salins, 1er juillet.* — Haudry à Barthélemy. Sels.

Vol. 437, fº 48, copie, 3/4 p. in-fº.

Pièce jointe. — « État des appointements des commis et loyers des entrepôts en Suisse qu'il s'agiroit de payer en numéraire. »

Vol. 436, fº 48 vº, copie, 1/2 p. in-fº.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

677. — *Baden, 2 juillet.* — La Diète helvétique a dû ouvrir ses séances la veille. On peut être assuré qu'il n'y sera pris aucune résolution contraire aux intérêts de la France. Il paraît décidé que M. de Buol ira se montrer à Frauenfeld « comme voyageur. » L'envoi de vingt-cinq tonneaux de sel à Lucerne annoncé par le citoyen Haudry aura sans doute une heureuse influence sur les dispositions des Cantons démocratiques. Contrairement à ce qu'on avoit dit, il y a lieu de penser que la Diète se croira fondée à discuter l'affaire des levées pour le Piémont. « Mais tant d'obstacles s'opposent à ce qu'elles prennent quelque consistance, obstacles qui seront encore augmentés par nos plaintes, qu'il est très vraisemblable que ces nouveaux corps ne pourront jamais se compléter.

POLITIQUE Nº 188.

Diète de Frauenfeld.

1. Reçue le 8 juillet.

Voyage des citoyens Sémonville et Maret.

« Les citoyens Sémonville et Maret, arrivés ici avant-hier, sont partis ce matin pour Zurich d'où ils se rendront à Venise. Quelques émigrés qui se trouvent dans le pays de Vaud ayant paru vouloir leur faire des impertinences, les employés par le Gouvernement chargés de surveiller les émigrés ont pris sur-le-champ des mesures non seulement pour les réprimer, mais même pour que nos voyageurs dans toute leur tournée du canton de Berne n'éprouvent que les témoignages de politesse et de bonne réception qui leur étoient dus. Les citoyens Sémonville et Maret se louent infiniment de ces attentions. Ils ont désiré que l'État de Berne soit instruit de la reconnoissance qu'elles leur ont inspirée. Je remplirai leur vœu.

Légation de France en Valais.

« Parmi plusieurs objets dont nous nous sommes entretenus, il en est un que nous avons beaucoup approfondi et sur lequel nous avons été bientôt d'accord. Le citoyen Maret se propose d'en écrire à quelques-uns des principaux membres du comité de Salut public. Je dois vous rendre compte des observations que je leur ai faites. Ils m'ont dit qu'il avoit été réglé par votre prédécesseur que le citoyen Helfflinger passeroit à la mission de Munich; qu'il seroit remplacé par le citoyen Delhorme ou bien que la résidence du Valais seroit réunie à celle de Genève. Ma parfaite estime pour les talents du citoyen Helfflinger et la certitude où je suis que diverses circonstances qui lui sont personnelles les rendroient fort utiles au service de la République dans le poste qui lui est réservé, m'ont fait trouver un grand plaisir à apprendre cette nouvelle destination qui dans les conjonctures présentes est d'un haut intérêt. Mais aussi le poste qu'il est question de lui faire quitter est si délicat qu'on ne sauroit procéder à son remplacement avec trop de circonspection. Après ce que j'ai mandé des dispositions actuelles du Valais, des inquiétudes du gouvernement, de l'activité que les prêtres ont su donner aux préjugés superstitieux du peuple, tout changement de notre part dans cette mission qui ne seroit pas dirigé par une extrême prudence pourroit tout gâter en Valais et ruiner l'effet des déclarations satisfaisantes que la sagesse du citoyen Helfflinger a obtenues depuis peu. Dans l'état où sont les choses et les esprits, rien n'est plus facile que d'y tout bouleverser; mais cela ne nous convient sous aucun rapport, d'autant plus que le désordre gagneroit la Suisse; nos ennemis seuls en profiteroient. Il faut en Valais de la prudence, de la modération, une très grande attention pour tout ce qui tient à la neutralité, mais de l'indulgence pour tout le reste. Elle tournera à notre profit, elle sera vivement sentie par les chefs de l'État du Valais et par tous ceux qui déplorent avec eux l'excessive ignorance et superstition du peuple et qui en redoutent les effets du moment où l'on voudroit en combattre la cause.

« Je vous avoue, Citoyen ministre, que je ne pense pas qu'il soit avantageux, peut-être même possible de réunir la mission du Valais à celle de Genève, car ce sont deux États entièrement séparés, qui n'ont aucun

rapport politique entre eux, et dans aucun cas le premier ne consentiroit à devenir une dépendance de la mission de l'agent françois accrédité auprès d'un autre gouvernement qui lui est inférieur et qui n'est pas membre du Corps helvétique.

« Il est fâcheux qu'on n'ait pas mis depuis longtemps le citoyen Helfflinger en état d'avoir auprès de lui un secrétaire de légation. Il seroit instant de lui en envoyer un doué des qualités dont je viens de faire mention. Lorsque le citoyen Helfflinger partiroit, j'écrirois au grand bailli du Valais pour lui annoncer la personne qui seroit chargée des intérêts de la nation françoise. Une forme plus diplomatique ne seroit pas encore de saison, puisque toutes les difficultés qui tiennent à la reconnoissance complète de l'ambassadeur de la République, qui selon l'usage doit accréditer le chargé d'affaires en Valais, ne sont pas encore terminées.

« Vous verrez dans la lettre de Berne du 26 qu'il va se rassembler près de cette ville un camp d'artillerie pour vingt jours. C'est un objet d'instruction. Cette mesure a lieu de temps en temps. J'en vais faire part à nos départements voisins afin de prévenir les inquiétudes et les fausses interprétations.

« Vous verrez aussi dans les deux lettres de Berne ce qui m'est répondu sur les plaintes du département du Mont-Blanc relativement aux émigrés de la ci-devant Savoie.

« Les citoyens Sémonville et Maret m'ont dit qu'en traversant le pays de Vaud ils ont été instruits positivement que le tocsin ayant été sonné sur nos frontières pour empêcher de les passer à des gens qui vouloient émigrer, les piquets bernois avertis par le bruit ont obligé ces fugitifs de retourner sur leurs pas. Les citoyens Sémonville et Maret ont été très frappés de cette attention des Suisses à éloigner tout sujet de plainte. »

Barthélemy rappelle au ministre ce qu'il a écrit à son prédécesseur en faveur de M. de Wrintz.

Vol. 436, f° 161, original, 6 p. in-f°.
Vol. 437, f° 3 v°, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Zurich*, *29 juin*. — Le trésorier Wyss à Barthélemy. Levées pour le service de Sardaigne et d'Espagne tolérées sur certains points de la Suisse.

Vol. 436, f° 140, copie, 3 p. in-f°.
Vol. 437, f° 6 v°, copie, 3 p. in-f°.

b. — *Berne*, *26-29 juin*. — Frisching à Barthélemy. Il est impossible d'empêcher les allées et venues des émigrés du Piémont au pays de Vaud. Frisching ne peut croire que Mounier soit l'auteur de la seconde réponse à la brochure de Weiss, comme Barthélemy le lui dit. Les calomnies du journal de Prudhomme contre l'ambassadeur ne « feront pas fortune »

en Suisse. Affaires du Valais. Voyage de l'abbé Noël. Levées pour le Piémont. Diète de Frauenfeld. Remplacement de Helfflinger comme chargé d'affaires de la République française en Valais. Bruits divers au sujet des affaires de France.

Vol. 436, f° 121, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 437, f° 8, copie, 3 p. in-f°.

c. — *Berne, 29 juin.* — L'avoyer Steiger à Barthélemy. Émigrés. Les ordres donnés pour leur surveillance ont été renouvelés. Mémoire de Gobel.

Vol. 436, f° 139, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 9 v°, copie, 1 p. in-f°.

678. — *Paris, 2 juillet.* — Deforgues au ministre de la Guerre. Violation du territoire de Soleure par les troupes qui sont dans le département du Mont-Terrible. Communication des pièces relatives à « cette affaire qui pourroit n'être pas l'effet d'une simple méprise. »

Vol. 436, f° 166, minute, 1 p. 1/4 in-f°.

679. — *Baden, 2 juillet.* — Barthélemy à Deforgues. Envoi d'échantillons de toile.

Vol. 437, f° 10, copie, 1/2 p. in-f°.

DEFORGUES A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 71. **680.** — *Paris, 3 juillet.* — « Je vous envoie, Citoyen, une expédition en forme de l'arrêté du Conseil relatif au service des sels de la Suisse dont je vous ai envoyé par le dernier ordinaire le projet suivi de l'arrêté approbatif du Comité des finances de la Convention nationale. Je vous recommande de nouveau de veiller avec le plus grand soin à son exécution en ce qui vous concerne.

« J'ai reçu la suite de vos dépêches jusqu'au n° 187. J'y vois avec plaisir que les dispositions qui se manifestent de la part des différents États vous font présager que les efforts des malveillants et les intrigues de nos ennemis communs n'auront pas dans la Diète le succès qu'on s'en promettoit et que tout annonce que les représentants du peuple helvétique y délibéreront avec le caractère de sagesse qui leur est propre. Je me repose sur la connoissance que vous avez des personnes et des choses pour le choix des moyens à employer à l'effet d'accélérer l'adhésion unanime des États à la proposition qui leur a été faite par le Directoire de Zurich. Il ne vous échappera pas que si, par le retard de quelques-uns de ces États à donner cette adhésion, la Diète est forcée de remettre à une autre session la délibération définitive à prendre concernant la reconnoissance de la République françoise, ce sera préparer à la foule

des mécontents et des intrigants qui veulent à tout prix amener une rupture avec la Suisse un nouveau prétexte et de nouveaux moyens à l'exécution de leur plan. Or la Suisse a le même intérêt que nous à déjouer leurs vues et leurs trahisons.

« Il ne paroît pas que l'affaire concernant le Munsterthal et l'Erguel doive se terminer définitivement avant l'époque de la paix. Ce paroît être du moins l'avis du Conseil ainsi que du Comité de Salut public. »

Vol. 436, f° 167, minute, 1 p. 1/3 in-f°.
Vol. 441, f° 153, original, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 437, f° 19, copie, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 1er juillet. — Arrêté du Conseil exécutif relatif aux fournitures de sels en Suisse.

Vol. 437, f° 19 v°, copie, 2 p. 1/3 in-f°.
Vol. 441, f° 150, copie, 6 p. in-f°.

681. — *Paris, 3 juillet.* — Le ministre des Contributions publiques Destournelles à Barthélemy. Fournitures de sels en Suisse.

Vol. 437, f° 61 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — « État des livraisons en sels des salines de la Meurthe et du Jura faites aux Cantons suisses pendant l'année 1792. »

Vol. 437, f° 62, copie, 1 p. in-f°.

682. — *Paris, 3 juillet.* — Le ministre de la Guerre Bouchotte à Deforgues. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 436, f° 168, original, 2/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 3 juillet. — Le ministre de la Guerre Bouchotte au général Falk. Le Conseil a vu « avec un extrême mécontentement » ce qui s'est passé à l'église de Rohr. Le général réparera les dégâts matériels et punira de quinze jours de prison le commandant du détachement. Il emprisonnera également le cavalier qui a tiré et écrira à l'État de Soleure une lettre « où les sentiments de la fraternité de la nation françoise envers la Suisse et son désir de maintenir la paix entre les deux peuples conformément à ses principes soient clairement exprimés.

« Voilà pour le présent. Il restera ensuite à ordonner une information sur tout ce qui a précédé cette entrée sur le territoire suisse et l'examen des ordres qui ont été donnés dans cette circonstance.

« Vous voudrez bien donner en conséquence les ordres pour que cette information juridique ait lieu et m'en envoyer copie lorsqu'elle sera terminée. »

Vol. 436, f° 169, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 51, copie, 1 p. in-f°.

683. — *Paris, 3 juillet.* — Colchen à Barthélemy. Sels.

Vol. 437, f° 21 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Paris, 1er juillet.* — M. de Gruyère à Colchen. Même sujet.

Vol. 437, f° 22, copie, 1 p. in-f°.

684. — *S. l. n. d.* — « Observations sur la lettre de M. de Gruyère. »

Vol. 437, f° 22 v°, copie, 1 p. in f°.

685. — *Baden, 3 juillet.* — Barthélemy à MM. Favre-Buisson, procureur général syndic du département du Mont-Blanc, et Chaumontel, procureur syndic du district de Carouge. Mesures prises à Berne et en Valais pour la surveillance des émigrés. Prochaine réunion d'un camp d'artillerie près de Berne.

Vol. 437, f° 10, copie, 1/2 p. in-f°.

686. — *Baden, 3 juillet.* — Barthélemy aux administrateurs des départements du Doubs et du Jura. Prochaine réunion d'un camp d'artillerie près de Berne.

Vol. 437, f° 10 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

687. — *Strasbourg, 4 juillet.* — Les administrateurs du département du Bas-Rhin à Barthélemy. Faux louis et faux écus fabriqués par le roi de Prusse.

Vol. 437, f° 93, copie, 1/2 p. in-f°.

Réunion des postes de chargé d'affaires de France à Genève et en Valais.

688. — *Paris, 5 juillet.* — Le citoyen Helfflinger devant incessamment quitter le Valais, Deforgues communique à Barthélemy la pièce suivante.

Vol. 436, f° 179, minute, 1 p. in-f°.
Vol. 441, f° 154, original, 1 p. in-f°.
Vol. 437, f° 51 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Paris, 1er juin.* — Le Brun au citoyen Delhorme, chargé par intérim des affaires de la République à Genève. « Le Conseil exécutif, Citoyen, s'étant déterminé à rappeler le citoyen Châteauneuf, a nommé à sa place le citoyen Soulavie. Ce nouvel agent réunit à sa mission pour Genève celle dont est chargé le citoyen Helfflinger pour le Valais.

« En opérant cette réunion, le Conseil exécutif a décidé que le citoyen Soulavie résideroit à Genève et qu'il seroit détaché de cette légation un secrétaire qui iroit se fixer à Saint-Maurice d'où il correspondroit avec cet agent et prendroit ses ordres, et qu'il s'établiroit aussi entre lui et

notre ambassadeur pour tous les objets qui peuvent intéresser le Corps helvétique, les mêmes relations qui ont existé jusqu'ici entre ce ministre et le chargé d'affaires en Valais.

« C'est vous, Citoyen, que j'ai proposé au Conseil exécutif pour remplir cette mission secondaire. Le Conseil a agréé ma proposition d'après les bons témoignages que je lui ai rendus de votre civisme ainsi que de votre zèle et de vos talents. Vous voudrez bien faire les dispositions nécessaires pour que votre établissement en Valais s'effectue aussitôt après l'arrivée du citoyen Soulavie à Genève et lorsque vous lui aurez donné tous les renseignements dont il pourra avoir besoin.

« En attendant, il est nécessaire que vous fassiez un voyage à Saint-Maurice pour y recevoir les papiers de la légation et les instructions que le citoyen Helfflinger aura à vous donner pour la suite des affaires, ce citoyen étant chargé d'une nouvelle mission qui ne lui permettra pas de différer son départ. Je vous prie de vous rendre près de lui le plus tôt possible.

« Votre traitement est fixé à la somme de six mille livres et moitié de cette somme vous est accordée pour vous mettre à portée de subvenir aux frais de votre établissement.

« Le citoyen Darneville restera seul secrétaire de légation à Genève avec le même traitement qui vous avoit été assigné en qualité de premier secrétaire de la légation. Je vous prie de l'en informer. »

Vol. 437, f° 51 v°, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 441, f° 124, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

689. — *Paris, 5 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Envoi de la lettre de Bouchotte au général Falk en date du 3.

Vol. 437, f° 51, copie, 1/3 p. in-f°.

690. — *Paris, 5 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Faux assignats.

Vol. 436, f° 178, minute, 2 p. in-f°.
Vol. 441, f° 155, original, 2 p. 1/3 in-f°.
Vol. 437, f° 57 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

691. — *Baden, 5 juillet.* — Barthélemy à Deforgues. Envoi d'une lettre de Bâle. Réclamation du libraire Mourer, de Lausanne.

Vol. 436, f° 180, original, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 11 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Pièce jointe. — *Bâle, 2 juillet.* — MM. de Bâle à Barthélemy. Ils prient l'ambassadeur de faciliter le retour de trois de leurs concitoyens qui se trouvent à Nantes.

Vol. 436, f° 165, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 12, copie, 3/4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

POLITIQUE N° 189.

Diète de Frauenfeld.

692. — *Baden, 6 juillet.* — « ... Tous les pas de la Diète ont été marqués jusqu'ici au coin de la tranquillité et de l'harmonie, et il n'y a aucun lieu de douter qu'elle ne persévère dans un système de sagesse que le ministre de l'Empereur a renoncé à aller troubler par sa présence. On m'a marqué de Frauenfeld qu'il ne s'y rendroit certainement pas. Il étoit le 2 à Soleure, de retour de son voyage à Berne. Elle ne s'écartera pas davantage de son système de neutralité.....

« Les députés de Soleure ont fait le 2 le rapport de la contestation qui s'est élevée sur leurs frontières avec nos troupes. Ils ont eu le bon esprit de n'en parler qu'accessoirement, sans aigreur et sans humeur, attendant avec confiance un résultat satisfaisant de la conférence qui avoit été fixée pour le 1er de ce mois. Leur espoir et celui qu'ils avoient fait concevoir à la Diète n'ont pas été trompés, car j'ai appris par Soleure que l'affaire avoit été arrangée et terminée au contentement des deux parties.

« Je ne sais pas si nous parviendrons à nous entendre aussi facilement sur le point de la levée des deux régiments que quelques officiers suisses se sont engagés à fournir au roi de Sardaigne. J'apprends de Frauenfeld que la note que j'ai adressée à ce sujet au Directoire helvétique a été prise par la Diète *ad referendum*. C'est tout ce qu'elle pouvoit faire..... »

Vol. 436, f° 184, original, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 437, f° 12 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Frauenfeld, 3 juillet.* — Extrait d'une lettre adressée à Barthélemy par un magistrat député à la Diète. Nouvelles de la Diète.

Vol. 436, f° 171, copie, 3 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 13, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

b. — *Lucerne, 2 juillet.* — Le général Pfyffer à Barthélemy. Levées pour le Piémont.

Vol. 436, f° 164, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 14 v°, copie, 1 p. in-f°.

693. — *Paris, 6 juillet.* — Le ministre des Contributions publiques, Destournelles, à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante. Demande de spécimens.

Vol. 437, f° 92 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

1. Reçue le 12 juillet.

Pièce jointe. — [*Strasbourg*], *15 juin.* — Les administrateurs du département du Bas-Rhin au Conseil exécutif. Faux louis et faux écus de six livres fabriqués par le roi de Prusse.

Vol. 437, f° 92, copie, 1/2 p. in-f°.

694. — *Baden, 6 juillet.* — Barthélemy au ministre de la Guerre Bouchotte. Réclamation de M. de Blumenthal, officier aux ci-devant gardes suisses.

Vol. 437, f° 15, copie, 1/2 p. in-f°.

695. — *Baden, 6 juillet.* — Barthélemy aux administrateurs du département du Doubs relativement aux frères Seblon.

Vol. 437, f° 15, copie, 1/3 p. in-f°.

696. — *Baden, 6 juillet.* — Barthélemy aux administrateurs du département du Jura. Même sujet.

Vol. 437, f° 15, copie, 1/2 p. in-f°.

697. — *Paris, 7 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Il a écrit au ministre de la Justice pour faire lever les scellés apposés sur les biens de la famille de Besenwald. Il ne croit pas qu'une loi soit nécessaire pour mettre les droits des Suisses à couvert, les droits établis par les traités ne pouvant être suspendus ou révoqués que par de nouveaux traités.

Vol. 437, f° 59, copie, 3/4 p. in-f°.

698. — *Paris, 7 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Il a écrit au ministre de l'Intérieur au sujet de M. de Wrintz.

Vol. 437, f° 59, copie, 1/2 p. in-f°.

699. — *Paris, 7 juillet.* — Deforgues à M. de Wrintz. Même sujet.

Vol. 437, f° 59 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

700. — *Paris, 7 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Recommandation en faveur des citoyens Fiot et Châtelain, chargés par le ministre de la Guerre de parcourir la Suisse dans le but d'acheter des bestiaux pour la subsistance des armées.

Vol. 437, f° 95 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

701. — *Paris, 7 juillet.* — Colchen à Barthélemy. « Je ne crois pas, Citoyen, qu'il y ait lieu de demander une loi pour assurer aux Suisses les droits dont ils ont constamment joui en France. Au surplus la chose

Situation des Suisses en France.

seroit assez difficile. La loi devroit examiner et relater chacun de ces droits. Il faudroit discuter, et une discussion sur ces objets n'est pas de saison. D'ailleurs, les traités qui établissent ces droits ne parlent pas positivement. Je vois rappelés dans chacun d'eux les privilèges et avantages des Suisses, mais je ne sais dans quels traités trouver les titres qui les établissent.....

« Vous savez que les agents en pays étranger sont payés en argent à compter du 1er avril dernier. »

Vol. 437, f° 79, copie, 1 p. in-f°.

702. — *Paris, 7 juillet.* — Le commissaire ordonnateur adjoint au ministre de la Guerre à Barthélemy. Indemnités du régiment de Steiner. Réclamations de MM. Orell, major, et Léonard Ballette, lieutenant vétéran.

Vol. 437, f° 64, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Pièces jointes. — **a.** — « Extrait du rapport approuvé par le ministre de la Guerre le 18 juin 1793 concernant les gratifications une fois payées accordées aux officiers du régiment de Steiner, Suisse, pour leur tenir lieu de la pension dont ils auroient pu être susceptibles en raison de l'ancienneté de leurs services. »

Vol. 437, f° 64 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — Autre extrait analogue.

Vol. 437, f° 66 v°, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

POLITIQUE N° 190. Diète de Frauenfeld.

703. — *Baden, 8 juillet.* — Barthélemy accuse réception de la circulaire du 26 juin et des dépêches n°s 69, 70 et 71. La Diète aura été aussi courte que tranquille. « Il y a toute apparence que c'est aujourd'hui qu'elle entendra la lecture de l'Abscheid, si même elle n'a pas été faite avant-hier, de sorte que toute discussion relative à la politique extérieure de la Suisse étant terminée, on peut regarder la Diète comme finie d'aujourd'hui. Car, quoique les députés des huit anciens Cantons restent encore pendant quinze jours réunis à Frauenfeld, comme il ne s'agit que de procès et de détails d'économie intérieure, ces objets ne sont d'aucun intérêt pour nous.....

« Le principal résultat de cette conférence des députés des Cantons est la confirmation de la neutralité helvétique, ainsi que le maintien des contingents qui sont destinés à défendre le passage important par lequel

1. Reçue le 13 juillet.

les Autrichiens pourroient être tentés d'arriver sur notre territoire en violant celui de la Suisse.

« La lettre de Zurich vous expliquera tout ce qui a été dit sur la reconnoissance et comment la bigarrure des instructions de quelques États a obligé de différer la décision de cette affaire et de charger chaque député de rendre compte verbalement à ses souverains des détails de cette délibération. On a jugé qu'on ne pouvoit les insérer dans l'Abscheid de la Diète sans s'exposer à rendre public qu'il existoit une scission fâcheuse parmi les Cantons et à déplaire en même temps aux Puissances belligérantes par la manifestation des divers avis et réflexions que cette discussion devoit faire naître. On me marque cependant dans d'autres lettres que la plupart des Cantons négatifs n'ont point mis de passion dans leur opposition et qu'ils ont simplement cherché à gagner du temps. On sent vivement à Zurich combien il est fâcheux que tous les États helvétiques ne se soient pas prononcés tout de suite au mois de février pour le préavis du Directoire, afin de prévenir les intrigues intérieures et étrangères. » Barthélemy a dès longtemps indiqué les moyens par lesquels on aurait pu influer sur les dispositions des Cantons; diverses circonstances ont malheureusement empêché d'y avoir recours. Il n'a quant à lui rien négligé pour animer le zèle de nos partisans. « Quelques-uns de ceux que nous avons à Berne s'étant offert de répliquer à deux mauvaises brochures qui avoient pour objet d'attaquer les principes de notre révolution et d'empêcher les Cantons de reconnoître la République, » il a fait imprimer cette réponse à Strasbourg et il vient de la faire distribuer à Frauenfeld et dans toute la Suisse. Barthélemy « ne pense pas que les Cantons puissent différer beaucoup de faire ce que nous attendons d'eux. Les solides raisonnements que contient, dit-il, la brochure que je leur fais adresser, doivent germer utilement dans les têtes. Les explications satisfaisantes que vous me chargez de leur transmettre tant à l'égard du Munsterthal qu'au sujet du service des sels et du payement des pensions politiques feront nécessairement une salutaire impression et je ne doute pas que, dans très peu de mois, aussitôt que notre nouvelle Constitution aura été acceptée par le peuple, tous les Cantons ne se réunissent à la nécessité de rétablir la correspondance avec nous dans toute l'étendue des formes diplomatiques..... »

La Diète a décidé de répondre par un simple accusé de réception, comme l'avait proposé Zurich, à la lettre par laquelle « le ci-devant Monsieur avoit notifié aux Cantons sa prétendue Régence de France... »

« Quant aux levées de troupes dont nous avons porté des plaintes, la Diète ne peut nous donner de réponse, parce qu'elle n'y est pas autorisée. Elle nous viendra par le Directoire, après que chaque Canton en aura délibéré et lui aura transmis son vœu. D'après tout ce que je vous ai mandé précédemment et d'après les exemples nombreux tirés de l'histoire militaire de la Suisse, il faut s'attendre que ce vœu sera de nous

prouver que comme elle a toujours attribué aux Cantons helvétiques le droit reconnu par toutes les Puissances de fournir des troupes à qui leur en demande, ils ne croient point manquer à la neutralité en en usant à une époque où leurs besoins sont singulièrement accrus par la privation du service de France. »

Barthélemy envoie une nouvelle note du colonel de Châteauvieux. Si l'on consentait à comprendre le régiment de ce nom dans le travail du licenciement, tout le Corps helvétique en éprouverait de la reconnaissance.

La contestation qui s'était élevée entre nos troupes et l'État de Soleure n'est pas terminée, mais seulement sur le point de l'être. Trois pièces que l'ambassadeur envoie « feront voir que la rixe n'a pas été aussi légère qu'on l'avoit dit d'abord et qu'il est fort heureux qu'il n'en soit pas résulté plus de malheurs. »

La Diète a désigné comme représentants du Corps helvétique à Bâle le bourgmestre de Bienne et M. Gemuseus, membre du Conseil souverain, du Conseil des XIII et député de Bâle à la Diète. Barthélemy prie instamment le ministre de se faire représenter la lettre qu'il a écrite à Le Brun relativement à ce dernier. Il est d'autant plus utile d'être agréable à M. Gemuseus que Bâle use à notre égard des meilleurs procédés dans l'affaire des faux assignats répandus par le nommé Fillion.

L'ambassadeur termine en rappelant et en recommandant au ministre diverses réclamations de M. Louis d'Affry, fils du feu comte d'Affry, du comte de Thurn, et de M. de Wrintz.

Vol. 436, f° 186, original, 9 p. in-f°.
Vol. 437, f° 22 v°, copie, 5 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Zurich, 5 juillet.* — Le trésorier Wyss à Barthélemy. Interdiction faite par Berne de vendre du bois à Genève. Déserteurs. Détails sur la diète de Frauenfeld.

Vol. 436, f° 174, copie, 4 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 38, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

b. — « Les Suisses doivent-ils être pour ou contre la Révolution française? Écrit par un Suisse et traduit de l'allemand sur la deuxième édition. Paris, 1793. »

Vol. 437, f° 24, imprimé, 24 p. in-8°.

c. — *Berne, 6 juillet.* — Frisching à Barthélemy. Abbaye de Bellelay. Affaires du Valais et de Genève. Voyage de Sémonville. Exportation des bois du pays de Vaud. Diète de Frauenfeld. Levées pour le Piémont.

Vol. 436, f° 182, copie, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 40, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

d. — *Genève, 25 juin.* — « Note de M. Lullin de Châteauvieux, ci-devant colonel d'un régiment suisse de ce nom. » Indemnités du régiment.

Vol. 436, f° 120, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 437, f° 41, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

e. — *Rohr, 1er juillet.* — « Relation de ce qui s'est passé le 8 juin 1793 dans le village de Brislach et l'église paroissiale de Rohr, » par les commissaires français et soleuriens.

Vol. 436, f° 45, copie, 4 p. in-f°.

f. — *Delèmont, 4 juillet.* — Le général Vieusseux au général Altermatt. Affaire de Brislach.

Vol. 436, f° 173, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 437, f° 41 v°, copie, 1 p. in-f°.

g. — *S. l., 6 juillet.* — Le général Altermatt au général Vieusseux. Même sujet.

Vol. 436, f° 181, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 42, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

h. — *Bâle, 3 juillet.* — Le bourgmestre en charge de Bâle, Bourcard, à Barthélemy. Faux assignats.

Vol. 436, f° 170, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 437, f° 42 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

704. — *Baden, 8 juillet.* — « L'arrêté du Conseil exécutif provisoire du 1er juillet de cette année relatif aux délivrances de sel à faire aux Cantons ne laisse rien à désirer. » Il produira les plus heureux effets relativement à la reconnaissance de la République française. L'ambassadeur fait connaître les mesures qu'il a déjà prises et celles qu'il compte prendre pour son exécution. Il se plaint de nouveau de l'administration des salines de Moyenvic et particulièrement des citoyens Bréban et Bioncourt. POLITIQUE N° 191.

Vol. 436, f° 191, original, 5 p. in-f°.
Vol. 437, f° 43, copie, 3 p. 1/3 in-f°.

705. — *Paris, 8 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 22 juin contenant des échantillons de drap.

Vol. 437, f° 95, copie, 1/4 p. in-f°.

1. Reçue le 13 juillet.

706. — *Paris, 8 juillet.* — Colchen à Barthélemy. Recommandation en faveur du citoyen Lamarre qui passe par la Suisse pour se rendre à Constantinople en qualité de secrétaire de légation. Réclamation de M. de Wrintz.

Vol. 437, f° 79 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

707. — *Baden, 8 juillet.* — Barthélemy à Deforgues. Envoi d'échantillons de drap.

Vol. 437, f° 45, copie, 1/4 p. in-f°.

708. — *Zurich, 8 juillet.* — Le trésorier Wyss à Barthélemy. Diète de Frauenfeld. Reconnaissance de Barthélemy.

Vol. 437, f° 47 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

709. — *Bâle, 8 juillet.* — Darbelet à Deforgues. Nouvelles de Bâle et d'Angleterre. Affaires militaires. Émigrés.

Vol. 441, f° 158, original, 7 p. 3/4 in-4°.

DUBUISSON A BARTHÉLEMY

710. — *Genève, 9 juillet.* — « ..... Jusqu'ici je m'étois plu à plaindre les émigrés habitants en Suisse. J'aimois à croire que, seulement fanatiques de l'amour du roi et de leurs privilèges, ils s'étoient contentés de se vouer à un exil passif. Mais tout ce que j'ai vu ou entendu en traversant la Suisse a changé mon sentiment de pitié en celui de la plus juste horreur. Ce sont des lâches qui n'osent aller se battre avec leurs camarades du corps de Condé, qui sont rebutés de la campagne de l'année dernière où ils étoient pour la plupart, et qui passent maintenant leur temps à l'abri des coups et seulement occupés à vomir les propos les plus affreux et les plus extravagants contre leur patrie, qu'ils voudroient voir en cendres, disent-ils tout haut et partout.

« Ils sont près de deux mille à Berne et territoire. Il y a dans la ville de Lausanne quatre ou cinq cents hommes et femmes qui font parfaitement bien leur métier de furies. Sémonville y a été insulté.....

« En sortant de Baden, j'ai rencontré à Ostriche Ysabeau, du Département des Affaires étrangères, qui s'en va consul à Venise, et Louis, secrétaire particulier de Le Brun, qui s'en va vice-consul à peu près par là.

« Ils avoient quitté Paris le 9 juin et s'étoient arrêtés je ne sais où ; vraisemblablement ils attendoient l'issue du décret d'arrestation de Le Brun dont nous avons beaucoup parlé. Ils s'accordent à dire qu'il n'a aucun autre tort que celui de n'être pas assez expéditif et résolu, qu'il est extrêmement patriote et qu'en effet c'est la doublure de Clavière qui

a déchiré son habit. Ils donnent pour raison de cet attachement à Clavière que celui-ci étoit à peu près le seul travailleur du Conseil exécutif.

« Ces citoyens ne prennent point du tout la route de Maret. Ils ont passé par Lucerne. Ils écorneront sept à huit lieues du duché de Milan à la faveur d'un moyen adroit et seront rendus, disent-ils, avant Maret....

« J'ai trouvé Genève dans une grande fermentation. Tout le monde est obligé de porter une cocarde nationale des couleurs genevoises. J'ai arboré la françoise. Il me paroît que les sans-culottes ont le dessus. J'ai rencontré des aristocrates en fuite. »

Vol. 437, f° 40 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

711. — *Bâle, 9 juillet.* — L. M. Rivalz à Deforgues. Il complimente le nouveau ministre et le prie de lui faire savoir s'il doit prolonger son séjour à Bâle. Nouvelles de cette ville. Siège de Mayence.

Vol. 436, f° 196, original, 4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

712. — *Baden, 10 juillet.* — « La Diète helvétique a terminé le 6 ses séances politiques par la lecture et la clôture de l'Abscheid. Le lendemain, M. de Buol est arrivé à Frauenfeld; il n'y a trouvé presque personne parce que, comme c'étoit un dimanche, tous les députés étoient à la campagne. Il ne s'y est arrêté que peu d'heures, après quoi il a continué sa route pour Coire où il va passer quelques jours pour voir son père qui y demeure. On me marque que M. de Buol, pour arriver à Frauenfeld, a encore pris sa route par le pèlerinage de Notre-Dame des Hermites, dans le canton de Schwitz..... POLITIQUE N° 192. Diète de Frauenfeld.

« L'intrigant Castelnau s'est aussi montré à Frauenfeld : on lui a fait partout mauvaise mine.

« Le lundi 8 les députés de ceux des États qui n'ont point de part au syndicat ont quitté Frauenfeld. J'en ai vu ici plusieurs à leur passage. Ils m'ont fait une peinture intéressante du calme et de l'harmonie qui a présidé aux très courtes séances de la Diète. La volonté de persévérer dans le maintien de la neutralité a été universellement manifestée. Les députés du Valais, en l'exprimant aussi de leur côté et en donnant des détails relatifs à la fâcheuse position de leur pays, ont lu un mémoire assez long de plaintes contre plusieurs faits par lesquels les employés civils et militaires de la France ont cherché à troubler le gouvernement valaisan et ont réellement manqué à la neutralité..... Cependant leur mémoire étoit trop sévère. Les autres députés les ont engagés à le retirer de façon qu'il n'en seroit pas fait mention dans l'Abscheid. Ceux du Valais y ont consenti sans peine.

1. Reçue le 15 juillet.

« Les députés de Zurich ont parlé avec force pour la République françoise. Ils ont été bien secondés par plusieurs autres Cantons, surtout par Lucerne et par Bâle. Lucerne a montré une force que j'attribue à la juste sensibilité qu'aura inspirée à ce Canton notre empressement à venir à son secours pour lui donner des sels. J'avois fortement recommandé au citoyen Haudry de faire tous ses efforts pour que l'annonce à Lucerne de l'envoi de quelque partie de sel précédât le départ des députés pour Frauenfeld. Il m'a très bien compris et a exécuté ce que je croyois si utile.... Si l'on nous avoit secondé du côté du département de la Meurthe avec la même intelligence et le même zèle, certainement nous aurions obtenu quelque résultat avantageux. On s'est bientôt aperçu que la discussion sur la reconnoissance amèneroit de la désunion. On a estimé plus prudent de ne pas la suivre et de la laisser tomber pour le moment. Cette marche a fait un bon effet sur l'esprit des Cantons récalcitrants. Cependant une nouvelle circonstance va nous faire rencontrer plus de difficultés de la part du canton de Fribourg. L'avoyer Gady, qui jouissoit d'un traitement de notre part, vient de mourir. Il a été remplacé par M. Techtermann, homme extrêmement violent, emporté et passionné. Il l'est même tant que j'espère que l'excès de sa passion nuira à la cause qu'il soutient. Cependant quoique je ne connoisse pas sa personne, je connois assez son caractère pour pouvoir vous assurer que nous pourrons quand nous voudrons nous l'attacher exclusivement en le traitant comme l'ont été ses prédécesseurs.

« Les députés avec lesquels je me suis entretenu ne m'ont pas dissimulé que les plaintes que nous avons portées contre la levée d'un petit nombre de troupes que quelques officiers cherchent à procurer au roi de Sardaigne, ont excité à la Diète une profonde douleur en rappelant tous les malheurs du licenciement. La Diète n'a pas pu en délibérer parce qu'elle n'avoit pas d'instructions sur cet objet. J'avois écrit avant sa réunion au bourguemaître en charge de Zurich qui est en même temps président de la Diète. Je joins ici copie de la réponse qu'il m'a faite. »

Vol. 436, f° 198, original, 3 p. 1/3 in-f°.
Vol. 437, f° 46, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

Pièce jointe. — Frauenfeld, 5 juillet. — Le bourgmestre Ott à Barthélemy. Levées pour le Piémont.

Vol. 436, f° 177, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 47, copie, 3/4 p. in-f°.

SÉMONVILLE A BARTHÉLEMY

713. — *Coire, 10 juillet* [1]. — « Jusqu'à ce moment, Citoyen ambassadeur, toutes les petites difficultés de notre voyage ont été surmontées

1. Cette lettre n'arriva à Baden que le 26 septembre suivant. Voir la dépêche politique n° 233.

avec facilité et la santé de la caravane à qui vous avez bien voulu témoigner intérêt n'a été nullement altérée.

« Nous n'avons qu'à nous louer des procédés des nationaux à notre égard. Il n'en est pas de même de ceux que le citoyen Maret et moi particulièrement avons éprouvés à notre passage à Statt, entre Roschach et Rheinegg. Une assez grande quantité d'émigrés reconnoissables à d'énormes cocardes blanches ont entouré notre voiture et, pendant que nos domestiques acquittoient les droits du péage, ils n'ont cessé de proférer les injures les plus grossières contre la France et contre nous.

« L'impossibilité de nous faire entendre dans un village où la langue françoise n'est parlée que par ceux qui la déshonorent et l'éloignement du gouvernement, nous ont empêché de demander justice de cet attentat au droit des gens. Je dois à la vérité de dire qu'aucun propos ne nous a été adressé nominativement, mais tous les outrages ont été proférés avec assez d'affectation pour qu'aucun n'échappât à nos oreilles.

« Cette indécente partie étoit tellement arrangée, que celui désigné comme le chef des émigrés dans cette contrée, Bombelles, avoit retenu une chambre pour voir de la fenêtre les insultes dirigées contre nous. Un silence absolu et l'attitude du mépris devoient être notre seule réponse jusqu'à une provocation directe. Elle n'a point eu lieu ; mais j'ai pensé que ce complément d'outrages n'étoit pas nécessaire pour que vous fussiez instruit d'un fait aussi contraire aux principes professés par le Corps helvétique. Il est impossible que ses membres se refusent à prévenir de semblables écarts en sévissant contre leurs auteurs.

« Que seroit-ce autrement qu'une neutralité malgré laquelle des individus coupables abuseroient impunément de l'hospitalité pour agir d'une manière hostile contre les représentants d'une nation ?..... »

Vol. 437, f° 447, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

714. — *Paris, 10 juillet.* — Le ministre de la guerre Bouchotte à Barthélemy. Pensions du général Steiner.

Vol. 437, f° 95 v°, copie, 1/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Paris, juillet*[1]. — Bouchotte au président de la Convention nationale. Même sujet.

Vol. 437, f° 95 v°, copie, 1 p. in-f°.

715. — *Altkirch, 10 juillet.* — Les administrateurs du directoire du district d'Altkirch à Barthélemy. Séquestre des biens de la famille de Besenwald.

Vol. 437, f° 95, copie, 1/3 p. in-f°.

1. La date du jour est en blanc dans le mss.

716. — *Baden, 10 juillet.* — Barthélemy à Delhorme. Faux assignats. Diète de Frauenfeld.

Vol. 437, f° 45 v°, copie, 1 p. in-f°.

717. — *Berne, 10 juillet.* — Frisching à Barthélemy. Brochure allemande communiquée par Barthélemy. Mémoire de Gobel. Diète de Frauenfeld. Reconnaissance de la République française. Bruits divers sur les affaires de France.

Vol. 437, f° 56 v°, copie, 2 p. in-f°.

718. — *Paris, 10 juillet.* — Colchen à Barthélemy. Réclamation de MM. Hartmannis.

Vol. 437, f° 80, copie, 1/2 p. in-f°.

719. — *Paris, 10 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Réclamation de M. de Wrintz.

Vol. 437, f° 80 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Paris, 9 juillet.* — Deforgues à M. de Wrintz. Même sujet.

Vol. 437, f° 80 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

720.— *Baden, 10 juillet.* — Barthélemy à Haudry. Sels.

Vol. 437, f° 49, copie, 2/3 p. in-f°.

HELFFLINGER A BACHER

Réunion des résidences de France en Valais et à Genève.

721. — *Saint-Maurice, 11 juillet.* — « J'attendois des nouvelles positives du ministre pour vous faire part de ce qui me regarde. Je n'en ai reçu aucune et à mon grand étonnement j'ai vu arriver ici le citoyen Soulavie nommé résident à Genève et chargé d'affaires de notre République près du Valais, accompagné du citoyen Delhorme chargé d'y entretenir la correspondance politique. Vous étiez prévenu de cette nomination, et je n'en ai été instruit que dimanche dernier, jour auquel ils sont arrivés ici. Ils sont munis l'un et l'autre d'instructions du citoyen Le Brun et j'avois lieu de croire qu'ils seroient chargés en même temps d'instructions ou d'ordres pour moi soit de la part du ministre précédent ou de celui actuel.

« Je regrette infiniment de n'avoir pas été instruit d'avance de la nomination et de l'arrivée de ces deux agents en Valais pour aplanir les difficultés que leur passage ici devoit nécessairement éprouver. Le gouverneur de Saint-Maurice les a fort mal accueillis, parce qu'on l'avoit

effrayé de tous les côtés. Il s'est radouci et m'a témoigné le lendemain son regret lorsque je lui ai annoncé que le citoyen Soulavie étoit destiné à me remplacer.

« Vous pensez bien qu'on a employé et qu'on emploiera encore tous les moyens imaginables pour engager le Valais à s'opposer à la réception de mon successeur. J'en juge par ce que j'ai déjà appris et par les inquiétudes qu'on témoigne ici. De mon côté j'ai tout fait pour détruire l'effet des impressions qu'on y a reçues et pour faire sentir la nécessité où est le Valais de se conduire dans cette occasion avec prudence et sagesse, et j'espère que j'y parviendrai. Nous attendons ici demain M. Sigristen pour traiter cet objet. J'espère que le citoyen ambassadeur lui aura écrit à ce sujet et l'aura déterminé à se conduire d'une manière convenable dans une circonstance qui pourroit intéresser la tranquillité de la Suisse.

« La marche qu'on a suivie pour cette affaire à Paris est incompréhensible. Le citoyen Soulavie n'a aucun ordre ministériel de se rendre en Valais; Delhorme étoit seul chargé de s'y rendre; on m'a laissé ignorer sa nomination et on ne m'a point écrit depuis le 27 mai. Malgré ce défaut de forme, j'ai pensé qu'il nous importoit de terminer cet objet comme si les formes eussent été remplies pour ne pas humilier notre République dans le renvoi de Soulavie; c'est une terrible corvée pour moi et je désire bien y réussir. Je vous ferai part incessamment des démarches que j'ai faites pour cela et de leur résultat. Ces deux agents et un secrétaire sont logés chez moi depuis six jours. Je suis à une campagne que j'ai louée à dix minutes de Saint-Maurice.

« Soulavie, après avoir vu M. le Grand bailli et installé Delhorme à ma place, se propose de retourner à Genève d'où il correspondra avec ce pays-ci. »

Vol. 437, f° 91, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

722. — *Baden, 11 juillet.* — Barthélemy à Deforgues. Demande d'un passeport pour M. Hettlinger, inspecteur de la manufacture de porcelaine de Sèvres, oncle de M. Ott, membre du Conseil souverain de Zurich, qui désire rentrer dans sa patrie.

Vol. 437, f° 49, copie, 2/3 p. in-f°.

723. — *Quartier général de Saint-Louis, 11 juillet.* — Le général Falk à Barthélemy. Affaire de Brislach. Lettre du prince Colloredo au prince-évêque de Bâle pour lui annoncer la prochaine intervention de l'Empereur en sa faveur et lui recommander de n'entendre à aucun accommodement particulier.

Vol. 437, f° 63, copie, 3/4 p. in-f°.

724. — *Paris, 12 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Établissement d'agents français à Coire et à Edolo pour assurer la sécurité de la correspondance avec Venise.

Vol. 436, f° 209, minute, 1 p. in-f°.
Vol. 437, f° 96 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — [*Venise*], *22 juin.* — Le citoyen Noel au ministre des Affaires étrangères. Même sujet.

Vol. 437, f° 96 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

725. — *Paris, 12 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 18 mai. Frais extraordinaires. Ordre de payer le plus tôt possible ce qui reste dû pour le loyer de l'ancien hôtel de l'ambassade à Soleure, et de vendre les meubles qui restent ainsi que ceux qui ont été déposés chez le citoyen Berville.

Vol. 436, f° 210, minute, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 441, f° 162, original, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 437, f° 110, copie, 2/3 p. in-f°.

726. — *Paris, 12 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Réclamation de Mme de Thurn.

Vol. 437, f° 81, copie, 1/4 p. in-f°.

727. — *Paris, 12 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 2 juillet et des échantillons de toile.

Vol. 437, f° 95, copie, 1/4 p. in-f°.

728. — *Besançon, 12 juillet.* — Les administrateurs du département du Doubs à Barthélemy. Ils le remercient de la lettre du 3 annonçant la formation d'un camp d'artillerie près de Berne.

Vol. 437, f° 130, copie, 1/4 p. in-f°.

729. — *Carouge, 12 juillet.* — Le procureur syndic du district de Carouge, Chaumontel, à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 3. Le manque d'eau va obliger deux bataillons campés près de Carouge à partir le dimanche suivant pour aller camper près de Thonon.

Vol. 437, f° 92, copie, 1/2 p. in-f°.

730. — *Chambéry, 12 juillet.* — Le général de division Dumuy à Barthélemy. Il accuse réception des lettres du 22 juin et du 3 juillet qui l'ont rassuré sur les dispositions de la Suisse et du Valais. Il prie néanmoins l'ambassadeur de le tenir au courant des événements. Il trouve

fort sage la mesure qui consisterait à faire garder les défilés du Valais par des soldats du ci-devant régiment de Courten à la solde de la France.

Vol. 437, f° 78 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

731. — *Baden, 13 juillet.* — « Deux de vos dépêches du 5 de ce mois traitant chacune d'un objet politique, permettez-moi d'y répondre par une seule lettre. POLITIQUE N° 193. Affaire de Brislach.

« Les ordres adressés le 3 de ce mois par le ministre de la Guerre au général Falk..... nous feront d'autant plus d'honneur en Suisse, qu'on n'y ignore pas que nous n'avons aucun sujet d'être satisfaits en général du canton de Soleure, quoiqu'il faille avouer que, dans sa correspondance avec ses co-alliés et dans ses rapports faits à la Diète, il n'a nullement cherché à inspirer de l'aigreur contre nous à l'occasion de l'affaire qui s'est passée sur nos frontières respectives et que j'estime d'après les lettres du général Falk du 11 entièrement terminée avant la réception de celle du ministre de la Guerre. J'espère que l'éclat que cette désagréable affaire a occasionné et les moyens non moins éclatants par lesquels le Conseil exécutif a décidé d'y mettre fin feront une impression salutaire sur les esprits et préviendront tout retour de mouvements de ce genre..... »

Barthélemy envoie un abrégé de la conversation que le citoyen Bacher a eue avec les députés du Valais à leur retour de la Diète helvétique. Réunion du poste de chargé d'affaires en Valais à la légation de Genève.

« A peine les députés valaisans s'étoient-ils remis en chemin que j'ai appris par une lettre de Genève du citoyen Dubuisson que le citoyen Soulavie en étoit parti avec le citoyen Delhorme, pour aller s'installer à Saint-Maurice. Veuillez vous rappeler l'observation qu'il m'a paru nécessaire de vous faire sur ce nouvel arrangement..... Le Valais ne croira-t-il pas qu'en détachant cette mission de l'ambassade de Suisse dont elle est une émanation, pour la réunir à la résidence de Genève avec laquelle elle n'a jamais eu aucune relation, nous cherchons à dénaturer son existence politique et helvétique? La défiance est le caractère des États foibles; elle est particulièrement celui des gouvernements de la Suisse. Qui sait si elle ne le portera pas à calculer que nous nous rappelons qu'une partie du Valais étoit autrefois réunie à la Savoie? Un peuple aussi ombrageux que le peuple valaisan est très facile à alarmer et à agiter. Je vous témoigne à l'avance mes craintes; peut-être sont-elles vaines. Elles ne portent que sur un seul point : il s'agit de savoir si le Valais devroit recevoir le citoyen Delhorme des mains du

1. Reçue le 18 juillet.

citoyen Soulavie ou du citoyen Helfflinger; si la réunion des deux postes doit être notifiée au Valais, ou bien si elle ne sera qu'un arrangement intérieur de votre département. Mais en attendant que je sois instruit de ce qui se sera passé à Saint-Maurice, j'écris à mes amis suisses pour les prévenir sur les vues que j'entrevois qu'on va se hâter de nous supposer.

Sels.

« Je joins ici la copie d'une lettre que j'ai reçue de Zurich; elle est relative à l'arrêté du conseil exécutif du 1er de ce mois que j'y ai adressé. Les réflexions qu'on me fait dans cette lettre, se rapportent aux différences établies par l'arrêté pour les fournitures de sel à faire en Suisse.

« Hier au soir les citoyens Breban et Bioncourt sont arrivés ici. Nous avons eu ensemble de longs entretiens. Il me paroît que quoique quelques circonstances précédentes m'eussent mis dans le cas de concevoir des doutes sur la marche de l'administration des sels dans la partie de son service qui regarde la Suisse, je lui ai peut-être attribué des choses qui ne tiennent vraisemblablement qu'à la désorganisation qu'elle a éprouvée. Il s'agit actuellement de mieux faire pour l'avenir. Le citoyen Bréban écrit en détail aujourd'hui au ministre des Contributions publiques. Il le presse beaucoup de se réunir à vous, Citoyen ministre, pour obtenir de la Convention nationale un décret qui oblige le département du Haut-Rhin d'aller s'approvisionner aux salines et de ne pas entraver le libre transit des sels qui sont destinés pour la Suisse. D'après les détails que les citoyens Bréban et Bioncourt m'ont faits, il me semble que ce département a beaucoup de mauvaise volonté.

Voyage des citoyens Semonville et Maret.

« La lettre ci-jointe de Coire ne renferme pas assez de détails pour que j'en fasse une expédition séparée. Le dernier article m'a singulièrement frappé en ce que les citoyens Semonville et Maret étoient attendus à cette époque à Coire. Les Autrichiens ne se feroient certainement aucune peine de chercher à se rendre coupables d'une aussi horrible violation du droit des gens, mais je ne pourrai jamais croire que la nation des Grisons, quoiqu'elle soit bien dominée par eux, fût assez lâche pour s'y prêter.

« Je me flatte que mon calcul porte entièrement à faux, puisqu'on m'a assuré hier qu'on avoit eu à Zurich des avis de l'arrivée des citoyens Sémonville et Maret à Coire, sans qu'on ait ajouté aucune particularité. »

Vol. 436, f° 211, original, 4 p. 1/3 in-f°.
Vol. 437, f° 52, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — « Entretien du citoyen Bacher avec les députés de la république de Valais à leur retour de la diète de Frauenfeld le 11 juillet 1793. »

Vol. 436, f° 204, copie, 4 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 53 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

b. — *Zurich, 10 juillet.* — Le trésorier Wyss à Barthélemy. Sels. Levées pour la Sardaigne.

Vol. 436, fº 201, copie, 2 p. 1/4 in-fº.
Vol. 437, fº 54 vº, copie, 1 p. 3/4 in-fº.

c. — *Château du Bothmar, 8 juillet.* — Salis Scevis à Barthélemy. Affaires des Grisons. « P. S. On vient me dire dans ce moment que M. de Cronthal a fait certaines démarches pour faire arrêter des passagers étrangers, qu'on croit François, à Coire, sans pouvoir m'en dire d'autres circonstances. Je ne puis me persuader que ce bruit soit vrai et moins encore que l'État ou sa capitale se prêteroit trop légèrement à une pareille violence dans un pays neutre. Toutefois je passerai expressément par Coire en allant à Bergun, pour voir ce qui en est et en cas que le fait ne fut ni inventé ni exagéré pour avoir l'honneur de vous en informer en son temps. »

Vol. 436, fº 194, copie, 1 p. 1/2 in-fº.
Vol. 437, fº 55 vº, copie, 1 p. 1/2 in-fº.

732. — *Baden, 13 juillet.* — Barthélemy à Deforgues. Il accuse réception de la lettre du 7, relative à la famille de Besenwald, et prie le ministre d'intervenir également en faveur de la famile de Reding.

Vol. 436, fº 214, original, 2 p. 1/2 in-fº.
Vol. 437, fº 59 vº, copie, 1 p. 1/2 in-fº.

Pièces jointes. — a. — *Diète de Frauenfeld, 7 juillet.* — M. Zweifel, landamman du canton de Glaris, à Barthélemy. Séquestre mis sur les biens de la famille de Reding par le département du Haut-Rhin.

Vol. 436, fº 185, copie, 1 p. 3/4 in-fº.
Vol. 437, fº 60 vº, copie, 3/4 p. in-fº.

b. — *Baden, 13 juillet.* — Barthélemy aux administrateurs du département du Haut-Rhin. Même sujet.

Vol. 436, fº 218, copie, 2 p. in-fº.
Vol. 437, fº 61, copie, 3/4 p. in-fº.

733. — *Baden, 13 juillet.* — Barthélemy aux représentants du peuple députés à l'armée du Haut-Rhin. Même sujet.

Vol. 437, fº 61, copie, 1/2 p. in-fº.

734. — *Baden, 13 juillet.* — Barthélemy à Deforgues. Accusé de réception de la lettre du 5. Faux assignats.

Vol. 436, fº 216, original, 2 p. 1/2 in-fº.
Vol. 437, fº 58, copie, 1 p. 1/2 in-fº.

735. — *Baden, 13 juillet.* — Barthélemy au ministre des Contributions publiques, Destournelles. Fourniture des sels en Suisse.

Vol. 437, f° 62 v°, copie, 1/2 p. in-f°

736. — *Baden, 13 juillet.* — Barthélemy à Bréban. Même sujet.

Vol. 437, f° 62 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

737. — *Baden, 13 juillet.* — Barthélemy au général Falk. Affaire de Brislach. Lettre du prince Colloredo au prince-évêque de Bâle, pour lui annoncer la prochaine intervention de l'Empereur en sa faveur et lui recommander de n'entendre à aucun accommodement particulier.

Vol. 437, f° 63, copie, 3/4 p. in-f°.

738. — *Baden, 13 juillet.* — Bréban à Barthélemy. Sels.

Vol. 437, f° 76 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

739. — *Paris, 14 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 437, f° 113 v°, copie, 1/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Paris, 10 juillet.* — Le ministre de la Guerre au ministre des Affaires étrangères. La liquidation des indemnités aux régiments suisses touche à sa fin. Le travail concernant les pensions de retraite sera terminé au plus tard en septembre.

Vol. 437, f° 113 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

740. — *Paris, 14 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Réclamation de la citoyenne Silberling, fille et héritière de M. Hallweil, ancien officier aux Gardes suisses.

Vol. 437, f° 104 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

741. — *Bâle, 14 juillet.* — L. M. Rivalz à Deforgues. « La suppression du cabinet secret à Vienne, suivie de l'admission de l'impératrice au Conseil d'État ont fait beaucoup de sensation et porté atteinte à la confiance sans bornes qu'avoient les nombreux ennemis de notre liberté en la sagesse autrichienne. » Nouvelles d'Allemagne. Siège de Mayence. Demande d'argent et d'instructions.

Vol. 436, f° 223, original, 3 p. in-f°.

742. — *Grenoble, 14 juillet.* — Le citoyen Chépy à Barthélemy. « Attaché à l'armée des Alpes comme agent politique et comme centre

de correspondance des délégués de la République dans les pays limitrophes, j'ouvre aujourd'hui avec vous des relations qui trouveront, j'espère, quelque empressement de votre part parce qu'elles peuvent être utiles à la patrie. » Diète de Frauenfeld. Neutralité de la Suisse.

Vol. 437, f° 130, copie, 3/4 p. in-f°.

743. — *Paris, 15 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Réclamations du lieutenant-colonel Mérian et de MM. Langalerie, Diesbach, Gemuseus et Nœgueli.

Vol. 437, f° 115, copie, 3/4 p. in-f°.

744. — *Baden, 15 juillet.* — Barthélemy à Deforgues. Pensions de M. de Blumenthal, prédécesseur de M. de Salis Marschlins comme chargé d'affaires de France en Grisons.

Vol. 437, f° 63 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

745. — *Paris, 15 juillet.* — Extrait des débats de la Convention nationale. Renvoi à la section diplomatique du Comité de Salut public d'une proposition de Ruhl « sur l'inséparabilité de la prévôté de Moutier Grandval et de l'abbaye de Bellelay du département du Mont-Terrible. »

Vol. 437, f° 126 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

746. — *Porentruy, 15 juillet.* — Extrait d'une pétition adressée à la Convention nationale par la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Porentruy. Même sujet.

Vol. 437, f° 126 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

747. — *Quartier général de Saint-Louis, 15 juillet.* — Le général Falk à Barthélemy. « J'ai la satisfaction de pouvoir vous apprendre que notre vilaine aventure de Rohr est terminée..... Nous avons toujours les plus consolantes nouvelles de la ville de Mayence. Ils se défendent comme des lions. Notre armée de Weissembourg a fait un mouvement en avant. Diverses nouvelles disent que le blocus fait mine de se lever et on veut conclure qu'une partie des ennemis pourront remonter par le Wurtemberg et entreroient par conséquent dans la Forêt Noire. Tout cela fait des conjectures auxquelles on ne peut donner aucune authenticité. »

Vol. 437, f° 93 v°, copie, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — Château de Thierstein, 8 juillet. — M. de Surbeck au général Falk. Affaire de Rohr.

Vol. 437, f° 94, copie, 3/4 p. in-f°.

748. — *Dijon, 15 juillet.* — Chauvelin à Barthélemy. Nommé ministre plénipotentiaire de la République française près le grand-duc de Toscane, il demande à Barthélemy de lui indiquer le meilleur itinéraire possible pour se rendre promptement et sûrement à son poste.

Vol. 437, f° 127, copie, 3/4 p. in-f°.

749. — *Frauenfeld, 15 juillet.* — M. Wyss fils, à Bacher. Diète. Reconnaissance de Barthélemy. Levées pour le Piémont.

Vol. 437, f° 92, copie, 2/3 p. in-f°.

750. — *Paris, 15 juillet.* — Colchen à Barthélemy. Questions de finances. Pensions.

Vol. 437, f° 143 v°, copie, 1 p. in-f°.

751. — *S. l. n. d.* — « Mémoire sur le mode suivi jusqu'en 1792 pour effectuer le payement des argents de paix et d'alliance, des pensions par rôle et à volonté, de même que les autres dépenses assignées sur les fonds politiques de la Suisse. »

Vol. 437, f° 144, copie, 5 p. 3/4 in-f°.

752. — *Baden, 15 juillet.* — Bréban au ministre des Contributions publiques. Fournitures de sels en Suisse.

Vol. 437, f° 74, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

753. — *S. l. n. d.* — Projet de décret relatif aux sels.

Vol. 437, f° 76, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

754. — *Baden, 15 juillet.* — Bréban à Barthélemy. Sels.

Vol. 437, f° 76 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

755. — *Baden, 15 juillet.* — Barthélemy à Bouchotte. Indemnités du régiment de Steiner.

Vol. 437, f° 67, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

POLITIQUE N° 194. Affaires de Genève.

756. — *Baden, 16 juillet.* — Barthélemy accuse réception de la lettre du 28 juin. « Je vous avoue, dit-il, que je me félicite beaucoup de ne pas me voir jusqu'ici dans le cas d'exécuter auprès du gouvernement bernois

1. Reçue le 22 juillet.

les ordres conditionnels que vous m'avez adressés. Je me garderai bien d'y mettre de la précipitation et d'aller compromettre imprudemment l'usage d'une intervention qui, de quelque voile amical qu'elle fût enveloppée, exciteroit la plus grande inquiétude à Berne où nos ennemis s'agitent beaucoup pour entraîner le gouvernement contre nous, et éloigneroit plus qu'elle n'effectueroit le rapprochement de Berne et de Genève si elle étoit légèrement employée. Autant elle sera impérieusement dictée et utile à la dignité de la République françoise quand elle sera provoquée par des considérations majeures, autant nous nous exposerions à lui faire produire un mauvais effet si elle avoit pour objet des querelles particulières. Or peut-être seroit-il difficile de prouver que ce qui a pu se passer à Coppet relativement à la cocarde genevoise n'a pas ce caractère. Je suis aux recherches pour en être instruit. Je vous rendrai compte de ce que j'apprendrai ; mais comme cette affaire est d'une nature infiniment délicate par la manière dont il seroit impossible qu'elle ne fût pas considérée à Berne, je ne procéderai à rien sans vous avoir à l'avance demandé vos ordres les plus positifs et sans vous avoir représenté les conséquences que leur exécution pourroit entraîner. Je suis bien loin de dire que nous devons livrer Genève aux molestations ou aux vexations de Berne. Je n'ai point une aussi lâche pensée. Mais je crois qu'au fond Berne ne veut point vexer Genève.....

« Quant aux grains, vous verrez par la lettre de Berne que cette difficulté ne subsiste plus et ne se représentera apparemment plus. Mais ignoreroit-on à Genève dans quelle situation délicate la Suisse se trouve envers la Souabe sur l'article des grains ?....

« Il est dans les rapports des Puissances des intérêts tellement impérieux que, s'ils peuvent être passagèrement affoiblis par des circonstances extraordinaires, ils ne peuvent point se dissoudre quand ils sont fondés sur les localités. Telle est la position respective de Berne et de Genève. Un grand refroidissement éloigne aujourd'hui ces deux gouvernements l'un de l'autre. Toute correspondance officielle est interrompue. N'avons-nous pas un peu contribué nous-mêmes à cet état de choses ? Cependant l'œil d'un observateur non passionné doit apercevoir qu'il existe entre eux une tendance à se rapprocher. Ses effets sont lents, des incidents ont retardé leur développement. » Barthélemy rappelle ce qui s'est passé à cet égard deux mois auparavant.

Si Berne a interdit l'exportation des bois du pays de Vaud, c'est que ce pays en avait à peine assez pour sa propre consommation. Quant à l'arrestation momentanée des grains destinés à Genève, elle « paroit n'être provenue que d'un défaut d'explication. » Peut-être le canton de Berne « n'aura-t-il pas été fâché de rappeler à Genève le besoin dont il peut lui être, et n'est-ce pas une reconnaissance tacite que fait Berne du nouveau gouvernement genevois que de laisser passer les grains qui lui seront destinés, quand ils seront munis d'un certificat de ses magistrats?

« Ces deux États sont sans doute très divisés de principes dans ce moment; mais je ne crois point du tout que celui de Berne veuille et cherche à amener entre lui et Genève l'état de choses que paroît craindre le citoyen Delhorme. »

Vol. 436, f° 227, original, 6 p. in-f°.
Vol. 437, f° 68, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — Berne, 13 juillet. — Frisching à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 436, f° 221, copie, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 437, f° 69 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES

POLITIQUE N° 195.

757. — *Baden, 16 juillet.* — Barthélemy rend compte d'une entrevue qu'il a eue avec MM. Bréban et Bioncourt. Il entretient le ministre de diverses questions relatives aux fournitures de sels en Suisse.

Vol. 437, f° 70 v°, copie, 7 p. in-f°.

758. — *Genève, 16 juillet.* — Darneville, secrétaire de légation à Genève, à Barthélemy. Faux assignats. Affaires de Genève. Diète.

Vol. 437, f° 101 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

759. — *Porentruy, 16 juillet.* — Le commissaire du Pouvoir exécutif Clerget à Barthélemy. Réclamation de M. Morlot.

Vol. 437, f° 133, copie, 3/4 p. in-f°.

760. — *Baden, 16 juillet.* — Barthélemy à Bréban. Sels.

Vol. 437, f° 78, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

761. — *Baden, 16 juillet.* — Barthélemy au général Dumuy. Il lui fait part de ce qui s'est passé à la Diète. La réunion de la résidence du Valais avec celle de Genève « ne paroît point pouvoir être praticable. »

Vol. 437, f° 79, copie, 3/4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

POLITIQUE N° 196.

Droits des Suisses en France.

762. — *Baden, 17 juillet.* — « Je m'acquitte aujourd'hui de l'engagement que j'ai pris auprès de vous relativement aux privilèges des Suisses domiciliés sur le territoire de la République françoise.

1. Reçue le 22 juillet.

« L'alliance renouvellée en 1777, de même que tous les traités et conventions que cette alliance rappelle et reconfirme, étant purement défensifs, la République françoise les a regardés comme étant en pleine vigueur; les Cantons en ont réclamé de leur côté en différentes occasions l'exécution, au moyen de quoi la France et la Suisse se trouvent réciproquement liées par les stipulations de ces différents engagements. Ceux qui concernent en particulier l'existence privilégiée des Suisses en France, sont encore fondés sur l'intérêt que nous avons d'augmenter notre population, d'étendre les branches de notre industrie et de notre commerce, et surtout d'engager les Suisses à faire des spéculations en employant des capitaux considérables à l'acquisition de biens-fonds et à d'autres acquisitions de ce genre.

« C'est sous tous ces rapports qu'on a accordé aux Suisses domiciliés en France par l'édit de décembre 1781 les privilèges personnels qui consistent dans l'exemption de la milice, du guet et garde, et du logement des gens de guerre. A l'égard des corvées on a permis à ceux qui sont possessionnés et par conséquent dans le cas d'y concourir de pouvoir se faire remplacer par des mercenaires.

« Quant aux privilèges réels ils portent sur l'exemption ou modification des droits d'entrée et de sortie sur les marchandises du cru ou fabrication suisse, etc.

« L'article II de l'édit de décembre 1781 accorde surtout aux Suisses qui s'établissent en France le droit de domicile et la faculté d'acquérir des biens-fonds à l'instar des nationaux, et même d'exercer des métiers, professions ou industries, sans renoncer pour cela à leur qualité de Suisses, que leur séjour en France ne sauroit leur faire perdre.

« Un Suisse rentier ou possessionné en France, soit qu'il y soit domicilié ou non, conserve en vertu des articles IX du traité de 1516, de l'article XXIV du traité de 1715, de l'article XI de l'alliance de 1777 et de l'édit de décembre 1781, son existence privilégiée, son droit de bourgeoisie et ses relations avec sa patrie, de manière qu'à moins de manquer à nos engagements, nous ne pouvons priver un Suisse de son droit de domicile et de propriété en France, lequel droit n'est assujetti à d'autres charges que celles qui résultent de la nature de ses biens-fonds ou de son commerce et de son industrie, qui doivent être les mêmes que pour les François.

« Je joins ici en quatre pièces l'extrait des actes que je viens de citer.

« La question contenue dans la lettre de Zurich jointe à ma lettre nº 182, savoir : *Si un Suisse domicilié en France et y exerçant les droits de citoyen, peut être dispensé des charges imposées à tout citoyen françois*, se réduit à une observation très simple, c'est que tant qu'un Suisse domicilié en France conserve son caractère privilégié de Suisse, il doit jouir de tous les avantages qui y sont attachés et que, du moment où il exerce les droits de citoyen actif françois, il suspend par le fait son exis-

tence privilégiée, jusqu'au moment où il prend le parti de retourner dans sa patrie, dans lequel cas il rentre dans la plénitude de ses droits et ne peut sous aucun point de vue être envisagé comme émigré.

« L'article du décret du mois de mars dernier relatif au double domicile ne peut donc sous aucun rapport s'appliquer aux Suisses. J'ose même, à l'occasion de la réclamation de M. de Wrintz pour qui vous venez de m'adresser une seconde lettre jointe à la vôtre du 10 de ce mois, vous exprimer mes doutes qu'il soit applicable aux étrangers possessionnés en France. Un grand nombre de François sont nés ou naturalisés en pays étrangers. A la faveur de cette double existence ils ont voulu se soustraire aux lois de leur patrie. Le législateur paroît avoir destiné à les y ramener l'expression *ceux qui quoique nés en pays étranger*, car il me semble que, si elle devoit porter aussi sur les étrangers, la loi auroit aussi prononcé le mot *étrangers* tout court. Loin de les repousser, il est bien plus naturel de croire que le législateur n'auroit pas perdu de vue combien les capitalistes étrangers pouvoient être utiles pour l'achat des nombreux biens-fonds qui sont à vendre en France.

« Je vous prie de remarquer, Citoyen ministre, que je ne me permets ces observations sur l'article de la loi du 28 mars, que parce que quelques départements l'ont appliqué aux Suisses.

« On peut former une objection et dire à ceux de cette nation qui ont des propriétés en France :

« En vous soumettant aux lois de la République vous n'avez pu res-« treindre votre soumission et réserver vos droits. La loi punit ceux qui « dans les dangers de la patrie l'abandonnent et la privent des moyens « que lui assuroit leur présence : elle les punit par la confiscation de leurs « biens. Cette loi porte sur vous étranger devenu citoyen françois « comme sur les nationaux, puisque vous vous êtes lié à leur cause et « soumis à partager leurs obligations. »

« Les Suisses nous répondront :

« La nation françoise nous a solennellement et de son propre mou-« vement promis le maintien et l'observation des traités. Dès lors toutes « les difficultés sont levées. Que si elle n'avoit pas voulu prolonger la « durée des traités, elle auroit dû au commencement de la révolution « faire une proclamation pour annoncer aux Suisses possessionnés en « France qu'ils doivent choisir entre la Suisse et la France, et que ceux « qui préféreroient de retourner dans leur première patrie devroient « vendre les biens-fonds qu'ils ont en France et se retirer. »

Vol. 436, f° 239, original, 5 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 81, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Article IX du traité de paix et d'alliance de l'année 1516 entre François Ier et les Suisses.

Vol. 436, f° 242, copie, 2/3 p. in-f°.

b. — Article 24 du traité de 1715 entre la France et les États catholiques de la Suisse.

Vol. 436, f° 243, copie, 1 p. in-f°.

c. — Article XI du traité d'alliance de 1777 entre la France et la Suisse.

Vol. 436, f° 244, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

763. — *Baden, 17 juillet.* — Barthélemy annonce l'envoi des diverses pièces jointes à sa dépêche et rappelle à ce propos ce qu'il a dit maintes fois du danger qu'il y aurait à réunir malgré les habitants la prévôté de Moutier Grandval au département du Mont-Terrible. Il rappelle également les excuses qu'on peut faire valoir en faveur du retard que les Cantons apportent à reconnaître la République française, et les moyens par lesquels on peut influer sur leurs déterminations. POLITIQUE N° 197.

« Je pense à un incident qui est venu fort inopinément bouleverser toutes les idées en Suisse : je veux parler de la réunion des deux places de Genève et du Valais. Je joins ici deux lettres relatives à cette affaire, écrites l'une par un magistrat de Zurich, l'autre par un magistrat de Berne. J'observe en passant que la première renferme de nouvelles explications que j'ai provoquées au sujet des riz que la Suisse tire du Milanais et au sujet desquels on a tant de peine à Strasbourg à comprendre la situation du Corps helvétique.

« Un avis particulier a annoncé que les citoyens Soulavie et Delhorme ont été insultés à Lausanne par des émigrés et que le gouvernement du pays a exigé d'eux qu'ils otassent leurs cocardes. J'ignore si ces assertions sont vraies ; je suis porté à en douter, puisque le citoyen Helfflinger chez qui ces deux agents sont arrivés le 7 et qui a écrit le 11 au citoyen Bacher, n'en fait aucune mention. J'attendrai de savoir la vérité pour en adresser des plaintes, s'il y a lieu, au gouvernement de Berne. Quant aux cocardes, je vous marque dans une autre lettre quelle est la règle que ce Canton s'est faite, afin d'avoir la paix dans son intérieur. Elle fut notifiée aux citoyens Sémonville et Maret à leur arrivée à Coppet. Quand ils furent instruits que c'étoit la loi générale du territoire sur lequel ils entroient, ils s'y soumirent.

« Les citoyens Soulavie et Delhorme sont arrivés chez le citoyen Helfflinger sans que celui-ci ait été prévenu en aucune manière ; ils ne lui ont apporté aucun ordre, aucune instruction, ils l'ont mis dans le plus grand embarras. Leur passage imprévu leur a valu d'être fort mal

1. Reçue le 24 juillet.

accueillis par le gouverneur de Saint-Maurice, qu'on avoit effrayé de tous les côtés par des avis vagues de la prochaine venue de gens suspects. Ce gouverneur n'a pas tardé à concevoir et à témoigner tous ses regrets de son erreur.

« Il faut convenir que la plus extrême précipitation et imprévoyance a présidé à toute cette marche, et que nous nous compromettons bien gratuitement. Le citoyen Helfflinger et moi avons assez dit combien la situation du Valais en général est délicate et combien elle exige de ménagements à cause de l'importance des circonstances, à cause des préjugés du peuple et à cause de la facilité qu'a la superstition de l'agiter. Aussi le citoyen Helfflinger est désolé de ce qui vient d'arriver, parce qu'il sent que cet incident va beaucoup prêter à la malveillance. Il espère cependant que le gouvernement sera sage. J'y compte aussi; mais il n'en est pas moins triste de voir exposé de cette manière le fruit de ses peines et de ses travaux. J'ai chargé le citoyen Bacher d'écrire sans délai au grand baillif du Valais, en suite de la conférence qu'ils avoient eue ici ensemble et de lui faire connoître l'étendue de tous les soins que le Conseil exécutif, conformément aux dispositions de la Convention nationale, prend pour maintenir et fortifier les plus intimes rapports avec la Suisse, par conséquent avec le Valais. De mon côté j'ai répété cette vérité dans toute la Suisse, parce que vous ne doutez pas que l'alarme que je vois qui s'est répandue dans le Valais, gagne les Cantons. Leur cause est la même; c'est une seule et même masse politique qu'il n'est pas en notre pouvoir de diviser. Le Valais ne veut ni ne peut séparer ses intérêts de ceux du Corps helvétique, pour faire passer ses rapports avec nous par le canal de la résidence de Genève. Si le citoyen Delhorme fût arrivé seul auprès du citoyen Helfflinger, et que celui-ci après très peu de jours l'eût annoncé au gouvernement du Valais comme la personne qui doit le relever dans ses fonctions, cet arrangement n'auroit éprouvé aucune difficulté : j'en prévois de très grandes à ce que le citoyen Soulavie, résident à Genève, se fasse reconnoître résident en Valais. Il me semble que ce n'est pas le moment d'essayer de les vaincre. Je concourrai de tous mes moyens à ramener le calme dans les esprits, et je me dirigerai d'après les instructions que je recevrai de votre part, et d'après ce que j'apprendrai du Valais.

« Vous verrez par la lettre ci-jointe du général soleurien Altermatt que la contestation qui s'étoit élevée sur les frontières du département du Mont-Terrible et du canton de Soleure, s'est terminée fort amicalement. Le général Falk m'en instruit aussi.

« Le citoyen Lamarre, secrétaire d'ambassade à Constantinople, arrivé ici hier, vient de continuer sa route pour Venise. Je l'ai instruit de tous les embarras que doivent éprouver dans leur marche le citoyen Sémonville et le citoyen Maret à cause de leur nombreuse compagnie et de leurs voitures. Je n'entends point dire que leur marche ait été inter-

ceptée à Coire. Ils ont dû y arriver vers le 8. On assure à Zurich qu'ils y sont en effet arrivés à cette époque, mais je n'en ai pas encore d'avis. »

Vol. 436, f° 233, original, 7 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 82 v°, copie, 4 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 10 juillet.* — L'avoyer Steiger à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 437, f° 85, copie, 1/3 p. in-f°.

b. — *S. l. n. d.* — « De la combourgeoisie de la prévôté de Moutier Grandval avec la république de Berne. »

Vol. 437, f° 85, copie, 4 p. 3/4 in-f°.

c. — *Nidau, 5 juillet* [1]. — Lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Affaires de Moutier Grandval.

Vol. 436, f° 195, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 437, f° 87 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

d. — *Berne, 13 juillet.* — Frisching à Barthélemy. Fournitures de sels. Reconnaissance de la République française. Intervention de la France en faveur de Genève. Nouvelles diverses qui circulent en Suisse. Affaires du Valais et du Munsterthal.

Vol. 436, f° 219, copie, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 87 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

e. — *Zurich, 14 juillet* [2]. — Le trésorier Wÿss à Barthélemy. Réunion des agences de France en Valais et à Genève. Émigrés. Exportation des riz. Affaire de Brislach.

Vol. 436, f° 230, copie, 3 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 89, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

f. — *Bex* [3], *12 juillet.* — M. Fischer, banneret de la république de Berne, à Barthélemy. Réunion des résidences de France en Valais et à Genève.

Vol. 436, f° 207, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 90 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

g. — *Soleure, 10 juillet.* — Le général Altermatt au général Vieusseux. MM. de Berne ont ratifié la convention qui met fin à l'affaire de Rohr. Ils demandent que les officiers français incarcérés pour ce fait soient élargis.

Vol. 436, f° 203, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 94, copie, 2/3 p. in-f°.

1. Cette pièce est datée du 9 juillet dans le vol. 436.
2. Cette pièce est datée du 16 juillet dans le vol. 436.
3. « Campagne située sur les frontières de Berne et du Valais. » (Vol. 436.)

764. — *Baden, 17 juillet.* — Barthélemy au ministre des Contributions publiques Destournelles. Accusé de réception de la lettre du 6. Tous les avis se réunissent à dire que les louis et les écus fabriqués par le roi de Prusse ne sont pas faux.

Vol. 437, f° 93, copie, 1/3 p. in-f°.

765. — *Baden, 17 juillet.* — Barthélemy aux administrateurs du département du Bas-Rhin. Même sujet.

Vol. 437, f° 93, copie, 1/3 p. in-f°.

766. — *Baden, 17 juillet.* — Barthélemy aux représentants du peuple députés à l'armée du Haut-Rhin. Réclamation du comte de Thurn et de sa sœur. Accusé de réception de la lettre de recommandation en faveur du citoyen Mella.

Vol. 437, f° 82, copie, 1/2 p. in-f°.

767. — *Baden, 17 juillet.* — Barthélemy au général Falk. Accusé de réception de la lettre du 15 relative à l'affaire de Rohr et au siège de Mayence. « Je doute beaucoup que les Autrichiens veuillent se réunir en force de vos côtés. »

Vol. 437, f° 94 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

768. — *Vico Soprano, 17 juillet.* — Les citoyens Sémonville et Maret à Barthélemy. Détails sur leur voyage, les difficultés qu'ils rencontrent et les efforts qu'ils font pour les surmonter.

Vol. 436, f° 249, copie, 2 p. 1/4 in-4°.
Vol. 437, f° 104 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — **a**. — *Vico Soprano, 17 juillet.* — Les citoyens Sémonville et Maret au ministre des Affaires étrangères. Même sujet.

Vol. 437, f° 107 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

b. — *Vico Soprano, 15 juillet.* — Les citoyens Sémonville et Maret au commissaire de Chiavenne. Ils le prient de vouloir bien « éclairer » leur marche et « l'assurer par les moyens d'autorité que le gouvernement des Ligues a dans les mains » ou de « déclarer son impossibilité de satisfaire » à leur demande.

Vol. 436, f° 225, copie, 2 p. in-4°.
Vol. 437, f° 105 v°, copie, 1 p. in-f°.

c. — *Vico Soprano, 15 juillet.* — Les citoyens Sémonville et Maret au Podestat de Morbegno. Même sujet.

Vol. 436, f° 226, copie, 1 p. in-4°.
Vol. 437, f° 106, copie, 1/2 p. in-f°.

d. — *Chiavenne, 16 juillet.* — Le commissaire de Chiavenne aux citoyens Sémonville et Maret. « Riscontrando il pregiato loro foglio, nella qualità di semplici privati, giacchè non mi consta di verun publico e legale carattere, ho il piacere di dirle, di non essermi mai espresso in modo, che nella mia Giuridizione si potesse sospettare vi fossero delli ostacoli al loro passagio. Risponendo poi alle loro ricerche, mi faccio un dovere di assicurarle :

« 1° Che fatto ritorno in mia giuridizione, non mi è constato, ne mi consta di alcuno cambiamento intorno a cio che significar ai loro commessi.

« 2° Che non mi consta pure di nuove disposizioni che possano essere seguite.

« 3° Che non è questionabile in punto di diritto, l'assicurazione per parte dell'Eccelsa Republica di cui Loro Signorie mi fanno parte, ma che per meglio sapere quali siano o possano essere le intenzioni della stessa Republica, potranno Loro Signorie, addirizzarsi alla medesima nelle solite forme regolari. *Signé :* SIMEONE CONRADO, commissario di Chiavenna. »

Vol. 437, f° 106 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

e. — *Morbegno, 16 juillet.* — Le lieutenant du gouverneur de Morbegno aux ministres de la République française Sémonville et Maret. « Messieurs, In assenza di questo Illmo Sig^{r} P^{no} mio principale, adempio al dovere di rispondere alla loro lettera ieri data, con ragguagliarli, che a notizia di questo officio non vi sia stata, ne vi sia presentemente veruna disposizione procedente dal governo di Milano, che per altro si vocifera trovarsi verso lo stato di Milano e nè siti limitrofi a questa giuridizione, delle persone commissionate, si dice, d'invigilare al passaggio di qualche personnaggio, senza precisamente individuarlo, e che questo officio non puo essere al caso di guarantire alcuna persona, quanto dall'Eccelsa superiorità non venissero datè li precisi ed opportuni ordini. Cio è quanto ho l'onore di significar loro, nell' atto in cui mi sottoscrivo, de vous Messieurs. *Signé :* GIAC° CASTELLI, S. N. Luog^{te} del Gover^{no}. »

Vo. 437, f° 106 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

f. — *Vico Soprano, 17 juillet.* — MM. Sémonville et Maret à M. Salis, bourgmestre de Coire et l'un des trois chefs des Ligues Grises. « Lorsque nous avons eu l'honneur de prendre congé de vous à notre départ de Coire, et de vous consulter sur les difficultés qu'une influence étrangère pourroit vouloir opposer à notre passage, nous étions loin de prévoir qu'ils seroient de la nature de ceux dont nous sommes contraints de vous entretenir. Nous ne pouvions présumer que, chez un peuple si

connu par son amour pour l'indépendance, un gouvernement voisin tentât d'exercer des violences aussi contraires au droit des gens qu'incompatibles avec la neutralité des Ligues, leur liberté et les intérêts de tout genre qui les unissent à la France. Les pièces ci-jointes vous prouveront, Monsieur, à quel point les efforts sont portés pour commettre dans votre territoire le premier des attentats sur les ministres d'une grande nation. Nous ne doutons pas que ces projets téméraires ne s'évanouissent devant les ordres des Magnifiques Seigneurs. L'Europe n'apprendra pas que leur autorité a été impuissante ou indifférente pour faire disparoître ces obstacles. Nous vous prions, Monsieur, d'après l'obligeance que vous nous avez témoignée, d'être notre interprète auprès de vos collègues et de vous joindre à eux pour assurer par tous les moyens qui sont dans vos mains notre route par la Valteline jusque sur l'État de Venise. Pleins de confiance dans les sentiments qui dicteront la réponse des Magnifiques Seigneurs, nous nous sommes déterminés à l'attendre à Vico Soprano, en vous demandant, Monsieur, d'abréger le plus qu'il sera possible des délais qui répugnent autant au caractère dont nous sommes revêtus, qu'ils préjudicient aux intérêts de notre mission.

« La personne qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre, Monsieur, ayant mérité par ses services et par son zèle la confiance de la République, nous vous prions de lui accorder la vôtre et de discuter avec elle les détails que nous l'avons chargée de vous communiquer.

« Nous avons l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que nous avons cru de notre devoir de rendre compte de ces différentes circonstances au Conseil exécutif et d'en donner connoissance à l'ambassadeur de la République près le Corps helvétique. Nous espérons que le même moment qui les éclairera sur les obstacles que nous avons rencontrés leur apprendra les démarches que vous avez bien voulu employer pour les faire disparoître. »

Vol. 437, f° 107, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

g. — *Vico Soprano*, *17 juillet*. — MM. de Sémonville et Maret aux trois chefs des Ligues Grises. « Magnifiques et Puissants Seigneurs, les copies que nous avons l'honneur de vous adresser vous feront connoître la situation très imprévue où se trouvent deux ambassadeurs d'une grande nation. C'est sur votre territoire que la liberté de leur passage et la sûreté de leurs personnes sont menacées; ce sont vos délégués qui croyent avoir besoin d'une autorisation spéciale émanée de vous pour remplir les devoirs du droit des gens et d'une stricte neutralité; c'est chez les Grisons qu'on diffère à nous donner les assurances d'une protection qu'un peuple hospitalier ne refuse jamais aux étrangers que des intérêts quelconques amènent parmi les habitants de ces contrées où l'hospitalité et l'amour de la liberté sont les premières vertus. Puisque

les bornes de l'autorité départie à vos officiers publics nous forcent à nous soumettre à des retards aussi préjudiciables à l'intérêt de la République de qui nous tenons nos pouvoirs, nous cédons à la nécessité et à notre respect pour vos usages; mais en nous adressant à vous, Magnifiques et Puissants Seigneurs, nous osons croire, l'amitié qui unit notre République à la Vôtre ne nous permet pas d'en douter, que, dans un délai aussi court que les circonstances le rendront possible, nous recevrons de vous une réponse et vos délégués des ordres qui ne nous laisseront craindre désormais ni obstacles ni retards. »

Vol. 437, f° 107 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

769. — *Vico Soprano, 17 juillet.* — Accord entre les ministres de la République française Sémonville et Maret et M. Pierre Ganzoni, négociant à Chiavenne, au sujet d'une avance de fonds et d'un dépôt de bagages.

Vol. 436, f° 251, copie, 1 p. in-f°.

770. — *Saint-Maurice, 17 juillet.* — Helfflinger à Bacher. Affaires du Valais. Accueil fait au citoyen Soulavie.

Vol. 437, f° 124 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

771. — *Bâle, 17 juillet.* — L. M. Rivalz à Deforgues. Achats d'armes. Nouvelles d'Allemagne. Affaires militaires.

Vol. 436, f° 245, original, 2 p. 1/2 in-f°.

772. — *Colmar, 19 juillet.* — Les administrateurs du département du Haut-Rhin à Barthélemy. Envoi des deux pièces suivantes.

Vol. 437, f° 128 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

Pièces jointes. — **a.** — *Paris, 29 mai.* — Le ministre de l'intérieur Garat aux administrateurs de département. Émigrés. Passeports délivrés en Suisse.

Vol. 437, f° 129, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

b. — *Colmar, 18 juillet.* — Arrêté du Conseil général du département du Haut-Rhin relatif au même sujet. Les passeports délivrés en Suisse ne seront valables que s'ils sont visés par Barthélemy.

Vol. 437, f° 129 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

773. — *Paris, 19 juillet.* — Le commissaire ordonnateur des guerres adjoint au ministre, à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 6. Réclamation du lieutenant de Blumenthal.

Vol. 437, f° 159, copie, 1/2 p. in-f°.

774. — *Baden, 19 juillet.* — Barthélemy au ministre de la guerre Bouchotte. Accusé de réception de la lettre du 10. Pensions du général Steiner.

Vol. 437, f° 96, copie, 2/3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

POLITIQUE N° 198.

Voyage des citoyens Sémonville et Maret.

775. — *Baden, 20 juillet.* — « Le citoyen Sémonvillle a traversé la Suisse avec trop d'éclat pour qu'il ne fallût pas s'attendre que la malveillance autrichienne le suivroit à la piste et s'occuperoit des moyens de l'arrêter dans sa marche. C'est dans le pays des Grisons, où elle exerce une si grande influence, qu'elle a cherché à lui tendre des pièges. Nous l'en avions bien prévenu ici, en même temps que nous n'avons rien négligé pour faciliter la réussite d'un voyage aussi scabreux que le sien. Nos mesures n'ont pas été vaines, ainsi que vous en jugerez par le billet ci-joint que le citoyen Maret a écrit au citoyen Bacher en accompagnement du paquet aussi ci-joint. Nous n'avons d'autres écritures de ces voyageurs que ce billet.

« L'avis que je vous ai donné n'a été nullement mal fondé. Il paroît certain que M. de Cronthal a osé faire des insinuations secrètes au gouvernement grison, tendantes à reconnoître s'il seroit disposé à livrer à celui de Milan les citoyens Sémonville et Maret. Elles ont été repoussées, mais elles ne mettent pas moins à découvert l'horrible politique de la cour de Vienne et les droits tyranniques qu'elle prétend exercer sur le malheureux pays des Ligues grises. J'ai reçu plusieurs lettres de Coire; quelques-unes d'elles disent que le citoyen Sémonville a été obligé de tenir un langage très sévère au président de la Ligue Caddée. Je doute de ce fait comme aussi que le citoyen Sémonville se soit trouvé dans une semblable nécessité. Toutes ces lettres me paroissent si passionnées, si contradictoires, que j'en conclus seulement que cet incident a répandu l'alarme dans tout le pays. Une seule d'entre elles a fixé mon opinion, parce que je connois le caractère sage et l'esprit judicieux de la personne qui me l'écrit, c'est un des premiers magistrats des Ligues. J'en joins ici l'extrait. Elle me porte à espérer que tous nos voyageurs échapperont aux pièges ou aux attaques des Autrichiens, premièrement parce qu'ils sont bien armés et bien accompagnés, secondement parce qu'il y a toute apparence qu'ils auront su éviter la route qui auroit pu fournir à nos ennemis la facilité de les enlever. Je joins ici une note qui a rapport à cette route et à celle qu'il est vraisemblable qu'ils auront tenue. Il est cependant triste de penser que cette dernière peut

1. Reçue le 25 juillet.

les avoir exposés à un grand danger, celui d'être livrés aux Autrichiens par les habitants de la Valteline, peuple immoral et sans principes, auquel une perfidie ne coûte rien et qui étant en querelle ouverte avec le gouvernement des Ligues, son souverain, se feroit un grand plaisir de le compromettre dans cette circonstance.

« Il me tarde bien de recevoir des nouvelles ultérieures de ce pays et de me voir promptement en état de dissiper les inquiétudes que tous ces incidents doivent vous inspirer.

« Un autre objet occupe avec raison votre sollicitude. Je la partage vivement. C'est celui du service de la correspondance avec Venise. Vous m'avez écrit sur cette importante matière par votre lettre du 12 de ce mois. Le choix de deux hommes à établir l'un à Coire, l'autre à Edolo, me paroîtroit devoir compliquer et embarrasser ce service. La poste de Zurich et celle de Venise devroient nécessairement déterminer le choix. Nous pourrions facilement y être trompés et leur institution ne nous dispenseroit pas davantage de passer par les mains de ces bureaux de poste. Alors il me semble qu'il est plus simple et plus utile de nous livrer entièrement à l'un d'eux, celui de Zurich. La personne qui le dirige est un homme fort estimable et pensant fort bien pour la France. Les paquets que j'ai déjà reçus de vous pour le citoyen Noël m'ont fourni les moyens de connoître son zèle et son intelligence. Le citoyen Bacher lui a adressé une série de questions dont l'objet est de nous éclairer sur les moyens qu'il emploieroit pour assurer de la manière la plus positive l'envoi et l'arrivée des paquets de Venise. J'attends ses réponses sur lesquelles je me concerterai avec le citoyen Noël. Il a été annoncé à ce directeur des postes de Zurich que nous donnerions une gratification annuelle à celui de ses principaux commis qui seroit particulièrement chargé du soin de nos paquets.

Correspondance avec Venise.

« Ce ministre à Venise m'écrit une lettre qu'il est d'autant plus nécessaire que je mette sous vos yeux que je n'ai malheureusement aucun moyen de l'aider. Vous seul pouvez venir à son secours en vous concertant avec la Trésorerie nationale pour lui faire passer des fonds par le canal d'un banquier à Bâle.

« C'est encore par les banquiers de Bâle que la Trésorerie nationale vient de payer au ci-devant régiment de Steiner une partie des sommes qui lui ont été allouées par le ministre de la Guerre à la suite du travail du licenciement; mais elle n'a voulu faire aucune disposition ni prendre aucune sorte d'engagement pour le reste de la somme. Le régiment, vivement touché de la générosité avec laquelle il vient d'être traité, ne croit pas manquer à la gratitude en sollicitant une reconnoissance pour le reste de la somme. J'en écris au ministre de la Guerre. Veuillez, Citoyen ministre, vous intéresser au succès de cette demande.

« Un voyageur françois m'avoit adressé de vives plaintes contre le nombre des émigrés françois qu'il prétendoit être fort augmenté à

Berne et à Lausanne, contre l'ascendant qu'ils avoient pris dans le public et les insultes qu'ils avoient fait éprouver au citoyen Sémonville à Berne et au citoyen Soulavie à Lausanne. Tout cela m'étonnoit, parce que j'ai toujours observé que l'État de Berne a mis la plus grande mesure dans la tolérance dont il a usé envers quelques émigrés, et la plus grande sagesse dans les lois dont ils étoient l'objet. Le citoyen Sémonville ne m'avoit nullement informé qu'il eût été insulté à Berne et je n'apprends point de Saint-Maurice ni de Genève que le citoyen Soulavie l'ait été à Lausanne. Cependant j'ai écrit en détail sur cette matière à un magistrat bernois. Sa réponse ci-jointe se rapporte fort bien à l'ordre de choses que je sais exister depuis longtemps dans son Canton.

« Elle jette le plus grand jour sur l'incident arrivé à Coppet dont fait mention votre lettre du 28 du mois dernier, aussi bien que sur la nature du règlement qui a été fait à Berne relativement aux cocardes, et sur lequel je ne vous avois pas donné suffisamment d'éclaircissements. On y permet l'usage de toutes quand elles sont portées avec uniforme, d'aucune sans uniforme. En effet je savois bien que si l'on avoit demandé aux citoyens Sémonville et Maret en entrant dans le pays de Vaud de se défaire de la cocarde nationale parce qu'ils n'étoient pas revêtus d'un uniforme, le secrétaire d'ambassade du premier et un officier du génie qui se rend avec le citoyen Sémonville à Constantinople, portant l'uniforme, conservèrent la leur.

« On me mande de Lucerne en date du 6 que l'ex-général Égalité et sa suite traversant le Canton, l'ex-général a voulu se baigner dans le lac de Sempach d'où on l'a chassé à coups de pierres. Il paroît qu'alors toute cette compagnie s'est séparée. On assure que les dames qui étoient avec madame Sillery se sont retirées dans un couvent à Bremgarten, petite ville des bailliages libres de Suisse, et que madame Sillery reste dans la ville. On ne dit point ce qu'est devenu l'ex-général Égalité. »

Vol. 436, f° 252, original, 5 p. in-f°.
Vol. 437, f° 97, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Billet du citoyen Bacher. — *Manque.*

b. — *Coire, 16 juillet.* — Salis Scevis à Barthélemy. Voyage des citoyens Sémonville et Maret. Reconnaissance de Barthélemy.

Vol. 436, f° 232, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 437, f° 98 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

c. — « Note sur la route de Zurich pour l'Italie en passant par le pays des Grisons. »

Vol. 436, f° 247, copie, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 99 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

d. — *Berne, 17 juillet.* — Frisching à Barthélemy. Réunion des missions du Valais et de Genève. Émigrés. Affaire des cocardes genevoises foulées aux pieds à Coppet. Diète de Frauenfeld.

Vol. 436, fº 237, copie, 3 p. 1/2 in-fº.
Vol. 437, fº 100, copie, 2 p. 2/3 in-fº.

e. — *S. l., 15 juillet.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur ni de destinaire. Affaire des cocardes.

Vol. 436, fº 238 vº, copie, 1/4 p. in-fº.
Vol. 437, fº 101 vº, copie, 1/4 p. in-fº.

776. — *Baden, 20 juillet.* — Barthélemy à Darneville. Accusé de réception de la lettre du 16. Réunion des postes de chargé d'affaires en Valais et à Genève. Faux assignats.

Vol. 437, fº 102, copie, 1 p. in-fº.

777. — *Baden, 20 juillet.* — Barthélemy au bourgmestre de Bâle Bourcard. Faux assignats.

Vol. 437, fº 102 vº, copie, 2/3 p. in-fº.

778. — *Paris, 20 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 8 et des échantillons de drap qu'elle contenait.

Vol. 437, fº 117 vº, copie, 1/4 p. in-fº.

779. — *Bâle, 20 juillet.* — Bréban à Barthélemy. Nouvelles diverses qui circulent à Bâle : mort de Marat, prise de Condé, assemblée des États généraux par le roi de Prusse pour savoir d'eux s'il doit ou non continuer la guerre. Bréban prie l'ambassadeur de le tenir au courant des événements et l'assure de son dévouement. Salines de Moyenvic.

Vol. 437, fº 132, copie, 2 p. 1/4 in-fº.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

780. — *Baden, 21 juillet.* — Barthélemy s'est empressé de communiquer à Zurich les dispositions prises relativement aux sels et au régiment de Steiner. POLITIQUE Nº 199.

« M. Jost, officier au ci-devant régiment des Gardes suisses, retiré en Grisons, sa patrie, homme très zélé pour notre cause, m'avoit prévenu par ses lettres du 15 qu'il m'enverroit un exprès s'il arrivoit malheur en Grisons aux citoyens Sémonville et Maret. Ils sont partis de Coire

1. Reçue le 27 juillet.

le 12. Je ne vois point arriver d'exprès. Je dois croire d'après cela qu'ils seront heureusement arrivés sur le territoire de Venise. »

Vol. 436, f° 260, original, 1 p. 1/3 in-f°.
Vol. 437, f° 103, copie, 2/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — Zurich, 20 juillet. — Le trésorier Wyss à Barthélemy. Régiment de Steiner. Diète.

Vol. 436, f° 255, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 437, f° 103 v°, copie, 1 p. in-f°

781. — *Baden, 21 juillet.* — Barthélemy au ministre de la Guerre Indemnités du régiment de Châteauvieux. Réclamation de Joseph Ebnetter et Waldner de Sierenz, officiers suisses.

Vol. 437, f° 104, copie, 3/4 p. in-f°.

782. — *Saint-Maurice, 21 juillet.* — Helfflinger à Bacher. Affaires du Valais. Mauvaises dispositions des Valaisans à l'égard du citoyen Soulavie.

Vol. 437, f° 125, copie, 1 p. in-f°.

783. — *Bâle, 21 juillet.* — L. M. Rivalz à Deforgues. Achats d'armes. Désir qu'ont les populations de la frontière allemande de connaître notre nouvelle constitution. Siège de Mayence. Nouvelles d'Allemagne. Affaires militaires. Bonnes dispositions des Suisses.

Vol. 436, f° 261, original, 3 p. in-f°.

784. — *Paris, 22 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Envoi des deux pièces suivantes.

Vol. 441, f° 167, original, 2/3 p. in-f°.
Vol. 437, f° 117 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Saint-Maurice, 8 juillet.* — Le citoyen Soulavie à Deforgues. « En passant dans le territoire de Lausanne et dans les environs du bord du lac de Genève, je trouve ce pays des dieux infesté d'émigrés et de prêtres réfractaires.....

« Le domestique, le secrétaire et le cocher, nous avons transporté haut la cocarde aux trois couleurs et conservé dans les auberges et partout ce ton d'assurance et de supériorité qui appartiennent au peuple françois; nous les avons déconcertés. Vous trouverez convenable peut-être d'engager l'ambassadeur de France qui a ce territoire dans la légation, de négocier l'éloignement de ces hommes-là. Nous avons été le dimanche dans les prêches. Les protestants ont paru sensibles à cet hommage rendu aux vertus religieuses d'un autre culte. Celui des pro-

testants est ici simple et majestueux. Le ministre en chaire nous a adressé indirectement la parole fort honorablement.

« Nous entrons dans le pays catholique où la troupe des prêtres réfractaires augmente et se change en légion. Il y a en Valais cinq cents déportés de France et cinquante du Mont-Blanc. Ils ont à leur tête l'évêque réfractaire du Puy, à qui l'évêque de Sion en Valais a donné des pouvoirs. Vous sentez, Citoyen ministre, combien un diocèse françois et contre-révolutionnaire transporté ici peut faire de mal. Ce sont les valets de pied des Piémontois qui, par des allées et des venues perpétuelles, servent les royalistes et les contre-révolutionnaires de France, et mon premier devoir sera de négocier l'expulsion des traîtres envers la patrie en commençant par les chefs. »

Vol. 437, f° 118, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 441, f° 157, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — *Paris, 18 juillet.* — Deforgues à Soulavie. « J'ai reçu, Citoyen, la lettre particulière que vous m'avez écrite le 6, et celle que vous m'avez adressée le 8 de ce mois. J'ai envoyé copie de la première aux citoyens Barrère et Danton et extrait de la seconde au Comité de Salut public de la Convention nationale.

« Vos observations sur la nécessité de chercher des alliés à la République françoise et les vues que vous présentez à cet égard ne peuvent manquer d'être prises en considération par le Comité de Salut public et par le Conseil exécutif. C'est à eux qu'appartient le soin d'examiner ce qui convient le mieux aux intérêts de la République et de proposer en conséquence les mesures à prendre et les négociations à entamer. Quant à vous, Citoyen, vous aurez rempli votre rôle lorsqu'après avoir communiqué à ceux qui sont appelés à la direction des affaires les pensées que votre amour pour la chose publique peut vous avoir inspirées, vous rentrerez dans la sphère des honorables fonctions qui vous sont déléguées et que vous mettrez toute votre application à les remplir dignement. Je ne puis vous dissimuler ma surprise en voyant le dédain que vous montrez pour le poste qui vous a été assigné. Aspirant à tenir le fil des négociations de la France à l'extérieur, vous vous plaignez de n'avoir pas été autorisé par mon prédécesseur à chercher à la nation des amis et des ennemis à ses ennemis. En vous envoyant à Genève on n'a pu avoir d'autre intention que celle de vous charger près de cet État des intérêts de la République et vous n'avez pu croire que de ce point vous pourriez suivre avec succès à l'égard d'autres Puissances des négociations dont la conduite appartient de préférence et nécessairement aux agents que nous entretenons près d'elles.

« Je crains que ce ne soit parce que vous n'avez pas encore apprécié l'étendue et l'importance de vos fonctions que vous en cherchez de nouvelles. Cependant un poste qui vous met en présence d'un peuple se

donnant une constitution et dont l'existence, les principes et les rapports nous touchent d'aussi près, me paroissoit devoir solliciter toute l'attention d'un observateur patriote. J'étois loin de m'attendre, je vous l'avoue, à des plaintes de votre part sur la nullité à laquelle vous prétendez être réduit.

« Citoyen, je n'attribuerai pas ces plaintes à des vues d'ambition dictées par l'intérêt ou la vanité. Les sentiments dont vous faites profession repoussent cette idée. Vous êtes un vrai républicain et les vrais républicains ne cherchent pas les places brillantes, les postes avantageux; il attend (*sic*) qu'on l'ait jugé en état de les remplir; tout entier aux fonctions dont l'exercice lui est confié, il y trouve toujours les moyens de se concilier l'estime et la confiance de ses concitoyens et c'est à mériter ces sentiments qu'il attache toute son ambition. Qu'il soit soldat ou général, agent subalterne ou supérieur, peu lui importe, si la République est bien servie par ceux qu'elle emploie.

« Vous aurez vu par ma dernière lettre le motif qui m'a fait différer l'envoi des lettres de rappel du citoyen Helfflinger. Il avoit été convenu lorsque vous êtes parti que vous attendriez qu'on vous informât de leur envoi pour faire le voyage du Valais et qu'en attendant le citoyen Delhorme se rendroit dans ce pays pour y prendre à l'avance les renseignements et les instructions que le citoyen Helfflinger avoit à lui transmettre. Puisque vous avez accéléré ce voyage, je ne diffère plus l'envoi des lettres de rappel de votre prédécesseur. Je les lui adresse directement.

« Je vous procurerai incessamment le cachet que vous demandez et un chiffre particulier pour la correspondance du Valais.

« Je vais communiquer à l'ambassadeur en Suisse les articles de votre lettre du 8 relatifs aux émigrés et déportés que vous avez rencontrés dans le pays de Vaud et dans le Valais. Je concerterai avec lui les moyens qu'il est possible d'employer, soit pour les écarter, soit pour détruire leur influence.

« Vous me mandez qu'en traversant le pays de Vaud vous et les gens de votre suite avez gardé la cocarde tricolore et conservé dans les auberges ce ton d'assurance et de supériorité qui appartient au peuple françois. Sans doute vous ne pouviez vous dépouiller du signe qui caractérise la nation françoise, mais je vous observe, quant au ton de supériorité que vous avez pris comme appartenant, dites-vous, au peuple françois, que c'est une grande erreur de penser que ce ton appartienne jamais à un peuple sur un autre. Le peuple est partout souverain de fait ou de droit; il est l'égal de tous les autres et partout il a les mêmes titres aux égards et au respect des étrangers qu'il reçoit chez lui.

« C'est par une suite de ce principe que je vous recommande, Citoyen, d'apporter la plus grande attention à ne pas fronder les préjugés religieux auxquels vous trouverez les Valaisans soumis. Vous chercherez à

vous concilier l'estime et la confiance de ce peuple simple et bon dont l'attachement nous est nécessaire.

« Au surplus vous êtes instruit des rapports intimes qui subsistent entre le Valais et le Corps helvétique et vous êtes prévenu de la nécessité de vous entendre avec le citoyen Barthélemy sur la conduite que vous avez à tenir dans ce pays, en tout ce qui peut intéresser plus ou moins directement les droits et les usages des peuples de la Ligue helvétique.

« P. S. — Aussitôt après la remise de vos lettres de créance au gouvernement du Valais et l'installation du citoyen Delhorme dans les fonctions qui lui sont déléguées, vous voudrez bien retourner à Genève, lieu fixé pour votre résidence, et ne pas quitter votre poste que l'on ne vous y ait préalablement autorisé.

« Si l'acceptation de vos lettres de créance devoit souffrir quelque retard, le citoyen Helfflinger, avant de notifier son rappel au gouvernement, accréditeroit le citoyen Delhorme en qualité de secrétaire de légation. Il seroit inutile dans ce cas de prolonger votre séjour en Valais : vous vous rendriez à Genève où l'on vous informeroit de l'acceptation de vos lettres. »

Vol. 437, f° 118, copie, 2 p. 3/4 in-f°.
Vol. 441, f° 163, copie, 4 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

785. — *Baden*, *22 juillet*. — « Un exprès, Citoyen ministre, qui m'a été dépêché de Coire le 20 de ce mois par le citoyen Mergez, secrétaire d'ambassade à Constantinople, m'apporte le paquet ci-joint qui vous est adressé par les citoyens Sémonville et Maret que les dispositions faites contre eux par les Autrichiens ont engagés à s'arrêter à Vico Soprano dans le pays des Grisons. Ils m'ont en même temps instruit de leur position et de toutes les démarches qu'ils ont faites auprès du gouvernement des Ligues et de quelques autorités inférieures, pour en sortir. Je vois par leur lettre qu'ils avoient chargé le citoyen Mergez d'aller recevoir à Coire la réponse des chefs des Ligues et de m'en adresser directement une copie. Je n'ai point reçu cette pièce essentielle. Elle n'aura pu être remise tout de suite au citoyen Mergez, parce que les chefs des Ligues ne demeurent pas dans le même lieu.

POLITIQUE N° 200.

Voyage des citoyens Sémonville et Maret.

« Je ne crois point que l'arrivée de M. de Buol à Coire dans ce moment-ci ait rien de commun avec les difficultés qu'éprouvent nos deux voyageurs. Il est constant qu'avant même que j'aie appris qu'ils devoient traverser la Suisse, j'avois entendu dire que le ministre impérial iroit

1. Reçue le 27 juillet.

faire un court voyage dans le pays des Grisons. C'est sa patrie; son père y demeure. D'ailleurs l'inquiète activité et le ton impérieux de M. de Cronthal n'ont certainement pas besoin de l'aide des petites finesses de M. de Buol. Tout au plus celui-ci lui aura été utile à lui tracer d'après la rumeur publique la marche en Suisse des deux agents de la République françoise.

« Je suis trop loin du lieu de la scène pour bien juger si effectivement les Autrichiens sont décidés à employer des moyens de force pour les enlever sur le territoire grison, ou bien si en s'agitant de toutes les manières ils ne cherchent pas à les entourer d'une frayeur très naturelle à concevoir et à obtenir par là l'entière suspension de leur marche, aussi longtemps au moins qu'il sera possible. Le caractère des Autrichiens d'une part, de l'autre celui des Valtelinois, les dispositions des uns et des autres et leur position respective que j'ai suffisamment fait connoître dans la suite de mes lettres, peuvent à fort juste titre avoir porté les agents françois à céder au scrupule d'aller commettre la dignité de leur patrie et celle du caractère dont ils sont revêtus, en s'abandonnant imprudemment à un peuple neutre mais perfide, tel que le peuple valtelinois, qui les livreroit sans répugnance à un ennemi non moins perfide. Cette situation est vraiment difficile.

« Les communes du pays des Grisons en qui réside la souveraineté, sont fougueuses et faciles à agiter; elles sont presque toujours le jouet d'un certain nombre de familles parmi lesquelles des siècles entiers voient se succéder les divisions de la haine, de la jalousie et de l'intrigue. Cependant les chefs actuels de ces contrées sont assez sages pour prendre des mesures convenables tendantes à préserver de toute atteinte dans une circonstance aussi délicate l'honneur du nom françois et la dignité autant que l'indépendance de leur propre patrie. L'ancien attachement pour la France règne encore dans bien des cœurs dans ces contrées, et je suis bien sûr que ce sentiment disposera un grand nombre de personnes à se réunir pour appuyer les mesures que les chefs de l'État auront senti la nécessité de prendre et à partager le dévouement que M. Jost, ci-devant officier aux gardes suisses, que j'ai eu occasion de vous nommer il y a peu de jours, m'a exprimé si bien dans le billet ci-joint que l'exprès de Coire m'a apporté. La connoissance de la réponse des chefs des Ligues nous eût été bien utile pour juger du véritable état des choses et du résultat que nous devons en attendre. Je suis persuadé que nous n'aurons qu'à nous louer du gouvernement grison. Il a un si grand intérêt à préserver les agents françois de toute violence, qu'en m'arrêtant à cette considération, je ne doute pas qu'il n'ait pris des précautions pour leur faire sur-le-champ continuer leur route, quoique nous ne devions pas oublier qu'il est à la fois bien foible et bien abandonné. D'un autre côté il a si peu de moyens pour contenir le peuple valtelinois, la cour de Vienne excite depuis si longtemps ce peuple à l'insurrection

que, si elle se butte à arrêter la marche des citoyens Sémonville et Maret, ou ils ne passeront pas, ou le peuple de la Valteline les lui livrera et alors cette insigne violation du droit des gens pourroit devenir l'époque du déchirement des Ligues grises par la séparation de la Valteline.

« Dans ces circonstances j'ai promptement porté mes regards sur la situation respective du Corps helvétique et des Ligues grises et sur l'utilité dont pourroit nous être l'intervention des Cantons. Malheureusement il n'existe que de foibles rapports entre ces deux gouvernements, rapports qui ont successivement diminué depuis que les Suisses n'ont plus été dans le cas de prendre part aux affaires de l'Italie, depuis que la marche des événements a fait acquérir à la maison d'Autriche une si grande et si désastreuse influence en Grisons, et surtout à la suite des refus constants que les Cantons ont faits d'incorporer les Ligues grises dans la Confédération helvétique. Cependant ces relations, quelque insignifiantes qu'elles soient aujourd'hui, nous donnent le droit de déférer au Corps helvétique la connoissance de l'éclatante violation du droit des nations que la maison d'Autriche ose exercer dans le pays des Grisons. Je n'attends pour remplir cet office que d'être instruit, et je dois l'être sous trois jours, de la réponse que les chefs des Ligues auront fait à la réquisition des citoyens Sémonville et Maret. Il est vrai qu'ensuite il se passera six semaines avant que nous n'en recevions une des Cantons. Celui de Zurich ayant conservé avec les Ligues grises quelques rapports plus particuliers depuis leur alliance de 1707, j'écris aujourd'hui à cet État pour l'inviter de les rappeler au sentiment de ce qu'elles se doivent à elles-mêmes dans une conjoncture aussi critique que celle dont il s'agit. »

Les citoyens Sémonville et Maret ayant demandé à Barthélemy de leur faire passer vingt-quatre mille livres, il entre dans divers détails pour montrer qu'il s'est trouvé dans l'impossibilité de les satisfaire.

« Le citoyen Helfflinger vous rend compte sans doute des inquiétudes que le sujet de la venue des citoyens Soulavie et Delhorme occasionne dans le Valais et de tous les efforts qu'emploient les malveillants pour nous nuire dans cette circonstance et pour répandre la défiance et le soupçon. Le citoyen Helfflinger mande au citoyen Bacher que diverses réflexions que j'avois chargé celui-ci de lui transmettre et dont il a fait part aux citoyens Soulavie et Delhorme leur ont paru tout à fait inutiles. Je ne m'étonne point de leur décision. Elle ne m'empêchera pas de travailler avec le même zèle qu'eux au succès des vues sages par lesquelles la République veut maintenir son système avec la Suisse et avec le Valais. »

Affaires du Valais.

Vol. 436, f° 263, original, 6 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 110 v°, copie, 4 p. 1/3 in-f°.

Pièce jointe. — [*Coire*], *sans date.* — Le citoyen Jost à Barthélemy. Voyage des citoyens Maret et Sémonville.

Vol. 436, f° 259, original, 1 p. in-4°.

786. — *Paris, 22 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Envoi des deux pièces suivantes.

Vol. 437, f° 147, copie, 1/4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Paris, 19 juillet.* — Le ministre de la Guerre au ministre des Affaires étrangères. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 437, f° 147, copie, 1/4 p. in-f°.

b. — *Paris, 15 juillet.* — Les administrateurs de l'habillement des troupes au citoyen Rousin, adjoint du ministre de la Guerre. Achats de souliers à Bâle.

Vol. 437, f° 147, copie, 2/3 p. in-f°.

787. — *Baden, 22 juillet.* — Barthélemy à MM. de Sémonville et Maret. Accusé de réception de la lettre du 17. Inquiétude que lui cause leur voyage. Démarches qu'il a faites à Zurich.

Vol. 437, f° 109, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

788. — *Baden, 22 juillet.* — Barthélemy au général Falk. Affaire de Rohr. Contingent de Soleure à Bâle. Voyage des citoyens Sémonville et Maret.

Vol. 437, f° 113, copie, 1 p. in-f°.

789. — *Saint-Maurice, 23 juillet.* — De Venet à Barthélemy. Ses rapports avec Soulavie. Affaires du Valais.

Vol. 437, f° 157 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

POLITIQUE N° 201. **790.** — *Baden, 24 juillet.* — Barthélemy n'a rien de nouveau à mander sur ce qui se passe en Grisons. On rassemble en ce moment près de Berne le petit camp d'instruction pour l'artillerie dont il a précédemment annoncé la formation.

Vol. 437, f° 113 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

791. — *Paris, 24 juillet.* — Deforgues au citoyen Rivalz. Continuation de sa mission.

Vol. 436, f° 272, minute, 1/2 p. in-f°.

792. — *Paris, 24 juillet.* — Deforgues au ministre de l'Intérieur relativement à la famille Réding, du canton de Glaris.

Vol. 436, f° 273, minute, 2 p. 2/3 in-f°.

1. Reçue le 29 juillet.

793. — « Observations importantes sur les précautions à prendre à l'égard de la Suisse et des départements limitrophes, » par le citoyen Castella, employé aux bureaux de la Guerre.

Vol. 436, f° 275, original, 5 p. 1/2 in-f°.

794. — *Zurich, 24 juillet.* — L'État de Zurich au gouvernement des Ligues grises. « Vous verrez, N. F. C. et A. C., par le contenu des pièces ci-jointes, la demande qui nous est faite par M. Barthélemy, résident à Baden. D'après les rapports confédéraux qui subsistent entre votre État et le nôtre, nous ne voulons pas manquer de vous en donner communication et nous avons trop de confiance dans votre sagesse et votre prudence pour ne pas croire que, dans les circonstances actuelles du temps, vous ne preniez relativement à l'affaire en question des mesures telles qu'elles puissent éloigner tous désagréments et suites fâcheuses qui pourroient en résulter, non seulement pour votre État, mais encore pour toute la patrie commune. »

Vol. 437, f° 112 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

795. — *Bâle, 24 juillet.* — Le bourgmestre en charge Bourcard à Barthélemy. Faux assignats.

Vol. 437, f° 132, copie, 1/2 p. in-f°.

796. — *Arau, 24 juillet.* — Les frères Frey, négociants à Arau, à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 437, f° 117, copie, 1/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — Note indiquant les quantités et le prix des toiles que pourraient fournir les frères Frey.

Vol. 437, f° 117, copie, 1 p. in-f°.

LA CITOYENNE SÉMONVILLE A DEFORGUES

Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens.

797. — *Chiavenne, 25 juillet.* — « Citoyen ministre, la plus atroce violation du droit des gens, de celui des nations, vient d'avoir lieu dans la personne des citoyens Maret et Sémonville. Encore trop émue pour pouvoir mettre beaucoup d'ordre dans mes idées, je vais cependant essayer de vous rendre les circonstances qui ont accompagné cet horrible attentat. Vous connoissez, Citoyen, la démarche que ces deux ministres avoient cru devoir faire auprès des chefs des Ligues grises, les ordres qu'ils avoient obtenus et qui devoient au dire général rendre leur passage parfaitement sûr. Le citoyen Mergez en étoit porteur. Il arriva le 23 au soir. Le 24 à trois heures du matin nous nous mîmes en marche pour Chiavenne. En y entrant les citoyens Maret et Sémonville firent leur

réquisition au subdélégué du podestat, ce premier magistrat étant alors absent. Ils demandoient une escorte pour assurer leur marche. Il s'en défendit sous le prétexte qu'il répondoit sur sa tête de la sûreté des deux ministres dans l'étendue de sa juridiction, ajoutant que d'ailleurs cela étoit contraire à l'usage, mais qu'il offroit les deux fanti du palais qui avoient le droit de requérir partout la force publique; que seulement il exigeoit vingt louis pour lui et vingt-quatre pour les deux fanti qui voulurent que cette somme fût déposée d'avance. Cette demande injurieuse fut refusée par les deux ministres qui de ce moment ne purent plus accorder de confiance à une pareille escorte. Ils proposèrent d'augmenter leurs guides de huit personnes et de les armer. Le subdélégué y consentit.

« Un Suisse, attaché longtemps au service de France et qui regrette de ne pas la défendre dans ce moment, se mit à la tête de notre petite escorte et nous partîmes de Chiavenne le matin à trois heures, assurés par tout le monde que nous étions parfaitement en sûreté. Cependant, pour l'augmenter encore, on envoya quatre hommes aux frontières de la Valteline pour reconnoître un défilé qui offroit de grands moyens aux malveillants. Mais quel fut l'étonnement des citoyens Sémonville et Maret lorsqu'arrivés à la Ripa, distant de deux lieues de Chiavenne, sur le bord du lac, ils trouvèrent les deux fanti porteurs de l'ordre de mettre en sequestre les effets des *deux voyageurs françois* qui, sans permission et contre tout usage, étoient escortés d'hommes armés. (Il est à remarquer que tous les Suisses de ce comté le sont habituellement.)

« Les deux Ministres, aussi révoltés de ce procédé que de l'affectation de méconnoître leur qualité de représentants de la nation françoise, voulurent revenir à Chiavenne pour en demander justice, mais ces deux satellites déclarèrent devoir conduire les effets à Novate peu distant de Ripa, pour y attendre des ordres ultérieurs qui, ajoutoient-ils, seroient faciles à obtenir. Les citoyens Sémonville et Maret ne pouvant quitter leurs papiers furent forcés d'envoyer à Chiavenne. Ils chargèrent de cette mission les citoyens Tasistro, officier ingénieur, et Lamare, en leur enjoignant de se plaindre de la manière la plus énergique de cette insulte. En même temps ils envoyèrent de nouveaux émissaires vers la Valteline avec ordre de revenir aussitôt qu'ils croiroient avoir découvert l'apparence d'un danger. Cinq heures se passèrent sans que personne apportât de nouvelles. Ce retard incroyable donna de l'inquiétude aux deux ministres. Cependant aucune barque ne s'apercevoit sur le lac aussi loin que la vue pouvoit s'étendre, mais très loin nous crûmes entendre des coups de fusil que nous craignîmes qui ne fussent des signaux. Les citoyens Sémonville et Maret se décidèrent donc à retourner à Chiavenne aussitôt que le retour de leurs émissaires leur en laisseroit la liberté. Ils revinrent peu après avec l'ordre de laisser passer les effets moyennant vingt louis qu'ils avoient donnés au subdélégué et autant de promis aux deux fanti chargés d'accompagner les deux ministres jusqu'à la fin de

la juridiction. Nous nous préparions à partir quand cinquante sbires armés jusqu'aux dents vinrent fondre dans la chambre où nous étions encore. Une partie d'eux se précipita sur les deux ministres et les autres nous couchoient en joue. Nos gens étoient dehors et en même temps furent aussi arrêtés. Cette horrible scène n'a pas duré une minute. Personne n'a eu le temps de recourir à ses armes.

« Ces infâmes suppôts du despote autrichien ont poussé l'infamie jusqu'à retirer aux deux ministres tout ce qu'ils avoient dans leurs poches, même leur boîte, sans leur donner le temps de les vider eux-mêmes. Enfin ces vils esclaves ont eu la barbarie d'emmener le citoyen Sémonville avant qu'on eût retrouvé son fils que la peur d'être pris avoit fait fuir et qu'on cherchoit en vain depuis plus d'une heure, car après les avoir liés, ils sont restés au milieu de vingt sbires armés assez longtemps.

« Nous étions également gardées, la citoyenne Montgeroult, mes enfants et moi.

« On a emmené à Gravesonna, citadelle de l'empereur à quatre lieues de Novate sur le lac de Côme, les deux ministres, les citoyens Lamare, Tasistro et Montgeroult, plus leurs domestiques. Je viens de recevoir des nouvelles. Le magistrat de ce lieu, plus humain que le chef de la cohorte qui nous a assaillis, vient d'envoyer savoir si mon fils étoit retrouvé. Il venoit de m'être rendu. Environ deux heures après le départ des citoyens Sémonville et Maret les sbires autrichiens m'ont remis entre les mains des fanti avec liberté de me rendre à Chiavenne pour y attendre des nouvelles de Milan. Ils ont pris tous nos effets et ne nous ont laissé que les vêtements dont nous étions couverts, je n'ai pas un petit écu, et sans le curé du lieu qui m'a pris en pitié, je ne pouvois partir de Novate n'ayant aucun moyen de payer. Il est impossible de rien ajouter à l'horreur de ma position. D'être retenue à Chiavenne l'aggrave encore, car il m'est impossible de douter que le subdélégué de cette ville n'ait lui-même vendu les citoyens Maret et Sémonville. Il les a arrêtés sous un infâme prétexte pour donner le temps aux sbires de se réunir à Novate.

« Il est près de minuit. Je remets à demain à fermer ma lettre, dans l'espoir que je pourrai savoir des nouvelles de nos malheureux prisonniers. Quelques personnes sensibles à mon malheur m'en ont promis. Je dois encore vous ajouter, Citoyen, qu'une grande partie des habitants de Novate m'ont paru être pénétrés de cet événement ainsi qu'une grande partie de ceux de Chiavenne ; mais ils tremblent devant l'Empereur dont ils envisagent la puissance avec un effroi que rien ne peut vaincre.

« *Vendredi à sept heures du matin.*

« Je viens d'apprendre que les citoyens valtelins avoient été requis par l'Autriche de prêter main-forte et nous attendoient armés. Ils avoient arrêté notre petite avant-garde. Ils les ont retenus jusqu'à ce matin. Depuis le Tyrol jusqu'au lac de Côme tous les passages, même les plus escarpés, étoient et sont encore gardés avec ordre d'arrêter tous les Fran-

çois. Cet ordre prolongé a en vue le citoyen Chauvelin et deux députés de la montagne qu'ils prétendent être en Suisse. Je vais écrire au citoyen Barthélemy. Les Grisons sont révoltés du procédé de l'Empereur et cet événement peut donner lieu à de grands mouvements. Je crois facile de les monter dans ce sens. Je vais écrire aussi au Ministre de Venise. Il est impossible que cette république voie de sang-froid l'empereur prendre possession de la Valteline et la cerner de trois côtés. L'Europe encore a intérêt à le contraindre à laisser ce pays aux Grisons.

« Si ma liberté m'est rendue, je me rendrai près d'eux. Il en est venu cette nuit m'offrir leurs services. Ils sont impuissants. Leur force est nulle, mais elle cesseroit de l'être s'ils s'adressoient aux Cantons. La Diète est assemblée et je ne regarde pas comme impossible de les amener à cette mesure. Ceux qui sont venus me trouver ont été députés de différents villages où la nouvelle de cet horrible attentat a été portée sur-le-champ. Ils m'ont conjurée d'engager la France à se joindre à eux.

« J'ose vous le répéter, Citoyen, je crois qu'il est possible de tourmenter L'Autriche de ce côté et cette diversion seroit importante, indépendamment qu'elle commenceroit à venger la France d'un délit qu'elle ne peut supporter et que cependant la position de la Valteline rend difficile à punir.

« Comme j'ai la fièvre assez forte et que l'air de Chiavenne est pestilentiel dans cette saison, on a sollicité pour moi et à mon insu la permission de me laisser aller à Vico, à quatre lieues. Je m'y rendrai ce soir, mais si je retrouve ma liberté je ne pourrai en sortir que lorsque le citoyen Barthélemy aura bien voulu venir à mon secours. Je n'ai plus rien et je ne connois personne dans ce pays. On ne peut se faire une idée de ma position. Elle est horrible.

« Les citoyens Maret et Sémonville ayant, grâce aux menées des agents de l'Empereur, voyagé depuis Coire avec une dépense incalculable, ne pouvant rien obtenir, pas même des lits, qu'en payant dans une proportion décuple, ils ont été forcés d'emprunter d'un négociant de Chiavenne 230 louis; plus ils devoient à leur guide le prix de leurs chevaux, leur nourriture. Ils ne devoient les acquitter qu'à Bergame. Je suis forcée d'adresser ces différentes personnes au citoyen Barthélemy pour qu'il veuille bien les acquitter.

« Ma lettre est un volume, Citoyen, mais j'ai cru vous devoir un compte exact de tout ce qui est parvenu à ma connoissance sur cette importante affaire. D'ailleurs je vous avoue que je suis encore trop émue pour avoir la faculté de rendre mon style plus concis. J'ai peine à rassembler mes idées.

« J'écrirai demain à Livourne pour arrêter s'il en est encore temps un bâtiment neutre chargé pour le compte du gouvernement des présents que la Nation envoyoit à Constantinople, de nos effets et de nos gens.

« Je vous prie, Citoyen ministre, de vouloir bien me faire passer vos

ordres à ce sujet, à l'adresse du citoyen Barthélemy, qui me les fera tenir.

« J'apprends à l'instant que le podestat de Traona étoit en personne à la tête des Valtelins joints aux sbires destinés à arrêter les deux Ministres. »

Vol. 436, f° 286, original, 9 p. 1/4 in-4°.

798. — *Paris, 25 juillet*. — Deforgues au citoyen Castella relativement à ses « Observations sur les précautions à prendre à l'égard des Suisses et des départements limitrophes », dont il blâme les tendances hostiles à la Suisse.

Vol. 436, f° 278, minute, 1 p. 2/3 in-f°.

799. — *Baden, 25 juillet* [1]. — Barthélemy à Deforgues. Il accuse réception de la lettre du 14. Il s'est empressé de faire circuler les bonnes nouvelles qu'elle contient au sujet des indemnités et retraites des régiments suisses. Il appelle de nouveau la bienveillance du ministre sur le régiment de Châteauvieux.

Vol. 436, f° 279, original, 3 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 114, copie, 2 p. in-f°.

800. — *Baden, 25 juillet*. — Barthélemy aux sous-officiers et soldats vétérans du régiment licencié de Salis Marschlins. Accusé de réception de la lettre du 21. Pensions de retraite.

Vol. 437, f° 116 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

801. — *Paris, 26 juillet*. — Deforgues à Barthélemy. Faux assignats.

Vol. 437, f° 448 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

802. — *Baden, 26 juillet*. — Barthélemy à Deforgues. Il demande une augmentation de traitement pour le citoyen La Quiante et une gratification pour le citoyen Troette.

Vol. 437, f° 115 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

803. — *Baden, 26 juillet*. — Barthélemy au ministre de la Guerre. Il lui recommande la réclamation contenue dans la pièce suivante et lui envoie des échantillons de toile.

Vol. 437, f° 115 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Coire, 22 juillet*. — Les sous-officiers et soldats vétérans grisons à Barthélemy. Ils réclament leurs pensions de retraite.

Vol. 437, f° 116, copie, 1 p. in-f°.

1. Reçue le 1er août.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

POLITIQUE N° 202.

Levées pour le service de Piémont et d'Espagne.

804. — *Baden, 27 juillet.* — « Votre prédécesseur, Citoyen ministre, m'avoit chargé d'adresser au Corps helvétique des représentations contre les levées tolérées par quelques Cantons de troupes destinées pour le service d'Espagne et de Piémont. Il ne faut plus faire mention des premières, puisqu'elles ne doivent consister qu'en un régiment qui sera recruté par des officiers du canton d'Unterwald le Bas et qui ne devra être complet que dans deux ans.

« Il a été passé avec le roi de Sardaigne deux capitulations particulières pour deux régiments qui doivent être levés l'un par des officiers lucernois, l'autre par des officiers de Glaris et de la principauté de Saint-Gall avec l'agrément de leurs souverains respectifs. Les divers dépôts établis pour recevoir les recrues de ces deux corps leur ont procuré à chacun jusqu'ici environ cinq cents hommes dont une moitié seulement est rendue en Piémont. Les brevets ne sont pas encore délivrés aux officiers. La plupart des soldats sont étrangers...

« J'ai adressé nos représentations au Directoire helvétique à la fin de juin. La Diète s'est assemblée peu de jours après à Frauenfeld. Le Directoire n'a pas manqué de les lui faire passer. Elle paroissoit décidée à renvoyer cet objet à la correspondance ordinaire des Cantons entre eux lorsque, déjà après le départ de plusieurs députés, l'État de Berne a proposé à la Diète de préparer un projet de réponse à nos observations, lequel projet seroit inséré dans l'abscheid et circuleroit parmi les Cantons. Voici une copie de ce projet sur lequel tous les États de la Suisse devront avoir pris une détermination pour le commencement de septembre. Vous jugerez par la teneur de cette pièce que d'une part ils cherchent à gagner du temps, et que de l'autre ils désirent d'éloigner une discussion avec la France qui ne pourroit que les affliger vivement, car assurément leurs vœux ne les portent pas plus que leur inclination à favoriser nos ennemis.....

« Il est parlé dans le projet de note de la condescendance que les Cantons ont eue pour le grand nombre de soldats suisses qui sont restés en France malgré la dissolution de leurs régiments. Beaucoup de ces soldats ont dans leur patrie des propriétés que, d'après la loi qui est toujours subsistante, ils étoient dans le cas de perdre aussi bien que leurs droits de citoyens pour avoir abandonné leurs corps. Les Cantons ne leur ont infligé aucune punition. »

Barthélemy envoie diverses pièces qui montrent la satisfaction causée par les dernières mesures prises relativement aux sels et au régiment de

1. Reçue le 1er août.

Steiner, ainsi que par l'arrangement de la contestation survenue sur les frontières du département du Mont-Terrible et de Soleure.

« J'en étois ici de ma lettre lorsque je reçois la vôtre du 22 de ce mois, qui renferme deux pièces de votre correspondance avec le citoyen Soulavie. Vous avez pu voir par la suite de la mienne que j'ai à quelques égards prévenu vos instructions et que je me suis hâté sur la rumeur qui s'étoit répandue qu'il avoit été insulté dans le pays de Vaud par des émigrés, d'aller aux informations pour savoir si effectivement le canton de Berne s'étoit relâché des sages mesures qu'il avoit toujours observées précédemment, s'il avoit laissé le nombre des émigrés s'accroître considérablement dans l'étendue de son territoire et s'ils s'y émancipoient tellement que la police n'eût plus l'œil sur eux. Je n'ai point fait de question relativement aux déportés, parce que je sais très positivement que l'État de Berne qui n'aime point les prêtres ne tolère pas les nôtres. S'il a fait quelques exceptions, elles sont en si petit nombre qu'elles ne peuvent frapper l'attention. C'est dans les cantons de Fribourg et de Soleure qu'ils ont été accueillis en quantité. Quant aux émigrés, le gouvernement de Berne n'en a jamais toléré beaucoup dans le pays allemand. Le pays de Vaud en a recelé davantage parce que sa constitution, sa position et la nature l'ont rendu presque de tout temps un lieu de rendez-vous pour toutes les nations; mais cependant l'État de Berne n'a jamais souffert que ceux des émigrés qui s'y sont retirés y troublent la paix publique, encore moins qu'ils y forment des rassemblements. Il y a déjà plusieurs mois que sur notre demande il leur enjoignit de s'éloigner des frontières qui avoisinent le territoire françois. Je vais écrire de nouveau à Berne pour éveiller la sollicitude du gouvernement à cet égard. Je suis bien sûr que le désir de travailler sa propre tranquillité et de faire une chose qui nous sera agréable le déterminera à prendre de nouvelles mesures satisfaisantes pour nous et utiles pour lui-même. Émigrés.

« Quant au Valais il est certain qu'il s'y est réfugié un très grand nombre de nos prêtres, à la grande douleur du gouvernement valaisan. Il ne dépendoit pas de lui de les éloigner dans le principe; il en a bien moins les moyens aujourd'hui. Foible et constitué comme il est, il est bien obligé de plier devant l'ignorance et la superstition du peuple. Il seroit très imprudent de vouloir nous élever contre ses préjugés : nous ne les détruirions pas, nous ne ferions que nuire à nos intérêts. Je désire que les citoyens Soulavie et Delhorme sentent la force et la nécessité des ménagements que vous leur avez recommandé d'observer à cet égard... Affaires du Valais.

« Vous êtes sans doute impatient que je vous parle de l'incident survenu dans le pays des Grisons. Voici la lettre que le citoyen Mergez m'a écrite. Assurément les chefs des Ligues feront tout ce qui leur sera possible pour dégager les deux envoyés françois. Ils n'avoient pas besoin pour cela d'être stimulés par le canton de Zurich. Les deux lettres de Zurich vous apprennent que cet État n'a pas différé à faire ce que je lui Voyage des citoyens Maret et Sémonville.

ai demandé. Les chefs des Ligues ont un très grand intérêt à ce qu'il ne se passe pas sur leur territoire un scandale semblable à celui dont on les menace. Mais que peuvent-ils? et n'est-ce pas un très grand malheur pour eux que de se trouver dans un aussi cruel embarras? Car il y a tout à craindre que le perfide gouvernement milanois ne pousse les habitants de la Valteline, sur lesquels il a tant d'empire, à livrer les citoyens Sémonville et Maret et qu'à la suite de cette noirceur qui occasionneroit nécessairement un grand désordre entre celui des Ligues grises et la Valteline, il ne détermine cette province à secouer leur domination pour passer sous celle de l'Autriche. MM. Jost et Bansi que j'ai été quelquefois dans le cas de nommer rendent de Coire tous les services qu'ils peuvent aux ministres françois qui sont toujours à Vico Soprano. Ces deux citoyens grisons m'écrivent de Coire en date du 23. Il paroît que, reconnoissant tout le danger de la route de Chiavenne, ils les ont invités à en changer et à prendre par le comté de Bormio et par Tirano. Ils me mandent que M. de Buol a quitté Coire le 22 pour revenir en Suisse.

« Une des personnes attachées au citoyen Sémonvile me marque que son séjour en Grisons lui a coûté huit cents louis. On me l'écrit aussi de Zurich. Cette circonstance a renouvelé tous mes regrets de ne pouvoir pas lui procurer la somme de mille louis qu'il m'a demandée. J'ai fait des démarches à Zurich dans l'objet de lui rendre ce service. Je ne m'étonne pas de n'y être pas parvenu. Le citoyen Noël, qui m'envoie le paquet ci-joint pour vous, me presse de lui procurer quelque négociant suisse qui consente à lui fournir des fonds et à se rembourser sur Paris. Cet arrangement ne pourroit avoir lieu qu'autant que votre Département ou la Trésorerie nationale feroient des fonds en Suisse.

« Le citoyen Chauvelin vient de m'écrire de Dijon pour me consulter sur la route qu'il a à prendre de Genève où il se rend. Je ne lui dissimule pas qu'il n'ait aussi des dangers à courir d'après tout ce qui se passe en Grisons, d'autant plus que voyageant avec son épouse et plusieurs autres personnes, il ne pourra pas rester inconnu et que les Autrichiens le feront peut-être aussi guetter sur la frontière de Venise. Je lui mande de ne pas se faire connoître s'il en est temps encore et de se rendre ici où nous concerterons les moyens de le faire sortir sûrement du pays des Grisons, seul point par lequel il puisse arriver en Italie. »

Vol. 436, f° 307, original, 7 p. 3/4 in-f°.
Vol. 437, f° 119 v°, copie, 5 p. 1/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *S. l. n. d.* — « Note en réponse aux représentations qui ont été faites sur les enrôlements qui se font actuellement dans quelques États de la Suisse. »

Vol. 436, f° 154, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 437, f° 218 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

b. — *Zurich, 25 juillet.* — Le trésorier Wyss à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante. « Sur la communication qu'elle [S. E. Barthélemy] nous a faite dernièrement de l'incident fâcheux arrivé à MM. Sémonville et Maret au pays des Grisons, je dois encore lui répondre que d'après ses intentions notre Conseil secret a participé aux chefs des Ligues grises la lettre qu'elle nous a fait parvenir sur cet objet et les a avertis d'employer leur sagesse et prudence pour prévenir toutes les suites désagréables qu'un incident de cette nature peut élever. La constitution, la situation et les liaisons particulières de ce pays et principalement de la Valteline, nous obligent de nous contenter d'un avis amical dans une affaire si fâcheuse dont l'importance ne peut échapper aux chefs éclairés de cette république. Nous souhaitons ardemment que leurs efforts parviennent à dissiper toutes les sollicitudes que cet événement occasionne. »

Vol. 436, f° 283, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 122 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

c. — *Zurich, 24 juillet.* — Note de la chancellerie de Zurich exprimant la satisfaction causée par les dernières décisions relatives aux sels et au régiment de Steiner.

Vol. 437, f° 122 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

d. — *Zurich, 26 juillet.* — Le trésorier Wyss à Barthélemy. Émigrés. Affaires de Moutier Grandval et du Valais. « On est très fâché des inquiétudes que l'arrêt du voyage de MM. Sémonville et Maret par la Valteline occasionne. Nous ne pouvons pas nous flatter de beaucoup d'influence sur ces alliés. Les années se passent quelquefois sans correspondance avec eux. Mais on ne peut pas douter que la régence de ce pays ne sente très fortement l'embarras où cet incident met leur république et qu'il (*sic*) ne tâchera s'il est possible de lever les obstacles dont ces messieurs ont à se plaindre. Je crains beaucoup qu'il sera difficile à leur république de faire respecter leur autorité dans la Valteline. Les insurgents et mécontents de ce pays se sont attachés à la régence de Milan et peut-être ce ne sont pas des gens envoyés de Milan qui sont à craindre pour ces voyageurs, mais plutôt les habitants eux-mêmes qui, sans que Milan s'y mêle directement, pour faire leur cour et excités par des prêtres, pourroient s'enhardir à une violation du droit des gens et du territoire de leur souverain dont ils cherchent il y a longtemps à secouer le joug. On est bien impatient d'apprendre l'issue de cette désagréable affaire à l'heureuse solution de laquelle nous ne pouvons contribuer que par l'avis confédéral qui a été expédié d'abord après la réception de la lettre de V. E. sur cet objet. Je ne puis au reste pas me retenir de remarquer que ces voyageurs auroient pu prévenir ces désagréments. La mission de l'un avoit déjà reçu des obstacles dans deux endroits. Pourquoi après

ces avertissements voyager encore avec tant d'éclat et un train si considérable? Il n'étoit pas nécessaire que ces messieurs et toute leur suite voyagent ensemble. La marche devint d'autant plus lente. C'est donner du temps et réveiller les intrigants. Ils partirent déjà le 3 juillet de Zurich. J'avoue que leurs discours, leurs demandes, leur conduite donnent matière à des soupçons qu'on est bien aise de croire mal fondés. »

La fin de la lettre est relative au régiment de Steiner.

Vol. 436, fº 300, copie, 3 p. 1/2 in-fº.
Vol. 437, fº 123, copie, 2 p. 1/4 in-fº.

e. — *Soleure, 10 juillet.* — L'État de Soleure au Directoire de Zurich. Affaire de Brislach.

Vol. 436, fº 200, copie, 1 p. 1/2 in-fº.
Vol. 437, fº 124, copie, 3/4 p. in-fº.

f. — *Berne, 22 juillet.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Affaires du Valais.

Vol. 436, fº 267, copie, 2 p. in-fº.
Vol. 437, fº 125 vº, copie, 1 p. 1/3 in-fº.

g. — *Coire, 21 juillet.* — Le citoyen Mergez à Barthélemy. « Je viens de recevoir, Citoyen ambassadeur, la réponse des chefs des Ligues. Elle porte en substance qu'il ne sera apporté aucun obstacle au passage des personnes françoises dans toute l'étendue du territoire grison et que des ordres vont être expédiés à tous les officiers publics de la Valteline pour leur faire donner les secours dont ils pourroient avoir besoin; mais que du reste ils ne peuvent répondre d'aucun événement imprévu. Cette lettre m'est adressée personnellement parce que les chefs n'ont pas voulu prendre sur eux d'accorder ni de refuser aux citoyens Sémonville et Maret le titre d'ambassadeurs de la République françoise. »

Vol. 436, fº 257, original, 1 p. in-4º.
Vol. 437, fº 126 vº, copie, 1/2 p. in-fº.

805. — *Baden, 27 juillet.* — Barthélemy à Deforgues. Il prie le ministre de faire mettre en liberté le docteur Engelhardt, citoyen de Bienne, et transmet les remerciements de M. de Wrintz pour l'intérêt que le ministre lui a témoigné.

Vol. 436, fº 304, original, 1 p. 3/4 in-fº.
Vol. 437, fº 127, copie, 1 p. in-fº.

Pièces jointes. — a. — *Bâle, 26 juillet.* — M. Moser, bourgmestre de Bienne, représentant du Corps helvétique à Bâle, à Barthélemy, relativement au docteur Engelhardt.

Vol. 436, fº 299, copie, 1 p. in-fº.
Vol. 437, fº 128, copie, 2/3 p. in-fº.

b. — *Bienne, 20 juillet.* — « Placet du citoyen Jean Jersing, bourgeois et négociant à Bienne, présenté au conseil de la ville et république de Bienne. » Même sujet.

Vol. 436, f° 256, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Vol. 437, f° 128, copie, 1 p. in-f°.

806. — *Baden, 27 juillet.* — Barthélemy aux administrateurs du directoire du département de la Moselle. Même sujet.

Vol. 437, f° 127 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

807. — *Baden, 27 juillet.* — Barthélemy [à Colchen], relativement au régiment de Châteauvieux, aux citoyens Troette et La Quiante, et à M. de Lentzbourg. Envoi d'un mémoire sur les engagements politiques de la France en Suisse.

Vol. 436, f° 305, original, 2 p. 1/2 in-4°.

808. — *Baden, 27 juillet.* — Barthélemy aux administrateurs du Haut-Rhin. Accusé de réception de la lettre du 19 relative aux passeports.

Vol. 437, f° 130, copie, 1/4 p. in-f°.

809. — *Baden, 27 juillet.* — Barthélemy au citoyen Chépy. Accusé de réception de la lettre du 14. « La diète de Frauenfeld a été aussi courte que calme et unanime. La neutralité helvétique y a été confirmée. » L'ambassadeur donne ensuite des détails sur les levées qui se font en Suisse et sur le voyage des citoyens Sémonville et Maret.

Vol. 437, f° 130 v°, copie, 2 p. in-f°.

810. — *Berne, 27 juillet.* — Frisching à Barthélemy. Affaires du Valais et des Grisons. Nouvelles diverses qui circulent en Suisse.

Vol. 437, f° 140, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES

POLITIQUE N° 203.

Les citoyens Ysabeau et Macarel chassés de Venise.

811. — *Berne, 28 juillet.* — « Les citoyens Ysabeau et Macarel arrivent chez moi, ayant traversé une partie du duché de Milan pour se rendre à Venise. C'étoit de la part du premier de ces gouvernements et non du second qu'il y avoit pour eux des dangers à redouter. Cependant ils ont passé par une partie du Milanais sans inconvénient et ne sont arrivés à Venise le 17 que pour recevoir l'ordre d'en sortir sur-le-champ, sans qu'on ait voulu leur donner aucune explication. Cet événement m'a d'autant plus étonné que le citoyen Noël qui m'a écrit du 20 n'en fait aucune mention et ne témoigne aucune inquiétude.

« En sortant de l'État de Venise, ils ont traversé le pays des Grisons. Ils n'ont pas rencontré les citoyens Sémonville et Maret, mais instruits de leur fâcheuse position ils les ont informés par une lettre de ce qui pourra la rendre plus fâcheuse encore. Ils paroissent persuadés que le gouvernement vénitien ne voudra pas laisser arriver les citoyens Sémonville et Maret sur son territoire.

« J'ai engagé les citoyens Ysabeau et Macarel à vous écrire sur-le-champ. Ils m'ont remis la lettre ci-jointe pour vous et vont à l'instant continuer leur route pour Genève. »

Vol. 436, f° 311, original, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 131 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — Lettre des citoyens Ysabeau et Macarel à Deforgues. — *Manque.*

812. — *Paris, 29 juillet.* — Certificat du ministre des Affaires étrangères Deforgues attestant « que le citoyen François Barthélemy, ambassadeur de la République françoise en Suisse, y réside en cette qualité et a prêté son serment prescrit par la loi. »

Vol. 437, f° 4, original, 1 p. in-f°.

813. — *Saint-Maurice, 29 juillet.* — Delhorme à Barthélemy. Il annonce son arrivée. Réunion des légations de France en Valais et à Genève.

Vol. 437, f° 156, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

814. — *Baden, 29 juillet.* — Barthélemy à Bréban. Accusé de réception de la lettre du 20. Sels.

Vol. 437, f° 133, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

815. — *Paris, 30 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 15. Pension de M. de Blumenthal, autrefois chargé des affaires de France près les Ligues grises.

Vol. 437, f° 181, copie, 1/3 p. in-f°.

816. — *Paris, 30 juillet.* — Deforgues à Barthélemy. Réclamation de MM. Nœgeli et Gemuseus.

Vol. 437, f° 181, copie, 1/2 p. in-f°.

817. — *Baden, 30 juillet.* — Barthélemy à Clerget. Réclamation de M. Morlot.

Vol. 437, f° 134, copie, 1/3 p. in-f°.

818. — *Paris, 30 juillet.* — Le commissaire ordonnateur des guerres adjoint au ministre, à Barthélemy. Réclamation du colonel Waldner de Sierentz.

Vol. 437, f° 187 v°, copie, 1/3 p. in-f°

DEFORGUES A BARTHÉLEMY

819. — *Paris, 31 juillet.* — « J'ai reçu, Citoyen, les deux lettres que vous m'avez écrites les 21 et 22 de ce mois au sujet des difficultés qui entravent la marche des citoyens Sémonville et Maret. Voyage des citoyens Sémonville et Maret.

« Peut-être ces citoyens se sont-ils mal à propos alarmés. Si le gouvernement de Milan avoit réellement eu le projet de les enlever dans la Valteline, il auroit eu également l'adresse de n'employer pour l'exécution que des agents très discrets. La divulgation de ce projet et les avis successifs donnés aux citoyens Sémonville et Maret pourroient aisément faire supposer que l'on n'a eu d'autre objet que les effrayer et d'amener ainsi la suspension de leur marche.

« Quoi qu'il en soit la réquisition qu'ils ont faite aux chefs des Ligues et la démarche que l'État de Zurich a dû faire à cet égard d'après votre invitation, auront sans doute produit leur effet et je me persuade que le gouvernement des Ligues grises aura pris les mesures nécessaires pour prévenir la violation du territoire de la Valteline par les Autrichiens et garantir les deux ministres de la République françoise de toute surprise dans ce pays.

« Les citoyens Sémonville et Maret se seroient soustraits à toutes les difficultés qu'ils éprouvent, si lorsqu'après avoir connu la nécessité de traverser la Suisse pour se rendre à leurs postes respectifs ils eussent pris le parti de voyager seuls, sauf à se faire rejoindre ensuite par les personnes qu'ils auroient laissées en arrière. Ce parti convenoit d'autant mieux qu'ils ne pouvoient ignorer les embarras auxquels les exposoient nécessairement dans un pays de montagnes une grande suite et des équipages nombreux. Leur imprévoyance à cet égard a frappé le Conseil qui ne voit qu'avec beaucoup de peine la lenteur qui en est la suite et le préjudice qui peut en résulter pour les intérêts de la République.

« Vous voudrez bien, Citoyen, leur faire part de ma lettre et les prévenir que le Conseil attend d'eux qu'ils feront toute diligence pour se rendre dans le plus court délai en Toscane où il seroit de la plus grande importance que le citoyen Sémonville fût déjà rendu. »

Vol. 436, f° 317, minute, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 441, f° 168, original, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 181, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

POLITIQUE N° 204.

Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens.

820. — *Baden, 31 juillet.* — « Un horrible événement vient, Citoyen ministre, de se passer dans le pays des Grisons. Les Autrichiens violant à la fois tous les droits des nations et l'immunité du territoire d'un peuple indépendant, ont osé entrer à main armée sur terre des Ligues grises et y enlever les citoyens Sémonville et Maret, les personnes attachées à leur mission, et celles qui étoient à leur suite. Les brigands venoient du duché de Milan; ils y ont conduit garrottés leurs prisonniers qu'ils y ont enfermés dans un château voisin du lac de Côme. Ils ont volé tous leurs bagages et effets. Ils ont rejeté les femmes et les enfants, de sorte que les citoyennes Sémonville et Montgeroult et les enfants de la première, se trouvent dans le pays des Grisons, dénués de toutes choses.

« Ces citoyennes viennent de m'écrire des lettres lamentables par deux hommes qu'elles m'ont envoyés, savoir le citoyên Burrus, du département du Bas-Rhin, cocher du citoyen Sémonville, et un voiturier grison qui tous deux ont accompagné nos voyageurs jusqu'au moment de leur détention. Je fais partir Burrus pour Paris; je lui remets un paquet que la citoyenne Sémonville m'a adressé pour vous.

« Nous avons prodigieusement questionné ici ces deux hommes, et en comparant leurs rapports avec ce que m'ont écrit la citoyenne Sémonville et les citoyens Jost et Bansi, je me suis vu en état de dresser l'exposé ci-joint.

« Les citoyens Sémonville et Maret avoient d'abord eu l'intention d'attendre votre réponse et la mienne aux paquets qu'ils m'avoient adressés le 17 par un exprès; mais il paroît que quelques circonstances particulières dont le citoyen Lamare étoit pressé de les instruire, les ont déterminés à précipiter leur voyage et à brusquer le passage des frontières des Grisons. Aussitôt que la réponse des chefs des Ligues leur a été remise par le citoyen Mergez, ils se sont hâtés de continuer leur route le 24, quoiqu'on leur ait encore répété de tous les côtés que celle de Chiavenne qu'ils tenoient, étoit infiniment dangereuse, puisqu'elle côtoie le territoire milanois. Quant à moi les appréhensions que j'avois conçues dès le premier moment, ont encore été singulièrement fortifiées par les détails que m'ont fait ces jours derniers les citoyens Ysabeau et Macarel. Ils m'ont dit que tous les passages étoient gardés par des brigands qui avoient ordre d'attendre et d'enlever tous les agents françois et surtout nos deux envoyés. Le gouvernement de Milan a à ses ordres une quantité prodigieuse de ces bandits qui font le double office de garder ses frontières et de dévaliser les voyageurs. Leur nombre se

1. La date de réception n'est pas indiquée.

trouve encore considérablement augmenté de tous les mauvais sujets de la Valteline qui se sont formés à ce dernier métier, à l'ombre de la protection que l'État de Milan accorde à tout ce qui peut affoiblir et rompre les liens qui unissent cette province aux Ligues grises. Aussi, si l'on excepte les États ottomans, il n'y a point de pays en Europe qui renferme autant de gens capables de faire un coup de main, que la contrée qui fait la limite du duché de Milan, de Venise et des Ligues grises. On peut même classer ces nombreux brigands en trois parties : les *sbirri* qui sont les gardes des frontières, les *burlandotti* qui font la contrebande, et les *siccari* qui sont des voleurs de grand chemin. Il est donc infiniment malheureux que nos voyageurs aient longé de si près le territoire milanois. Il paroît qu'ils y ont été portés par l'effroi qu'on leur aura donné des dispositions du peuple de la Valteline, s'ils traversoient cette province en prenant par l'Engadine. Mais alors ils se seroient trouvés d'un côté à 15 lieues du duché de Milan et de l'autre à une égale distance du Tyrol. Vous verrez dans l'exposé que si le peuple de la Valteline eût eu la pensée bien digne de lui de les livrer, ce projet n'eût été d'une exécution ni prompte, ni facile : il étoit naturel qu'elle fût l'une et l'autre dans le lieu où la scène s'est passée. Novate est dans le comté de Chiavenne sur la frontière milanoise. C'est un pays *sujet* des Ligues. Le peuple y est également poussé à la révolte contre elles par le gouverneur de Milan : c'est encore une province qu'il travaille à leur arracher pour la réunir à son domaine. Aussi on a bien remarqué qu'un certain nombre de paysans chiavennois se sont réunis aux brigands autrichiens pour les aider à enlever les ministres françois.

« De zélés patriotes grisons, au milieu de la douleur que cet événement leur inspire, vont jusqu'à taxer ceux-ci d'aristocratie et de s'être volontairement et à dessein exposés à être enlevés par les Autrichiens. Cette pensée est trop folle ; je n'en fais mention que parce qu'on cherchera peut-être à la répandre.

« La citoyenne Sémonville me marque dans deux de ses lettres que les brigands autrichiens ont bien positivement articulé qu'ils ont ordre de chercher et d'attendre le citoyen Chauvelin à son passage pour l'enlever également.

« Le gouvernement des Ligues a employé ses foibles moyens (la constitution du pays ne lui en attribue point d'un autre genre) pour prévenir un malheur qu'on voit bien qu'il pressentoit. Il a adressé des ordres aux Podestats de veiller à la sûreté du passage des ministres françois et de leur donner des escortes. Mais puisque l'État de Milan étoit décidé à faire un coup d'éclat, il n'étoit plus au pouvoir du gouvernement grison de l'empêcher, du moment que nos voyageurs mettoient le pied dans les provinces conquises, il n'étoit plus en son pouvoir de prévenir des trahisons, puisqu'il est bien certain que la cour de Vienne a beaucoup plus d'influence sur ces inquiètes provinces que leur souverain

légitime. Aussi nous voyons bien qu'à la voix du conseil de Milan et des brigands qu'il stipendie, ceux de Chiavenne sont accourus de concert avec eux pour commettre une insigne trahison contre les ministres de la République françoise et pour en recevoir publiquement la récompense.

« Le peuple grison est indigné de cette perfidie, il y a de la rumeur à Coire; on parle de s'en prendre à M. Cronthal, résident impérial, qui évidemment l'a préparée. Ce seroit par un grand éclat populaire, que nous pourrions peut-être parvenir à obtenir quelque satisfaction de l'insupportable outrage qui est fait à la République françoise. Le gouvernement grison est accablé d'un événement qui en même temps qu'il attaque au plus haut degré l'honneur d'une puissante nation, son alliée et sa protectrice, ne blesse pas moins sa propre indépendance et sa dignité. Mais que fera-t-il et que peut-il faire pour repousser une aussi odieuse insulte, isolé comme il est dans ses rapports extérieurs et horriblement divisé dans son intérieur? Que cette perfide Cour de Vienne a bien calculé l'effet de son insolente audace, et celui de l'impuissant ressentiment de son foible et malheureux voisin! Elle tient dans ses mains le sort des trois provinces de la Valteline, de Chiavenne et de Bormio; elle souffle depuis longtemps le feu de la discorde entre leurs habitants et le gouvernement grison. Il est bien apparent qu'elle lâchera la bride à leur éclatante rébellion et qu'elle les protégera ouvertement à l'instant où elle s'apercevra qu'il essayeroit de se porter à quelque démarche inquiétante pour elle.

« Quel François, quel républicain ne seroit pas profondément indigné de la manière atroce avec laquelle les rois se jouent des droits des nations et des peuples foibles qui les avoisinent ou qu'ils peuvent atteindre?

« Quel François (*sic*) aussi ne sentiroit pas vivement l'atteinte que cet attentat porte à la gloire de sa nation? Malheureusement le Corps helvétique a conservé si peu de relations avec les Ligues grises, que quoique je sois assuré que l'événement du 25 produira une très forte sensation et agitation parmi les Cantons, je doute que nous puissions parvenir par eux à nous préparer contre l'orgueilleuse Autriche des moyens de vengeance tels qu'il nous est permis d'en concevoir et d'en rechercher. Cependant comme aucune puissance n'est plus que la Suisse appelée par sa position et par ses intérêts à redouter l'exemple que la cour de Vienne donne dans ce moment de son mépris pour les droits et les lois des nations, j'adresse aujourd'hui au Corps helvétique une note relative à l'enlèvement des citoyens Sémonville et Maret. Je présente cette violation de tout principe à ses profondes méditations, ainsi qu'à sa juste indignation.

« Les citoyennes Sémonville et Montgeroult s'adressent à moi pour payer environ 300 louis d'engagements que le citoyen Sémonville avoit

contractés en Grisons, et d'autres sommes pour les mettre en état de suffire à leurs nombreux besoins. Leur position est déchirante, mais je ne suis pas en mesure de les aider beaucoup. Je leur ai fait passer ce matin 50 louis.

« Cependant l'intérieur de la Suisse est aussi calme et tranquille que le pays des Grisons va sans doute être cruellement agité. On me mande de Berne que ce Canton veut continuer de tenir avec persévérance à la neutralité et qu'il va même donner une nouvelle preuve bien sensible de ce vœu. Il tenoit depuis quelque temps dans le pays de Vaud deux bataillons de milice allemande, destinés à y maintenir la police. Le désir d'ôter encore davantage à tous les partis tout sujet d'ombrage a à peu près décidé l'État à retirer ces deux bataillons sans les remplacer. Le Grand conseil a dû en délibérer avant-hier et prendre une résolution définitive à cet égard. Tous mes avis portent que la presque unanimité des opinions prononcera le rappel de ces troupes.

« C'est le 10 août que commencera à se former près de Berne le petit camp d'artillerie dont je vous ai parlé. Il durera un mois et ne sera composé que de 160 hommes environ.

« On a reçu à Berne une lettre de Sion relative à notre situation dans le Valais. On m'en a envoyé une copie. Je la joins ici.

« Le chancelier de Mulhouse m'en a aussi écrit une sur la position de sa république que je crois également devoir vous faire connoître. Veuillez, Citoyen ministre, continuer de vous intéresser pour ce petit État allié de la France et de la Suisse, qui sent très bien que par sa situation il est appelé à faire un jour partie intégrante du territoire françois, mais aussi à qui un grand nombre d'intérêts divers font une loi de ne marcher que peu à peu et par gradation vers cette nouvelle existence. Il paroît donc juste qu'en attendant, le département qui le cerne lui fasse éprouver les égards et les ménagements de l'amitié.

« P.-S. — Le citoyen Jost m'adresse de Coire en date du 27 une lettre qu'il avoit écrite plusieurs jours auparavant aux citoyens Sémonville et Maret. Je la joins ici. »

Vol. 436, f° 318, original, 7 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 135 v°, copie, 4 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — « *Exposé de ce qui s'est passé avant la violation du droit des gens et du territoire grison commise par l'enlèvement du citoyen Sémonville, ambassadeur de la République françoise à Constantinople et du citoyen Maret, ministre plénipotentiaire près de la cour de Naples.*

« On n'a cessé d'observer aux citoyens Sémonville et Maret en passant par la Suisse et en arrivant à Zurich, que leur suite étoit trop nombreuse et leurs voitures trop lourdes et trop embarrassantes pour

pouvoir être transportées par le pays des Grisons, et qu'elles seroient infailliblement prises si on les faisoit passer par le Tyrol. On a insisté pour les engager à laisser leurs voitures en Suisse et se partager en deux compagnies pour pouvoir passer plus facilement sans ostentation; mais ils ont répondu que leurs voitures leur étoient indispensables et qu'ils ne pouvoient pas s'en séparer. Sur quoi on fut obligé de leur faire faire un grand détour par la ville de Saint-Gall et le Rheinthal pour les conduire à Coire où ils arrivèrent le 8 juillet. On renouvela encore dans cette ville les observations sur la difficulté de passer les caisses des voitures, quoique démontées, par des chemins étroits et taillés dans plusieurs endroits dans le roc. On prévint surtout le citoyen Sémonville de ne pas passer par Chiavenne pour éviter le voisinage du Milanais qui étoit dangereux. Il persista à vouloir faire passer ses voitures, mais il parut comprendre que la route de l'Engadine pour arriver par Tirano jusque sur le territoire de Venise, quoique plus longue de deux jours, étoit cependant préférable et moins sujette à accident : c'étoit celle qui lui avoit été indiquée en Suisse. Il fit ses marchés et ses préparatifs en conséquence et partit de Coire le 12 juillet. Il arriva le 13 au village de Lentz où il coucha. C'est ici que se séparent les deux routes, l'une pour Chiavenne, et l'autre pour l'Engadine. On ignore ce qui a pu porter le citoyen Sémonville à changer tout à coup sa marche. Il fit venir son conducteur, défit tous ses marchés et ordonna le lendemain de prendre la route de Chiavenne au lieu de celle de l'Engadine.

« Il se remit en route le lendemain 13 et coucha à Bivio ou Stallen.

« Le 14 les citoyens Sémonvile et Maret étant arrivés avec toute leur suite à Vico Soprano à quatre lieues de Chiavenne, apprirent plus particulièrement que le gouvernement de Milan avoit pris des mesures pour les faire enlever. Ils crurent devoir suspendre leur voyage et envoyer un des secrétaires de légation à MM. les chefs des trois Ligues pour leur faire part de la réalité des avis qui leur avoient déjà été donnés à Coire et demander s'ils pouvoient compter sur un libre et sûr passage et obtenir en même temps une escorte armée en cas de besoin. MM. les chefs déclarèrent par écrit au secrétaire de légation que rien ne devoit s'opposer au libre passage de tous les François par un territoire neutre, mais qu'ils ne pouvoient cependant pas répondre des événements majeurs. Ils lui remirent en même temps des lettres ou ordres adressés à tous les podestats et autres préposés des lieux situés sur la route de Chiavenne et de la Valteline pour protéger leur passage et leur fournir même une escorte.

« Les citoyens Sémonville et Maret mettant trop de confiance dans la réponse de MM. les chefs des Ligues et rassurés par M. de Salis à Vico Soprano et par M. Paravicini, commissaire à Chiavenne, sur les obstacles qui pouvoient s'opposer à leur passage par la Valteline, se mirent en marche le 24 juillet pour Chiavenne, où, n'ayant pu s'arranger avec M. le com-

missaire Paravicini qui demandoit quarante louis pour l'escorte qui devoit leur être donnée au nom du souverain et préférant une escorte particulière très foible, de huit hommes seulement, ils continuèrent leur voyage le 25 juillet à trois heures du matin et arrivèrent à Riva où ils trouvèrent les sautiers de M. le commissaire Paravicini qui leur firent des difficultés pour les laisser passer et ne leur permirent d'aller que jusqu'à Novate en attendant que le secrétaire de légation qui avoit été envoyé à Chiavenne fût convenu avec ce commissaire du droit d'escorte et auquel (*sic*) il fut obligé de remettre effectivement les quarante louis tout comme si l'escorte du souverain avoit eu lieu. Cet incident força le convoi de s'arrêter à Novate jusqu'après midi.

« Au moment où les citoyens Sémonville et Maret venoient d'être avertis par les gens qu'ils avoient envoyés en avant du péril imminent auquel ils s'exposeroient en continuant leur route et où ils commençoient à se préparer à rebrousser chemin, l'auberge dans laquelle ils se trouvoient fut investie tout à coup par quarante sbiri milanois qui couchèrent en joue les citoyens Sémonville et Maret, les enlevèrent de force et après les avoir liés et garrottés de même que tous les hommes de leur suite [1], les jetèrent dans un bateau pour les conduire au château de Domaso sur le bord du lac de Côme, d'où il a été expédié tout de suite un courrier à Vienne pour demander des ordres sur la conduite ultérieure à tenir envers ces prisonniers. Ces sbiri étoient soutenus par deux cents burlandotti et par les gens du pays auxquels on leur a vu distribuer de l'argent avant leur départ. Plusieurs d'entre eux se plaignirent même assez haut qu'on ne les payoit pas aussi bien qu'on le leur avoit promis.

« On a appris depuis cet événement que tous les autres passages de la Valteline avoient été également fermés et gardés par un grand nombre de burlandotti milanois soutenus par des gens du pays. Le signalement du citoyen Chauvelin et de toute sa suite y étoit aussi déjà parvenu et ce n'est que par un tour d'adresse et par leur manière leste de voyager que les citoyens Ysabeau et Macarel sont parvenus à tromper la vigilance de ces satellites autrichiens en traversant la Valteline à leur retour de Venise pour se rendre à Genève.

« Le cocher du citoyen Sémonville a déclaré à son passage à Baden que cet ambassadeur avoit été suivi depuis Marseille et en Suisse et que le signalement de ses voitures et sa suite avoit été envoyé à Milan quinze jours avant son arrivée en Grisons.

1. « La suite consistait dans le citoyen Mongeroult, ancien officier général au service de France, les citoyens Mergez et De Lamarre, secrétaires de légation, le citoyen Casistro, officier du génie, et six domestiques. Les citoyennes Sémonville et Mongeroult, de même que leurs femmes et les enfants n'ont pas été emmenés et ont pu s'en retourner à Vico Soprano.

« Le citoyen Rameau, instituteur des enfants de la citoyenne Sémonville, était heureusement pour lui resté à Coire d'où il s'est rendu à Vico Soprano près la citoyenne Sémonville et de ses élèves. » (*Note du vol. 436.*)

« La Valteline paroît être au moment de se séparer des Ligues grises et de se mettre ouvertement sous la protection de la maison d'Autriche. Les magistrats grisons n'y jouissent plus d'aucune autorité ni même d'aucune influence. L'événement qui vient d'arriver en est une nouvelle preuve, puisque jamais violation de territoire et du droit des gens n'a été plus caractérisée ni plus hostile dans ses effets que celle qui vient d'être commise dans le village de Novate, situé dans un pays neutre et indépendant.

« Le gouvernement des Ligues grises est maintenant si foible qu'il est dans l'impossibilité de tirer aucune vengeance de l'attentat qui vient d'être commis par la connivence de ses sujets de la Valteline, et encore moins d'en demander à la maison d'Autriche une éclatante réparation. Sans troupes et sans moyens d'entretenir des milices sur pied et désunis entre eux, les Grisons vont manifester aux yeux de l'Europe entière qu'ils n'existent plus qu'historiquement et seulement sur la carte géographique.

« Quelques États de la Suisse qui avoient des liaisons avec les Ligues grises n'ont depuis un siècle presque plus entretenu de correspondance avec elles que de loin en loin, et le seul canton de Zurich, qui est resté en relation avec ce pays, ne lui écrit quelquefois pas une ou deux lettres dans l'année.

« Il est très fâcheux que le citoyen Sémonville se soit décidé à quitter la route de l'Engadine qui lui avoit été conseillée de tous les côtés pour prendre celle de Chiavenne. Il auroit trouvé dans l'Engadine des habitants bien intentionnés pour la France, qui lui auroient servi d'escorte à travers le pays des Grisons et s'ils avoient du moins succombé dans le premier choc, il y auroit eu seize lieues à faire avant que les Burlandotti milanois eussent pu conduire les citoyens Sémonville et Maret de même que leur suite, sur le territoire du Milanois, ce qui auroit été bien plus difficile que de les jeter dans une barque pour leur faire passer le lac de Chiavenne.

« On avoit encore de nouveau prévenu le citoyen Lamarre, secrétaire de légation, à son passage à Baden, de ne pas prendre la route de Chiavenne et de suivre celle de l'Engadine et de Tirano, ce qu'il avoit promis; mais, ayant appris à Coire que le citoyen Sémonville étoit à Vico Soprano, il fut l'y rejoindre et eut le malheur d'être enlevé.

« Aussitôt que le citoyen Barthélemy apprit que le citoyen Sémonville avoit changé de route, il lui écrivit pour lui faire connoître le danger imminent auquel il s'exposoit. Le citoyen Sémonville n'attendit pas cette réponse qui a été renvoyée à Baden. Des amis de la France firent au citoyen Mergez, secrétaire de légation, le 17 et le 18 juillet, les plus fortes instances pour qu'il engageât le citoyen Sémonville à se porter sur l'Engadine par Saint-Maurice, mais toutes ces insinuations furent sans effet.

« La nouvelle de l'enlèvement des citoyens Sémonville et Maret a fait

une forte sensation dans le pays des Grisons et le mécontentement qu'il a occasionné a même éclaté à Coire au point que M. de Cronthal, résident de l'Empereur, y a manqué d'être publiquement insulté; mais la terreur qu'on a de la maison d'Autriche est telle que tous ces mouvements partiels se calmeront bientôt et n'aboutiront qu'à des efforts impuissants de la part d'un peuple pauvre et subjugué par les partisans de la cour de Vienne. »

Vol. 436, f° 322, copie, 11 p. in-f°.
Vol. 437, f° 138, copie, 4 p. 1/4 in-f°.

b. — *Sion, 28 juillet.* — Lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Affaires du Valais. Mécontentement causé par la réunion des postes de chargé d'affaires de France à Genève et en Valais.

Vol. 437, f° 141, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

c. — *Mulhouse, 25 et 26 juillet.* — Le chancelier Hofer à Barthélemy. Affaires de Mulhouse.

Vol. 436, f° 284, copie, 3 p. 2/3 in-f°.
Vol. 437, f° 141 v°, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

d. — *S. l. n. d.* — Le citoyen Jost aux citoyens Sémonville et Maret. Il les avertit des dangers de leur situation et les invite à attendre aux eaux de Saint-Maurice qu'ils puissent continuer leur route pour Venise « au moins avec une sûreté apparente. »

Vol. 436, f° 328, copie, 2 p. in-4°.

821. — *Baden, 31 juillet.* — Barthélemy à Deforgues. Lettre d'introduction pour le citoyen Burrus, cocher du citoyen Sémonville, qui n'a échappé aux fers autrichiens que grâce à sa connaissance de la langue allemande qui l'a fait prendre pour un habitant du pays des Grisons.

Vol. 436, f° 329, original, 3/4 p. in-f°.
Vol. 437, f° 138, copie, 1/2 p. in-f°.

822. — *Baden, 31 juillet.* — Barthélemy [à Colchen]. « .... Quelle horreur que tout ce qui vient d'arriver sur les frontières des Grisons! Cette tyrannie autrichienne est révoltante autant qu'elle est dégoûtante. Je dis au ministre qu'il est peut être des circonstances particulières qui ont engagé le citoyen Sémonville à brusquer le passage. Voici ce que je soupçonne. Le citoyen Lamarre étoit pressé de lui faire savoir qu'il avoit trouvé le ministre dans des dispositions peu favorables pour lui. Il est naturel de croire que cette connoissance l'aura déterminé à faire hâte et à chercher à avancer davantage dans l'objet de ses missions. Et ce malheureux Lamarre qui est arrivé au moment même de l'enlèvement!... »

On s'occupe de traduire l'abscheid de la diète de Frauenfeld.

Vol. 436, f° 330, original, 1 p. 1/2 in-4°.

823. — *Baden, 31 juillet.* — Barthélemy à Deforgues. Accusé de réception de la lettre du 22. Achat de souliers pour l'armée.

Vol. 437, f° 147 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

824. — *Baden, 31 juillet.* — Barthélemy au ministre de la guerre. Réclamation de M. Mayenfisch.

Vol. 437, f° 147 v°, copie, 1/4 p. in-f°.

825. — *Baden, 31 juillet.* — Barthélemy au général Beauharnais en faveur du citoyen Langlois.

Vol. 437, f° 147 v°, copie, 1/4 p. in-f°.

826. — *Zurich, 31 juillet.* — Le trésorier Wyss à Barthélemy. Témoignages d'estime pour la personne de Barthélemy. Affaires du Valais, des Grisons, du Porentruy et de Genève.

Vol. 437, f° 158, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

827. — *Berne, 31 juillet.* — L'avoyer Steiger à Barthélemy. Affaires de la prévôté de Moutier-Grandval et du Valais. Sels.

Vol. 437, f° 168, copie, 1 p. in-f°.

828. — « Relation de l'enlèvement de Messieurs Sémonville, Maret, Montgeroult, Mergez, Trasostri, etc., à Novate dans la Valteline. A Coire, 1793 [1]. »

Vol. 436, f° 291, imprimé, 15 p. pet. in-8°.
Vol. 437, f° 169, imprimé, 15 p. pet. in-8°.

829. — « Quelques observations d'Ysabeau, consul de la République françoise à Venise » [sur les affaires de Suisse.]

Vol. 436, f° 385, imprimé, 16 p. in-f°.

830. — *Nogent, 1er août.* — L. M. Rivalz à Deforgues. Il annonce son arrivée à Paris où l'amènent le manque de fonds et le désir de conférer avec le ministre.

Vol. 436, f° 336, original, 1 p. in-4°.

831. — *Genève, 2 août.* — Darneville à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 28 juillet. « Le citoyen Soulavie étant de retour et

1. On a joint à cette brochure la traduction manuscrite de deux des pièces qu'elle renferme.

ayant fixé ici sa résidence, je vous prie de lui adresser directement tout ce que vous serez dans le cas d'envoyer ici de relatif à la légation françoise. »

Vol. 437, f° 167 v°, copie, 1/4 p. in-f°.

832. — *Saint-Maurice, 2 août.* — Helfflinger à Bacher. Légation de France en Valais.

Vol. 437, f° 165, copie, 2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Saint-Maurice, 30 juillet.* — Helfflinger au grand bailli du Valais. Même sujet.

Vol. 437, f° 166, copie, 3/4 p. in-f°.

833. — *Paris, 2 août.* — L. M. Rivalz à Deforgues. Siège de Mayence. Affaires de Bâle et d'Allemagne. Achats d'armes. Louis et écus à l'ancien coin de France frappés à Nuremberg par ordre du roi de Prusse. Demande d'exemplaires de la Constitution. Réclamations pécuniaires. Demande d'instructions.

Vol. 436, f° 337, original, 6 p. in-f°.

834. — *Paris, 2 août.* — L. M. Rivalz à Deforgues. Dépenses faites depuis le mois de novembre précédent, époque à laquelle il partit de Paris pour l'Allemagne avec le titre de chargé d'affaires près les cercles du Haut-Rhin. Demande d'argent.

Vol. 436, f° 340, original, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

POLITIQUE n° 205.

Mesures à prendre à l'égard des Grisons.

835. — *Baden, 3 août.* — « Le pays des Grisons, Citoyen ministre, est le séjour des haines et des divisions. Ce malheureux esprit qui tourne toujours au préjudice du peuple y est constamment entretenu par l'aristocratie de quelques familles, surtout celle des Salis, et par les lâches intrigues de la cour de Vienne qui travaille depuis longtemps à ruiner ce pays par des déchirements intérieurs, afin de l'envahir avec sa puissance. Elle ne trouve malheureusement que trop de facilités à exercer ses odieuses pratiques, dans le caractère naturel du peuple grison qui se complaît dans toutes les agitations de l'esprit de parti. Je retrouve les traces de cette triste disposition dans toutes les lettres que je reçois de ce pays-là, mais particulièrement dans ce moment-ci où l'éclatante insulte qui nous y a été faite, met en évidence toutes les passions. On cherche à

1. Reçue le 8 août.

m'entraîner dans des préventions contre des individus, à me faire partager des haines de famille. Ce n'est pas là ma mission; mon devoir est de tâcher de bien connoître les faits et de diriger par la vérité la marche de la profonde indignation qu'inspe l'événement du 25 juillet. Mes idées commencent à se classer au milieu de tous les rapports qui me sont adressés. Les trois pièces que je joins ici nous mettent assez sur la voie de ce que nous devons penser des causes qui l'ont préparé ou qui au moins n'ont pas fortement concouru à le prévenir.

« J'étois depuis longtemps en correspondance avec un des principaux magistrats du gouvernement des Grisons. Malheureusement ses affaires l'ont appelé loin de Coire depuis quelques semaines. S'il avoit été près des chefs à la présente époque, le crédit de son talent, de son énergie, de son profond attachement pour la France, auroit vraisemblablement obtenu qu'on prît des mesures vigoureuses pour sauver l'honneur à la fois de la République françoise et de la république des Grisons. Mais au défaut des lumières que j'aurois reçues de cet estimable magistrat, je suis fondé à vous dire que des trois pièces que je viens de vous annoncer, les deux copies de lettres méritent la plus grande confiance, et que les observations d'un patriote, quoiqu'elles paroissent dictées par l'esprit de parti, se rapportent cependant tellement pour les principaux faits aux détails qui me parviennent de diverses côtés, que je ne puis m'empêcher de vous les transmettre.

« Rappelez-vous, je vous prie, l'avis qu'on m'avoit donné dans une lettre de Coire jointe à ma dépêche n° 193. Dès les premiers jours de juillet, M. de Cronthal avoit osé faire les plus outrageantes ouvertures au gouvernement des Ligues. Je n'apprends point que celui-ci les ait vigoureusement repoussées, et ce premier acte de foiblesse ne pouvoit qu'enhardir les Autrichiens dans l'exécution de leurs sinistres projets, et les engager à profiter de l'abandon des moyens que le gouvernement grison auroit dû employer (en supposant qu'il en eût) pour assurer l'inviolabilité de son territoire. Mais cette impuissance s'est d'autant plus manifestée, que les préparatifs des Autrichiens étoient connus aussi bien que les dangers qui attendoient nos ambassadeurs sur leur route de Chiavenne. Ce fâcheux état des choses a encore empiré par la différence des opinions qui divise les trois chefs des Ligues et dont l'un d'eux est très dévoué aux intérêts autrichiens. Des deux autres l'un nous est fortement attaché, et le troisième paroît être indifférent à tous les partis. On a entouré nos ministres de perfidies et de trahisons. Les Salis Marschlins et les Salis Zizers, familles qui se sont, à la faveur de la protection et des dons de la France, élevées au premier rang dans leurs pays et qui aujourd'hui cabalent contre notre nouveau gouvernement, ont tendu des pièges à ses envoyés qui ne s'en sont pas assez défiés, quoi qu'ils fussent bien avertis. S'ils étoient seulement les victimes des mauvaises dispositions des peuples du comté de Chiavenne et de la Valteline et de leur complicité avec

les brigands du Milanais, nous aurions peu à nous en étonner. Mais puisqu'il paroît aujourd'hui presque démontré que plusieurs des podestats, baillis et employés du gouvernement ont participé au complot par perfidie ou par lâchetés, que les escortes ont fui honteusement, que tout le monde pour ainsi dire a concouru à livrer nos ambassadeurs et personne à les défendre, puisque le territoire grison est aussi indignement livré à la férocité autrichienne, puisque la nation ne prend aucun soin de son honneur et de son indépendance, puisqu'enfin j'apprends par les dernières lettres de Coire du 30 juillet qu'on hésite, qu'on tatillonne pour se faire rendre un compte très sévère de tout ce qui s'est passé, il est de notre dignité d'abandonner ce peuple dont en général le mauvais caractère est cause que le Corps helvétique a laissé se dissoudre entièrement les liens qui l'unissoient autrefois à lui. Si nous pouvions l'atteindre, nous lui ferions la guerre pour un si sanglant outrage; mais à défaut de ce moyen nous en avons d'autres de lui manifester toute notre indignation. Ne seroit-il pas convenable que la nation françoise dénonçât à toute l'Europe par un manifeste, cette violation de toutes les lois publiques, et, en même temps qu'elle prendroit sous sa sauvegarde tous les Grisons qui sont répandus en grand nombre sur son territoire, qu'elle publiât, qu'elle suspend sans distinction tous les genres de bienfaits militaires qu'elle accorde à beaucoup d'habitants des Ligues grises, et qu'elle les supprimera à jamais si elles n'obtiennent très promptement que nos ministres soient remis au lieu où ils ont été enlevés, et si elles n'obtiennent aussi une éclatante réparation de l'atteinte qui a été portée à leur indépendance? Je crois bien qu'une pareille déclaration remueroit fortement le peuple grison contre les familles malveillantes qui l'auroient précipité dans cet abîme et nous procureroit peut-être satisfaction. Au moins elle devroit déterminer le parti nombreux que nous avons dans ce pays, à se manifester hautement et à prendre une attitude ferme. Quoique peut-être d'un autre côté il est très possible que le grand mouvement que cette résolution de notre part occasionneroit, tournât au rapide développement et accomplissement des projets que la cour de Vienne nourrit depuis longtemps dans la vue de s'emparer des provinces conquises autrefois par les Ligues grises. Mais au moins il semble qu'il convient, qu'il est nécessaire que nous sachions à quoi nous en tenir sur les dispositions de ce gouvernement dans une circonstance où une continuité de foiblesse de sa part seroit une continuité de trahison à notre égard. Quoique les Cantons helvétiques n'aient presque plus aucun rapport avec lui, cependant les conséquences de l'événement du 25 juillet deviendroient si graves pour eux, ils ont un tel intérêt à ce que les Ligues grises n'accoutument pas la maison d'Autriche à disposer impunément du territoire de ses foibles voisins que je suis persuadé que sous main ils feront tous leurs efforts pour les rappeler au sentiment de dignité qu'elles se doivent à elles-mêmes. Il faut qu'elles proclament ce sentiment ou bien elles seront le

peuple le plus vil de la terre et le plus indigne des regards et de la protection de la nation françoise.

« Prenons garde cependant d'envelopper dans la proscription générale deux familles de Salis qui assurément ne partagent ni les torts, ni les mauvaises dispositions des autres branches de leur nom, et qui, au contraire, méritent beaucoup de notre part. Ce sont les Salis Scevis et les Salis Samade. M. Salis Scevis père est un homme d'une grande vertu, il nous est très dévoué, et ne craint point de manifester son attachement pour la France. Un de ses fils, depuis le licenciement des régiments suisses, est fidèlement resté sous les nouveaux drapeaux françois. Tous les Salis Samade sont établis en France et y demeurent. Ils sont tous d'excellents citoyens.

« Je dois vous présenter une observation sur la principale vue de ma lettre; c'est que si nous devons conserver quelques relations avec l'Italie, elles cesseront entièrement du moment où nous aurons rompu avec les Ligues grises, puisque leur pays est le seul passage que nous puissions espérer de conserver ouvert.

« Je vous ai prévenu que je me suis empressé d'éveiller la sollicitude du canton de Zurich aussitôt que j'ai appris les dangers des citoyens Sémonville et Maret, et celle du Corps helvétique à l'instant même que j'ai été informé de leur arrestation. Je joins ici copie de mes deux notes. Vous avez vu que Zurich s'étoit hâté de répondre à mon vœu en écrivant aux Ligues grises.

« Le 26 juillet, les Autrichiens ont permis au citoyen Sémonville de donner de ses nouvelles à son épouse. Mais par celles du 30 de Coire je n'ai rien appris des citoyennes françoises ni de la position de nos deux ministres. »

Vol. 436, f° 341, original, 5 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 149, copie, 4 p. 1/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Bergun, 26 juillet.* — Salis Scevis à Barthélemy. Voyage des citoyens Sémonville et Maret. Intrigues des Grisons.

Vol. 436, f° 302, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 437, f° 151, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

b. — *Bergun, 27 juillet.* — Le même au même. Même sujet.

Vol. 436, f° 303, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 437, f° 151 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

c. — « *Observations d'un patriote grison sur les causes qui peuvent avoir influé sur l'enlèvement des ambassadeurs Sémonville et Maret à leur passage par le comté de Chiavenne.*

« On paroît attribuer en Grisons l'enlèvement des ambassadeurs françois à trois causes, à l'une desquelles chacun s'attache plus ou moins

selon son attachement ou son éloignement pour les principes de la Révolution françoise :

« 1° Aristocratie présumée des voyageurs et dessein prémédité de se laisser enlever;

« 2° Obstination à ne pas vouloir suivre les conseils des gens instruits;

« 3° Conjuration entre le gouvernement de Milan, la famille de Buol et les Salis.

« On ne peut présumer que M. de Sémonville ait voulu se faire enlever et abandonner sa femme et ses enfants. Cette opinion paroît donc calomnieuse.

« Mais le faste et l'ostentation avec lesquels M. de Sémonville a voyagé a fait grande sensation sur le public. Cet éclat, la dépense excessive qu'on lui voyoit faire et surtout l'extrême lenteur de sa marche ont rappelé l'idée qu'on avoit des ambassadeurs de l'ancien régime, laquelle a encore été fortifiée en le voyant fréquenter nos aristocrates et emprunter tout le long de la route sans trop s'inquiéter qui payeroit.

« On n'a pas été bien édifié de lui voir ajouter plus de foi et de confiance aux conseils de quelques Salis qui lui disoient qu'il n'y avoit pas de danger à passer par le comté de Chiavenne qu'à bien d'autres honnêtes gens qui lui assuroient le contraire; car ces mêmes Salis qui par la Révolution françoise ont perdu l'appui principal de leur aristocratie et qui doivent être ennemis de la liberté françoise, les mêmes Salis, dis-je, ont mis à bout toutes les ruses et finesses pour les mettre dedans. Ils les ont accablés de politesses tant à Coire qu'à Vico-Soprano et en Bregaglia, où les ambassadeurs ont resté pendant longtemps à attendre un passeport des chefs des Ligues. C'étoient des invitations, des visites et repas donnés et rendus, des prétextes d'amusement, et tout cela pour capter leur confiance et les endormir sur les dangers qui les menaçoient. Pendant tout ce temps on a eu celui de disposer les batteries et de prévenir le gouvernement de Milan des plus petites particularités qui concernoient les voyageurs, leur signalement, leur suite, leurs équipages. Ainsi les intrigues, les conseils d'une famille aristocratique reconnue pour telle dans toutes les trois Ligues, l'ont emporté sur les avis qui leur ont été donnés par tant d'honnêtes gens, soit à Coire, soit avant d'y arriver, soit enfin après en être sorti. Des simples bourgeois de Coire, des guides, tous les amis de la France se sont empressés de leur donner toutes les indications qui pouvoient contribuer à les détourner de prendre cette fatale route. Les plus vives représentations leur ont été faites jusqu'au dernier moment par un ancien officier, patriote ardent et ami chaud de l'ambassade de France en Suisse, qui n'oublia rien pour les dissuader de passer à la frontière d'un État puissant qui se feroit un jeu de violer le droit des gens vis-à-vis d'un pays aussi foible, aussi pauvre et aussi désuni que celui des Grisons, tandis qu'une autre route leur offroit moins de péril et plus de secours.

« On ne sait que penser et on ne peut que s'étonner de ce qu'ils n'aient pas suivi le conseil qu'on leur donnoit à Coire de prendre le chemin de Tirano en passant par l'Engadine dont tous les habitants sont amis zélés des François et de leur révolution, tandis que de ce côté ils n'avoient à traverser que quatre lieues de la Valteline et que pour protéger leur marche à travers ce pays, cinquante à cent hommes de l'Engadine étoient prêts à les escorter jusqu'aux frontières de Venise même en uniforme national s'ils l'eussent exigé, tandis que la partie de la Valteline qu'ils auroient traversée étoit pourvue d'un podestat favorable et trop éloignée des confins du Tyrol et du Milanais pour être pris et transportés par force par un coup de main.

« Les voyageurs ont d'autant plus de torts à se reprocher que les trois chefs mêmes de la république, nonobstant que leur président soit un aristocrate Salis, n'ont pu s'empêcher de les prévenir d'être sur leurs gardes. Au surplus leur décret n'étoit pas en règle comme il auroit dû l'être, vu que deux d'entre eux ont refusé d'adhérer au sentiment du troisième, le landamman Gengel, chef de la ligue des Dix Droitures, qui tendoit à rendre responsable chaque bailli pour le danger qui pourroit arriver aux voyageurs.

« Mais rien de tout cela n'a pu prévaloir sur leur esprit. La cour que leur ont faite les Salis aristocrates les a tellement éblouis qu'ils ont méconnu les véritables patriotes et toutes les règles de la prudence. Ils se sont laissés conduire dans les pièges qu'on leur avoit tendus assez lourdement et dont il n'auroit fallu pour se garantir que du sens commun.

« Le troisième point est également hors de doute, quand on considère toute la marche qui a été suivie. Sémonville passe par la Suisse; il la traverse lentement et avec fracas. L'envoyé impérial en pouvoit donc être instruit de bonne heure. Ce M. de Buol abandonne précipitament les affaires intéressantes de Suisse pour se rendre en Grisons. Il arrive en même temps que les citoyens françois. Le général de Salis Marschlins vient également de Zurich en Grisons. On voit arriver un officier de hussards autrichiens qui demande partout des nouvelles des ambassadeurs françois, se rend à Zizers chez les Salis et de là vient à la hâte à Coire dans la voiture même de cette maison; il se présente à la résidence impériale et s'en retourne tout de suite dans le même carrosse. M. de Buol s'étoit également enfermé presque une journée entière dans la même maison de Salis, à Zizers.

« On n'auroit pas osé arrêter les voyageurs à Coire. Ceux qui se proposoient de faire ce coup visèrent donc tout de suite à la Valteline, parce qu'elle est dans une espèce d'insurrection, parce qu'enfin elle est administrée par des baillis les uns foibles et ignorants, et les autres aristocrates vendus à la maison de Salis. Les voyageurs cependant avoient de l'inquiétude. Ils demandèrent au président de Salis s'ils étoient sûrs. Il paroît les avoir tranquillisés, sans cependant leur avoir donné aucun

conseil ni fait aucune disposition en leur faveur. Enfin après quatre ou cinq jours ils partent de Coire sans avoir écouté les avis des patriotes. Un cabaretier de cette ville, Mathis, homme vendu à l'Autriche et créature de Salis, les accompagne, et à cinq lieues de là, à Lentz, à l'endroit où se séparent les deux routes, il réussit à les détourner de l'Engadine que les patriotes lui avoient indiquée et qu'il avoit fait semblant de croire et il leur fait prendre celle de Chiavenne. Ils auroient dû se méfier de cet homme ; ils le devoient en raison de sa dépendance et de ce qu'ils n'avoient pas logé chez lui. Ils arrivent à Vico-Soprano, premier bourg considérable dans le district de Bregaglia. Les Salis ont un grand crédit dans cette contrée. Jusqu'au vicaire de Vico-Soprano étoit un Salis. Ce fut lui qui, aidé de quelques autres de la famille, les accueillit avec empressement et les dissuada sans doute d'aller plus avant sans avoir des passeports des trois chefs des Ligues. Les voyageurs y envoyèrent M. Mergez et il y attendit trois jours.

« Le gouvernement de Milan pendant ce temps-là envoyoit un agent nommé Pozzi avec un ordre ouvert adressé à tous les baillis, pour arrêter un certain personnage dont le signalement, bien que son nom et son caractère n'y fussent pas désignés, prouvoit bien clairement que c'étoit M. de Sémonville. Cet ordre portoit encore de plus deux mots d'insistance aux baillis des provinces *non sujettes* pour aider en cas de besoin à arrêter la personne et ses papiers et remettre le tout au gouvernement de Milan. Cet agent s'étoit sans doute concerté avec les gens voués à l'Autriche, tant à Chiavenne que dans la Valteline.

« A Sondrio est un gouverneur nommé Planta qui est un jeune homme très estimable mais peu au fait de la constitution et de la langue des pays sujets; à peine entré en office, éloigné de tous ses amis, il est entièrement à la dépendance et se laisse mener par un certain Lavizarri, vieux renard archi-aristocrate et l'âme damnée des Salis. On saisit pour lui faire signer l'ordre d'arrestation le moment où il partoit pour faire une course et les dispositions étoient faites de manière qu'il ne fût pas plus difficile à son lieutenant de le trahir qu'il ne l'avoit été à son conseil de le tromper. Il en avoit cependant prévenu aussitôt les chefs des Ligues, mais le président différa à leur en faire part jusqu'à ce qu'ils s'assemblassent pour d'autres affaires. Le gouverneur finit par revenir de son erreur et révoqua les ordres qu'il avoit donnés en demandant aux chefs la conduite qu'il avoit à tenir.

« Le commissaire de Chiavenne, homme subalterne nommé Conrado, dévoué aux Salis dont il est parent, mit non seulement une taxe de 45 ducats sur vos voyageurs pour le droit d'escorte, mais il fit encore arrêter à Novate tout leur bagage pour les y faire rester apparemment le temps nécessaire afin que les archers milanois eussent celui d'arriver. Vous connoisez les autres détails de cet événement et les procédés qu'on a eus pour ces malheureux François.

« J'ajouterai encore un fait. Les voyageurs avoient envoyé en avant à Trahona pour y faire préparer à dîner un nommé Kol, Grison, bon patriote, avec un certain Berger, âme damnée des Salis. Mais Kol et Berger furent arrêtés à Bocca d'Adda sur la juridiction de Trahona en Valteline par quarante archers milanois commandés par le podestat Walser, bailli en charge de Trahona. Kol remit au bailli l'ordre des chefs ainsi qu'une lettre de Sémonville. Il mit le premier dans sa poche sans le lire et après avoir parcouru la seconde il la remit aux Milanois. Si donc vous croyez devoir demander en otage le commissaire de Chiavenne, n'oubliez pas ce podestat Walser. Cet homme est la vile créature de la maison de Salis Marschlins. On l'a vu à Coire lors du séjour des François. On l'a vu ensuite à Marschlins chez son maître, et il étoit à la tête des archers milanois dans la Valteline. C'est encore une preuve de plus que la famille de Salis a eu part à cette noire trahison. Il faut cependant en excepter le brave capitaine Jean Gaudence Salis Scevis qui les a tous en horreur. »

Vol. 436, f° 344, original, 8 p. in-f°.
Vol. 437, f° 152 v°, copie, 5 p. in-f°.

d. — *Baden, 22 juillet.* — Barthélemy, à M. Nuscheler, statthalter de la ville et république de Zurich. « M. de Sémonville, Monsieur, ambassadeur de la République françoise à Constantinople, et M. Maret, ministre plénipotentiaire à Naples, ont pris la route du pays des Grisons pour se rendre à leur destination respective. Mais le gouvernement de Milan, peu jaloux, à ce qu'il paroît, de respecter l'immunité et l'indépendance du territoire des Ligues grises, a fait faire diverses dispositions qui ne laissent aucun doute sur ses intentions de faire enlever ces deux agents de la nation françoise lorsqu'ils se seroient avancés dans la Valteline. Ces dispositions les ont obligés de suspendre leur marche et d'entrer en correspondance avec le gouvernement des Ligues ainsi qu'avec quelques-unes des autorités inférieures pour savoir quelle sûreté ils pouvoient se promettre de rencontrer dans un pays aussi anciennement allié de la France. J'ignore encore, Monsieur, ce que les chefs des Ligues leur auront répondu, mais MM. de Sémonville et Maret venant de m'envoyer un exprès pour m'instruire de leur situation et pour me remettre le compte qu'ils en rendent au ministre des Affaires étrangères, j'ai pensé que je ne pouvois me dispenser de vous faire savoir par les six pièces ci-jointes cet état des choses et pour vous témoigner le désir que votre république, ensuite de ses relations particulières avec les Ligues grises, voulût bien s'en autoriser pour leur rappeler ce qu'elles doivent à leur propre dignité dans une circonstance où l'on cherche à la compromettre d'une manière aussi peu compatible avec le droit des gens. Elles ne pourront manquer de sentir la force de ces représentations amicales et la République françoise y reconnoîtra la suite de tous les sages principes qui

caractérisent la république de Zurich et de ses soins invariables pour le maintien de la bonne intelligence. »

Vol. 436, f° 268, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 109 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

e. — *Baden, 30 juillet.* — Barthélemy à M. Nuscheler, statthalter de la république de Zurich. « Un horrible attentat, Monsieur, vient d'être commis contre le droit des gens et contre l'immunité et l'inviolabilité du territoire de la république des Grisons. Messieurs Sémonville et Maret, nommés par la République françoise l'un ambassadeur à Constantinople et l'autre ministre plénipotentiaire à Naples, ont été enlevés le 26 de ce mois sur le territoire grison par des brigands venus du duché de Milan et conduits garrottés sur le territoire milanois. On a également enlevé toutes les personnes qui étoient attachées à la maison de ces deux ministres, ainsi que toutes celles qui étoient de leur suite. On a pris aussi leurs effets de toute espèce. Par un raffinement de la plus cruelle barbarie, on a rejeté Madame de Sémonville, ses deux fils encore très jeunes et ses deux filles, une autre dame, épouse d'un ancien officier général françois infirme et retiré du service, qui a subi le sort des deux ministres, et toutes les femmes qui accompagnoient ces dames, lesquelles se trouvent abandonnées et privées de toutes choses dans le pays des Grisons.

« Je joins ici, Monsieur, une note qui renferme les principaux détails de cette féroce expédition. Veuillez, je vous prie, la présenter aux profondes réflexions ainsi qu'à la juste indignation du Louable Corps helvétique.

« Je vous renouvelle, Monsieur, toutes les assurances de la considération très distinguée que je vous ai vouée. »

Vol. 436, f° 312, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 134, copie, 2/3 p. in-f°.

836. — « Relation de la violation du droit des gens et du territoire grison commise le 25 juillet 1793 par l'enlèvement de M. de Sémonville, ambassadeur de la République françoise à Constantinople, et de M. Maret, ministre plénipotentiaire près la cour de Naples. »

Vol. 437, f° 134 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES

837. — *Baden, 3 août.* — « Le canton de Berne vient de décider ce que je vous avois annoncé qu'il étoit disposé à faire. Vous verrez par la lettre ci-jointe que le Grand Conseil retire du pays de Vaud les deux bataillons allemands qui y étoient répartis et ne les remplacera pas. C'est un surcroît de preuves des dispositions de l'État de Berne et de celles de ses co-alliés pour le solide maintien de la paix, de la neutralité POLITIQUE N° 206.

et d'un bon voisinage. C'est aussi une raison de plus pour nous d'être assurés que ce gouvernement veillera attentivement à ce que les émigrés qui se sont retirés dans le pays de Vaud y observent religieusement l'ordre public et ne se permettent aucune démarche dont nous pourrions avoir sujet de nous plaindre. Vous verrez dans cette même lettre ce qu'on me répond aux observations que j'y avois fait passer sur cette même matière conformément à votre dépêche du 22 juillet.

« Le département du Doubs me demande par la lettre ci-jointe un office qui a pour objet une mesure très convenable, mais j'ai besoin de vos ordres pour me concerter avec l'État de Berne. C'est ce que je réponds au département par une lettre dont je joins ici la copie. Je vous prie, Citoyen ministre, de me donner des instructions à cet égard. »

Vol. 436, f° 348, original, 1 p. 1/3 in-f°.
Vol. 437, f° 155, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 31 juillet.* — Frisching à Barthélemy. Affaires du pays de Vaud, du Valais et des Grisons. Émigrés. « Un certain Rotondo, détenu depuis longtemps en prison à Genève et relâché, vient d'être arrêté à Nion et transféré par ordre de notre sénat à Chillon pour avoir tenu dans un temps des propos incendiaires dans notre pays. On dit aussi qu'il s'est signalé en septembre passé au massacre des Suisses et qu'il a tué de sa propre main Madame la princesse de Lamballe. »

Vol. 436, f° 334, copie, 1 p. 1/3 in-f°.
Vol. 437, f° 155 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

b. — *Besançon, 23 juillet.* — Les administrateurs du département du Doubs à Barthélemy. Ils le prient d'obtenir des Cantons « la faculté demandée par les communautés limitrophes de Berne de changer les anciennes armoiries de France posées sur les bornes de délimitation en celles d'un faisceau d'armes surmonté du bonnet de la liberté. »

Vol. 436, f° 269, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 437, f° 147 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

c. — *Besançon, 23 juillet.* — Les mêmes à MM. du conseil d'État de Neuchâtel. Même sujet.

Vol. 436, f° 269, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 437, f° 148, copie, 1/2 p. in-f°.

d. — *Baden, 1er août.* — Barthélemy aux membres du Directoire du département du Doubs. Accusé de réception des lettres du 12 et du 23 juillet. Même sujet. Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens.

Vol. 436, f° 335, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 148, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

838. — *Zurich, 3 août.* — L'Etat de Zurich au gouvernement des Ligues grises. « M. Barthélemy nous a adressé pour en faire part à tout le L. Corps helvétique l'avis ci-joint que les deux ambassadeurs de la République françoise nommés pour aller à Constantinople et à Naples, MM. de Sémonville et Maret, avoient été arrêtés à leur passage sur votre territoire par des soldats milanois et conduits sur les terres du duché de Milan.

« Eu égard à l'importance de cet événement et à notre confiance confédérale, nous n'avons pas voulu perdre un instant, N. C. F. et A. C., de vous en donner communication, dans la persuasion que vous trouverez dans votre sagesse et votre prudence des moyens pour faire en sorte qu'il ne résulte aucune suite fâcheuse pour votre L. République de cette violation de territoire. »

Vol. 437, f° 155, copie, 1/2 p. in-f°.

839. — *Baden, 3 août.* — Barthélemy à Delhorme. Accusé de réception de la lettre du 29 juillet. Légation de France en Valais.

Vol. 437, f° 157, copie, 1 p. in-f°.

840. — *Quartier général de Saint-Louis, 3 août.* — Le général Falk à Barthélemy. Capitulation de Mayence. Enlèvement de Sémonville et Maret. Incendie de l'arsenal d'Huningue.

Vol. 437, f° 179, copie, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Marienborn, 23 juillet.* — « Articles de la capitulation proposée par le général de brigade Doyré, commandant en chef à Mayence, Cassel et places qui en dépendent. »

Vol. 437, f° 179 v°, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

841. — *Bâle, 3 août.* — Verninac à Barthélemy. Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret. Incendie de l'arsenal de Huningue.

Vol. 437, f° 167, copie, 3/4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

842. — *Baden, 5 août.* — « A peine, Citoyen ministre, le dernier paquet que je vous ai adressé étoit-il parti, que la citoyenne Montgeroult est arrivée chez moi tout éplorée, manquant de tout. Elle sait et a vu toutes les circonstances de l'enlèvement des citoyens Sémonville et Maret, ainsi que de tous les hommes qui étoient avec eux. Je

POLITIQUE N° 207.
Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret.

1. Reçue le 10 août.

l'ai priée d'en dresser une relation détaillée pour que je vous l'envoie. Je ne sais pas encore si elle aura fini son travail avant le départ de mon messager.

« Nos ambassadeurs ont été inhumainement trahis et livrés à l'ennemi après qu'on a eu trouvé moyen de leur faire dépenser pendant leur court séjour en Grisons 30 000 livres. Entourés d'espions et de gens dévoués à l'Autriche, la défiance s'est emparée d'eux et ils ont peut-être fini, comme il arrive presque toujours en pareil cas, par donner la préférence aux conseils les plus séduisants en apparence et les plus perfides en réalité. C'est ainsi qu'on les a détournés de prendre la route de l'Engadine et déterminés à tenir celle de Chiavenne en leur faisant entendre que la frontière étoit à peu près sûre, et qu'un très petit nombre de brigands qu'on y avoit aperçus ne seroïent pas en état de les empêcher de la franchir. Les chefs des Ligues ont donné des ordres aux podestats et gouverneurs pour que les ambassadeurs françois fussent protégés. Ces ordres auroient dû être suffisants si les employés par le gouvernement n'avoient pas été presque tous corrompus. Le podestat de Trahona en Valteline étoit lui-même en embuscade avec un détachement de brigands pour arrêter les voyageurs, si le coup porté à Novate n'avoit pas réussi. Le subdélégué du commissaire de Chiavenne qui avoit signé l'ordre de les laisser passer et de leur prêter main-forte, avoit signé presque en même temps celui d'arrêter *certains François*, c'étoit son terme, et tous leurs bagages. Tout le village de Novate étoit rempli de brigands cachés. Aussitôt que nos voyageurs y arrivèrent, un coup de canon fut tiré sur le territoire milanois; une chaloupe fut aussitôt détachée du bord ennemi pour traverser le lac et vint s'amarrer dans les murs de Novate.

« Cependant nos ambassadeurs étoient dans leur auberge à délibérer sur leur fâcheuse position dont ils ne furent avertis que par des demi-mots, lorsque des cris affreux se font entendre. Les brigands sortent des granges où ils étoient cachés, fondent dans l'auberge; les gens qui composoient l'escorte des voyageurs ou fuient ou couchent en joue toute la compagnie françoise; les huissiers eux-mêmes qui avoient précédé nos ambassadeurs, sont les premiers à les saisir au collet. On repousse les femmes et les enfants à coups de crosse de fusil; on lie les mains à tous les François; on les mène dans la chaloupe où après les avoir liés trois à trois on les attache encore au bateau. On les conduisit au château de Gravedona, sur terre de Milan. On prétend que M. Wilzeck, ministre de l'Empereur à Milan, n'étoit pas loin, occupé à diriger l'exécution d'un plan qui, comme vous le voyez, a nécessairement employé beaucoup de monde et qui s'est exécuté avec la plus extrême docilité de la part de tout le peuple grison. Un habitant de Novate a avoué à la citoyenne Montgeroult qu'on étoit décidé à avoir le citoyen Sémonville mort ou vif. On me dit bien qu'il y a de la fermentation à Coire,

qu'on parle de retenir M. de Cronthal en otage. Des mots ne peuvent pas suffire. Ou le peuple grison, sensible à son honneur et à celui de la France, se portera à un grand éclat pour exiger une satisfaction et prévenir les effets de notre ressentiment, ou bien il prouvera à toute la terre qu'il n'est plus un peuple indépendant, mais absolument soumis au joug autrichien. Je vous avoue que je crains beaucoup avec le magistrat bernois qui m'a écrit la lettre ci-jointe que le résultat de cette insulte ne soit la séparation absolue des provinces conquises par les Ligues grises.

« Les citoyennes Sémonville et Montgeroult ont eu des lettres des prisonniers en date du 30 juillet. Ils étoient traités avec beaucoup d'égards. On ne les sépare point. Beaucoup de personnes ont été les voir et leur porter des paroles de consolation. On leur a porté des fleurs; on fait de la musique sous leurs fenêtres. Ils alloient être transférés à Milan.

« L'Engadine est une partie du pays des Grisons qui renferme le plus de bons citoyens. Indignés de ce qui vient d'arriver, ils ont invité la citoyenne Sémonville à venir recevoir chez eux toutes les consolations qu'ils pourroient lui offrir. Elle s'est transportée parmi eux avec ses enfants.

« Ces deux citoyennes m'ont beaucoup pressé d'envoyer en Grisons une personne de l'ambassade pour recueillir les dépositions, connoître les dispositions du pays et profiter de l'agitation qui paroît s'y manifester en notre faveur. J'ai rejeté cette mesure comme manquant de dignité et de raison. Notre nouveau gouvernement n'étant pas encore reconnu en Grisons, M. de Cronthal n'auroit aucune peine à y faire insulter la personne que j'y enverrois, après que ce peuple a si honteusement laissé livrer nos ambassadeurs. Quant aux dépositions, qu'avons-nous besoin des détails, quand les faits sont aussi éclatants? Je ne suis pas embarrassé qu'un grand nombre d'habitants du pays des Grisons ne prévoient les effets de notre courroux et ne voulussent les éloigner par de belles protestations; mais des regrets partiels et confondus au milieu d'une multitude de traits produits par la plus grande perfidie, ne peuvent servir de rien à notre satisfaction. Mon seul rôle doit être d'attendre des ordres sur ce funeste événement et de laisser apercevoir dans mes correspondances en Grisons qu'il ne peut manquer d'avoir des suites funestes pour les rapports qui subsistent entre les deux peuples.

« Le citoyen Chauvelin est arrivé ici hier. Dans l'état où sont les choses en Grisons et attendu, comme vous savez qu'il est, sur la frontière par les Autrichiens, il est impossible qu'il poursuive son voyage dans ce moment-ci. Il s'arrête à Baden d'où il fera peut-être quelques excursions dans le voisinage jusqu'à ce qu'il ait reçu des instructions de votre part.

« Très certainement nous trouverons dans toute la Suisse la plus grande indignation de ce qui vient de se passer en Grisons et le plus vif empressement à recommander aux Ligues grises, autant que pourront le permettre les rapports presque imperceptibles qui subsistent entre les deux Gouvernements, de se presser de sauver leur dignité et leurs intérêts. L'exemple est effrayant pour les Cantons; il sera profondément senti par eux. Il leur fera d'autant plus apercevoir ce qu'ils pourroient avoir à redouter de la maison d'Autriche, qu'ils ne se dissimulent point les conséquences des vues ambitieuses et conquérantes de nos ennemis, de la prise de Mayence et de la possibilité qu'ils ne veuillent porter bientôt le théâtre de la guerre du côté de Huningue. L'incendie de l'arsenal de cette place, que sans doute ils ont payé, paroît leur indiquer ce projet. Le canton de Bâle, en bon et fidèle voisin, s'est pressé d'envoyer ses pompes à Huningue pour aider à arrêter les progrès du mal. Redoublons donc d'attention et de ménagements envers la seule Puissance qui nous conserve sa foi et sa loyauté, et qui, gardant une frontière infiniment utile pour nous, n'a pas bronché jusqu'à présent dans un système que vous croyez bien qu'une multitude d'intrigues étrangères et intérieures ont cherché avec acharnement à lui faire abandonner. Elle ne s'en départira pas, si nous voulons, nous, persévérer dans celui que nous suivons actuellement à son égard depuis quelque temps. Vous remarquerez ce qu'on me dit dans la lettre de Berne. Ce sera un grand point de tranquillité pour nous et pour Berne quand le bailli actuel de Lausanne aura quitté ce poste, ce qui aura lieu incessamment. C'est un homme très ardent contre nous ; il a de l'appui à Berne; il passe pour favoriser les émigrés, et quoique le parti qui domine à Berne et qui fait triompher le système de la neutralité, ait eu beaucoup de peine à mater ce bailli inquiet, il en est cependant venu à bout dans toutes les circontances un peu graves. Un autre magistrat distingué de Berne m'écrit :

« Je crois toujours pouvoir vous assurer que malgré les sollicitations « étrangères de toute espèce, il y a une grande prépondérance de suf- « frages qui désirent sincèrement la neutralilé et la paix; mais il faut « pour cela qu'on nous ménage, qu'on nous seconde et que la Répu- « blique ait plus de confiance dans ses agents qui voient de près le « résultat des nombreuses combinaisons de nos gouvernements, que « dans les aperçus superficiels d'hommes qui ont beaucoup de génie, « mais qui ne connoissent pas suffisamment les faits, et tirent de fausses « conséquences. »

« La résolution que Berne a prise de rappeler les deux bataillons qui étoient dans le pays de Vaud et l'économie qu'il fait par là, l'ont engagé à augmenter un peu le camp d'instruction pour l'artillerie qui va se former pour vingt jours près de Berne. Il sera de 280 hommes au lieu de 160.

« Mais pour que le sage système que la Convention nationale et le Conseil exécutif ont adopté et suivent envers la Suisse, se soutienne, il ne faut pas que le département du Haut-Rhin puisse persévérer un seul moment dans l'arrêté qu'il vient de prendre, dont je joins ici une copie et qui renverse absolument les mesures décrétées par le comité de Salut public et par le Conseil exécutif, et qui ont été solennellement notifiées au Corps helvétique..... » Sels

Barthélemy insiste de nouveau sur l'impossibilité de réunir la légation de la République françoise en Valais à celle de Genève. Légation de France en Valais.

« Les plus fortes impressions étoient données et une grande partie du mal étoit fait, lorsque vous avez sagement décidé que le citoyen Helfflinger présenteroit le citoyen Delhorme au gouvernement du Valais en qualité de secrétaire de légation. Mais celui-ci est aussi devenu l'objet de fâcheuses préventions. Vous les verrez exprimées dans la copie ci-jointe d'une lettre que le Grand bailli vient d'écrire au citoyen Bacher, que j'accompagne de la traduction de celle que ce magistrat annonce. Cette dernière pièce est par trop misérable. Je suis persuadé que le Grand bailli n'y attache aucune sorte de valeur. Elle n'en a d'autre que de prouver qu'on excite le peuple contre le citoyen Delhorme, qu'on affecte d'avoir peur de lui et de faire tourner à son préjudice les succès mérités qu'il a obtenus à Genève. Il n'est ici question que de préjugés et d'imaginations populaires ; mais comment faire revenir de son erreur un peuple ignorant, superstitieux, et que les prêtres peuvent facilement pousser à des excès? Dans cet état de choses il paroît que le gouvernement du Valais n'osera ou ne voudra pas correspondre avec le citoyen Delhorme. Cet incident est très grave. J'estime qu'il seroit fort important de ne pas le laisser traîner en longueur.....

« Il seroit bien à désirer que les circonstances vous permissent de donner au citoyen Helfflinger l'ordre de prolonger son séjour à Saint-Maurice.

« P.-S. — On attend M. de Buol de retour à Bâle. Il doit être depuis quelques jours à Constance.

« Je joins ici la narration de la citoyenne de Montgeroult, et la copie d'une lettre de Zurich pleine de raison et de vérité. Il est certain que les citoyens Sémonville et Maret ont été mettre à une cruelle épreuve et exposer à de non moins funestes suites le dénuement de moyens de force du gouvernement des Ligues grises et l'existence ainsi que la durée de la souveraineté qu'elles exercent sur la province de la Valteline.

« Cette même lettre vous fera voir que l'arrêté du département du Haut-Rhin du 29 juillet, relatif à la sortie des sels pour la Suisse, va répandre l'inquiétude parmi les Cantons. »

Vol. 436, f° 354, original, 8 p. 3/4 in-f°.
Vol. 437, f° 354, copie, 6 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 3 août.* — Frisching à Barthélemy. Réunion des postes de chargé d'affaires de France à Genève et en Valais. Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens. Retrait des deux bataillons allemands que Berne entretenait dans le pays de Vaud. Changement du bailli de Lausanne.

Vol. 436, fº 353, copie, 1 p. 3/4 in-fº.
Vol. 437, fº 162 vº, copie, 1 p. 2/3 in-fº.

b. — *Colmar, 29 juillet.* — Arrêté du directoire du département du Haut-Rhin ordonnant d'arrêter toutes les voitures chargées de sels à destination de la Suisse.

Vol. 437, fº 163, copie, 1/2 p. in-fº.

c. — *Ernen, 30 juillet.* — Le grand bailli du Valais, Sigristen, à Bacher. Réunion des postes de chargé d'affaires de France à Genève et en Valais.

Vol. 436, fº 315, copie, 3 p. 1/2 in-fº.
Vol. 437, fº 163 vº, copie, 2 p. in-fº.

d. — *Sion, 30 juillet.* — Le châtelain de Sion, Wolffgrand, au grand bailli du Valais. Arrivée du citoyen Delhorme. Inquiétudes que causent ses démarches.

Vol. 436, fº 314, copie, 1 p. in-fº.
Vol. 437, fº 164 vº, copie, 3/4 p. in-fº.

e. — Narration de la violation du droit des gens commise contre les citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens, par la citoyenne Montgeroult. — *Manque.*

f. — *Zurich, 3 août.* — Le trésorier Wyss à Barthélemy. Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens. Arrêté du département du Haut-Rhin relatif aux sels.

Vol. 436, fº 351, copie, 2 p. 1/4 in-fº.
Vol. 437, fº 166 vº, copie, 1 p. 2/3 in-fº.

843. — *Baden, 5 août.* — Barthélemy aux Administrateurs du directoire du département du Haut-Rhin et aux Représentants du peuple députés à l'armée du Haut-Rhin. Sels.

Vol. 437, fº 163 vº, copie, 1/2 p. in-fº.

844. — *Saint-Maurice, 5 août.* — Delhorme à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 3. Difficultés de son installation en Valais comme chargé d'affaires de la République françoise.

Vol. 437, fº 188, copie, 1 p. 3/4 in-fº.

Pièce jointe. — Saint-Maurice, 2 août. — Helfflinger au grand bailli du Valais. Même sujet.

Vol. 437, f° 188 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

845. — *Quartier général de Weissembourg, 5 août.* — Le général Beauharnais à Barthélemy relativement au citoyen Langlois.

Vol. 437, f° 254 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

846. — *Paris, 6 août.* — Deforgues au comité de Salut public. Il fait connaître les détails de l'enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens.

Vol. 436, f° 369, minute, 4 p. in-f°.
Ibid., f° 366, original, 5 p. in-f°.

847. — *Schaffouse, 6 août.* — Lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Nouvelles militaires. Détails sur « un gros ivrogne nommé Pfiffenring, Mayençais, » se disant agent secret de la République française à Vienne.

Vol. 441, f° 170, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

DEFORGUES A BARTHÉLEMY

848. — *Paris, 7 août.* — « J'ai reçu, Citoyen, votre dépêche du 31 juillet relative à l'enlèvement des citoyens Sémonville et Maret. POLITIQUE N° 72.

« Il appartenoit à la maison d'Autriche de donner l'exemple d'un attentat qui viole à la fois tous les principes et toutes les lois des nations. Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens.

« S'il est vrai que le gouvernement des Ligues ait éprouvé à la nouvelle de cet événement la juste indignation qui a dû le saisir, sans doute il ouvrira les yeux sur les dangers qui le menacent, et la Suisse tout entière doit unir ses efforts aux siens pour le soustraire à un joug insupportable, qui bientôt s'étendroit sur elle-même. Aucun des motifs propres à éveiller la sollicitude du Corps helvétique sur les projets de cette ambitieuse maison ne vous sera échappé dans la note que vous avez adressée à Zurich. Je vous serai obligé de m'envoyer copie de cette note, et de me faire part des effets qu'elle aura produits et des mesures qu'elle aura déterminées.

« Vous voudrez bien, si vous ne l'avez fait encore, envoyer au citoyen Noël un exposé de tout ce qui vient de se passer dans les Grisons. Je préviens ce Ministre de la nécessité d'appeler toute l'attention du gouvernement de Venise sur un fait qui doit le convaincre que l'Empereur aspire à la conquête de la Valteline, et qu'il est au moment de réaliser ce projet dont l'effet sera de ceindre la presque totalité des États de cette répu-

blique et d'établir une communication directe entre les États soumis à la maison d'Autriche, en Allemagne et en Italie.

« La citoyenne Sémonville me mande qu'elle a obtenu la permission de se rendre à Chiavenne et de là à Vico-Soprano, en attendant les ordres du gouvernement de Milan. Reconnoîtroit-on déjà l'autorité de ce gouvernement dans les Grisons, au point qu'il pût y tenir en otage des étrangers, et qu'on dût attendre ses ordres pour leur rendre la liberté? Les chefs des Ligues seroient-ils assez avilis pour avoir cette lâche complaisance? Faites sentir, Citoyen, l'indignité de cette conduite à l'État de Zurich, et usez de tous les moyens possibles pour soustraire la citoyenne Sémonville et toutes les personnes qui l'accompagnent, à l'humiliation de devoir la liberté à la pitié d'un tyran.

« Je vous enverrai par le premier ordinaire une lettre de crédit au moyen de laquelle vous serez à même de satisfaire aux engagements contractés par les citoyens Sémonville et Maret dans le pays des Grisons et de pourvoir aux dépenses et aux besoins des citoyennes Sémonville et Montgeroult. L'énormité des frais que l'on a exigés d'eux dans ce pays décèle la plus odieuse intelligence avec le gouvernement de Milan. La conduite du commissaire Paravicini à Chiavenne doit être surtout éclaircie. C'est lui qui paroît eu avoir la part la plus directe aux mesures qui avoient été concertées pour l'enlèvement des deux Ministres. »

Vol. 436, f° 371, minute, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 441, f° 172, original, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 193, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

849. — *Paris, 7 août.* — Deforgues à la citoyenne Sémonville. Accusé de réception de la lettre du 26 juillet. Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret.

Vol. 436, f° 374, minute, 1 p. 1/4 in-f°.

850. — *Baden, 7 août.* — Barthélemy à Darneville. « J'ai reçu, Citoyen, votre lettre du 2 de ce mois. Quand le citoyen Soulavie m'aura fait part de son arrivée à Genève, je me mettrai en correspondance avec lui. »

Vol. 437, f° 167 v°, copie, 1/4 p. in-f°.

851. — *Chambéry, 8 août.* — Le procureur général syndic du département du Montblanc, Favre-Buisson, à Barthélemy. Il le prie de demander l'éloignement des émigrés et des prêtres réfractaires qui se trouvent dans le pays de Vaud. Chaque jour, des hommes et des femmes se rendent auprès d'eux et en reviennent avec « une dose de plus de fanatisme. »

Vol. 437, f° 250, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

852. — *Château-Salins, 8 août.* — L'inspecteur des salines de la Meurthe, Bréban, à Barthélemy. Sels.

Vol. 437, f° 284, copie, 4 p. in-f°.

DEFORGUES A BARTHÉLEMY

853. — *Paris, 9 août.* — « Je vous envoie, Citoyen, copie d'un arrêté du comité de Salut public de la Convention nationale concernant les réclamations de la république de Mulhausen. POLITIQUE N° 73. Affaires de Mulhouse.

« Vous y verrez qu'avant de statuer définitivement sur ces réclamations, on a déterminé qu'il seroit nommé de part et d'autre un commissaire avec ordre d'aller conférer à Mulhausen sur nos rapports commerciaux et nos intérêts respectifs.

« Le citoyen Cattus a été nommé en cette qualité par le Conseil exécutif; on attend son arrivée à Paris pour lui remettre les instructions qui lui sont nécessaires. Il partira aussitôt après pour aller remplir sa mission. »

Vol. 441, f° 174, original, 1 p. in-f°.
Vol. 437, f° 201 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Paris, 20 juillet.* — Arrêté du comité de Salut public. Même sujet.

Vol. 437, f° 201 v°, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 441, f° 166, copie, 1 p. in-f°.

854. — *Paris, 9 août.* — Colchen à Barthélemy. « Les circonstances exigent que quelques-unes de nos affaires restent encore en suspens quelques jours. Les objets du plus grand intérêt qui occupent dans ce moment le Conseil et la Convention doivent nécessairement passer avant tout.

« Je ne vous dirai pas combien l'enlèvement de Sémonville et Maret me cause de peine. Le sort de Maret surtout m'intéresse. Je tremble pour les suites. Vous savez que sa tête avoit été mise à prix dans la Belgique.

« Vous avez bien raison de ne pas vous affecter des sorties que se permet contre vous Soulavie. J'espère qu'on fera bientôt justice de lui. J'ai communiqué au ministre la lettre que vous m'avez écrite à son sujet et celle du magistrat valaisan. Elles n'ont rien ajouté à l'opinion qu'il a de lui. »

Vol. 437, f° 242, copie, 1/2 p. in-f°.

855. — *Paris, 9 août.* — Deforgues à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 437, f° 347 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Paris, 31 juillet.* — Le ministre de la Guerre au ministre des Affaires étrangères. Réclamations de MM. Diesbach et Langalerie.

Vol. 437, f° 347 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

856. — *Paris, 9 août.* — Deforgues à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 27 juillet relative au docteur Engelhardt.

Vol. 436, f° 375, minute, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 203, copie, 1/2 p. inf-°.

857. — *Paris, 9 août.* — Deforgues à Barthélemy. Radiation de la liste des émigrés des frères Pierre et Louis Courten, anciens officiers suisses.

Vol. 437, f° 310, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Paris, 31 juillet.* — Le ministre de l'Intérieur Garat, au ministre des Affaires étrangères. Même sujet.

Vol. 437, f° 310, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — *Metz, 13 juillet.* — Les Administrateurs du directoire du département de la Moselle au ministre de l'Intérieur. Même sujet.

Vol. 437, f° 310 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

858. — *Metz, 9 août.* — Les Administrateurs du département de la Moselle à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 27 juillet relative au docteur Engelhardt.

Vol. 437, f° 281, copie, 1/2 p. in-f°.

859. — *Baden, 9 août.* — Barthélemy à l'avoyer Steiger, de Berne. Accusé de réception de la lettre du 31 juillet. Affaires du Valais et des Grisons. Plaintes au sujet d'un article publié par la Gazette de Berne sur l'enlèvement des citoyens Sémonville et Maret.

Vol. 437, f° 168 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

LE GÉNÉRAL FALK A BARTHÉLEMY

860. — *Quartier général de Saint-Louis, août* [1]. — « Je dois vous prévenir que le 7 de ce mois il a réussi aux malveillants d'exciter une insurrection dans l'armée. J'étois dans ce moment à Reinach avec le général Vieusseux pour me concerter sur la défense de la Birs. Vers

1. La date est en blanc dans le manuscrit.

quatre heures, on m'a envoyé un exprès qui m'a appris cette malheureuse affaire. Citoyen, m'a-t-on dit, ne retournez pas à votre quartier général; vous seriez pendu. Je me suis mis sur-le-champ dans une voiture et je me suis rendu à mon quartier. En chemin on m'a fait savoir qu'il y avoit deux représentants du peuple arrivés. Je suis entré chez moi; je me suis transporté chez eux. On avoit déjà arrêté le général Monter. Cette arrestation avoit déjà calmé un peu les furieux. Ils ne me disoient rien. D'ailleurs ma présence peut les avoir déroutés. Mais aussi longtemps que j'étois absent, il ne s'agissoit rien moins que de me pendre ou de me couper la tête. Je déclarai aux représentants que je ne pouvois continuer le commandement de cette armée, n'ayant point sa confiance; que je leur remettois ma démission qu'ils ont acceptée le lendemain. Certainement, en bon et fidèle républicain, je ne pouvois exposer ma patrie à un désastre qu'une entière désorganisation auroit pu occasionner. J'attends le général Vieusseux qui est le plus ancien pour lui remettre le commandement et ensuite me retirer dans mes foyers et vivre tranquille. Cependant je ne cesserai, autant que mes forces me le permettront, d'aider à défendre la patrie, même avec un fusil sur l'épaule, mais je n'accepterai jamais aucun commandement. Permettez-moi de vous marquer tous mes regrets de ne plus avoir de relation avec quelqu'un qui m'a inspiré la plus grande confiance pour le bien public. Il m'auroit été très doux de continuer d'y coopérer avec vous, mais des circonstances aussi fâcheuses et aussi inattendues m'en privent. »

Vol. 437, f° 242, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

861. — *Baden, 10 août.* — « J'ai reçu, Citoyen ministre, votre dépêche du 31 du mois dernier. Vous aurez appris peu de jours après l'avoir écrite, l'enlèvement des citoyens Sémonville et Maret, fruit à la fois de leur bruyante manière de voyager en Suisse et de leur précipitation en Grisons, de l'audace de la maison d'Autriche, de la triste situation du gouvernement des Ligues grises et de l'horrible caractère des habitants des provinces de la Valteline et de Chiavenne. Je joins ici la copie d'une lettre qui m'est écrite par une personne très respectable du pays des Grisons. Vous y verrez qu'on y dément un trait dont je vous avois rendu compte et qui eût été bien perfide de la part du gouverneur de la Valteline. Mais à ce point là près, il ne manque rien aux trahisons du bailli de Trahona en Valteline et du lieutenant baillival de Chiavenne qui paroissent avoir concerté leur plan autant avec le gouvernement de Milan qu'avec quelques familles principales du pays des Grisons. Telle est cependant notre position à la suite de cet attentat que tout ce que

POLITIQUE N° 208.

Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens.

1. Reçue le 16 août.

nous ferons pour en tirer une juste vengeance tournera encore plus à l'avantage de notre ennemi. Il est vraisemblable qu'il a calculé que les effets de notre ressentiment contre les Grisons et les soins qu'ils chercheroient à prendre pour le prévenir, n'aboutiront qu'à leur faire perdre plus tôt ces provinces sur lesquelles il exerce déjà des droits si insultants.

« J'apprends par une lettre de Coire du 5 que la première que l'État de Zurich y a écrite en accompagnement de la mienne a un peu étonné les malveillants et leur a inspiré quelque crainte. On prétend qu'il y a assez de chaleur dans les esprits pour que le magistrat de Coire ait été obligé de faire afficher une invitation au peuple de respecter la personne du Ministre impérial. Je doute de cette démarche, puisqu'on ne m'en fait pas mention. Au contraire, tout m'annonce que les malheureuses divisions qui agitent sans cesse cette nation inquiète, ne se manifestent pas de manière à me faire penser qu'elle ne soient pas toutes dominées plus que jamais par la crainte de la puissance autrichienne. Les chefs des Ligues n'éprouvent qu'embarras et confusion; nous n'apprenons point qu'ils aient adressé aucune réquisition au gouvernement de Milan; il est surtout remarquable qu'ils n'aient pas encore répondu à l'État de Zurich.

« C'est dans ces circonstances que la diète des Ligues grises qui se rassemble deux fois dans l'année se tiendra, suivant l'usage, le 26 de ce mois. La citoyenne Sémonville, persuadée qu'un nombre assez considérable de communes sont disposées à se déclarer pour nous, continue de me presser d'envoyer une personne en Grisons, dont la mission seroit d'animer et d'étendre cette bonne disposition. Elle ne doute pas que si je puis autoriser cette personne à dépenser 60 000 livres et amener les Suisses à se déclarer pour venger l'insulte faite aux Grisons, ceux-ci se montreront fortement contre la maison d'Autriche. Je ne discute les idées de la citoyenne Sémonville que parce que je sais qu'elles font le sujet pressant des lettres qu'elle écrit à plusieurs membres du Comité de Salut public. Jamais on n'amènera le Corps helvétique à prendre fait et cause pour les Ligues grises et à confondre ses intérêts avec les leurs. Le peuple suisse a beaucoup de moralité; le peuple grison n'en a point du tout. La différence de mœurs a établi entre eux une extrême indifférence, un véritable éloignement. Aussi longtemps que cette cause subsistera, on ne les rapprochera point.

« Je ne suis pas étonné que la cupidité des Grisons voulût nous entraîner à verser de l'argent à la prochaine diète. J'ai eu une longue expérience en Suède du goût de ces assemblées. Nous ferions en Grisons des frais inutiles et nous éprouverions de nouvelles trahisons, car le peuple qui tient beaucoup du caractère italien se complaît singulièrement dans les trahisons et dans le développement de l'intrigue. Les diètes sont très fréquemment orageuses; il est naturel de croire que la prochaine le sera beaucoup. Mais comme nous sommes très loin de lui,

notre dignité nous oblige de guider notre marche d'après les localités. Il faut bien que de lui-même il fasse quelque grand mouvement pour se venger, pour nous venger. S'il ne se manifeste point, il ne nous restera d'autre parti à prendre que de le punir par le seul moyen que nous ayons pour l'atteindre. Peut-être aussi, entrant avec grandeur dans les embarras extrêmes de sa situation, estimerons-nous qu'il nous convient de mettre des bornes à notre ressentiment et alors nous laisserons subsister les pensions des soldats invalides; mais nous noterons d'infamie les Salis-Marschlins et les Salis-Zizers; nous supprimerons celles dont ils pourroient jouir; nous n'accorderons point d'indemnités au régiment de Salis-Marschlins, car le chef de ce corps et son frère, ci-devant notre chargé d'affaires en Grisons, se sont singulièrement remués pour nous nuire.

« Ainsi, sous tous les rapports, je crois qu'il seroit malséant que j'envoyasse une personne en Grisons, qui ne pouvant, jusqu'à ce que j'eusse des ordres de votre part, agir qu'obscurément, ne serviroit qu'à nous compromettre. C'est bien par l'accusation d'avoir employé des moyens détournés qu'on prétend m'attaquer dans la brochure ci-jointe qui a été imprimée à Lausanne. Cette inculpation est aussi fausse que tout ce que dit la Gazette ci-jointe de Berne sur l'enlèvement des citoyens Sémonville et Maret. Il m'a paru nécessaire d'adresser des plaintes à Berne sur ces deux productions qui indiquent de la partialité de quelques-uns des principaux personnages de l'État. Je connois trop mes devoirs et je me respecte trop moi-même pour oublier jamais qu'une marche loyale est toujours la plus utile comme la plus honorable.

« J'ai fait voir votre lettre au citoyen Chauvelin. Elle ne fait que ranimer en lui le désir empressé qu'il a de se rendre à son poste. Mais je vous avoue que je suis encore embarrassé ponr lui donner un conseil. Le danger du reste ne l'effrayeroit point. Mais en considérant bien toutes choses, il paroît qu'il est nécessaire de savoir, avant qu'il se mette en route, d'une part, ce qui se passera en Grisons, de l'autre, ce que vous aurez décidé sur l'événement du 25 juillet. Peu de jours nous instruiront sur l'un et l'autre point.

« L'archiduchesse de Milan a expédié un courrier à la citoyenne Sémonville pour lui faire savoir que, supposant qu'elle étoit sans secours, elle lui envoyoit cent louis. La citoyenne Sémonville, quoiqu'en effet elle manque de tout, a refusé de les accepter.

« La citoyenne Montgeroult, qui s'est réfugiée ici, a reçu une réponse du comte Wilzeck, ministre de l'Empereur à Milan, qui lui mande que tous ses effets sont encore sous les scellés et qu'ils lui seront rendus. La lettre est datée du 3 du château où ce ministre s'étoit transporté près du lac de Chiavenne pour présider à l'enlèvement de nos ambassadeurs. Ils ont écrit du 3 qu'ils continuoient d'être bien traités, qu'on les laissoit se communiquer entre eux autant qu'ils vouloient et qu'ils alloient partir pour Mantoue où il étoit décidé qu'ils resteroient.

« Il faut d'autant moins se flatter que le Corps helvétique veuille se manifester dans la contestation quelconque que le gouvernement des Ligues grises va avoir avec celui de Milan qu'il se prépare peut-être un ordre de choses qui deviendra très embarrassant pour les Cantons. Les troupes augmentent un peu dans le Brisgau. Si, comme il est vraisemblable, des dispositions se font bientôt dans cette partie pour attaquer le département du Haut-Rhin et surtout Huningue, vous pouvez juger de la presse dans laquelle les Cantons vont se trouver. Il est bien essentiel que nous les maintenions dans l'assiette ferme qu'ils ont conservée jusqu'ici et dont ils désirent beaucoup de ne pas s'écarter. Evitons tout ce qui pourroit donner lieu à des mécontentements partiels et servir la malveillance qui travaille sans cesse à précipiter les Suisses dans des mesures préjudiciables pour eux-mêmes autant que pour nous.

Affaires du Valais.

« L'affaire du Valais est fort délicate. J'ai bien peur que dans l'excessive frayeur que les aristocrates genevois et les prêtres ont inspirée dans tout ce pays contre les citoyens Soulavie et Delhorme, le gouvernement du Valais ne se trouve entraîné à perdre un peu de vue ce qu'il doit à la dignité et aux droits de la nation françoise.....

Sels.

« L'arrêté du département du Haut-Rhin relativement aux sels dont je vous ai entretenu par ma dernière lettre est encore une circonstance fâcheuse qui a sur-le-champ produit un mauvais effet partout, car chacun se demande si la France veut absolument que la Suisse ne puisse tirer que des États autrichiens uniquement tous les objets de première nécessité pour elle. Heureusement le départ^ement du Haut-Rhin vient de m'écrire à ce sujet une lettre très satisfaisante dont je m'empresse d'instruire le Corps helvétique.....

« P.-S. — Je reçois à l'instant une lettre de Zurich dont je joins ici une copie. Elle contient des réflexions fort sensées sur les Grisons et sur le Valais. Je vois que le Directoire a reçu des lettres de ces deux pays. Je vais tâcher d'en avoir promptement des expéditions. Je suis bien aise d'apprendre que le gouvernement des Ligues grises ait écrit avec quelque énergie à celui de Milan. Nous ne pouvous guère attendre que ses réclamations seront écoutées d'un voisin audacieux et qui se rit de la foiblesse de cette petite république et du peu d'empire qu'il lui permet d'exercer sur ses propres provinces; mais au moins un langage ferme peut servir à réunir le peuple grison et à intéresser à sa cause le peuple suisse. Je me défie extrêmement, ainsi que le magistrat de Zurich, de l'ardeur qui paroît se manisfester pour les couleurs françoises dans un petit district des Ligues grises. Ce pourra très bien être pour la cour de Vienne un prétexte semblable à celui dont l'impératrice de Russie et le roi de Prusse se sont servis pour déchirer de nouveau la Pologne. »

Vol. 436, f° 378, original, 8 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 118 v°, copie, 5 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Bergun, 3 août.* — Salis-Scevis à Barthélemy. Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens.

Vol. 436, fº 349, copie, 2 p. 1/2 in-fº.
Vol. 437, fº 184 vº, copie, 1 p. 3/4 in-fº.

b et c. — Deux pièces imprimées. — *Manquent.*

d. — *Colmar, 3 août.* — Les Administrateurs du département du Haut-Rhin à Barthélemy. Ils lui communiquent l'arrêté du 27 juillet par lequel ils ont arrêté momentanément l'exportation des sels en Suisse, par crainte de manquer de cette denrée.

Vol. 437, fº 190 vº, copie, 3/4 p. in-fº.

e. — *Colmar, 27 juillet.* — Arrêté du directoire du département du Haut-Rhin. Sels.

Vol. 437, fº 191, copie, 2 p. in-fº.

f. — *Zurich, 9 août.* — Le trésorier Wyss à Barthélemy. Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens. Des voyageurs venus des Grisons assurent que dans le district du Prettigaw on a arboré publiquement la cocarde tricolore. Affaires du Valais.

Vol. 436, fº 376, copie, 2 p. 1/2 in-fº.
Vol. 437, fº 185 vº, copie, 3 p. in-fº.

862. — *Zurich, 10 août.* — Le Directoire de Zurich à l'État de Bâle. Il lui communique la lettre par laquelle le Valais demande conseil au Corps helvétique au sujet de la reconnaissance d'un nouveau résident de la République française.

« L'opinion provisoire de notre État à ce sujet est qu'il pourroit y avoir beaucoup d'inconvénients à ce que le Corps helvétique s'ingérât dans cette affaire et qu'il étoit infiniment préférable de s'en rapporter aux soins et à la haute sagesse de la république du Valais pour prendre la détermination qui convient à sa position. »

Vol. 437, fº 251 vº, copie, 2/3 p. in-fº.

863. — *Baden, 10 août.* — Barthélemy à Deforgues. Réclamation du citoyen Grandcour, de Genève, et de la famille Reding, de Glaris.

Vol. 437, fº 187, copie, 1 p. in-fº.

864. — *Baden, 10 août.* — Barthélemy à Deforgues. Il communique une lettre de M. Paul Pourtalès, « frère du célèbre négociant suisse de ce nom, » qui demande la mise en liberté du citoyen Louis Pahud, bourgeois d'Yverdon.

Vol. 437, fº 187 vº, copie, 1/3 p. in-fº.

865. — *Baden, 10 août.* — Barthélemy au ministre de la Guerre Bouchotte. Réclamation du lieutenant-colonel Frey.

Vol. 437, f° 187 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

866. — *Baden, 10 août.* — Barthélemy à Delhorme. Accusé de réception de la lettre du 5. Légation de France en Valais.

Vol. 437, f° 190, copie, 3/4 p. in-f°.

867. — *Baden, 10 août.* — Barthélemy aux Administrateurs composant le directoire du département du Haut-Rhin. Accusé de réception de la lettre du 3 et de l'arrêté du 27 juillet. Sels.

Vol. 437, f° 192, copie, 2 p. in-f°.

868. — *Berne, 10 août.* — Frisching à Barthélemy. Emigrés. Affaires du Valais, des Grisons et de Berne.

Vol. 437, f° 240 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

DEFORGUES A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 74.

Affaires de Berne.

869. — *Paris, 11 août.* — « J'ai reçu, Citoyen, avec votre lettre n° 206 en date du 3 de ce mois les différentes pièces qui y sont annoncées.

« L'ordre qu'a donné l'État de Berne pour le rappel des deux bataillons allemands qui étoient répartis dans le pays de Vaud, est, comme vous l'observez, une preuve de ses dispositions pour le maintien de la paix, de la neutralité et d'un bon voisinage. Il suppose aussi une entière et juste confiance dans les dispositions de la République à l'égard du Corps helvétique et, sous ce rapport, le Conseil exécutif n'a pu apprendre qu'avec satisfaction la résolution prise par l'État de Berne.

« Cette résolution et la surveillance que l'on paroît disposé à porter sur la conduite des émigrés qui se trouvent dans le pays de Vaud, concourent efficacement à détruire les préventions et les défiances qui peuvent encore subsister contre le gouvernement de Berne parmi les patriotes de nos frontières.

« Je vous autorise sans nulle difficulté à faire près de ce gouvernement les démarches nécessaires pour que les bornes qui servent de limites entre l'État de Berne et la France, et qui portent les anciennes armoiries de France, soient remplacées par d'autres qui présenteront des faisceaux d'armes surmontés du bonnet de la liberté. »

Vol. 436, f° 394, minute, 1 p. in-f°.
Vol. 441, f° 175, original, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 204, copie, 3/4 p. in-f°.

870. — *Vico Soprano, 11 août.* — La citoyenne Sémonville à Deforgues. Elle demande des instructions et des fonds pour acquitter diverses dettes. Les Grisons sentent vivement l'injure qui leur a été faite. Elle insiste pour qu'un agent spécial soit envoyé dans le but de tirer parti de ces bonnes dispositions. La Convention devrait également décréter que si, dans le délai de six mois, les Grisons n'ont pas rendu raison à la France de l'attentat commis contre nos ambassadeurs, tous les sujets des Ligues seront expulsés du territoire de la République.

Vol. 436, f° 395, original, 7 p. 1/2 in-4°.

871. — *Paris, 11 août.* — Deforgues au comité de Salut public relativement au docteur Engelhardt.

Vol. 436, f° 393, minute, 1 p. 1/4 in-f°.

872. — *Saline de Chaux, 11 août.* — L'inpecteur général des salines du Jura et du Doubs à Barthélemy. Sels.

Vol. 437, f° 286, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

DEFORGUES A BARTHÉLEMY

873. — *Paris, 12 août.* — « D'après les détails, Citoyen, que vous m'avez transmis par vos lettres n°s 205 et 207, il n'est plus possible de douter qu'un grand nombre de particuliers grisons et notamment plusieurs podestats, baillis et employés du gouvernement des Ligues grises, aient concouru à l'enlèvement des citoyens Sémonville et Maret. Nous serions en conséquence dans le cas de rompre ouvertement avec ce gouvernement; mais, comme vous l'observez, il seroit à craindre que cette rupture en rendant plus nécessaire aux Grisons l'appui de la maison d'Autriche ne devînt pour celle-ci l'occasion d'accomplir sans résistance son projet d'envahissement des provinces de la Valteline, de Chiavenne et de Bormio. D'un autre côté, l'effet de cette mesure seroit de nous priver de toute communication avec l'Italie, puisque le pays des Grisons nous offre aujourd'hui les seuls passages par lesquels nous puissions encore y parvenir librement.

POLITIQUE N° 75.

Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens.

« J'estime donc que nous devons nous borner à faire sentir au gouvernement des Ligues combien est outrageante pour lui l'entreprise que la maison d'Autriche vient de se permettre sur son territoire, et combien il est nécessaire qu'il obtienne une juste et prompte réparation de l'atteinte portée à son indépendance, en exigeant la réintégration des deux ministres de la République françoise dans le pays et le lieu où ils ont été enlevés. Peut-être pourroit-on les amener à constituer le Ministre impérial pour otage jusqu'au moment où les citoyens Sémonville et Maret auroient été

remis en liberté. Vous voudrez bien adresser à ce sujet une déclaration au gouvernement des Ligues et le prévenir que comme il est manifeste qu'un grand nombre de particuliers grisons et même des préposés du gouvernement ont concouru par la plus insigne perfidie au complot des Autrichiens contre nos Ministres, la République françoise est dans la confiance qu'ils seront incessamment poursuivis comme violateurs du droit des gens et traîtres à leur pays; qu'à défaut d'une punition exemplaire et rigoureuse contre eux, la France ne pourroit voir dans l'indulgence de ce gouvernement qu'une approbation tacite de la conduite qu'ils ont tenue ; que leur délit devenant ainsi un délit national, la République françoise se verroit obligée de suspendre et même du supprimer à jamais les pensions militaires et autres dont jouissent un grand nombre de Grisons, et qu'elle prendroit d'ailleurs toutes les mesures nécessaires pour s'assurer une juste vengeance. »

Vol. 436, f° 404, minute, 2 p. in-f°.
Vol. 441, f° 176, original, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 204 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

874. — *Paris, 12 août.* — Colchen à Barthélemy. Sels. Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens. « La situation du dernier inspire surtout le plus vif intérêt. Il a de vrais amis dans toutes les personnes qui le connoissent. Vous l'avez vu pendant vingt-quatre heures : vous devez être le sien. »

Vol. 437, f° 205, copie, 1/2 p. in f°.

875. — *S. l., 12 août.* — Helfflinger au ministre des Affaires étrangères. Légation de France en Valais. Violation du territoire valaisan par les Piémontais.

Vol. 437, f° 196, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

876. — *Saint-Maurice, 12 août.* — Helfflinger à Bacher. Légation de France en Valais. Violation du territoire valaisan par les Piémontais.

Vol. 437, f° 245 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Pièce jointe. — *Sierre, 9 août.* — Le grand bailli du Valais à Helfflinger. Légation de France en Valais.

Vol. 437, f° 246, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

877. — *Saint-Maurice, 12 août.* — Helfflinger à M. de Courten, commandant en chef les troupes de la république du Valais. Violation du territoire valaisan par les Piémontais.

Vol. 437, f° 255 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

878. — *Sion, 12 août.* — Le grand bailli du Valais à Helfflinger. Accusé de réception de la lettre du 11. Légation de France en Valais.

Vol. 437, f° 256 v°, copie, 1 p. in-f°.

879. — *Genève, 13 août.* — Soulavie à Barthélemy. Violation du territoire valaisan par les Piémontais. Légation de France en Valais. Levées d'hommes à Carouge, Chambéry, Annecy et districts voisins sur la réquisition du général qui commande dans la Tarentaise.

Vol. 437, f° 244 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

880. — *Genève, 13 août.* — Note de Soulavie au Comité de sûreté de Genève. Les Piémontais ayant violé le territoire valaisan pour pénétrer en Savoie, le résident de la République française demande à Genève de prêter ou de vendre au district de Carouge quatre canons avec caissons garnis et environ deux cents fusils, et de mettre à sa disposition quelques canonniers de bonne volonté.

Vol. 437, f° 295 v°, copie, 1 p. in-f°.

881. — *Montey, 13 août.* — M. de Courten à Helfflinger. Violation du territoire valaisan par les Piémontais.

Vol. 437, f° 256, copie, 1/2 p. in-f°.

882. — *Saint-Maurice, 13 août.* — Helfflinger au grand bailli du Valais. Même sujet.

Vol. 437, f° 256, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1].

883. — *Baden, 14 août.* — « J'ai reçu, Citoyen ministre, votre dépêche du 7 de ce mois. On doit m'envoyer incessamment la lettre que les chefs des Ligues grises ont écrite au Directoire de Zurich. Ce n'est qu'une pièce provisoire par laquelle ils lui annoncent une relation détaillée de tout ce qui s'est passé le 25 du mois dernier. La lettre dont je parle ne renferme que le rapport du lieutenant baillival de Chiavenne qui cherche à se justifier en prétendant qu'il avoit le droit de faire arrêter et mettre à l'amende nos voyageurs pour avoir pris une escorte à Chiavenne sans son consentement. Mais puisqu'ils avoient pu obtenir à Coire une foible escorte qui avoit besoin d'être augmentée à mesure qu'ils approchoient du danger, il est clair que les assertions de ce lieutenant baillival ne servent à prouver que sa cupidité et sa trahison.

POLITIQUE N° 209.

Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens.

1. Reçue le 19 août.

« Mais ce qui m'étonne beaucoup, c'est que, ainsi que vous le verrez par la lettre ci-jointe de Zurich, les chefs des trois Ligues marquent au Directoire d'avoir fait de fortes remontrances au gouvernement de Milan sur l'enlèvement de nos voyageurs et ne lui communiquent pas la teneur de leur office. Ce procédé est au moins bien froid envers une puissance que les Grisons devroient vivement chercher à intéresser à leur cause.

« Je n'ai pas moins lieu d'être surpris de les trouver aussi peu empressés à notre égard. Je n'ignore point que notre nouveau gouvernement n'est pas encore reconnu du leur, mais cette difficulté d'étiquette diplomatique peut-elle leur faire perdre de vue un seul instant l'horrible attentat qui a été porté sur leur territoire à notre dignité et à leur indépendance? On m'avoit marqué dans les premiers moments de Coire qu'il étoit question de m'envoyer de la part du gouvernement des Ligues une personne dans la vue de m'expliquer tous les faits et d'éclairer par moi le Conseil exécutif et la Convention nationale. Non seulement cette mission n'a pas eu lieu, mais même il est très remarquable que les chefs des Ligues n'aient pas eu la pensée d'inviter l'État de Zurich de me communiquer ce qu'ils lui écrivent pour leur justification. Cette conduite est choquante, et n'est pas plus recommandable à nos yeux qu'à ceux du Corps helvétique. Si le gouvernement des Ligues ne court pas de lui-même au-devant des moyens de nous prouver son indignation et de la manifester; s'il ne fait rien pour prévenir la nôtre contre lui, il se rend coupable envers nous, son indifférence devient un grand tort, elle provoque les soupçons et indique une odieuse partialité. Je ne me dissimule ni sa foiblesse, ni ses embarras qui proviennent autant de ses divisions que de l'impuissance de ses moyens, mais encore faut-il bien qu'on ne nous donne pas sujet de penser qu'on s'occupe peu de l'éclatant outrage fait à la nation françoise et encore moins des mesures à prendre pour le réparer au moins autant qu'il est possible, en nous instruisant de ce qu'on fait à cet effet.

« Je veux bien croire que le gouvernement n'a pas pu empêcher les horribles vexations pécuniaires que nos voyageurs ont éprouvées dans les arrangements de leur marche; mais, comme il n'en a pris aucune connoissance, elles déposent autant contre sa négligence que contre la profonde immoralité du peuple grison. Celle-ci vient encore de se manifester d'une manière bien choquante, du moins on me le marque ainsi de Coire. Les habitants de l'Engadine avoient appelé au milieu d'eux la citoyenne Sémonville et ses enfants par un sentiment qui paroissoit dicté par la sensibilité. On a exigé d'elle dans les auberges des prix si exagérés qu'elle a été obligée de retourner à l'instant à Vico Soprano où elle avoit trouvé quelques cœurs généreux.

« Elle m'avoit aussi mandé, et la citoyenne Montgeroult me l'a aussi répété, qu'elle ne pouvoit point s'éloigner sans la permission du gouvernement de Milan. Je ne crois point à la vérité de ce fait. Il est possible que dans le premier désordre on l'ait persuadé à la citoyenne Sémonville,

mais il n'y a nul doute qu'elle ne puisse partir du pays des Grisons quand cela lui conviendra.

« Quant aux coupables qui ont comploté pour l'enlèvement de nos ambassadeurs, les chefs des Ligues ou la Diète, quand elle sera convoquée, ne manqueront pas d'en trouver, s'ils veulent en trouver. Je ne parlerai point ici des principales branches des Salis qui ont parfaitement bien secondé les vues et obéi aux ordres de M. de Cronthal; mais je citerai le podestat de Trahona, le lieutenant baillival de Chiavenne et un Paravicini, officier dans le ci-devant régiment de Salis-Marschlins, qui a impudemment trompé et trahi nos voyageurs.

« Il ne faut jamais perdre de vue le caractère immoral et corrompu du peuple grison, ses haines, ses divisions, ses intrigues qui font à la fois son existence et son malheur. Ne vois-je pas tous ces indignes traits dans l'histoire et dans mes correspondances journalières? Mon cœur se soulève chaque fois que je reçois des lettres de ce pays-là. C'est à qui dira plus de mal l'un de l'autre et à qui parviendra plutôt à me faire épouser ses ressentiments. Je ne connois jusqu'ici parmi tous mes correspondants qu'un homme vraiment respectable, sage et éclairé. Ce docteur Bansi en qui le citoyen Noël a cru voir en passant à Coire un excellent patriote, la citoyenne Montgeroult, qui l'a beaucoup fréquenté et entretenu, assure ne voir en lui qu'un intrigant et un espion de l'Autriche, de sorte qu'on ne sait sur qui reposer sa confiance.

« Vous aurez trouvé, je pense, que je ne me suis peut-être pas assez étendu dans ma note au Corps helvétique du 30 juillet, mais pressé par le temps comme je l'étois, il m'a paru que je devois me borner à fixer l'attention des Cantons sur les conséquences que peut amener un événement aussi terrible. J'ai fait suivre de près dans mes correspondances avec les chefs des États helvétiques tous les détails et tous les développements qu'il comporte. J'ai pu bien plus sûrement de cette manière dire de tous les côtés ce que la Suisse a à redouter du gouvernement autrichien si elle ne s'occupe pas des moyens de venger l'horrible attentat qu'il a osé commettre sur un territoire neutre voisin et en quelque sorte allié de quelques États de la Suisse. Me blâmera-t-on de n'avoir pas adressé au Corps helvétique un manifeste contre la maison d'Autriche? Je n'hésite pas à affirmer que j'aurois mis le Directoire dans un grand embarras et qu'il auroit fini par décider de ne pas faire circuler mon mémoire afin de ne pas exposer le Corps helvétique à quelque déclaration menaçante de la cour de Vienne. Ceci sans doute peut être attribué à foiblesse et à manque d'énergie de la part du Corps helvétique, mais dans l'état où sont les affaires générales de l'Europe, on pourroit y voir tout aussi bien les motifs suivants. Toutes les réponses que j'ai reçues et dont je vous ai fait connoître les principales, m'ont bientôt appris que le Corps helvétique, tout en abhorrant l'acte du 25 juillet et tout en en redoutant les suites, n'est point disposé à prendre fait et cause pour les

Grisons, parce qu'il n'a aucune estime pour ce peuple et parce qu'il sent bien que son intervention le tireroit nécessairement d'un système auquel il ne renoncera que quand il se verra attaqué lui-même.

« Quoique la citoyenne Sémonville ait instruit le citoyen Noël de tout ce qui s'est passé, je ne néglige pas de lui écrire de mon côté sur un événement dont les conséquences seroient encore bien plus funestes pour la république de Venise que pour la Suisse. Je ne sais pourquoi j'ai négligé de vous envoyer copie de la réponse que le comte Wilzeck, ministre impérial à Milan, a fait à la citoyenne Montgeroult. Je la joins ici.

« La lettre de Zurich parle aussi des difficultés diplomatiques qui se sont élevées dans le Valais, je ne néglige rien pour tâcher de les aplanir et surtout pour persuader de nos intentions parfaitement amicales.

« M. de Buol, qui est dans ce moment à Berne, n'a certainement pas acquis des droits à l'estime des Cantons pour la part qu'il a eue à l'enlèvement de nos ministres sur le territoire des Grisons.

« L'État de Berne a la pensée de congédier et de dissoudre son régiment de Watteville qu'il a entretenu au complet depuis sa sortie de France. C'est certainement une charge fort onéreuse pour ce Canton, mais je vous avoue que je suis fâché de voir qu'il veut s'en libérer, car il ne nous convient pas que la Suisse se dégarnisse totalement de ses moyens de défense.

« Le lord Robert Fitz-Gérald, ministre d'Angleterre en Suisse, a notifié ces jours derniers à Berne où il demeure l'arrivée de la flotte angloise dans la Méditerranée.

« Les avis que nous avons ici de temps en temps par des déserteurs piémontois ne permettent pas de douter que la situation de l'armée du roi de Sardaigne ne soit très mauvaise.

« Les négociants de Bâle apprennent de Francfort que les Autrichiens transportent les prisonniers françois dans le bannat de Temeswar. »

Vol. 436, f° 406, original, 6 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 193 v°, copie, 4 p. 1/2 in-f° [1].

Pièces jointes. — a. — *Zurich, 12 août.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Affaires du Valais. Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens.

Vol. 436, f° 399, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 239 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — *Algaro, sur le lac de Côme, 30 juillet.* — M. de Wilzeck, ministre impérial à Milan, à la citoyenne Montgeroult. Son mari se porte bien; on a pour lui tous les égards compatibles avec sa position. On lui rendra ses

1. Par suite d'une erreur de reliure, la fin de cette pièce se trouve au f° 222.

effets dès que les scellés apposés sur toutes les malles auront pu être levés.

Vol. 436, f° 313, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 437, f° 240 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

884. — *Baden, 14 août.* — Barthélemy à Deforgues. Pensions de François-Frédéric Wyss, citoyen de Berne, ci-devant aide-major du régiment de Hallwyl, au service de la marine.

Vol. 437, f° 242 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

885. — *Baden, 14 août.* — Barthélemy à Deforgues et aux administrateurs du département du Tarn. Requête de Marianne Hugonin, née à Vevey, femme du citoyen Moncamp, de la Canne, département du Tarn.

Vol. 437, f° 242 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

886. — *Baden, 14 août.* — Barthélemy au ministre de la Guerre. Réclamations des officiers subalternes du régiment de Steiner.

Vol. 437, f° 243, copie, 1/2 p. in-f°.

887. — *Baden, 14 août.* — Barthélemy aux administrateurs du département du Doubs. Réclamation de la maison Pourtalès, de Neuchâtel.

Vol. 437, f° 243, copie, 1/2 p. in-f°.

888. — *Baden, 14 août.* — Barthélemy à la municipalité de Pontarlier. Réclamation de la maison Fornachon et Sillimane, de Neuchâtel.

Vol. 437, f° 243 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

889. — *Genève, 14 août.* — Note du Comité de sûreté de Genève en réponse à celle du résident de la république française de la veille demandant des armes pour le district de Carouge. On ne peut faire droit à cette requête, qui constituerait une violation flagrante de la neutralité.

Vol. 437, f° 296, copie, 3/4 p. in-f°.

890. — [*Saint-Maurice*], *14 août.* — Helfflinger au grand bailli du Valais. Accusé de réception de la lettre du 12. Légation de France en Valais. Extradition du nommé Fillion.

Vol. 437, f° 257, copie, 3/4 p. in-f°.

891. — *Berne, 14 août.* — Frisching à Barthélemy. Affaires du Valais et des Grisons.

Vol. 437, f° 201, copie, 1 p. in-f°.

892. — *Genève, 14 août.* — Soulavie à Barthélemy. Détails sur son voyage à Saint-Maurice. Violation du territoire valaisan par les Piémontais. Émigrés.

Vol. 437, f° 260, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

893. — *Mercredi, 14 août.* — N° 271 du journal *le Républicain français.*

Vol. 437, f° 194, imprimé, 4 p. in-f°.

894. — *Baden, 15 août.* — Barthélemy au bourgmestre Kilchsperger. « Je m'empresse, M. le bourgmestre, de vous adresser ci-joint une relation dont le sujet est infiniment délicat, car il ne tend à rien moins qu'à compromettre la neutralité de la république de Valais envers la France et par conséquent celle de tout le Corps helvétique. J'invoque, monsieur, la sagesse de l'État de Zurich et par lui celle de ses coalliés pour rechercher les moyens de maintenir l'ordre des choses qui subsiste heureusement entre les deux nations et pour leur utilité réciproque depuis le commencement de la guerre actuelle. »

Vol. 437, f° 244, copie, 1/3 p. in-f°.

895. — *Quartier général de Saint-Louis, 15 août.* — Le général de brigade Sédillot, commandant par intérim l'armée du Haut-Rhin, à Barthélemy. Il lui communique la pièce suivante.

Vol. 437, f° 220, copie, 1/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Quartier général de Saint-Louis, 15 août.* — Le général Sédillot à MM. de Bâle. Il demande l'éloignement « des nommés Bouillé, lieutenant des chasseurs, émigré, Lamotte et Guiard, déserteurs, logés à la Cigogne et autres », qui « sont les instruments d'une désertion qui commence à se manifester. »

Vol. 437, f° 220 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

896. — *Saint-Maurice, 15 août.* — Helfflinger à Barthélemy. Violation du territoire valaisan par les Piémontais.

Vol. 437, f° 255, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

897. — *Colmar, 16 août.* — Les administrateurs composant la directoire du département du Haut-Rhin à Barthélemy. Ils demandent que le nommé Lamotte, ci-devant officier au 33e régiment d'infanterie, retiré à Bâle, soit éloigné des frontières.

Vol. 437, f° 220 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Quartier général de Saint-Louis, 14 août.* — Le citoyen Rudler, commissaire civil à l'armée du Haut-Rhin, aux administrateurs composant le directoire du département du Haut-Rhin. Calomnies contre le général Falk et autres démarches propres à désorganiser les troupes dont l'auteur principal est un nommé Lamotte.

Vol. 437, f° 221, copie, 1 p. in-f°.

898. — *Saint-Maurice, 16 août.* — Helfflinger au ministre des Affaires étrangères. Violation du territoire valaisan par les Piémontais.

Vol. 437, f° 257 v°, copie, 3 p. in-f°.

899. — *Saint-Maurice, 16 août.* — Helfflinger à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 437, f° 259, copie, 1/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Sion, 15 août.* — Le grand bailli du Valais à Helfflinger. Même sujet. L'extradiction de Fillion ne souffre pas de difficulté.

Vol. 437, f° 259, copie, 1/3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

900. — *Baden, 17 août.* — « Le citoyen Soulavie, qui vient de m'écrire de Genève en date du 13, me marque que je dois être instruit de la descente de l'ennemi en Valais par le Grand Saint-Bernard et de ses dispositions à entrer en France. Je n'ai point connoissance d'un mouvement aussi éclatant. Le citoyen Helfflinger m'envoie copie de la relation qu'il a dû vous adresser le 12. Ce transport d'armes, de munitions et de vivres par le territoire valaisan et venant du Piémont, si le fait se vérifioit, seroit un événement très extraordinaire et nous prouveroit qu'en bien peu de temps les intrigues des prêtres seroient parvenues à détruire les sages dispositions que le gouvernement du Valais a tâché de manifester au milieu des circonstances difficiles où il se trouve depuis longtemps, dispositions que je regrette que nous ne nous soyons pas occupés d'entretenir et de fortifier comme nous aurions pu faire à peu de frais..... Au reste, il s'agit d'éclairer promptement l'événement qui vient d'avoir lieu. Je l'annonce au Corps helvétique et particulièrement à Berne qui, par sa position, a des rapports plus intimes avec le Valais.

POLITIQUE N° 210.

Affaires du Valais.

« Je dis que ce fait ne tendroit à rien moins qu'à compromettre hautement la neutralité de la république du Valais envers la France, et

1. Reçue le 22 août.

celle de tout le Corps helvétique. Le citoyen Bacher, qui est lié d'amitié depuis un grand nombre d'années avec le Grand bailli du Valais, s'en autorise pour lui adresser aujourd'hui les observations que ce sentiment et les circonstances commandent.

« Quelque effarouchés que le gouvernement et le peuple du Valais se montrent sur les changements que nous trouvons convenable d'effectuer dans la mission françoise à Saint-Maurice, je ne puis me persuader que leur frayeur les égare au point d'oublier leurs intérêts et de laisser entrer notre ennemi sur leur territoire pour arriver jusqu'au nôtre.....

« Je n'ai pas la moindre raison de prévoir une perfidie, mais je crois qu'il est de mon devoir d'aller au-devant des soupçons pour les éclaicir. Je ne perds jamais de vue que nos ennemis cherchent à entraîner Berne et qu'ils ont quelque influence dans le Conseil secret dont quelques membres se repaissent de chimères ambitieuses..... Je me demande s'il ne seroit pas possible que ce Canton ne cachât quelque vue souterraine pour favoriser le roi sarde. Le caractère plein de finesse de l'avoyer Steiger et la réunion assez fréquente à Berne du ministre d'Angleterre, qui y demeure, du prussien Marval et de M. de Buol, me tiennent en défiance. Je vais tâcher d'éclaircir tous ces points.

« Mounier, le constituant, qui vivoit assez ignoré à Berne ou près de Berne, vient de partir pour Londres, où l'on croit qu'il est appelé par Pitt pour travailler à une constitution pour la France.

Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret.

« Je viens de recevoir une lettre de la citoyenne Sémonville. Je la joins ici. Comme elle n'en renfermoit point pour le citoyen Montaran, père du citoyen Sémonville, je l'invite à aller en prendre lecture chez le citoyen Colchen.

« Les réflexions de la citoyenne Sémonville sur la barbarie du gouvernement de Milan de transférer nos ambassadeurs prisonniers dans un lieu aussi malsain que Mantoue par les marais dont il est entouré, ne sont que trop fondées.

« Je vous envoie une lettre qui m'a été écrite du pays des Grisons en date du 10, accompagnée d'une lettre du gouverneur de la Valteline. Cette dernière pièce démontre encore davantage tous les moyens perfides par lesquels les Autrichiens ont cherché à parvenir à leurs fins. Je vous envoie aussi une lettre de M. Blumenthal à cause des réflexions qu'elle renferme. Mais j'appelle surtout votre attention sur la profonde sagesse qui distingue la lettre du 10. Il faut convenir avec son auteur, qui est un homme infiniment estimable, que si le gouvernement des Grisons a commis ou commet quelques fautes dans tout ce qui s'est passé, il n'en est pas moins à plaindre par les suites funestes que doit nécessairement amener l'événement qui vient d'attaquer au plus haut degré l'inviolabilité de son territoire et son indépendance.

« Je joins ici copie de la réponse que le bourgmestre en charge de Zurich a faite à la communication que je lui ai donnée de la lettre du

Directoire du département du Haut-Rhin relative aux fournitures de sels destinés pour la Suisse.

« Le bureau de poste de Zurich m'a fait savoir que ceux de l'État de Venise placés sur les confins du pays des Grisons avoient reçu des ordres d'examiner attentivement tous les paquets qui arriveroient de ce côté. Il paroît que ces ordres ont été donnés par la crainte de l'introduction de papiers et brochures étrangères. Correspondance avec Venise.

« P.-S. — Le citoyen Verninac est venu passer ici deux ou trois jours.

« Je reçois à l'instant une lettre du citoyen Noël qui renferme pour vous le paquet ci-joint. Je suis désolé de ce qu'il me marque. Il paroît que la plupart de ceux que je lui ai adressés ne lui sont pas parvenus. Je ne sais plus comment faire. Les chefs du bureau de la poste de Zurich sont des gens très honnêtes et très estimés. Le citoyen Bacher a entretenu une longue correspondance avec eux sur les moyens d'assurer la marche de nos paquets. Ils s'en sont occupés avec beaucoup de zèle. Ils se sont concertés avec le bureau de la poste de Coire et ont même écrit au premier bureau de la poste vénitienne. Tous nos paquets devoient passer du territoire grison sur le territoire vénitien. Y auroit-il encore de la perfidie à la limite de ces deux États? Je vais étourdir de mes plaintes les bureaux de Zurich, quoiqu'assurément je suis assuré que nous n'aurons rien à leur reprocher. Je les prierai d'aller à la recherche du lieu où pourroient se commettre les infidélités. Je n'ai certainement pas oublié que vous m'aviez proposé d'instituer un homme à Coire pour recevoir nos paquets, en même temps que le citoyen Noël en établiroit un à Edolo. Je me suis expliqué sur ce point avec la poste de Zurich. Nous n'y avons pas donné de suite en pensant que cet arrangement ne nous dispenseroit point de nous confier également aux postes des Grisons et à celles de Venise.

« J'observe que mes lettres particulières au citoyen Noël sont toujours arrivées. J'ai eu soin de les détacher de vos paquets pour juger du sort des uns et des autres.

« On me mande dans ce moment que les milices bernoises qui étoient cantonnées dans le pays de Vaud, qui passent à Berne pour s'en retourner chez elles, ne s'arrêtent que peu de jours dans cette ville et continuent leur route pour être licenciées. »

Vol. 436, f° 413, original, 5 p. 2/3 in-f°.
Vol. 437, f° 197 v°, copie, 4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. *Zurich, 15 août.* — Lettre d'un magistrat de Zurich [Kilchsperger?] à Barthélemy. Affaires du Valais.

Vol. 436, f° 410, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

b. — *Vico Soprano, 6 août.* — La citoyenne Sémonville à Barthélemy. Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens.

Vol. 436, f° 359, original, 7 p. 1/2 in-f°.

c. — *Bergun, 10 août.* — Salis Scevis à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 436, f° 383, copie, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 199 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

d. — *S. l., 6 août.* — Extrait d'une lettre de M. Planta de Wildenberg, gouverneur de la Valteline, à Salis Scevis. « Comme vous désirez connoître jusqu'à quel point il peut être question de moi dans la relation faite à MM. les chefs de notre gouvernement au sujet de l'enlèvement de M. de Sémonville, je vais vous dire en peu de mots ce qui est parvenu à ma connoissance.

« Le 6 juillet, M. Fortunato Pozzi, délégué du gouvernement de Milan, me présenta une réquisition formelle datée du 4 au nom de M. le comte de Wilzeck pour me demander main forte en cas de nécessité. Il ajouta ensuite verbalement qu'il s'agissoit de l'arrestation d'un homme et d'une femme, de deux demoiselles et de deux compagnons de voyage, assez bien habillés, et parlant françois aussi élégamment que des François mêmes et que je recevrois incessamment à ce sujet des lettres de MM. les chefs. Nonobstant cette assurance je m'adressai à mes seigneurs et supérieurs pour leur demander des ordres, en leur envoyant en même temps des copies du réquisitoire et du signalement. M. Pozzi ne donna jamais à entendre qu'il se disposoit à employer des étrangers pour remplir sa commission ni qu'il pourroit être question d'extradition et encore moins que la personne qu'on se proposoit de faire arrêter fût M. de Sémonville et un ambassadeur françois. »

Vol. 436, f° 365, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 200, copie, 2/3 p. in-f°.

e. — *Rotels-en-Grisons, 12 août.* — M. de Blumenthal à Barthélemy. Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret.

Vol. 436, f° 403, original, 2 p. in-4°.

f. — *Zurich, 15 août.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Arrêté du département du Haut-Rhin suspendant les expéditions de sel.

Vol. 436, f° 411, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 437, f° 201, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

901. — *Baden, 17 août.* — Barthélemy à l'avoyer de Mulinen, de Berne. Violation du territoire valaisan par les Piémontais.

Vol. 437, f° 244, copie, 1/2 p. in-f°.

902. — *Baden, 17 août.* — Barthélemy à Helfflinger. Même sujet.
Vol. 437, f° 197, copie, 3/4 p. in-f°.

903. — *Baden, 17 août.* — Barthélemy à Soulavie. Même sujet. Légation de la République française en Valais.
Vol. 437, f° 245, copie, 1 p. in-f°.

904. — *Sion, 17 août.* — Le grand bailli du Valais Sigristen à Soulavie. Violation du territoire valaisan par les Piémontais.
Vol. 437, f° 302 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

905. — *Baden, 17 août.* — Le citoyen Chauvelin, ministre plénipotentiaire de la République française en Toscane, à Deforgues. Mauvaise foi des Grisons. Il prend des dispositions pour se rendre à son poste avec le moins de danger possible.
Vol. 436, f° 416, original, 4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

906. — *Paris, 18 août.* — « Le citoyen Noël m'a pressé, Citoyen ministre, de prendre lecture de la lettre que je vous ai fait passer hier de sa part et qu'il avoit dans cette intention laissée à cachet volant. Je n'en ai rien fait, parce que la poste alloit partir et parce que le cachet s'étant un peu rattaché, je ne devois pas m'exposer à entamer l'enveloppe. Voyage des citoyens Ysabeau et Macarel.

« Le citoyen Noël vouloit que je prisse connoissance de tout ce qu'il vous mande du voyage des citoyens Ysabeau et Macarel, lequel voyage a été aussi pour moi un sujet de surprise ; mais ils sont restés si peu de moments avec moi que je n'ai pu éclairer beaucoup de choses et qu'ils m'ont laissé dans le plus grand étonnement de la rapidité de leur marche, et de ce qu'ils paroissoient presque ignorer que le citoyen Noël fût à Venise. Le citoyen Dubuisson qui partit d'ici le 3 ou le 4 juillet pour se rendre à Genève les rencontra à huit lieues de Baden. Ils alloient à Venise par Lucerne, le mont Saint-Gothard et le Milanais. Vous savez que c'est le 17 qu'arrivés à Venise ils reçurent à l'instant l'ordre d'en sortir et qu'ils se présentèrent chez moi le 28 après avoir traversé le centre de la Valteline et le pays des Grisons et observé sur la frontière divers mouvements qu'ils surent être désignés contre le citoyen Sémonville. Le citoyen Noël paroît ne pas concevoir pourquoi ils ne l'avoient pas prévenu, lui Noël, avant d'arriver à Venise et pourquoi ils ne lui ont

1. Reçue le 24 août.

pas écrit après avoir quitté le territoire vénitien. Je vous disois tout à l'heure qu'ils me semblèrent ignorer qu'il fût à son poste et en effet le citoyen Macarel me remit ici une lettre qu'il avoit trouvée pour le citoyen Noël à la poste de Genève.

« Je ne sais véritablement que penser de l'événement du 17 juillet, mais je ne suis cependant pas assez précipité dans mes jugements pour me porter légèrement au soupçon.

Sûreté de la correspondance avec Venise. « Je reviens à l'article très important de notre correspondance avec Venise. Je me suis beaucoup occupé pour l'assurer du moyen énoncé dans votre lettre du 12 juillet, et comme je vous l'ai mandé, je m'en suis occupé de concert avec les directeurs de la poste de Zurich.....

« Si l'établissement de l'homme qui auroit été posté par le citoyen Noël pour aller entre Edolo et Venise n'eût été susceptible d'aucun inconvénient, celui qui auroit été institué en mon nom en Grisons pour aller entre Coire et Edolo, n'étant pas à portée d'être avoué et protégé d'aucune manière, auroit été exposé aux persécutions et aux violences de M. de Cronthal.....Ces considérations m'ont déterminé à me confier à la sagesse et à l'expérience des directeurs de la poste de Zurich qui dans cette affaire épousoient nécessairement notre cause. Il me paroissoit que notre correspondance chemineroit bien plus sûrement à l'ombre de la foi publique que par un moyen particulier qui nous auroit très facilement exposé aux embûches autrichiennes. Je suis en crainte que mon calcul n'ait porté à faux. J'ai écrit au chef de l'État de Zurich en même temps que le citoyen Bacher a fortement représenté aux directeurs de la poste de Zurich mon étonnement de ce que les mesures qu'ils avoient prises paroissent avoir si mal répondu à notre attente et à la leur propre. Ils vont sans doute aller sans délai à la recherche de nos paquets..... »

Vol. 436, f° 422, original, 3 p. in-f°.
Vol. 437, f° 202, copie, 2 p. in-f°.

907. — *Paris, 18 août.* — Deforgues à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 5 juillet. Le ministre de l'Intérieur a engagé le département de la Loire-Inférieure à donner aux trois jeunes Suisses dont elle parle le moyen de rentrer dans leur patrie.

Vol. 437, f° 281 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

908. — *Paris, 18 août.* — Deforgues à Barthélemy. Réclamation des frères Paravicini, de Bâle.

Vol. 437, f° 281 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Paris, 31 juillet.* — Le ministre de la justice Gohier au ministre des Affaires étrangères. Même sujet.

Vol. 436, f° 331, original, 4 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 282, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

909. — *Paris, 18 août.* — Le commissaire ordonnateur adjoint au ministre de la guerre, à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 437, f° 318 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Paris, 4 août.* — Le Directeur général provisoire de la liquidation des régiments suisses au citoyen Bouchotte, adjoint au ministre de la Guerre. Réclamation du colonel Waldner de Sierenz.

Vol. 437, f° 319, copie, 1/2 p. in-f°.

910. — *Baden, 18 août.* — Barthélemy à Deforgues. Accusé de réception de la lettre du 9. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 437, f° 203, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Bâle, 17 août.* — Le bourgmestre de Bienne, Moser, représentant du Corps helvétique, à Barthélemy, relativement au docteur Engelhardt.

Vol. 437, f° 203 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

911. — *Paris, 18 août.* — Le Commissaire ordonnateur des guerres adjoint au ministre, Bouchotte, au citoyen Denormandie, directeur général provisoire de la liquidation. Réclamation du lieutenant-colonel Jean-Rodophe Frey.

Vol. 437, f° 347, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

912. — *Baden, 19 août.* — « J'ai reçu, Citoyen ministre, vos deux dépêches n[os] 74 et 75. POLITIQUE N° 211.

« De nouveaux rapports du citoyen Helfflinger me prouvent que les habitants du Valais se conduisent comme des insensés, et qu'après que nos ennemis et les malveillants les ont horriblement effrayés sur les projets auxquels ils ont cherché à attribuer la cause de notre changement diplomatique en Valais, ils ont lestement profité de cet égarement de l'imagination pour pousser à une entreprise faite pour provoquer des hostilités et mettre fin à la neutralité. On voit par les mesures sages et actives que le citoyen Helfflinger avoit prises pour être instruit de tout, avec quelle prestesse le convoi piémontois s'est présenté, avec quelle promptitude le marquis de Salles est arrivé de Lausanne, et comme il a été promptement suivi de quelques dragons qui, disoit-on, devoient conduire sur la frontière du territoire du roi de Sardaigne, Rotondo, Affaires du Valais.

1. Reçue le 24 août.

détenu au château de Chillon. Ce marquis de Salles est un agent du roi sarde qui est établi depuis assez longtemps à Lausanne, occupé à intriguer obscurément avec le bailli et à acheter en Suisse tout ce qui pouvoit convenir au service du Piémont, comme chevaux, draps, toiles, etc. Il s'est très souvent trouvé en concurrence avec nos commissaires.....

« Une lettre particulière qui vient aussi de bon lieu m'avertit que toute cette trame a été concertée entre M. de Buol, le marquis de Salles et M. d'Erlach, bailli de Lausanne. Ces trois personnages ont cru que le moment étoit favorable pour amener une sérieuse contestation et pour entraîner le canton de Berne, objet constant de leurs vœux. J'ai souvent parlé de ce bailli d'Erlach, homme ardent et ambitieux, grand ennemi de notre révolution, se croyant capable de pouvoir contribuer à la renverser en attirant la Suisse dans la coalition et ne rêvant qu'aux moyens d'y précipiter son Canton. Il est l'homme de confiance de l'avoyer Steiger; il a déjà plus d'une fois compromis sa république, et plus d'une fois aussi elle s'est trouvée embarrassée pour contenir la tête extrêmement inquiète de cet agent. Il n'a plus qu'un mois à rester en place; le temps de son bailliage va expirer; il paroît qu'il a voulu finir d'une manière brillante et que c'est à ses manœuvres qu'est dû le mouvement de quelques dragons. Je m'attends que toute cette intrigue va faire grand bruit à Berne, et que lorsque le Grand Conseil en prendra connoissance, il saura, comme il est déjà arrivé plusieurs fois, ramener dans la bonne voie le Conseil secret qui est toujours porté à abuser de la confiance et des pouvoirs étendus qui lui ont été remis depuis peu d'années. Je vais écrire à mes correspondants à Berne pour les éclairer sur la marche perfide qu'on cherche à faire tenir à l'État. Je vais de nouveau dénoncer au Corps helvétique, mais en termes décents et convenables, celle que le Valais paroît décidément vouloir préférer. Je passerai aussi un office particulier au gouvernement de Berne sur le même sujet.

« Ce Canton en général est sage, calculé, et plus éclairé que les autres; aussi je ne lui crois point l'intention de compromettre sa neutralité.......

Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens.

« Je ne tarderai pas à m'acquitter des ordres que vous me donnez au sujet du triste événement arrivé dans le pays des Grisons. Mon office arrivera au moment de la diète des Ligues, et il est possible qu'il y fasse quelque effet momentané. Si ce peuple avoit quelque énergie, s'il étoit moins corrompu, moins divisé, s'il avoit plus de morale, sans doute M. de Cronthal courroit les risques d'être retenu comme otage; mais si ce peuple étoit constitué différemment qu'il n'est, nos ambassadeurs n'auroient pas été honteusement et inhumainement livrés et trahis chez lui et peut-être par lui. Observez, je vous prie, que son pain, son riz, son vêtement, en un mot tous ses moyens de subsistance et d'entretien, il les tire de l'État de Milan. Son indépendance est donc on ne sauroit plus équivoque; elle ne pourra jamais être assurée que par la puissance et la protection de la France.

« Je joins ici en trois pièces ce que les chefs des Ligues ont adressé jusqu'ici à l'État de Zurich. Le magistrat zurichois qui m'écrivoit il y a peu de jours sur cette correspondance, m'a mis fort mal à propos dans le cas de concevoir et de vous transmettre un soupçon bien fort et bien faux contre le gouvernement des Ligues. Il me mandoit que les chefs grisons annonçoient avoir fait à Milan les plus fortes représentations sur l'enlèvement de nos voyageurs, sans communiquer cette pièce au Directoire. Le magistrat de Zurich a sûrement été mal informé sur ce point, ainsi que vous le verrez par les pièces que je vous adresse. Cette indifférence du gouvernement grison eût été en effet très coupable, autant qu'incompréhensible.

« Il y a environ quatre mois que les déserteurs autrichiens affluoient en Suisse. Le général qui commande dans le Brisgau se crut en droit de demander à l'État de Bâle de les repousser à l'avenir quand ils se présenteroient à la frontière. Bâle jugea fort sagement que c'étoit lui demander le sacrifice de l'immunité de son territoire. Il rejeta la proposition autrichienne : il le devoit d'autant plus qu'il ne pouvoit y obtempérer sans provoquer des plaintes et des reproches de notre part. Alors nos armées ne connoissoient point le fléau de la désertion. Elle commence à y faire des ravages. Beaucoup de nos soldats arrivent sur le territoire bâlois pour passer, dit-on, à l'armée de Condé, invités, à ce qu'il paroît, à cette horrible conduite par quelques mauvais sujets françois qui se cachoient à Bâle. Le département du Haut-Rhin et le général Sédillot qui commande à Huningue, m'écrivent pour demander au canton de Bâle de chasser ces coupables embaucheurs. Je m'acquitte à l'instant de ce devoir, quoique j'aie lieu de croire que le gouvernement bâlois a satisfait à nos droits aussitôt qu'il les a connus par le général Sédillot, qui lui a écrit directement..... Déserteurs.

« Je joins ici l'Abscheid de la dernière Diète helvétique; cette pièce est peu signifiante.....

« Le ministre des Contributions publiques m'ayant chargé de lui procurer deux des louis d'or que le roi de Prusse vient de faire frapper, je lui adresse le seul que j'aie pu jusqu'ici obtenir. Je mets sous votre couvert la lettre qui le renferme, afin qu'elle soit moins exposée à se perdre. »

Vol. 436, f° 426, original, 5 p. 3/4 in-f°.
Vol. 437, f° 205 v°, copie, 4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 17 août.* — Frisching à Barthélemy. Affaires du Valais.

Vol. 436, f° 419, copie, 2 p. 3/4 in-f°.
Vol. 437, f° 207 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

b. — *Coire, 6 août.* — Traductions de la lettre du chef des trois Ligues grises au Directoire de Zurich. « Nous eussions répondu plus tôt à votre

lettre du 24 juillet qui nous est parvenue le 29 par le messager ordinaire, s'il nous eût été possible de hâter davantage notre réunion extraordinaire pour traiter cet objet, réunion que le grand éloignement de nos demeures a retardé. Depuis ce temps nous avons reçu votre seconde lettre avec les pièces qui y étoient jointes, et nous nous empressons de vous remercier de cette communication amicale et confédérale. En réponse à ces deux lettres, nous vous adressons, Nos Bons Amis Fidèles et Chers Confédérés, et par vous à tout le Corps helvétique, copie des lettres que nous avons écrites à nos délégués et fait écrire par notre secrétaire à M. Mergez, au sujet de celles que nous avions reçues de MM. de Sémonville et Maret en date de Vico Soprano, dont M. Barthélemy vous a fait part tout récemment. Vous y verrez qu'il ne peut pas nous être imputé le moindre tort relativement à l'événement désastreux et chagrinant pour nous arrivé à MM. Sémonville et Maret et qu'au contraire, vu la précipitation avec laquelle ces messieurs étoient intentionnés d'entreprendre ce voyage, nous avons fait tout ce qui a dépendu de nous afin de les préserver de tout désagrément de la part de nos délégués. En attendant que M. Simon Conrado, commissaire de Chiavenne, sur la juridiction duquel MM. de Sémonville et Maret ont été enlevés pendant son absence par des burlandotti milanois, soit de retour et nous ait fait un rapport authentique et circonstancié sur cette affaire, ainsi que nous le lui avons demandé afin de pouvoir vous faire part de toutes les particularités de ce fâcheux événement, nous nous déterminons à joindre ici la copie d'une lettre que nous a fait passer le commissaire de Chiavenne et qui a été écrite par son lieutenant. Nous vous assurons cependant à l'avance que dans le récit joint à votre lettre que vous avez reçu de M. Barthélemy, il se trouve quelques inexactitudes; car vous pourrez voir par la lettre que vous avez sous les yeux, qui nous a été écrite le 17 juillet par MM. de Sémonville et Maret, qu'ils ont dû nous demander une escorte armée et que M. Paravicini dont il est question n'est qu'un simple particulier et non un commissaire; de même qu'il est très certain que ces messieurs ont été prévenus par plusieurs personnes du danger imminent qui les menaçoit.

« Mais nous nous en référons au récit circonstancié que notre préposé doit nous faire passer incessamment et que nous nous empresserons d'adresser aussitôt à N. B. A. F. et C. C. En attendant nous ne manquerons pas de faire au gouvernement de S. M. I. et R. à Milan les plus vives représentations sur l'enlèvement de ces deux messieurs sur notre territoire. Sur quoi nous vous recommandons, N. B. A. F. et C. C., à la protection divine. »

Vol. 436, f° 363, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 209, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

c. — *Coire, 21 juillet.* — « Réponse faite au nom des chefs des trois Ligues par M. Prasher et remise à M. Mergez, secrétaire de légation.

« En réponse à la demande faite à MM. les chefs des Ligues, je suis chargé de vous dire pour que vous en fassiez part à vos commettants qu'il n'y a pas le moindre empêchement de la part de notre État pour qu'ils poursuivent leur voyage aussi loin que notre souveraineté s'étend et qu'à cet effet il a été adressé à nos baillis dans le pays sujet les ordres les plus précis pour que de leur côté il ne soit rien entrepris ni disposé qui puisse mettre obstacle à leur voyage.

« Mais quant aux accidents imprévus, MM. les chefs ne peuvent répondre.

« Ayant rempli par cette lettre la commission très précieuse qui m'a été donnée, j'ai l'honneur d'être, etc. »

Vol. 436, f° 258, copie, 3/4 p. in-f°.

d. — *S. l. n. d.* — Circulaire adressée par les chefs des trois Ligues grises aux commissaires et podestats du comté de Chiavenne et de la Valteline.

« Vous verrez par la copie ci-jointe [de la lettre] d'une société de voyageurs françois la demande qu'elle nous a faite pour la continuation de son voyage.

« En conséquence nous vous chargeons de ne pas mettre obstacle à leur voyage, mais de les laisser passer librement par votre juridiction. Nous sommes, etc. »

Vol. 436, f° 258, copie, 1/2 p. in-f°.

e. — *Chiavenne, 25 juillet.* — « Copie de la lettre écrite par le lieutenant de l'office de Chiavenne Pollavini au commissaire régent qui se trouvoit alors dans le haut pays.

« La compagnie françoise qui depuis quelques jours étoit à Vico Soprano, vint hier matin à Chiavenne. L'une des personnes qui la composoient vint me présenter une lettre des hauts supérieurs qui enjoignoit de ne mettre aucun obstacle à leur passage dans cette juridiction, sur quoi on ne pouvoit avoir aucun doute de notre part. Ces messieurs les François désiroient d'avoir une escorte avec deux gardes du palais; mais après qu'ils en eurent discuté pendant toute la journée, il ne fut rien conclu et ils crurent ne pas devoir s'en servir. Dans la nuit, vers les trois heures du matin, j'appris avec surprise que ces messieurs les François avoient fait un rassemblement de gens armés pour les escorter dans leur voyage de cette matinée, sans ma plus petite participation. Je jugeai qu'un tel acte étoit contre toutes les lois et le droit commun et que la jurisdiction avoit été violée. Je me crus en devoir d'user de l'autorité dont V. E. est revêtue et de ne pas souffrir une telle violation. C'est

pourquoi je jugeai à propos d'ordonner à deux fanti de suivre de loin ladite compagnie et dans le cas où ce rassemblement se vérifieroit, de leur remontrer la grandeur de leur délit et de mettre le séquestre sur leurs équipages, soit à la Ripa, soit dans un autre lieu favorable, les ayant munis d'un ordre par écrit à cet égard. Effectivement le fait du rassemblement se vérifia; le séquestre se fit à la Ripa et pendant que le tout se transportoit à Novate, deux personnes de la compagnie retournèrent à Chiavenne pour tâcher de réparer leur faute. Après leur avoir fait voir les raisons et les motifs sur lesquels étoit appuyé le séquestre, ils désirèrent faire un arrangement, et après une longue discussion je me rendis moyennant une somme de 80 sequins, y compris toutes les dépenses faites par les fanti. La moitié de cette somme me fut payée sur-le-champ et l'autre moitié devoit être remise à mon fanti Michele à Novate où il devoit lever le séquestre; mais je crois que ce payement n'a pu s'effectuer, parce que presque aussitôt après le retour des deux envoyés de la compagnie françoise à Novate, pendant qu'ils se tenoient tranquillement dans l'hôtellerie de M. Deli, trente gardes des douanes se présentèrent les armes à la main, garrottèrent toute la compagnie, à la réserve des dames qu'on laissa en liberté, et après avoir conduit les hommes dans une barque, on les conduisit à l'instant plus loin. Les dames retournèrent en pleurant à Chiavenne.

« On dit qu'entre l'embouchure de l'Adda et Traveva, il y avoit environ 400 hommes qui attendoient ces voyageurs. Mon fanti Michele se mit aussi dans la barque avec la compagnie parce qu'il vouloit aller voir son frère à Milan. Les hommes que la compagnie françoise avoit pris à Chiavenne pour les escorter étoient pauvres et simples; ils me paroissent seuls coupables et ils ont déjà été en partie punis de leur faute, puisque l'événement survenu les a privés de la récompense d'un sequin par tête qui leur avoit été promise et qu'ils ont été obligés de s'en retourner sans être payés.

« C'est pour le moment tout ce que je puis vous dire de plus précis et j'ai en attendant l'honneur d'être, etc. »

Vol. 436, f° 281, copie, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 437, f° 208 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

f. — « Extrait et traduction de l'Abscheid de la Diète tenue à Frauenfeld par les États confédérés du Corps helvétique et dont l'ouverture s'est faite le 1er juillet 1793. »

Vol. 436, f° 145, copie, 12 p. 3/4 in-f°.
Vol. 437, f° 210, copie, 9 p. in-f°.

Pièces jointes à l'Abscheid. — **aa.** — *S. l. n. d.* — Les représentants helvétiques à Bâle au Directoire de Zurich. Affaires de Bâle.

Vol. 436, f° 151, copie, 4 p. in-f°.
Vol. 437, f° 214 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

bb. — Projet de lettre du Corps helvétique au roi de Naples. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 436, f° 154 v°, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 437, f° 216, copie, 1/2 p. in-f°.

cc. — « Représentations respectueuses des propriétaires, chefs et officiers des Gardes suisses et autres régiments qui étoient ci-devant au service du roi de Naples. »

Vol. 436, f° 155, copie, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 216, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

dd. — *Frauenfeld, 5 juillet.* — Délibération relative aux intérêts des négociants suisses qui se trouvent en Espagne.

Vol. 436, f° 156 v°, copie, 2/3 p. in-f°.
Vol. 437, f° 217 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

ee. — Projet de lettre à M. de Caamaño, ministre d'Espagne à Lucerne. Même sujet.

Vol. 436, f° 157, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 437, f° 217 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

ff. — Addition au § 7 de l'Abscheid relatif aux enrôlements.

Vol. 436, f° 159, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 218, copie, 1 p. in-f°.

gg. — « Note en réponse aux représentations qui ont été faites sur les enrôlements qui se font actuellement dans quelques États de la Suisse. »

Vol. 436, f° 154, copie, 1 p. 2/3 in-f°.
Ibid., f° 159 v°, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 437, f° 218 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

913. — *Paris, 19 août.* — Colchen à Barthélemy. « Toute cette semaine, Citoyen, s'est passée à attendre que les membres du Comité de Salut public pussent se réunir chez notre ministre. Il vient seulement d'être convenu que tous les jours on travailleroit à terminer les objets en retard. Ceux qui concernent la Suisse et les Grisons passeront des premiers, cela m'est promis. »

Vol. 437, f° 262 v°, copie, 1/4 p. in-f°.

914. — *Baden, 19 août.* — Barthélemy à Deforgues. Envoi de la pièce suivante. « Elle renferme des propositions diverses qui peuvent intéresser le ministre de la Guerre. »

Vol. 437, f° 219 v°, copie, 1/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — Lettre de MM. Rosselet père et fils, négociants à Berne, à Bacher. — *Manque.*

915. — *Baden, 19 août.* — Barthélemy au ministre de la Guerre. Payement de ce qui reste dû au régiment de Steiner.

Vol. 437, f° 220, copie, 2/3 p. in-f°.

916. — *Baden, 19 août.* — Barthélemy au ministre des Contributions publiques Destournelles. Louis et écus frappés par le roi de Prusse.

Vol. 437, f° 247 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

917. — *Baden, 19 août.* — Barthélemy au général Sédillot. Accusé de réception de la lettre du 15 relative à l'éloignement de Bâle du nommé Lamotte et de « deux autres mauvais sujets. »

Vol. 437, f° 220 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

918. — *Baden, 19 août.* — Barthélemy aux administrateurs du département du Haut-Rhin. Accusé de réception de la lettre du 16. Même sujet.

Vol. 437, f° 221 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

919. — *Baden, 19 août.* — Barthélemy à MM. les bourgmestre et Conseil secret des XIII de la ville et république de Bâle. Il demande l'éloignement des nommés Bouillé, Lamotte et Guyard.

Vol. 437, f° 247, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

920. — *Saint-Maurice, 19 août.* — Helfflinger à Barthélemy. Violation du territoire valaisan par les Piémontais.

Vol. 437, f° 277 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

POLITIQUE n° 212.

Affaires du Valais.

921. — *Baden, 20 août.* — Barthélemy envoie deux pièces relatives au Valais qu'il vient de recevoir de Berne. « Je crois de plus en plus que tout ceci est l'affaire de quelques intrigants, qu'on a entouré le gouvernement du Valais de terreur, et qu'à l'abri de ses préjugés, de sa foiblesse, on aura risqué une démarche éclatante afin d'entraîner lui et toute la Suisse dans le précipice. Mais comme je suis d'opinion que la Suisse ne veut point changer de système, je ne doute pas que son intervention ne

1. Reçue le 24 août.

devienne efficace pour éclairer le Valais sur ses torts et pour lui rendre quelque énergie. »

Vol. 436, f° 436, original, 1 p. in-f°.
Vol. 437, f° 247 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Berne, 19 août.* — L'avoyer de Mulinen à Barthélemy. Affaires du Valais. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 436, f° 431, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 248, copie, 2/3 p. in-f°.

b. — *Berne, 19 août.* — L'État de Berne à la république du Valais, « Différents avis..... nous apprennent qu'un convoi piémontois a pénétré par le territoire de votre république jusqu'en Savoie.

« Cet événement qui nous est aussi confirmé dans ce moment par votre lettre amicale et confédérale du 14 de ce mois de même que par les pièces jointes, exige incontestablement l'attention de tout le Corps helvétique et doit par les suites qu'il pourroit avoir exciter de justes inquiétudes.

« Nous nous empressons en conséquence de vous communiquer la copie ci-jointe de la dépêche qui nous est parvenue et nous ne doutons pas que vous ne fassiez tous vos efforts pour éviter toutes les démarches qui pourroient affoiblir la neutralité adoptée et observée religieusement par tout le Corps helvétique et qui pourroient par conséquent vous mettre dans l'embarras ainsi que toute la Suisse. Nous ne doutons pas non plus que vous saurez détourner de votre mieux et avec sagesse les suites de cet événement.

« En attendant les nouvelles ultérieures de votre part, nous vous recommandons, etc. »

Vol. 436, f° 432, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 248 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

922. — *Vico Soprano, 20 août.* — La citoyenne Sémonville à Deforgues. Affaires des Grisons. Satisfaction à obtenir pour l'attentat commis sur leur territoire.

Vol. 436, f° 437, original, 4 p. in-4°.

923. — *Vico Soprano, 20 août.* — La citoyenne Sémonville à Deforgues en faveur d'un officier suisse qui a cherché à secourir les citoyens Sémonville et Maret.

Vol. 436, f° 439, original, 1 p. 1/2 in-4°.

924. — *Baden, 20 août.* — Barthélemy au général Sédillot. Violation du territoire valaisan par les Piémontais.

Vol. 437, f° 249 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

DEFORGUES A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 76.

Violation du territoire du Valais par les Piémontais.

925. — *Paris, 21 août.* — « Vous êtes sans doute informé, Citoyen, qu'un détachement de 250 Piémontois non armés, mais suivis de 150 mulets chargés de munitions de guerre, a franchi le mont Saint-Bernard, traversé une partie du Valais, et s'est rendu par Trient dans la Savoie.

« Le citoyen Delhorme a apporté cette nouvelle à Paris et l'a consignée dans la lettre dont je joins ici la copie.

« Vous y verrez, ainsi que dans les pièces que j'ai reçues depuis du citoyen Helfflinger et dont je vous envoie également copie, qu'il est vraisemblable qu'on étoit prévenu en Valais et même à Berne de l'arrivée de ce détachement, qu'on n'a opposé aucune résistance à son passage et que M. de Courten, commandant les troupes valaisanes, n'a pas considéré cette entreprise des Piémontois comme une violation du territoire helvétique.

« Cette violation est manifeste. Si M. de Courten a été autorisé par le gouvernement du Valais à n'y mettre aucun empêchement, la conduite de ce gouvernement doit être déférée au Corps helvétique comme une infraction à la neutralité qui nous a été solennellement promise. Si M. de Courten au contraire a agi contre le vœu de son gouvernement, il doit être destitué et puni comme un traître.

« Dans l'un et l'autre cas, le Corps helvétique doit sentir plus que jamais la nécessité de faire respecter son territoire et de prendre à cet égard les mesures les plus promptes et les plus sûres. S'il ne manifestoit pas hautement le mécontentement qu'il doit éprouver de ce qui vient de se passer, et s'il ne mettoit pas le plus vif empressement à prévenir toute nouvelle invasion de la part des Piémontois, nous serions fondés à ne plus respecter sa neutralité et à traverser nous-mêmes le territoire du Valais pour entrer en Piémont sans qu'il pût s'en plaindre.

« Si l'État de Berne qui a des rapports particuliers avec le Valais vouloit donner une preuve de la sincérité des sentiments qu'il a témoignés depuis quelque temps pour la République françoise, il s'abstiendroit de licencier en ce moment son régiment de Watteville et l'enverroit à ses alliés pour la défense de leurs frontières du côté du Piémont. Il me semble que cette mesure seroit de nature à être accueillie. Je vous engage à la proposer et à vous en entendre avec l'État de Berne, si toutefois elle ne vous paroît présenter aucun inconvénient et si vous pensez qu'il y ait lieu de compter sur les sentiments des chefs de ce corps. »

Vol. 436, f° 452, minute, 2 p. in-f°.
Vol. 441, f° 180, original, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 288, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Paris, 17 août.* — Delhorme au ministre des Affaires étrangères. Même sujet.

Vol. 437, f° 288 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 441, f° 178, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

b. — « Bulletin envoyé le 13 août 1793 à neuf heures du matin au commandant des troupes françoises à Saint-Gingoux, avec prière de le faire parvenir au général Dumuy et autres commandants des postes avancés. » Même sujet.

Vol. 437, f° 289, copie, 2/3 p. in-f°.

c. — *Saint-Maurice, 17 août.* — Helfflinger à Deforgues. Même sujet. Affaires du Valais.

Vol. 437, f° 278 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

d. — [*Saint-Maurice*], *19 août.* — Helfflinger à Deforgues. Même sujet.

Vol. 437, f° 279, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

e. — *Sion, 18 août.* — Le grand bailli du Valais, Sigristen, à Helfflinger. Même sujet.

Vol. 437, f° 277 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

f. — [*Saint-Maurice*], *19 août.* — Helfflinger au général Dumuy. Même sujet.

Vol. 437, f° 280, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

926. — *Baden, 21 août.* — « J'ai eu occasion de vous parler de la lettre que le gouvernement de Valais a écrite au Corps helvétique relativement à la mission du citoyen Soulavie. Je joins ici cette pièce..... POLITIQUE N° 213. Affaires du Valais.

« Hier au soir deux députés du département du Mont-Blanc sont arrivés auprès de moi pour m'entretenir de l'événement du Valais..... Ils m'ont beaucoup tranquillisé en m'assurant que leur département est en mesure de contenir efficacement l'escorte piémontoise et les paysans auxquels elle a apporté des armes..... La lettre ci-jointe de Berne vous expliquera que cet incident, qui vraisemblablement a été préparé par quelques individus, est de nature à faire un très grand bruit, mais aussi un très bon effet à Berne..... Vous verrez par la lettre ci-jointe de Zurich que le Valais se doute à peine que ce qui vient de se passer sur son ter-

1. Reçue le 26 août.

ritoire soit de quelque importance. Le Directoire et tout le reste de la Suisse en jugeront autrement, de sorte que nous devons espérer que l'acte de foiblesse, d'ignorance ou de corruption peut-être du Valais tournera en résultat à l'avantage de la chose publique. Je joins ici sur deux feuilles ce que sur les premiers avis je me suis hâté d'écrire à Zurich et à Berne.

Correspondance avec Venise.

« Vous verrez par la lettre ci-jointe du directeur de la poste de Zurich que nos paquets adressés au citoyen Noël ne sont point perdus, mais que comme ils sont tous assez volumineux, ils éprouvent de l'embarras pour entrer dans l'État de Venise par un effet de sa police inquiète. C'est un excès de zèle et de scrupule pour les vives alarmes qu'il étoit bien naturel que je témoignasse qui détermine le directeur de la poste de Zurich à faire revenir les paquets qui sont restés à Coire et à Bergame. Ce n'est pas là la marche à tenir. Il falloit les laisser où ils étoient et prévenir des obstacles qu'ils rencontrent dans leur cours le citoyen Noël, pour qu'il avise aux moyens de les faire cesser. C'est ce que je vais faire en l'invitant à se mettre en correspondance à cet égard avec MM. Masner, de Coire, qui sont des gens fort estimés.

« En attendant, vous trouverez peut-être convenable de m'adresser séparément les lettres et dépêches que vous aurez à écrire au ministre de la République à Venise. Comme il n'est pas naturel de penser qu'elles soient d'un grand volume, elles arriveront sans difficulté à leur destination.

« Je crois que les paquets que vous m'avez adressés pour le citoyen Noël renferment le *Moniteur* et d'autres gazettes; mais comme il est aussi possible qu'ils contiennent des dépêches, m'autoriseriez-vous à ouvrir les paquets pour faire partir séparément les dépêches?

« Permettez-moi de recommander bien particulièrement à votre attention et à vos bons offices la demande que m'adresse par la lettre ci-jointe le bourgmestre en charge de Zurich. En faisant rendre à sa patrie le jeune Suisse qu'on réclame, vous ferez une chose bien agréable pour l'État de Zurich et surtout pour son premier magistrat à qui je puis vous assurer que nous avons les plus grandes obligations. »

Vol. 436, f° 450, original, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 250 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Sion, 23 juillet.* — La république du Valais au Directoire de Zurich. Nomination de l'abbé Soulavie comme chargé d'affaires de la République française en Valais. Demande de conseils sur la conduite à tenir.

Vol. 436, f° 270, copie, 1 p. 3/4 in-f°.
Vol. 437, f° 252, copie, 1 p. in-f°.

b. — *Berne, 18 août.* — Lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Violation du territoire du Valais par les Piémontais. Affaires de Berne.

Vol. 437, f° 252 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

c. — *Zurich, 20 août.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Affaires du Valais.

Vol. 437, f° 253, copie, 2 p. in-f°.

d. — *Baden, 15 août* — Barthélemy au bourgmestre Kilchsperger, de Zurich. Violation du territoire valaisan par les Piémontais.

Vol. 436, f° 412, copie, 1/2 p. in-f°.

e. — *Baden, 17 août.* — Barthélemy à M. de Mulinen, avoyer de Berne. Même sujet.

Vol. 436, f° 412, copie, 2/3 p. in-f°.

f. — *Zurich, 19 août.* — Jean Ulrich Hess, maître de la poste pour les Grisons, à Bacher. Correspondance de France avec Venise.

Vol. 436, f° 434, copie, 2 p. in-f°.

g. — *Zurich, 15 août.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Retour en Suisse du nommé Michel Soulser, d'Azmoos, bailliage de Sargans.

Vol. 436, f° 435, copie, 1 p. 1/4 in-f° [1].
Vol. 437, f° 254, copie, 3/4 p. in-f°.

927. — *Paris, 21 août.* — Colchen à Barthélemy. Retards que les événements apportent à l'expédition des affaires de Suisse. Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens.

Vol. 437, f° 289 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

928. — *Baden, 21 août.* — Barthélemy à l'avoyer de Mulinen, de Berne. Violation du territoire valaisan par les Piémontais. Changement des armoiries qui se trouvent sur les bornes frontières.

Vol. 437, f° 248 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

929. — *Baden, 21 août.* — Barthélemy à Helfflinger. Violation du territoire valaisan par les Piémontais.

Vol. 437, f° 259, copie, 1 p. in-f°.

930. — *Baden, 21 août.* — Barthélemy aux administrateurs des départements du Doubs, du Jura et de l'Ain. Accusé de réception de la lettre du 23 juillet. Violation du territoire valaisan par les Piémontais. Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens.

Vol. 437, f° 259 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

1. La pièce est datée du 19 août dans ce volume.

931. — *Baden, 21 août.* — Barthélemy à Soulavie. Accusé de réception des lettres du 14 et du 15. Affaires du Valais.

Vol. 437, f° 262, copie, 1 p. in-f°.

932. — *Paris, 21 août.* — Deforgues à Barthélemy. Achats de draps à Bâle.

Vol. 437, f° 325 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — [*Paris*], *3 août.* — Les administrateurs de l'habillement des troupes au citoyen Ronsin, adjoint au ministre de la Guerre. Même sujet.

Vol. 437, f° 326, copie, 1/2 p. in-f°.

933. — *Paris, 21 août.* — Deforgues à Barthélemy. Achat de fusils.

Vol. 437, f° 311 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Paris, 19 août.* — L'adjoint du ministre de la Guerre, Dupin, au ministre des Affaires étrangères. Même sujet.

Vol. 437, f° 311 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

934. — *Salins, 21 août.* — Haudry à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 437, f° 287, copie, 1/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Salins, 21 août.* — Haudry au ministre des Contributions publiques. Sels.

Vol. 437, f° 287, copie, 1 p. in-f°.

INSTRUCTIONS POUR LE CITOYEN DUBUISSON ALLANT EN SUISSE

Bâle. **935.** — *Paris, 22 août.* — « Le citoyen Dubuisson se rendra à Bâle. Il y prendra des informations sur les dispositions dans lesquelles on est à l'égard de la France. Il s'attachera à ranimer la confiance de nos partisans que la reddition de Mayence peut avoir refroidis et intimidés. Il cherchera à pénétrer les intentions du Gouvernement sur le genre de résistance que l'on opposeroit aux troupes autrichiennes dans le cas où elles tenteroient de pénétrer en France en traversant le territoire de Bâle.

Grisons. « De cette ville il se rendra à Baden. Il annoncera à l'ambassadeur qu'il est chargé de se transporter dans les Ligues, d'y observer l'esprit des habitants et du gouvernement, d'examiner par quels moyens on pourroit parvenir à y diminuer l'influence de la maison d'Autriche et

à rappeler ce pays à l'indépendance. Il se concertera avec lui sur la conduite qu'il aura à tenir et sur les moyens à employer pour y rendre son séjour utile à nos intérêts et ceux de la Suisse. Il prendra des renseignements sur les personnes auxquelles il pourra prendra de la confiance. Arrivé à Coire il y fera quelque séjour. Il y observera la conduite du ministre impérial, l'étendue et les causes du crédit dont il jouit. Ses vues et ses moyens seront l'objet de son examen. De là il dirigera sa route vers les points du pays des Grisons où il pourra être nécessaire qu'il se transporte. Il cherchera à pénétrer dans les comtés de Bormio, de Chiavenne et dans la Valteline. Il y formera des liaisons avec les personnes qui lui auront été indiquées comme ennemies de la maison d'Autriche. En général il s'attachera à connoître quel est l'esprit qui y domine, à savoir quels sont les ressorts de l'influence autrichienne, par quels moyens on pourroit atténuer cette influence et y substituer la nôtre, quelles sont enfin les mesures à prendre pour prévenir l'usurpation de la Valteline, de Bormio et de Chiavenne et à qui l'exécution de ces mesures pourroit être confiée. Il seroit peut-être possible de ramener ces trois provinces au gouvernement des Ligues si les Ligues consentoient à [les] admettre dans le partage de l'autorité du Gouvernement et de l'administration. Le citoyen Dubuisson aura à pressentir [1] à ce sujet les vues des chefs des Ligues. Il profitera de son séjour dans le pays pour prendre les informations les plus exactes sur les motifs qui ont pu donner lieu à l'enlèvement des citoyens Sémonville et Maret, sur les causes qui ont pu le préparer et sur les agents qui y ont eu la part la plus directe.

« On assure que la République françoise a de nombreux partisans dans l'Engadine, que beaucoup d'habitants y portent l'habit de gardes nationaux. Il faudra s'assurer de ces faits, voir jusqu'à quel point on pourroit compter sur le dévouement des habitants et s'il ne seroit pas possible d'en tirer parti. On observera au citoyen Dubuisson que c'est dans la partie protestante de ce pays qu'il devra surtout s'attacher à nous faire des amis et qu'il doit se défier avec une extrême attention des promesses et des propositions des catholiques que leurs préjugés et leur caractère analogue à celui des Italiens doivent nous rendre très suspects.

« Le citoyen Dubuisson se rendra du pays des Grisons dans le Valais. Valais.
Il distinguera le haut du bas Valais. Le bas Valais étant sujet du haut, il y a entre l'un et l'autre une cause permanente de division. Le haut Valais ne paroît pas avoir de dispositions favorables à la République françoise. Il faudra sonder les causes de son éloignement pour nous, examiner si elles ne dériveroient pas de l'intention qu'on nous suppose

1. Le manuscrit porte par erreur *présenter*. Les instructions données au citoyen Cassat (*ci-après, p.* 471), et qui reproduisent textuellement toute cette partie des instructions du citoyen Dubuisson, donnent la véritable leçon.

de soustraire le bas Valais à sa domination, ou si l'on doit seulement les attribuer à l'influence de la maison d'Autriche et au crédit des personnes en possession de places du Gouvernement. Il s'appliquera dans le bas Valais à connoître les vraies dispositions du peuple à notre égard. Elles nous étoient avantageuses au commencement de la Révolution, mais la suppression du clergé en France, la déportation de nos prêtres et de ceux du Mont-Blanc dont un grand nombre s'est réfugié dans ce pays sont des circonstances qui paroissent les avoir altérées. Il examinera quels seroient les moyens pour ramener les esprits en notre faveur.

« Il aura surtout à prendre des renseignements sur le fait du passage des 250 Piémontois qui suivis de 150 mulets chargés de munitions de guerre viennent de traverser une partie du Valais pour entrer dans le Mont-Blanc. Il aura à savoir si cette violation du territoire helvétique n'est pas l'effet d'un concert entre les Piémontois et le gouvernement du Valais, si l'État de Berne, allié de ce Gouvernement, n'a pas eu connoissance de ce projet et ne l'a pas favorisé. Il examinera si l'on n'a pas à craindre une nouvelle entreprise de ce genre, si les Bas Valaisans et les troupes destinées à la garde de leurs frontières ne seroient plus disposées à s'y prêter. Le citoyen Dubuisson voudra bien faire part aux citoyens Barthélemy et Helfflinger de tous les renseignements qu'il recueillera dans les différentes parties de la Suisse qu'il aura à parcourir et qu'il [jugera] utile de leur transmettre.

« Il est autorisé à prendre tous les moyens qui lui paroîtront convenables pour assurer le succès d'une mission pour laquelle il a reçu des instructions verbales.

« *Fait à Paris, le 22 août, l'an II de la République une et indivisible.*

« Quelques circonstances rendant la présence du citoyen Dubuisson nécessaire à Genève, il est prescrit à ce citoyen de se rendre en Suisse par cette ville vers laquelle il dirigera sa route par Mâcon et Bourg en Bresse. »

Vol. 436, f° 464, copie, 6 p. in-f°.

936. — *Vico Soprano, 22 août.* — La citoyenne Sémonville à Deforgues. Affaires des Grisons. Satisfaction à obtenir pour l'attentat commis sur leur territoire.

Vol. 436, f° 455, original, 5 p. in-4°.

Pièces jointes. — a. — *20 août.* — « Adresse présentée à Madame de Sémonville par une assemblée et congrégation des patriotes et citoyens de la commune d'Engadine haute. »

Vol. 436, f° 458, copie, 1 p. 1/2 in-4°.

b. — « Adresse d'une assemblée des patriotes d'Engadine haute, dite commune. »

Vol. 436, f° 459, copie, 2 p. 1/2 in-4°.

937. — *Bâle, 22 août.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Affaires de Bâle. Lettre du général Vieusseux. Neutralité.

Vol. 437, f° 276 v°, copie, 1 p. in-f°.

938. — *Baden, 22 août.* — Barthélemy au bourgmestre Ott, de Zurich. Il le prie de transmettre aux Ligues grises une note relative à l'enlèvement des citoyens de Sémonville et Maret par les Autrichiens [1].

Vol. 437, f° 273 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

939. — *Berne, 22 août.* — L'avoyer de Mulinen à Barthélemy. Violation du territoire valaisan par les Piémontais.

Vol. 437, f° 326, copie, 3/4 p. in-f°.

DEFORGUES A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 77.

Affaires du Valais et de Bâle.

940. — *Paris, 23 août.* — « Depuis la lettre n° 210 que vous m'avez écrite le 17 de ce mois, vous aurez reçu du Valais, Citoyen, des nouvelles positives de la violation qui s'y est faite du territoire helvétique sans aucune résistance de la part des autorités et peut-être de concert avec elles, à en juger au moins par la lettre de M. de Courten au citoyen Helfflinger. Je ne doute pas que vous ne vous soyez empressé de prendre sur cette affaire tous les éclaircissements nécessaires, et de proposer au Corps helvétique et à l'État de Berne en particulier toutes les mesures qu'exigent les circonstances d'une infraction aussi marquée à la neutralité helvétique. Je me réfère à ce que je vous ai mandé à cet égard par ma lettre n° 75.

« Je reçois des nouvelles fort peu rassurantes sur les dispositions de l'État de Bâle. On prétend que le gouvernement de cet État nous est contraire et qu'il seroit possible que nos ennemis n'éprouvassent que très peu ou point de résistance dans le cas où ils tenteroient de pénétrer en France par le territoire de cette ville. Ce qui vient de se passer en Valais doit nous rendre extrêmement défiants. Des promesses, des assurances ne suffisent plus; c'est par l'usage qu'on fera de moyens actifs propres à repousser l'ennemi dans le cas où il se présenteroit, que nous pourrons y compter. Si le Corps helvétique ne faisoit pas incessamment toutes les dispositions nécessaires pour garantir de toute entreprise les

1. Voir cette note parmi les pièces jointes à la dépêche n° 214, ci-après, p. 480.

parties de son territoire par lesquelles les Autrichiens pourroient entrer en France, on ne verroit plus en lui qu'une puissance coalisée avec celles qui nous font la guerre. Mais je rejette cette idée, et je me persuade qu'une nation aussi éclairée sur ses intérêts, aussi fidèle dans ses engagements, sentira les pièges qu'on lui tend, et saura déjouer les intrigues des malveillants étrangers et nationaux qui se sont répandus par toute la Suisse, et qui ont des agents jusque dans les conseils des États.

« Vous trouverez ci-joint copie d'une lettre dont je vous prie de vérifier les faits. Vous y verrez que les soupçons que l'on y élève sont de nature à exciter de votre part la surveillance la plus active. »

Vol. 436, f° 470, minute, 2 p. in-f°.
Vol. 441, f° 182, original, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 319, copie, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 22 août. — « Rapport des lettres arrivées de la Suisse. » Une invasion autrichienne du côté de Bâle est imminente.

Vol. 436, f° 472, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 319 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

941. — *Paris, 23 août.* — Deforgues au Comité de Salut public. Envoi de la pièce précédente.

Vol. 436, f° 471, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

942. — *Paris, 23 août.* — Deforgues au ministre de la Guerre. Envoi de la même pièce.

Vol. 436, f° 474, minute, 1 p. 1/2 in-f°.

943. — *Baden, 23 août.* — Barthélemy à Deforgues relativement à M. de Wrintz et au nommé Michel Soulser [1].

Vol. 437, f° 262 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

944. — *Baden, 23 août.* — Barthélemy au ministre de la guerre Bouchotte. Envoi d'une lettre du général Steiner.

Vol. 437, f° 262 v°, copie, 1/4 p. in-f°.

945. — *Paris, 23 août.* — Le directeur général provisoire de la liquidation, Denormandie, au citoyen Bouchotte. Réclamation du lieutenant-colonel Frey.

Vol. 437, f° 347, copie, 1/4 p. in-f°.

1. Voir la dépêche n° 213.

INSTRUCTIONS POUR LE CITOYEN CASSAT ALLANT EN SUISSE

946. — *Paris, le 23 août.* — « Le citoyen Cassat se rendra à Genève dirigeant sa route par Mâcon et Bourg en Bresse. Genève.

« Il prendra connoissance à Genève de l'état actuel des choses et de la disposition des esprits. Il examinera quels sont les différents partis qui divisent les habitants de cette ville, quels sont les meneurs de ces partis, leur force, leurs moyens et leur objet, quelle est l'opinion que l'on a de l'Assemblée nationale, et de l'acte constitutionnel qu'elle a présenté; quelle est son influence, celle des comités chargés provisoirement du gouvernement, et celle des différents clubs. Il prendra des renseignements sur les intelligences que le roi de Sardaigne pourroit avoir à Genève, sur les suites qui pourroient en résulter et sur les moyens de les prévenir. Il verra quelle est l'opinion dominante à l'égard des rapports à établir avec la France, dans quel sens cette opinion peut avoir été modifiée par l'effet des revers que nous venons d'éprouver, et de quelle manière on y considère l'insurrection des Lyonnois et des Marseillois. Enfin il examinera quelle est la conduite politique et privée du citoyen S[oulavie] et quelle est l'opinion que l'on a de lui dans les comités et les clubs.

« Le citoyen Cassat se rendra de Genève dans le pays de Vaud. Il aura à porter la plus grande attention sur les vues qui dirigent les préposés du gouvernement de Berne; il examinera si dans leur conduite ils ne se laissent pas influencer par le roi de Sardaigne et les émigrés; s'ils n'auroient pas été en dernier lieu prévenus par les 250 Piémontois qui ont traversé le territoire pour entrer en Savoie, et quelle part ils pourroient avoir eu à l'exécution de ce projet. Il s'attachera à connoître l'esprit et les vues des émigrés qui sont répandus dans ce pays et cherchera à savoir s'ils ne sont pas en rapport avec le roi de Sardaigne et nos autres ennemis, s'ils n'ont pas des chefs, des conciliabules. Pays de Vaud.

« Il passera à Baden ; il rendra compte à l'ambassadeur des divers renseignements qu'il aura recueillis. Il lui annoncera qu'il est chargé de se transporter dans les Ligues grises...... [1]. Grisons.

« *Fait à Paris, le 23 août, l'an II de la République une et indivisible.*

« Le ministre des Affaires étrangères. *Signé :* DEFORGUES. »

Vol. 438, f° 391, minute, 1 p. 1/2 in-f° [2].

Vol. 441, f° 184, minute, 6 p. in-f°.

1. Ce qui suit reproduit textuellement, sauf quelques variantes insignifiantes, la partie correspondante des instructions données au citoyen Dubuisson. (*Ci-dessus, p.* 466.) Le dernier alinéa des instructions du citoyen Dubuisson commençant par « *Il est autorisé...* » et le post-scriptum ne sont pas dans les instructions du citoyen Cassat.

2. Cette minute est incomplète.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

POLITIQUE N° 214.

Violation du territoire valaisan par les Piémontais.

947. — *Baden, 24 août.* — « Ce qui s'est passé le 11 de ce mois dans le Valais, Citoyen ministre, occupe vivement toute la Suisse, mais particulièrement le Directoire, ainsi que vous en jugerez par la lettre ci-jointe qui m'a été écrite de Zurich..... Je suis bien porté à croire que le gouvernement valaisan a été dans cette circonstance bien plus négligent que complice. Il s'est fié sur la difficulté des passages. Cette difficulté même a servi les Piémontois. Ils sont arrivés à l'improviste.

«..... Je ne doute pas que les sévères remontrances du Corps helvétique ne rendent quelque énergie au Valais et que la faute qu'il a laissé commettre n'en prévienne d'autres du même genre..... Je pense qu'il faudra que nous nous concertions avec le Corps helvétique pour parvenir à ne plus laisser aucune possibilité à une violation de territoire de ce côté-là. J'attends vos instructions sur l'événement du 11.

« Voici trois lettres de Berne qui vous feront voir que cet événement a excité une vive agitation dans ce Canton..... Je ne laisse pas ignorer à mes amis et correspondants combien il est déshonorant pour le gouvernement bernois qui cependant a encore de l'énergie, qu'il tolère ces fréquents abus de confiance, et combien nous avons lieu de nous plaindre de ce qu'il ne les a pas déjà réprimés de manière à ce qu'ils ne puissent plus se renouveler. Je leur observe que c'est en vain qu'on nous objecte qu'il n'y a que deux ou trois coupables. Nous ne pouvons nous prendre qu'à l'État qui ne les punit point et ne les écrase point. Mais la vérité est qu'il est divisé en puissants partis au milieu desquels il est souvent difficile qu'elle perce et triomphe. Ils sont favorables aux manœuvres de l'intrigue et ils sont souvent cause que ce n'est que lorsque celle-ci a fait des progrès inquiétants que la majorité des opinions se réunit et se prononce énergiquement pour la terrasser au moins pour quelque temps.

Émigrés.

« Vous voyez par la lettre de Berne cotée première qu'on m'y parle des émigrés retirés dans le pays de Vaud au sujet desquels j'ai assez souvent des explications avec les magistrats bernois. Elles les ont déterminés à en faire un recensement pour me prouver qu'ils ne sont pas en grand nombre. La carte que cette lettre m'annonce ne m'est point parvenue.

« Quant aux émigrés du département du Montblanc dont j'ai également fait mention, la lettre de Berne établit une distinction qui porte sur un point délicat de droit public. Nous dirions à Berne : « La Savoie fait partie intégrante de la République françoise parce que ses habitants se sont réunis à nous. » Berne nous répondroit : « Je ne combats point ce droit, mais il ne peut être décidé que par la paix, puisqu'un des objets de la guerre est de vous obliger de restituer ce nouveau départe-

1. Reçue le 29 août.

ment au roi de Sardaigne. » Au reste, sans entrer dans cette question, je continuerai d'inviter le canton de Berne de surveiller et de contenir les émigrés et prêtres du département du Montblanc aussi longtemps qu'ils s'occuperont de l'agiter et de le déchirer par leurs pratiques.

« L'affaire du Valais que le Directoire helvétique a saisie avec tant de chaleur et qui certainement devoit produire une égale sensation dans tous les Cantons, pourroit bien cependant, j'en ai peur, être ultérieurement envisagée par eux avec moins d'ardeur par suite des circonstances que je vais vous faire connoître. Affaires du Valais.

« 1° Il ne faut pas se disimuler que la nomination du citoyen Soulavie au poste du Valais et le voyage qu'il y a fait, ont tellement exaspéré les esprits que nos intérêts en ont beaucoup souffert. La malveillance y a poursuivi avec non moins de fureur le citoyen Delhorme. Il me paroît que le peuple valaisan seroit capable de se porter contre eux aux plus violentes extrémités. Cependant le citoyen Soulavie continue d'écrire officiellement au grand bailli du Valais, il lui expédie des courriers. Tout cela ne fait que prolonger les embarras et les inquiétudes, car j'ai eu l'honneur de vous le dire, la réunion des deux postes du Valais et de Genève est inexécutable..... Je suis fâché que la vérité et le devoir m'imposent l'obligation de m'exprimer aussi, car en lisant les deux premières lettres, assez extraordinaires, que le citoyen Soulavie m'a écrites et que je joins ici en original, on pourroit croire que j'obéis à d'autres motifs.

« 2° Je joins ici copie de la lettre que le canton de Bâle vient de m'écrire et des deux pièces qui y sont annoncées. Je ne reviens pas de mon étonnement d'une phrase que le général Vieusseux s'est laissé aller à énoncer, qui ne pourra manquer d'offenser vivement tous les États de la Suisse, mais surtout tous leurs contingents militaires rassemblés à Bâle. Ou je suis bien trompé, ou cette phrase va soulever tous les esprits. Je ne suis pas surpris qu'il ait couru des bruits qui la lui aient fait concevoir....... mais avant d'aller dire aux Suisses qu'une partie des troupes du contingent ne tirera qu'à poudre sur les Autrichiens s'ils forçoient le territoire bâlois pour arriver sur le nôtre, il auroit fallu considérer qu'une aussi horrible détermination n'auroit pu se prendre que par le conseil de guerre, qu'alors elle n'auroit pu rester un secret, mais que dans ce cas en remontant à la source de la rumeur, il eût été facile de savoir si elle étoit fondée ou bien imaginée à plaisir. Ce n'étoit pas une inculpation à risquer; il falloit être sûr de son fait ou se taire. Je sens bien que le général Vieusseux, inquiet de la situation de son armée, aura voulu en imposer à la fois et à nos ennemis et à nos amis dont ils pourroient être tentés d'envahir le territoire; mais je pense qu'il est toujours trop tôt d'adresser à ceux-ci des soupçons offensants. Affaires de Bâle

« 3° J'apprends, par la lettre ci-jointe du général Altermatt, que nos troupes ont violé le territoire de Soleure, ce que les malveillants vont

relever avec la plus vive affectation afin d'affoiblir l'impression de l'événement du Valais. Je sais bien que l'enclavement soleurien que nos troupes ont traversé les gêne extrêmement dans leurs mouvements, mais elles ne devroient jamais se croire assez pressées pour ne pas se donner le temps de demander permission à l'officier de Soleure qui est sur les lieux.

« Vous verrez par la lettre ci-jointe de Bienne que la situation du département du Mont-Terrible devient critique. Le nouveau commandant qui y est employé aura besoin d'une grande activité pour s'opposer aux moyens que le voisinage fournira aux Autrichiens d'alimenter sourdement le désordre, et d'une grande fermeté pour se préserver des suggestions d'un parti dangereux, en apparence fort attaché aux intérêts de la République françoise, mais au fond bien plus dévoué à ceux de l'Autriche.

« Tout ce voisinage ne convient ni au courage ni aux intrigues de M. de Buol. Il déteste les Bâlois; il paroît qu'il veut se fixer à Fribourg en Suisse.

« On me mande de Lucerne que le ministre d'Espagne s'est rendu à Stantz, chef-lieu du canton d'Unterwald-le-Bas. Il y a fait son entrée en carrosse à six chevaux, suivi de deux autres voitures. Cette magnificence a excité la plus grande admiration dans ces contrées escarpées où jamais on n'a vu un carrosse. M. de Caamaño y a porté la capitulation de sa cour pour un régiment de 1900 hommes, qui ne devra être complet que dans deux ans. Il résulte de tout ceci une grande mésintelligence et jalousie entre Unterwald-le-Haut et Unterwald-le-Bas.

« On a des nouvelles du 7 de nos infortunés prisonniers de Mantoue. On les a séparés dans leur prison. Leurs lettres ne renferment aucun détail qui mérite de vous être mandé.

Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret.

« La citoyenne Sémonville me marque que quelques communes du pays des Grisons se montrent énergiquement pour demander la punition des gens qui ont trempé dans l'enlèvement de nos Ambassadeurs. Alors la note ci-jointe qu'après une mûre réflexion je me suis décidé à demander à l'État de Zurich d'adresser aux chefs des Ligues, car nous n'avons point d'autres moyens pour arriver à eux, maintiendra et augmentera cette énergie, si elle existe réellement; au moins, j'en trouve bien peu de traces dans la lettre ci-jointe que les chefs des Ligues ont écrite au résident autrichien. Mais il faut dire pour eux qu'ils ne sont que pouvoir provisoire et que c'est à la Diète qui va se rassembler à faire des démarches plus fermes. Je ne sais si l'on peut en espérer de ce genre, si nous nous en rapportons à la lettre ci-jointe écrite du pays des Grisons, qui malheureusement vient de bien bonne part. Je vois par celle des chefs qu'ils voudroient lier les Suisses à leur cause. Plus je m'occupe des moyens d'amener cette union, plus je m'aperçois qu'elle est impossible à obtenir.

« Le bureau des postes de Coire vient de me faire renvoyer plusieurs

paquets que j'avois adressés au citoyen Noël, en me faisant prévenir par le bureau de Zurich qu'ils n'ont pu être expédiés à leur destination parce que le citoyen Noël doit être parti de Venise. Une lettre de la citoyenne Montgeroult indique aussi que Venise va prendre parti contre la République françoise. Je pense qu'alors le citoyen Noël viendroit ici où se trouvent déjà les citoyens Chauvelin et Verninac. On me fait savoir que ces rassemblements de ministres inquiètent les Suisses et que nos ennemis s'en autorisent pour leur faire concevoir des soupçons et des inquiétudes.

« Mon messager qui auroit dû arriver hier n'étant pas encore de retour, parce que la marche des courriers de Paris à Huningue commence à devenir beaucoup plus lente, je prends le parti de vous adresser mon expédition par la poste.

« P.-S. — Si lorsque je faisois ma lette ce matin j'avois eu reçu celle que le département du Haut-Rhin vient de m'écrire et dont je joins ici une copie, je n'aurois pas manqué de mettre sa décision au rang des choses qui tendent à compromettre notre système politique à l'égard de la Suisse et à la forcer à une plus grande dépendance de la cour de Vienne. Car si nous ne pouvons plus fournir de sel aux Cantons, si les arrêtés du comité de Salut public et du Conseil exécutif sont sans aucune sorte d'effet, il faut bien qu'ils s'adressent pour en avoir à la maison d'Autriche..... Il me déplaît surtout beaucoup d'avoir, d'après la lettre du département du Haut-Rhin du 12 de ce mois ci-jointe, fait concevoir aux Cantons des espérances que celle du 20 a bien l'air de détruire à jamais.

« D'après la demande du département du Haut-Rhin et du général Sédillot, j'avois invité l'État de Bâle à chasser quelques mauvais sujets françois émigrés cachés sur son territoire. Je joins ici copie de la réponse très satisfaisante que ce Canton vient de m'adresser aussi bien que l'extrait d'une autre lettre de Bâle non moins satisfaisante relative aux mesures que ce Canton prend pour assurer l'inviolabilité de son territoire.

« Je viens de vous instruire que dans le pays des Grisons et sur toute la frontière vénitienne on a répandu le bruit que le citoyen Noël avoit été ou alloit être incessamment obligé de quitter son poste. A cette rumeur s'est jointe l'inquisition vénitienne sur les paquets que je lui faisois passer de votre part par le territoire grison, de sorte que la poste de Coire m'a renvoyé tous les derniers, assurée qu'on les arrêtoit à la frontière vénitienne. Il est évident que plusieurs ont été enlevés par complicité, j'ai peur, et de Milan et de Venise et des Grisons. On ne sait ce qu'est devenu un homme affidé que M. de Salis, chez qui demeure la citoyenne Sémonville, avoit, à sa demande, dépêché il y a trois semaines au citoyen Noël. Les directeurs de la poste des Grisons passent pour des gens honnêtes. Je vais les faire sommer par celle de Zurich de donner tous les éclaicissements possibles. La vérité est que le citoyen Noël n'a reçu presque aucun des nombreux gros paquets que je lui ai adressés par la

Affaires des Grisons et de Venise.

poste de Coire, tandis que mes lettres particulières qui passent par Milan lui parviennent exactement.

« Le citoyen Viotti qui est fort lié avec le citoyen Noël est arrivé aujourd'hui de Venise. Il l'a quitté le 13. Il dit que le citoyen Noël est dans une position très fâcheuse, qu'il sort à peine de sa maison, que tous ceux qui y mettent les pieds sont chassés le lendemain de la ville, qu'on intercepte toutes les lettres qui lui viennent du dehors et que le citoyen Sémonville et toute sa compagnie n'auroient eu la permission de s'arêter à Venise que pendant quatre heures. Il croyoit que le citoyen Noël alloit décidément quitter Venise. Cependant une lettre que je reçois de lui en date du 17 ne m'annonce point qu'il ait une semblable intention. Il me dit bien que les paquets dont je lui donne avis ne lui arrivent point. Je l'ai prévenu d'écrire à Bergame et à Coire, ainsi que j'ai fait à ce dernier lieu, pour avoir des éclaicissements. Je commence à craindre que nous ne puissions pas établir une correspondance sûre par ce territoire, l'éternel séjour des perfidies et de la corruption, en supposant que tout le tort ne soit pas à Venise qui ne veut pas admettre nos papiers publics.

« Mes petites lettres arrivent sûrement au citoyen Noël par le Milanois, de même que je reçois les siennes par la même voie. Elles sont renfermées dans le sac de Zurich qui ne s'ouvre qu'à Bergame. Je me serois estimé coupable de faire suivre cette marche à vos paquets qui d'ailleurs, à ce qu'on m'a répondu de Zurich, sont en général d'un trop gros volume pour y entrer. Il est assurément assez extraordinaire que je doive vous la proposer aujourd'hui; mais j'ai la confiance que si vous faites mettre en petits paquets vos lettres pour le citoyen Noël, elles arriveront exactement, d'autant plus que je lui adresserai désormais les miennes sous le couvert d'un banquier de Venise.

« Le citoyen Viotti prétend avoir vu tout le pays des Grisons, sans en excepter même la Valteline, prêt à se soulever pour nous procurer satisfaction de l'éclatante insulte qui nous a été faite et pour punir les coupables. Assurément l'agitation devroit être bien vive et les regrets bien amers, s'ils étoient proportionnés au crime; mais je me défie excessivement de tous les mouvements du peuple grison et surtout je ne crois pas un mot de ce qu'on voudroit me faire concevoir des bonnes dispositions du peuple de la Valteline. Le citoyen Noël, qui lui rend toute justice et qui sait à quel point il est servilement dévoué à l'Autriche, me mande qu'il désire beaucoup que le citoyen Chauvelin ne s'expose pas à passer, parce qu'il seroit à coup sûr livré par les Valtelins.

« *P.-S.* — La citoyenne Montgeroult vient de recevoir une lettre de son mari, de Mantoue, en date du 14. Les malheureux prisonniers sont toujours séparés. Il paroît qu'ils sont traités avec égards. »

Vol. 436, f° 477, original, 10 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 263, copie, 7 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Zurich, 20 août.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Violation du territoire du Valais par les Piémontais. Le Conseil secret « a fait projeter des lettres bien expressives tant pour la république du Valais que pour les Cantons. » Kilchsperger en fait connoître le sens général.

Vol. 436, f° 441, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 266 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — *Berne, 20 août.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur ni de destinaire. Le licenciement des deux bataillons du régiment de Watteville sera vraisemblablement différé jusqu'en automne. Le camp d'instruction pour l'artillerie bernoise sera levé le 6 septembre. « On ne perd pas de vue à Berne que les intrigues des ministres des Puissances coalisées ne tendent dans ce moment qu'à provoquer une rupture entre la France et la Suisse. On est donc très en garde contre toutes leurs démarches, et s'il survient néanmoins quelque chose d'irrégulier, on se flatte qu'on n'attribuera pas à tout l'État de Berne les fâcheux effets des intrigues de quelques-uns de ses membres.

« La plupart des États de la Suisse ne peuvent plus se dissimuler que les succès des armées coalisées mettent toutes les républiques dans le plus grand danger et qu'il n'y aura bientôt plus d'États libres en Europe si l'on ne s'oppose pas au progrès de leurs armes. Mais le système de notre gouvernement n'est que défensif et il ne faut pas s'attendre qu'on nous sorte jamais du cercle étroit dans lequel nous nous trouvons circonscrits. »

Les émigrés intriguent contre le ministre d'Angleterre Fitz-Gérald qu'ils accusent d'être « Jacobin. »

Vol. 437, f° 267 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

c. — *Berne, 21 août.* — Frisching à Barthélemy. Violation du territoire du Valais par les Piémontais. Embauchage de dix dragons pour le service de Sardaigne par un nommé Bergier, de Lausanne. Les « perquisitions les plus sévères » seront faites pour approfondir cette affaire, et « les fauteurs s'en trouveront mal. » Emigrés.

Vol. 437, f° 268, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

d. — *Berne, 21 août.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Intrigues du bailli de Lausanne et du nommé Bergier.

Vol. 437, f° 269 v°, copie, 2 p. in-f°.

e, f. — Lettres du citoyen Soulavie à Barthélemy [1].

1. Voir ci-dessus.

g. — *Bâle, 20 août.* — Les bourgmestre et Conseil secret des XIII de l'État de Bâle à Barthélemy. Envoi des deux pièces suivantes.

Vol. 436, f° 445 copie, 1 p. in-f°.
Vol. 437, f° 270 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

h. — *Quartier général de Saint-Louis, 20 août.* — Le général Vieusseux, commandant en chef l'armée du Haut-Rhin, aux magistrats de Bâle. « Des avis réitérés nous annoncent des projets d'une exécution prochaine de la part des troupes autrichiennes..... On nous assure que nos ennemis sont décidés à tenter une attaque sur nous en passant par le territoire suisse et notamment autour de la ville de Bâle, à quoi les troupes du contingent placées dans cette partie ne doivent faire qu'un simulacre de résistance et même tirer à poudre seulement sur les Autrichiens qui se présenteront. Une telle conduite, Magnifiques Seigneurs, nous mettroit dans la nécessité d'employer les mesures convenables pour repousser une attaque imprévue, quel que fût le territoire où nous serions appelés à combattre. Ne soyez donc pas surpris dans le cas du passage forcé, de quelque manière qu'il s'effectue, si je poste des troupes sur les terres du canton de Bâle pour empêcher l'ennemi de pénétrer plus avant. Vous ne devez dans ce cas en concevoir aucun ombrage, puisque la destination de nos troupes seroit une simple mesure défensive provoquée par les Autrichiens eux-mêmes et à laquelle nos droits seroient égaux aux leurs. Elle viendroit dès lors à l'appui de la neutralité helvétique que nos ennemis ne pourront par là violer impunément. Et en portant ma supposition à son dernier terme, dans le cas où les Autrichiens voudroient passer par la ville de Bâle, j'espère, Magnifiques Seigneurs, que vous ne trouveriez pas étrange la demande que je vous ferois infailliblement d'y admettre les troupes françoises pour vous aider efficacement à repousser cette violation de la neutralité. Vous concevrez facilement que si ma demande n'étoit pas accordée, ce seroit exposer la ville de Bâle à tous les maux résultant des moyens de défense que je me verrois forcé d'employer. Décidé à empêcher le passage de toute manière, j'ai de l'artillerie prête à mettre le feu dans les endroits nécessaires et le pont du Rhin seroit le premier but de mes canonniers. C'est avec peine que je me vois obligé d'appeler votre attention sur des objets aussi fâcheux à envisager, mais c'est en les mettant sous vos yeux que j'indique à votre prudence les moyens de les écarter. Permettez-moi donc, Magnifiques Seigneurs, de solliciter de votre part une réponse franche et catégorique, sur le parti que vous êtes décidés à prendre dans les différentes suppositions que j'ai l'honneur de vous présenter et qui peuvent se réaliser d'un jour à l'autre..... »

Vol. 436, f° 443, copie, 2 p. 2/3 in-f°.
Vol. 437, f° 270 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

i. — *Bâle, 21 août.* — L'État de Bâle au général Vieusseux. « Nous avons vu par la lettre que vous nous avez écrite hier que vous témoignez beaucoup d'inquiétude sur ce que dans peu, d'une manière ou de l'autre, la neutralité helvétique doit être violée par le fait de l'Autriche.......

« Nous n'avons pas manqué de prendre en considération le contenu de cette lettre de concert avec MM. les représentants helvétiques qui ont trouvé comme nous qu'on ne pouvoit élever aucun doute sur notre neutralité en ce que, dès le commencement de la guerre, elle a été annoncée et promise aux Puissances belligérantes, reconnue par elles; que jusqu'à ce moment nous n'avons rien fait contre son observation et que nous sommes déterminés à y persister et à la maintenir de toutes nos forces. D'après ces principes, nous n'accorderons ni séjour ni passage à aucunes troupes étrangères.

« Dans le cas d'une violation de notre territoire neutre par une force formidable, nous ne nous abandonnons pas seulement sur le contingent helvétique et nos propres troupes, mais nous comptons aussi sur le prompt secours de nos confédérés. A cette fin nous venons de communiquer votre lettre à tout le L. Corps helvétique dont nous attendons les conseils. Du reste nous ne devions pas nous attendre à ce qui est contenu dans votre lettre au sujet du passage appréhendé des troupes autrichiennes par notre ville et sur les suites qu'il pourroit avoir, car nous ne croyons pas avoir d'aucune manière, non plus que le contingent helvétique, donné lieu à une telle défiance et à des soupçons aussi offensants que peu mérités.....

Vol. 436, f° 447, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 437, f° 271 v°, copie, 1 p. in-f°.

j. — *Château de Dornach, canton de Soleure, 20 août.* — Le général Altermatt, commandant les troupes de l'État de Soleure, à Bacher. Passage du 5e bataillon du Doubs avec armes et bagages sur le territoire de Soleure au village de Kleinen Luitzel. Refus de la municipalité de Leimen, district d'Altkirch, de se soumettre à la convention réciproque faite pour l'exportation du produit des propriétés que les sujets de Soleure possèdent dans cette commune.

Vol. 436, f° 446, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 272 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

k. — *Bienne, 19 août.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Situation du département du Mont-Terrible.

Vol. 436, f° 429, copie, 3 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 273, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

l. — *Baden, 22 août.* — Note de Barthélemy aux Ligues grises. « Jamais la nation françoise n'auroit pu s'attendre que ce seroit sur le territoire d'un peuple libre et neutre, d'un peuple le constant objet de son amitié et de sa bienveillance, que ses ambassadeurs seroient enlevés. Jamais elle n'auroit pu concevoir qu'il auroit pour ainsi dire approuvé par son calme et par son silence un aussi violent attentat contre les lois des nations et contre sa propre indépendance. Mais il étoit réservé à la maison d'Autriche de donner au monde l'exemple de la plus éclatante violation des droits les plus sacrés des peuples et de leur souveraineté. Comment le gouvernement des Ligues grises pourroit-il ne pas se montrer profondément blessé de l'outrage qui lui est fait par une entreprise aussi insultante que celle qu'elle vient de se permettre sur son territoire? Il le doit à son honneur, à sa dignité, à sa réputation; et alors il s'empressera d'obtenir une juste et prompte réparation de l'atteinte portée à sa neutralité et à l'immunité de ses possessions en exigeant la réintégration des deux ministres de la République françoise dans le pays et le lieu où ils ont été enlevés. Car tout peuple qui se respecte, qui aime son indépendance, est un peuple puissant. On ne l'outrage point impunément dans les droits qui constituent son existence et sa liberté.

« C'est pour la République françoise un sujet d'étonnement et d'affliction d'avoir été instruite avec certitude qu'un nombre assez considérable de particuliers grisons et même des préposés du gouvernement ont concouru par la plus insigne perfidie au complot des Autrichiens contre ses Ministres. Elle est dans la confiance qu'ils seront incessamment poursuivis et punis par leur souverain comme violateurs du droit des gens et traîtres à leur patrie. A défaut d'une punition exemplaire, la France ne pourroit voir dans l'indulgence du gouvernement des Ligues grises qu'une approbation tacite de la conduite qu'ils ont tenue. Le délit devenant ainsi un délit national, la République françoise se verroit obligée de suspendre ses bienfaits et même de supprimer à jamais les pensions militaires dont jouissent un grand nombre de Grisons, et elle prendroit d'ailleurs toutes les mesures nécessaires pour s'assurer une juste vengeance.

« Telle est la déclaration que la nation françoise, par l'organe de son Conseil exécutif provisoire, m'ordonne de faire aux chefs, conseillers et communes des Ligues grises. L'ambassadeur de la République françoise en Suisse : *Signé :* BARTHÉLEMY. »

Vol. 436, f° 461, copie, 2 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 274, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

m. — *Coire, 7 août.* — Les trois chefs des Ligues grises au baron de Cronthal. « MM. Sémonville et Maret dont le premier, d'après la lettre

écrite au L. État de Zurich par M. Barthélemy, résidant à Baden, est qualifié d'ambassadeur extraordinaire de la République françoise à Constantinople, et le deuxième de ministre plénipotentiaire à Naples, ont été arrêtés avec les hommes de leur suite le 25 du mois dernier à Novate dans le comté de Chiavenne, par des gardes des frontières milanois ou burlandotti, garrottés, embarqués sur un bateau et conduits à Gravedona. Cet événement fâcheux, auquel est lié une violation de notre territoire dont il n'existe aucun exemple, excite d'autant plus notre sollicitude que par là non seulement plusieurs centaines de nos concitoyens qui ont des établissements de commerce et de professions en France sont exposés à essuyer des mauvais traitements et peut-être encore à perdre leurs propriétés; mais cette conduite seroit encore contraire aux intentions du L. Corps helvétique qui nous est allié et qui a observé jusqu'ici la plus exacte neutralité, si nous ne nous adressions à V. E. pour qu'elle fasse parvenir au gouvernement de Milan nos plaintes les plus vives sur cette violation de territoire, dans la persuasion que le Gouvernement désapprouvera lui-même et avec justice la conduite des burlandotti, que de cette manière la violation territoriale sera réparée, que notre État sera ainsi à l'abri de tous reproches et débarrassé de même que tout le Corps helvétique des désagréments qui pourroient en résulter.

« C'est aussi en raison de l'importance de cet incident et des suites qu'il pourroit avoir qu'il est de notre devoir d'en instruire nos hauts supérieurs par des messagers, afin qu'ensuite des ordres ultérieurs qu'ils pourront nous donner, on n'ait aucun tort à nous reprocher.

« Nous sommes persuadés que le gouvernement de Milan et V. E. seront d'autant moins disposés à se refuser à notre juste demande qu'elle est une suite pure et simple des devoirs que nous avons à remplir envers notre patrie, envers tout le Corps helvétique et envers nos pauvres concitoyens établis en France.

« Nous recommandons ces observations au zèle empressé de V. E. Les affectionnés à la servir : LES CHEFS DES TROIS LIGUES.

Vol. 436, f° 373, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 437, f° 274 v , copie, 1 p. 1/4 p. in-f°.

n. — *Bergun*, *17 août*. — Salis Scevis à Barthélemy. Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens.

Vol. 436, f° 421, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 275, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

o. — *Colmar*, *20 août*. — Les administrateurs du département du Haut-Rhin à Barthélemy. Sels.

Vol. 436, f° 440, copie, 3/4 p. in-f°.
Vol. 437, f° 276 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

p. — *Colmar, 12 août.* — Les mêmes au même. Même sujet.

Vol. 437, fº 243 vº, copie, 1 p. 1/4 in-fº.

q. — *Bâle, 23 août.* — Les bourgmestre et Conseil secret des XIII de l'État de Bâle à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 19. Expulsion des émigrés Lamotte, Bouillé et Guyard.

Vol. 436, fº 469, copie, 2 p. in-fº.
Vol. 437, fº 276, copie, 1 p. in-fº.

r. — *Bâle, 22 août.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Mesures pour sauvegarder la neutralité de Bâle.

Vol. 436, fº 463, copie, 1 p. 2/3 in-fº.

948. — *Baden, 24 août.* — Barthélemy au général Vieusseux. Opposition faite par la municipalité de Leimen à l'exécution de la convention conclue entre les propriétaires français et soleuriens pour l'exportation réciproque des récoltes des champs situés le long de la frontière.

Vol. 437, fº 277, copie, 3/4 p. in-fº.

949. — *Baden, 24 août.* — Barthélemy à Helfflinger. Accusé de réception de la lettre du 19. Violation du territoire valaisan par les Piémontais. Lettre du général Vieusseux à l'État de Bâle.

Vol. 437, fº 280, copie, 2 p. in-fº.

950. — *Baden, 24 août.* — Barthélemy aux représentants du peuple près l'armée de la Moselle, relativement au docteur Engelhardt.

Vol. 437, fº 281, copie, 1/2 p. in-fº.

951. — *Baden, 24 août.* — Barthélemy à MM. de Bâle. Réclamation de la maison Paravicini.

Vol. 437, fº 283 vº, copie, 2/3 p. in-fº.

952. — *Porentruy, 24 août.* — Les administrateurs du département du Mont-Terrible à Barthélemy en faveur du citoyen Philippe Gross.

Vol. 437, fº 272 vº, copie, 1/2 p. in-fº.

953. — *Paris, 25 août.* — Bouchotte à Deforgues. « Je vous remercie, mon cher collègue, de votre attention à me communiquer les rapports des lettres qui arrivent de la Suisse. J'ai prévenu les départements des Haut et Bas-Rhin ainsi que le général d'armée du Rhin et le commandant de la division du Haut-Rhin pour qu'ils prennent toutes les mesures propres à couvrir l'invasion du département du Mont-Terrible.

« Je m'efforce autant que je puis de purger l'armée des gens suspects et de les remplacer par de bons sans-culottes et j'espère que cette mesure nous procurera le moyen d'employer utilement les forces que l'énergie républicaine va déployer. »

Vol. 436, f° 485, original, 1 p. in-4°.

954. — *Baden, 26 août.* — Barthélemy à M. le président des Ligues grises. « J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer ci-joint par le citoyen Marandet, l'un de mes secrétaires de légation, une déclaration que la nation françoise m'ordonne de faire à la république des Ligues grises. Veuillez bien la mettre sous les yeux de la Diète générale assemblée dans ce moment et être persuadé que j'aurois fort désiré rencontrer d'autres circonstances pour vous assurer, Monsieur, de tous les sentiments de la considération très distinguée que je vous ai vouée. »

Vol. 437, f° 295 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

955. — *Paris, 26 août.* — Deforgues à Barthélemy. Réclamation de M. de Lentzbourg.

Vol. 437, f° 326, copie, 1/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — *Paris, 20 août.* — Le directeur général provisoire de la liquidation au ministre des Affaires étrangères. Même sujet.

Vol. 437, f° 326, copie, 1/3 p. in-f°.

956. — *Baden, 27 août.* — Barthélemy à Bréban. Accusé de réception de la lettre du 8. Sels.

Vol. 437, f° 286, copie, 2/3 p. in-f°.

DEFORGUES A BARTHÉLEMY

957. — *Paris, 28 août.* — « J'ai reçu, Citoyen, vos n°s 211, 212 et 213. POLITIQUE N° 78.

« Je vois, par les pièces que vous y avez jointes, que l'on considère en Suisse l'événement qui vient de se passer en Valais comme un acte qui compromet le Corps helvétique et qui doit exciter toute son attention. Mais je ne vois pas que l'on s'occupe assez vivement des mesures à prendre à l'égard du roi de Sardaigne et des Autrichiens pour prévenir de nouvelles tentatives du même genre soit du côté du Piémont, ou du Haut-Rhin. Cependant l'entreprise que les Piémontois viennent d'exécuter avec tant de facilité, est de nature à exciter toute la sollicitude des Cantons. Ce ne sont pas de froides et lentes démarches qui peuvent satisfaire la République françoise, il faut que nous puissions compter sur la neutralité du Corps helvétique, et pour y compter, il faut que nous lui voyions déployer tous les moyens nécessaires pour repousser les ennemis

dans toutes les parties du territoire helvétique par lesquelles ils pourroient tenter de pénétrer dans les départements de la République.

« Je suis fort aise d'apprendre que les paquets adressés au citoyen Noël n'aient été que retardés. Je vous invite à prendre tous les moyens convenables pour assurer ma correspondance avec Venise et Constantinople. Vous sentez combien, dans les circonstances présentes, il est important de conserver la seule voie libre qui nous reste pour communiquer avec nos agents dans ces deux villes.

« Dorénavant les lettres adressées au citoyen Noël seront mises séparément, et il sera fait un paquet particulier pour les papiers publics.

« Je vous autorise sans nulle difficulté à ouvrir les paquets qui vous ont été renvoyés de Coire pour en tirer les dépêches et en faire un envoi particulier au citoyen Noël. »

Vol. 436, f° 490, minute, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 441, f° 187, original, 2 p. in-f°.
Vol. 437, f° 320, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

POLITIQUE n° 215.

Affaires du Valais.

958. — *Baden, 28 août.* — « J'ai reçu votre dépêche du 21 de ce mois. Vous avez vu par la suite des miennes que je me suis empressé de déférer au Corps helvétique l'événement du Valais. C'est sur ma première note du 15 que le Directoire a écrit à tous les Cantons et au Valais les deux lettres dont je joins ici la copie. Le 19, j'adressai au Directoire une seconde note dont copie est ci-jointe. Je n'ai pas encore les pièces qu'elle lui a donné occasion d'expédier.....

« Je vois qu'à Berne beaucoup de personnes bien intentionnées ou impartiales ne sont pas éloignées de penser que le gouvernement du Valais n'a pas été prévenu de l'invasion piémontoise et qu'on a tout simplement abusé de sa foiblesse et de sa négligence. On croit que les officiers employés à la garde des frontières avoient été gagnés. Je suis impatient de connoître la justification que le Valais adressera aux Cantons et les explications que le citoyen Helfflinger me donnera à ce sujet afin que dans le cas où il n'obtiendroit pas une réparation convenable, je puisse, conformément à vos instructions, agir de mon côté soit pour dénoncer au Corps helvétique la conduite du gouvernement valaisan, soit pour demander la destitution et punition des officiers prévaricateurs employés par lui.

« J'ai aussi besoin de quelques jours encore, ainsi que vous allez en juger, pour savoir quelles démarches j'aurai à faire soit auprès du Corps helvétique, soit plus particulièrement auprès du canton de Berne pour parvenir à mieux assurer pour l'avenir les passages du Valais que les

1. Reçue le 2 septembre.

Piémontois viennent de franchir. Je n'apprends point que l'État de Berne persiste dans l'intention de licencier le régiment de Watteville. Il est plus apparent qu'il n'y procédera qu'à la paix générale, ou au plus tôt dans le courant de l'hiver. Le projet de faire garder ces passages par un détachement de ce corps est très bon sous plusieurs rapports, mais avant d'être proposé, il mérite d'être bien réfléchi, surtout d'après les prochaines décisions du Grand Conseil.

« C'est aujourd'hui que ce tribunal souverain de Berne s'assemble pour connoître de l'événement du Valais et de la part qu'il est bien évident que quelques employés bernois y ont eue. Comme il n'est guère douteux qu'ils n'aient été secrètement appuyés par des membres du Conseil secret... vous croirez facilement qu'il règne à Berne la plus violente fermentation..... Il s'agit ici d'un combat très animé entre ceux qui cherchent à sauver le bailli de Lausanne et ceux qui préfèrent sauver l'honneur de leur république qu'il a horriblement compromis, d'autant plus que sa conduite fait un contraste frappant avec celle du bailli de Vevey qui s'est hâté d'arrêter ces dragons qu'on faisoit bien gratuitement servir de vils instruments à la plus révoltante intrigue. Je dis bien gratuitement, car il est connu que la plupart de ces soldats, aussitôt qu'ils se sont aperçu du service odieux qu'on vouloit leur faire faire, ont témoigné la plus vive indignation. Ne nous pressons donc pas d'accuser l'État en masse. Voyons d'abord ce qu'il prononcera... Je suis fort aise d'apprendre que le colonel Weiss soit arrivé à Berne pour la séance d'aujourd'hui. Je m'attends qu'il traitera sans ménagement et avec toute la vivacité qui lui est naturelle et l'avoyer Steiger, et le bailli d'Erlach, et l'entreprise souterraine et dangereuse par laquelle ils ont voulu forcer la France à cesser de mettre confiance dans la neutralité helvétique. Je joins ici une lettre de Berne qui renferme des détails intéressants sur ce nouvel ordre de choses. Ils le sont d'autant plus pour moi depuis que je me suis entretenu avec le citoyen Fleury qui après avoir traversé tout le pays de Vaud pour se rendre en Valais l'a retraversé de nouveau ainsi que le canton de Berne pour venir de Saint-Maurice ici. Il a rencontré partout de très bonnes dispositions pour vivre en paix et en bonne harmonie avec la France, des regrets et des plaintes très vifs contre la foiblesse et la négligence du Valais qui ne tendoient à rien moins qu'à exposer la Suisse, et une forte indignation contre les intrigants bernois qui ont trempé dans le complot. Il a bien positivement trouvé affiché dans toutes les auberges, par ordre du gouvernement, le signalement de Bergier et l'injonction de l'arrêter partout où on le découvriroit. C'est cet homme qui étoit plus particulièrement chargé de diriger la marche des dragons qui ont apparu dans le Valais.

« Au reste il ne faut pas que nous nous dissimulions que notre position va devenir tous les jours plus critique envers les Suisses par suite nécessaire de quelques-unes de nos propres mesures. Je ne sais pas s'il est

vrai, comme on le marque dans la lettre de Zurich, que des troupes françoises ont passé par un village bâlois, mais vous savez qu'elles ont passé sur le territoire de Soleure. Or ces violations sont perfides, car elles pourroient servir de prétexte aux Autrichiens pour forcer le territoire de Bâle quand ils auront suffisamment soufflé le feu de la révolte dans le département du Mont-Terrible, et quoique dans ma pensée j'aie blâmé une phrase de la dernière lettre du général Vieusseux au canton de Bâle, vous verrez dans ma réponse ci-jointe à cet État helvétique que je me suis réuni au général pour appeler Bâle à être attentif et vigilant.

« Mais j'en veux venir à un autre objet. La Convention nationale vient de défendre la sortie des sels..... Que si absolument nous ne pouvons plus leur fournir aucune sorte d'objets nécessaire à leur subsistance, comment pourrions-nous dès lors continuer de compter sur leur neutratralité? Car de cette manière nous indisposons le peuple contre nous; nous les livrons à la merci de l'Autriche..... J'estimerois qu'il seroit instant de voir si la Convention nationale ne jugeroit pas dans sa sagesse qu'il convient qu'elle fasse une exception en faveur de la Suisse pour la sortie des sels et aussi pour celle des vins.

« Le citoyen Fleury a très bien fait de ne pas prolonger son séjour à Saint-Maurice. Il auroit encore mieux fait de ne pas s'y montrer du tout et de venir directement ici. On a tellement monté le peuple valaisan contre tout ce qui indique du changement dans notre mission dans ce pays-là qu'il n'y a peut-être pas de meilleur parti à prendre pour nous que d'avoir pitié de sa foiblesse et de nous en rapporter à la sagesse du citoyen Helfflinger du soin de le ramener à la raison. On m'écrit de Berne une lettre en date du 24 dont je joins ici un extrait. J'ai demandé qu'on tâchât de me procurer une copie de celle que le citoyen Soulavie a, dit-on, adressée au grand bailli du Valais. C'est un point important à éclaircir. Il ne l'est pas moins de voir si ce n'est pas la méchanceté qui agit contre le citoyen Soulavie.

Affaires des Grisons.

« Lorsque j'ai essayé d'engager l'État de Zurich à faire passer aux chefs des Ligues grises l'office que vous m'avez prescrit de leur adresser, j'avois bien en vue d'attirer le Corps helvétique dans notre querelle. Cette manière indirecte de la lui faire partager pouvoit n'en être que plus efficace. Je n'y ai pas réussi. J'en suis affligé, mais je n'en suis pas surpris, car je ne me dissimulois pas à l'avance la vérité des objections que les magistrats zurichois pourroient me faire. Je sentois que nos démarches auprès du gouvernement des Grisons prenant un caractère grave, le Directoire se trouveroit embarrassé pour les appuyer de son influence particulière sans prendre l'avis de tous les Cantons. Il eût fallu comme à l'ordinaire un temps infini pour réunir leurs opinions, il n'y en avoit point à perdre à cause de la Diète qui a dû s'assembler le 26 à Coire. Au premier mot qu'un des chefs de l'État de Zurich m'a mandé d'amitié, j'ai retiré ma note d'entre ses mains et ai chargé le citoyen Marandet

d'aller la remettre au président des Ligues grises à qui j'ai en même temps écrit quelques lignes. Comme je ne le connois nullement, j'ai prié le chancelier de la ville de Coire avec qui j'ai quelques relations, de conduire le citoyen Marandet chez ce président. Il m'a paru qu'il étoit nécessaire que j'envoie à Coire mon office par une personne de l'ambassade, afin qu'il frappât d'avantage l'opinion publique, car si j'en avois chargé un simple messager, on auroit pu garder le silence sur ma note en disant qu'on ne l'a pas reçue. Mais aussi après y avoir bien réfléchi, il m'a paru non moins convenable sous tous les rapports de recommander au citoyen Marandet de revenir de suite et de ne s'arrêter qu'un jour à Coire. »

Vol. 436, f° 491, original, 7 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 289 v°, copie, 5 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Zurich, 17 août.* — L'État de Zurich au L. État de Bâle. Communication de la pièce suivante.

Vol. 437, f° 292, copie, 1/2 p. in-f°.

b. — *Zurich, 17 août.* — L'État de Zurich à la république du Valais. Représentations au sujet de la violation du territoire valaisan par les Piémontais.

Vol. 437, f° 292 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

c. — *Baden, 19 août.* — Barthélemy au bourgmestre Kilchsperger. Même sujet.

Vol. 436, f° 425, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Ibid., f° 433, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 219, copie, 3/4 p. in-f°.

d. — *Baden, 19 août.* — Barthélemy à l'avoyer de Mulinen. Même sujet.

Vol. 436, f° 433 v°, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 437, f° 219 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

e. — *Zurich, 26 août.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Même sujet. Affaires des Grisons. Passages des troupes françaises par deux villages, l'un du territoire de Soleure, l'autre du territoire bâlois. Reconnaissance par le Valais de « Soulavie et C[ie]. »

Vol. 436, f° 488, copie, 3 p. 2/3 in-f°.
Vol. 437, f° 292 v°, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

f. — *Berne, 22 août.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Violation du territoire du Valais par les Piémontais.

Vol. 437, f° 294 v°, copie, 2 p. in-f°.

g. — *Baden, 23 août.* — Barthélemy à MM. du Conseil secret des XIII de la république de Bâle. Accusé de réception de la lettre du 20 et de la

réponse faite au général Vieusseux. Observation de la neutralité. Nécessité de redoubler de vigilance.

Vol. 436, f° 467, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 272, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

h. — *Berne, 24 août.* — Frisching à Barthélemy. Affaires du Valais. Nouvelles de Genève.

Vol. 437, f° 295 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

959. — *Baden, 28 août.* — Barthélemy à Haudry. Sels.

Vol. 437, f° 287 v°, copie, 1 p. in-f°.

960. — *Baden, 29 août.* — Barthélemy au bourgmestre Kilchsperger. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 437, f° 325, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — Bouchotte à Barthélemy. Réclamation des vétérans de Zurich.

Vol. 437, f° 325, copie, 2/3 p. in-f°.

961. — *Colmar, 29 août.* — Les administrateurs du département du Haut-Rhin à Barthélemy. Opposition faite par la municipalité de Leimen à l'exportation du produit des propriétés appartenant à des Soleuriens sur la frontière. Ils ne peuvent que se soumettre à la loi du 17 septembre 1792 qui interdit l'exportation des grains et fourrages même en gerbes.

Vol. 437, f° 366 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

962. — *Colmar, 29 août.* — Arrêté du département du Haut-Rhin relatif aux passeports dont devront se munir ceux qui voudront aller à Mulhouse.

Vol. 436, f° 503, imprimé, 4 p. in-4°.

DEFORGUES A BARTHÉLEMY

Envoi de deux représentants du peuple en Suisse.

963. — *Paris, 30 août* [1]. — « Le comité de Salut public de la Convention nationale vient de m'autoriser, Citoyen, à vous prévenir du projet qui a été présenté à sa décision tendant à envoyer au peuple suisse deux représentants du peuple françois.

« Leur mission pourroît être de traiter avec le Corps helvétique de toutes nos relations.

« Le Corps helvétique verroit sans doute dans cette démarche le grand

1. Le vol. 436 date cette pièce du 31.

et nouveau spectacle de deux nations resserrant leurs liens et conciliant tous leurs intérêts avec cette franchise qui caractérise les hommes libres.

« Vous voudrez bien, Citoyen, vous assurer des dispositions de tout genre qui pourroient garantir et la dignité de la République françoise et l'efficacité de cette mesure.

« Le citoyen Aubriet, premier secrétaire de la légation de Suède, vous remettra cette lettre. Vous pourrez vous concerter sur toutes les idées principales et accessoires de ce projet. »

Vol. 436, f° 528, minute, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 441, f° 189, original, 1 p. in-f°.
Vol. 437, f° 367, copie, 1/2 p. in-f°.

964. — *Paris, 30 août.* — Colchen à Barthélemy. « Le Comité de Salut public n'a pu encore s'occuper des réclamations qu'excite la réunion de la légation du Valais à celle de Genève. Delhorme est toujours à Paris. Cette réunion ne lui paroît pas convenable. Il paroît qu'il restera jusqu'à décision de l'affaire.

« Je voudrois bien que nous puissions en finir avec le département du Haut-Rhin sur l'objet des sels. Je vais demander au ministre d'inviter de nouveau le Comité à prendre un parti. »

Vol. 437, f° 348, copie, 1/3 p. in-f°.

965. — *Au quartier général de l'armée de la Moselle, à Sarrebruck, 30 août.* — Les représentants du peuple près l'armée de la Moselle à Barthélemy relativement au docteur Engelhardt.

Vol. 437, f° 366 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

966. — *Baden, 31 août.* — « ..... Je joins ici la seconde lettre que le Directoire helvétique a écrite à ses co-alliés au sujet du Valais, celle que le Valais a adressée pour sa justification au Corps helvétique accompagnée de trois pièces, l'extrait d'une lettre que j'ai reçue de Zurich et enfin copie de celle que le citoyen Soulavie a écrite au grand bailli du Valais et que celui-ci a adressée au Directoire de Zurich. »

POLITIQUE N° 216.

Affaires du Valais.

Tout porte à croire que le Valais n'a péché que par négligence et par faiblesse. « J'écris au Corps helvétique pour lui faire sentir que le Valais se doit à lui-même et à toute la Confédération de punir les employés infidèles. J'inviterai le Corps helvétique à observer combien il va nous devenir difficile de mettre désormais confiance dans les mesures prises jusqu'ici par le Valais pour la garde de ses passages, et combien cet

1. Reçue le 5 septembre.

objet est de plus en plus important et délicat pour tous les Cantons. Je ne dirai rien ici du projet de les faire garder par un détachement du régiment de Watteville; il faut voir d'abord ce que le Grand Conseil de Berne qui a été assemblé le 28 aura décidé sur un événement qui a hautement compromis ce Canton..... Les citoyens Chauvelin et Verninac qui ont passé à Berne il y a trois jours, y ont remarqué de l'agitation dans les esprits, mais non moins de regrets de ce qui s'est passé en Valais et non moins de disposition ferme à maintenir la neutralité. C'est dans cette intention qu'on leur a assuré que la totalité du régiment de Watteville alloit passer à Bâle. On ne savoit pas alors la situation dans laquelle le canton de Bâle se trouve maintenant.....

Affaires de Bâle.

« Un courrier de Bâle qui est arrivé ici hier allant à Zurich et à Lucerne m'a remis la lettre ci-jointe de son État accompagnée de la copie de celle du général Vieusseux, qui, je dois l'observer en passant, ne m'écrit point sur ces objets importants, quoique j'eusse une correspondance fort suivie avec ses prédécesseurs. Ce seroit ici le cas de rappeler ce que j'ai si longuement mandé en avril et mai derniers tant sur la batterie qui fut élevée alors entre Huningue et Bâle, que sur le passage des Autrichiens par le territoire bâlois. Je dois m'y référer nécessairement, aussi bien qu'aux détails que renferment sur les moyens locaux d'empêcher ce passage mes lettres n[os] 177 et 184. J'avois envoyé peu de temps auparavant le citoyen Bacher pour s'expliquer et se concerter sur ce point avec le général Falk. Deux circonstances sont survenues depuis qui sont très embarrassantes pour nous. La première, c'est que les Autrichiens ont passé le Rhin à Rheinfelden et sont venus camper dans le Fricktbal sur leur territoire, tout près de celui de Bâle,comme nous campons, nous, de l'autre côté du territoire de ce Canton. La seconde circonstance, bien plus fâcheuse, c'est que les habitants du département du Mont-Terrible paroissent en général très mal disposés pour nous et qu'il est à craindre que leur malveillance ne se manifeste plus ouvertement à la suite du mouvement autrichien. D'autre part, il y a quelque désorganisation dans notre armée du Haut-Rhin. La désertion y est forte. A ce fruit des manœuvres de nos ennemis, il faut joindre les bruits plus ou moins faux ou désavantageux pour les Suisses qu'ils ont soin de faire circuler sur nos frontières, afin d'éveiller nos soupçons, nos inquiétudes, de provoquer des explications pénibles, de faire succéder l'aigreur et l'animosité à la défiance, et enfin d'amener une rupture. Car il est bien évident qu'on fait ce qu'on peut de toutes parts pour nous brouiller avec la Suisse, et que c'est là l'objet du rapprochement des Autrichiens du territoire helvétique. Je vous avoue que je doute encore qu'ils veuillent le franchir, parce que cette entreprise, à moins que nous n'éprouvions ailleurs de grands revers, peut être rendue périlleuse pour eux, puisque nous occupons les passages du Porentruy. Je suis bien porté à penser qu'ils resteront tranquilles sous leurs tentes, occupés à nourrir la fermen-

tation du Mont-Terrible et à jouir de la contestation infiniment délicate que leur proximité élève entre nous et la Suisse. Je ne me dissimule point que notre position sur cette frontière est devenue très épineuse et que notre sûreté exige que nous prenions les plus grandes précautions; mais prenons garde aussi de n'en pas exiger des Suisses qui soient exagérées et au-dessus de leurs moyens; car ce n'est pas à eux à nous répondre seuls des Autrichiens. Nous sommes en droit de leur demander et d'attendre d'eux une résistance raisonnable et proportionnée à leurs facultés; c'est à nous à faire le reste et à nous tenir derrière eux en force sur notre territoire tant que le leur sera respecté pour animer leur défense et pour en imposer à l'ennemi.

« Prenons garde de lui procurer la triste satisfaction de brûler par nos mains la ville de Bâle. J'entends souvent parler de la partialité des Bâlois pour les Autrichiens. L'article important des subsistances et l'interdiction de toute exportation et de tout commerce l'ont augmentée. Il faut que nous soyons assez justes pour n'en être pas étonnés. Mais je vois que les Autrichiens, leurs partisans et M. de Buol manifestent de l'aversion pour l'État de Bâle et lui reprochent son attachement à nos intérêts. Il nous l'a effectivement prouvé jusqu'ici dans toutes les occasions importantes

« Cependant les reproches et les inculpations du général Vieusseux sont d'une telle amertume, que je ne sais plus ce que je dois penser. Je ne me permets plus actuellement de blâmer aucune partie de sa lettre, puisque sans doute il se croit fondé à dire tout ce qu'elle renferme. Néanmoins, quoique je convienne que le scandaleux événement du Valais doive nous rendre excessivement défiant, j'estime que nous ne devons pas cesser de bien calculer toutes nos démarches. La mesure d'une batterie a fait au mois d'avril un très fâcheux effet sur les esprits. Elle peut aujourd'hui, quoique devenue peut-être nécessaire pour couvrir Huningue, précipiter rapidement les Suisses dans les bras de nos ennemis, à cause de la direction qu'il s'agit de lui donner.

« Si le canton de Bâle accorde au général Vieusseux la permission d'établir des agents militaires à Basel Augst et ailleurs, les Autrichiens la demanderont aussi sur les frontières de France et devront l'obtenir pour eux-mêmes. Cet arrangement proposé d'une manière péremptoire ne peut, à ce qu'il semble, avoir lieu sans de grands inconvénients et sans froisser l'indépendance du territoire helvétique. Précédemment nos généraux, sans recourir à une demande aussi éclatante, parvenoient plus sûrement à leur but par le moyen d'agents secrets.

« Mais il est superflu que je m'étende en réflexions sur ce nouvel incident, d'autant plus que je ne puis prévoir quelles en seront les suites et quelle détermination les Cantons vont prendre. Cependant la lettre du général Vieusseux est si forte, elle attaque si vivement l'honneur du canton de Bâle, s'il n'est pas coupable, et, s'il l'est, elle mettra tellement à

découvert sa turpitude, que d'une manière ou d'autre il est nécessaire que le Comité de Salut public et le Conseil exécutif prennent en très sérieuse considération les rapports qu'ils auront déjà reçus du général. Il est naturel de croire que sa lettre sera envisagée en Suisse comme un manifeste, et si vous en avez la même opinion, il me paroît qu'il faut songer dès cet instant à une guerre qui anéantira le Corps helvétique, mais qui nous fera des maux affreux.

« On me marque par une lettre particulière de Bâle du 28 : « Les violations territoriales se succèdent rapidement de la part des troupes françoises et quoique le général Vieusseux nous témoigne les plus grands regrets et nous promette de faire punir les commandants de ces troupes la même lésion se fait au même endroit avec des circonstances marquantes. »

« Au moment où la poste va partir, je reçois une lettre détaillée du général Vieusseux. D'après toutes les explications qu'il me donne, je conviens bien volontiers que la situation très délicate dans laquelle il se trouve et des preuves fortes qu'il a acquises de la mauvaise volonté et conduite détournée de quelques Cantons, l'ont obligé à une démarche éclatante. Alors dès qu'il y a des coupables et qu'ils sont découverts nous n'aurons, j'espère, rien à craindre de leurs complots. Je vais sans différer m'occuper d'éclairer l'opinion publique. »

Vol. 436, f° 510, original, 6 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 296 v°, copie, 4 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — *Zurich*, *21 août*. — Circulaire du Directoire de Zurich aux États du Corps helvétique. Violation du territoire du Valais par les Piémontais.

Vol. 436, f° 453, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 299, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — *Sion*, *14 août*. — La république du Valais au Directoire du Zurich. Même sujet.

Vol. 436, f° 405, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 437, f° 299, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

c. — *Martigny*, *12 août*. — Les commissaires valaisans chargés de se rendre au grand Saint-Bernard, au grand bailli du Valais. Même sujet.

Vol. 436, f° 402, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 300, copie, 1 p. in-f°.

d. — *Montey*, *22 août*. — Lettre sans nom de destinataire écrite par M. de Courten, commandant en chef au bas Valais. Même sujet.

Vol. 436, f° 454, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 300 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

e. — *Saint-Maurice, 12 août.* — M. de Chastoney, bailli de Saint-Maurice, au grand bailli du Valais. Même sujet.

Vol. 436, f° 401, copie, 1/2 p. in-f°.
Vol. 437, f° 301, copie, 1/2 p. in-f°.

f. — *Zurich, 28 août.* — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Même sujet. Situation critique de Bâle.

Vol. 436, f° 497, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 437, f° 301, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

g. — *Genève, 15 août.* — Le citoyen Soulavie au grand bailli du Valais. Violation du territoire valaisan par les Piémontais.

Vol. 437, f° 301 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

h. — *Berne, 28 août.* — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur ni de destinataire. Même sujet.

Vol. 436, f° 495, copie, 2 p. in-f°.

i. — *Bâle, 28 août.* — Le Conseil secret des XIII de l'État de Bâle à Barthélemy. Communication de la lettre suivante et plaintes au sujet des menaces du général Vieusseux.

Vol. 436, f° 496, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 437, f° 303, copie, 2/3 p. in-f°.

j. — *Au quartier général d'Hegenheim, 28 août.* — Le général Vieusseux au magistrat de Bâle. « Magnifiques Seigneurs......., le moment est arrivé où une dernière explication est devenue indispensable. Les troupes autrichiennes ont passé le Rhin à Rheinfelden ; elles campent sur vos frontières et votre territoire seul les sépare de nous....., et quand je vois à l'approche d'une force menaçante que vous ne prenez aucune disposition efficace pour garder les passages, assurer votre territoire et repousser ceux qui voudroient l'enfreindre, que puis-je penser de vos intentions secrètes et que dois-je conclure de cette indifférence pour un danger réel et pressant... ? Il ne tient qu'à vous, Magnifiques Seigneurs, de le prévenir. Le Corps helvétique est assez puissant pour vous en fournir les moyens... Permettez-moi donc, Magnifiques Seigneurs, de vous déclarer avec franchise que si je ne vois pas d'avance prendre des mesures positives et en cas de l'infraction de la neutralité une défense aussi vigoureuse qu'on doit l'attendre de la brave nation helvétique, je dois croire qu'on aura gai de concert avec nos ennemis et je me comporterai en conséquence. Tout est préparé pour cela, une batterie de mortiers à grande portée et une autre de canons du plus fort calibre avec leurs grils, sont disposés de manière que toutes les Puissances coalisées ne pourroient en empêcher les terribles effets. C'est avec la plus vive peine, Magnifiques Sei-

gneurs, que je me vois dans la nécessité de vous faire cette déclaration; mais en même temps je vous offrirai un moyen simple d'en éviter les conséquences. Permettez-moi d'établir des agents militaires à Basel Augst et autres points de votre frontière qui avoisinent celle des Autrichiens; ils m'avertiront de leurs mouvements et, s'il s'en fait de contraires à votre neutralité, je marcherai avec mes troupes pour vous aider à la faire respecter en repoussant ce qui se présenteroit. Votre réponse à cette proposition, Magnifiques Seigneurs, fixera mon opinion et dirigera mes démarches ultérieures. Votre sagesse vous fera sentir qu'elle doit être très prompte..... »

Vol. 436, f° 498, copie, 3 p. 1/3 in-f°.
Vol. 437, f° 303, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A DEFORGUES [1]

Enlèvement des citoyens Sémonville et Maret par les Autrichiens.

967. — *Baden, 31 août.* — « Je joins ici, Citoyen ministre, une lettre qui est pleine de raison et de vérité sur les puissants motifs que les Cantons helvétiques auroient de se réunir aux Ligues grises pour avoir satisfaction de l'odieux enlèvement des citoyens Sémonville et Maret. Mais il faut d'autant plus renoncer à l'espoir de parvenir à opérer cette union d'intérêts que la situation des Suisses devient chaque jour plus critique et que, dans cet état des choses, on ne peut guère s'attendre qu'ils veuillent se charger de concourir à redresser les torts d'un peuple, leur allié il est vrai, mais qui s'est déshonoré à jamais par la tranquillité avec laquelle il a laissé s'opérer l'acte le plus violent que le despotisme puisse exercer sur un territoire indépendant. Vous savez que les chefs des Ligues ont écrit à M. Cronthal, ministre autrichien auprès d'elles, pour lui demander réparation de cette insulte. On me mande par les lettres que j'ai reçues hier de Coire que ce ministre leur a répondu qu'il ne savoit pas pourquoi on lui demandoit réparation d'un acte auquel tout le monde en Grisons a librement concouru, gouvernement, podestats, gouverneurs, baillis, etc. Il est important d'avoir la teneur de cette réponse. J'ai écrit à Coire pour qu'on me l'envoie.

« Vous verrez dans la lettre ci-jointe du 26 juillet que les perfidies et lâchetés dont nos ambassadeurs ont été les victimes se sont étendues jusque sur leurs voitures qui ont également été livrées au gouvernement de Milan.

« Aussi quand on me dit que quelques parties du pays des Grisons s'agitent pour obtenir à la Diète vengeance de l'outrage qui a été fait à leur nation, quand je lis quelques instructions partielles qui sont dictées par le sentiment de l'indignation et de l'honneur, ainsi que vous le verrez

1. Reçue le 5 septembre.

par les deux pièces ci-jointes, je doute que ces mouvements estimables fassent des progrès assez marqués pour inquiéter un moment l'arrogance autrichienne. Je suis forcé, par tout ce que je vois et entends de ce pays, de concevoir cette opinion pénible. Cependant je pourrai plus particulièrement fixer mes idées d'après le rapport que me fera le citoyen Marandet. Je l'attends sous trois ou quatre jours et quoique je lui aie recommandé de ne pas prolonger son séjour à Coire, cependant je suis assuré que son intelligence lui aura fourni les moyens de juger et d'apprécier la situation des esprits.

« Je lui ai surtout bien recommandé de ne pas partir de Coire sans avoir éclairci positivement quel a été le sort des paquets que j'y avois fait adresser pour le citoyen Noël sur la promesse des bureaux de poste de Zurich et de Coire qu'ils arriveroient sûrement à Bergame. Mais depuis le départ du citoyen Marandet le citoyen Bacher a reçu de Zurich une lettre dont je joins ici la copie [1], qui prouve qu'on nous a aussi vendus aux Autrichiens, puisque quelques-uns de nos paquets ont été envoyés à Côme. Venise a également pris le soin d'en intercepter, par suite de son inquisition contre nos papiers publics. Il ne nous reste donc plus d'autre ressource que d'adresser au citoyen Noël des lettres peu volumineuses. Les miennes lui parviennent exactement. Je ne parle plus du projet que le citoyen Noël avoit dans le principe d'établir à Coire un homme affidé qui porteroit nos paquets jusqu'à Edolo et un autre dans ce dernier lieu qui iroit jusqu'à Venise, parce qu'il est évident actuellement que cet arrangement n'est pas praticable. » Correspondance avec Venise.

Vol. 436, f° 514, original, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 304 v°, copie, 1 p. 1/2 in f°.

Pièce jointe. — a. — *Bergun, 24 août.* — Salis Scevis à Barthélemy. Affaires des Grisons.

Vol. 437, f° 305, copie, 2 p. in-f°.

b. — *S. l., 26 juillet.* — Traduction d'une lettre écrite à M. le commissaire de Chiavenne par son lieutenant Barthélemy Pollavino. « Un député du gouvernement I. et R. de Milan parut ce matin pour solliciter la permission d'emmener deux voitures déposées, vendues par M. de Sémonville. Il étoit muni de lettres de créance si obligeantes, que je n'ai pas pu me refuser aux instances du gouvernement. Comme il importoit beaucoup à ce député que les voitures lui fussent délivrées aussitôt, je me crus obligé de prendre une prompte résolution sans vous en prévenir préalablement..... »

Vol. 437, f° 306, copie, 1/2 p. in-f°.

1. Cette pièce manque.

c. — « Traduction de l'instance faite à l'office de Chiavenne par le receveur des impôts I. et R. à Gera en date du 26 juillet et de la permission accordée le même jour. »

Vol. 437, f° 306 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

d. — « Traduction de l'article second de la délibération prise par la commune de Brégaglia Sotto Posta, ligue de la Maison de Dieu, en date du 18 août 1793. » Réparations à exiger de la maison d'Autriche pour la violation du territoire grison par l'enlèvement des citoyens Sémonville et Maret.

Vol. 437, f° 306 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

e. — « Extrait des instructions d'une commune grisonne pour la Diète dont l'ouverture s'est faite le 26 août 1793. » Même sujet.

Vol. 437, f° 307, copie, 1/2 p. in-f°.

968. — *Baden, 31 août.* — Barthélemy à MM. les président et gens du Conseil d'Etat établi par S. M. le roi de Prusse en sa souveraineté de Neuchâtel et Valengin, en faveur du citoyen Philippe Gross.

Vol. 437, f° 372 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

969. — *Baden, 31 août.* — Barthélemy au bourgmestre Ott. Affaires de Bâle. Lettre du général Vieusseux à cet État. Violation du territoire valaisan par les Piémontais.

Vol. 437, f° 308 v°, copie, 2 p. in-f°.

970. — *S. l., 31 août.* — Le général Vieusseux à l'État de Bâle. Neutralité de Bâle. Il explique et adoucit les termes de ses précédentes lettres.

Vol. 436, f° 516, copie, 2 p. 1/2 in-f°.
Vol. 437, f° 318, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

971. — *Paris, 31 août.* — Extrait des registres du Comité de Salut public. « Le Comité de Salut public arrête que le ministre des Affaires étrangères enverra sur-le-champ un agent patriote et actif vers le citoyen Barthélemy, ambassadeur de la République près le Corps helvétique, pour lui porter des instructions sur une mesure ultérieure à délibérer au Comité de Salut public. *Signé au registre* Barrère, Hérault, C. A. Prieur, Thuriot, Prieur de la Marne, et Jean Bon Saint-André. »

Vol. 436, f° 527, original, 1 p. in-f°.

972. — « Quelques observations du voyage de Macarel [1] par Genève, la Suisse et les Grisons. »

Vol. 436, f° 529, original, 13 p. 1/2 in-f°.

1. Vice-consul de la République française à Sinigaglia.

973. — « Coup d'œil rapide d'un patriote suisse sur les rapports de la République françoise avec celle des Suisses en août 1793 » par le citoyen SCHWEIZER.

Vol. 436, f° 536, copie, 12 p. 1/2 in-f°.

974. — « L'empereur a-t-il pu légitimement faire arrêter en Valteline les agents de la Convention nationale? »

Vol. 437, f° 223, imprimé, 29 p. petit in-8°.

975. — « Relation du passage d'un convoi et d'un détachement piémontois par le grand Saint-Bernard, le 11 août 1793. »

Vol. 437, f° 196, copie, 3/4 p. in-f°.

976. — *Paris, 31 août.* — Le ministre des Contributions publiques, Destournelles, à Barthélemy. Accusé de réception de la lettre du 19 contenant un échantillon de la monnaie d'or [frappée par le roi de Prusse à l'effigie de Louis XVI].

Vol. 439, f° 34, copie, 1/2 p. in-f°.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

FIN DE LA TABLE

COULOMMIERS. — Typog. P. BRODARD et GALLOIS.

